MAIRIE DE PARIS

N° 12 - Jeudi 5 mars 2009
Imprimé sur papier recyclé

BULLETIN MUNICIPAL OFFICIEL

VILLE DE PARIS

Raymond MESNILDREY - Mairie de Paris

Débats du Conseil de Paris

Séance des lundi 15, mardi 16 et mercredi 17 décembre 2008

http://www.paris.fr

Abonnement annuel : 10,80 euros. Prix au numéro : 1 euro. Les paiements sont effectuées par chèque bancaire ou postal à l'ordre du TRESOR PUBLIC et adressés à la "Régie de la Caisse intérieure - Service des Publications administratives - Bureau 262 - 4, rue de Lobau - 75196 Paris cedex 04". Pour les réclamations, changements d'adresse et renouvellements, prière de joindre la dernière étiquette d'abonnement.
Jouve, 11, boulevard de Sébastopol 75001 Paris *ISSN 0151-8291*

La séance est ouverte à neuf heures cinq minutes, sous la présidence de M. Bertrand DELANOË, Maire de Paris, assisté de Mmes Marie-Laure HAREL, Emmanuelle BECKER, M. Gauthier CARON-THIBAULT et Mme Hélène BIDARD, secrétaires de séance.

M. le Préfet de police est présent en séance.

Ouverture de la séance.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, la séance est ouverte.

Adoption de comptes rendus.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, le compte rendu intégral de la séance des lundi 20 et mardi 21 octobre 2008 a été publié au Bulletin municipal officiel.

Le compte rendu sommaire de la séance des lundi 24 et mardi 25 novembre 2008 a été affiché.

Y a-t-il des observations sur ces documents ?

Il n'y en a pas.

Ils sont donc adoptés.

Discussion budgétaire commune Ville et Département. Exposé de M. le Maire de Paris.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Nous allons travailler sur les budgets de la Ville et du Département.

Mes chers collègues, nous abordons le débat sur notre budget 2009 dans un contexte particulièrement difficile qui invite à la vigilance et à la détermination.

La crise internationale, financière d'abord, puis économique, est devenue sociale. Elle n'épargne évidemment pas notre ville et nos prévisions de recettes doivent en tenir compte.

Le climat mondial ne fait en outre que s'ajouter à une crise nationale marquée par une entrée en récession, une poussée de l'inflation et une hausse brutale du chômage.

Le résultat, nous le voyons bien, est une véritable détresse sociale.

Dans ces conditions, notre priorité pour 2009 consistera plus que jamais à soutenir et à accompagner les Parisiens dans leur diversité sociale, des plus démunis aux classes moyennes, tous exposés à cette crise.

Cela commence par le logement, premier poste de dépense des ménages parisiens. Comme nous l'avions annoncé, nous financerons 40.000 logements sociaux en six ans, dont 6.600 dès 2009. Nous tiendrons donc notre cap, l'objectif des 20 % de logements sociaux sera bien atteint dès 2014. Cela se traduira dans notre prochain budget par l'inscription de 543.000.000 euros en autorisation de programme et 400.000.000 euros en crédits de paiement.

Toujours dans le but d'aider les Parisiens en difficulté, nous mettrons en place au second semestre de l'année prochaine une allocation mensuelle sous condition de ressources destinée à ceux qui consacrent plus de 30 % de leurs revenus à leur loyer.

Nous avons aussi tenu à améliorer la prise en charge des dépenses de santé des agents de notre collectivité en augmentant l'allocation prévoyance santé pour nos collaborateurs aux traitements les plus bas.

Et bien sûr, toute notre attention se porte vers les sans-abri. Un délégué chargé spécifiquement de leur prise en charge sera prochainement nommé. En outre, bien que notre capitale concentre plus de la moitié des places d'hébergements de toute l'Ile-de-France, nous avons souhaité amplifier notre effort.

Ainsi, 315 places seront financées en 2009 dans des équipements dédiés aux jeunes en errance et aux sans-abri souffrant de troubles psychiatriques.

Pour aller au contact des personnes qui sont à la rue, pour tenter de les convaincre d'accepter des hébergements adaptés, nous finançons de nouvelles équipes associatives.

D'autre part, la crise se traduira inévitablement l'année prochaine par une remontée du chômage. Ne nous faisons pas d'illusions : notre ville sera aussi touchée.

C'est pourquoi, dès ce budget primitif, nous avons inscrit 56.000.000 euros pour le plan départemental d'insertion. Grâce à ce dispositif, nous nous fixons l'objectif de 8.600 retours à l'emploi, notamment dans les domaines de la formation et de l'économie solidaire.

Vous l'aurez compris : l'analyse rigoureuse d'une situation encore chargée de menaces nous a amené à établir un budget fondé sur un principe d'équilibre et sur une exigence de sincérité s'agissant des recettes.

Cette exigence est renforcée par un constat alarmant : le désengagement continu de l'état. Car je peux vous annoncer aujourd'hui, hélas, que la dette de l'État envers les Parisiens s'élève, non pas à 220.000.000 euros, mais à 300.000.000 euros, une fois que l'on y a intégré les derniers chiffres 2008, notamment le R.M.I. S'y ajoute cette année la baisse inédite des dotations gouvernementales qui entraînent pour notre municipalité une perte de recettes d'environ 60.000.000 euros.

Et comment ne pas souligner le désengagement du Gouvernement dans plusieurs domaines clés qui vont de l'aide aux sans-abri à la politique universitaire, et même au financement de la santé scolaire.

Nous devrons donc nous donner les moyens nécessaires à la réalisation de nos objectifs. Aussi, nous veillerons à maîtriser notre niveau d'endettement, à stabiliser nos effectifs et à limiter nos charges de fonctionnement au niveau de l'inflation.

Comme nous l'avions annoncé en toute transparence aux Parisiens avant les dernières élections municipales, nous procéderons à une augmentation modérée sur deux ans des taux de la fiscalité locale.

Paris aura d'ailleurs été l'une dès très rares collectivités à ne pas avoir touché à ces taux pendant sept ans. Je n'exclue pas non plus que nous ayons été les seuls à annoncer aux électeurs avant qu'ils ne votent nos intentions pour le début de ce mandat.

Et comme vous, j'attends avec intérêt de savoir ce qui va se passer en 2009 en matière de fiscalité dans l'ensemble des grandes villes et des départements de France de toutes tendances politiques.

Mais ce budget n'est pas seulement exigeant, il est aussi dynamique.

Il est le premier d'une nouvelle étape, il esquisse un dessin, celui de la ville de demain.

Car en 2014, notre capitale aura changé.

Dans cet esprit, nous poursuivrons notre effort d'investissement qui sera porté sur les six ans à venir à 8,3 milliards d'euros.

En moyenne annuelle, cela représente une hausse de près d'un cinquième par rapport au mandat précédent. L'économie parisienne, et plus largement francilienne, a plus que jamais besoin d'un vrai soutien en termes d'investissements publics dont nous savons qu'en France, ils reposent aux trois-quarts sur les collectivités locales.

L'équipe municipale fait donc le pari de l'avenir, et cela commence par l'école.

J'insiste particulièrement sur notre effort en faveur de la réussite éducative et de l'aide aux enfants menacés d'échec scolaire.

A l'heure où l'État réduit dans des proportions inquiétantes les moyens des réseaux d'aide en direction des élèves en difficulté, la Municipalité renforce de 100.000 euros sa contribution.

L'objectif de notre collectivité est de donner à tous les jeunes Parisiens, le moment venu, la chance de conquérir leur autonomie.

Ainsi, nous poursuivrons avec une attention constante la politique énergique que nous avons engagée en faveur de la jeunesse.

Le budget de fonctionnement consacré à ce secteur s'élèvera en 2009 à près de 11.000.000 euros soit quatre fois plus qu'il y a huit ans.

Mais l'avenir pour notre capitale porte un autre nom : l'innovation.

L'attractivité, la compétitivité, l'énergie de Paris passent par la confiance dans ses propres capacités de création et d'invention.

Conformément à l'engagement pris en mars dernier, nous consacrerons sur l'ensemble de ce mandat un milliard d'euros à l'économie de la connaissance.

Le budget pour les actions de soutien à la recherche sera doublé en 2009. Nous lancerons l'Agence de l'innovation dont la mission sera d'identifier les produits et les services innovants et de nouer des partenariats avec les entreprises.

Nous renforcerons également notre soutien aux pôles de compétitivité, aux pépinières, aux incubateurs dans tous les domaines qui contribuent à l'essor et au dynamisme de notre Ville.

Parmi ces domaines, il y en a un essentiel : le développement durable. Ce n'est pas seulement une exigence écologique, c'est aussi un puissant levier pour la performance économique, l'ambition sociale et la création d'emplois, en l'occurrence non délocalisables.

L'Agence climat sera créée en 2009. Le budget que nous vous présentons aujourd'hui prévoit les crédits nécessaires à son lancement.

D'ici à 2014, nous installerons dans notre Ville 200.000 mètres carrés de panneaux solaires et nous créerons 30 hectares d'espaces verts.

Dans le même esprit, nous amplifierons la diversification des moyens de transports alternatifs à la voiture individuelle polluante.

Notre contribution au Syndicat des transports d'Ile-de-France s'élèvera à plus de 355 millions d'euros. Près d'un milliard et demi d'euros seront consacrés dans les six ans aux investissements de voirie et de déplacement.

Quant au tramway des Maréchaux, il sera prolongé au moins jusqu'à la Porte de la Chapelle, nous en reparlerons demain.

Préparer la métropole du futur, c'est aussi faire évoluer notre paysage. Notre budget prévoit ainsi l'acquisition des emprises publiques et des équipements nécessaires à la réalisation de projets déterminants pour le visage de Paris. Je pense à Beaujon, à Beaugrenelle, à Clichy-Batignolles ou à Saint-Blaise.

D'autre part, la renaissance des Halles entrera en 2009 dans sa phase pleinement opérationnelle.

Nous travaillerons donc dans les six ans qui viennent à harmoniser notre tissu urbain tout en continuant à le diversifier. De nouveaux quartiers apparaîtront à travers des projets mixtes, associant logements, équipements, activité économique et espaces verts.

Nous affronterons enfin sereinement le défi des hauteurs sur les six sites de la Couronne que nous avons définis ensemble en juillet dernier.

Chacun le sait, ces projets ne prendront leur sens et leur dimension que dans le cadre nouveau que nous avons collectivement fixé : Paris Métropole.

Mettant un terme à des décennies d'ignorance et de mépris, Paris a, depuis 2001, rétabli les liens avec ses voisins. Ces liens s'expriment et s'approfondissent désormais à travers le syndicat d'études mixte ouvert auquel notre collectivité a adhéré par un vote de notre Assemblée.

Des protocoles de coopération comme des partenariats ont d'ores et déjà été engagés avec de nombreuses municipalités ou communautés d'agglomération.

En même temps que nous invitons les Parisiens à changer d'échelle et à élargir leur horizon, c'est leur cadre de vie au sens le plus quotidien du terme que nous voulons améliorer à travers les priorités définies dans ce budget primitif.

Nous voulons une Ville où chacun ait sa place, ce qui veut dire d'abord une Ville tolérante. Nous augmenterons ainsi en 2009 les moyens consacrés à la lutte contre les discriminations.

D'autre part, et il s'agit toujours de réduire les discriminations, 175 millions d'euros sont prévus pour l'aide aux personnes handicapées, ce qui représente une augmentation de 7,5 %.

Parmi nos priorités figure aussi la diversité intergénérationnelle. Cela commence par les plus petits, pour lesquels je confirme notre objectif de créer sur six ans 4.500 nouvelles places en crèche, dont 576 dès 2009.

Nous voulons pour nos aînés une Ville respectueuse, reconnaissante et solidaire.

Les crédits consacrés en 2009 à la prise en charge des personnes âgées dépendantes s'élèveront à 279 millions d'euros, ce qui représente une hausse de plus de 7 % par rapport à 2008.

La métropole de l'avenir est donc à la fois une Cité dont les perspectives auront changé et dont l'énergie sera renouvelée et une Ville où la culture a toute sa place.

Notre budget prévoit le fonctionnement des nouveaux équipements comme "le 104" qui n'est vraiment pas un gadget ou "les trois baudets".

Il permet le renforcement du service public de la Culture, par exemple à travers les enseignements artistiques. Ainsi, 50.000 enfants sont concernés par notre programme Ecole et Cinéma.

Ce premier budget de la mandature nous donne les moyens de préparer l'avenir, nous voulons que notre Capitale soit toujours plus ouverte, plus accueillante et plus fière de ses valeurs.

Nous voulons qu'elle continue d'échanger, de partager avec les villes du monde, c'est le sens de notre rôle moteur dans des institutions comme l'Association internationale des maires francophones ou Cité et gouvernements locaux unis, outils irremplaçables de dialogue et de coopération.

Mes chers collègues, les objectifs que je viens d'évoquer sont ambitieux, mais ils sont réalistes.

Nous aurons besoin de toutes les énergies, et rien ne serait possible sans les 49.000 fonctionnaires de la Ville et du Département de Paris auxquels je tiens à dire ici, en notre nom à tous, notre reconnaissance et notre soutien.

Alors que je m'apprête à vous demander d'adopter ce budget, je souhaite remercier tout particulièrement Bernard GAUDILLÈRE qui l'a préparé avec beaucoup de compétence et de conviction.

Je salue également Anne HIDALGO et Marie-Thérèse ERRECART pour leur engagement dans cette élaboration.

Le budget primitif 2009 vous est présenté par une équipe solidaire et déterminée à faire avancer Paris.

Je salue toutes mes adjointes et tous mes adjoints pour leur travail au service d'un objectif commun : permettre à notre Cité d'exploiter toutes ses chances et d'affronter les temps qui viennent avec courage et sens de l'efficacité.

Je vous remercie.

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, communiste, du Mouvement républicain et citoyen et "Les Verts").

Discussion budgétaire commune Ville et Département. Audition des orateurs.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Nous passons maintenant au débat général.

Je vous rappelle que tous les voeux et amendements sont évoqués dans le débat général, il est prévu je crois dix minutes par groupe, après quoi il y aura une première réponse de l'adjoint aux Finances.

Je donne d'abord la parole à M. CAFFET.

M. Jean-Pierre CAFFET. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, nous sommes aujourd'hui réunis pour débattre du premier budget de la mandature 2008-2014.

Ce qui doit nous occuper, ce sont les politiques que vous nous proposez de mettre en œuvre, Monsieur le Maire, ce sont aussi les moyens qui y sont affectés en prolongement et en renouvellement de l'action initiée en 2001 et surtout en adéquation avec les engagements que nous avons pris pendant la campagne des élections municipales.

Quand je parle de ces engagements, je les prends tous, y compris ceux qui concernent la fiscalité locale, que la Droite fait mine de découvrir alors qu'ils ont clairement fait partie du contrat que nous avons proposé aux Parisiens il y a moins d'un an.

Disons le d'emblée et sans tergiverser : ce projet de budget s'inscrit dans un contexte économique et financier pour le moins défavorable, tant du point de vue de l'activité que de celui de la politique économique et sociale du Gouvernement.

Ne jouons pas sur les mots. La récession s'est installée en France et la crise n'épargnera pas l'économie parisienne. Elle aura des conséquences sur les recettes de la Ville que la municipalité a d'ores et déjà intégrées dans ce projet de budget.

N'ayons pas peur de l'affirmer non plus, la réponse apportée par la Droite au niveau gouvernement est inadaptée et injuste. Le plan annoncé à Douai par le président de la République place la France dans le camp des pays conservateurs qui hésitent ou refusent de se lancer dans une relance énergique et équilibrée dans sa composition.

Plus près de 10 milliards d'euros efficaces que des 26 annoncés, ce plan se caractérise par une double impasse : sur le pouvoir d'achat des Français, et tout particulièrement des plus défavorisés d'entre eux, d'une part, sur la préparation de l'avenir, d'autre part.

Oui, le pouvoir d'achat est le parent pauvre de ce plan. Sa mesure la plus significative concerne la prime dite de crise : 200 euros pour les 3,8 millions de bénéficiaires du R.S.A., soit environ 800 millions d'euros.

C'est une faiblesse insigne quand on les compare aux 1.200 dollars alloués aux ménages les plus modestes par l'administration américaine. C'est aussi une injustice insupportable quand, en même temps, on maintient contre vents et marées le paquet fiscal destiné à avantager encore les plus favorisés des Français. C'est enfin une inquiétude pour la cohésion sociale de notre pays quand on sait les menaces qui pèsent sur la durée et le montant de l'indemnisation du chômage.

Non, ce plan ne prépare pas l'avenir.

Certes, les mesures de soutien aux secteurs de l'économie traditionnelle, comme l'automobile ou l'immobilier, peuvent être utiles dans une conjoncture particulièrement dégradée, mais en négligeant l'aide aux infrastructures et aux technologies d'avenir, contrairement à beaucoup d'autres pays, le Gouvernement obère la croissance de demain.

Finissons, pour clore ce panorama, par rappeler le désengagement croissant de l'Etat vis-à-vis des collectivités territoriales qui s'apparente, j'ose le mot, à un étranglement de ces dernières. A la dette de près de 300 millions d'euros à l'égard de la collectivité parisienne, l'Etat vient d'ajouter une baisse d'environ

60 millions de ses dotations par rapport à l'année dernière.

Ce sont donc trois défis qu'il nous faut relever.

Le premier défi, c'est celui de continuer à répondre aux besoins des Parisiens, tout en redoublant d'efforts en matière de solidarité, de protection de nos concitoyens face à la crise.

Le deuxième défi, c'est celui d'une politique d'investissement active, à la fois pour soutenir l'activité et pour favoriser les conditions de la croissance de demain qui devra être durable.

Le troisième défi, c'est celui d'une gestion exigeante et rigoureuse des deniers publics.

La préparation et l'examen attentif de ce projet de budget ont convaincu mon groupe que ces trois défis étaient assumés et relevés. Ils le sont d'abord dans les grandes masses budgétaires : 1,6 milliard d'euros seront consacrés à la solidarité, soit le tiers du budget de fonctionnement; 1,4 milliard d'euros iront à l'investissement. C'est la première marche d'un plan d'investissement de 8,3 milliards d'euros d'ici 2014. C'est aussi en moyenne annuelle près de 20 % de plus que sous l'ancienne mandature.

Enfin, ces efforts sont compatibles avec une hausse modérée de la fiscalité parisienne qui la laissera, contrairement à ce que l'on entend, très en dessous de celles des autres grandes villes comme de la moyenne nationale, ainsi d'ailleurs qu'avec une maîtrise de l'endettement.

Ces défis sont également relevés dans le contenu des politiques municipales. La solidarité, tout d'abord. En période de crise, celle-ci passe par une politique de l'emploi dynamique, le soutien au pouvoir d'achat et une aide renforcée aux plus fragiles.

Je ne détaillerai pas l'ensemble des mesures prises par la municipalité sur ces sujets, d'autres orateurs de mon groupe interviendront dans la discussion. Mais je veux cependant évoquer certaines d'entre elles.

S'agissant de l'emploi, je veux notamment saluer les efforts programmés dans le Plan départemental d'insertion et le Programme départemental d'aide à l'emploi, ainsi que la dynamisation des missions locales, de l'économie solidaire et de l'école de la deuxième chance.

Ces actions ont fait la preuve de leur efficacité puisque, entre 2003 et 2008, le chômage parisien a baissé de 28 % contre 18 % au niveau national. Raison de plus pour les amplifier et ne pas suivre l'exemple de l'Etat qui a imputé de près de 3 % les crédits de la mission travail et emploi dans son budget de 2009.

Comment ne pas évoquer également le soutien au pouvoir d'achat des locataires grâce à la nouvelle allocation "Paris logement" pouvant aller jusqu'à plus de 150 euros par mois et destinée sous conditions de ressources aux Parisiens qui consacrent plus de 30 % de leurs revenus à leur logement.

Une première estimation indique que ce sont près de 20.000 foyers parisiens qui pourraient bénéficier de cette nouvelle aide municipale. A l'heure où malgré la crise le Gouvernement refuse, ne serait-ce que d'envisager d'utiliser ses pouvoirs réglementaires pour limiter la hausse des loyers; cette nouvelle mesure est particulièrement salutaire.

En dernier lieu, sur ce chapitre de la solidarité, je crois qu'il faut souligner le contraste entre la politique de l'Etat et celle de la Ville en matière d'hébergement d'urgence. On ne répétera jamais assez qu'il s'agit là d'une compétence de l'Etat. Et aussi que face à sa défaillance persistante, Paris se doit de renforcer ses efforts déjà considérables puisque la Capitale concentre 60 % des places disponibles de toute l'Ile-de-France.

Nous le faisons et c'est très bien ainsi, mais il nous faut également penser dans notre plan de création de 3.000 places nouvelles à la qualité de l'accueil des personnes les plus démunies, notamment les sans domicile fixe.

La politique d'investissement ensuite, je l'ai dit, se montera à 1,4 milliard d'euros pour 2009. Cette politique ne se contentera pas de poursuivre les actions déjà entreprises entre 2001 et 2008. A bien des égards, elle se projette dans l'avenir en relevant les défis de la recherche, de l'innovation, du développement durable.

Là encore, je ne rentrerai pas dans les détails, mais il me semble nécessaire d'évoquer les priorités que sont le logement, la diversification de l'offre de déplacement, l'innovation et l'exigence environnementale.

La crise du logement, tout d'abord. C'est sans doute la plus importante des crises nationales. Elle s'aggrave, en raison de l'aveuglement du Gouvernement. En 2009, les crédits d'Etat pour le logement et la politique de la ville seront amputés de 560 millions d'euros, soit une baisse d'environ 7 % par rapport à 2008.

Nous avons, nous, choisi de répondre à cette crise en consacrant le tiers de notre politique d'investissement au logement social. 2009 verra donc le financement de 6.600 logements sociaux supplémentaires, conformément à notre engagement d'en réaliser 40.000 dans la mandature. Je tiens d'ailleurs à souligner que c'est la seconde année consécutive que nous finançons plus de 6.000 logements sociaux sur un seul exercice budgétaire.

La politique des déplacements ensuite, entamée en 2001, s'est traduite par une baisse de la circulation automobile, une augmentation de la fréquentation des transports en commun et une diminution de la pollution. Nous ne pouvons donc que nous féliciter de voir la Ville consacrer près de 1,5 milliard d'euros à la voirie et aux déplacements d'ici 2014, dont la moitié pour prolonger le tramway des maréchaux jusqu'à la Porte de la Chapelle, en partenariat avec la Région mais sans aucune participation de l'Etat.

Je veux dire à cet égard, et avec gravité, que l'absence de l'Etat dans le financement de grands projets structurants pour l'Ile-de-France et l'agglomération parisienne ne manquera pas de les pénaliser à terme et d'aggraver les conditions de vie déjà difficiles des Franciliens.

Car il ne suffit pas de convoquer le top 10 des architectes mondiaux, aussi intéressante que puisse être leur réflexion. Il ne suffit pas non plus de nommer un Secrétaire d'Etat chargé du développement de la région capitale, dont personne ne perçoit les intentions à défaut d'en connaître les projets.

Oui, il est nécessaire et urgent que l'Etat s'engage financièrement. Dans le cas contraire, j'ai la conviction que nous devrons prendre nos responsabilités avec d'autres partenaires.

Le temps me manque pour développer les volets innovation et développement durable de ce budget, mais je voudrais saluer la création de deux agences, celle de l'innovation et celle du climat, ainsi que les moyens nouveaux accordés à ces deux

secteurs porteurs d'avenir.

Mes chers collègues, il me faut conclure.

Je le ferai avec l'assurance que ce budget est la première pierre qui nous permettra de tenir les engagements que nous avons pris devant les Parisiens, avec l'assurance aussi qu'il est la bonne réponse à la crise que nous traversons, parce qu'il concilie la solidarité que nous devons aux Parisiens et l'investissement, garant du soutien à l'activité et de la préparation de l'avenir.

Bref, ce budget est de gauche et ce budget est efficace.

Voilà deux bonnes raisons pour que le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés l'adopte avec satisfaction et détermination.

Je vous remercie.

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, communiste, du Mouvement républicain et citoyen et "Les Verts").

M. LE MAIRE DE PARIS. - La parole est à M. Sylvain GAREL.

M. Sylvain GAREL. - Merci, Monsieur le Maire, merci chers collègues et merci par avance pour votre indulgence.

Ce vote du budget primitif 2009 de Paris, premier budget de la mandature qui s'ouvre, intervient dans un contexte particulièrement difficile et incertain, comme vous l'avez dit.

Nous l'avions vu lors de nos débats sur les orientations budgétaires en octobre dernier, le contexte économique et social s'est dramatiquement dégradé depuis plusieurs mois.

Apparu dans un contexte social déjà fortement fragilisé par une politique libérale menée par les gouvernements qui se sont succédés dans notre pays, la crise financière débouche désormais sur une crise économique et sociale dont nous ne voyons que les prémisses et dont nul, à l'heure où nous parlons, ne peut mesurer tous les effets.

Les perspectives s'assombrissent.

Nous prenons donc toute la mesure des responsabilités qui sont les nôtres, majorité municipale, de faire les choix politiques et budgétaires qui répondront réellement aux attentes et besoins des Parisiennes et des Parisiens en ces temps difficiles et en premier lieu des plus démunis et fragiles d'entre eux.

Afin de développer plus avant, je souhaiterais préciser un point important à nos yeux. Cette crise n'est pas une simple crise financière et économique aux effets démultipliés par son caractère mondial. Les raisons en sont bien plus profondes et complexes.

C'est certes une crise financière et une faillite du système bancaire, stigmate d'un système où l'on a laissé, dans une absence quasi totale de régulation, agir des spéculateurs.

C'est aussi une crise de la mondialisation libérale, fruit de décennies où on a laissé s'instaurer des déséquilibres inacceptables et intenables tant dans le partage des ressources et des richesses que dans les échanges commerciaux et financiers.

Cette crise est d'autant plus inquiétante qu'en plus de son volet économique et social, le plus visible aujourd'hui, son volet écologique est encore plus lourd de menaces, car les mécanismes aveugles, égoïstes de profit à court terme, qui ont conduit à la crise économique actuelle, sont les mêmes qui engendrent la crise climatique et énergétique.

Dans certains cas, comme celui de l'industrie automobile, les deux crises se cumulent et rendent d'autant plus impérieux le changement de logique dramatique et irréversible pour chacun de nous et de nos sociétés si rien n'est fait et rapidement.

Nous avons mesuré il y a quelques mois, avec la flambée du prix du pétrole, toutes les limites des choix qui ont été faits par le passé et le désarroi de nos décideurs qui ne savaient pas quoi proposer comme alternative crédible et opérationnelle aux difficultés.

Nous avons pu constater alors l'urgence qu'il y a enfin à inventer la société post-pétrole, c'est-à-dire une société qui ne se contente pas de subir une crise inéluctable, mais qui se montre audacieuse et inventive dans le domaine des transports, dans le domaine énergétique, dans le domaine du recyclage, dans celui de l'emploi, en développant notamment les filières vertes, porteuses d'avenir et d'emplois non délocalisables, une société dans laquelle chacune et chacun puisse continuer à se déplacer, se chauffer et se nourrir, ce qui est malheureusement de moins en moins le cas. Chaque hiver, des personnes meurent de froid à Paris, dans l'une des villes les plus riches du monde. Sans oublier les centaines de millions de personnes qui, au Sud de la planète, continuent de souffrir de la faim.

Face à ces multiples crises, les solutions proposées pour l'heure par notre Gouvernement ne sont pas à la hauteur des enjeux.

On voudrait nous faire croire qu'il suffirait de mettre un peu d'ordre dans le système bancaire et financier, prendre de vieilles mesures éculées, du type plan de relance du secteur automobile et immobilier décidé il y a quelques jours, le tout agrémenté de quelques mesures destinées à faire croire que le Grenelle de l'Environnement, de reculades en promesses non tenues, n'est pas mort.

Tout cela n'est pas sérieux et responsable et lorsque cela s'accompagne dans le même temps d'un désengagement scandaleux du Gouvernement dans le domaine scolaire, en matière de logement social, dans le financement des infrastructures de transport en commun, dans l'accompagnement et l'accueil des personnes en grande précarité, cela devient tout simplement inacceptable, surtout lorsque le même Gouvernement ne tient pas ses engagements vis-à-vis des collectivités locales… Vous l'avez rappelé, Monsieur le Maire, la dette de l'Etat à la Ville de Paris s'élève à près de 300 millions d'euros. Cette dette fait peser sur notre Exécutif, dès qu'il en a l'occasion, les charges et les devoirs qu'il ne remplit pas.

Cela nous oblige à faire des choix courageux et clairs, comme le choix d'augmenter la fiscalité locale, choix que nous assumons mais que nous aurions souhaité, comme vous le savez, voir intervenir il y a quelques années déjà.

En effet, dans un contexte économique et social moins dégradé, ces mesures auraient été plus facilement acceptées par les Parisiennes et les Parisiens. Elles auraient surtout permis des politiques encore plus volontaristes dans des domaines qui nous sont chers : le logement social, la résorption de l'habitat insalubre, les transports collectifs, la lutte contre la pollution, la mise en place du Plan Climat, le renforcement des personnels de la Ville, l'accueil de la petite enfance, l'aide aux personnes en situation de handicap.

Au-delà, dans ce contexte difficile dans lequel ces mesures fiscales s'inscrivent, nous devons certainement imaginer des marges de manœuvre pour répartir de manière plus juste et efficace cet effort demandé aux Parisiens.

Nous saluons l'initiative d'instaurer une taxe foncière sur le bâti, malgré ses imperfections.

D'autres pistes de réflexion doivent certainement être envisagées. C'est l'objet d'un certain nombre d'amendements proposés par notre groupe.

En ces temps difficiles qui s'annoncent, les objectifs et la volonté affichés par ce budget de poursuivre l'effort dans le domaine du logement social et de l'éradication de l'insalubrité, du soutien à l'insertion et à l'emploi et de l'aide à l'accueil des plus démunis nous semblent, bien entendu, aller globalement dans le sens souhaité.

C'est pourquoi nous voterons ce budget.

Cependant, il est prévisible qu'en ces temps de crise, les attentes et besoins des habitantes et des habitants de Paris, et en premier lieu des plus modestes, vont croître.

Et, face à cette situation, si la Ville de Paris ne peut bien évidemment pas tout faire et tout régler, elle devra certainement plus que jamais faire de vrais choix et des priorités claires et volontaristes devront s'imposer.

A ce titre, elle doit renoncer à certains projets ou équipements de prestige, tels l'extension de Roland Garros, la rénovation du stade Jean Bouin ou Autolib' et à certaines subventions pour des destinataires qui n'en ont pas franchement besoin : le P.S.G. ou d'autres clubs sportifs riches et professionnels.

C'est pourquoi nous souhaitons amender ce budget, et pas uniquement à la marge, car nous devons nous donner les moyens de gagner la bataille du logement, en accentuant notre effort en faveur du logement social pour les plus modestes. 6.600 logements sociaux cette année, c'est mieux que sous la précédente mandature, mais c'est encore insuffisant ; je vous rappelle que dans leur programme, "Les Verts" en demandaient 9.000.

Nous devons mener les changements qui s'imposent en matière de développement durable. En temps de crise, les outils comme le Plan Climat ou le Plan de déplacements de Paris ne sont pas des punitions que l'on s'impose, mais doivent, au contraire, nous permettre de changer nos habitudes de vie, de créer des emplois non délocalisables et contribuent ainsi à surmonter ces crises.

Là encore, il faut s'en donner les moyens et être audacieux et inventif.

Nous devons aussi veiller à ce que les dépenses et initiatives de notre Ville contribuent au mieux vivre de tous et de toutes à Paris, poursuivre nos efforts en matière d'aménagement d'espaces verts, accentuer le développement des transports collectifs et des circulations douces, continuer notre effort pour l'accueil de la petite enfance, pour l'aide aux personnes en situation de handicap.

Nous devons, enfin, veiller à ce que certains besoins, impératifs en matière de personnel pour la Ville de Paris, soient réellement remplis, notamment dans les parcs et jardins, pour la propreté, dans le domaine de la culture, en ne privilégiant pas les gros équipements au détriment des structures plus petites.

C'est la seule garantie de pouvoir maintenir au niveau un service de qualité aux Parisiennes et aux Parisiens et de consolider le lien social entre les habitants.

Voilà des domaines où nous devons afficher clairement nos ambitions et c'est le sens des amendements et vœux budgétaires que nous présenterons. Nous sommes certains, Monsieur le Maire, que vous allez les soutenir avec bienveillance et même enthousiasme.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - La parole est à M. Ian BROSSAT.

M. Ian BROSSAT. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, chers collègues, depuis quelques jours une question revient souvent : on nous demande si notre budget est un budget de crise.

Je ne veux pas éluder cette question, car elle est légitime, car, le plus souvent, lorsqu'on parle d'un budget de crise, il faut entendre que l'on va rogner sur la part sociale, sur la santé, sur le logement.

Il faut entendre d'ailleurs ce que le Gouvernement laisse entendre : que les caisses sont vides et qu'en somme, on ne peut plus rien pour vous.

Or, quand la crise est là, justement, notre action n'a que plus de sens. Elle n'a que plus de sens si l'on concentre ses efforts sur ce qui risque de manquer aux Parisiennes et aux Parisiens, ce sur quoi ils risquent de rogner parce que les temps sont durs et leur pouvoir d'achat exsangue.

Si cette question revient encore et toujours, c'est qu'en fait il n'y a pas qu'une crise économique et sociale, il y a aussi une crise politique. La question de fond est bien celle-là : c'est la question du sens. Celle que nous devons nous poser au moment de voter ce budget, c'est celle-là : de quelle crise parle-t-on ? Quelle crise frappe les Parisiennes et les Parisiens ? Et force est de répondre qu'elle est double : économique et politique.

La crise économique, je n'y reviens pas, c'est celle qui frappe les Parisiennes et les Parisiens depuis plusieurs mois et qui va s'accentuer encore, celle qui les prive de leur pouvoir d'achat, celle qui les menace du chômage et de la précarité.

La crise politique, c'est celle qui se creuse de jour en jour depuis plus de 20 ans, celle qui voit l'Etat se désengager, le démantèlement de notre système de santé pour tous, l'indifférence aux mal-logés, celle qui voit un Gouvernement renier le principe républicain de l'égalité et qui ne prête qu'aux riches, celle qui se préoccupe de la crise financière et ignore la crise économique et sociale, comme si ce n'était pas grave que les salariés soient toujours plus pauvres, tant qu'on lève milliards sur milliards, sans la moindre contrepartie, pour les banques et les grandes entreprises.

Cette double crise porte une double exigence que nous devons garder à l'esprit.

L'exigence d'abord d'une attention particulière à toutes les Parisiennes et à tous les Parisiens à la garantie de tous leurs droits, quelle que soit la période. Car le coût de la vie, vous le savez, à Paris est toujours plus cher qu'ailleurs.

Mais la crise politique porte aussi une autre exigence :

celle de l'ambition, une ambition politique, une ambition pour la politique, celle de faire ce que ne fait pas un Gouvernement qui n'hésite pas à laisser une part croissante de femmes et d'hommes sur le bord de la route au mépris de tous les beaux discours du candidat SARKOZY, lui qui promettait tant de belles choses à une époque pas si ancienne que cela. C'est pourquoi il nous faut être prêts à faire encore plus et à faire encore mieux ; c'est une question de décence, c'est une question de droit et de dignité pour tous parce que la crise ne frappe pas, et on le sait très bien, ne frappera pas tout le monde de la même manière et que pourtant tous sont égaux en droit et en dignité. C'est à nous, c'est notre mission de l'avoir toujours présent à l'esprit.

J'insiste tout particulièrement sur ces deux mots essentiels à mes yeux : les droits et la dignité. Car, quand j'entends Nicolas SARKOZY parler des personnes sans domicile fixe, par exemple, je trouve qu'il n'a pas beaucoup de considération pour leurs droits et pas du tout pour leur dignité. On ne dit pas, quand on parle des sans domicile fixe, qu'on va - je cite - "donner à manger et leur laisser prendre une douche et que l'on verra bien s'ils veulent rester dans les centres d'hébergement qu'on met à leur disposition". Dire cela, c'est à la fois faire preuve d'une ignorance, d'une indifférence et d'un mépris, dire que c'est ainsi que l'on respecte la liberté et la dignité des personnes, c'est avouer le peu de cas que l'on en fait.

Non, les femmes et les hommes, quels qu'ils soient, ont des droits qui ne se limitent pas à quelques formules creuses. Ils ont droit à un logement décent, ils ont le droit de se soigner comme tout le monde, ils ont le droit de se nourrir sainement.

Oui, nous n'avons pas la même conception de leurs droits, ce n'est pas notre idée de leur dignité, ce ne sont pas nos valeurs et c'est sans doute à cela que l'on reconnaît aussi la différence entre la Droite et la Gauche.

Je me souviens de Mme LAGARDE qui nous disait ici même il y a quelques semaines, au moment du débat d'orientations budgétaires, que nous ne partagions pas la même conception du budget. Elle nous accusait de ne pas tenir la dépense. Aujourd'hui, en lisant ce projet de budget primitif, je veux lui rendre hommage et lui dire à quel point elle a raison ! Nous ne partageons pas la même conception du budget, en effet.

Quand je vois le Gouvernement sortir des milliards de son chapeau et ne rien faire pour le pouvoir d'achat, quand je vois le budget du Ministère du Logement baisser de 7 %, quand je vois le déficit record des finances publiques, je trouve que Mme LAGARDE ferait bien de garder ses leçons pour elle.

Et, Madame LAGARDE, s'il y avait un conseil à vous donner, un moyen de vous rendre utile aux Parisiennes et aux Parisiens, ce serait tout simplement de vous dire de nous rendre l'argent !

Oui, Madame LAGARDE, rendez l'argent !

(Applaudissements sur les bancs des groupes communiste, socialiste, radical de gauche et apparentés, du Mouvement républicain et citoyen et "Les Verts").

Madame LAGARDE, rendez les 106 millions d'euros que vous devez aux Parisiennes et aux Parisiens au titre du R.M.I. ! Rendez les 42 millions d'euros que vous devez aux Parisiennes et aux Parisiens au titre de la couverture du périph'. Rendez les 12 millions d'euros que vous devez aux Parisiennes et aux Parisiens au titre de l'Aide personnalisée à l'autonomie.

Alors, bien sûr, je vous entends déjà avancer tous les prétextes du monde pour nous expliquer que vous ne nous les rendrez pas ! Mais, alors, faut-il en conclure, Madame LAGARDE, que les "R.M.istes" ne sont pas assez bien pour vous ? Faut-il en conclure, Madame LAGARDE, que les habitants...

(Protestations sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

Faut-il en conclure, Madame LAGARDE, que les habitants des portes de Paris qui attendent les couvertures du périph' depuis si longtemps ne sont pas assez bien pour vous ?

(Applaudissements sur les bancs des groupes communiste, socialiste, radical de gauche et apparentés, du Mouvement républicain et citoyen et "Les Verts").

Faut-il en conclure que les personnes âgées en mal d'autonomie ne sont pas assez bien pour vous, Madame LAGARDE ?

Faut-il...

M. Philippe GOUJON, maire du 15e arrondissement. - Minable !

M. Ian BROSSAT. - Faut-il en conclure qu'aux "R.M.istes", aux habitants des quartiers populaires qui habitent aux portes de Paris, qu'aux personnes âgées en mal d'autonomie, vous préférez les banquiers que vous servez si bien par ailleurs ?!

(Applaudissements sur les bancs des groupes communiste, socialiste, radical de gauche et apparentés, du Mouvement républicain et citoyen et "Les Verts").

(Protestations sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

Les Parisiennes et les Parisiens, Madame LAGARDE, ne l'oublieront pas !

Ils ne l'oublieront pas.

(Protestations sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

M. LE MAIRE DE PARIS. - Une seconde !

Dans ces débats, il y a des critiques sévères. J'en entends et j'en supporte. Je ne vois pas pourquoi vous ne supporteriez pas des critiques.

Je m'attends tout à l'heure à ce que les interventions de l'opposition ne soient pas particulièrement affectueuses à l'égard de la politique que je mène.

Ecoutez Ian BROSSAT qui, en plus, je trouve, fait les choses avec intelligence, tonus.

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, communiste, du Mouvement républicain et citoyen et "Les Verts").

J'ai compris, ils regrettent Jean VUILLERMOZ ! Mais, en fait, ils ne se rendent pas compte qu'ils l'ont toujours ! Ils ont les deux !

Allez, Ian BROSSAT.

Essayez de supporter.

M. Ian BROSSAT. - Et puis, vous savez, plus vous m'inter-

rompez, plus ma prise de parole est longue. Ce sera quand même paradoxal que l'U.M.P. contribue à allonger la prise de parole du groupe communiste, mais je vous en rendrai hommage, évidemment.

Les Parisiennes et les Parisiens, Madame LAGARDE, ne l'oublieront pas. Ils vous ont surpris la main dans le sac...

(Protestations sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

M. LE MAIRE DE PARIS. - Chers collègues, ce n'est pas convenable de ne pas accepter des critiques, alors que vous êtes beaucoup plus durs que ne l'est M. BROSSAT. Je vous demande de l'écouter sereinement, sagement. Je n'ose pas dire stoïquement !

M. Jean-François LAMOUR. - Ce n'est pas possible.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Mais, enfin, si vous voulez essayer, je n'ai rien contre. Moi, j'essaie.

M. Alain LHOSTIS. - Les grandes douleurs sont muettes.

M. LE MAIRE DE PARIS. - En tout cas, moi, de temps en temps, il faut que je me taise !

(Rires).

La parole est à M. BROSSAT.

M. Ian BROSSAT. - Alors, évidemment, à droite, au Gouvernement, vous aller vous désengager. Laissez-nous au moins nous engager, nous, en nous donnant les moyens financiers de le faire et en nous rendant ces sommes que vous nous devez.

De grands défis nous attendent, Monsieur le Maire, et il faudra réfléchir très vite, comme nous l'avons déjà dit au moment du débat d'orientations budgétaires, à la mise en place de ce bouclier social que les élus communistes appellent de leurs vœux depuis plusieurs mois.

Avec la crise, le risque est grand qu'un nombre important de Parisiens rognent sur les budgets fondamentaux. Cela est notre rôle d'allumer des contre-feux sociaux et de permettre à tous les Parisiens d'accéder aux droits les plus essentiels.

La solidarité, vous l'avez dit, c'est 31 % du budget de fonctionnement de la Ville de Paris, c'est 1,6 milliard d'euros. De cela, les élus communistes sont particulièrement fiers, surtout que je vois que la Droite, elle, racle les fonds de tiroir quand il s'agit de solidarité.

Ce budget est le premier de la mandature : il dessine les grandes lignes des investissements à venir. C'est pourquoi il nous appelle à la vigilance et c'est pourquoi je parle aujourd'hui de choix à venir et de priorités.

S'adapter à la crise, ce n'est pas faire moins que ce que nous avions prévu, c'est faire au mieux pour répondre aux enjeux de notre période. En un mot, la crise ne doit pas nous inciter à baisser la garde…

(Applaudissements sur les bancs des groupes communiste, socialiste, radical de gauche et apparentés, du Mouvement républicain et citoyen et "Les Verts").

… elle doit nous inciter à faire preuve d'audace dans un certain nombre de secteurs clés qui permettent de faire face à la situation et d'amortir les effets de la crise.

En ce qui concerne le logement - Sylvain GAREL en a parlé tout à l'heure -, le groupe communiste ne peut que se féliciter de l'engagement qui est pris d'aller vers 6.600 logements sociaux par an. Je veux d'ailleurs saluer le travail mené par Jean VUILLERMOZ, qui s'est battu en tant que président du groupe communiste pour accroître la part du logement social pendant les sept années de la mandature précédente.

Nous n'oublierons pas non plus, je veux le croire, l'accès à la santé, à une alimentation saine, au sport et à la culture pour tous, ou encore le droit d'avoir des loisirs et une vie personnelle.

Car tout est une question de budget et de priorités.

Quand on a moins d'argent, on mange moins bien, on va moins souvent consulter le médecin, on rogne sur le budget des loisirs et de la culture. Le Gouvernement nous dit pendant ce temps-là que les hôpitaux doivent être rentables. Le Gouvernement - permettez-moi de prendre un exemple de mon arrondissement - supprime la subvention à l'association "La courte échelle", qui gère l'épicerie sociale du 17, rue Bernard-Dimey, dans le 18e, ce qui contraint cette épicerie à fermer. En ce moment, on aurait pu être mieux inspiré.

Il faut résister à ce mouvement de mesquinerie et d'indifférence, Monsieur le Maire, c'est le sens de notre amendement sur les centres de santé, c'est le sens de nos voeux sur les épiceries sociales et la création d'un réseau de halles alimentaires bio sur lesquelles nous nous sommes engagés ensemble pendant la campagne municipale. Il faut aider les centres de santé en même temps qu'interpeller la Fédération mutualiste parisienne sur la Maison de la mutualité. Il faut construire des équipements publics dans les quartiers où les habitants sont plus touchés par la précarité et la crise qu'ailleurs : c'est une question de cohérence politique ; c'est le moment où le geste rejoint la parole ; c'est en cela que nous nous différencions du Gouvernement.

Monsieur le Maire, nous sommes conscients de l'enjeu à venir et des moyens qu'il faudra trouver pour mettre en œuvre cette politique ambitieuse pour tous, qui doit être notre priorité. Mais nos valeurs communes, Monsieur le Maire, nous commandent cette ambition. C'est le sens de notre engagement et c'est pourquoi nous assumons avec vous la hausse de la fiscalité locale.

Je veux le dire aussi : il ne faudra pas s'interdire par principe ou par dogmatisme, de recourir à l'emprunt. Mais je sais à quel point le dogmatisme n'est pas le fait de cette partie gauche de l'hémicycle.

Pourquoi l'emprunt ? Parce que la Ville de Paris, vous le savez, est une ville très peu endettée et excellemment notée. N'en déplaise à la droite, nous gérons bien Paris. Mais surtout, parce qu'en situation de crise, le crime est d'hésiter à investir dans les équipements publics dont ont besoin les habitants des quartiers populaires, d'hésiter à embaucher des personnels quand il s'agit de rendre service aux habitants de Paris.

N'hésitons pas, Monsieur le Maire, ni à recourir à l'emprunt ni à recourir au personnel nécessaire pour ne pas tomber dans cette contradiction de la droite parisienne qui, dans les arrondissements nous demande toujours plus de personnel et qui, à Paris et au Conseil de Paris, nous demande systématiquement d'en embaucher moins. Ne tombons pas dans cette contradiction.

Bref, vous l'avez compris, Monsieur le Maire, nous vote-

rons avec détermination et combativité ce budget.

Je vous remercie.

(Applaudissements sur les bancs des groupes communiste, socialiste, radical de gauche et apparentés, du Mouvement républicain et citoyen et "Les Verts").

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci, et j'imagine pour une tonalité un peu différente, Jean-François LAMOUR.

Cela s'appelle la démocratie.

M. Jean-François LAMOUR. - … mais tout aussi combative, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Je n'en doute pas.

M. Jean-François LAMOUR. - En entendant les orateurs précédents, nous avons compris que votre budget, le premier de cette seconde mandature, là où nous attendions une vision, une sorte de feuille de route pour votre Exécutif, n'a strictement aucune visibilité, aucune lisibilité.

C'est facile, Monsieur le Maire, on tape sur le Gouvernement à bras raccourcis et bien évidemment, on se décharge de ses excès sur l'action volontaire et dynamique du Gouvernement qui veut que notre pays sorte de cette crise.

Et de votre côté, Monsieur le Maire, aucun élément tangible de programmation pluriannuelle des investissements. Jamais projet n'a été aussi virtuel que celui-là. Aucune vision, aucune transparence, aucune clarification de l'ensemble des systèmes de régulation, de contrôle et de décision à Paris. Bref, aucune évaluation des politiques publiques que vous menez.

Mais, Monsieur le Maire, de quelle manière comptez-vous répondre aux attentes et aux besoins des Parisiens ? De quelle manière, outre le matraquage fiscal, comptez-vous les accompagner en cette période de crise ? Comment comptez-vous relever les défis de notre Capitale en matière de développement durable, mais surtout en matière de développement économique ? Et enfin, quels sont les leviers que vous jugez prioritaires pour préparer l'avenir - nous en aurons besoin pour sortir de la crise ?

De tout cela : rien, "nada" ! Vous avez démontré il y a quelques semaines que vous étiez un mauvais manager, et nous avons aujourd'hui la preuve que vous êtes aussi un mauvais gestionnaire, Monsieur le Maire, imprévoyant parce que vous avez dilapidé allègrement les 900 millions d'euros annuels de droits de mutation, et autiste face au contexte économique que subit notre pays.

Il appartiendra d'ailleurs aux Parisiens, tout simplement, d'en juger quand ils verront effectivement augmenter considérablement leurs impôts locaux. J'ai vu que le parti socialiste, "Les Verts" et le parti communiste appelaient à cette hausse massive, à ce coup de matraque de la fiscalité locale. Eh bien, vous en assumerez totalement les conséquences, car Paris s'apparente de plus en plus sous votre ère à une machine qu'il faut faire fonctionner tel un système. Dans l'esprit de système, il y a idéologie, facilité et clientélisme.

Idéologie de certains de vos élus sur la politique environnementale à mener. Facilité de gestion, car aucune décision concernant la maîtrise du budget de fonctionnement de la Ville n'est prise. Clientélisme enfin, dans la politique du logement, où vous privilégiez délibérément une catégorie sociale au détriment des autres.

C'est cette machine que vous faites fonctionner, et non une collectivité au service des Parisiens que vous dirigez. Or, le citoyen contribuable parisien n'est pas une vache à lait au service d'un système : il devrait contribuer par son impôt à mener des politiques publiques identifiées afin de dynamiser et d'aménager un territoire, de faciliter la création d'activités économiques, de participer aux charges communes et enfin, de venir en aide aux plus défavorisés.

Outre cette idée de système, vous ne pouvez nier votre imprévoyance, votre gaspillage, bref, votre mauvaise gestion de l'argent des contribuables dont vous confisquez un peu plus le pouvoir d'achat au mépris de la crise financière et de la situation économique fragile dans laquelle nous nous trouvons.

Aujourd'hui, vous n'avez plus de marge de manœuvre, donc vous augmentez les impôts et vous nous annoncez déjà que vous ferez de même l'an prochain.

Faut-il en outre vous rappeler que le coût de la vie à Paris est plus élevé que sur le reste du territoire. Un chiffre seulement : 47 % de plus quand il s'agit de se loger à Paris par rapport au reste de la France. Alors, de grâce, épargnez-nous quand il ne s'agit pas d'attaquer le Gouvernement, dans votre réponse, que l'augmentation fiscale est normale parce que vous devez combler cet écart de fiscalité avec le reste des grandes villes françaises. Monsieur le Maire, vous continuez à accabler vos administrés en augmentant les impôts locaux et surtout, en instaurant une nouvelle taxe foncière départementale.

Mais, ignorez-vous que ces familles ont déjà du mal à se loger compte tenu de l'insuffisance de construction et de la difficulté à obtenir un crédit logement ou à la consommation ?

C'est parfaitement inique, elles subissent déjà les effets de la crise et vous en rajoutez avec un véritable matraquage fiscal. C'est la double peine pour les Parisiens.

Vous vous targuez d'une situation budgétaire et comptable enviable. Je vous prends au mot : annulez ou, comme nous vous le proposons, modérez vos augmentations d'impôt.

Je crois profondément que la situation budgétaire de Paris n'est pas bonne et vous vous êtes acculé à l'expédient fiscal, expédient destiné à solder les gaspillages de votre précédente mandature et non à financer l'ambitieux programme d'investissement annoncé ; expédient destiné à compenser votre imprévoyance, vous qui n'avez pas su constituer des réserves financières solides pour compenser la chute des droits de mutation ; expédient enfin destiné à financer votre dérive dépensière que démontre avec force l'explosion du budget de fonctionnement : plus de 8.000 emplois depuis 2001 sans véritable amélioration notoire du service public municipal rendu aux Parisiens.

Je ne comprends pas, Monsieur le Maire, pourquoi vous persistez à augmenter les dépenses de fonctionnement : 2,3 % d'augmentation cette année alors que l'inflation est prévue à 1,5 % pour 2009.

Vous gaspillez vos marges de manoeuvre sans aucun effort de maîtrise de la dépense. Plutôt que de continuer à créer des impôts en tous genre, plutôt que de continuer là aussi à développer ces emplois qui, on le sait, n'apportent aucune amélioration au service des Parisiens, je vous suggère de cibler les besoins de nos administrés.

Votre politique en matière de petite enfance, secteur très

sensible à Paris, demeure incohérente et illisible. C'est ce qui motive la démarche de mon groupe qui vous demande la création d'une mission d'information et d'évaluation sur la petite enfance, afin d'établir un bilan des deux précédentes majorités municipales depuis dix ans et de mieux cerner les priorités dans ce domaine clé de l'action municipale.

Force est de constater que vous vous trouvez dans une impasse financière qui vous oblige non seulement à augmenter les impôts, après avoir brûlé vos réserves, mais aussi à faire une politique de désengagement dans un certain nombre de domaines. La petite enfance en est une illustration.

L'enseignement supérieur en est une autre avec ce fameux milliard qui demeure introuvable, Monsieur le Maire, dans ce budget. Vous nous l'avez encore répété. Nous l'attendons ce milliard, annoncé bruyamment en mai puis en juillet, alors qu'aujourd'hui, à peine 70 millions d'euros sont identifiables avec certaines affectations pour le moins contestables.

Quant à votre politique du logement, elle est encore une illustration de ce désengagement. Vous voulez donner des leçons au Gouvernement sur l'hébergement d'urgence alors que vous aviez fait la promesse en 2001 d'éradiquer l'habitat insalubre. Vous débutez votre seconde mandature avec seulement dix millions d'euros consacrés à la résorption de cet habitat insalubre.

C'est pour cela que nous présenterons un amendement qui augmentera de 30 millions d'euros cet effort qui me paraît indispensable, mais c'est peut-être finalement l'expression de Jean-Pierre CAFFET tout à l'heure qui faisait référence à l'administration Bush pour sortir de la crise, c'est peut-être l'effet de votre libéralisme qui fait en sorte que vous ne vous intéressez plus à l'habitat insalubre, Monsieur le Maire.

(Applaudissements sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

Et que dire de votre conception du logement social quand votre communication n'évoque aucune dotation à destination...

M. LE MAIRE DE PARIS. - Il confond libéralisme politique et libéralisme économique, mais il n'est pas le seul.

M. Jean-François LAMOUR. - … du logement intermédiaire et que l'accession sociale à la propriété ne se voit attribuer que 20 millions d'euros ?

Votre politique tend à accentuer l'injustice et l'inégalité de traitement entre les ménages parisiens. Vous porterez la responsabilité, Monsieur le Maire, d'une profonde fracture du tissu social de notre territoire en cassant systématiquement le logement intermédiaire et en provoquant ainsi l'éviction de plus en plus de Parisiens qui se réfugient en banlieue.

Vos pratiques en matière d'attribution de logements sociaux démontrent une volonté farouche de paupériser le parc social.

Près de 80 % des attributaires ont des revenus inférieurs à 60 % des plafonds de ressources. A cela s'ajoute l'abandon par la Municipalité de tous les programmes en faveur du logement intermédiaire, au profit d'acquisitions massives d'immeubles du secteur privé, majoritairement occupés pour procéder à un conventionnement ciblé uniquement sur les logements très sociaux.

Vous pratiquez délibérément une politique anti-classe moyenne qui aura en outre des répercussions fiscales inéluctables.

Vous continuez ainsi à asphyxier ceux qui paient, vous privilégiez systématiquement une catégorie sociale au détriment des autres.

Monsieur le Maire, c'est la politique du logement global qu'il faut relancer, le parcours d'accession au logement est une chaîne continue dont chacun des maillons est important.

Cette politique a, en outre, des répercussions sur l'ensemble de l'activité économique. Au bout du compte, Monsieur le Maire, allez-vous être le Maire d'un Paris des plus aidés et des plus aisés ?

Certes, votre action est toujours bien présentée, bien vendue, vous avez un indéniable savoir-faire en matière de communication et surtout les moyens que vous y mettez. Cependant, nous n'avons pas besoin d'afficher des chiffres mirobolants sur tous les thèmes afin d'épater les médias. Nous avons besoin de pragmatisme et de modestie dans la façon d'aborder les problèmes.

Nous avons besoin de "sur mesure" et de "cousu main". Vous affichez des montants d'investissement impressionnants, ils doivent répondre impérativement aux critères suivants : soutenir notre économie et choisir les priorités de moyen et long terme.

Alors et plus que jamais, "small is beautiful" : nos P.M.E. locales sont un atout décisif dans le soutien à l'économie et la reprise de l'activité pour Paris et pour les Parisiens.

Nous attendons de vous, Monsieur le Maire, que vous mettiez tout en œuvre pour les soutenir.

Je ne reviendrai pas sur l'investissement immobilier, mais nous vous demandons une vraie transparence financière. Nous nous étonnons d'ailleurs que les subventions supérieures à 75.000 euros ne soient plus présentées en 1ère Commission. Cette exigence de transparence devra s'exercer par des audits ciblés sur les directions budgétivores comme la voirie et la propreté.

Monsieur le Maire, le projet que vous nous présentez est socialement injuste, économiquement inefficace, dangereusement imprévoyant et surtout insincère. Une insincérité délibérée, ne serait-ce que dans votre présentation des hausses des taux fiscaux qui n'indiquent pas les 54 % supplémentaires que paieront par exemple les propriétaires parisiens l'année prochaine.

Cet esprit de dissimulation témoigne d'un manque de considération envers l'opposition que nous représentons et de mépris envers nos administrés.

Nous attendons une politique au service de l'ensemble des Parisiens, une politique au service d'une nouvelle gestion, une politique au service de la croissance et de l'emploi, une politique au service de projets répondant à la triple vocation locale, nationale et internationale de Paris.

En cette période de crise, j'invite cette Assemblée à voter nos amendements afin de répondre à un impératif : ne pas confisquer un peu plus le pouvoir d'achat des Parisiens par une mauvaise utilisation de la dépense publique.

(Applaudissements sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

M. LE MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, je constate que les critiques portées par M. LAMOUR, et c'est bien son droit, sont encore plus virulentes que celles que nous avons entendues auparavant, d'autant que j'ai entendu des mots comme dissimulation, mépris, insincère et je note que la majorité municipale les a écoutés avec respect, quoi qu'elle en pense.

Chers collègues, j'ai maintenant la peau tannée, ce n'est pas le problème. Je voudrais que, pour la suite de nos débats qui seront longs, nous puissions nous écouter quoi que l'on en pense.

C'est tout de même une petite remarque que je fais puisque, y compris pendant ma propre intervention, des protestations ont fusées.

Je constate que M. LAMOUR, avec beaucoup de virulence et c'est son droit, n'a pas été interrompu et sa parole, sa représentativité démocratique ont été respectées.

Je remercie la majorité.

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, communiste, du Mouvement républicain et citoyen et "Les Verts").

(Protestations sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

Je donne la parole à Marinette BACHE.

Mme Marinette BACHE. - Merci, Monsieur le Maire.

Pour ce premier budget de cette nouvelle mandature, la Municipalité nous prouve à la fois qu'elle est à la hauteur de ses engagements et qu'elle a pris pleinement conscience de la crise sociale qui ne fait, hélas, que commencer.

C'est d'abord une politique de l'emploi. Alors que le Gouvernement distribue d'un côté des primes de charité aux défavorisés et de l'autre côté des aides substantielles, des milliards qui tombent du ciel, à ses amis nantis, la Municipalité, elle, travaille pour trouver de vraies solutions pérennes de retour à l'emploi.

La Ville ne se contente pas de donner des primes d'urgence, elle développe une véritable politique de lutte contre le chômage. Ce n'est pas un hasard si depuis 2001 le chômage a baissé à Paris de 28 %. Ce n'est pas un hasard s'il était en baisse de 5,7 % à la fin du troisième trimestre 2008 contre 1,1 % au niveau national.

Alors que le Gouvernement prévoit une baisse de 2,8 % des crédits consacrés au travail et à l'emploi, la Ville les a augmentés lors de la précédente mandature de 60 % dans le cadre du plan départemental d'insertion. Grâce à cette politique, ce sont 8.000 allocataires du R.M.I qui ont retrouvé un emploi en un an.

Mes collègues ont peu souligné les chiffres et je le ferai, moi, car ils ont un sens quand le budget de l'emploi 2009 à Paris c'est 56 millions d'euros pour le retour à l'emploi des allocataires du R.M.I. (+ 8 %), 19 millions d'euros pour les allocations en faveur de l'emploi (+ 14 %), 6,3 millions d'euros pour l'aide à la formation, 1,1 million d'euros pour l'apprentissage, le doublement des crédits consacrés au plan local d'insertion et d'emploi, et 2,7 millions pour aider les jeunes adultes manquant de qualification à accéder à une école de la deuxième chance.

Un tel budget pour l'emploi, Monsieur LAMOUR, ce n'est pas du virtuel. Comme on peut toujours faire mieux, nous aurions aimé que ce budget soit l'occasion de créer des emplois directement à la Ville de Paris, afin de permettre à nos équipements nouveaux d'être pleinement efficaces et à nos services publics de proximité de mieux fonctionner. Nous serons donc attentifs à ce que les redéploiements de personnels prévus soient orientés vers les services publics de proximité. Nous verrons fin 2009 si cela a été suffisant.

Il nous reste en effet des marges fiscales, puisque la taxe foncière départementale que nous instituons est de 3 % contre 9,9 % de moyenne au niveau national. Il nous reste également des marges budgétaires puisque nous avons un taux d'endettement marginal comparé aux autres grandes villes françaises.

J'ai parlé de l'emploi, le logement maintenant.

L'Etat continue son désengagement financier de la construction sociale, sans pour autant remettre en cause les exonérations fiscales pour le secteur privé. Pour 2009, en plus d'une ponction sur les fonds d'épargne de plus de 10 milliards d'euros, le budget logement de l'Etat sera en baisse de plus de 7 %, ce n'est pas rien. Cela représente 560 millions d'euros tout de même, pour le logement et la politique de notre Ville.

Si l'Etat se désengage, notre Ville continue son effort, car la majorité municipale refuse de faire du logement social une variable d'ajustement. Ce sont 6.600 logements sociaux qui verront donc le jour en 2009. De plus, l'enveloppe d'acquisition pour le logement sera de 100 millions d'euros. Elle permettra de saisir les opportunités foncières pour réaliser de nouveaux logements. Elle permettra également de préserver des immeubles de la vente à la découpe, pratique si chère à la droite.

Enfin, ce programme de rééquilibrage géographique des logements sociaux, de développement de programmes d'hébergement d'urgence, d'aide à l'accès aux logements privés, continuera à renforcer la mixité sociale, si clairement refusée par la droite, à Paris comme à Neuilly.

Le projet de loi Boutin veut exclure du parc social certaines familles qui n'auront pourtant pas les moyens de se loger dans le privé, mais qui en revanche participaient à la mixité sociale des H.L.M. Notre Ville consacrera 20 millions d'euros pour reconduire le prêt "Paris logement 0 %", et pour le compléter d'un prêt "parcours résidentiel". Ainsi des personnes pourront quitter des logements sociaux par accession à la propriété. Cela me paraît plus juste et plus intelligent que le projet de loi Boutin.

Au-delà du parc social, notre Ville n'oublie pas les nombreuses familles qui ne peuvent faire face à la cherté des loyers. Leur nombre risque malheureusement d'augmenter dans les mois à venir. La Ville va donc mettre en place un véritable bouclier logement en aidant les Parisiens qui consacrent plus de 30 % de leurs revenus à leur loyer : 650.000 euros pour un trimestre y seront consacrés. Somme modeste, il est vrai, face au bouclier fiscal de 17 milliards d'euros mis en place par le Gouvernement.

La Ville n'oublie pas non plus les nombreux Parisiens qui ne peuvent accéder au parc locatif. Saturation des logements sociaux, montant des cautions, garanties nécessaires pour accéder aux logements privés. Ainsi, un montant de 0,5 million d'euros sera consacré dans le budget 2009 au dispositif garantie des risques locatifs.

De plus, notre Ville permettra aux Parisiens ayant besoin d'un prêt pour un projet personnel, ou du fait d'un accident de la

vie, de pouvoir y accéder via le Crédit municipal à taux réduit. Cette politique est bien sûr liée à l'entretien de notre tissu économique et à la tentative de le préserver, malgré la crise que nous traversons. Quelques chiffres encore: 1 million d'euros pour le lancement de l'agence de l'innovation ; 5 millions d'euros pour le comité d'investissement des fonds parisiens d'amorçage qui sera mis en place en 2009 ; l'aide au développement des jeunes entreprises innovantes avec 18 millions d'euros de dotations d'investissement pour les nouveaux incubateurs et pépinières d'entreprises; plus 13 % pour le soutien des pôles de compétitivité; plus 16 % de crédits consacrés à la prospection d'investisseurs internationaux.

Préparer l'avenir de cette façon, Messieurs de l'U.M.P., ce n'est pas du virtuel.

Nous le savons tous, l'économie est interdépendante des moyens de transports. Des transports des marchandises, bien sûr, mais surtout en ce qui concerne les grandes agglomérations comme la nôtre, transports des salariés et facilités d'accès aux commerces.

Le choix de notre Municipalité de continuer à privilégier les transports collectifs et les transports alternatifs est un choix intelligent, tant pour la qualité de vie que pour le dynamisme économique. Aussi nous saluons le projet du T3.

D'ici 2014, près de 1,5 milliard d'euros seront consacrés aux investissements de voirie et de déplacements. Outre le renforcement des lignes 5 et 9 du métro par des lignes de bus, la Ville profitera de ce budget pour trouver des solutions à la saturation de la ligne 13.

Après le succès de Vélib' qui sera étendu à la banlieue en 2009 avec un budget de 7 millions d'euros, la municipalité lancera son projet Autolib'. Ce projet nécessitera 40 millions d'investissements. Il faut s'assurer que les tarifs resteront abordables, notamment pour le week-end et les jours fériés, permettant ainsi à nombre de Parisiennes et de Parisiens de ne pas être obligés de posséder une voiture.

De plus, il serait fortement souhaitable que les voitures disponibles soient issues de la production française.

Ainsi, ce projet soutiendrait bien plus l'industrie automobile, et donc l'emploi dans ce secteur, que la prime de 1.000 euros du Gouvernement. Ceux qui ont une voiture vouée à la casse n'ont pas les moyens de s'en acheter une neuve. Cette mesurette n'a qu'un impact limité et ne fera que reporter le problème de quelques mois ; ce n'est pas cela qui permettra aux salariés du secteur de l'automobile de conserver leur emploi.

Bien sûr, nous n'oublions pas la petite enfance, c'est une de nos priorités. Elle est un des outils indispensables à l'émancipation des femmes. Elle permet aux Parisiennes et aux Parisiens de pouvoir exercer un métier, et aux jeunes parents de rester dans la capitale.

Dès 2001, la municipalité a appuyé ses efforts sur l'accueil collectif. Cet effort sera poursuivi avec un objectif de 4.500 places supplémentaires d'ici 2014. Dès 2009, 15,9 millions euros seront investis pour créer 576 nouvelles places.

Notre Ville doit aussi pallier le désengagement financier de la C.A.F. Le budget de fonctionnements consacré à l'accueil de la petite enfance augmentera donc en 2009 de plus de 7,7 % par rapport à 2008.

L'avenir, c'est également la jeunesse. Je pense bien évidemment au projet de création de trois centres d'animation dans les 9e, 13e et 18e arrondissements. Je pense également au fonctionnement des conseils de la jeunesse, véritables lieux de dialogue permettant l'implication de nos jeunes dans notre société. Je pense au fonctionnement des 42 centres d'animation.

Il serait nécessaire également de s'étendre sur les budgets de l'école, de la culture, de la solidarité, du foncier ou du sport. Mes collègues du groupe M.R.C. le feront dans le cadre de la suite du débat.

Un dernier mot, la crise n'épargne pas les recettes de notre Ville. La baisse des droits de mutation, estimée à 100 millions d'euros en 2008, sera certainement plus conséquente en 2009. Mais ce n'est rien au vu du désengagement de l'Etat devenu structurel sur les grands projets de notre Ville. De plus, son ardoise à notre égard ne cesse d'augmenter. J'allais annoncer 220 millions d'euros mais Monsieur le Maire nous a donné le chiffre de 300 millions tout à l'heure.

Face à cette crise, pour tenir nos engagements et pallier les carences de l'Etat, nous faisons donc le choix d'augmenter la fiscalité sur deux années. Cette augmentation permettra de nous situer dans une moyenne basse des fiscalités locales.

Vous l'avez compris, notre groupe soutient et assume ce choix et votera donc sans état d'âme l'ensemble des budgets qui nous sont présentés.

Je vous remercie.

(Applaudissements sur les bancs des groupes du Mouvement républicain et citoyen, socialiste, radical de gauche et apparentés, communiste et "Les Verts").

M. LE MAIRE DE PARIS. - Vous êtes la seule à avoir tenu le temps de parole.

Mais peut-être M. POZZO di BORGO veut-il égaler l'exploit ?

M. Yves POZZO di BORGO. - Je vais essayer de tenir les 10 minutes.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, la situation est dégradée.

L'année prochaine, la croissance française devrait être atone, le chômage devrait augmenter fortement, la crise immobilière pèsera sur les recettes de la Ville ; le manque à gagner ne sera pas négligeable. La crise est bien là ; il faut lui faire face.

Or, le budget qui nous est proposé ne semble pas à la hauteur des enjeux du moment. Le projet de budget n'est pas satisfaisant, ni dans son volet recettes, ni dans son volet dépenses. Il aurait pu être un budget de relance, susceptible d'accompagner celle que le Gouvernement est en train d'engager dans un cadre européen ; ce n'est pas le cas.

Ce n'est pas le cas, parce que dans son volet recettes, votre budget se fonde sur un accroissement de la fiscalité.

Vous avez choisi d'amplifier la dynamique d'investissement de la Ville. Voilà bien une mesure de relance à laquelle nous ne pouvons qu'applaudir, surtout lorsque l'on sait que 72 % de l'investissement public est le fait des collectivités locales.

Elles ne doivent pas faillir à cette mission, Paris comme les autres, mais l'investissement généré ne pourra avoir d'impact

positif qu'à une condition : il doit être financé par des diminutions de dépenses de fonctionnement et de dépenses inutiles et non par une hausse de la fiscalité.

Je vous rappelle qu'en points de P.I.B., entre 2001 et 2007, les prélèvements de l'Etat ont diminué de 17,2 % à 15,3 %, tandis que les prélèvements des collectivités locales ont augmenté de 5,2 % à 5,7 %. Cela suffit ! Augmenter les impôts dans le contexte actuel est une folie, surtout dans les proportions projetées.

Contrairement à ce que vous annoncez, Monsieur le Maire, c'est à une très substantielle et très brutale augmentation de la fiscalité locale que les Parisiens doivent se préparer. Elle ne sera pas modérée comme vous l'annoncez.

Le calcul n'est pas compliqué à faire ; les impôts de la Ville augmenteront de 9 % dès 2009. Il faut ajouter cela à l'augmentation de 3 % des bases votée par la loi de finances. A cela, il faut ajouter les 3 % d'augmentation du foncier départemental. Ce sera la même chose l'année prochaine, une augmentation conséquente en deux ans de la fiscalité locale parisienne qui frôlera les 30 %.

Vous nous dites aussi que la pression fiscale parisienne est moins forte que dans les grandes villes de province, mais cet argument est fallacieux. Vivez-vous à Paris ? On se le demande. Paris est de loin la Ville la plus chère de France ; c'est aussi la troisième Ville la plus chère de la zone Euro.

Dans les comparaisons entre Paris et la province, Jean-François LAMOUR a évoqué le fait les loyers étaient supérieurs de 47 % dans la Capitale par rapport à la province. Concernant les dépenses de santé, le surcoût supporté en Ile-de-France est de 14 %. Pour les dépenses en cafés et restaurants, l'écart est de 20 %.

Je terminerai pour vous apprendre que la canette de Coca Cola coûte 1,40 euro à Paris contre 0,47 euro à Lisbonne et à Bruxelles et que le litre d'essence parisien est le plus cher d'Europe, mais j'oubliais que vous ne payiez pas votre essence et j'oubliais que vous ne buviez pas de "Coca".

M. LE MAIRE DE PARIS. - D'abord, je vous confirme que je bois du "Coca", que je paye ma taxe foncière et ma taxe d'habitation. J'ai même regardé hier combien c'était…

M. Yves POZZO di BORGO. - Je n'ai pas dit cela.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Je sais à peu près quelle sera l'augmentation.

M. Yves POZZO di BORGO. - Elle sera supérieure à ce que vous dites, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Ce n'est pas dramatique. Bien sûr que ce sera une contribution de nous tous…

M. Yves POZZO di BORGO. - Martin HIRSCH a élaboré un concept très intéressant : le concept du reste à vivre. Quand on prend, dans un pays comme la France, la situation des 20 % de Français les plus modestes, on s'aperçoit que la part des dépenses obligatoires, c'est-à-dire le logement, les impôts, le remboursement d'emprunt, les assurances, représentait la moitié des revenus modestes il y a six ou sept ans et représente aujourd'hui les trois quarts de ces mêmes revenus. Le revenu disponible, ce que l'on appelle "le reste à vivre", a rétréci.

Il convient de nous interroger et de vous interroger, Monsieur le Maire : quel est le reste à vivre d'un foyer parisien aujourd'hui et qu'en sera-t-il après élévation de la fiscalité locale ?

Dois-je rappeler que Paris est composée de 50 % de ménages qui disposent de revenus moyens, c'est-à-dire un niveau de revenus entre 1.105 euros et 2.860 euros par mois avant abattement fiscal ou paiement des impôts. Ce sont elles les classes moyennes, ce sont elles l'âme de Paris, ce ne sont pas les Bobos ! Ajoutez à cela 28 % de ménages parisiens qui disposent de revenus modestes inférieurs à 1.105 euros par mois, ce qui fait qu'à Paris, 78 % des ménages peuvent donc être considérés comme modestes ou moyens.

A la lecture de ces chiffres, tout le monde peut comprendre que le futur budget de Paris ne doit en aucun cas obérer le pouvoir d'achat des Parisiens. Tout le monde le comprend, sauf vous et votre équipe.

Alors vous nous dites que cette hausse, vous y êtes contraints ; pourquoi ? Parce que vous avez dilapidé les marges de manœuvre dont vous disposiez au cours des exercices précédents. Entre 2001 et 2008, les recettes de la fiscalité immobilière, celle-là même dont vous déplorez aujourd'hui le tassement, ont doublé pour atteindre près de 5 milliards sur la mandature précédente.

En bonne cigale, qu'avez-vous fait de ces milliards envolés ? Vous les avez allègrement dépensés.

Au cours de la période considérée, les dépenses de fonctionnement ont littéralement explosé. Elles ont augmenté de plus de 30 % quand l'inflation flirtait avec les 10 %. Nous avons assisté à un dérapage spectaculaire des frais de personnel.

Alors aujourd'hui, vous avez beau jeu de vous enorgueillir de maîtriser les dépenses de fonctionnement. Vous connaissez la règle latine : nul ne peut se prévaloir de sa propre turpitude. C'est exactement ce que vous faites en soulignant le fait que les dépenses de fonctionnement n'augmenteront en 2009 que de 2,5 % après avoir crû de 4 % les années précédentes.

C'est sûr, relativement aux années passées, il y a bien maîtrise, mais est-ce suffisant après dérapage des années passées ?

Ainsi donc, parce qu'il s'appuie sur une hausse de la pression fiscale, le volet recettes de ce projet de budget est pour nous inacceptable.

Mais son volet dépenses n'est pas non plus satisfaisant. Tout simplement parce que selon nous, il est possible de dépenser moins pour mieux investir. Il nous semble possible de dégager des économies substantielles pouvant aller jusqu'à 200 millions d'euros, c'est-à-dire jusqu'à surcompenser le manque à gagner des droits de mutation et ce au moins sur trois postes par exemple.

Le premier est celui des subventions que la Ville accorde à ses associations culturelles ou autres ou certains clubs ; je parle du P.S.G. et du Stade français qui sont quand même des représentants de grandes puissances financières. Ce n'est là qu'un exemple physique. Nous pourrions également soulever le coût de fonctionnement du 104 ou le gouffre de la Gaîté Lyrique.

Dans le foisonnement des subventions aux différentes associations culturelles ou autres, qui peut ignorer que de très nombreuses et substantielles économies pourraient être faites ? C'est à vous, l'Exécutif, d'abandonner votre politique laxiste et électoraliste en la matière et de faire le ménage. C'est vous l'Exécutif ! Les temps l'imposent ; nous n'avons plus les moyens des politiques gadgets.

Deuxième poste sur lequel d'importantes économies sont possibles : le logement. Pour financer le logement social, il y a le 1 % logement, les offices de H.L.M. Bref, il y a des procédures légales.

Or, à quoi assistons-nous aujourd'hui à Paris ? A un véritable contournement des voies traditionnelles de production du logement social.

Pour se conformer à l'objectif des 40.000 logements sociaux de la mandature, la Ville achète des immeubles pour les réallouer à un prix inférieur aux offices H.L.M. après les avoir rénovés à un coût exorbitant ; manque à gagner énorme aujourd'hui reconnu par l'Exécutif lui-même.

Troisième et dernier poste d'économies potentielles : les transports. La majorité municipale, nous l'avons soutenue, nous a embarqués dans l'aventure du tramway qui, pour 2009, nous coûtera 612 millions d'euros qui s'ajoutent aux 61 millions d'euros déjà ouverts en 2007 et 2008.

Ce qui est fait est fait. Maintenant que les lignes sont commencées, il faut les achever, mais il faut s'arrêter à la deuxième tranche pour ne pas continuer à enfermer Paris dans son périphérique. Dès maintenant, il faut se lancer pour investir sur des infrastructures lourdes dans le cadre du Grand Paris qui permettent le désengorgement des réseaux parisiens, notamment par le projet "Métrophérique" ou "Arc express", comme on voudra l'appeler.

Et s'il est possible de dépenser moins, dépenser mieux l'est tout autant. Dépenser mieux, c'est encore une fois en période de crise soutenir et relancer l'emploi et l'économie.

Or, est-ce la priorité affichée du présent projet de budget ? Est-ce un budget de relance, celui qui relègue au second plan l'emploi, le développement et l'attractivité économiques de la Ville ? A l'évidence, non. Dans le contexte actuel, plutôt que de dépenser 132 millions dans le stade Jean-Bouin, c'est-à-dire doter l'Ouest d'une infrastructure sportive supplémentaire alors qu'à l'Est et au Sud, Charléty est en sous-exploitation, ne serait-on pas mieux inspirés de mettre cette somme dans la bataille de l'emploi ?

C'est ce que nous vous proposons de faire au travers de deux amendements.

Et c'est bien parce qu'il ne fait pas de l'emploi et du développement économique une priorité, que le volet dépense du projet de budget ne nous semble pas plus acceptable que son volet recettes.

L'absence de transparence qui caractérise les actions de développement économique se retrouve d'ailleurs dans la répartition des dotations entre arrondissements. C'est cela aussi, dépenser mieux : c'est dépenser de façons plus transparente.

Mais en l'absence de toute clef de répartition globale connue, en l'absence de tout indicateur et de tout contrôle de gestion, impossible de comprendre les écarts de dotation entre arrondissements. Comment expliquez-vous qu'à revenu fiscal moyen quasi équivalent nous constatons des écarts de dotation par habitant injustifiables ?

Je pourrais prendre l'exemple des 2e et 9e arrondissements ou encore des 3e, 5e et 15e arrondissements. Comment justifiez-vous que des arrondissements aient de tels écarts de répartition dans une même ville ?

En conclusion, vous l'aurez compris, mes chers collègues, nous attendons une orientation du budget pour 2009 pour en faire un véritable budget de relance.

Pour cela, nous vous demandons, Monsieur le Maire, de laisser de côté vos promesses électorales et de vous adapter aux impératifs de la crise et éventuellement d'avoir très vite un budget modificatif dès le mois de mars.

Pour trouver 350 millions d'euros, vous relevez les impôts. Ce que nous vous disons, nous, c'est que vous n'avez pas besoin d'une telle somme parce qu'il faut avoir le courage de trancher dans les dépenses non nécessaires pour ne pas procéder à une telle augmentation de la pression fiscale, quitte à forcer sur les emprunts. Personne aujourd'hui ne vous le reprochera.

En l'absence de telles réflexions, nous ne pourrons pas voter votre budget.

(Applaudissements sur les bancs des groupes Centre et Indépendants et U.M.P.P.A.).

M. LE MAIRE DE PARIS. - Je le regrette mais je ne peux pas vous suivre quand vous me suggérez de ne pas tenir mes engagements pris devant les Parisiens. Mais cela s'appelle le débat, encore une fois !

La parole est à Bernard GAUDILLÈRE.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, dire que l'élaboration du budget 2009 a été facile serait sans doute excessif.

Elle a été marquée, en fait, par deux contraintes très lourdes : celle de la crise et celle de la politique de l'Etat.

Le premier effet de la crise est évidemment social. Les Parisiens, notamment les plus fragiles et les classes moyennes, seront de toute évidence confrontés à des difficultés majeures. Et notre premier devoir, je le répète, est de les protéger.

C'est pourquoi nous avons inscrit dans ce budget toute une série de mesures sociales, qui ont été rappelées pour partie par le Maire, et dont la longue énumération jalonne le rapport de présentation.

Je dois dire que j'ai été très surpris par les attaques violentes de M. LAMOUR contre le logement social.

Je crois que le logement social est non seulement une priorité, que je pensais que tous les élus partageaient, mais c'est surtout une obligation inscrite dans la loi et je rappellerai à M. LAMOUR que le Parlement de droite a refusé de modifier le seuil de 20 % que nous nous flattons d'atteindre en 2014.

Oui, Monsieur LAMOUR, notre priorité absolue, je le confirme, est le logement social et nous en sommes fiers !

Depuis des mois, nous discutons, et c'est la seconde conséquence de la crise, de la diminution des droits de mutation.

On sait que leur recul aura été d'environ 10 % en 2008. De combien sera-t-il en 2009 ? A dire vrai, nous y avons beaucoup réfléchi. Nous avons même organisé en Commission des Finances un débat avec la venue d'experts extérieurs, grâce à un accord avec M. le Président LEGARET. On peut échanger des arguments dans tous les sens. Nous avons bien vu que les transactions immobilières avaient ralenti, que les prix commençaient à baisser. A contrario, et contrairement au krach immobilier du début des années 1990, nous constatons que les taux d'intérêts sont faibles, nous constatons que les placements financiers sont très peu attractifs, ce qui pourrait être favorable à certains investissements des investisseurs institutionnels.

On peut échanger donc à perte de vue des arguments. Et je constate qu'aucun des orateurs de l'opposition n'a finalement contesté l'estimation extrêmement prudente que nous avons choisi de retenir, c'est-à-dire une diminution de 150 millions, soit à peu près 20 %.

Je nous donne rendez-vous collectivement au mois de juillet, lorsque nous aurons non plus des supputations mais des chiffres concrets.

Donc, une crise socialement néfaste et financièrement coûteuse.

Et puis… et puis, il y a la politique de l'Etat, sujet que j'aborderai avec beaucoup de nuance, si vous le permettez, Monsieur le Maire, aussi bien au niveau des dotations qu'au niveau des transferts de compétences non compensées.

Pour les dotations, la situation est assez claire : nos dotations de l'Etat reculent en 2009 de 15 à 20 millions. Et si l'on y ajoute le décalage par rapport à l'inflation qui, jusqu'ici, nous était assurée et celui par rapport à l'inflation de 2008, dont je rappelle qu'elle a été estimée à la moitié de ce qu'elle a été réellement, on aboutit à un manque à gagner d'environ 50 à 60 millions d'euros. Je répète : 50 à 60 millions d'euros.

Quant aux transferts de compétences non compensés ou mal compensés, je constate qu'aucun des orateurs de l'opposition ne les a évoqués et je m'en étonne. Donc, je vais y revenir.

Je rappelle que les lois votées depuis 2003 utilisent une extraordinaire variété de méthodes, dignes des meilleurs supplices chinois, pour léser les collectivités territoriales.

Ou bien elles transfèrent des montants compensatoires qui progressent infiniment moins vite que la dépense. C'est le cas du R.M.I. : 123 millions à fin 2008. C'est le cas de l'Allocation personnalisée d'autonomie : 12 millions ; et je signale que nous avons, sur ce point, saisi la juridiction administrative.

Ou bien elles ne consentent à dédommager la collectivité qu'avec des seuils de déclenchement extrêmement élevés. C'est l'exemple de la taxe professionnelle de France Télécom : 71 millions à fin 2008.

Ou encore l'Etat décide arbitrairement, sans que l'on en connaisse bien d'ailleurs les raisons, d'une brusque diminution de nos recettes. C'est le plafonnement des redevances d'occupation pour les opérateurs téléphoniques, qui nous coûtent à ce jour 30 millions d'euros.

Ne croyez surtout pas que ces chiffres soient issus de notre seule imagination ! D'ailleurs, l'imagination en matière de chiffres est rarement débordante !

Ils sont parfaitement prouvables et, pour les prouver, j'ai convenu avec l'excellent président de la Commission des Finances que nous organiserions dans les deux mois à venir un débat de la Commission des Finances, avec l'intervention d'experts extérieurs, pour que le débat soit parfaitement transparent et que ces chiffres soient incontestables.

Mais, au-delà des chiffres, je crois qu'il y a un vrai problème politique.

Car entendons-nous bien ! Nous ne sommes nullement hostiles à une redistribution des compétences entre l'Etat et les collectivités territoriales. Et je comprendrais tout à fait que le Gouvernement, que la Droite nous disent : l'Etat est exsangue - d'ailleurs, c'est ce que le Premier Ministre en exercice dit souvent - et, pour échapper aux contraintes de faire qui étouffent peu à peu toute la crédibilité nationale et internationale de l'Etat, l'Etat va transférer massivement des compétences aux collectivités territoriales. Et en même temps - je dis bien "en même temps" -, il va réformer de fond en comble la fiscalité locale, afin de rompre avec son archaïsme et de l'indexer sur des bases plus dynamiques que la valeur locative, par exemple le revenu.

Ce discours aurait le mérite de la franchise, de la cohérence, en tout cas de la loyauté. Et je pense qu'un certain nombre d'entre nous y seraient sensibles. Mais, en refusant de jumeler les transferts de compétence et les réformes de la fiscalité locale, la Droite, Mesdames et Messieurs, il faut bien le reconnaître, nous étrangle purement et simplement.

Donc, face aux effets de la crise et de la politique de l'Etat, nous pouvions avoir la tentation du malthusianisme. Ce sera sans doute, je le pense, le choix de nombreuses collectivités françaises.

Nous aurions pu renoncer en partie à ce que nous avions promis : les 40.000 logements sociaux, les 4.500 places de crèche, le tramway est ou les 30 hectares d'espaces verts.

Tel n'est pas notre choix.

Nous avons fait celui du volontarisme et nous l'avons fait pour deux raisons.

D'abord parce que l'essence même de notre philosophie politique réside dans l'action de la puissance publique pour l'amélioration du cadre de vie, pour la correction des inégalités, pour la protection des plus faibles et pour le soutien de l'investissement et donc de l'emploi.

Ensuite, parce que le retrait de l'Etat nous l'impose. Ce n'est pas au moment où l'Etat abandonne des pans entiers du champ social pour se consacrer à l'investissement bancaire que nous allons relâcher nos propres efforts.

Oui, ce budget est volontariste. Personne d'ailleurs - personne, je le souligne - parmi tous les orateurs qui se sont exprimés avant moi ne le conteste. Mais il ne suffit pas d'être volontariste, encore faut-il prendre les moyens de l'action, c'est-à-dire construire un budget respectant ce qu'il est convenu d'appeler les grands équilibres budgétaires.

On me demande parfois si les grands équilibres sont une lubie de comptable ou un fétichisme d'agence de notation. Je réponds que je ne suis, ni comptable, ni fétichiste, et qu'il s'agit de quelques règles d'une extrême simplicité hors desquelles toute collectivité, quelle qu'elle soit, encourt des risques majeurs sur sa solvabilité, c'est-à-dire en fin de compte, sur sa capacité à agir.

Et c'est d'ailleurs parce que l'Etat l'a oublié depuis bien longtemps que ses marges de manœuvre se sont réduites comme peau de chagrin et, on le voit bien aujourd'hui, en comparant la France aux états étrangers face à la crise.

Ces quatre règles sont extrêmement simples. Une collectivité doit limiter ses dépenses de fonctionnement ; elle doit dégager des ressources suffisantes ; elle doit financer ses investissements de manière saine ; et elle doit gérer sa dette avec modération et prudence.

C'est exactement ce que nous avons fait, avec des arbitrages difficiles, certes - ce n'est pas moi qui dirai le contraire -, mais en tout cas avec une rigueur intellectuelle que personne ne peut contester.

Tout d'abord, la limitation des dépenses de fonctionnement.

Monsieur le Président LAMOUR, puisque c'est un sujet que vous avez abordé de front, jamais, depuis 2001, les dépenses de fonctionnement de la collectivité parisienne n'ont été autant maîtrisées. Alors que l'augmentation annuelle était jusqu'ici toujours supérieure ou égale à 4 %, elle ne sera cette année que de 2,3 %.

Et comme certaines dépenses, notamment sociales, augmentent beaucoup, il a fallu limiter drastiquement le train de vie de la Ville, c'est-à-dire faire exactement ce que vous nous conseillez.

Nous y sommes parvenus. Nous avons, entre autres, stabilisé les emplois. Nous en créons beaucoup, nous en créons plus de 300, en contact direct avec les Parisiens, dans les crèches, les équipes de correspondants de nuit, les espaces verts, j'arrête mon énumération. Mais nous supprimons un nombre égal d'emplois administratifs que l'informatisation ou les réorganisations rendent obsolètes. Cet effort, je ne crains pas de l'affirmer, sera poursuivi dans les années à venir.

Deuxièmement, nous dégageons des ressources suffisantes. Nous avons beaucoup évoqué ce sujet en octobre, Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs, et je ne lasserai pas le Conseil en y revenant longuement. Je voudrais toutefois rappeler inlassablement deux éléments. Nous avons été pratiquement la seule collectivité française à ne pas changer les taux de la fiscalité durant sept ans, et nous l'avons fait malgré une action ambitieuse. Nous sommes les seuls à l'avoir fait.

Nous constatons aussi que les Parisiens sont de loin les moins imposés. Et j'observe d'ailleurs que les chiffres que j'avais cités au mois d'octobre n'ont jamais été contestés car ils sont l'objet d'enquêtes parfaitement publiques et parfaitement transparentes. Un Parisien acquitte environ deux fois moins d'impôts locaux qu'un Bordelais ou qu'un Marseillais.

L'augmentation des taux, la première depuis huit ans, ne changera heureusement rien à cette réalité. Je disais récemment d'ailleurs dans un grand hebdomadaire que j'attendais avec curiosité ce que seront les augmentations de taux dans les autres grandes villes françaises, qu'elles soit d'ailleurs dirigées par la Gauche ou par la Droite. Je n'ai pas eu longtemps à attendre car vous avez sans doute tous observé que le Maire de Nice a annoncé vendredi - Nice, je le rappelle est l'une des dix principales villes de notre pays - une augmentation de 15 % de la fiscalité de sa ville. Quant à nous, nous avons choisi un taux d'augmentation modéré et néanmoins suffisant pour faire face à nos engagements.

Troisièmement, le financement de l'investissement, et je serai court, comme les années précédentes, sera particulièrement sain. Nous dégagerons une épargne nette d'environ 400 millions d'euros, nous envisageons 150 millions d'euros de cessions immobilières, et nous prévoyons 300 millions d'euros de subventions et participations reçues de l'extérieur.

Le solde proviendra de l'emprunt et je terminerai justement par quelques mots sur la dette. Notre dette est particulièrement modérée : 1.000 euros "grosso modo" par habitant contre 2.000 euros ou 3.000 euros dans la totalité des grandes villes françaises.

Connaissez-vous beaucoup de villes ayant autant investi que nous, et dont la dette n'a pratiquement pas varié depuis dix ans ? Moi, je n'en connais aucune autre et je serais heureux que vous puissiez sur ce point m'en montrer une.

Je rappelle aussi que le taux de cette dette est nettement inférieur au taux du marché. Il est en gros entre 0,5 et 1,5 point inférieur au taux du marché. Je rappelle aussi qu'au moment où la plupart des collectivités ont beaucoup de difficultés à emprunter, nous avons facilement trouvé au dernier trimestre 2008 l'argent dont nous avions besoin.

Mais ces taux favorables et ces facilités de refinancement sont évidemment liés à une modération dans la dette, et c'est la raison pour laquelle je ne suivrai pas le conseil de M. POZZO di BORGO de nous lancer dans une fuite en avant dans l'endettement : il n'y aura pas de fuite en avant dans un endettement massif.

Ce serait une politique à courte vue. Ce serait une sorte de drogue dont nous paierions bientôt le prix et nous ne nous y engagerons pas, quelles que soient les tentations de l'opposition.

Oui, je crois pouvoir le dire, Monsieur LAMOUR, la collectivité parisienne est à la fois active, généreuse et bien gérée. Je sais que cette réalité agace beaucoup sur les bancs de l'opposition, qui préférerait que nous soyons inconscients, dépensiers, imprévoyants, mais je ne crois pas, Mesdames et Messieurs de la droite, que vous ayez le monopole de la sagesse financière.

Je conclus, je l'ai dit au début de mon intervention : ce budget a été difficile à élaborer. Les contraintes au milieu desquelles il a été construit étaient les plus dures que nous ayons jamais connues. Nous avons réussi à concilier nos ambitions au service des Parisiens, les impératifs de solidarité, la lutte contre les effets de la crise, notamment en matière d'investissements et d'emploi, le respect des engagements que les Parisiens ont ratifié en mars dernier, et les équilibres budgétaires qui permettront à cette action de durer et sans lesquelles elle ne serait que feu de paille.

Ce n'était pas facile, nous l'avons fait et je suis certain que la majorité de cette Assemblée nous manifestera sa confiance dans cet acte fondamental qu'est le budget.

Merci, Monsieur le Maire.

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, communiste, du Mouvement républicain et citoyen et "Les Verts").

M. LE MAIRE DE PARIS. - Paris a beaucoup de chance, et j'ai beaucoup de chance, car après les sept années pendant lesquelles Christian SAUTTER a, de main de maître, conduit nos travaux budgétaires, Bernard GAUDILLÈRE a fait la

démonstration, y compris ce matin dans cette intervention - permettez quand même que je puisse dire ce que je pense ! - avec sérénité et respect des autres, rigueur, compétence, et en même temps avec le meilleur du sens politique, c'est-à-dire le fond. Bernard GAUDILLÈRE vient de faire une démonstration que j'admire : j'ai envie de le dire et je le dis !

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, communiste, du Mouvement républicain et citoyen et "Les Verts").

Nous poursuivons notre débat qui va être bien sûr rester d'une tenue, d'un niveau...

D'abord, M. Christian SAINT-ETIENNE.

Avant que M. SAINT-ETIENNE ne prenne la parole, je précise que sur les six premiers orateurs, j'ai fait exprès de laisser le temps déborder.

A partir de maintenant, compte tenu de ce qu'est notre séance, je vous conseille d'être très stricts sur le temps de parole. Il sera décompté très rigoureusement et nous serons, moi-même et les adjoints qui présideront, tout à fait rigoureux du point de vue du respect du temps de parole.

D'abord, M. SAINT-ETIENNE.

M. Christian SAINT-ETIENNE. - Le premier commentaire que je souhaite faire concerne la présentation des documents budgétaires.

Il est impératif que l'Exécutif présente des comptes consolidés, Ville et Département, estimés pour 2008 et budgétés pour 2009, s'inscrivant dans un tableau qui serait récapitulatif sur plusieurs années.

Seul un tel exercice de transparence constituerait une base sérieuse de discussion budgétaire. J'appelle l'Exécutif à l'avenir à nous présenter des documents de ce type.

En ce qui concerne les dépenses de fonctionnement, les dépenses réelles de fonctionnement inscrites au projet de budget 2009 atteignent un montant de 5,7 milliards d'euros, en progression de 2,3 % par rapport au budget primitif 2008, avec des charges de personnel qui augmentent un peu plus vite.

C'est essentiellement du côté de l'aide sociale du Département que l'on trouve la progression budgétaire la plus forte, mais on note que l'allocation R.M.I. est en baisse de 5 % à 276 millions d'euros.

Pour ce qui est des dépenses d'investissement, les dépenses d'investissement, hors remboursement d'emprunt mais y compris les subventions, atteignent comme cela a été dit 1,6 milliard d'euros en progression apparente de 7 %.

En réalité, ce qui est beaucoup plus significatif, c'est d'analyser l'évolution des dépenses d'équipement qui correspondent aux études menées dans le cadre des opérations d'investissement à l'acquisition de matériels et mobiliers et aux travaux de construction et de restructuration d'équipements publics.

Elles atteignent un milliard d'euros, en progression de seulement 1,4 % par rapport à 2008. Cette quasi stagnation des dépenses d'équipement de la Ville de Paris en 2009, à un moment de fort ralentissement de l'activité économique, apparaît particulièrement surprenante, surtout lorsque la direction du Parti socialiste appelle à une action plus déterminée de l'Etat.

Alors que l'Etat a fait parfaitement face à la crise depuis deux mois et que les succès de la présidence française sont unanimement salués, y compris pour avoir contribué à forger une réponse européenne adaptée à l'ampleur d'une crise atypique, il apparaît surprenant que l'équipe municipale de la première ville de France pose son sac alors que toutes les bonnes volontés sont appelées au combat.

Nous sommes encore plus surpris de noter que sur le budget en stagnation de dépenses d'équipement sont recensés 100 millions d'euros destinés aux préemptions de logement qui ne créent pas de richesses et ne contribuent pas à lutter contre les effets nocifs de la crise économique.

Mieux vaudrait dépenser cet argent en création directe de logements sociaux. Sur les recettes de fonctionnement, les recettes réelles de fonctionnement pour 2009 sont budgétées à hauteur de 6,2 milliards d'euros dont 19 millions d'euros de produits financiers et de produits exceptionnels.

Elles sont en progression de 4 % par rapport au budget primitif 2008. Parmi ces recettes, les impôts et taxes progressent de 7 %, les taux de fiscalité directe locale, comme on l'a vu, vont augmenter massivement, le taux notamment de la taxe d'habitation passant de 8,8 % à 9,6 %.

Compte tenu de l'augmentation présumée des bases, le produit de la fiscalité locale devrait augmenter de 350 millions d'euros.

C'est un prélèvement hallucinant sur le pouvoir d'achat des Parisiens alors que notre pays va subir en 2009 le plein effet de la crise financière et économique mondiale. C'est un véritable coup de massue sur l'économie parisienne.

De ce point de vue, l'Exécutif parisien prend la responsabilité historique de mettre la tête de beaucoup de Parisiens sous le niveau de l'eau.

C'est une décision qui pourrait avoir des conséquences tragiques pour notre Ville. C'est un aveuglement comparable à celui du Président américain républicain Hoover qui avait accentué la crise de 1929 par incompétence.

La seule réponse que l'Exécutif soit capable de fournir est d'une pauvreté accablante. On peut relever les impôts, nous dit-on, puisqu'ils restent plus faibles que dans d'autres villes.

L'autre défense est évidemment d'accuser l'Etat de baisser les dotations.

Or, les documents budgétaires fournis par la Mairie font apparaître que la dotation globale de fonctionnement va augmenter d'un million d'euros en passant d'1.237 millions d'euros à 1.238 millions d'euros.

C'est une hausse faible mais c'est une hausse. La baisse des dotations vient uniquement de la baisse des dotations de compensation pour les impôts directs locaux.

Lorsqu'on regarde les deux grandes dotations, que ce soit la D.G.F. ou la D.G.D., qui est la dotation générale de décentralisation, elles ne baissent pas. Seules les dotations de compensation baissent, sachant qu'il s'agit de compenser des baisses de taxes locales dont les plus importantes ont été décidées par le Gouvernement JOSPIN entre 1997 et 2002.

En conclusion, ce budget fait prendre des risques de baisse importante du pouvoir d'achat pour de nombreux Parisiens, sous l'effet d'un matraquage fiscal d'autant plus ahu-

rissant qu'il intervient en contre-cycle pur. C'est de l'anti-keynésianisme total de la part d'une équipe qui, lorsqu'elle intervient à la télévision, prône l'exacte inverse, au nom des partis socialistes, communistes et "Verts", de ce qu'elle fait à la tête de la première ville de France.

C'est un exemple stupéfiant de contradictions intellectuelles et politiques et d'incompétence aggravée.

Merci.

(Applaudissements sur les bancs des groupes Centre et Indépendants et U.M.P.P.A.).

M. LE MAIRE DE PARIS. - Question niveau des arguments, maintenant on est comparable à des parents qui battent leurs enfants ! Je rêve ! Franchement, on peut se critiquer sans en arriver à ces extrémités. Cela m'inquiète.

Parlons économie, parlons politique, parlons conditions de vie, il n'y a pas besoin de dire que nous sommes comparables à des gens qui battent leurs enfants ! Enfin, Monsieur, c'est scandaleux ! J'aime la démocratie, moi ! J'essaye de ne pas l'abîmer !

Allez, Madame POURTAUD, je sais que vous honorerez la démocratie.

Mme Danièle POURTAUD. - Merci, Monsieur le Maire.

Dans le contexte de crise financière mondiale devenue crise économique, à un moment où tous les prévisionnistes, sauf le Gouvernement, s'accordent à dire que 2009 sera une année de forte récession, l'emploi est redevenu la première préoccupation pour 71 % des Français, d'après un sondage paru la semaine dernière. Le chômage est en effet malheureusement reparti massivement à la hausse depuis le mois d'août sur l'ensemble de la France, avec une augmentation de 4,7 % sur un an et le seuil des 2 millions de chômeurs dépassé en octobre.

Dans ce contexte, le budget que vous nous proposez, Monsieur le Maire, prend à bras le corps cette préoccupation et inscrit clairement le soutien à l'emploi comme une priorité pour 2009. Alors que l'Etat poursuit son désengagement et devra aux Parisiens 280 millions d'euros cumulés en 2009, vous l'avez rappelé Monsieur le Maire, et malgré les conséquences de la crise sur les recettes de la collectivité, ce budget est un budget offensif et contre- cyclique.

Ce budget est en effet caractérisé à la fois par un effort massif d'investissements, un soutien accru aux P.M.E.-P.M.I. et aux secteurs qui fournissent de l'emploi non délocalisable, et par un accroissement de toutes les aides à l'emploi, en particulier celles destinées aux populations qui en sont les plus éloignées.

Un effort d'investissement accru: 1,4 milliard dès 2009.

Depuis 2001, nous avons augmenté l'investissement de 60 %. Pour cette nouvelle mandature, nous nous donnerons les moyens d'amplifier cette dynamique, puisque nous consacrerons sur les six années de la mandature 8,3 milliards d'euros à l'investissement, soit en moyenne annuelle une augmentation de 18 %.

Ce choix assumé d'un investissement soutenu permet de mener une politique de soutien à l'emploi des Parisiens dans cette période difficile. Avec 2.791 milliards en A.P., Ville et Département, et 1,4 milliard en C.P., le budget 2009 consacre les cinq priorités de la mandature : logement, innovations, déplacements, développement durable et urbanisme, n'en déplaise à M. LAMOUR. Tous ces secteurs sont créateurs d'emplois non délocalisables.

Je ne fais que les citer puisqu'ils seront traités par mes collègues du groupe socialiste.

D'abord, bien sûr, le logement. Dans la droite ligne de notre engagement de créer 40.000 logements sociaux d'ici à 2014, ce sont 6.600 logements qui seront financés en 2009 avec 300 millions d'euros en C.P., soit une augmentation de 10 % par rapport à 2008, alors que, je le rappelle, le budget du Ministère du Logement baisse de 7 % en 2009. Or, on admet généralement que la construction d'un logement génère deux emplois pendant deux ans.

Deuxième secteur où nous investissons massivement pour améliorer la vie quotidienne des Parisiens et favoriser le développement durable, les infrastructures de transports: 1,5 milliard seront investis d'ici à 2014. Dès 2009, 875 millions d'euros en A.P. et 190 millions d'euros en C.P. pour le prolongement du tramway et les travaux de voirie. Là encore, ce sont des emplois parisiens ou franciliens.

Dernier secteur où nous investissons massivement pour la compétitivité de Paris et l'emploi de demain, c'est bien sûr l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation : 1 milliard d'ici 2014, dont trois quart pour l'investissement, alors même qu'il faut regretter là encore un désengagement massif de l'Etat, qui devait en 2007 aux établissements d'enseignement supérieur parisiens 200 millions d'euros au titre du plan U3M.

Mais dès cette année, ce sont 273 millions d'euros qui sont fléchés en investissements et fonctionnement, avec en particulier le lancement de l'Institut de la ville durable, la création de 600 nouveaux logements étudiants et le lancement de l'Agence de l'innovation. Si M. LAMOUR a du mal à faire les additions, je pourrai lui donner le détail.

Voilà brossée à grands traits l'ambitieux budget d'investissement pour 2009. Mais renforcer le tissu économique parisien, c'est également soutenir les P.M.E.-P.M.I. fortement créatrices d'emplois et dont on sait qu'elles sont les plus fragiles en temps de crise. Depuis janvier 2003, Paris a créé un fond départemental de garantie "Paris finance plus", géré par la société Oséo, dont la mission est d'accompagner et soutenir financièrement les P.M.E. et T.P.E. en leur facilitant l'accès aux banques et aux organismes de fonds propres.

Ce sont 254 dossiers qui ont été pris en compte entre le 1er janvier 2003 et le 31 décembre 2007, représentant 875 emplois créés ou maintenus sur cette même période. Par ailleurs, 400.000 euros de subventions sont prévus pour les prêts d'honneur qu'accorde "Paris Initiatives Entreprise" pour les très petites entreprises et "Paris Entreprendre".

Mais Paris a également un rôle primordial à jouer comme acheteur. Christian SAUTTER, dont je voudrais saluer l'action infatigable au service de l'emploi, du développement économique et de l'attractivité internationale de Paris, travaille activement au rapprochement entre les P.M.E. et les différents prescripteurs et acheteurs des directions de la Ville et de ses bailleurs sociaux et autres S.E.M.

La Ville réalise en effet 1,5 milliard d'euros d'achats chaque année, en particulier en travaux, fournitures et services. Environ 30 % des travaux de rénovation sont ainsi réalisés par des P.M.E. La Ville de Paris a d'ailleurs été en janvier 2008 la première collectivité locale à signer le pacte P.M.E. avec Oséo et

le Comité Richelieu. La dernière séance de ce pacte P.M.E. a été organisée avec un grand succès à l'Hôtel de Ville le 27 novembre, pour 22 P.M.E. innovantes dans le domaine de l'énergie solaire, des économies d'énergie et des produits verriers.

Aujourd'hui, il est peut-être possible d'aller plus loin. C'est en tout cas ce que souhaite le groupe socialiste dans un voeu, le vœu n° 50 que je présente rapidement : nous demandons que l'ensemble des dispositifs existants de soutien financier aux entreprises de la Ville soit évalué et renforcé, le cas échéant au cours de l'année 2009, pour lutter contre les difficultés d'accès aux crédits que connaissent les P.M.E. - T.P.E. et qui risquent de s'aggraver. Nous demandons également que dans le cadre d'une mise en œuvre volontaire du pacte P.M.E. tous les mécanismes disponibles soient mis en œuvre afin de faciliter l'accès des P.M.E. - T.P.E. aux marchés de la Ville.

Je veux souligner que d'ores et déjà le budget 2009 prévoit aussi un doublement des crédits alloués par exemple à "Paris Pionnières" qui soutient de façon particulièrement efficace les entreprises féminines.

Parallèlement un effort soutenu sera maintenu en 2009 à hauteur de 4,1 millions d'euros en faveur du commerce, de l'artisanat, des professions indépendantes et des métiers d'art, qui participent également à la dynamique de la compétitivité parisienne. On peut malheureusement craindre que ces commerces de proximité ne soient doublement touchés si, comme il s'obstine à le proposer, le Gouvernement fait voter l'ouverture des grandes surfaces le dimanche.

Enfin, et parce qu'il est indispensable de soutenir tout particulièrement ce secteur, qui est le premier en terme d'emplois à Paris, les crédits consacrés aux différentes actions en faveur du tourisme seront portés à 8,2 millions d'euros en 2009.

Enfin, il sera plus que jamais nécessaire de lutter pour l'emploi des plus défavorisés. La Municipalité parisienne a développé depuis 2001 une politique intense de lutte contre le chômage dont les résultats sont incontestables. A Paris, l'emploi résiste mieux, puisque le chômage, après avoir baissé de 28 % de 2003 à 2007, contre 18 % au niveau national, a encore reculé de 5,7 % de septembre 2007 à septembre 2008, contre -1,1 % au niveau national.

Le volontarisme de la Municipalité en faveur de la vitalité économique n'y est sans doute pas étranger.

Néanmoins, si le chômage a encore régressé en septembre de -0,1 %, il est peu probable que la récession qui s'annonce durable n'ait pas des conséquences pour les salariés parisiens.

Ces résultats ont notamment été obtenus grâce à la politique d'accompagnement personnalisé menée dans le cadre du Plan départemental d'insertion et à l'augmentation de 60 % des crédits qui y sont consacrés entre 2000 et 2008.

Il faut aussi rappeler que 8.000 allocataires du R.M.I. ont retrouvé un emploi sur les 12 derniers mois, notamment grâce à un taux de contractualisation qui a dépassé 50 %.

Les crédits du P.D.I. seront encore augmentés à 56 millions d'euros contre 51,5 millions d'euros au B.P. 2008.

Le dispositif d'accompagnement personnalisé des allocataires artistes sera mis en œuvre dans ce cadre, conformément au plan adopté par le Conseil de Paris le 7 juillet dernier.

Au-delà du P.D.I., votre budget, Monsieur le Maire, prévoit également de majorer de 14 % par rapport au budget primitif 2008 les crédits consacrés aux actions en faveur de l'emploi qui seront portés à 19,1 millions d'euros, à l'exact opposé des choix du Gouvernement qui prévoit une baisse de 2,8 % des crédits de la mission travail et emploi du budget 2009, comme le rappelait Jean-Pierre CAFFET tout à l'heure.

Ainsi, le programme départemental d'aide à l'emploi qui permettra à près de 900 stagiaires de suivre une formation qualifiante sera doté de 6,3 millions d'euros.

Parce que le maillage tissé autour notamment des missions locales, des espaces insertion et des maisons du développement économique et de l'emploi permet un meilleur accompagnement des demandeurs d'emploi, 3,3 millions d'euros seront consacrés à la poursuite des actions engagées avec notamment le plan "Senior Compétences".

Le budget 2009 prévoit également un doublement des crédits consacrés au plan local pour l'insertion et l'emploi.

Un effort particulier sera réalisé en faveur de l'apprentissage, avec 1,1 millions d'euros.

Le forum "Paris pour l'emploi", qui a permis à 24.730 personnes de retrouver un emploi depuis sa création en 2003, sera renouvelé.

Parce que de nombreux jeunes adultes souffrent de leur absence de qualification à la sortie du système scolaire, la Municipalité consacrera 2,7 millions d'euros à l'école de la deuxième chance.

La Municipalité entend aussi donner une nouvelle impulsion à l'économie solidaire, notamment à travers la création et le développement des entreprises d'insertion et le soutien aux régies de quartier.

Cette année, 400.000 euros supplémentaires seront mobilisés, notamment pour la création de deux nouvelles structures dans le 14e et le 17e arrondissements.

Voilà, Monsieur le Maire, mes chers collègues, comment Paris se mobilise pour l'activité économique et l'emploi face à la récession provoquée par la crise américaine et les mauvais choix fiscaux et budgétaires du Gouvernement.

Nous voterons, bien entendu, avec conviction ce budget.

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, communiste, du Mouvement républicain et citoyen et "Les Verts").

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci.

La parole est à M. Jacques BOUTAULT.

M. Jacques BOUTAULT, maire du 2e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

C'est un budget de rigueur que vous nous présentez, Monsieur le Maire.

Nous le voterons, certes, mais nous aimerions être mieux entendus sur certains points et notamment ceux qui concernent l'environnement et la solidarité.

Pour financer ces deux volets de la politique municipale essentiels aux yeux des écologistes, nous vous présenterons quelques suggestions d'amélioration de la partie recettes, car si

la crise financière dont les conséquences sur la vie quotidienne de nos concitoyens commencent à peine à se faire sentir oblige à cette rigueur, nous ne souhaiterions pas que celle-ci confine à l'austérité. Non seulement parce que les Parisiennes et les Parisiens vont avoir, plus encore en cette période, besoin de la puissance publique municipale et départementale, alors même que l'Etat se désengage de ses responsabilités, mais aussi parce que nous devons mener à bien le programme pour lequel les électeurs nous ont accordé leur confiance en mars 2008.

Plusieurs urgences, à nos yeux, nécessitent un effort supplémentaire.

La première concerne les conditions d'accueil et de prise en charge des mineurs isolés étrangers à Paris. Certes, cette responsabilité relève clairement de l'Etat, mais face aux carences du Gouvernement, le Département de Paris ne peut et ne doit pas fermer les yeux.

Par exemple, près d'une centaine de mineurs dorment chaque nuit square Villemin dans le 10e arrondissement. Il est de notre devoir d'augmenter le nombre de places d'hébergements des établissements de l'Aide sociale à l'enfance, ainsi que le nombre d'agents chargés d'intervenir dans ces établissements et de venir en aide à ces enfants de nos rues.

Le deuxième point concerne l'effort que doit fournir la Ville pour promouvoir une alimentation de qualité dans les restaurants scolaires dont elle a la charge. Le bio n'est ni un luxe, ni une mode, comme le démontre brillamment l'excellent film "Nos enfants nous accuseront", les produits alimentaires de la restauration collective issus de l'agriculture intensive, transformés par l'agro-industrie, contiennent trop de molécules chimiques responsables de l'augmentation des taux de cancers et trop de sel, de sucre et de graisse, responsables de la croissance de l'obésité chez l'enfant.

Le Grenelle de l'Environnement prévoit 20 % de plats issus de l'agriculture biologique dans la restauration scolaire d'ici 2012. Plus ambitieuse, notre collectivité s'est engagée à fournir 30 % à la même date, mais les caisses des écoles parisiennes parviennent péniblement à servir 8 % de plats bio en moyenne.

L'effort que doit fournir notre collectivité en ce domaine doit être plus important si l'on veut atteindre l'objectif affiché.

Le troisième élément sur lequel nous voudrions insister concerne le recyclage des déchets. A l'heure où l'attention portée à la prévention de l'environnement est grande, la question de la prévention des déchets sur le territoire parisien et de leur gestion est une question primordiale.

La Ville, dans le cadre du Plan climat, s'est engagée à diminuer ces déchets de 10 % en sept ans. Le volume produit à Paris est encore trop important et pour créer un véritable réseau de déchetteries accueillant un pôle réemploi dans tous les arrondissements, un effort est indispensable. C'est le rôle que doivent tenir les ressourceries qui ont pour objectif la récupération, la revalorisation et la revente des déchets et qui assurent également une mission d'éducation à l'environnement. A ce titre, ces ressourceries sont des actrices de l'économie sociale et solidaire.

Pour atteindre l'objectif que s'est fixé la Ville, le budget doit être soutenu dans ce domaine.

Enfin, pour ne pas être trop long, je me contenterai de regretter certains arbitrages budgétaires en matière d'aménagement de voirie, d'une part en ce qui concerne la politique cyclable et l'amélioration des circulations douces bien trop timorées et d'autre part en ce qui concerne la disparition pure et simple de la ligne environnement de la Direction de la voirie et des déplacements dans le budget d'investissement localisé des mairies d'arrondissement.

Enfin, bien entendu, Monsieur le Maire, il ne s'agit pas pour nous de proposer une politique environnementale et sociale dispendieuse uniquement orientée vers des objectifs qui ne tiendraient pas compte du contexte de crise. En particulier, nous sommes conscients que la baisse des transactions immobilières consécutive à cette crise entraîne un manque à gagner de plusieurs centaines de millions pour la Ville en ce qui concerne la perception des droits de mutation.

Aussi, outre renoncer à certains projets ou équipements de prestige comme l'a suggéré Sylvain GAREL, nous vous invitons à étudier quelques pistes destinées à accroître les recettes de notre collectivité.

En premier lieu, nous vous suggérons de poursuivre sur votre lancée. Vous avez, au budget 2009, institué une taxe foncière départementale auparavant inexistante. Cette charge pèse uniquement sur les Parisiens propriétaires de leur logement. Or, par souci d'équité et pour plus de solidarité, il serait souhaitable que les entreprises soient également mises à contribution et participent mieux à l'effort engagé.

Aussi, à l'heure actuelle, la taxe professionnelle perçue à Paris est très inférieure à celle de Lyon, Marseille et Bordeaux. Il semble juste que soit instituée une taxe professionnelle versée au budget départemental ; une taxe d'un montant modéré contribuerait à abonder de plusieurs millions d'euros le budget départemental.

Nous vous suggérons également, de manière à faire face aux besoins en personnel de la Ville, une forme de redéploiement d'une administration à l'autre. Puisque la Préfecture de police ne semble pas en mesure de promouvoir les postes d'A.S.P. que la Ville pourtant lui paye, nous souhaitons que notre collectivité cesse ce financement inutile et récupère les sommes versées non utilisées.

Enfin, Monsieur le Maire, deux autres pistes, peut-être un peu plus lointaines mais tout aussi lucratives.

La première consisterait à inciter l'Etat à mieux taxer le logement vacant afin d'inciter à la mise en location et de générer des recettes supplémentaires, dont une partie pourrait être affectée au budget municipal.

Et la seconde consisterait à reprendre de façon très volontariste l'action pour la dépénalisation des contraventions au stationnement, afin que la Ville puisse avoir la maîtrise du montant du recouvrement de ces amendes.

Voilà, nous espérons, Monsieur le Maire, avec ces quelques propositions d'amélioration du budget, tant en ce qui concerne les dépenses que les recettes, avoir fait œuvre utile pour la collectivité parisienne.

Nous vous remercions pour votre attention.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci.

La parole est à Mme Emmanuelle BECKER.

Mme Emmanuelle BECKER. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, à l'occasion de ce débat budgétaire, j'in-

sisterai sur la question du logement. Question très malmenée, à l'échelle nationale, qui nécessite pourtant un travail de long terme en même temps qu'il touche à l'urgence.

La politique municipale en la matière s'est tenue loin des effets d'annonce. C'est une question très chère aux élus communistes, vous ne l'ignorez pas. mais parce que l'accès au logement est un préalable à l'ensemble des droits fondamentaux que nous portons, qu'il s'agisse d'accès à l'éducation, à la santé, à la culture ou au sport, tant que l'accès au logement n'est pas réalisé, tout le reste n'est qu'un vœu pieu.

Au jour d'aujourd'hui, le droit au logement que nous propose l'Etat n'est qu'un bout de papier sans valeur. C'est triste qu'un droit aussi essentiel en soit réduit à cela !

En avril 2008, nous avions dénombré 5.700 dossiers déposés auprès de la Préfecture à Paris au titre du droit au logement opposable : 5 baux avaient été signés… pour 5.700 dossiers déposés !

Cette fois, en décembre, les chiffres les plus optimistes nous annoncent 8.659 recours effectués au titre du droit au logement opposable à Paris et 28 baux signés.

Notre ville compte plus de 110.000 demandeurs de logements sociaux. Un salarié au S.M.I.C. à temps plein gagne 1.000 euros par mois ; le S.M.I.C. horaire, qui concerne donc les employés à temps partiel subi, est à 6,84 euros de l'heure.

Dans le même temps, les études sur les produits de grande consommation, hors logement donc, placent Paris au troisième rang des villes les plus chères en Europe, derrière Copenhague et Oslo. Dans les faits, 70 % des 110.000 demandeurs de logement social à Paris ont des ressources qui se situent en dessous des plafonds P.L.A.-I.

Je me souviens que le slogan électoral de l'actuel président de la République était "Travailler plus". Quelle ironie ! Lui qui n'a pas manqué de déborder largement les mètres carrés de ses logements de fonction !

Face au scandale de la situation du logement, nous avons réussi à élever nos exigences sous la précédente mandature. Nous sommes progressivement passés de 3.000 logements sociaux produits chaque année à 6.000. Face à l'urgence, nous avons produit 30.000 logements sociaux sous la précédente mandature. Et nous devons continuer d'élever nos exigences.

Parce que si la Droite veut faire de Paris un ghetto pour ses amis, une ville pour les riches, une machine à exclure, notre mission à nous, c'est de garder cette ville vivante parce que la mixité sociale est une chance, parce que c'est elle qui fait de Paris ce qu'elle est.

Et nos premiers résultats sont bons, ils sont excellents, Monsieur le Maire, mais une trop grande satisfaction serait notre pire ennemi.

Car comment nous réjouir collectivement quand l'hiver s'est ouvert sur une promesse de renforcement de la précarité ?

Vous l'avez dit, Monsieur le Maire, notre président de groupe l'a rappelé et j'y reviens : face à la crise, nous avons le devoir de protéger les Parisiens.

Cela ne vous aura pas échappé, le groupe communiste a déposé deux amendements budgétaires relatifs au logement. Ces amendements poursuivent la même ambition que celle qui figure dans notre projet de budget primitif pour le logement et notamment la lettre rectificative abondant de 10 millions d'euros les crédits destinés aux subventions au logement social. Néanmoins, ces amendements que nous déposons traduisent à la fois la vigilance du groupe communiste et son désir que la Ville de Paris s'engage encore un peu plus quand l'Etat, lui, se désengage.

Le premier amendement concerne notre politique foncière. Nous proposons d'augmenter le compte foncier de 50 millions pour porter à 150 millions les crédits dédiés aux acquisitions en faveur du logement social.

La spéculation sur le logement parisien a induit les augmentations de prix exponentielles que nous avons connues ces dernières années. A présent, la spirale de la spéculation s'est grippée. Nous avons constaté une stagnation du marché immobilier parisien, une baisse des prix est envisagée... Est-ce l'œil du cyclone ? Nous pouvons prévoir que l'emballement du système nous prépare une nouvelle chasse au pauvre. C'est, certes, horrible mais c'est la réalité !

Dans ce contexte, seule la poursuite d'une politique de préemption volontariste permettra de renforcer et de diversifier le parc du logement public.

Notre projet commun pour Paris est d'inscrire dans les faits la mixité sociale et nous appelons de nos vœux une mixité qui s'équilibre sur les arrondissements et dans le parc public lui-même.

La Ministre du Logement porte une vision du parc social qui se trouve à l'opposé de la nôtre. Elle entend bien, du reste, que ce parc se trouve à l'opposé aussi des quartiers riches et des immeubles de standing.

L'application du surloyer dans le parc social entrera en vigueur dans un mois. Les plafonds de ressources pour l'accès au logement social vont baisser et tous les ménages qui dépassent de 20 % le plafonnement de ressources paieront ce supplément de loyer. Nous avons fait voter un vœu au Conseil du mois dernier afin que la politique de surloyer ne s'applique pas dans les quartiers "politique de la ville".

Il n'en reste pas moins que nous voulons du logement social mixte et dans tous les quartiers, notamment les quartiers du centre. Et là aussi nous souhaitons qu'un effort tout particulier soit fait en faveur des catégories les plus populaires. Notre ville n'a pas vocation à être un petit Neuilly, interdit aux hommes et aux femmes qui produisent les richesses de notre ville. Je pense aux employés, aux cadres, aux salariés, aux fonctionnaires des trois fonctions publiques.

Une telle politique s'inscrit dans la durée mais, comme je vous le disais, la question du logement touche aussi malheureusement à l'urgence. Dans sa dernière campagne promotionnelle de l'accession sociale à la propriété, le Gouvernement a vite fait de maquiller la "maison Borloo" à 100.000 euros en "maison Boutin" à 15 euros par jour. Ménages, endettez-vous !

Mais, dans cette pagaille de la crise financière, force est de constater que les ménages endettés et à faibles ressources ont bien été montrés du doigt aussi.

Pour éviter la faillite des banques, les Etats ont débloqué des milliards. Chose incroyable, les banques centrales ont baissé leurs taux directeurs pour prêter aux banques à moindre coût.

Bilan : l'accès au crédit pour les Parisiens reste pourtant

aussi cher.

Résultat à l'actif des banques : + 486 % de hausse des marges moyennes sur les prêts immobiliers entre octobre 2007 et octobre 2008.

Il est possible que la petite musique d'une France de propriétaires soit mise en sourdine pour cet hiver, l'hiver qui s'arrêtera pour les locataires les plus en difficulté au 15 mars, c'est-à-dire bien avant le vote de notre budget supplémentaire.

C'est pourquoi nous souhaitons insister sur les crédits du Fonds de solidarité logement "Paris Solidarité Habitat" qui permet le versement d'aides directes aux ménages et le soutien aux organismes intervenant dans le cadre de l'insertion par le logement. C'est pourquoi nous proposons d'abonder cette ligne de crédit.

C'est pour moi aussi l'occasion de rappeler que, selon la convention de financement du Fonds de solidarité pour le logement, le Département de Paris contribue à la même hauteur et dans les mêmes conditions que l'Etat.

Je tiens donc à rappeler également que, depuis 2004, pour pallier le désengagement de l'Etat, le Département de Paris va au-delà du principe de financement paritaire. Mais, si notre responsabilité légale est déjà plus qu'honorée, nous souhaitons qu'une très grande vigilance s'exerce dans ce domaine et face au contexte difficile qui nous est annoncé.

Enfin, en ce qui concerne la politique d'accès au logement, nous devons nous attaquer courageusement au problème des personnes sans abri en concevant les politiques à mettre en œuvre pour leur venir en aide. Et là, bien sûr, la non-application de la loi S.R.U. prend tout à coup un tour plus criminel.

S'il est des polémiques indignes, celle lancée par Christine BOUTIN sur l'hébergement obligatoire des sans-abri en est une.

Je tiens donc à rappeler avec force, au nom de l'ensemble des élus du groupe Communiste, que ce n'est pas le froid qui tue les sans-abri mais la pauvreté, la misère sociale et affective ou encore le manque de soins médicaux.

Le lapsus - ou devrais-je dire le réflexe - du Gouvernement concernant l'enfermement des S.D.F. ne nous a pas échappé. Même lapsus, même réflexe dans la bouche du Président SARKOZY en ce qui concerne les patients traités en psychiatrie. Il n'y a pas de hasard, c'est une vieille idéologie, c'est un formidable retour en arrière.

L'enfermement des pauvres, des criminels et des malades, leur exclusion de la société des vivants, tout cela a déjà été fait. Michel Foucault en parle très bien. Il faudrait offrir à Mme BOUTIN et à M. SARKOZY son "Histoire de la folie à l'âge classique", c'est un ouvrage qui leur serait très utile !

Pendant ce temps, 100.000 personnes au moins vivent dehors, en prise avec des problématiques différentes les unes des autres, qui appellent des réponses adaptées, différenciées. La solution n'est pas l'entassement obligatoire dans des gymnases.

Les personnes qui travaillent sur le terrain savent bien qu'une réponse simpliste et globalisante ne résoudra rien. Des solutions adaptées et progressives, qui respectent l'intimité des sans-abri doivent être construites. La résidence sociale, la maison relais, des structures à taille humaine, nous sommes là à l'opposé d'une mise à l'hôtel systématique qui profite aux marchands de sommeil. Ces personnes ont besoin d'espace à elles. Notre collectivité en fait une priorité de la mandature.

Comme je vous le disais précédemment, nous pouvons nous en féliciter mais brièvement, car les structures existantes sont encore en nombre dramatiquement insuffisant.

D'autres pays européens se sont attaqués avec courage au problème des personnes sans domicile fixe. Des politiques sont possibles, elles sont coûteuses et à long terme, elles nécessitent tout ce que le Gouvernement ne semble pas prêt à faire : prévention, droit au logement, structures adaptées et effort budgétaire.

Notre politique du logement à Paris dessine les contours de ce que sera notre ville dans les années à venir. Nous le faisons dans un contexte budgétaire plus contraint que les années précédentes, mais notre volonté doit rester la même.

Promouvoir l'accès au logement comme nous le faisons pour l'accès à l'éducation, à la santé, à la culture constitue un socle fondamental contre la régression sociale généralisée à laquelle nous assistons. Certains veulent nous faire croire qu'il s'agit d'utopie quand ce n'est ni plus ni moins qu'un minimum.

Je vous remercie.

(Applaudissements sur les bancs des groupes communiste, socialiste, radical de gauche et apparentés, du Mouvement républicain et citoyen et "Les Verts").

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci.

Madame LAGARDE, vous avez la parole.

Mme Christine LAGARDE. - Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les conseillers.

Je crois, Monsieur le Maire, à l'examen de votre budget, que vous faites une erreur historique dans des circonstances exceptionnelles et je vais essayer de vous le démontrer.

La semaine dernière, nous avons voté au Parlement, et nous votons encore, les dispositions du projet de loi de finances pour 2009. Ce P.L.F. 2009 repose sur des principes simples d'efficacité : pas d'augmentation des impôts, moins de dépenses de fonctionnement en maîtrisant le nombre de fonctionnaires et plus d'investissement.

Autrement dit, ne pas grever le pouvoir d'achat des Français et relancer l'économie par une politique de l'offre déterminée.

L'opposition nous a abondamment reproché cette politique, elle préférerait sans doute plus d'impôts et plus de fonctionnaires. Mais sur ce point au moins, les socialistes sont cohérents puisque c'est ce que vous nous proposez aujourd'hui pour Paris : plus d'impôts et plus de fonctionnaires.

Plus de fonctionnaires. Entre 2000 et 2007, vous avez créé 8.000 emplois permanents supplémentaires, à l'heure où nous recherchons dans le cadre de la révision générale des politiques publiques à ne pas remplacer un fonctionnaire sur deux partant à la retraite, comme c'est le cas dans le budget de cette année.

(Applaudissements sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

C'est vrai que vous n'êtes pas, Monsieur le Maire, à un fonctionnaire près.

Plus d'impôts. Vous voulez augmenter la fiscalité locale parisienne de 9 % pour les deux prochaines années et créer un impôt départemental de 3 % sur le foncier. Vous avez là, Monsieur le Maire, une taxe d'avance.

Je sais, vous l'avez annoncé pendant votre campagne. Vous êtes logique avec vous-même, vous respectez vos engagements de campagne, mais il est des circonstances exceptionnelles où l'intelligence est précisément de remettre en cause un certain nombre d'engagements.

(Applaudissements sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

Ce que la crise économique nous impose, Monsieur le Maire, c'est de ne pas obérer davantage les revenus de nos concitoyens afin de soutenir leur pouvoir d'achat, c'est deuxièmement de relancer la machine économique par l'investissement dans notre outil économique, dans notre appareil de production et non pas dans le système bancaire comme je l'ai entendu bêtement tout à l'heure : puisque l'Etat n'investit pas, il prête sous forme de titres super subordonnés et il se rémunère sur le prêt.

J'ajoute, en l'espèce, qu'ayant bénéficié d'un héritage exceptionnel lorsque vous êtes arrivé en fonction avec une dette limitée…

(Applaudissements sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

… avec une notation de qualité, vous pouvez effectivement recourir à l'endettement lorsque cela est nécessaire, ce serait cela la politique économique intelligente.

La Ville de Paris est une ville où il fait cher vivre. J'avais cité l'enquête du cabinet "Mercer", une nouvelle enquête de "PriceRunner" place Paris dans le Top 3 des villes les plus chères d'Europe.

J'ai entendu à plusieurs reprises que Paris serait moins chère que Marseille, moins chère que Lyon.

Je tiens à la disposition de M. GAUDILLÈRE un comparatif complet de l'ensemble de la fiscalité locale sur Paris, Lyon et Marseille. C'est très clair, Paris est nettement plus chère. Un impôt n'est pas seulement une taxe, c'est aussi une base.

(Applaudissements sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

Je comprends que, faute d'avoir su tenir les dépenses, vous souhaitiez faire preuve d'imagination pour trouver de l'argent.

Néanmoins, je trouve vos récriminations envers l'Etat excessives et je vais vous le démontrer. L'Etat respecte ses engagements vis-à-vis des collectivités locales. Le Président de la République a décidé en avril dernier de laisser stable le niveau des dotations aux collectivités en les ajoutant à l'inflation, c'est-à-dire une augmentation des dotations aux collectivités augmentée de l'inflation.

Vous avez peut-être remarqué, Monsieur le Maire, car vous êtes un homme attentif, que lors de la révision de nos prévisions de croissance, nous avons également révisé nos prévisions d'inflation, ramenant la prévision d'inflation à 1,5 %.

Ce faisant, nous n'avons pas révisé à la baisse, passant de 2 % à 1,5 % la dotation aux collectivités locales, c'est donc un avantage complémentaire dont bénéficient les collectivités locales. Nous l'avons décidé pour soutenir précisément les collectivités.

(Applaudissements sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

Pendant ce temps, vous bâtissez un budget en retenant une prévision d'inflation de 3 % pour 2009 pour déterminer la dotation de l'Etat.

Plus personne aujourd'hui ne fait une prévision à 3 % d'inflation et vous augmentez vos dépenses de fonctionnement de 2,3 % lorsque vos dépenses d'investissement augmentent de 0,9 %.

De ce fait, non seulement l'Etat respecte ses engagements, mais il va plus loin pour anticiper les effets de la crise et aider les collectivités à boucler leur budget.

Je ne parlerai pas des 100.000 logements que l'Etat a décidé de développer. Je ne parlerai pas des 100.000 emplois aidés complémentaires. Je ne parlerai pas des 500 millions d'euros supplémentaires qui viennent abonder le budget de l'emploi que j'ai entendu qualifier curieusement tout à l'heure.

Je vous parlerai plutôt, dans le cadre du plan de relance, de l'annonce du Président de la République d'un versement d'avance sur le fonds de compensation pour la T.V.A., le fameux F.C.T.V.A.

Dans le cadre de cette avance sur le F.C.T.V.A., non seulement la T.V.A. sera remboursée en année N-1 mais, en outre, l'Etat sera prêt à engager plus encore sur le F.C.T.V.A. pour celles des collectivités locales qui feront de l'investissement, j'ai bien dit, Monsieur le Maire, de l'investissement et non pas de la dépense de fonctionnement.

Je rappelle également que l'Etat en cette période difficile a reconduit dans le P.L.F. 2009 le Fonds de mobilisation départementale pour l'insertion de 500 millions d'euros.

Vos services juridiques et financiers ont bâti un argumentaire subtil sur les montants de certaines compensations comme le R.M.I., je vais vous répondre.

L'Etat verse aujourd'hui à Paris un total de 350 millions d'euros, si vous ajoutez la dotation R.M.I., le F.M.D.I. et la T.I.P.P, faites le calcul.

La Commission consultative d'évaluation des charges où siègent de nombreux élus de votre majorité a validé la constitutionnalité de ces transferts. La dette R.M.I. dont vous parlez n'est due, Monsieur le Maire, qu'à la différence entre le nombre d'allocataires du R.M.I. avant et après le transfert de compétences en matière de gestion du R.M.I. au Département.

C'est évidemment une évolution de base et les évolutions de base, lorsqu'elles vous sont favorables, vous n'en parlez pas.

Je souhaite dire un mot de la D.M.T.O., droit de mutation à titre onéreux. Bien entendu, celle-là, on n'en parle pas.

En 2001, elle était de 437 millions d'euros, en 2007, de 937 millions d'euros. Elle a été multipliée par deux durant cette période et vous a permis d'accumuler cinq milliards d'euros qui sont venus abonder agréablement le budget de la Ville de Paris.

De cela on ne parle pas.

Au-delà, et afin que nos débats budgétaires puissent répondre d'ores et déjà aux questions que vous ne manquerez pas de poser s'agissant de l'application et du financement du R.S.A., applicable à compter du premier janvier 2009, la compensation intégrale de l'extension de compétences est doublement garantie par deux choses : les clauses de rendez-vous et la consultation de la Commission consultative sur l'évaluation des charges sous le contrôle du Conseil constitutionnel.

Ces clauses de rendez-vous auxquelles le Gouvernement a tenu pour répondre aux inquiétudes des départements sur le dynamise de la dépense au titre du R.S.A. seront en effet sécurisées par l'intervention de la Commission consultative sur l'évaluation des charges, chaque année, jusqu'en 2011 pour s'assurer de l'adéquation entre les charges transférées et la compensation.

Pour conclure, Monsieur le Maire, de l'audace, vous vous targuez d'en avoir. Appliquez-la à la réduction des dépenses de fonctionnement, à l'augmentation des dépenses d'investissement, pour encourager l'entreprise, pour encourager l'emploi.

Mais du souffle, il me semble que vous en manquez. Vous disiez que Paris a un temps d'avance et vous faites une taxe d'avance quand l'urgence, c'est la relance.

(Applaudissements sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

Votre logique a vécu, Monsieur le Maire, elle n'est plus dans l'air du temps, et je doute fort que les Parisiens jugent opportune cette hausse significative de leur fiscalité, grevant d'autant leur budget personnel.

(Applaudissements sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

M. LE MAIRE DE PARIS. - Chère Madame, je vous ai écoutée avec attention et respect.

Au-delà d'un certain nombre d'erreurs techniques auxquelles il vous sera répondu, notamment sur l'investissement, je souhaite confirmer notre désaccord sur la conception budgétaire, cela s'appelle la démocratie.

Nous avons un désaccord sur les moyens du service public, je veux bien comparer le budget de l'Etat au budget de la Ville. Nous avons un désaccord sur la dette et je veux bien comparer la gestion de la dette de la France et la gestion de la dette de notre Ville. Troisièmement, nous avons un désaccord sur la fiscalité, et celui-là aussi fait partie du débat démocratique.

Vous avez fait le bouclier fiscal qui protège encore plus les riches et nous, nous veillons effectivement à financer 40.000 logements sociaux, une politique solidaire, par une autre forme de redistribution.

Enfin, chère Madame, il n'y a pas un seul responsable d'une collectivité locale en France qui ne considère pas que le Gouvernement nous étrangle. Vous auriez dû aller au Congrès des Maires de France et vous auriez vu... D'ailleurs, à un moment donné, nous y étions ensemble et vous avez entendu ce que les maires de toutes tendances avaient à dire au Gouvernement.

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, communiste, du Mouvement républicain et citoyen et "Les Verts").

La parole est à Mme CHRISTIENNE.

Mme Odette CHRISTIENNE. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, avant de m'exprimer sur les projets de budget au bénéfice des écoliers et des jeunes Parisiens, je voudrais réagir devant la monstrueuse déclaration concernant la culture générale, déclaration inattendue de la part du Secrétaire d'Etat à la Fonction publique et qui détermine sa conception du fonctionnaire idéal et concurremment, réagir à la mutation brutale d'un ancien Inspecteur général de l'Education nationale qui, devenu Ministre, est pris d'une frénésie destructrice de l'école… car tout se tient.

Le premier fait fi de ce que Cicéron appelait "culture de l'âme" et valorise les savoirs exclusivement des techniques de gestion, démentant par la véracité d'un projet du Président de la République qui prônait la "politique de civilisation", prenant appui sur Edgar Morin, que je cite : "La culture est indispensable pour produire de l'homme, c'est-à-dire un individu hautement complexe dans une société hautement complexe".

Trouvez la faille !

Le deuxième confirme la concordance avec l'esprit du premier : préparer l'avènement d'hommes et de femmes sans culture générale, écartant l'élitisme républicain, retirant aux enfants de ceux qui ne possèdent rien (pour les autres, les familles pourvoiront) la possibilité d'une noble promotion, celle d'une aristocratie singulière basée sur la maîtrise de la langue et une culture générale acquise à l'école.

On ne peut que se révolter de voir l'adhésion à une position cynique et misérabiliste sous-tendant que la "haute culture" n'est pas faite pour les pauvres.

Alors, on supprime 13.500 postes, on réduit de façon brutale les horaires des disciplines qui développent l'esprit critique, telle l'histoire ou la philosophie, disciplines considérées comme dangereuses puisqu'elles produisent des citoyens capables de réagir, quand on attente aux valeurs démocratiques.

Mais, soi même cultivé, on a lu Machiavel et son "divide ut regnes", et l'on tente de monter les parents contre les enseignants.

Mais, devant le démantèlement de l'école, les enseignants entrent en résistance et les parents, lucides, réagissent.

Quelques enseignants, devant des ordres néfastes ou inapplicables, entrent en résistance par la "désobéissance civile" et, dans le même esprit, nous comprenons le Maire qui, dénonçant l'inadaptation du service minimum, en refuse désormais une application qui peut générer des situations absurdes ou dangereuses.

Oubliant l'expérience négative qui avait entraîné la disparition des PEGC bivalents, on veut, par mesure d'illusoire économie, rétablir une catégorie similaire d'enseignant.

La suppression d'aide spécialisée aux enfants en difficulté traduit une régression scandaleuse.

Quant aux termes dépréciatifs à l'égard des maternelles, le meilleur de notre système éducatif et le mépris affiché pour les enseignants qualifiés qui en ont la charge, ils sont indignes et témoignent de la mauvaise foi de leur auteur.

Veut-on saper les fondements de l'école de la République ?

Face à une entreprise délibérée de remise en cause des moyens attribués à l'éducation des jeunes, je ne peux qu'expri-

mer ma satisfaction pour le projet municipal.

En effet, si le projet global 2009 s'inscrit dans un contexte qui obère les recettes de notre collectivité, si les carences de l'Etat, son désengagement honteux, nous placent dans une situation difficile, chacun peut constater que la conscience aiguë de l'importance des enjeux concernant les jeunes Parisiens ont pour effet une augmentation du budget pour leur instruction, leur culture et leur santé :

- 133 millions d'euros pour le premier degré ;

- 77 pour les nouveaux investissements ;

- 36 pour le gros entretien ;

- 31,2 pour le fonctionnement du second degré ;

- 100.000 euros prévus pour les R.A.S.E.D., qui contribuent au soutien à la lecture, au travail de groupe et à l'aide psychologique pour les jeunes.

Autre fait important : les moyens consentis à la hauteur de 1.1 million dans le but fondamental de l'apprentissage du français, essentiel pour une bonne intégration des habitants de notre Capitale, nouveaux venus, et particulièrement pour l'harmonie des familles immigrées dont les enfants sont scolarisés.

Je soulignerai le travail de Pascal CHERKI, qui n'a de cesse, avec les moyens qui sont les siens, de prendre des initiatives pour que l'école reste un lieu de mixité sociale et la diversité des propositions des ateliers bleus pour permettre aux enfants des quartiers populaires, au-delà du hip hop et du rap, de découvrir des activités, apanage des enfants de familles aisées.

En fait, au-delà des activités périscolaires, c'est l'éducation populaire qui a toute sa place dans ce projet, et tente de favoriser l'hétérogénéité sociale, le souci à travers la culture populaire, de développer l'émancipation collective ou individuelle.

Pour ce faire, nous relevons l'augmentation de 33 % des crédits pour le périscolaire, de 145 % du nombre des animateurs pour faire face à l'augmentation de fréquentation des ateliers, l'encadrement des ateliers, celui des cantines scolaires, des ateliers gratuits du samedi matin ou l'accompagnement à la scolarité , le développement de l'offre dans les bibliothèques, complément indispensable à la politique éducative et l'encouragement au travail personnel.

Ces financements ont une importance majeure. Ils sont un véritable encouragement et ils doivent être accompagnés d'une vigilance pour l'école en soi.

Ecole, lieu de transmission du savoir et de la formation à la citoyenneté.

Nul n'oublie le mot de Condorcet : "L'instituteur institue la République". L'école est le socle de la République.

L'école pour laquelle la déclaration de Victor Hugo : "Quand on ouvre une école, on ferme une prison", est plus que jamais à retenir en ce temps où l'on envisage la responsabilité pénale des enfants de douze ans.

Davantage d'instituteurs éviterait de telles dérives et la nécessité d'accroître le nombre de policiers, de magistrats et de places en prison.

Alors, nous dénonçons les mesures gouvernementales qui fabriquent des exclus sociaux et accentuent le fossé social tout en se défaussant sur les collectivités locales, et nous nous félicitons du projet municipal, moteur d'une action sociale ambitieuse, en particulier à travers sa politique pour l'institution scolaire.

Je vous remercie.

(Applaudissements sur les bancs des groupes du Mouvement républicain et citoyen, socialiste, radical de gauche et apparentés, communiste et "Les Verts").

M. LE MAIRE DE PARIS. - Je me permets de dire que j'ai moi aussi beaucoup apprécié cette intervention inspirée, pleine de conviction et de valeurs auxquelles j'adhère.

La parole est à Mme de SARNEZ.

Mme Marielle de SARNEZ. - Nous débattons aujourd'hui du budget de Paris dans un moment de récession qui touche tous les pays du monde, l'Europe bien sûr, mais aussi évidemment la France.

Cette crise économique et sociale va se traduire par une forte augmentation du chômage, une dégradation supplémentaire du pouvoir d'achat et une fragilisation de nos P.M.E. Ceux qui vont trinquer sont évidemment les plus fragiles, les classes moyennes, ceux qui ont du mal à boucler leur budget, tous ceux qui seront ou sont touchés par la crise de l'emploi.

Quand cela va mal, l'ensemble des décisions prises par les pouvoirs publics, collectivités ou Etat, doivent être justes, équitables, et pertinentes. Il faut faire preuve de solidarité, soutenir le pouvoir d'achat de nos concitoyens et préparer l'avenir en investissant.

Vous nous dites dans ce budget votre volonté de poursuivre l'investissement pour les transports, l'innovation, le logement. Ceci est une bonne chose. Je regrette l'absence d'un plan ambitieux de remise à niveau environnementale de tous les bâtiments publics, comme je regrette que l'on ne mette pas le paquet sur la construction d'écoquartiers. Mais je soutiens tout à fait l'objectif qui est le vôtre d'atteindre 20 % de logements sociaux d'ici 2014. Dans une période difficile, l'accès au logement doit être une priorité absolue, et c'est pourquoi je m'inquiète de voir le Gouvernement revenir à la charge sur la loi S.R.U. et préparer, dans le cadre du débat qui va avoir lieu à l'Assemblée, un nouvel amendement visant à baisser les pénalités des communes qui ne respecteraient pas la loi ; franchement, ce serait un bien mauvais signal.

Un mot de plus pour vous dire que la suppression des cautions et son remplacement par la garantie des risques locatifs va dans le bon sens, comme la création de l'allocation logement.

A l'inverse, je crois que nous sommes loin du compte, mais vous n'êtes pas le seul responsable, dans le domaine de l'accueil et de l'hébergement des sans abri.

La question n'est pas que de l'urgence ; la question, c'est la construction de logements dignes pour accueillir sur un temps long les plus fragiles. Je crois qu'une toute autre politique du logement des S.D.F. est possible. Il faut imaginer un programme d'équipement de petites structures disponibles. Or, il y a des espaces vides dans tous les quartiers pour créer des lieux d'accueil individuels plus chaleureux, plus intimes, pour permettre aux sans-abri de se reconstruire durablement. Ces refuges pourraient être financés par un petit loyer pris sur l'allocation logement, à laquelle chaque personne a droit en fonction de ses difficultés sociales.

Sur ce sujet, il y a urgence et nous avons vraiment besoin de dégager un consensus entre l'Etat, la Région et la Ville.

Un mot maintenant sur votre stratégie fiscale.

Vous aviez fait le choix en 2001 de geler les taux des quatre taxes locales en pensant peut-être que les montants des droits de mutation seraient éternels. Aujourd'hui, cette facilité est derrière vous et derrière nous et le renversement de tendance risque même de s'accentuer ces prochains mois.

C'est toujours la même histoire, au fond : celle de la fable de La Fontaine. Nous nous sommes privés de recettes lorsque la croissance était au rendez-vous. Or, c'est évidemment dans ces moments-là qu'il faut se créer des marges de manœuvre pour préparer les temps plus difficiles.

A votre décharge, l'Etat français ne fait pas autrement, mais enfin, le résultat est là : aujourd'hui, vous êtes contraints d'augmenter les impôts et probablement au pire moment pour nos concitoyens. Alors que le pouvoir d'achat régresse, que l'emploi se fait plus rare, que les carnets de commande des petites et moyennes entreprises se vident, c'est le moment choisi pour augmenter la pression fiscale sur les Parisiennes et les Parisiens. Je pense que ce n'est pas juste et je crains que ce ne soit pas la bonne réponse à la crise.

Voilà, Monsieur le Maire, ce qu'en quelques mots, je voulais vous dire sur notre budget.

Je vous remercie de m'avoir écoutée.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Je vous ai effectivement écoutée.

Je voudrais simplement vous dire, Madame, qu'en ce qui concerne la pression fiscale, lorsque nous l'avons élaborée et présentée devant les Parisiens, la crise n'était pas telle qu'on l'évoque aujourd'hui. Je comprends qu'on me dise : "peut-être qu'il fallait le remettre en cause" ; ce n'est pas mon avis. Mais vous ne pouvez pas dire que nous avons prévu cette augmentation fiscale pour répondre à la crise ; ce n'est pas exact, puisque nous l'avions élaborée il y a un bon moment.

Je donne la parole à Mme SACHS.

Mme Valérie SACHS. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, je souhaite concentrer mon intervention sur le pourcentage consternant consacré par le Département et la Ville de Paris au développement économique par comparaison avec les budgets culture, affaires sociales ou jeunesse et sports.

Cet arbitrage budgétaire est incompréhensible si l'on considère le développement économique comme le préalable indispensable à la réalisation de toutes les autres politiques, y compris la solidarité à laquelle nous sommes tous attachés.

Pour nous, le social et l'économique sont intimement liés.

Monsieur le Maire, comme trop de politiques français, vous ne parvenez toujours pas à considérer l'attractivité économique de Paris comme une priorité. La crise économique qui va atteindre notre Capitale de plein fouet devrait vous obliger, comme le font toutes les capitales internationales aujourd'hui, à reprioriser les projets, afin d'adopter une approche plus prudente dans l'utilisation des ressources.

Or, votre budget 2009 n'en tire pas les conséquences, malgré un effort courageux que nous saluons en matière de recherche et d'innovation.

Mais comment Paris va-t-il financer les investissements indispensables ? La hausse de la pression fiscale que vous imposez aux Parisiens n'est pas une réponse, car elle était inscrite dans votre stratégie de réélection et n'anticipait pas la crise. Vous ne pouvez donc plus la justifier par la crise financière ou le désengagement de l'Etat.

Actuellement, vous comptabilisez sous l'étiquette "dynamisme de Paris" la culture, le sport, la jeunesse et l'emploi. Nous pensons qu'il faudrait créer une catégorie spécifique nommée "attractivité économique de Paris", se limitant au développement économique et entrepreneurial et à l'emploi.

Le développement économique et l'emploi mériteraient un bleu budgétaire comme vous créez celui de la "recherche, innovation et compétitivité".

Nous soutenons la création de l'institut de la ville durable ou de l'institut d'études avancées.

Idem pour l'innovation. Oui à l'Agence pour l'innovation et à ses missions futures comme sa participation au comité d'investissement des fonds parisiens d'amorçage ou sa mission d'évaluation des incubateurs pépinière mise en place par la Ville. Oui aux pôles de compétitivité. Oui au changement d'échelle avec enfin de l'ambition, comme de porter à 100.000 mètres carrés le total des surfaces dédiées aux jeunes entreprises innovantes.

Le soutien à la recherche, s'il est indispensable, n'est qu'un des aspects de la création d'entreprise.

Pour reprendre la formule d'un "think tank" privé qui ne pratique pas la langue de bois : "dans le triangle d'or, il y a une université, recherche, mais aussi entreprise. Pas de redistribution possible sans création de richesse. Pas de création de richesse sans création d'entreprise. Seule l'entreprise crée réellement de l'emploi."

L'emploi et les richesses futures sont liés à la fois à la création, mais aussi à la croissance des entreprises. Nous demandons un arbitrage différent, à budget non pas constant mais à dépenses en baisse, pour une revalorisation du volume financier consacré à la création d'un puissant réseau de "business angels" pour que nos entreprises à fort potentiel deviennent des champions internationaux.

Paris doit garantir un environnement pro entreprise, pro emploi, mettre en place les bons outils pour un environnement qui stimule et forge des entreprises robustes, innovantes et à haut potentiel de développement.

Je crains pour ce budget la multiplication des guichets d'aide, le développement d'une bureaucratie de support plus que d'innovation.

On ne doit pas fonctionnariser la création d'entreprise dans un rapport de financement de projet quand il faudrait une logique de financement de client.

Dans la perspective d'un Grand Paris attractif, les Parisiens ont besoin d'une ville riche, créatrice et novatrice. Ils ont besoin d'emplois, donc d'entreprises. Les Parisiens ont besoin d'un Maire manager et entrepreneur. L'impulsion du Maire de Paris, au-delà de ses compétences strictes, sera déterminante.

En conclusion, je souhaite reprendre ma casquette d'élue du 16e et émettre une vive et solennelle protestation sur la dotation allouée à notre arrondissement. Au top 20 des dotations de la Ville, le 16e est classé dernier avec 34 euros par habitant. Nous pourrions comprendre une véritable péréquation financière au sein des arrondissements parisiens, réinventer une solidarité financière comme nous l'envisageons au sein du futur Grand Paris, mais où la cohérence du système quand existent des écarts de plus de 2,3 fois, impossibles à justifier par la richesse supposée des habitants ?

Monsieur le Maire, les classes moyennes existent dans le 16e comme ailleurs à Paris, mais ces gens-là sont indécrottables, ils votent mal, ils votent à droite.

Monsieur le Maire, les contributeurs nets que nous sommes sauront s'en souvenir.

Merci.

(Mme Anne HIDALGO, première adjointe, remplace M. le Maire de Paris au fauteuil de la présidence).

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - La parole est à Mme Sandrine CHARNOZ.

Mme Sandrine CHARNOZ. - Merci, Madame la Maire.

Nous vivons une crise très grave qui ne va qu'amplifier la récession qui frappait déjà notre pays.

En octobre, le Gouvernement a annoncé un plan de sauvetage des banques par une garantie des prêts interbancaires à hauteur de 320 milliards d'euros qui, sans changement des règles du jeu, était une vraie amnistie généralisée pour ceux qui, hier, avaient hypothéqué la vie de nos concitoyens.

Et ne nous faites pas croire, Madame LAGARDE, que c'est une super affaire !

A peine deux mois après, le Gouvernement de Nicolas SARKOZY nous annonce un nouveau plan de plus de 25 milliards comprenant un certain nombre de mesures pour répondre à tous les indicateurs virés au rouge comme la croissance, le chômage et l'intérim, indicateurs qui, je le répète, étaient déjà alarmants depuis plusieurs mois.

Parmi ces mesures, le rachat de 35.000 logements censé résoudre la crise du logement et relancer l'économie. Ne nous leurrons pas ! Quels sont les programmes qui vont être rachetés ? Ils seront rachetés là où les écarts entre les prix du marché et le prix compatible pour du logement social sont les moins élevés, donc certainement pas en zone dense, certainement pas là où se concentrent les transports et les emplois.

A cela se rajoutent les écarts trop importants de prix et les prestations techniques entre promoteurs et bailleurs sociaux. Alors simple effet d'annonce encore une fois ? En tout cas, certainement le rattrapage de certains promoteurs préférant la facilité à la réponse aux besoins - cela est sûr -, poursuite de la politique inadaptée, en tout cas enclenchée par les aides de Robien ; nous y sommes habitués.

Par ailleurs, Mme BOUTIN a d'ores et déjà annoncé que ce ne serait pas financé sur le budget de l'Etat. Ce sera donc un nouveau fléchage et non des constructions supplémentaires. Et si l'on rajoute le prélèvement d'une partie des fonds du 1 % logement, on perçoit déjà les limites de ces effets d'annonce.

En tout état de cause, je le dis, ce n'est pas une mesure miracle pour répondre à la crise du logement. N'y avait-il pas mieux à faire pour relancer le logement ? Comme, par exemple, appliquer la loi S.R.U. dans toutes les communes et surtout chez nos voisins. Céder les terrains des différents ministères à des prix permettant la construction de logements sociaux, je profite ici de la présence de Mme LAGARDE pour lui suggérer d'être très attentive lors des cessions immobilières, à Paris nous avons beaucoup de terrains concernés, de manière à ce que nous puissions sur nos territoires construire du logement social et avoir des prix du foncier compatibles avec de telles programmations. Il aurait fallu également consacrer une augmentation significative au budget du logement social, et non le baisser comme cela vient d'être fait de plus de 31 %.

Dans ce contexte difficile, malgré le désengagement de l'Etat, Paris prend comme toujours ses responsabilités et le logement est LA priorité de la mandature annoncée aux Parisiens comme telle. Cet engagement en faveur du logement n'est pas nouveau et notre bilan l'illustre : 30.000 logements sociaux financés entre 2001 et 2008, soit 4.300 par an, contre 1.564 sous la mandature CHIRAC-TIBERI, trois fois plus ; 6.600 logements sociaux seront financés en 2009 pour atteindre les 40.000 d'ici 2014, engagement pris devant les Parisiens pendant la campagne pour atteindre l'objectif fixé par la loi S.R.U. de 20 % de logements sociaux avant la date de 2020 et ce, d'ici 2004.

Le budget prévoit 440 millions d'euros d'engagement en faveur du logement. Pour aider les locataires avec, par exemple, le fond de solidarité, les nouveaux dispositifs "Paris Logement" ou un dispositif de garantie des risques locatifs, j'y reviendrai. Engagement pour éradiquer l'insalubrité, j'y reviendrai également. Engagement pour maintenir la diversité sociale, engagement pour l'hébergement d'urgence, engagement pour la réhabilitation énergétique et donc le pouvoir d'achat des Parisiens et l'emploi de ce secteur.

Dans le budget, je souhaiterais saluer la mise en place d'un dispositif de grande ampleur : "Paris logement". Cette nouvelle allocation est destinée sous conditions de ressources aux Parisiens qui consacrent plus de 30 % de leurs revenus à leur logement. Elle pourra permettre d'aider entre 100 et 170 euros par mois les Parisiens qui en ont besoin. Le budget 2009 prévoit 650.000 euros pour ce dispositif à titre prévisionnel, ce qui correspond à une hypothèse de mise en œuvre de mesures au dernier trimestre 2009.

Autre aide que je tiens à souligner dans ce budget, c'est le dispositif Garantie des risques locatifs. Il s'agit d'inciter les propriétaires à entrer dans ce dispositif destiné à supprimer les cautions demandées aux locataires et à mutualiser les risques. S'appuyant sur le dispositif "Pass GRL" mis en place par les partenaires sociaux, le 1 % logement, la municipalité financera la cotisation d'assurance des propriétaires qui y adhéreront et qui accepteront de louer leur logement à des ménages répondant aux conditions de ressources du logement social. Nous avons programmé 500.000 euros dans le budget pour ce dispositif, et bien d'autres encore.

Concernant l'insalubrité, dès 2001, nous avons engagé le traitement de 1.030 immeubles parisiens. Pour mémoire, 136 seulement l'avaient été sous la mandature 1995-2001. Aujourd'hui, plus de 80 % de ces immeubles sont sortis de l'insalubrité ou sont engagés dans un processus de sortie. Les 19.000 personnes concernées ont été relogées.

Nous nous sommes engagés à traiter les immeubles restant d'ici trois ans et nous avons engagé dans ce budget-ci, Monsieur LAMOUR, plus de 34 millions d'euros. Il y a, certes, 10

millions d'euros fléchés sur la Convention publique d'aménagement de la S.I.E.M.P. mais il faut ajouter les autres conventions, et ne pas nous accuser de sous-estimer ce poste-là, M. LAMOUR dans votre intervention de tout à l'heure et dans l'amendement que présente votre groupe sur ce budget.

Nous avons effectivement 10 millions d'euros sur les conventions de la S.I.E.M.P. et les autres conventions, et nous avons également les aides aux copropriétés privées. Pour exemple, je donnerai le quartier Sainte-Marthe ou Jean Moulin où nous avons des budgets programmés par la S.I.E.M.P. mais nous avons également des aides aux copropriétés et c'est par là que nous arrivons aussi à sauver ces copropriétés privées.

De plus, ces opérations sont complexes, non pour des raisons budgétaires mais du fait d'une réglementation trop lourde sur laquelle notre Ville n'a pas de prise. A souligner également le délai trop important nécessaire aux assemblées de copropriétaires pour voter des travaux lourds et onéreux, même si les opérateurs missionnés par la Ville de Paris leur apportent l'appui technique et si ces travaux sont subventionnés jusqu'à 70 %.

Lorsque les propriétaires sont défaillants, l'appropriation publique s'impose. Mais là encore, ce sont les délais d'expropriation qui sont trop longs et il est évidemment indispensable de reloger l'ensemble des occupants. 1.300 immeubles à traiter en trois ans et là encore le budget de la Ville est au rendez-vous avec 34 millions d'euros, et sur les autres années, nous poursuivrons.

En parallèle, pour éviter que de nouveaux immeubles ne basculent dans l'insalubrité, la Municipalité mettra en place dès 2009 un dispositif de veille. Il nous faut poursuivre par les opérations programmées d'amélioration, et notre prochain Conseil de Paris délibérera sur le quartier du Sentier, pour s'occuper des immeubles fragiles. Nous ferons également une surveillance particulière, et notamment dans les secteurs qui concentrent un nombre important d'immeubles que l'on pourrait qualifier de social de fait.

La résorption de l'habitat insalubre pourrait être également un des dossiers concrets de "Paris Métropole". L'insalubrité n'est plus admissible dans nos cités et nous devons donner à tous nos concitoyens, et surtout les plus fragiles, des logements de qualité à Paris et dans l'agglomération parisienne.

Dans ce contexte de crise économique et financière, avec ses conséquences sur l'emploi, le pouvoir d'achat et les conditions de vie des Parisiens comme je l'ai développé précédemment, il est également urgent d'accélérer la mise en oeuvre du Plan Climat, notamment pour engager les travaux visant aux économies d'énergie dans le bâtiment ancien. Ce qui favorisera à la fois le pouvoir d'achats des Parisiens et le développement de l'activité des P.M.E. du bâtiment.

Le Plan Climat, adopté à l'unanimité par le Conseil de Paris d'octobre 2007, a fixé l'objectif ambitieux de réduire de 75 % en 2050 l'ensemble des émissions de gaz à effet de serre à Paris, par rapport à 2004. Les neuf espaces "Info Energie" parisiens, réseau d'information et de conseil de proximité sur l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables, développé avec l'A.D.E.M.E., mettent en place depuis 2008 un dispositif "copropriétés objectif climat" visant à inciter les propriétaires des logements parisiens à réaliser des diagnostics énergiques sur leurs propriétés et à engager les travaux importants de rénovation technique.

Seules 28 copropriétés ont voté la réalisation d'un diagnostic énergétique. C'est pourquoi le groupe socialiste, radical et apparentés, émet le vœu d'une intensification de la communication spécifique pour inciter les propriétaires à réaliser le diagnostic énergétique et que la Ville encourage le dispositif "Copropriétés objectif climat" mis en œuvre par les espaces Info "Energie".

Pour le logement social, la Ville financera dans le cadre de la réhabilitation Plan Climat du parc social, la rénovation de 55.000 logements sociaux d'ici 2020. Les bailleurs ont été invités à adopter avant l'été leur propre Plan Climat avec les associations de locataires pour traiter les immeubles en priorité et les programmes de travaux correspondants.

L'objectif est ambitieux : il s'agit d'une baisse de la consommation énergétique à 80 kWh par mètre carré et par an. Il nous faudra également identifier les immeubles dans lesquels les équipements de production d'énergie renouvelable peuvent être installés.

L'Etat a fait le choix de consacrer 220 millions d'euros de subventions au parc privé via l'A.N.A.H. pour la lutte contre l'habitat indigne et les dépenses d'énergie pour le logement privé, alors qu'aucune aide n'est consacrée au logement social, et ce, malgré les recommandations de la loi du Grenelle de l'Environnement. L'engagement sur des prêts à taux privilégié n'est pas équivalent à une subvention.

C'est pourquoi nous émettons le vœu que l'Etat s'engage à soutenir financièrement la Ville de Paris dans son programme pour la réhabilitation énergétique du parc social pour l'environnement, ce qui par ailleurs diminue les factures d'énergie des locataires qui en ont grandement besoin.

Ce budget est ambitieux, volontaire et solidaire, et les efforts d'investissement dans le logement, premier poste budgétaire des Parisiens, sont salués. Hier, comme demain, nous serons là pour les Parisiens et les Parisiennes au delà même de nos domaines de compétence.

Je vous remercie.

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, communiste, du Mouvement républicain et citoyen et "Les Verts").

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Sandrine CHARNOZ.

Je donne la parole à M. Yves CONTASSOT.

M. Yves CONTASSOT. - Merci, Madame la Maire.

Le débat sur le budget n'est pas simplement une discussion sur des tableaux de chiffres. En fait, un budget, c'est une traduction en données chiffrées évidemment des politiques décidées. On ne saurait donc se limiter à parler techniques budgétaires ou simplement à avoir une analyse sur l'impact de tel ou tel amendement au plan de ses conséquences financières sans se poser la question plus globalement.

Un budget doit répondre aux questions suivantes. Les propositions qui sont faites correspondent-elles aux exigences de la période et des crises, tel que notamment Sylvain GAREL les a décrites dans son intervention ? Correspondent-elles aux attentes des Parisiennes et des Parisiens, notamment au plan social et environnemental ? Et correspondent-elles aux conditions de travail des personnels qui sont au service de leurs concitoyens ?

Je voudrais déjà commencer par ce dernier point. La lec-

ture des différents documents syndicaux traduit incontestablement une inquiétude croissante parmi les personnels de la Ville et du Département.

On constate une forte insatisfaction qui monte de toutes parts depuis plusieurs mois, y compris d'ailleurs de la part de syndicats qui sont plutôt traditionnellement considérés comme modérés.

Certes, on connaît la réponse de la Droite qui fustige en permanence les syndicats en parlant de surenchère. Ce n'est pas très sérieux, il faut au contraire écouter ce que disent les personnels.

L'analyse de la politique menée depuis un certain temps nous laisse interrogatifs. Certains choix nous apparaissent comme incompréhensibles. On assiste à une multiplication du recours à des non titulaires, y compris pour remplacer des postes statutaires, cela parfois en contradiction avec la loi.

La résorption de l'emploi précaire, qui avait marqué le précédent mandat, appartiendrait-elle au passé ?

Nous voyons également de plus en plus souvent d'anciens collaborateurs de cabinet trouver un emploi au sein de l'administration parisienne.

Nous pourrions nous en féliciter, évidemment, si cela était fait dans le respect absolu des règles de recrutement et des concours. Hélas, ce n'est pas toujours le cas et nous ne pouvons admettre que cette pratique fasse fi des compétences techniques nécessaires pour occuper des fonctions au service des Parisiennes et des Parisiens.

Nous pourrions nous féliciter également de constater qu'une unité administrative au moins voit ses effectifs croître sans limite, semble-t-il, mais comme il s'agit de l'Inspection générale et que cela n'est dû qu'à une volonté manifeste d'y recaser des personnes qui ne plaisent pas ou plus et pour faciliter des nominations parfois peu crédibles, nous n'admettons pas le malthusianisme qui est la règle pour la plupart des Directions et cette facilité pour l'Inspection générale.

Nous ne pouvons pas non plus cautionner certaines approches nouvelles. Ainsi, pour les parcs et jardins, il faudrait dorénavant s'aligner sur les ratios d'agents par mètre carré d'espace vert à entretenir, tels qu'ils existent dans certaines villes de province.

Comment peut-on envisager une telle aberration, je n'ai pas trouvé d'autre mot, sauf à méconnaître totalement la réalité des espaces verts de Paris ?

Cela reviendrait à nier la densité de population de Paris, qui n'a rien à voir avec celles des autres villes de province, à oublier que Paris est la ville la plus touristique du monde et qu'1,9 million de salariés de banlieue viennent travailler chaque jour à Paris.

On voit bien que sous le vocable mal compris de "benchmarking" utilisé par certains se dissimule en réalité une décision de réduire le personnel au détriment nécessairement de l'entretien et donc de la satisfaction des Parisiennes et des Parisiens.

Les parcs et jardins parisiens ont une réputation mondiale pour leur qualité. Veut-on ou va-t-on la faire disparaître ou la réduire parce qu'on privilégie Jean-Bouin ou Roland-Garros ?

La mise en œuvre de ces ratios se traduirait inéluctablement par une diminution de la qualité de nos jardins et remettrait aussi en cause des usages nouveaux décidés depuis 2001.

Ainsi, l'accès des publics aux pelouses se traduit par un surcroît de travail incontestable. Faudra-t-il un jour les fermer à nouveau, faute de moyens pour les entretenir ?

Nous avons donc déposé un amendement qui a une force symbolique évidente, même s'il ne porte que sur un nombre restreint de postes.

Nous sommes également très soucieux que les engagements pris soient respectés. Mettre fin à un conflit social n'est jamais chose aisée, on le sait bien, mais lorsque des créations de postes font partie de l'accord, ces créations doivent être réalisées sans condition.

Nous avons donc également déposé un amendement pour que les postes prévus pour la bibliothèque Marguerite Yourcenar soient réintégrés à ce budget.

Nous regrettons vivement le principe retenu du simple redéploiement comme outil de gestion du personnel. Affirmer cela, c'est dire qu'il y a des emplois inutiles ou surnuméraires ici ou là. Nous avons pourtant décidé collectivement de les créer au cours du précédent mandat. Nous avions, à juste titre, créé des emplois pour compenser la réduction du temps de travail.

Va-t-on ou veut-on revenir sur cela ?

Nous ne croyons pas pour notre part au travailler plus pour gagner plus, bien au contraire. Comment, à cet égard, ne pas constater que les moyens humains, dans certaines Directions, restent très inférieurs à ce qu'ils devraient être ?

Par exemple, à la Direction de la Propreté et de l'Eau, la réduction du temps de travail n'a pas été compensée totalement en termes de temps travaillé. Il s'en suit une insatisfaction évidente des Parisiennes et des Parisiens.

Certes, tout ne peut pas passer seulement par une augmentation du nombre d'agents. La réorganisation effectuée en 2003 a démontré que l'on pouvait aussi trouver un accord avec le personnel pour organiser le travail différemment.

Arrive un moment où il faut aussi accepter que des renforts en agents, lorsque ces derniers représentent l'essentiel des moyens, soient décidés.

Sylvain GAREL a également noté ce matin l'urgence à réduire les émissions de gaz à effets de serre tout autant qu'à lutter contre les inégalités sociales.

Nous avons vu ce week-end à Poznan à quel point le chef de l'Etat était capable de sacrifier, il n'y a pas d'autre mot, l'avenir de la planète pour obtenir une apparence d'accord de l'ensemble des pays européens, uniquement pour terminer sa présidence en faisant croire qu'il était capable de faire céder les autres.

Au plan national, on voit les lois Grenelle s'enliser et remises à plus tard. On parle maintenant de fin 2009 pour débattre de la loi Grenelle II, celle qui commencera à traduire en décisions concrètes les grands discours emblématiques de notre Ministre de l'environnement.

Nous étions fiers à Paris d'avoir un Plan Climat voté à l'unanimité en octobre 2007, Plan Climat qui a donné des objectif ambitieux et réalistes avec un engagement de le financer année par année.

Or, nous ne pouvons que nous inquiéter, après certaines déclarations publiques, telles celles de la Directrice générale du Pavillon de l'Arsenal et également Directrice déléguée de l'A.P.U.R., indiquant qu'il faudrait réviser les objectifs du Plan Climat et préconisant la suppression de toutes normes en matière de construction à Paris.

Lui a-t-on fait dire tout haut ce que certains préconisent sur les zones d'aménagement, par exemple aux Batignolles ?

Au contraire, les "Verts" ont toujours souligné que le Plan Climat était une opportunité formidable, tant pour l'emploi que pour le pouvoir d'achat.

Voir des projets, pourtant inscrits dans le Plan Climat, remis en cause ou différés ne nous paraît pas une bonne décision.

Comment comprendre que l'on va remettre à plus tard le remplacement des chaudières des bâtiments de la Ville ?

Nous allons pendant ce temps, non seulement dépenser des sommes importantes en matière d'énergie mais nous n'atteindrons pas, si nous reportons, les objectifs en matière de réduction de nos émissions de gaz à effets de serre.

Pourtant, la Direction des Finances a admis qu'il fallait dorénavant raisonner en coût global et ne plus séparer investissement et fonctionnement dans l'appréciation d'un projet.

Or, une analyse fine de ce dossier des chaudières montre qu'un éventuel report se traduirait par une dépense globale supérieure. C'est pourquoi nous espérons que notre amendement relatif à l'augmentation du budget d'investissement trouvera un écho favorable.

Dans le même esprit, nous souhaitons que les amendements relatifs à l'environnement, à la lutte contre la pollution atmosphérique, à l'analyse des substances chimiques concernées par la directive européenne et au suivi de la biodiversité à Paris, que ces amendements donc qui montrent la volonté d'avoir une politique environnementale ambitieuse soient accueillis avec la bienveillance correspondant à cette nécessaire ambition.

Nous avons également lancé un programme municipal unique en France en matière de jardins partagés. La demande ne faiblit pas dans ce domaine, or, il ne s'agit pas là seulement de créer des espaces verts. Ces jardins remplissent une fonction sociale indiscutable et il serait tout à fait dommageable que là encore, la seule approche soit strictement financière.

Je note au passage que la plupart de ces jardins partagés sont ouverts dans des quartiers populaires et sont, pour beaucoup, une des composantes de la politique de la ville.

En conclusion, Monsieur le Maire, j'espère vous avoir convaincu que nos amendements sont fondés, car correspondant à des attentes réelles et fortes ainsi qu'à des engagements pris.

C'est pourquoi je suis certain que vous aurez à cœur de les prendre en considération, sans penser qu'ils viennent d'un groupe particulier mais uniquement en fonction de leur intérêt.

Je vous remercie.

(M. le Maire de Paris reprend place au fauteuil de la présidence).

M. LE MAIRE DE PARIS. - La parole est à M. Alain LHOSTIS.

M. Alain LHOSTIS. - Monsieur le Maire, mes chers collègues.

Dans le cadre du budget d'une collectivité territoriale, le financement des actions de santé, régulièrement classé dans les préoccupations prioritaires de nos concitoyens, ne représente pas au regard des budgets de l'action sociale, du logement, des crèches, du transport ou de la voirie par exemple, des engagements significatifs.

Comme on le dit parfois, nous ne sommes pas dans notre domaine de compétences. Pourtant, s'il est un domaine où les inégalités s'accentuent, c'est bien celui-là.

Chacun sait dans notre Assemblée que l'écart d'espérance de vie entre un cadre supérieur est de plus de 7 ans et qu'il s'est accentué ces dernières années.

Cela est dû à un ensemble de facteurs socioculturels qui vont de l'habitat à l'accès à la prévention en passant par les conditions de travail, mais aussi par la plus ou moins grande facilité d'accès au système de soin.

Les Parisiennes et les Parisiens n'échappent pas à ces règles, d'autant que si Paris recèle une palette d'offre sanitaire importante et de qualité, la situation n'est pas la même si on demeure dans l'Est avec une moyenne de médecins inférieure à la moyenne nationale ou dans l'ouest de la Capitale, surtout parce que les médecins, notamment spécialistes, exercent majoritairement en secteur à dépassement d'honoraires.

Pour ces raisons, depuis 2001, la Municipalité parisienne s'est engagée en des actions fortes, parfois emblématiques, dans le domaine de la santé.

Dans la prévention par exemple, le dépistage des cancers du sein et colorectal a été mis en place en partenariat avec la Caisse primaire d'assurance maladie et les professionnels, et financé par le Département de Paris.

Ces actions concernent plusieurs centaines de milliers de Parisiennes et de Parisiens. Les moyens de la médecine scolaire, notamment par la titularisation de la totalité des médecins du secteur, ont été consolidés.

Les campagnes de communication en matière de lutte contre le Sida ont été maintenues alors que l'État s'en désengageait.

Un centre de dépistage et d'information de la drépanocytose unique en France métropolitaine a été créé.

Des défibrillateurs ont été installés dans toutes les installations sportives et culturelles et les mairies d'arrondissement.

Dans le domaine de l'offre de soins, les centres de santé associatifs ont bénéficié de subventions d'équipement et de fonctionnement.

Dans le domaine de la recherche, aujourd'hui, 18 équipes de jeunes chercheurs sont aidées pendant quatre ans à hauteur de 95.000 euros la première année, et 75.000 euros les trois années suivantes. Sans cela, une partie de ces "prix Nobel potentiels" seraient partis à l'étranger et feraient les beaux jours des labos des universités américaines.

L'institut de la vision à l'hôpital des Quinze-Vingts, initié

notamment par le professeur SAHEL, l'Institut du cerveau et de la mœlle, au groupe hospitalier de la Pitié-Salpêtrière, porté entre autres par les professeurs LYON-CAEN AGID et SAILLANT, l'institut Imagine, à l'hôpital psychiatrique Necker, porté par les professeurs MUNICH, GRISCELLI et Alain FISCHER, Grand prix de l'INSERM 2008, ont bénéficié d'aides conséquentes.

Dans le domaine international, dans 14 pays d'Afrique subsaharienne, plus de 20 lieux de lutte contre le Sida sont subventionnés.

On retrouve le financement de l'ensemble de ces actions dans le budget 2009 avec une légère augmentation de 250.000 euros. Le groupe communiste s'en félicite.

Toutefois, il nous semble nécessaire, pour les raisons évoquées plus haut et face à une aggravation de la situation dans le secteur de la santé, notamment pour les populations les plus fragiles, que des moyens complémentaires soient accordés dans plusieurs domaines.

Tout d'abord, il y a urgence : la plupart des centres de santé associatifs sont en grande difficulté. Le centre de santé "Enfance et famille", dans le 19e, vient d'être sauvé de la fermeture par sa reprise par l'hôpital de la Croix-Saint-Simon, mais on annonce la fermeture des deux centres de santé de la maison de la mutualité, dans le 5e arrondissement, qui produit pourtant 200.000 consultations par an.

Un vœu de notre groupe rappelle la situation et la nécessité pour la municipalité d'intervenir pour en sauver les activités.

Le programme de rénovation des centres de santé municipaux doit être poursuivi sans retard.

Le groupe communiste a déposé un amendement budgétaire de 200.000 euros pour soutenir l'activité des centres de santé.

La prévention des toxicomanies a besoin de renforcer son action. Face aux difficultés rencontrées par les usagers de drogues, le groupe communiste a déposé un amendement de 100.000 euros.

Face au développement de la vente illégale de produits destinés à l'éclaircissement de la peau, en relation avec le vœu adopté par le Conseil de Paris dans sa séance de novembre 2008, le groupe communiste a déposé un amendement budgétaire pour 30.000 euros en vue de financer l'organisation d'une campagne de sensibilisation contre l'utilisation de ces produits.

Les crédits supplémentaires demandés par ces amendements seraient gagés par la minoration à la même hauteur de ceux des "dépenses imprévues".

Si le groupe communiste n'a pas déposé d'autres amendements, il tient à relever plusieurs domaines de la santé dans lesquels il conviendrait de revaloriser les financements de la Ville ou du Département de Paris.

L'aide aux jeunes chercheurs en médecine que j'ai évoquée, qui reçoit 1.250.000 euros devrait, dans le cadre des annonces du Maire de Paris, d'une aide de 1 milliard d'euros pendant la mandature pour la recherche, être portée à 2 millions d'euros.

En effet, chaque année, de 70 à plus de 100 équipes ont répondu à l'appel d'offres lancé par la Ville pour accorder ces aides. Le jury scientifique, formé de chercheurs reconnus, représentant toutes les grandes institutions de recherche médicale présentes dans la capitale et chargé de la sélection relevait que le double d'équipes aurait pu être aidé chaque année sans diminuer le haut niveau représenté par les équipes sélectionnées.

Les associations qui interviennent en Afrique subsaharienne dans la lutte contre le Sida sont prêtes à développer de nouvelles actions dans la démarche soutenue par la Ville de travailler en soutien d'actions menées par les associations locales et en lien avec les autorités locales. Il conviendrait d'augmenter le montant de ces subventions de façon significative. Dans ce sens, le groupe communiste soutient l'amendement budgétaire déposé par Sylvain GAREL au nom du groupe "Les Verts".

D'une façon plus générale, les associations du secteur sanitaire n'ont pas vu le montant global des crédits consacrés aux subventions augmenter depuis plusieurs années.

L'installation de défibrillateurs sur la voie publique, qui avait été programmée, devra être financée.

Les suppressions d'emploi, au travers de ce qu'il est convenu d'appeler le redéploiement dans le secteur santé, doivent être rapportées.

Je ne voudrais pas terminer cette intervention sans évoquer la situation délicate de l'Assistance publique - Hôpitaux de Paris dont vous présidez, Monsieur le Maire, le conseil d'administration. Les réformes de structure s'y succèdent. Des regroupements d'établissements se font à marche forcée. La fermeture de l'Hôtel-dieu est à nouveau à l'ordre du jour. Un nouveau plan d'économies de 100 millions d'euros lui est imposé en 2009, et de 300 millions d'euros supplémentaires d'ici 2012.

Cela se traduira par une réduction de milliers d'emplois chez l'un des principaux employeurs parisiens avec la Ville, la R.A.T.P., et la S.N.C.F. Ces réductions d'emploi porteront également sur le personnel soignant, infirmières et médecins. La totalité des 39 professeurs de médecine et médecins présidents des commissions médicales consultatives des établissements de l'A.P. viennent de lancer un cri d'alarme largement relayé dans la presse.

La totalité des organisations syndicales manifestent leur désaccord. Les directions des établissements, tenues à un devoir de réserve, font part en privé de leur grande inquiétude sur le maintien d'un service public de santé de qualité. Ils attendent des paroles fortes du Maire de Paris, président du conseil d'administration, pour les assurer de sa vigilance sur le maintien de l'unicité de la maison A.P.-H.P. et sur les moyens accordés à l'institution chère aux Parisiens pour remplir ses missions de prévention, de soins, de formation et de recherche.

La Ville de Paris, qui a financé la reconstruction, l'aménagement, l'équipement de services d'urgence à hauteur de plusieurs millions d'euros dans la mandature précédente - 18 millions d'euros exactement - devrait, pour la période à venir, comme l'avait envisagé le Maire de Paris en visitant le site en reconstruction des urgences de l'hôpital Saint-Antoine, proposer à la Direction générale de l'A.P.-H.P., notamment de contractualiser le financement d'un nouveau programme d'investissement, pour la modernisation de chambres, pour le gros appareillage - 10 millions d'euros - pour les cinq ans à venir.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci.

La parole est à Mme DATI.

Mme Rachida DATI, maire du 7e arrondissement. -

Monsieur le Maire, mes chers collègues. Mon intervention portera sur les investissements localisés.

Ce terme regroupe sans qu'il soit possible de les distinguer, d'une part de simples dépenses d'entretien et de mise aux normes, et d'autre part les dépenses de création d'un patrimoine nouveau : les véritables investissements, qui traduisent nos choix politiques.

Mais avant de revenir sur ce sujet, permettez-moi d'évoquer la méthode utilisée pour préparer ce budget. Une méthode qui aboutit au mieux à une perte de temps, au pire à sacrifier des opérations réellement urgentes, voire prioritaires.

En effet, pour les élus de terrain, le travail consiste à définir avec les services déconcentrés de la Ville de Paris un certain nombre d'opérations et de priorités pour l'arrondissement. Ce travail paraissait être mené en bonne intelligence avec les services. J'ai été attentive à leurs avis techniques pour définir des priorités raisonnables et responsables au sujet d'opérations qui concernent le quotidien de nos concitoyens. Les échanges qui suivent placent les maires d'arrondissement face aux adjoints au Maire et à l'administration centrale.

Ils prennent la forme d'une audition polie, voire d'un monologue, sans qu'il soit possible d'obtenir de réponses. Je considère que c'est quand même une concertation de façade puisque nous n'avons connaissance des arbitrages qu'à la lecture du document budgétaire, et à aucun moment avant cette lecture.

Et encore, c'est sans parler de la lettre modificative de dernière heure ! Autant dire que les arrondissements sont totalement mis devant le fait accompli. Tout le fruit du travail avec les services est taillé en pièces et demander le minimum, c'est encore trop demander, puisque nous n'avons pas de réponse.

Je prends le cas du 7e arrondissement : aucun aménagement de sécurité des personnes traversant les carrefours n'a été retenu, sur uniquement quatre jugés comme très prioritaires. De même, l'entretien de sécurité des chaussées et des trottoirs, et nous l'avions bien expliqué et motivé, pour les personnes âgées sera finalement extrêmement partiel. Or, ne pas entretenir le patrimoine, c'est engager des dépenses futures pour sa remise en état, c'est alimenter une sorte de dette cachée qui n'apparaît donc pas au budget.

Autrement dit, le document budgétaire n'obéit plus au principe de sincérité. Il ne transcrit pas une image fidèle de la situation financière de la Ville.

Aucune raison claire n'est invoquée pour ces coupes budgétaires ou les refus de ces budgets.

Avouez que cela paraît un peu difficile à accepter, quand on sait que le budget global d'investissement localisé a quasiment doublé entre 2008 et 2009. C'est assez stupéfiant pour certains de nos arrondissements !

L'indice clé peut être le ratio des dépenses du budget global d'investissement localisé par habitant. Comme la comparaison arrondissement par arrondissement n'est pas forcément pertinente, j'ai séparé les 20 arrondissements parisiens en deux ensembles, au hasard : un groupe de 8 et un groupe de 12.

En 2000, ce ratio s'établissait exactement à 93 euros par habitant pour chacun des deux groupes. De 2002 à 2007, les arrondissements de la majorité ont été favorisés, soi-disant au titre du rattrapage. Admettons-le !

Les sept années de mandature ont permis ce rattrapage, puisque le ratio était à nouveau à parité en 2008, avec 136 euros pour chacun de ces deux groupes.

Mais l'écart de traitement pour 2009 de plus de 86 % en faveur des arrondissements de la majorité laisse assez perplexe !

Monsieur le Maire, ce n'est plus du rattrapage en fonction de critères objectifs mais finalement en fonction des suffrages que vous avez obtenus.

Un exemple : 18 % du budget pour le 18e arrondissement. Tant mieux pour M. VAILLANT ! Je me serais bien contentée de 7 % pour le 7e, mais ce ne sera que 1,2 % du budget. Tant pis pour les habitants du 7e arrondissement !

Ces inégalités sont encore accrues par les crédits destinés aux arrondissements mais attribués en bloc aux Directions de la Ville, sans fléchage préalable vers des arrondissement bénéficiaires.

L'opacité est donc totale pour l'affectation de ces crédits, laissée au libre choix des directions centrales.

Il suffit de citer l'exemple des dépenses de matériel et de mobilier des crèches, des écoles, des équipements sportifs ; à ce jour, aucune programmation pluriannuelle n'est communiquée aux maires d'arrondissement ni même aux responsables d'établissement qui attendent inlassablement, parfois même plusieurs années, qu'on renouvelle enfin un mobilier complètement vétuste ou qui ne répond plus aux normes de sécurité. Avec ce type de dépenses, la mauvaise surprise n'apparaît qu'à la publication du compte administratif.

Iniquité, opacité, manque de sincérité, il est peut-être temps de se réformer ! Optez pour une gestion plutôt moderne où les décisions sont confiées au juste niveau. Appliquez le principe de subsidiarité au profit des arrondissements. Notre administration sera plus réactive, plus lisible, plus démocratique - vous en parlez depuis ce matin et vous semblez tant y tenir - dans l'intérêt d'abord de tous les Parisiens.

Je vous remercie.

(Applaudissements sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

M. LE MAIRE DE PARIS. - Il va vous être répondu tout à l'heure en détail puisque, y compris la comparaison entre les arrondissements n'est pas exacte, mais vous évacuez le fait que, dans ces processus et notamment dans les rencontres et dans les courriers que nous avons échangés, j'ai fait évoluer les propositions en fonction de ce que me demandaient les maires d'arrondissement, qu'ils soient d'ailleurs de la majorité ou de l'opposition.

Simplement, évidemment, pour les maires de la majorité comme pour l'opposition, je ne peux pas leur dire oui à cent pour cent, compte tenu de la masse que cela fait, notamment sur le plan budgétaire.

La parole est à M. SARRE.

M. Georges SARRE, adjoint. - Monsieur le Maire, chers collègues, au nom du groupe M.R.C., j'interviens sur un enjeu dont je sais qu'il est au cœur des préoccupations quotidiennes de nombreux Parisiens : le logement.

(Mme Anne HIDALGO, première adjointe, remplace M. le

Maire de Paris, au fauteuil de la présidence).

Pour être bref, j'aborderai la question du compte foncier logement.

Dans un premier temps, j'ai été étonné de constater que, pour 2009, le compte foncier soit doté de 210 millions d'euros dont 100 millions pourront être consacrés aux acquisitions pour le logement social, alors qu'en 2008, 240 millions étaient consacrés à ces acquisitions. Je comprends donc la démarche de nos collègues communistes qui demandent 50 millions d'euros supplémentaires au compte foncier à consacrer à ces acquisitions.

Il est indéniable que, pour répondre aux plus de 200.000 demandes de logements sociaux, il est indispensable de procéder à des acquisitions pour construire de nouveaux logements.

Je voudrais toutefois préciser qu'il ne faudrait pas tirer de conclusion hâtive de ce montant du compte foncier. Il faut d'abord rappeler que la comparaison avec 2008 n'est pas des plus pertinentes, puisque 2008 a été une année d'effort extraordinaire pour le compte foncier logement.

Ainsi, le cumul en 2009 du compte foncier logement, 100 millions, et de l'intervention de l'Etablissement foncier régional, dont bénéficiera Paris pour la première fois, à hauteur de 40 millions, soit 140 millions au total, se situe dans la bonne moyenne des acquisitions immobilières sur le compte foncier réalisées ces cinq dernières années.

Il faut aussi prendre en compte le fait que la Ville déléguera à "Paris Habitat" son droit de préemption.

Enfin, il faut prendre en compte l'impact baissier de la crise économique sur nos acquisitions.

J'ajoute que si le montant des acquisitions diminue, les subventions pour créer et réhabiliter de nouveaux logements sociaux, elles, vont considérablement augmenter en 2009 de quelque 143 millions d'euros en autorisations de programme et 173 millions d'euros en crédits de paiement. 2009 ne sera donc pas une année de recul de notre politique en faveur du logement social mais bien une année de consolidation de cette politique sur la durée, de développement même, une confirmation d'un volontarisme municipal qui change des majorités précédentes et qui s'amplifie d'année en année.

Avant de conclure, je voudrais souligner combien, dans le choix de la taille des logements sociaux construits et dans nos autres politiques du logement, telles que le "Prêt Paris Logement 0 %", il importe d'accorder une attention particulière aux conjoints qui divorcent et qui, souvent avec des salaires modestes, ont des difficultés à assumer la multiplication par deux de leurs dépenses de logement, surtout lorsqu'ils ont des enfants en garde alternée ou partagée.

Je conclurai, Madame le Maire, en rappelant une citation de Martin Nadaud qui disait, ce qui a été repris ensuite partout : "Quand le bâtiment va, tout va". Donc avec ce budget, tout ira mieux pour le logement à Paris !

Je vous remercie.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Merci, Georges SARRE.

Madame BRUNO, vous avez la parole.

Mme Catherine BRUNO. - Merci, Madame la Maire.

Le premier budget de votre nouvelle mandature n'est pas à la hauteur des besoins des Parisiens et de la crise. A la différence du Président de la République qui a pris la mesure de la situation et qui a révisé sa politique budgétaire pour tenir compte du contexte économique, vous êtes dans la continuité de ce qui a été entrepris.

Vous augmentez les impôts, conformément à votre programme électoral, comme si de rien n'était. Mais à l'heure où tout est plus cher pour les Parisiens, vous auriez dû tirer les conséquences de la crise et renoncer à la hausse des impôts.

L'affectation de 2 milliards d'euros en faveur de la solidarité recueille, bien entendu, notre approbation. Néanmoins, nous déplorons que vous vous contentiez de développer toutes sortes d'aides catégorielles, sans avoir d'ambition sociale pour les Parisiens, car dans la Capitale, les difficultés sociales s'amoncellent. Vit-on mieux à Paris aujourd'hui qu'il y a 10 ans ? Certainement pas. Ce bilan social mitigé mérite d'autant plus la critique que les dépenses sont réelles.

Il est vrai que des progrès ont été faits pour l'accessibilité de Paris aux personnes handicapées. Votre politique porte ses fruits et les personnes qui souffrent de handicap trouvent de plus en plus leur place à Paris. Toutefois, je me permets de vous rappeler que cette impulsion vous a aussi été donnée par la loi.

Il est également vrai qu'un effort est fait en faveur de la santé et de l'égal accès aux soins de tous les Parisiens. Les politiques de dépistages et de prévention marquent des avancées et j'ai déjà eu l'occasion de le dire lors de précédents Conseils.

En revanche, notre gestion nous inquiète. L'augmentation des charges courantes dans tous vos différents budgets compromet durablement les capacités futures de Paris.

S'agissant plus particulièrement du champ social, votre budget ne répond ni aux besoins des Parisiens, ni aux recommandations de l'Inspection générale.

La DASES, au titre du Département, va en 2009 continuer de fonctionner davantage comme un financeur que comme un opérateur.

Les dépenses sont là, elles se multiplient et se superposent mais sans cohérence et sans vision d'ensemble.

Oui, le C.A.S.-V.P. a des moyens, mais il les utilise surtout pour développer des aides facultatives. Car cette année encore, ce sont ces aides qui vont augmenter le plus : plus 1,65 % contre plus 0,77 % d'augmentation du budget général.

La mise en place en 2009 d'une nouvelle prestation catégorielle pour le logement des célibataires et des familles avec un enfant est d'ailleurs symptomatique de votre gestion conjoncturelle.

Or, à côté de ces aides facultatives, le C.A.S.-V.P. n'aura toujours pas en 2009 les moyens de remplir pleinement ses missions obligatoires.

Vous insistez dans votre présentation budgétaire sur la lutte pour l'emploi. Mais, Monsieur le Maire, pourquoi alors ne pas avoir expérimenté le R.S.A. à Paris ? Vous n'avez pas voulu que Paris soit le premier département pilote sur cette question et nous le regrettons. Et vous ne semblez pas non plus pressé d'appliquer cette mesure. Pourtant, le R.S.A. rompt avec la logique de l'assistanat, avec 30 % en plus de retour à l'emploi dans les départements où le R.S.A. est déjà en vigueur. Ce dispositif

conduit les plus défavorisés à renouer avec le travail et ainsi à se resocialiser.

Au-delà de l'emploi, votre mission est d'agir pour toutes celles et tous ceux qui ont besoin de la Ville pour s'en sortir. Votre attention doit donc aussi se porter sur les travailleurs pauvres dont le nombre augmente et pour lesquels vous ne proposez pas grand-chose. La crise est en train de créer de nouveaux pauvres ; des cadres, des commerçants viennent frapper à la porte des associations caritatives. A Paris, les bénévoles voient arriver, lors des distributions de repas aux sans-abri, des retraités parfois propriétaires de leur logement et qui ne peuvent plus joindre les deux bouts. Pour eux, c'est la descente aux enfers. Et là encore, que proposez-vous ? Pas grand-chose.

Il faut inciter les Parisiens à être davantage solidaires de leurs aînés.

Certes, vous augmentez de 7 % le budget consacré aux personnes âgées dépendantes.

Certes, vous multipliez les E.H.P.A.D. Cette réponse est nécessaire, elle a un coût élevé pour la collectivité, mais elle ne peut pas être le seul type d'établissement que Paris propose. Les services à domicile ne correspondent pas aux besoins des personnes âgées et ne permettent pas leur maintien à domicile le plus longtemps possible. Ces mêmes services ne répondent pas du tout aux problèmes de celles et de ceux qui, en plus de l'âge, se retrouvent handicapés.

Vous dites faire du logement une priorité. Alors développez davantage d'appartements et de résidences mieux adaptés aux Parisiens les plus âgés et dépendants !

Enfin, ma dernière remarque a trait aux associations qui agissent dans le domaine social et dont le nombre a fortement augmenté.

Il faut bien sûr soutenir le tissu associatif, qui organise et structure la solidarité, mais je réaffirme la volonté de mon groupe de mettre en place un meilleur contrôle des subventions pour mesurer très concrètement le rapport entre les subventions reçues et l'utilité du service rendu aux Parisiens.

Votre budget social pour 2009 est bien dans la continuité de votre précédent mandat. Aucune grande initiative n'est prise. Vous répétez sans cesse que vous avez augmenté de 80 % le budget dédié à la solidarité depuis 2001, mais pour quelle valeur ajoutée ?

La solidarité à Paris repose surtout sur des dispositifs créés par d'autres que vous, car, Monsieur le Maire, ni vous, ni la Gauche, n'avez le monopole de la solidarité parisienne.

Le Samu social, le R.S.A., l'ouverture des mairies aux plus pauvres, ce sont les élus de droite et du centre qui les ont faits, pas vous.

Monsieur le Maire, la somme des dépenses catégorielles que vous engagez et la satisfaction d'une multitude d'intérêts particuliers ne permettront jamais de satisfaire ni l'intérêt général des Parisiens, ni même l'intérêt des Parisiens les plus pauvres.

Je vous remercie.

(Applaudissements sur les bancs des groupes Centre et Indépendants et U.M.P.P.A.).

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Monsieur Claude DARGENT, vous avez la parole.

M. Claude DARGENT. - Madame la Maire, chers collègues, dès 2001, les déplacements constituent un des axes forts de la politique municipale. Ce budget montre bien que cela reste le cas pour cette nouvelle mandature, comme Bertrand DELANOË s'y était d'ailleurs engagé lors de la campagne municipale.

Ainsi, les prévisions d'investissement pour Paris pour 2009-2014 s'élèvent à un peu plus de 8 milliards d'euros, dont presque 1,5 milliard pour la voirie et les déplacements. Ce domaine constitue donc la deuxième dépense d'investissement derrière le logement et l'habitat.

S'agissant de 2009, il nous avait été proposé d'en faire la troisième priorité de ce budget. Au total, ce budget prévoit ainsi 875 millions d'autorisations de programme, dont 730 pour le tramway et 190 millions d'euros de crédits de paiement au titre de la voirie et des déplacements.

Pourquoi un choix aussi affirmé pour ce domaine de l'action municipale ? La réponse est claire : c'est l'urgence environnementale dont la Ville de Paris a pris conscience, pour ce qui la concerne, dès 2001 ; il était indispensable, en conséquence, d'apporter des réponses nouvelles à l'enjeu de la mobilité.

Depuis 2001, notre Municipalité a su développer une diversité des offres de transport à Paris, afin de rompre avec la logique du tout voiture qui était la norme dans la Capitale auparavant.

Cette politique s'est matérialisée par des choix lourds, souvent avec l'aide du S.T.I.F. : une augmentation de 18 % de l'offre de bus, plus rapides et plus fréquents, un élargissement de l'offre de métros au travers d'une meilleure modulation des horaires, un développement de l'usage du vélo grâce aux 20.000 Vélib', une promotion de l'auto-partage, une baisse du coût du stationnement résidentiel considérable.

Cette politique a d'ores et déjà engrangé des résultats concrets comme la réduction d'un tiers de la pollution de proximité en cinq ans ou comme la diminution de 20 % de la circulation automobile dans la Capitale et, comme contrepartie, une augmentation de 12 % de la fréquentation du métro et du R.E.R.

En particulier, le succès du tramway mis en place en 2006 est épatant : plus de 100.000 usagers par jour, soit deux fois plus que l'ancien bus, je le signale notamment à ceux qui, à droite, ont si souvent refusé de voter les délibérations qui les mettaient en place, en particulier dans le 15e arrondissement de Paris.

Les chiffres dont nous disposons démontrent combien la thématique du tramway qui élèverait une barrière entre Paris et sa banlieue constitue une contrevérité flagrante. En effet, le tramway, les chiffres le montrent, constitue un lien très fort entre Paris et les communes voisines, puisque plus de la moitié de ses usagers l'utilisent pour un trajet Paris - banlieue, 52 % exactement, et que 7 % l'utilisent pour un trajet banlieue - banlieue.

Ces données illustrent à quel point ce nouveau mode de déplacement répond à des besoins de l'agglomération. On ne peut donc que regretter le brutal désengagement de l'Etat qui, après avoir financé 16 % du premier tronçon du tramway - c'était sous le Gouvernement emmené par Lionel JOSPIN -, se désolidarise du projet d'extension de ce tramway vers l'Est et vers le Nord.

Nous sommes loin des paroles prononcées lors du Grenelle de l'Environnement ; l'extension jusqu'à la Porte de la

Chapelle est assurée uniquement par la Ville de Paris et la Région Ile-de-France.

Ce second tronçon du T3 coûtera donc beaucoup plus cher à la Ville que le tronçon précédent. Il représente dans le budget, en investissement, 730 millions d'euros contre 250 sur l'ancienne mandature, la Région finançant l'extension à hauteur de 200 millions d'euros.

Par rapport à la soi-disant priorité gouvernementale en matière d'environnement, il est intéressant de rappeler un certain nombre de faits.

Depuis 2002 en particulier, les budgets de l'Etat consacrés au transport en Ile-de-France ont diminué de moitié, 48 % très exactement.

De plus, le Président de la République a tout simplement exclu des conclusions du Grenelle de l'Environnement les aides financières pour les transports collectifs en Ile-de-France. Or, il faut le savoir, dans notre pays, 65 % des voyageurs en transports collectifs sont des habitants de notre Région, les deux tiers donc, chers collègues.

Par contraste, il faut souligner combien les collectivités franciliennes ont fait preuve d'un effort sans précédent en augmentant en deux ans, depuis la décentralisation du S.T.I.F., de 60 % leur contribution dédiée à l'amélioration de l'offre de transports en commun.

Le S.T.I.F. a investi en seulement deux années autant d'argent que l'Etat ne l'a fait en 20 ans.

Dans ce contexte, Paris a pris toute sa part à cet effort considérable. Notre Ville est le deuxième contributeur, après la Région, au budget du S.T.I.F. : plus de 30 %. La contribution parisienne a ainsi augmenté de plus des deux tiers en quatre ans et augmentera encore de 14 % pour atteindre, en 2009, 335 millions d'euros.

Cette contribution importante de la Ville de Paris a notamment permis au S.T.I.F. un certain nombre de décisions très positives en matière sociale, notamment d'étendre la gratuité des transports en commun aux bénéficiaires de minima sociaux. Cette extension concerne environ 60.000 personnes. Elle s'ajoute aux 400.000 personnes bénéficiant déjà de la gratuité des transports en Ile-de-France, dont les "R.M.istes" depuis l'an dernier. Donc un effort considérable en matière sociale qui marque bien la solidarité entre notre Ville et l'ensemble de la Région.

Un autre exemple symbolique : dans notre budget, 7 millions d'euros sont prévus pour l'extension de Vélib' aux communes limitrophes : c'est un exemple concret de solidarité entre les communes du cœur de notre agglomération.

Pour autant, avec les moyens qui sont les siens, notre Ville agit et donne un exemple que l'Etat se refuse, pour l'instant, à suivre.

Quelques exemples pour illustrer ce propos.

Autolib', qui sera lancé en 2009, sera opérationnel dès 2010, en coopération avec nos voisins des communes de la petite couronne ; les investissements seront de l'ordre de 40 millions d'euros pour 700 stations dans Paris et 2.000 véhicules propres.

Dès 2009, les lignes 5 et 9 du métro seront renforcées, de même que l'offre sur au moins 10 lignes de bus, mais la priorité sera le désengorgement de la ligne 13 avec ses 550.000 usagers quotidiens. On assiste aujourd'hui à une vraie mobilisation citoyenne des usagers, comme des élus parisiens et des communes riveraines, pour le désengorgement de cette ligne 13, la ligne la plus saturée du métro parisien, avec une densité de plus de quatre personnes au mètre carré et un taux de charge de 116 % aux heures de pointe.

En 2009, il s'agira, pour la Ville, de se mobiliser pour convaincre ses partenaires et surtout l'Etat, dont l'engagement est un préalable indispensable pour prolonger la ligne 14 jusqu'à la mairie de Saint-Ouen via la Porte de Clichy.

Egalement, nous pérenniserons à partir de cette année les navettes Voguéo, en considérant les premiers résultats très probants, tant en termes de nombre de voyageurs - ils ont été plus de 76.000 pendant l'été 2008 -, qu'en termes de satisfaction.

Voilà, vous le constatez, chers collègues, Paris fait beaucoup. Mais Paris ne peut pas tout faire. Il faut donc que l'Etat revienne sur son désengagement financier, notamment en matière de transports et de déplacements. C'est le sens du vœu qui a été déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés.

Il est nécessaire en effet, chers collègues, que l'Etat corrige sa politique dans ce domaine et augmente sa participation au financement des transports collectifs à Paris et en Ile-de-France. Il est nécessaire qu'il participe au financement du tramway des Maréchaux jusqu'à la Porte d'Asnières. Il est nécessaire que l'Etat contribue aux coûts induits par l'indispensable prolongement de la ligne 14 jusqu'à la mairie de Saint-Ouen par la Porte de Clichy.

Chers collègues, le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés souhaite que l'ensemble de notre hémicycle vote ce vœu car c'est un vœu d'intérêt général pour les Parisiens. En tous les cas, pour ce qui concerne notre groupe, il exprimera son adhésion pleine et entière à ce budget, notamment à son volet déplacements pour une raison très simple qui est que ce budget apporte des réponses adaptées aux besoins urgents de nos concitoyens et qu'il prépare l'avenir.

Je vous remercie.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Monsieur DARGENT.

Lla parole est à Mme DOUVIN.

Mme Laurence DOUVIN. - Merci, Madame la Maire.

J'aborderai la question du budget de la voirie et des déplacements, sans insister sur le tramway puisque nous le traiterons demain.

Dans l'exposé des motifs du Maire de Paris, il insiste sur l'importance des transports alternatifs à la voiture individuelle. Nous en sommes d'accord. Il insiste aussi sur l'urgence écologique qui s'accroît de jour en jour, nous en sommes d'accord aussi. Mais la hauteur des sommes en jeu de ce budget requiert toute notre attention puisqu'il s'agit de 3 milliards d'euros consacrés à la voirie et aux déplacements entre 2001 et 2014.

Je rassure M. le Maire de Paris, nul n'ira contester la transformation de la voirie parisienne et les bouleversements apportés depuis 2001. Mais voilà, tout bon gestionnaire se doit d'être comptable de sa gestion. Tout bon gestionnaire fait procéder à une évaluation régulière de sa gestion.

Cependant, chez le Maire de Paris, point de cela, il décide

seul, il exécute et cela s'arrête là. Il publie un chiffre de la diminution de la circulation dans Paris et il s'en contente. Pas nous. Tout simplement parce que de tels investissements doivent être justifiés et évalués. Un bon gestionnaire fait calculer les bénéfices comme les coûts de sa politique, pour infléchir éventuellement ses décisions, et chercher les meilleurs moyens de remédier aux dommages engendrés. Au lieu de cela, nous avons avancé à marche forcée sans jamais nous retourner.

Prenons en un exemple parmi d'autres. Le Maire de Paris a mis en sens unique deux axes majeurs desservant la place de l'Etoile, l'avenue Mac-Mahon et l'avenue Marceau. Plus de deux ans après, les conséquences s'en font encore sentir, démentant ainsi les affirmations lénifiantes telles que : "Tout va s'arranger, le trafic automobile s'adaptera comme il l'a toujours fait".

Or, des bouchons journaliers se créent avenue d'Iéna, une avenue dont la circulation était auparavant fluide. C'est la même chose avenue de Wagram.

Le trafic de la rue d'Armaillé est congestionné, et pendant ce temps, l'avenue Mac-Mahon, dans le sens de la montée, est déserte.

Dans les deux quartiers, les riverains font des tours et des détours pour rentrer chez eux. Résultat : un concert de klaxons régulier, entraînant l'exaspération légitime des riverains qui n'y sont pour rien, un temps perdu par les détours, du carburant dépensé et une pollution accrue.

Tout cela est peut-être justifié, mais qu'en savons-nous ? Mes chers collègues, nous n'en savons rien. Pourquoi ? Parce qu'aucun bilan n'a été effectué, aucune mesure d'un gain en proportion des nuisances causées, ou bien nous n'en avons pas connaissance.

Je n'ai pas encore parlé des conséquences en termes de commerce. La Chambre de commerce et de l'industrie vient de faire réaliser une étude tout à fait intéressante sur les modifications de l'activité commerciale, sur les axes aménagés et sur ceux qui ne le sont pas.

Il apparaît que, sur les axes aménagés, les aménagements sont appréciés des promeneurs, mais pas pour le chiffre d'affaires des magasins.

Qui en parle ? Qui se demande ce qui se passera sur les axes tels que le boulevard Magenta le jour où il n'y aura plus de commerces parce que la fréquentation commerciale aura trop baissé ?

Qui parle encore du transport des marchandises dont le coût a nettement augmenté, devenu une activité stressante avec des itinéraires de plus en plus complexes, des sens uniques tête-bêche et des secteurs impraticables où les livreurs ne veulent plus aller ?

Autres cas : celui des aménagements réalisés qui doivent être refaits, je pense bien sûr au plus caricatural d'entre eux, le boulevard Saint-Marcel, encore et toujours inscrit à notre budget avec 1,2 million d'euros.

Je pense aux sept millions d'euros que nous avons payés pour Vélib', qui ne sont pas du tout un exemple de solidarité avec les communes limitrophes, qui sont des communes qui avaient tout à fait les moyens d'assurer cette dépense, tout cela pour rattraper une erreur initiale dont nous avions bien prévenu le Maire de Paris.

Je pense aussi au prix de la réalisation en quatre vagues de l'installation des stations Vélib' qui, bien entendu, ont entraîné un surcoût tout à fait conséquent pour payer les interventions du concessionnaire plusieurs fois au même endroit.

Je m'explique mal comment, avec un budget aussi conséquent, on ne peut pas répondre aux demandes légitimes des arrondissements, souvent refusées faute de crédits.

Pour conclure, je dirai donc qu'à un moment où nous entrons dans une crise financière et économique importante, on ne peut pas continuer à dépenser ainsi sans une évaluation fine et complète de la politique menée.

C'est la raison pour laquelle, Madame le Maire, je vous demande au nom de mon groupe de faire faire un audit des dépenses de la Direction de la Voirie et des Déplacements depuis 2001, un audit global qui comporte bien sûr leur évaluation par un organisme indépendant ainsi qu'un audit localisé par arrondissement afin qu'il soit possible d'appréhender comment ils sont traités les uns par rapport aux autres.

Je vous remercie.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Mes chers collègues, nous suspendons la séance et nous nous retrouvons à 14 heures 30.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à douze heures cinquante cinq minutes, est reprise à quatorze heures trente minutes, sous la présidence de M. François DAGNAUD, adjoint).

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Chers collègues, nous reprenons nos travaux.

Discussion budgétaire commune Ville et Département. Audition des orateurs. (Suite).

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Il reste 4 minutes 07 au groupe "Les Verts".

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint. - J'aurais été très triste de manquer le début de l'allocution de notre collègue.

M. René DUTREY. - J'aurais pour ma part été très triste que M. GAUDILLÈRE ne soit pas présent pour que je lui rappelle cette magnifique étude de "Standard & Poor" qui donnait l'étiquette 3A à la Ville de Paris, étiquette accompagnée d'une seule critique. Ce cabinet, "Standard & Poor", analyste financier, faisait une critique au budget de la Ville de Paris, à savoir le risque de caler ses recettes sur les produits de la spéculation, de caler ses recettes uniquement sur la croissance.

Effectivement, le contexte budgétaire actuel aurait dû nous inciter à plus écouter "Standard & Poor" sur cette critique.

Je vais intervenir rapidement sur le compte foncier qui, en 2007, avait été prévu à 210 millions d'euros, 100 millions d'euros fléchés sur le rééquilibrage Est-Ouest de logements sociaux, 110 millions sur le rachat du logement social de fait.

Aujourd'hui, nous avons un compte foncier beaucoup plus bas. Les trois risques qui pèsent principalement sur cette politique de logement qui nous est chère sont les suivants : premièrement, cette situation de crise fait que les droits de mutation ne rentrent plus ; deuxièmement, le désengagement annoncé de l'Etat avec cette baisse du budget national de 7 % aura des répercussions l'année prochaine ; troisièmement, cette baisse

du budget de la Ville et du compte foncier en matière de préemption dans le diffus.

Je suis très inquiet par rapport à cette politique de logement que nous devons mener à Paris. Nous avons fait énormément, et j'ai bien compris que l'objectif des 6.600 logements sociaux devrait être préservé, envers et contre tout, des tumultes du marché.

Il faut vraiment que nous ayons un bilan à la hauteur de la crise. J'ai bien peur que cette addition de la crise financière, de la réduction des moyens de l'Etat et de la réduction aujourd'hui des marges budgétaires de la Ville de Paris n'entraînent des conséquences inquiétantes sur notre politique de logement.

Très rapidement, je souhaite aborder le sujet des foyers de travailleurs migrants. C'est un sujet qui peut vous plaire, Monsieur l'adjoint aux Finances. C'est un sujet pour lequel ce n'est pas l'argent qui manque puisque la Ville a budgété la réhabilitation des foyers de travailleurs migrants, mais ce sont bien les sites de desserrement.

Je remercie le bleu budgétaire de nous le dire de façon aussi claire : ce n'est pas un problème budgétaire mais un problème de site de desserrement.

Je le dis vraiment en présence de l'adjoint au Logement. Pour être très clair, s'il n'y a pas de site de desserrement, c'est que certains Maires d'arrondissement font de la guérilla pour ne pas avoir de site de desserrement dans leur arrondissement, des Maires d'arrondissement de Gauche comme de Droite, beaucoup plus de Droite, il faut l'admettre, mais il y en a tout de mêmes certains de Gauche.

Je souhaite sincèrement, je vais peut-être mettre les pieds dans le plat, que la Ville de Paris passe au-dessus des Maires d'arrondissement pour choisir ces sites de desserrement dans les arrondissements et que nous passions au-dessus de ces baronnies locales pour permettre à cette ambition, un ambitieux plan de desserrement des foyers de travailleurs migrants, de se réaliser.

Nous avons prévu un budget pour sortir cette situation dramatique avec 20 foyers qui sont dans un état de suroccupation et d'hygiène absolument lamentable.

Notre plan est arrêté parce que nous n'avons pas de site de desserrement, en tout cas pas assez.

Je voudrais vraiment que nous votions un mandat au Maire adjoint au Logement pour imposer des sites de desserrement dans les arrondissements.

Dernier point, les P.A.L.U.L.O.S.

Monsieur MANO, vous allez encore me subir sur la même intervention. Nous avons voté un Plan Climat qui intégrait des aides de l'Etat, aujourd'hui il n'y en a pas. Nous ne pouvons pas décliner notre Plan Climat comme nous l'avions imaginé.

Je souhaite vraiment qu'au-delà des expériences que vous souhaitez mener, puisque bien sûr il y a un domaine de recherche en matière de développement durable, nous puissions remettre à plat au regard de ces nouveaux budgets quelle partie du Plan Climat nous allons pouvoir réellement appliquer et surtout que le Groupe Vert ainsi que l'adjoint au Développement durable soient associés à ces arbitrages.

J'ai été très surpris, lors du dernier jury de l'O.P.A.C., de découvrir qu'apparemment, certains immeubles énergétivores avaient été mis dans une liste d'immeubles qui n'allaient pas être traités.

Je souhaite connaître la façon dont ont été réalisés les arbitrages, bien sûr pour aller plus loin mais surtout pour pouvoir partager avec vous les difficultés de la Ville de Paris par rapport à ce retrait de l'Etat et que, de façon pragmatique, nous puissions avancer sur sujet, en rappelant l'Etat à ses devoirs bien sûr mais en faisant le maximum.

Je vous remercie.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Je vous remercie.

La parole est à Mme Karen TAÏEB pour le groupe M.R.C., auquel il reste dix minutes de temps de parole.

Mme Karen TAÏEB. - Merci, Monsieur le Maire.

J'évoquerai pour ma part à la fois l'aspect social et solidaire du budget mais aussi sa part culturelle.

Oui, le contexte économique est inquiétant et 2009 se profile plus inquiétant encore, mais une chose est sûre, ce budget est un budget solidaire.

Il est important de souligner que le budget solidarité n'a pas attendu la crise pour augmenter : 80 % de plus depuis 2001. C'est une exigence, au cœur même de notre politique, depuis la précédente mandature, qui se définit par une politique de soutien aux plus fragiles : l'hébergement d'urgence, le logement social, la lutte contre le chômage et la politique d'accompagnement personnalisé menée dans le cadre du P.D.I.

En 2009, les crédits consacrés au retour à l'emploi des allocataires du R.M.I. s'élèveront à 56 millions d'euros, soit 4,5 millions d'euros de plus qu'au budget primitif de 2008.

Le budget 2009 prévoit également 275 millions d'euros au titre des allocations versées par le Département de Paris aux allocataires du R.M.I.

La participation de la Ville au budget du C.A.S.-V.P. sera de nouveau augmentée avec 293,83 millions d'euros en 2009.

Concernant le logement social, promesse tenue, nous atteindrons le seuil des 20 % avec six ans d'avance et, en 2009, 6.600 logements sociaux seront financés.

Je le dis, promesse tenue car c'est un engagement. S'il y a des promesses à tenir, c'est vraiment dans ce domaine. Par ailleurs, une nouvelle allocation mensuelle se met en place : "Paris logement" est une mesure inédite pour ceux qui, malgré un travail, ont des fins de mois difficiles, ceux qu'on appelle désormais les travailleurs pauvres.

Cette allocation, qui pourrait se chiffrer entre 100 et 170 euros, sous condition de ressources, va permettre d'aider les couples sans enfants ou personnes seules et les ménages avec un enfant. Face à la hausse des loyers, voilà une mesure de responsabilité.

Pour les personnes porteuses de handicaps, nous nous félicitons de l'effort réalisé pour augmenter les capacités d'hébergement avec 105,9 millions d'euros prévus au budget 2009, soit une augmentation de 5 % par rapport à l'an dernier.

L'A.P.A. en direction des personnes âgées plus ou moins dépendantes augmente de près de 10 %, la création de trois

E.H.P.A.D. supplémentaires signifie 2.200 places de plus en maison de retraite d'ici à 2011, l'aide sociale à l'enfance augmente de 4 %.

Priorité est également donnée aux actions de prévention en direction des jeunes Parisiens en difficulté.

Du point de vue de la santé, que dire face à une politique gouvernementale irresponsable qui n'a qu'une idée en tête : l'augmentation des dépenses de santé est la faute du malade ?

On invente alors la franchise médicale, le déremboursement des médicaments, on marche sur la tête et le risque d'une médecine à deux vitesses est de plus en plus grand.

Nous encourageons vivement la politique de santé de la Ville, tant au niveau de la prévention que de l'information. Le projet de lutte contre l'obésité est évidemment essentiel à Paris, Paris doit donner le coup d'envoi contre ce fléau qui touche de plus en plus les Français.

Je pense bien sûr aussi à la lutte contre les cancers et le Sida dont nous avons parlé lors du dernier Conseil.

Je voudrais également aborder la question de la lutte contre les discriminations en ce soixantième anniversaire de la Déclaration universelle des Droits de l'Homme. Nous nous félicitons de voir ce budget augmenter de 10 % dans une période où les violences, notamment les violences faites aux femmes et tant de discriminations font, hélas, encore rage.

J'en profite pour féliciter nos collègues, adjoints au Maire de Paris, qui font un travail remarquable en direction des populations les plus fragiles pour faire de Paris la Capitale de la solidarité.

Dans ce budget, il est également question d'accroître l'offre culturelle. Une excellente nouvelle. 101,7 millions d'euros de crédits de fonctionnement aux actions culturelles, autrement dit 5,5 % de plus par rapport au budget primitif 2008.

Après "Le 104 Aubervilliers" auquel, de grâce, il faut laisser le temps de s'installer et de se mettre en mouvement, après "la Maison des Métallos", 2009 sera l'année de "la Gaîté lyrique" mais aussi de nouveaux équipements comme l'Institut des Cultures de l'Islam.

Paris n'a pas dit son dernier mot en la matière, car il est nécessaire que chacun puisse se reconnaître dans l'offre culturelle proposée, mais aussi et surtout que l'invitation à la découverte soit exponentielle.

Le futur espace de création et de diffusion entièrement voué aux musiques actuelles et aux arts numériques, le théâtre de la Gaîté lyrique va, de toute évidence, permettre l'émergence de nouveaux talents et créer une véritable plate-forme d'échanges avec le public.

Quant au futur équipement culturel autour des cultures de l'Islam, déjà en gestation grâce à ce centre de préfiguration qui permet à diverses associations du quartier de la Goutte d'Or de prendre leurs marques, il sortira de terre en 2011 et 2012 dans le 18e arrondissement et nous nous en félicitons.

Les élus du M.R.C. se félicitent de voir que le principe d'une culture pour tous et de qualité soit ainsi affirmé avec force.

Je pense au dispositif de gratuité de l'accès aux collections permanentes des musées de la Ville de Paris ; c'est vrai que nous l'avons déjà mis en place depuis de nombreuses années, mais il est toujours heureux de le rappeler. Le Petit Palais qui, il y a trois ans jour pour jour, a ouvert ses portes après quatre ans de travaux et qui a retrouvé sa lumière d'origine, le musée d'Art moderne de la Ville qui, lui aussi, a rouvert en février 2006, après deux ans de travaux de mise aux normes de sécurité, mais aussi le musée Zadkine, demeure du sculpteur russe, le musée Bourdelle, où l'artiste a vécu et travaillé ou encore la maison de Balzac, la seule des demeures parisiennes du romancier qui subsiste aujourd'hui, autant de lieux qui sont désormais ouverts à tous.

Je pense aussi à la gratuité de la culture vivante grâce à des événements comme "Nuit Blanche" qui mettent en scène à la fois l'art contemporain et Paris ou encore les festivals comme "Paris Quartiers d'été", "Onze bouge", "l'Eté continue dans le 12e", autant de moments qui, non seulement offrent la culture au plus grand nombre, mais permettent aux artistes et aux techniciens du spectacle de travailler.

Dans ces temps de grandes difficultés qui n'ont pas attendu la crise pour toucher le monde culturel, il important d'avoir à l'esprit qu'il n'y aura pas de culture sans ces hommes et ces femmes qui la créent, qui la font émerger, qui la font vivre.

Nous applaudissons d'ores et déjà cette nouvelle fête du printemps, la "fête des mots", en l'honneur de la langue française, pour laquelle 500.000 euros sont prévus au budget 2009. Nous souhaiterions qu'à l'instar de "Nuit Blanche", cet événement trouve sa place dans chaque arrondissement de Paris.

Dans le 12e arrondissement, où j'ai le plaisir d'être déléguée aux manifestations culturelles, nous fêtons les mots le dernier samedi de chaque mois depuis quelques années grâce à une compagnie que j'aimerais citer aujourd'hui : le théâtre de l'Impossible, dirigé par Robert BENSIMON, qui a eu le privilège d'être un proche de René Char, Eugène Ionesco ou encore Marguerite Duras pour ne citer qu'eux.

Je voudrais terminer en félicitant nos collègues, Christophe GIRARD et Colombe BROSSEL qui rendent l'accès à la culture pour tous, chaque jour, de plus en plus possible.

Je vous remercie.

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, communiste, du Mouvement républicain et citoyen et "Les Verts").

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci.

Il restera trois minutes à peu près pour Mme CAPELLE tout à l'heure.

Je donne la parole à Mme Fabienne GASNIER au nom du groupe Centre et Indépendants, à qui il reste trois minutes de temps de parole.

Désolé, c'est la règle du jeu pour tout le monde.

Mme Fabienne GASNIER. - Je voudrais revenir rapidement sur le projet de régie municipal de l'eau qui nous a été présenté lors du dernier Conseil de Paris.

Dans cette perspective, il apparaît tout naturel que le débat sur le budget annexe de l'eau et celui de l'assainissement en tienne compte, car si l'intégration de la distribution aura lieu en janvier 2010, l'entrée en activité de la régie s'effectuera dès le printemps 2009.

Alors, qu'observe-t-on dans ce budget ?

La fixation du prix de l'eau tout d'abord. Vous proposez le maintien du taux de la part communale. Il s'agit d'un élément essentiel dans la conduite d'une politique de l'eau par la collectivité. En effet, c'est un moyen de financer à la fois ses missions de contrôle des délégataires, mais aussi les investissements qui lui incombent.

On peut certes se satisfaire de cette stabilité de la part communale dans le cadre de ce budget, mais il nous semble indispensable qu'une baisse intervienne une fois opérée la remunicipalisation de tous les services de l'eau. Nous le répétons, il en va de l'intérêt même de votre projet.

En revanche, lorsqu'on observe le budget annexe de l'assainissement, on assiste à une augmentation des tarifs de redevance qui s'appliquent aux délégataires, une augmentation conséquente d'ailleurs : +9 % pour les tarifs de redevance pour occupation du domaine public par des canalisations, +3 % pour les prestations par les services de la Ville. Cette hausse sensible vient directement affecter les délégataires dont vous allez supprimer les contrats. C'est là une forme de double peine que vous leur faites supporter.

Mais ce qui nous interpelle en priorité, Monsieur le Maire, c'est bien la façon dont est traitée la question de l'extension du tramway T3. En effet, le coût des travaux de déviation d'ouvrages d'assainissement pèse lourdement sur le budget annexe concerné. Il fait surtout l'objet d'une réévaluation, soit 8,4 millions d'euros, dans le cadre du réaménagement du secteur MacDonald pour permettre le passage du tramway. C'est un coût de 4,4 millions qui est aussi prévu.

Le problème est que cela ne s'arrête pas là. Dans le budget annexe de l'eau, même chose en pire : en 2008, était voté une autorisation de programme au titre des travaux du T3 de 62,5 millions d'euros ; aujourd'hui, le budget primitif de 2009 envisage de la porter à plus de 70 millions, une augmentation qui serait justifiée par des réajustements du coût des travaux.

Réévaluations, réajustements à la hausse, ce sont les termes qui reviennent souvent dans vos programmes, Monsieur le Maire.

On l'avait déjà vu avec Jean-Bouin, c'est maintenant le tour du tramway ; quel sera le suivant ?

Ce sont là de bien mauvaises habitudes qui négligent un souci de transparence. On vient de s'apercevoir que le budget de l'eau et celui de l'assainissement allaient supporter l'extension du tramway à hauteur de près de 80 millions d'euros ; 80 millions d'euros, ce n'est pas négligeable.

Un manque de transparence du coût réel de ce projet pour deux raisons : d'une part, l'éparpillement du financement sur différents budgets entraîne une confusion quant à la réalité du montant de l'extension du T3 ; d'autre part, les réévaluations se multiplient dangereusement.

Les crédits nécessaires aux travaux liés à ce programme de T3 vont donc obliger la Ville à recourir à un emprunt de plus de 44 millions d'euros pour l'année 2009.

Tout d'abord, il aurait semblé naturel de faire inscrire les dépenses de travaux induites pas l'extension du tramway dans le plan de financement global de ce projet.

Cela aurait été une démarche transparente pour les Parisiens, car la vérité, c'est que ce projet de transport va coûter bien plus cher que prévu.

On peut penser que la façon dont vous procédez relève d'une volonté d'en minimiser l'impact financier. Les budgets annexes de l'eau et de l'assainissement doivent-ils en supporter le coût supplémentaire ?

Mais surtout, Monsieur le Maire, on peut se demander si la mobilisation d'une telle somme, 80 millions d'euros pour un projet transport, est bien raisonnable à la veille d'une remunicipalisation des services de l'eau, quand on sait le coût que va représenter le passage en régie et la capacité d'investissement que cela nécessitera en termes de recherche et de développement et de renouvellement de réseau.

Ces interrogations nous laissent perplexes : manque de transparence, trop d'imprévisions.

Par conséquent, nous ne voterons pas ce budget.

Je vous remercie.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Gauthier CARON-THIBAULT pour le groupe socialiste à qui il reste une heure à partager.

M. Gauthier CARON-THIBAULT. - Promis, Monsieur le Maire, je ne prendrai pas tout pour moi.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, 200.

200, c'est le nombre de personnes qui composent tous les jours depuis le début de l'hiver le 115 afin de trouver une chambre, un endroit où passer la nuit et se réveiller le lendemain.

200, Monsieur le Maire, ce n'est malheureusement pas le nombre de places dont nous disposons chaque soir pour éviter ces drames humains qui émaillent régulièrement la presse ces derniers temps.

Et pourtant, 200, c'est aussi le fruit de la situation sociale dramatique que vit aujourd'hui notre pays.

Quand, avant-hier, il fallait parler de vagabondages, quand hier il fallait dire le clochard ou plus correctement le S.D.F., aujourd'hui, il faut parler de sans-abri et décortiquer derrière cela l'état d'une société qui laisse peu à peu se désocialiser ses plus faibles éléments.

La population à la rue n'est pas unique mais a un visage multiple qui est le fruit de la crise économique que nous connaissons, du désengagement massif et continu de l'Etat du secteur de la solidarité et d'un manque de réflexion et de coordination des systèmes de traitement de l'urgence déjà existants.

Il y a tout d'abord toutes ces personnes à la rue depuis longtemps, installées dans une exclusion de long terme, soit n'ayant pas pu trouver un lit au bon moment, soit refusant l'entrée dans des centres qui pour eux étaient le symbole de violences. Au fur et à mesure, ces gens durcissent leur désocialisation, perdent leurs droits les plus élémentaires comme le R.M.I. ou la C.M.U. et s'isolent totalement comme celles et ceux qui vivent aujourd'hui dans le bois de Vincennes.

Mais depuis peu, l'exclusion a pris un nouveau visage. Celui des travailleurs pauvres souvent peu qualifiés, que le chômage a menés vers l'expulsion et que le traînement social actuel voulu par le gouvernement stigmatise. Celui de ces jeunes "travellers", en rupture familiale, sociale et professionnelle, en proie à de multiples addictions, que l'on chasse plus que l'on accueille et aide. Celui de ces exilés ou de ces mineurs étrangers isolés

vivant des situations administratives ubuesques.

Et il y a aussi le renforcement d'un visage de l'exclusion, celui des malades mentaux, qui représentent environ une personne à la rue sur deux. Ce chiffre effrayant est le résultat d'un abandon par l'Etat, celui de la question du soin, de son accessibilité et de son efficacité, au-delà de la problématique de l'hébergement. Ne nous étonnons pas de cela quand l'actuel gouvernement impose une logique comptable pour la survie des services hospitaliers. Ne nous étonnons pas, certes, mais sachons faire porter ses responsabilités à qui le droit.

Face à cela, Monsieur le Maire, mais chers collègues, la Ville de Paris a tenu à ne pas oublier dans sa politique sociale cette problématique qui touche tous les arrondissements.

C'est, de 2001 à 2008, 18 millions d'euros investis pour financer 1.000 places d'accueil et réhabiliter 2.000 places en centre d'hébergement d'urgence pour favoriser la sortie de la rue des personnes les plus faibles. Pour orienter ces personnes vers ces centres, il a fallu organiser les maraudes. Pour faciliter ce travail, une unité municipale d'assistance aux sans-abri a été mise en place, composée de 24 agents, et le financement que nous apportons au Samu social a été rehaussé de 49 % depuis 2001 et nos partenariats de mise à disposition de personnels ou d'immobiliers renforcés.

Notons aussi l'importance qui a été accordée à la satisfaction de deux autres besoins primaires : l'alimentation à travers les 5,5 millions d'euros consacrés chaque année depuis 2001 à l'aide alimentaire et les premiers soins grâce aux 200 lits Halte Soin Santé ouverts 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.

Mais ces résultats, indéniablement positifs malgré le sujet, laissent un arrière-goût amer : celui de la colère d'avoir à faire ce que l'Etat ne fait pas ou ne semble plus vouloir faire. Quand la ministre parle d'un engagement national pour le logement, elle semble rester sourde aux revendications du mouvement H.L.M. et des collectivités locales, de trouver les moyens de faire appliquer la loi S.R.U. en matière d'hébergement sur tout le territoire.

Je devrais même rectifier ma phrase, Monsieur le Maire, et préciser "certaines collectivités locales". En effet, si Paris concentre la majorité des places d'hébergement d'urgence avec une place pour 472 habitants, les Yvelines ou les Hauts-de-Seine en comptent une pour 2.100 habitants, et leur inactivité en la matière ne laisse pas présager d'un changement d'orientation. C'est donc plus que l'article 55 qu'il faut faire respecter, c'est son niveau d'application qu'il faut repenser afin d'obtenir un rééquilibrage de la présence d'hébergement.

L'inquiétude est d'autant plus grande que l'hypocrisie de ce gouvernement est sans nom. Comme l'a mentionné Martin HIRSCH dans "Le Monde" du 3 décembre, quelle logique y a-t-il à héberger des personnes de la rue dans des hôpitaux psychiatriques fraîchement désaffectés suite aux récentes coupes budgétaires, alors que l'on sait pertinemment que la prévalence des troubles psychiatriques dans les situations de grande exclusion est très grande ?

Il nous faut donc être responsables pour deux et réaliser en grande partie ce que l'Etat délaisse. Et le budget que vous nous demandez d'approuver aujourd'hui, Monsieur le Maire, montre bien la détermination de la Ville de Paris d'affirmer la solidarité que nous devons avoir avec les plus fragiles et les plus précaires.

2008-2009 sera d'abord marqué par le renforcement du plan grand froid avec l'ouverture de quatre gymnases permettant d'accueillir 300 personnes et la préparation possible de 850 places supplémentaires dans douze autres gymnases si les conditions climatiques rendent nécessaires une mobilisation supplémentaire. De suite, entre décembre et janvier, ce sera 120 places nouvelles créées dans des immeubles municipaux.

Parallèlement, les centres d'accueil de jour et deux espaces Solidarité d'insertion verront leurs moyens accrus pour permettre pour certains une ouverture non-stop. Et pour aller au devant des sans abri, les maraudes du Samu social seront renforcées, tant en personnel qu'en véhicules.

Mais ce qu'il faut particulièrement souligner, Monsieur le Maire, dans le budget qui nous est présenté, c'est la volonté de la collectivité parisienne de joindre à l'efficacité l'innovation sociale à travers ces 2.000 places que vous souhaitez voir financées sous la mandature. En effet, les visages de l'exclusion étant de plus en plus variés, un appel à projet va être lancé afin de mobiliser la créativité et la réflexion des associations de réinsertion sociale pour inventer des structures nouvelles dont l'objectif serait d'accueillir celles et ceux que les travailleurs sociaux ne réussissent pas à accompagner vers les formes de centres sur lesquels nous nous appuyons aujourd'hui.

Cela tranchera clairement avec la candeur ou la naïveté que peuvent avoir certains ministres quand ils veulent mettre de force à l'abri les personnes à la rue. Je tiens d'ailleurs, Monsieur le Maire, à souligner le sérieux de la municipalité qui, au lieu d'avancer un certain nombre de solutions toute faites pour les cabanes du bois de Vincennes, préfère lancer une maîtrise d'ouvrage urbaine et sociale en partenariat avec Emmaüs - nous allons voter la délibération aujourd'hui - afin de mieux évaluer la situation sociale de ces personnes du bois de Vincennes pour leur offrir des solutions adaptées à leur situation.

A travers ce projet, ce sont ces jeunes "travellers", ces habitants du bois de Vincennes excessivement désocialisés, ces exilés, ces mineurs isolés à qui nous souhaitons venir en aide en prenant en compte d'abord la diversité de leur situation pour affiner les projets d'établissement avec ensuite des structures répondant à leurs besoins et à leurs problématiques.

Monsieur le Maire, s'il faut à chacun un toit, il ne faut sans doute pas les mêmes murs pour tout le monde, et vu la diversité des visages et surtout des parcours que nous présente aujourd'hui l'exclusion, ces 2.000 places spécialisées, fondées sur une vision moderne, répondent à un vrai besoin, et il faut souhaiter que l'Etat nous accompagne dans ce projet.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, 200, c'était le nombre de personnes qui contactent tous les jours le 115. Deux cents millions d'euros, c'est le budget que nous souhaitons investir pour l'hébergement d'urgence et pour les autres actions de solidarité en faveur des personnes sans abri pour l'année 2009.

Mais sur ce domaine, rien ne pourra se faire si l'Etat n'y met pas du sien et s'il n'entend pas, d'une part, contribuer financièrement aux résultats de cet appel à projet et, d'autre part, s'il ne cherche pas à revisiter le versant hébergement de l'article 55 de la loi S.R.U. en organisant le rééquilibrage géographique pour que la solidarité soit véritablement partagée sur tout le territoire de l'Ile-de-France entre autre.

Tel est l'objet du vœu que le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés soumet à cette assemblée afin que l'Etat nous donne les moyens et nous accompagne dans la lutte contre la grande exclusion.

Merci.

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, communiste, du Mouvement républicain et citoyen et "Les Verts").

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Je vous remercie.

La parole est à M. Jean-Pierre LECOQ pour le groupe U.M.P.P.A.

M. Jean-Pierre LECOQ, maire du 6e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, dans le débat budgétaire d'aujourd'hui il est maintenant nécessaire d'évoquer la question de nos arrondissements qui continuent à être le parent pauvre de votre politique. Il est d'ailleurs paradoxal qu'à l'heure où vous vous préparez à concéder des pouvoirs aux villes membres de Paris Métropole, vous ignoriez superbement les mairies d'arrondissement.

Non seulement vous les négligez, mais nous connaissons tous des exemples où votre propre administration oublie, néglige ou piétine les rares attributs conférés en 1982 par la loi P.L.M. aux maires d'arrondissements de Paris, Lyon et Marseille. Ainsi récemment, l'inauguration d'un équipement culturel majeur de la capitale, où les noms des maires d'arrondissement concernés ne figuraient pas sur le carton d'invitation. Jusqu'aux D.I.A. où pendant plusieurs mois, la saisine des maires d'arrondissements a été suspendue.

Vous interprétez a minima la loi P.M.L. dès que les mairies d'arrondissement sont concernées. Vous limitez votre participation à la Conférence de programmation annuelle, et lorsqu'elle a été réunie vous n'avez pas daigné présider la seconde commission prévue par le C.G.C.T. et compétente pour statuer sur les reports budgétaires ; ce qui a d'ailleurs été relevé par le Tribunal administratif pour justifier récemment l'annulation du quasi hold-up perpétré par Christian SAUTTER en 2005 sur les reports des crédits de nos états spéciaux d'arrondissements.

Monsieur le Maire, les habitants des arrondissements de Paris n'ont pas vocation à être pour l'éternité des citoyens de seconde zone avec un Maire de Paris aux pouvoirs planétaires et des maires d'arrondissement qui n'en ont aucun.

Mes chers collègues, il serait paradoxal qu'à l'heure où nous débattons de l'avenir de la Région-Capitale, du Grand Paris, à un moment où tous les acteurs concernés réfléchissent à l'évolution des pouvoirs et des différentes collectivités territoriales, qu'aucune réflexion ne soit engagée sur les pouvoirs dévolus aux maires d'arrondissement. Il y a au contraire urgence, selon nous, à le faire pour les doter de compétences minimales en matière de pouvoir, de gestion partagée du personnel et, bien sûr, de crédits.

Que l'on nous comprenne bien, il ne s'agit en aucun cas de balkaniser Paris, mais de reconnaître clairement la légitimité des maires d'arrondissement sur leur territoire, légitimité que votre propre gouvernance et la politique de l'administration bafoue quotidiennement. Et malheureusement, cette politique, cette pratique fait tache d'huile auprès d'autres administrations et vous l'encouragez.

Un exemple édifiant il y a quelques jours : alors que pour la seconde fois, le procureur de la République réunissait pour une séance de travail l'ensemble des maires d'arrondissement dans une réunion dite des maires, nous avons découvert avec stupéfaction un ordre du jour où il était prévu que nous commencions à intervenir après que trois adjoints au Maire de Paris se soient exprimés.

Monsieur le Maire, ce n'est pas sérieux. Vous n'êtes pas crédible en matière de déconcentration et de pouvoir dévolu aux mairies d'arrondissement. Alors, certes, vous allez me faire répondre par Mme ERRECART, que vous réfléchissez à des aménagements, à des évolutions. Franchement, personne ne pense que ces réflexions soient à la hauteur des problèmes posés et des moyens qui doivent être dévolus aux mairies d'arrondissement.

Dès après votre élection, vous nous annonciez une communication sur ces problèmes. En octobre, rien n'est venu et on évoque sans aucune précision aujourd'hui le printemps prochain. Pendant ce temps, vous avez revu le régime indemnitaire de notre Assemblée, alors que pour le paiement de nos collaborateurs, aucune mesure transitoire n'a été prise.

En ce qui concerne les moyens financiers des arrondissements, vous n'avez pas changé votre politique d'un iota. Certaines de vos déclarations pendant la campagne pouvaient nous laisser espérer une évolution positive. Les chiffres malheureusement contenus dans ce budget nous montrent qu'il n'en est rien. Une fois de plus, la discrimination entre arrondissements est à l'oeuvre.

S'agissant des investissements localisés qui, avec 568 millions d'euros ne représentent même pas un tiers du budget d'investissement de la Ville, le G12 de la majorité municipale continue à s'attribuer la part du lion. Les douze arrondissements de la majorité municipale totalisent près de 80 %, mes chers collègues, - exactement 78 % du total des I.L. - alors que le G8 de l'opposition dépasse à peine les 20 %. Et encore ces chiffres sont-ils pollués par les rénovations du patrimoine ou des grands équipements culturels de la Ville situés pour l'essentiel dans nos arrondissements. A elle toute seule, Monsieur le Maire, votre terre d'élection, le 18e arrondissement, se voit attribuer 107 millions d'euros, soit 20 % des investissements localisés, alors que le 15e arrondissement, le plus grand, le plus peuplé des arrondissements se voit doter de 17 millions d'euros, soit 3 % des investissements localisés. Un contre six, ou un contre sept. Qui dit mieux ?!

Même d'ailleurs avec certains de vos camarades, vous vous comportez comme un pingre : 15 millions d'euros dans le 11e, 24 millions d'euros dans le 12e mais 32 millions d'euros dans le 9e, chez un de vos fervents supporters !

Monsieur le Maire, l'énoncé de ces chiffres est ravageur. Vous n'avez pas une politique mais bien deux attitudes : un panier bien garni pour vos amis et une écuelle à moitié vide pour les mairies de l'opposition !

Les Parisiens ont le droit de le savoir et vous devez avoir le courage politique de l'assumer.

(Applaudissements sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci, Monsieur LECOQ.

La parole est à Mme Liliane CAPELLE.

Mme Liliane CAPELLE, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Je voulais m'exprimer sur le budget sport.

Et pourquoi je voulais m'exprimer sur le budget sport ? Parce que je le trouve positif. Je trouve important que la Municipalité investisse dans le sport. Parce que c'est par le sport et par la culture que l'on favorise le mieux le brassage, c'est par le sport et par la culture que l'on favorise le mieux les solidarités entre les générations. Et j'ai voulu saluer cet effort, puisque sous la précédente mandature le budget d'investissement avait déjà été doublé et que, pour cette mandature, ce seront 540 millions d'euros qui seront consacrés au sport.

Plus de 15 millions d'euros vont, pour ce budget, être destinés à des travaux.

Et puis, ce matin, Mme LAGARDE a dit : "Il sera donné aux municipalités qui investissent."

Alors, j'ai bien entendu ce qui a été dit. Et je me suis dit : "Mais tiens, Mme LAGARDE va donc se mettre à contribution, puisqu'il y a 243,3 millions d'euros d'autorisations de programme dans le domaine sportif. C'est bien de l'investissement ? Je ne me trompe pas ? On ne parle pas d'autre chose que d'investissement ?

Donc, s'il y a autant d'investissement dans le milieu sportif, je pense que Mme LAGARDE pourra se mettre en accord avec ses paroles et mettre à contribution un peu l'Etat.

Alors, pourquoi tous ceux qui tournent autour du sport ? Parce que les associations sportives dans les quartiers font vivre ensemble des jeunes, des moins jeunes, des hommes, des femmes, des gens qui ont des moyens et d'autres qui n'en n'ont pas et qui ne sont réunis que par une chose : l'envie de pratiquer ensemble un sport, ce qui les met dans une bonne situation physique mais aussi dans une bonne situation intellectuelle.

Je voudrais remercier la Municipalité parisienne qui va doubler le nombre de places offertes dans les écoles municipales sportives.

Je voudrais remercier la Municipalité parisienne et l'adjoint Jean VUILLERMOZ qui a succédé à Pascal CHERKI, donc, je remercie ces adjoints pour avoir permis toutes ces animations de plein air qui sont ouvertes à tous et qui sont gratuites.

Voilà, Mesdames et Messieurs les élus, ce que j'appelle un choix politique engagé de gauche.

Alors, on me dit aussi, parce que j'ai bien vu certains vœux : "Mais comment ?! On va donner autant d'argent pour des investissements tellement lourds !" Mais moi je suis fière que la Ville de Paris investisse en son nom sur des équipements sportifs. Je suis fière parce que c'est la renommée de Paris qui en tirera bénéfice et parce que le sport de haut niveau contribue aussi à faire participer tous les Parisiens au sport.

Et puis, parce que - et je terminerai là-dessus - il y a beaucoup de domaines qui, en ce moment, sont explorés, notamment avec Jean VUILLERMOZ, pour que tous puissent participer ; je pense à la Marche nordique, je pense à d'autres choses que l'on a envie de faire ensemble, pour démontrer que le sport, c'est justement à Paris quelque chose d'important et je m'en félicite.

(Applaudissements sur les bancs des groupes du Mouvement républicain et citoyen, socialiste, radical de gauche et apparentés, communiste et "Les Verts").

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Julien BARGETON, pour le groupe socialiste.

M. Julien BARGETON. - Monsieur le Maire, chers collègues, une fois de plus la solidarité est la priorité de notre budget en 2009 comme lors des années précédentes. Cela peut sembler banal mais cela est plus que jamais vital à un moment où, comme l'ont rappelé Jean-Pierre CAFFET et Danièle POURTAUD, la crise économique dramatique et l'absence de mesures gouvernementales significatives pour soutenir la consommation des plus modestes contribuent à l'augmentation de la précarité.

Dans ce contexte, la collectivité parisienne va renforcer en 2009 son effort social pour protéger les Parisiennes et les Parisiens les plus fragiles, qui sont les premières victimes des carences de l'inaction gouvernementale. Nous allons donc heureusement jouer un rôle de lutte contre les conséquences de la crise économique, un rôle contracyclique qui relève pourtant fondamentalement de celui de l'Etat.

Alors, oui, rappelons-le inlassablement, n'en déplaise aux orateurs de l'opposition, Paris est exemplaire en matière de solidarité.

D'un point de vue quantitatif, tout d'abord.

Quelques chiffres qui, loin de constituer une simple liste, témoignent de ce que nous avons fait et continuons à faire pour la solidarité. Les bleus budgétaires, documents de qualité, les retracent avec précision.

1,7 milliard d'euros au total, soit le quart du budget parisien et le tiers de celui de fonctionnement, c'est un effort sans précédent, un effort remarquable au regard de l'ensemble des collectivités locales françaises. Depuis 2001, la progression est de 80 %.

Quatre exemples :

- la participation pour le C.A.S., 294 millions, soit près de 30 % de plus par rapport à 2001. Les aides à la vie quotidienne en faveur des Parisiens démunis, des familles, des personnes âgées et handicapées seront donc renforcées ;

- l'aide à l'enfance, avec un budget de 305,6 millions d'euros, en progression de 10,5 millions d'euros par rapport à 2008, soit 60 % de plus par rapport à 2000. Paris s'engage en faveur de la protection de l'enfance pour améliorer la prise en charge de 10.000 enfants en difficulté ;

- pour les personnes handicapées, les moyens ont été multipliés par 12 depuis 2001. En 2009, ils atteindront 190 millions d'euros, soit une augmentation de plus de 5 % par rapport à 2008. 106 millions d'euros sont utilisés pour l'hébergement et l'accueil de jour ;

- pour les personnes âgées. Paris compte 102.000 Parisiens de plus de 80 ans. 279 millions d'euros seront consacrés à la prise en charge des personnes âgées dépendantes, soit plus 7,7 % par rapport à 2008 (on voit bien que ces progressions n'ont rien à voir avec celle de l'inflation), dont 122,5 millions d'euros pour l'A.P.A., soit plus 9,5 % par rapport à l'année précédente.

Derrière ces chiffres, aussi importants soient-ils, il y a des mesures, souvent innovantes, des aides diversifiées, des formes de soutien variées, puisque notre volonté est d'être le plus créatif possible aussi en matière sociale.

Bref, il y a le qualitatif.

Je n'ai le temps de n'en citer que quelques-unes mais la communication et le rapport budgétaire les détaillent.

Ainsi, l'extension à tous les arrondissements parisiens du micro-crédit social permettra de soutenir la consommation des ménages aux revenus modestes. La présentation qui a été faite, notamment dans le 20e, a rencontré un succès qui souligne le bon accueil de cette mesure. Remercions le Crédit municipal pour son travail.

Ainsi, 30 nouvelles places d'hébergement en établissement pour personnes porteuses de handicap psychique ou de déficience intellectuelle et 360 nouvelles places en structures d'accueil de jour seront financées en 2009 pour des personnes porteuses de handicap mental et/ou moteur, traumatisés crâniens, handicapés psychiques ou porteurs du V.I.H. Les moyens de la Maison départementale des personnes handicapées seront renforcés de 10 % en 2009. Mesure innovante : l'aide de la Ville à la mise aux normes des taxis sera prolongée.

Ainsi, 10 postes supplémentaires de travailleurs sociaux sont créés pour améliorer le signalement des enfants en danger et leur suivi éducatif. Les moyens affectés aux 28 centres sociaux seront renforcés pour améliorer l'accueil des jeunes, l'accès à la culture des familles en difficulté et étendre leurs horaires d'ouverture.

Ainsi, le dispositif "France terre d'asile", s'agissant de la prise en charge des mineurs étrangers isolés, sera davantage aidé, en contraste avec la frilosité scandaleuse de l'Etat pour apporter des solutions à des difficultés qu'il a lui-même grandement contribué à créer par sa politique.

Ainsi, enfin, 2.200 places en maisons de retraite sont prévues d'ici 2011 avec la création de trois E.H.P.A.D.

Les chiffres sont importants, sont significatifs. Les mesures sont nombreuses, elles sont innovantes. Les uns comme les autres sont d'ailleurs et d'autant plus flatteurs en comparaison de ce que devrait faire le Gouvernement au niveau éminent qui est le sien.

Le nombre de travailleurs pauvres augmente depuis 2005. Toutes les études le démontrent et la quasi-absence de plan de relance sur la consommation en période de crise est désastreuse. La différence est frappante avec la Grande-Bretagne, qui baisse la T.V.A. des ménages et augmente les allocations pour avoir un impact fort sur l'activité, ou l'Espagne. Le Gouvernement pourrait s'en inspirer pour revaloriser les allocations de logement, pour augmenter les minima sociaux ou donner un coup de pouce au S.M.I.C., bref, pour atténuer les risques de paupérisation liée à la crise économique. Son plan manque de tonus, mais je ne reviens pas sur l'excellent argumentaire développé par Didier MIGAUD notamment, le Président de la Commission des Finances à l'Assemblée.

Et pour amortir la crise, c'est finalement la Ville de Paris qui, avec ses moyens, dans le cadre de ses compétences, va créer une nouvelle allocation logement en 2009, dédiée aux ménages modestes qui ont un taux d'effort important lors du paiement du loyer.

Ce bouclier logement complète le dispositif d'aide puisqu'il existe déjà une aide aux familles monoparentales et des aides aux couples avec plus de deux enfants. Je ne développe pas, Sandrine CHARNOZ l'a déjà évoqué. Je rajoute simplement que la Ville crée aussi en 2009 une aide pour inciter les propriétaires à rentrer dans le dispositif de garantie des risques locatifs qui supprime les cautions et mutualise les risques.

Au-delà de ces deux nouveautés fortes, je rappelle que les aides au logement représenteront 163,6 millions d'euros, en hausse pour tenir compte de la dégradation du contexte social national. S'agissant plus particulièrement du Fonds de solidarité logement, avec près de 12 millions d'euros, Paris va au-delà du principe de financement paritaire avec l'Etat.

Non seulement l'Etat est loin d'être exemplaire dans l'action qu'il conduit mais il se comporte de plus de façon pour le moins désinvolte avec ses partenaires.

Le Gouvernement doit toujours beaucoup d'argent à la Ville de Paris. La dette du R.M.I. est de 123 millions d'euros alors que la loi de décentralisation avait prévu une compensation à l'euro près des transferts de charges vers les collectivités locales. Pourquoi ce manque, ce décalage ? Parce que la base de calcul - on nous l'a d'ailleurs expliqué ce matin - retenue pour la compensation est le nombre d'allocataires l'année du transfert de compétences. Données rigides, déconnectées de la réalité des dépenses. La ficelle est un peu grosse : on transfère une dépense dynamique avec une recette atone. Voilà le résultat.

Nous demandons simplement, clairement, fermement, dans notre vœu n° 6 G, d'apurer le passif avant la mise en œuvre du R.S.A. prévue au 1er juillet 2009. Cette refonte des dispositifs de minima sociaux se fera sous la gestion des départements qui se voient ainsi transférées de nouvelles compétences après le transfert du R.M.I. en 2005.

Le nombre de "R.M.istes" parisiens a baissé de 18 % depuis 2005 et de 7 % en 2008, soit une baisse supérieure à celle du plan national, qui était de moins 4 %, notamment grâce à un taux de contrats à Paris qui a dépassé les 50 %. Cet effort essentiel explique les bons résultats de l'insertion à Paris : 8.000 allocataires ayant ainsi retrouvé un emploi sur les douze derniers mois. Cependant, il est à craindre que le chiffre n'augmente à nouveau compte tenu du contexte économique qui s'aggrave.

Oui, nous sommes inquiets, nous ne nous contenterons pas de clauses de rendez-vous, ni de commissions : chat échaudé craint l'eau froide. Nous demandons que la règle de compensation du R.S.A. fixée par le Gouvernement prenne en compte l'évolution dans le temps des charges du Département et les variations du nombre de bénéficiaires.

Nous demandons également une contractualisation intelligente avec le pôle emploi pour accompagner chaque bénéficiaire du R.S.A. pour son retour à l'emploi ou sa sortie du temps partiel.

Le dispositif est d'ailleurs peu cohérent entre ces deux aspects, mais quoi qu'il en soit nous ferons tout pour être en situation d'assumer nos responsabilités en matière d'insertion, chose à laquelle nous tenons beaucoup.

Dans ce vœu, pour conclure, on ne retrouve rien d'autre que le sens même du mot solidarité, sens commun qui semble échapper de plus en plus au Gouvernement actuel. Notre budget, en tout cas, lui donne une signification évidente, simple et précise, tout simplement en le faisant vivre au quotidien comme notre priorité d'action fondamentale.

Je vous remercie.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci, Julien BARGETON.

Je donne la parole à M. GIANNESINI, du groupe U.M.P.P.A., à qui il reste 66 minutes. M. GIANNESINI n'est pas obligé de tout prendre.

M. Jean-Jacques GIANNESINI. - Je voudrais simplement souligner que le Maire de Paris n'est pas en séance. Ne pas être là pendant trois jours : il y a un petit problème. Mais ce n'est pas grave.

(Applaudissements sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

Mon intervention se situera sur la partie emploi du budget, car l'objectif prioritaire, pour nous tous, doit avant tout être l'emploi.

Nous le savons tous très bien : une personne qui rentre dans un emploi durable est une personne qui reprend confiance en elle, qui parle à nouveau d'avenir et qui se sent utile à la collectivité. Mais c'est aussi bien souvent une famille qui retrouve confiance et c'est un nouvel état d'esprit, c'est un comportement qui se modifie. Personne ici ne doit l'oublier.

La réussite d'une politique de l'emploi ne peut se faire sans une mobilisation dynamique de tous : des collectivités locales comme de l'Etat.

Pour la Ville de Paris, Monsieur le Maire, si l'on en croit vos rapports budgétaires depuis 2001, et notamment celui de 2009, l'économie de la Ville de Paris se porte très bien grâce à votre action.

Malheureusement, quand on regarde au plus près, la réalité se trouve différente. En effet, les chiffres sont hélas têtus, et démontrent que depuis 2001, Paris tourne au ralenti en matière économique, et ce n'est pas le budget peau de chagrin 2009 que vous nous présentez qui va inverser la tendance.

L'augmentation lourde de la fiscalité locale que vous avez décidé de faire subir aux Parisiennes et Parisiens va constituer en ces temps de crise financière et économique mondiale, n'en doutons pas, une entrave supplémentaire au développement économique de notre Capitale, à la création d'emplois et au soutien du pouvoir d'achat des Parisiens.

Outre ce matraquage fiscal, il convient aussi de dénoncer l'impôt économique que la Municipalité actionne de manière insidieuse. En effet, depuis 2004, les droits de voirie qui concernent au premier chef l'activité de tous les commerçants ont connu des hausses vertigineuses, parfois de plus de 100 %, et dernièrement, ce sont les commerçants des marchés découverts qui se voient signifier des augmentations de 30 % pour leur droit de place.

Tout ceci aura bien évidemment des conséquences sur l'augmentation des prix des denrées, que les Parisiens devront supporter en matière de développement économique et en terme d'emploi.

Un autre exemple criant, c'est la suppression dans la présentation budgétaire 2009 de l'abattement forfaitaire de la taxe de séjour appliqué aux hôtels. Cette grande idée va participer, n'en doutons pas, à la destruction d'emplois supplémentaires.

On le voit bien : vous n'aimez, ni les entreprises, ni les commerçants, ni les artisans, et vous ne faites pas du développement économique de la Capitale une priorité.

Quels sont les faits qui viennent attester ce que j'avance ? Dois-je vous rappeler que Paris a perdu près de 100.000 emplois depuis 2001. 4.700 entreprises ont quitté Paris et 3.646 s'y sont implantées. Le solde est clairement négatif : 1.054 entreprises en moins.

Le taux de chômage, de 8,3 %, demeure supérieur à celui de l'Ile-de-France, qui est de 8 %. Votre seule réponse à ce problème : créer de l'emploi public.

En effet, 8.300 agents depuis 2001, ce qui a fait exploser le budget de fonctionnement. Une note salée à régler dès le début de cette mandature par les augmentations d'impôts infligées aux contribuables parisiens alors que votre collègue socialiste de Lyon, M. Gérard COLLOMB, a créé dans le même laps de temps 900 postes.

Nous le voyons donc bien : d'un côté, vous asphyxiez la vie économique en augmentant les impôts, et de l'autre, vous augmentez les dépenses de personnel, notamment pour servir vos besoins propres en communication. Nous pouvons l'affirmer sans crainte : Paris ne répond malheureusement pas aux besoins des entreprises depuis votre arrivée.

Les grandes entreprises ont besoin de locaux et d'infrastructures adaptées à leurs modes d'organisation et à leur développement. Or, la Municipalité ne propose rien en la matière et ce budget 2009 le confirme.

Aujourd'hui, les entreprises quittent la Capitale pour trouver des bureaux plus spacieux en périphérie. D'ailleurs tout le monde le sait, on peut noter la progression des installations d'entreprises dans des communes comme Issy-les-Moulineaux, Levallois, Saint-Ouen ou Saint-Denis.

Oui, je suis triste de voir que notre Capitale arrive au quinzième rang des grandes métropoles européennes en terme d'attractivité sociale et fiscale et au seizième pour la disponibilité de ses bureaux. C'est une source Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris.

Or, ce n'est pas avec l'augmentation de la taxe professionnelle que vous allez créer les conditions d'une nouvelle dynamique de l'emploi à Paris.

Hormis cette fiscalité décourageante, il n'y a aucun dispositif ciblé pour inciter à la construction d'immobilier de bureau adapté à des quartiers généraux de sociétés. Aucune initiative de soutien aux très petites entreprises en vue de la création des premiers et deuxièmes emplois.

Nous le savons bien : ce sont les T.P.E. et les P.M.E. qui peuvent créer le plus d'emplois.

D'une manière générale, ce rapport budgétaire 2009 est vide de toute politique volontaire de retour à l'emploi, notamment dans le domaine de l'apprentissage : le vrai parent pauvre de tous vos budgets depuis 2001. Rien n'est évoqué pour faciliter le logement des apprentis, aucune mesure concrète en vue d'accorder une aide complémentaire de la Ville pour chaque entreprise signant un contrat d'apprentissage en faveur d'un jeune. Quant à un plan de réinsertion professionnelle des RMIstes, vous n'y pensez même pas.

Avec vous, Monsieur le Maire, Paris devient une ville à vivre pour les plus aisés plutôt qu'une ville à produire. C'est le spectre de la ville musée qui se vérifie à nouveau dans ce budget 2009. Paris continue de s'appauvrir.

Vous ne relancez pas l'économie parisienne vers le développement des métiers et des formations tournés vers les aides

à la personne, les emplois de service et plus généralement vers les métiers en tension qui recrutent.

Vous ne développez pas les partenariats publics-privés pour dynamiser les investissements utiles aux Parisiens et prendre en compte la diversité économique en simplifiant dans un esprit de concertation et d'efficacité un P.L.U. et un P.D.P. qui ancrent Paris dans la stagnation économique.

Vous n'êtes pas un Maire qui se comporte comme un ambassadeur d'un territoire économique pour les entreprises parisiennes à l'occasion de vos déplacements à l'étranger.

Vous ne définissez pas une véritable stratégie au service du développement économique de Paris et de l'emploi des Parisiens, associant tous les acteurs, comme la Chambre de commerce ou la Chambre des métiers dont je signale au passage qu'aucun représentant n'est invité lors de vos déplacements.

Cela, alors que le Président de la République, dans le même temps, dans son plan de relance de l'économie française, a justement opté pour soutenir massivement l'investissement dans l'industrie, la recherche ou les infrastructures et notamment la construction de logements intermédiaires destinés aux classes moyennes, alors que, sous l'impulsion de François FILLON, le Gouvernement a engagé plusieurs réformes volontaristes, pour ne citer que les plus importantes : la réorganisation du S.P.E., Service public de l'Emploi avec la fusion A.N.P.E. U.N.E.D.I.C., la réforme de la formation professionnelle, la réforme du marché du travail, le renforcement du contrôle de la recherche, la réforme de l'insertion professionnelle des personnes handicapées, l'emploi des jeunes notamment dans les quartiers sensibles et la création d'une véritable Sécurité sociale professionnelle. A l'inverse de vous, Monsieur le Maire, l'Etat modernise ses procédures, allège ses effectifs, traque les dépenses inutiles et s'engage pour encourager les entreprises à investir.

Faire des grands discours en s'apitoyant sur les chômeurs ne suffit pas, ces personnes vous demandent d'agir concrètement.

Pour conclure, je vous le dis clairement et simplement, je regrette que les Parisiens et particulièrement ceux qui sont au chômage ne puissent pas bénéficier d'une véritable politique de l'emploi.

Je regrette, à travers ce budget 2009, le maintien d'une politique idéologique, anti-économique, qui ne peut par conséquent refaire de Paris la capitale de l'Emploi.

Je vous remercie.

(Applaudissements sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Je vous remercie.

La parole est à Mme Anne-Christine LANG, pour le groupe socialiste.

Mme Anne-Christine LANG. - Monsieur le Maire, mes chers collègues.

Dans le domaine de l'éducation, ce premier budget de la mandature s'inscrit dans la continuité et la cohérence avec des budgets adoptés par notre collectivité entre 2001 et 2008, lesquels étaient marqués, je vous le rappelle, par un important renforcement des moyens en direction de la communauté scolaire, aussi bien en investissement qu'en fonctionnement.

Le budget 2009 est quant à lui marqué par la poursuite de l'effort d'investissement avec 77 millions d'euros consacrés à de nouvelles opérations, six au total, dont l'opération" Z.A.C. Claude-Bernard" et celle menée à l'école Javelot sur la dalle des Olympiades dans le 13e arrondissement, dont je me réjouis particulièrement.

Une somme de 77 millions d'euros à laquelle viennent s'ajouter plus de 30 millions d'euros consacrés à l'entretien des écoles, à l'informatique et l'achat de mobilier.

Le second degré n'est pas en reste puisque plus de 30 millions d'euros sont consacrés au fonctionnement des collèges.

Au-delà de ces chiffres éloquents, ce budget dans le domaine de l'éducation se caractérise par la volonté sans faille de lutter contre les inégalités sociales et territoriales qui sont encore fortement présentes à l'école à Paris et par la conviction que l'éducation est le principal levier qui permet d'y remédier pour aller vers plus de justice et plus d'équité.

C'est dans cette perspective que l'ensemble des mesures et des dispositifs mis en place par la Ville et le Département de Paris trouvent leur sens et leur cohérence politique alors que l'Etat se désengage des dispositifs de soutien scolaire et des projets pédagogiques des écoles.

En 2009, l'accent est mis sur le soutien aux projets des écoles et prioritairement celles classées en Z.E.P., en politique de la ville ou en réseau de réussite éducative.

Parce que nous savons que ces projets s'adressent prioritairement aux enfants qui ne bénéficient pas d'un contexte familial qui leur permet d'avoir facilement accès à la culture, aux activités artistiques, aux séjours éducatifs ou aux vacances, le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés a souhaité que soit renforcé l'effort conséquent de 200.000 euros consenti par l'Exécutif dans ce domaine.

Un amendement sera donc présenté par notre groupe, il demande une dotation supplémentaire de 50.000 euros affectée au titre de la vie scolaire, le dépôt de cet amendement étant motivé notamment par le fort désengagement de l'Etat dont viennent d'être victimes les associations complémentaires de l'école, qui apportent pourtant un précieux concours aux projets des établissements scolaires.

Un signe supplémentaire, s'il en fallait, du peu de considération que ce Gouvernement a pour l'éducation populaire dans tous les sens du terme.

Les collèges disposeront également de moyens renforcés pour les voyages et les projets éducatifs.

J'insiste sur l'importance de ces projets et de ces voyages pour les collégiens, car cela a parfois été contesté, et entends rendre un hommage appuyé à Pascal CHERKI qui a su, dès les premières semaines de la mandature, en comprendre les enjeux et apporter une oreille attentive à ces demandes des enseignants.

Au-delà de leur vertu de découverte culturelle, les bénéfices pédagogiques des voyages scolaires, tous les enseignants vous le diront, en termes de cohésion du groupe classe, d'apprentissage des règles de vie en collectivité, de respect de l'enseignant, sont irremplaçables, notamment dans les collèges les

plus défavorisés où les élèves ont besoin d'être encadrés et sont souvent difficiles à canaliser.

J'ajoute que dans un contexte de concurrence accrue entre les établissements parisiens, sensiblement aggravé par l'assouplissement de la carte scolaire, les moyens accordés aux collèges par le Département de Paris pour la création de projets et l'organisation de voyages sont aussi une façon de rééquilibrer l'offre entre les établissements, en portant une attention particulière à ceux qui sont dépressionnaires et dont l'Académie ne semble pas se soucier.

Il nous avait pourtant semblé comprendre, alors que d'aucun nous vantait tous les bénéfices attendus de la suppression de la carte, que cette méthode allait permettre aux autorités académiques de repérer les collèges dépressionnaires qui, manifestement, faisaient l'objet d'une stratégie d'évitement et d'y consacrer des moyens pour leur éviter de devenir des collèges ghettos.

Si certains collèges parisiens sont effectivement en voie de ghettoïsation, nous n'avons pas à ce jour, du moins dans mon arrondissement, eu connaissance de moyens académiques supplémentaires qui leur seraient alloués.

65.000 euros de fonctionnement ont été attribués en 2008 pour permettre de soutenir près de 85 projets dans ces collèges.

C'est précisément parce que nous sommes convaincus de l'importance de ces projets pour les équipes éducatives des collèges et parce que nous tenons à ce rééquilibrage entre les établissements que notre groupe présentera un amendement dont l'objet est de demander que, sur le budget 2009, 50.000 euros supplémentaires viennent abonder la ligne consacrée aux projets des collèges.

Dans le même esprit, nous demanderons également à travers un amendement que soient abondés les crédits pour le dispositif "Action Collégiens" qui met en place des programmes d'accompagnement et d'aide à destination des adolescents qui fréquentent des collèges classés en Zone d'éducation prioritaire, politique de la ville ou réussite éducative.

Ce dispositif permet également de prendre en charge les collégiens exclus provisoirement de leur établissement afin qu'ils ne soient pas livrés à eux-mêmes.

31 collèges parisiens sont aujourd'hui concernés, l'Exécutif a souhaité étendre ce dispositif à quatre nouveaux établissements et créer cinq postes dès 2009, ce dont nous nous félicitons.

Afin que puissent être mis en place ces séjours et ces activités éducatives et qu'"Action Collégiens" puisse mener à bien sa mission auprès des collégiens en difficulté, nous présenterons un amendement pour que la subvention attribuée à ce dispositif soit abondée de 100.000 euros.

Les inégalités d'accès aux activités sportives, artistiques et culturelles se font jour également en dehors de l'école, pendant le temps périscolaire.

Dans ce domaine, les efforts en faveur du service public de l'animation périscolaire sous la première mandature ont été, je le rappelle, considérables avec une augmentation de 33 % des crédits et de 145 % du nombre d'animateurs.

La qualité de l'offre périscolaire parisienne est telle que l'ensemble des activités connaît une forte hausse de fréquentation, qu'il s'agisse de l'atelier bleu, de l'encadrement du temps de midi ou des ateliers gratuits du samedi matin.

C'est pourquoi le budget 2009 prévoit une enveloppe de 24,9 millions d'euros pour ces services, particulièrement appréciés des familles, soit 2,2 % d'augmentation par rapport à 2008.

Des activités seront également organisées sous forme d'ateliers bleus les samedis matin, là où les besoins se font le plus sentir afin de répondre à la suppression de la classe le samedi.

Si la situation des élèves les plus en difficulté est une préoccupation constante de l'Exécutif parisien et guide l'ensemble de ses actions, il n'en est pas de même, loin s'en faut, pour le Ministre de l'Education nationale qui, depuis plusieurs mois, multiplie les attaques contre l'école et fragilise ainsi les élèves confrontés à des difficultés et tous ceux qui n'ont d'autre recours que le service public d'éducation. L'aide apportée aux enfants en grave difficulté scolaire dans le cadre des R.A.S.E.D., bien que décisive pour ces enfants, est aujourd'hui insidieusement remise en cause.

Au niveau national, le budget 2009 prévoit la suppression de 3.000 postes d'enseignement spécialisé sur 11.000, ces enseignants dont le métier consiste à prendre en charge, individuellement ou par petits groupes, les élèves en difficulté scolaire ou comportementale.

Le récent regroupement des postes en circonscription, dont on pense sans doute qu'il permettra des suppressions plus discrètes, nous fait craindre des coupes sombres dans les années à venir, d'autant que les formations de maître spécialisé sont progressivement supprimées. On peut s'attendre à une suppression d'une centaine de postes à Paris.

On nous opposera que la mise en place dans des conditions rocambolesque, il faut bien le dire, de l'aide individualisée dans les écoles permettra de la même façon de proposer un soutien aux élèves les plus fragiles.

D'abord, ce n'est pas exact ; l'aide individualisée ne s'adresse pas aux mêmes élèves que les R.A.S.E.D., lesquels, en raison de la nature de leurs difficultés, doivent être pris en charge par des enseignants qui ont reçu une formation spécifique, ce qui n'est pas le cas avec le nouveau dispositif de Xavier DARCOS.

Par ailleurs, on est en droit d'exiger que les élèves en difficulté soient pris en charge dans le cadre du temps scolaire et non en dehors du temps scolaire, comme si ce n'était pas la mission première du service public d'éducation de faire réussir tous les enfants dont elle a la charge.

La façon dont le ministre s'est exprimé sur la question des moins de 3 ans procède du même désintérêt pour les élèves les plus fragiles, ainsi que pour l'égalité réelle entre tous ces enfants. Alors que toutes les études montrent que la collectivité avant 3 ans a des effets bénéfiques considérables sur la maîtrise du langage et donc sur l'apprentissage de la lecture chez les enfants de milieu défavorisé ou non francophones, le ministre de l'Education renvoie tout cela à de sombres histoires de sieste et de couches-culottes dont les collectivités peuvent bien s'occuper !

Au-delà de la question de la prise en charge des moins de 3 ans, qui méritera, à mon sens, d'être débattue, je profite de cette intervention pour dire combien les propos du ministre ont été insultants pour tous les professionnels de la petite enfance,

dont le métier est précisément de prendre en charge les très jeunes enfants avant leur entrée à l'école maternelle.

En tant qu'élue chargée de la Petite enfance, qui travaille depuis plusieurs années avec tous les personnels, infirmières, puéricultrices, auxiliaires, éducatrices de jeunes enfants, je tiens à rendre hommage à leur professionnalisme et à leur implication pour donner à tous les enfants, quel que soit leur milieu, la même protection, les mêmes conditions d'accès à la santé, à l'éveil, à l'équilibre et à l'épanouissement. Il ne s'agit pas simplement d'une histoire de sieste et de couches-culottes.

Et puisqu'il est question de petite enfance, j'en profite pour ajouter que nous nous félicitons de la poursuite de l'effort en matière de construction de crèches, puisque 4.500 nouvelles places sont prévues sur la durée de la mandature, donc 576 au budget 2009.

Pour conclure, je voudrais, au nom de notre groupe, me féliciter de ce volet éducation du BP 2009 qui, de la petite enfance au collège, est marqué par une forte volonté et une parfaite cohérence. Dans toutes les décisions, les mesures, les actions et les dispositifs, apparaît la volonté de l'Exécutif de rééquilibrer l'offre en direction de ceux qui en ont le plus besoin et qui n'ont d'autre recours que le service public d'éducation.

Nous nous félicitons de cet engagement.

Je vous remercie.

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, communiste, du Mouvement républicain et citoyen et "Les Verts").

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Claude GOASGUEN. J'en profite pour préciser qu'il reste 58 minutes au groupe U.M.P.P.A.

M. Claude GOASGUEN, maire du 16e arrondissement. - Je vais être très rapide !

Quand on parle de votre politique budgétaire, on sourit mais, quand on parle de la politique budgétaire du logement, je dois dire que l'on se pose des questions.

J'ai regardé dans le Robert ce que qui signifiait "se loger" et "logement".

Logement, cela veut dire "action de se loger".

Oui, c'est vrai partout, sauf à Paris !

Parce que ce qui est formidable dans les chiffres que vous attribuez au logement, c'est que, dans la plupart des cas, ce ne sont pas des logements que l'on attribue pour se loger, ce sont des logements qui pourraient être éventuellement attribués à des locataires à venir. C'est-à-dire qu'en réalité, au lieu de faire une politique du logement, vous faites une politique du chiffrage du logement, en oubliant de dire d'ailleurs que, dans les financements, vous n'êtes pas tout seul à financer. Parce que vous considérez que la finance, c'est la finance parisienne.

Et non !

Avant 2001, la finance parisienne se limitait véritablement à un effort des contribuables parisiens. Vous oubliez de dire quand même que depuis un accord entre l'Etat et la Ville, l'Etat, je dirais hélas sur certains aspects, se permet de passer avec vous une convention qui porte l'année dernière sur 148 millions d'euros et cette année sur 122 millions d'euros. C'est-à-dire que vous ne financez pas complètement ce que vous faites, et qu'en plus vous ne faites pas de logements.

Car je regarde les chiffres. Le dernier chiffre que nous avons : en 2005, vous avez construit 959 logements.

959 logements ! On est loin des chiffres astronomiques que l'on entend à longueur de journée : du 6.600, du 40.000 !

959 logements dans l'année, avec un cofinancement d'Etat. Mazette ! Belle affaire ! Ce n'était pas la peine, vraiment, de vous vanter à tour de bras de faire une politique du logement foudroyante !

Et je regarde d'ailleurs : en 2001, il y avait 91.000 demandes et, en ce moment, en 2008, il y en a 110.000. C'est que, vraisemblablement, il doit y avoir un problème, là ! Comment peut-on expliquer qu'avec cette politique extraordinaire que vous avez menée, on ait quand même 20.000 personnes supplémentaires privées de logement. C'est qu'à mon avis, vous avez fait du chiffrage !

Alors, vous avez fait du chiffrage comment ? Vous avez fait de la préemption. Intéressant, la préemption ! Je note d'ailleurs que le Gouvernement présente exactement le même défaut que vous dans la politique de chiffrage.

Vous avez fait 800 millions d'euros de préemptions et, cette année, vous nous collez 100 millions d'euros de préemptions.

De préemptions qui sont en général, dans la plupart des cas - quel pourcentage, on ne sait pas parce que tout cela est opaque -, consacrées à des logements déjà occupés. Vous voyez que vous n'êtes pas dans la définition du Robert. On ne peut pas parler de politique du logement pour des logements déjà occupés !

De plus, vous avez donné une délégation de préemption à "Paris Habitat", vous avez des conventions avec les bailleurs sociaux qui rendent tout cela d'une obscurité totale, sans concertation avec les mairies d'arrondissement, bien sûr, et qui vous entraînent en réalité, en faisant du chiffre, à abuser nos concitoyens parisiens sur la réalité de votre politique du logement.

Cette réalité vient évidemment pervertir totalement les sommes que vous consacrez véritablement au logement.

Je donne un exemple précis.

Lorsque vous procédez à un achat, par exemple sur la gare d'Auteuil, d'un terrain, vous le payez cher. C'est normal. Là, il n'y a pas de problème. Mais encore faut-il rentabiliser.

Alors, pour rentabiliser, que faites-vous ? Vous faites de l'étage, c'est-à-dire que vous faites de la cage à lapins !

C'est la raison pour laquelle, tout d'un coup, vous venez de découvrir les vertus des tours !

Mais pourquoi ne diminuez-vous pas ? Pourquoi ne prenez-vous pas 10 millions sur les préemptions - qu'est-ce que c'est, 10 millions, par rapport aux sommes que vous consacrez ? - pour éviter de faire un urbanisme ne tenant pas compte de l'environnement immédiat ? 10 millions de moins, cela nous permet d'avoir deux étages de moins. De toute façon, cela ne change rien aux chiffres, parce que ceux que vous avez annoncés, ce sont des chiffres qui n'existent pas. Donc, vous êtes sur une supercherie des chiffres qui fait dire que votre politique du logement, est une politique virtuelle, est une politique souvent fictive, est une politique opaque et c'est une politique de mauvaise qualité.

Mais je voudrais dire que le plus marquant de votre politique, c'est que c'est une politique meurtrière pour les classes moyennes.

Meurtrière pour les classes moyennes, pourquoi ? Parce que les appartements qui restent sont des appartements, on le voit bien dans les distributions, qui sont de 2 ou 3 pièces. Il n'y a plus à Paris de possibilité pour des gens qui ont une famille et qui appartiennent à la classe moyenne de se loger. Premier élément.

Deuxième élément, vous avez baissé systématiquement les plafonds pour l'attribution des logements. Jean-François LAMOUR l'a dit tout à l'heure : 40 % au-dessous du plafond. C'est-à-dire que vous logez systématiquement des gens qui n'appartiennent pas à la classe moyenne, ce qui entraîne une situation qui bloque la classe moyenne un peu plus au détriment de la mixité sociale qui, pour vous, d'ailleurs, ne reste qu'un mot.

Evidemment, vous ne construisez absolument…

(Protestations sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, communiste, du Mouvement républicain et citoyen et "Les Verts").

Alors, je vous signale quand même que, sur les surloyers, mon cher collègue, adressez-vous à vos collègues du parti communiste et à la plupart des associations qui sont hostiles à la politique actuellement menée par Mme BOUTIN…

M. François VAUGLIN. - Les surloyers, ce n'est pas le parti communiste !

M. Claude GOASGUEN, maire du 16e arrondissement. - Je constate que vous êtes d'accord avec Mme BOUTIN et je m'en félicite.

Vous ne construisez aucun appartement P.L.I. ; aucun ! Il n'y a pas de construction P.L.I. à Paris !

Ce qui caractérisait la mixité des grandes agglomérations en matière de logements sociaux à Marseille, à Lyon comme à Paris, c'est qu'il y avait maintien de toutes les catégories de la population.

Aujourd'hui, par un phénomène d'abus, l'Etat prête la main à ce qui est votre politique, c'est-à-dire une politique qui pousse les classes moyennes en dehors de Paris et vous vous en félicitez. Mais bien sûr que les classes moyennes sont passées en dehors de Paris ! C'est évident.

Je résume.

Premièrement, c'est une politique de supercherie.

Deuxièmement, vous faites du chiffre.

Troisièmement, c'est une politique virtuelle.

Quatrièmement, elle est de mauvaise qualité.

Cinquièmement, elle est meurtrière pour les classes moyennes.

Bravo ! Inutile de vous dire que nous ne voterons pas votre budget.

(Applaudissements sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci.

La parole à Mme Laurence GOLDGRAB, pour le groupe socialiste, à qui il reste un peu moins de 32 minutes.

Mme Laurence GOLDGRAB. - Monsieur le Maire, mes chers collègues.

L'occasion nous est donnée aujourd'hui d'évoquer le budget qui sera consacré à la culture et les projets en cours ou à venir pour 2009.

Depuis 2001, la Mairie de Paris a fait le choix de la proximité avec une dotation d'animation culturelle gérée par les mairies d'arrondissement, des subventions à des associations de quartier, le soutien à des initiatives locales en rupture avec les politiques culturelles antérieures.

La création et la mise en chantier de grands équipements structurants tels que la Maison des Métallos, les Trois Baudets, le Centre Barbara et le 104, essentiellement dans le Nord-Est parisien, ont permis de corriger un déséquilibre géographique injuste pour la population et les artistes de ces quartiers jusqu'à présent purement et simplement oubliés.

En outre, pour compléter l'offre culturelle faite aux Parisiens, la Ville a mis en place de grandes manifestations accessibles à tous comme la "Nuit Blanche", "Paris Quartiers d'été", le "festival d'automne", le festival "Paris Cinéma" et le "mois européen de la photographie, ce qui a permis de créer des rendez-vous festifs et culturels pour tous les Parisiens.

C'est avec la plus grande conviction que la Mairie maintiendra ses objectifs en 2009, avec la conscience d'une nécessité d'agir face à la précarisation des artistes qui n'est pas liée à la seule crise financière, mais à une politique nationale désastreuse dont les derniers avatars sont la suppression intempestive de la publicité sur la télévision publique qui faisait vivre nombre d'artistes et techniciens et qui ne sera pas intégralement compensée, ainsi que l'absurde projet de loi création Internet voué à l'échec, puisqu'au lieu d'inventer l'économie de demain et obliger les F.A.I. à financer la création, il laisse naître une économie de l'Internet assise sur des recettes publicitaires inexistantes dans une totale anarchie qui précipite à la faillite les artistes, les entreprises culturelles de la musique, de la vidéo et peut-être, si rien n'est fait, du cinéma et de l'édition littéraire.

Il est bon, dans ce contexte, de rappeler aujourd'hui que les efforts consentis par la Ville de Paris pour répondre à son engagement vis-à-vis du développement culturel et de la création artistique ont un impact favorable pour les emplois culturels.

Et c'est d'ailleurs l'occasion pour moi de vous signaler une délibération qui sera soumise au vote mercredi en deuxième commission concernant l'approbation d'une convention relative au cofinancement avec le Fonds Social Européen d'une action d'aide aux artistes R.M.Istes à titre expérimental.

Il est bon également de rappeler que les frais de personnel

de la Ville liés à la culture atteindront plus de 134.338.800 euros, ce qui concerne 3.401 emplois, ce qui signifie que la collectivité est l'un des premiers employeurs parisiens dans le secteur de la culture auquel il convient d'ajouter les emplois culturels créés grâce aux subventions de la Ville accordées aux associations porteuses de projets culturels.

A cet égard, le budget 2009 va consacrer 97.880.600 euros de subventions de fonctionnement, dont les subventions de la mission cinéma, soit une augmentation de 2,34 % par rapport à 2008.

Ce budget comprend la dotation d'animation culturelle gérée par les mairies d'arrondissement, soit 2.125.000 euros en 2009, plus une enveloppe supplémentaire de 250.000 euros attribuée par le Conseil de Paris à des manifestations locales après consultation des maires d'arrondissement.

Par ailleurs, les subventions destinées à des projets d'animation culturelle n'ont cessé d'augmenter depuis 2001 et elles bénéficient entre autres à des festivals comme "Rififi aux Batignolles", "Onze Bouge", etc.

Pour compléter cet engagement en faveur d'une culture de proximité, la politique de la ville a mis en place une convention annuelle avec des institutions culturelles ayant pour objectif de faciliter l'accès à la culture à des populations souvent défavorisées.

La Ville élabore également une charte de développement culturel dont les principaux objectifs sont de permettre aux habitants des quartiers politique de la ville de se rapprocher de l'offre culturelle, d'organiser des événements hors les murs des institutions culturelles et de mettre en valeur le patrimoine culturel des Parisiens immigrés.

Pour que tous les Parisiens aient accès à la culture, le budget 2009 reconduit, comme cela a été souligné déjà, le dispositif de gratuité de l'accès aux collections permanentes des musées municipaux. Je salue également l'action qui consiste à établir cette année un nouvel événement qui sera une fête des mots consacrée à la littérature.

La culture dans les écoles, le développement des pratiques amateurs, l'accroissement du nombre de places dans les conservatoires municipaux, dont les tarifs sont désormais indexés sur le quotient familial, seront à l'honneur en 2009.

Au titre de l'éducation artistique, un plan de jumelage entre les écoles et les centres culturels est en cours de préparation, l'idée étant d'introduire plus de pédagogie en milieu scolaire en emmenant les enfants à la rencontre de la culture.

Envisager la création d'un théâtre européen jeune public à Paris afin d'afficher notre volonté de créer des liens concrets entre les élèves et la culture par le biais du spectacle vivant et de l'écriture contemporaine compléterait utilement notre engagement et nous avons d'ailleurs voté un vœu en ce sens au dernier Conseil de Paris.

Des efforts significatifs seront accomplis en faveur des bibliothèques et médiathèques. Ainsi, trois nouvelles bibliothèques vont voir le jour ou réouvrir en 2009 : Marguerite Duras, bibliothèque Réunion, bibliothèque Flandres.

Partout, les mairies d'arrondissement, les conservatoires, les bibliothèques, les théâtres, les associations organisent des rencontres artistiques, des débats, des concerts, des expositions. Cette mandature sera celle du foisonnement artistique, de l'acceptation de soi à travers la culture.

S'agissant du patrimoine et des musées, outre l'effort d'investissement programmé à 17,4 millions d'euros pour 2009, 1,5 million vont être consacrés à l'acquisition d'œuvres pour les musées municipaux et, là encore, je souligne que des actions vont être menées entre les musées et les centres de loisirs, afin de permettre au jeune public de visiter ces lieux d'art et de participer à des œuvres collectives.

Au forum des images réouvert le 5 décembre dernier, une académie donnera des cours gratuits et des cinéastes donneront des "Master Class" autour de la sortie de leur film. Les intéressés pourront compléter le décryptage de l'image en consultant des documents à la bibliothèque François Truffaut dédiée au septième art.

Au Centre musical Barbara, inauguré le 25 janvier 2008, des groupes musicaux ayant un projet recevront une aide personnalisée. L'espace Trois Baudets qui sera inauguré le 5 février prochain recevra les nouveaux talents de la chanson francophone.

Paris a la volonté d'être une terre d'accueil pour les artistes, comme en témoigne la Cité internationale des arts.

La réalisation du 104, qui s'étend sur près de 35.000 mètres carrés, a pour vocation d'accueillir les artistes venus de toutes parts afin qu'ils réalisent un projet. Cet équipement répond avant tout à un besoin, à une demande des artistes. Nous veillerons à ce que le "104", comme ce fut le cas pour la Maison des Métallos, soit un établissement de proximité, tout en assurant le rayonnement de Paris. Peut-être faut-il rappeler que la proximité n'a rien de contradictoire avec l'ambition et l'envergure des projets culturels.

De plus, le 5, équipement installé au sein du 104, est un lieu exclusivement dédié aux associations et à la population du quartier. Il propose des espaces à louer pour des sommes modiques, deux euros l'heure, dans lesquels les artistes locaux et les habitants pourront exercer leur art, répéter leur projet artistique.

Nous veillerons d'ailleurs à ce que tous les équipements culturels futurs comme le Louxor, la Gaîté Lyrique, l'Institut des cultures musulmanes, remplissent les mêmes objectifs de proximité.

Sous la précédente mandature, le nombre d'ateliers d'artiste a progressé de 30 %. On compte aujourd'hui 1.100 ateliers d'artiste répartis sur tout le territoire parisien. Ce rythme de progression sera maintenu, et afin de répondre à une demande toujours accrue, d'autres formes d'espaces, à l'image de l'atelier commun du 100 rue de Charenton, sont à l'étude.

Cet espace situé dans le 12e arrondissement permet aux artistes professionnels ou non de bénéficier d'une place en open space pour s'adonner à leur art contre une somme modique de 0,45 euros de l'heure pour un artiste au R.M.I. Je cite l'ouverture prochaine du 59 rue de Rivoli, mais je voudrais tout de même terminer en consacrant un chapitre spécial à l'économie de la culture.

Paris consacrera, dans cette mandature, une attention particulière aux jeunes entreprises culturelles indépendantes dans le secteur de la musique, du cinéma, de l'édition, des arts numériques et des nouveaux médias. A ce titre, soulignons que politique économique et politique culturelle sont intimement liées lorsqu'il s'agit de ne pas livrer les œuvres aux seules lois du marché, avec pour résultat un formatage et une uniformisation crois-

sante.

D'ores et déjà, la Ville de Paris a créé le "Milac" qui aide au développement économique des petites entreprises culturelles dans le domaine musical ; il regroupe actuellement vingt-six indépendants qui mutualisent leurs biens et services, qui regroupent soixante emplois permanents, plus une centaine d'artistes qui dépendent de ce pôle. Elle promeut également le pôle "Advencia", le pôle "Paris Mix". Il y a également en gestation le projet de pépinière culturelle du 104.

Ces entreprises culturelles sont créatrices d'emplois et c'est sur ce point que je voulais terminer. Chers collègues, ce budget 2009, qui nous est soumis dans son volet culture, poursuit indéniablement les efforts engagés depuis 2001 et laisse présager de nombreuses autres avancées.

Et je voudrais également féliciter, comme d'autres l'ont fait avant moi, nos collègues Colombe BROSSEL, Christophe GIRARD et Gisèle STIEVENARD également qui a une action en politique de la ville. C'est dans ces conditions que je vous remercie de m'avoir écoutée.

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, communiste, du Mouvement républicain et citoyen et "Les Verts").

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. David ALPHAND. Il reste cinquante minutes au groupe U.M.P.P.A.

M. David ALPHAND. - Chers collègues, je vais vous parler de performance, mais en réalité je vais faire part d'une profonde déception. Cette déception, c'est celle dont on est saisi à l'examen du volet performance de la Ville de Paris dans ce budget pour 2009.

La performance des services, sa mesure, les objectifs fixés à la collectivité, sont l'alpha et l'oméga pourtant de toute politique municipale. A fortiori dans un contexte de hausse historique des impôts. Or, force est bien de constater que ce volet de performance est particulièrement défaillant dans le budget qu'il nous est proposé de voter.

Que l'on en juge : en 2008, seules trois directions faisaient l'objet d'une évaluation de leur performance. En 2009, elles seront royalement six ! Faisons donc un rapide calcul : étant donné que la Ville compte vingt-six directions, il vous faudra, Monsieur le Maire et Monsieur l'adjoint, au moins un troisième mandat à ce rythme-là pour enfin avoir une idée de la performance de vos services.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci pour l'encouragement.

M. David ALPHAND. - Je crains toutefois que les Parisiens ne l'entendent pas de cette oreille. Car sans évaluation de la performance, il n'est pas de gestion rigoureuse, juste une politique approximative, parfois astucieuse, mais toujours au doigt mouillé.

Et si encore ce maigre bilan offrait quelques garanties pour l'avenir, tel n'est même pas le cas. Car il faut le dire, la fiabilité de certains indicateurs qui nous sont proposés laisse pour le moins perplexe. Que penser, par exemple, du taux de satisfaction parfaitement surréaliste avancé par l'Exécutif relatif à la propreté dans la Ville. A en croire votre document, 65 % des Parisiens seraient satisfaits de la propreté de la voie publique. Monsieur le Maire, nous ne devons pas croiser les mêmes.

Et des précisions sur la méthodologie utilisée pour ce sondage seraient nécessaires pour l'année prochaine assurément. Si la fiabilité des indicateurs laisse donc à désirer, l'ambition dans les objectifs fixés pour le prochain exercice budgétaire n'est, hélas, pas non plus au rendez-vous.

Ceci est particulièrement flagrant en matière de gestion des équipements sportifs. Ainsi la cible pour 2009, concernant le montant des redevances des concessions, est arrêtée à 11,6 millions d'euros. Pourtant l'Inspection générale de la Mairie de Paris reconnaît elle-même que la concession du stade Roland Garros devrait s'élever à elle seule à 19 millions d'euros, et non à 1,5 million d'euros comme c'est le cas aujourd'hui.

Aussi le trouble ne peut-il que saisir notre Conseil qui a pourtant voté un voeu le mois dernier dans ce sens pour vous inciter à une réévaluation de cette concession de Roland Garros à la lecture de la cible de 11,6 millions d'euros annoncés.

A ces incohérences, entre les décisions prises par notre Conseil et les objectifs affichés par l'Exécutif, s'ajoutent des choix très contestables en matière d'indicateurs de performance. Car derrière l'affichage d'objectifs purement quantitatifs, Monsieur GAUDILLÈRE, vous dissimulez l'échec de votre politique et vous pervertissez l'esprit même de la notion de performance.

L'exemple le plus flagrant est celui de votre politique en direction des familles et de la petite enfance. Il ne suffit pas, comme vous le faites, d'empiler le nombre de places offertes en établissements d'accueil, encore faut-il se préoccuper de la demande des familles parisiennes.

A cet égard, nous serions d'ailleurs avec l'ensemble des Parisiens très intéressés à connaître le pourcentage de demande de places en crèche satisfaites, ainsi que le délai d'attente pour obtenir l'une de ces places. Voilà ce qui serait une mesure pertinente de votre politique en matière de garde d'enfants. Nous aurons l'occasion d'en reparler.

Dans le domaine de l'évaluation, comme dans beaucoup d'autres domaines, le silence n'est jamais bon signe. C'est pourquoi nous ne pouvons qu'être très inquiets que sur les quinze indicateurs retenus pour la jeunesse le sport à Paris, aucun ne porte sur votre grand projet ; je parle bien évidemment du stade Jean Bouin.

Pourtant, l'optimisation de la gestion des équipements sportifs représente l'une des priorités d'une collectivité moderne, surtout lorsque les dits projets s'annoncent hyper inflationnistes. Permettez-moi donc une suggestion pour votre prochain rapport de performance : la création d'un nouvel indicateur relatif à la maîtrise des coûts sur Jean Bouin. Je ne doute pas qu'il intéressera tous les contribuables parisiens.

En conclusion, le volet performance de ce budget pour 2009 est à la fois excessivement décevant mais aussi tellement révélateur. Révélateur de la difficulté d'un socialisme municipal tétanisé devant la difficulté à se mettre à l'heure de la performance et au diapason de l'évaluation. Le chemin est donc encore bien long, mais nous ne désespérons pas qu'un jour la Ville de Paris soit enfin dotée d'un management moderne.

(Applaudissements sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci.

Je donne la parole à Mme Frédérique PIGEON, pour le groupe socialiste.

Mme Frédérique PIGEON. - Merci, Monsieur le Maire.

Pour donner un éclairage sur le budget emploi, je voudrais rappeler les ambitions de ce budget en la matière. Il s'agit pour les Parisiens comme pour les agents de développer une politique municipale ambitieuse, mais, il faut le souligner, dans le respect des grands équilibres et sur des bases robustes.

Voilà ce qui anime ce budget autour de quatre axes : la poursuite du développement des services aux Parisiens, le soutien de l'emploi public, l'efficacité administrative encore plus assurée, la stabilité des effectifs et la maîtrise des dépenses de fonctionnement.

Sur le premier aspect et la poursuite du développement des services aux Parisiens, nous nous rapportons aux 309 postes supplémentaires qui viennent s'ajouter aux 2.000 de la précédente mandature, et qui seront affectés aux nouveaux équipements de petite enfance, de sécurité avec notamment 28 postes, soit deux équipes de correspondants de nuit de plus, qui seront affectés à la culture et notamment dans les bibliothèques avec 24 postes, les collèges, et 90 % des créations proposées sont donc affectées pour des emplois au contact direct des Parisiens.

Le deuxième axe consiste à soutenir l'emploi public et à combattre la précarité, à poursuivre la résorption d'emplois précaires, obtenir une meilleure couverture sociale des agents, une meilleure médecine du travail et restauration et poursuivre le soutien aux oeuvres sociales en faveur des agents de la Ville. Ainsi donc seront créés 28 postes dédiés, en complément des postes créés dans ce but entre 2001 et 2008, autour de la formation linguistique, de l'appui informatique, etc.

Outre la réforme de l'allocation prévoyance santé - Bertrand DELANOË l'a citée dans sa communication introductive -, les subventions aux organismes de restauration, d'aide sociale, de loisirs et de vacances, atteindraient un montant de 12 millions et de 8 millions. Des investissements iront en faveur de la médecine du travail et de la restauration avec la rénovation des restaurants administratifs et 650.000 euros en faveur de la médecine du travail.

Troisième axe : assurer l'efficacité de l'administration parisienne, avec des services plus homogènes pour les personnels et les usagers, pour s'engager au sein de l'administration parisienne, vers une nouvelle forme de management par objectifs et obtenir des gains sur les délais et les coûts de gestion.

Concrètement, des mesures telles que le regroupement fonctionnel et géographique des services de l'insertion - la C.A.P.I. va être amenée à la D.A.S.E.S. -, ou la mise en oeuvre de fonctionnements similaires aux espaces insertion permettront d'y accéder.

Les services de la propreté et de la voirie seront regroupés.

Dans certaines directions, des contrats de performance seront publiés et la mise en œuvre du Schéma directeur informatique sera poursuivie autour de projets structurants et fédérateurs comme les ressources humaines, les achats, la comptabilité, qui permettront de disposer de meilleurs outils de pilotage - on en sait l'importance -, le tout pour un montant de 47 millions d'investissements.

Pour finir, dernier axe : garantir la stabilité globale des effectifs et maîtriser les dépenses de fonctionnement. En effet, pas de progression nette du nombre d'emplois. Les effectifs budgétaires, au 31 décembre 2008, s'élèveront à 48.156 agents - 46.534 en effectifs réels - avec ce delta de 3 % qui est un taux de vacance structurelle. 435 créations auront été réalisées et autant de suppressions ou de redéploiements de postes, avec notamment une modification du périmètre d'action de la Ville qui a fait que des postes vont maintenant passer à d'autres entités de la Ville, comme les barrages réservoirs.

D'autres suppressions ou redéploiements de postes seront rendus possibles par des gains de productivité, toujours dans l'optique de développer d'une manière équilibrée les personnels au service des Parisiens.

L'évolution de la masse salariale - 2,5 % pour 2009 -, permet de revaloriser le point d'indice de la fonction publique et le glissement vieillesse-technicité.

Des mesures en faveur des bas salaires sont prévues : la transposition de la revalorisation du S.M.I.C., qui bénéficiera à 8.500 agents, la mise en œuvre de la garantie individuelle du pouvoir d'achat pour près de 3.600 agents, et la réforme de la catégorie C.

Seront modérées, pour finir, des dépenses de fonctionnement courantes : les télécommunications et les lignes fêtes, cérémonies et réceptions.

Pour finir, ce budget prend tout son relief dans le contexte dans lequel nous sommes de crise financière et économique et de ses conséquences sociales graves qui le seront plus encore en 2009.

Il met l'accent sur l'intérêt général, les services publics et leur personnel, notamment en matière d'éducation, de logement social, d'accès à l'emploi, de santé et de solidarité lorsque nous sommes dans un contexte de dette publique de l'Etat extrêmement élevée, de mise à mal du fonctionnement des collectivités locales et de réduction de l'intervention publique de l'Etat.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Je vous remercie.

Je donne la parole à Pierre-Yves BOURNAZEL.

M. Pierre-Yves BOURNAZEL. - Merci, Monsieur le Maire.

En 1999, le futur Maire de Paris publiait "Pour l'honneur de Paris". Dans ce livre, il n'a cessé de critiquer la politique d'attribution de subventions aux associations de la Ville de Paris.

Il en critiquait le nombre, il en critiquait le montant. Or, aujourd'hui, jamais autant d'associations n'ont été subventionnées par la Ville de Paris et jamais un tel montant ne leur a été accordé.

La vérité de 1999 ne semble plus être celle de 2008.

L'heure est au bilan de votre action, Monsieur le Maire : augmentation du nombre d'associations qui bénéficient de subventions avec toujours moins de contrôle et toujours moins de transparence, voilà votre action depuis maintenant huit ans.

Une politique illisible, une politique insincère à l'image de votre budget pour 2009.

Pour preuve, nous n'avons toujours pas de rapport d'activités de l'ensemble des associations, depuis celui de Mme de LA GONTRIE en 2006 dont je tiens ici le document à votre disposi-

tion.

Depuis 2006, cette enceinte n'a pas de bilan sur les activités des associations subventionnées par la Ville de Paris.

Nous, en responsabilité, nous ferons ce rapport annuel pour les Parisiennes et les Parisiens qui méritent la transparence.

Oui, il faut rationaliser les dépenses liées aux activités associatives, mieux dépenser pour les associations qui le méritent.

En plus de cela, vous pratiquez le verrouillage. Le verrouillage systématique comme dans le 18e arrondissement dont, Monsieur le Maire, vous êtes l'élu. Verrouillage parce qu'il faut passer par une salle, la Salle Saint-Bruno, pour être une association en vue. Sans cela, nous n'avons pas le droit, évidemment, au financement de la Ville de Paris.

Une pratique archaïque, une pratique, n'ayons pas peur des mots, clientéliste.

Culture de l'évaluation de la dépense publique, voilà un mot qui vous échappe. Lutte contre le saupoudrage qui est votre politique. Je donnerai un exemple : au dernier Conseil du 18e arrondissement, l'association "L'école du Chat libre" de Clichy-la-Garenne s'est vue proposer une subvention.

Nous avons posé un certain nombre de questions. Les réponses étaient édifiantes. La majorité municipale de MM. DELANOË et VAILLANT nous a répondu : cette association aurait bonne réputation, mais nous ne la connaissons pas. Maintenant, les élus de la Ville de Paris financent des associations qu'ils ne connaissent pas.

Nous ne connaissons pas le budget puisque nous ne l'avons pas examiné, a-t-elle continué. Les élus de la Ville de Paris financent dorénavant des associations dont ils n'ont pas examiné le budget.

En somme, il y a une différence entre les mots et les actes, et nous attendons de vous, Monsieur le Maire, des actes. Nous attendons davantage de transparence dans les subventions accordées aux associations.

Nous sommes déterminés à éclairer à partir d'aujourd'hui les Parisiens sur vos pratiques clientélistes de saupoudrage de la dépense publique.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Je vous remercie.

La parole est à M. Jacques BRAVO. Il reste 15 minutes au groupe socialiste.

M. Jacques BRAVO, maire du 9e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Depuis ce matin, je trouve les critiques de l'Opposition plutôt répétitives et assez sommaires, comme si elle était résignée.

Je m'explique et j'en donne la preuve par neuf, comme je sais le faire, dans le déroulement de la session.

Mon premier élément, c'est le Président LAMOUR qui disait ce matin qu'il n'y a aucune vision. S'il y a une chose nouvelle dans cette Assemblée que je connais un peu maintenant, c'est bien que nous mettons en œuvre un programme de mandature soumis aux Parisiens il y a neuf mois et approuvé massivement dans des proportions record que la Gauche n'avait jamais connues depuis un siècle.

Vous le savez, ne dites pas qu'il n'y a pas de vision, c'est ce document qui vous a battu et qui a provoqué votre échec.

Il y a une vision, nous la mettons en œuvre.

J'entends des critiques de manque de transparence, de non sincérité et de clientélisme. Je m'étouffe. Souvenez-vous pourquoi, en 2000, les Parisiens ont voulu mettre fin au système R.P.R.

Les prébendes, les places en crèche, les écoles, les logements, les subventions, les locaux... Stop ! C'était fini. C'est comme cela que vous avez perdu en 2001, ne l'oubliez pas.

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, communiste, du Mouvement républicain et citoyen et "Les Verts").

J'ai un peu peur quant au double langage que vous pratiquez, Mesdames et Messieurs les Conseillers de l'Opposition, entre ce que vous dites dans les arrondissements, ce que vous dites devant le Maire de Paris en conférence de programmation : il faut faire davantage, développer les crèches, les centres culturels, les centres sportifs et tous les équipements.

Lorsque vous arrivez au Conseil de Paris, vous avez tout oublié : il faut freiner la dépense, faire des économies, il faut s'arrêter.

Vous seriez plus crédibles si vous ne teniez pas les deux langages à la fois.

J'ai entendu plusieurs maires d'arrondissement : Rachida DATI, Jean-Pierre LECOQ et Claude GOASGUEN faire des démonstrations parfois laborieuses sur l'étranglement financier des collectivités locales.

Pendant la pause, ce midi, je lisais le titre de "La Tribune", page 13, qui est un grand titre : Le doublement des impayés révèle une crise sans précédent.

J'ai compris que ce n'était pas chez nous, cela visait autre chose.

Je vous le redis, ce problème des 300 millions d'euros d'impayés et de transferts non compensés se situe dans une logique, je regrette que Mme LAGARDE ne soit pas là, parce que moi non plus je ne baisserai pas la garde, c'est une crise dénoncée par la totalité des Maires.

Vous le savez, ne jouez pas avec. La totalité des Maires de Gauche comme de Droite, en ville comme en campagne, des petites communes comme des grandes villes, hurlent actuellement contre l'asphyxie financière des collectivités territoriales.

Nous écoutions ce matin d'étranges discours : tout se passe bien. Il faudrait dire à Mme LAGARDE que les Maires se portent mal.

Ce n'est pas par hasard si une délégation de l'A.M.I.F., l'Association des Maires d'Ile-de-France, est allée voir Mme le Ministre de l'Intérieur.

Je continue sur l'aveu, lorsque vous parlez de l'héritage des gestions antérieures avant 2001, la grande affaire !

Vous avez dit ce matin au Maire de Paris qu'il avait bénéficié d'un pactole bien géré.

Justement, quel aveu ! Paris était une ville riche, Paris avait des finances qui donnaient des marges de manoeuvre.

Monsieur LEGARET, qu'en avez-vous fait ? Le propre d'une ville n'est pas d'être une banque, c'est d'investir pour l'avenir.

Paris avait des finances et le taux d'investissement de cette année était la moitié de ce qu'on fait aujourd'hui. Vous dites qu'aujourd'hui, nous sommes en difficulté financière et économique, on fait le double des investissements d'avant.

Qu'aviez vous fait des finances de la Ville pendant ces années 1995, 1990, etc. ?

Je suis toujours émerveillé par les cours et les éléments de doctrine de Mme LAGARDE. Je voudrais lui dire qu'une chose nous différencie. Elle nous parle de l'Etat, dans son domaine de compétence, et de décalquer ce que fait l'Etat sur la commune.

La différence entre l'Etat et une collectivité territoriale est que l'un des deux seulement, vous devinerez lequel, est soumis à des règles d'équilibre, il faudrait lui répéter que ce n'est pas la même chose s'agissant de l'Etat et des collectivités locales.

L'effort de rattrapage, quand je parlais des Maires qui ont pris la parole avant moi, l'effort de rattrapage, je vais vous le dire, quand vous parlez du G8 et du G12, pendant 15 ans dans cet hémicycle, j'ai demandé pourquoi le 5e arrondissement, qui avait moins d'enfants que le 9e, avait plus de places en crèche. Les anciens peuvent donner acte que je le répétais à toutes les séances.

L'effort de rattrapage, c'est après les trente années précédentes, de faire en sorte qu'il y ait dans tous les arrondissements parisiens la même chance potentielle d'aller dans les crèches, dans les établissements de Petite enfance, le sport, la culture. Ce rattrapage n'est pas fini !

Quand vous parlez d'effort de rattrapage, vous devriez avoir la mémoire de ce qui se passe !

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, communiste, du Mouvement républicain et citoyen et "Les Verts").

Je termine par un problème d'éthique, c'est ma preuve par neuf.

Je suis fier que nous mettions en œuvre les mesures du programme sur lesquelles nous nous sommes présentés devant les électeurs. L'éthique politique, pour moi, consiste à dire ce que l'on veut faire, on est jugé par rapport au passé, par rapport au futur et on voit ce qui se passe.

Vous avez l'air de considérer comme une tare - je vous renvoie peut-être à votre logique - : que nous appliquions ce qui est en notre programme, que nous faisions ce que nous avons dit que nous ferions, ce serait grave.

On a une différence majeure en matière d'éthique politique. Je participe d'une éthique qui entend que faire ce que l'on a dit vouloir faire, y compris en matière fiscale. Je le répèterai pour ceux qui ont la mémoire courte : avant que M. LEGARET ne prenne ses fonctions d'adjoints aux Finances dans les années 1995, 1997, la fiscalité supportée par les Parisiens a augmenté de plus de 40 % en deux ans ! N'oubliez pas cela non plus.

Chers amis, je voulais vous dire simplement que c'est un beau budget, c'est un budget que j'approuverai avec détermination. C'est un budget qui met en œuvre les mesures de notre programme électoral, de notre programme de mandature et cela est sain dans la chose publique. C'est un budget qui satisfait les contraintes des grands équilibres, ce que soulignait notre adjoint chargé des Finances ce matin. Investir face à la crise pour respecter le pacte conclu avec les Parisiens. Investir, dégager des marges de manœuvre pour investir.

Deuxièmement, maîtriser le niveau d'endettement. Toutes les comparaisons avec toutes les communes d'Europe comme de France, les grandes villes, par habitant comme globalement, nous montrent que nous tenons cette maîtrise.

Maîtriser les dépenses de fonctionnement. Vous oubliez que pendant 20 ans, les dépenses de fonctionnement ont progressé de plus de 4 %. C'est la première fois que leur progression est limitée à 2,3 %. Et vous trouvez que c'est le moment de dire qu'il faut maîtriser les dépenses de fonctionnement ! Allez le dire dans vos arrondissements quand vous discutez sur les crèches, les écoles, la culture, le sport, etc.

Enfin, tenir ses engagements fiscaux.

Nous déposons pour le débat de demain un vœu sur la majoration de la taxe sur les activités polluantes. Tel Les réglementations gouvernementales en la matière posent en effet un certain nombre de problèmes concrets et de cohérence.

Nous rêvions depuis longtemps de faire un budget qui serait au service des Parisiens les plus fragiles, les plus démunis, qui mettrait en œuvre un programme connu de tous, qui respecterait les grands équilibres.

Je le dis : "Yes, we can", nous pouvons le faire. C'est le budget dont vous rêviez, eh ! bien, nous le mettrons en œuvre.

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, communiste, du Mouvement républicain et citoyen et "Les Verts").

M. François DAGNAUD, premier adjoint, président. - La parole est à Brigitte KUSTER. Il reste 42 minutes au groupe U.M.P.P.A.

Mme Brigitte KUSTER, maire du 17e arrondissement. - Après Rachida DATI et Jean-Pierre LECOQ, qui se sont exprimés en tant que maires d'arrondissement, c'est sous la même casquette que j'aimerais démarrer mon propos à partir du vécu d'une situation locale dont les choix budgétaires ont été faits dans le cadre de la préparation de l'Etat spécial de chaque arrondissement.

Un bref rappel des faits : vous nous avez interrogés sur nos priorités budgétaires il y a quelques mois et nous avons répondu à vos attentes. Après une série de rendez-vous, dont un avec le Maire de Paris en personne, et après une série de courriers circonstanciés, nous n'avons eu pour seule réponse en retour de vos arbitrages finaux, en fin de semaine, qu'un tableau interservices sans la moindre justification de vos choix.

C'est pour le moins frustrant, vous en conviendrez, de faire des propositions, de participer à des réunions et de voir la finalité de l'exercice.

Permettez-moi de m'étonner, en tant que maire d'arrondissement, que nous n'ayons pas eu de votre part, ni même de vos adjoints, un retour nous expliquant les choix et les circonstances qui vous ont conduit à prendre telle ou telle décision.

De plus, comment ne pas s'étonner de la disproportion qui

existe selon la couleur politique de l'arrondissement. Les chiffres rappelés par Rachida DATI et Jean-Pierre LECOQ sont criants et inquiétants pour les habitants des arrondissements concernés.

Au-delà de vos arbitrages dont, vous l'aurez compris, nous n'aurions pas nécessairement choisi les mêmes orientations, j'entends insister sur la méthode. Les choix budgétaires sont des actes politiques forts qui, au-delà des chiffres, engagent la responsabilité des pouvoirs publics devant les Parisiens. A ce titre, la moindre des choses aurait été que les maires d'arrondissement aient un retour clair du Maire de Paris, que ce soit au niveau de nos propositions et choix locaux pour 2009, ou pour la durée de la mandature.

C'est pourquoi, avec Jean-François LEGARET et les élus du groupe U.M.P.P.A., nous émettons le vœu qu'un document de programmation en matière d'investissement soit élaboré de manière concertée avec les maires d'arrondissement dans un délai raisonnable permettant, une fois publié et transmis à l'ensemble des élus, d'avoir une visibilité des investissements à venir à Paris.

En effet, comment ne pas s'étonner, dix mois après le début de la mandature, que nous n'ayons toujours pas évoqué ensemble le plan d'investissement pluriannuel de Paris dit P.I.P.P. ? N'est-ce pas la priorité au moment où nous discutons le budget, de l'étudier afin d'avoir une lisibilité de l'action municipale ? Cet outil de programmation permet pourtant d'avoir une visibilité des investissements lourds qui pourraient être réalisés à Paris sur l'ensemble de la mandature. C'est un document fondamental qui engage les pouvoirs publics à long terme. Il a une utilité évidente et nous permettrait d'être plus efficaces pour une politique pragmatique au service des habitants.

Un exemple dans le 17e : la piscine Bernard Lafay, rue de La Jonquière, qui va fermer pour travaux pendant plusieurs mois en 2009, et que l'on devra fermer à nouveau pour d'autres travaux avant la fin de la mandature alors qu'ils auraient pu avoir lieu en même temps, ce qui aurait évité aux écoles, aux licenciés, aux habitants, d'être privés de la seule piscine se trouvant au Nord de l'arrondissement. Où est la logique d'une telle action ?

Pour en revenir à la méthode, je rappelle que nous avions reçu par ailleurs en juin dernier un courrier de vos adjoints Mme ERRECART et M. GAUDILLÈRE nous demandant de transmettre en moins de quinze jours nos priorités en matière d'investissement pour la période 2009-2014 : merci pour le délai !

Depuis, plus de nouvelles, aucune concertation, et pire, nous n'avons eu aucun retour sur un document qui, semble-t-il, est en cours d'élaboration si j'en crois un site satirique bien informé.

Ainsi, qu'il s'agisse du budget 2009 ou du P.I.P.P., nous avons assisté à deux dysfonctionnements graves en matière de fonctionnement démocratique, d'autant plus graves pour le plan d'investissement pluriannuel de Paris qu'il nous engage sur six ans, P.I.P.P. qui, d'ailleurs, au-delà de l'inscription des opérations à mener, devrait également donner une vision claire sur les modes de financement en question.

Enfin, il est évident que tous les types de montages financiers doivent être envisagés. Tant de grands projets sont en attente dans nos arrondissements faute de capacité de financement des pouvoirs publics, surtout dans le contexte économique actuel.

Monsieur le Maire, la panoplie des outils de la commande publique est vaste : utilisez-la et je ne peux une nouvelle fois que vous interpeller sur la nécessité d'encourager l'utilisation du partenariat public/privé. Accélération de la réalisation des projets, approche en matière de coût global, répartition des risques, autant d'avantages qui ne peuvent qu'inciter une collectivité comme Paris, qui doit porter de lourds projets, à utiliser ce type de partenariat. Malheureusement, cette possibilité, le P.I.P.P., a été complètement absent de votre discours ce matin et par définition de votre action.

Or, nous le savons tous, seule une volonté politique forte peut encourager et initier ce type de partenariat pour faire avancer de grands projets d'aménagement.

En tant que maire du 17e, je pense entre autres à la couverture du périphérique. Je vous ai interpellé à plusieurs reprises au sujet de ce projet. Vous le savez, j'ai pris l'attache des services de l'Etat et de Dominique BUSSEREAU, Ministre des Transport, qui nous a confirmé l'engagement de l'Etat à hauteur de plus de 35 millions.

Vous nous dites ne pas le croire et ne pas en être averti, alors demandez-le vous-même ! Nous aurons l'occasion de revenir sur le sujet avec Laurence DOUVIN avec un vœu par lequel je vous demande de saisir l'Etat et ce, dès à présent, afin de lancer l'enquête publique au plus vite : nous n'avons que trop perdu de temps.

En tout état de cause, voilà un projet qui mériterait, au-delà des financements publics apportés, de faire l'objet d'un P.I.P.P.

Enfin, quelques mots pour regretter que vous ayez refusé notre proposition d'une ligne budgétaire spécifique au Plan Climat qui nous aurait permis une meilleure lisibilité et estimation des engagements pris.

Et comment ne pas s'étonner de la disparition de la ligne budgétaire spécifique au handicap, qui permettait de profiter d'une souplesse d'utilisation des crédits pour la mise en accessibilité des équipements municipaux.

Tout cela est des plus inquiétants, voire condamnable.

Monsieur le Maire, dans un autre contexte, vous appeliez dans vos vœux à plus d'audace, je vous rejoins volontiers sur le sujet et vous invite à commencer par Paris, et ce, dans l'intérêt des Parisiens.

Je vous remercie.

(Mme Anne HIDALGO, première adjointe, remplace M. François DAGNAUD au fauteuil de la présidence).

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Monsieur COUDERT, vous avez la parole.

M. Thierry COUDERT. - Décidément, Monsieur le Maire, la culture, ce n'est vraiment pas votre truc !

Deux phrases de votre discours ce matin et un titre dans votre document budgétaire "accroître une offre culturelle accessible à tous", à la fois incomplet et erroné.

Incomplet, car c'est oublier le rôle de Paris, capitale internationale de l'art, pour lequel, il est vrai, vous faites bien peu ! D'ailleurs, votre concept du Grand Paris ne comporte pas, et c'est regrettable, de volet culturel. A moins que vous ne l'ayez trouvé depuis !

Erroné, car l'ouverture vers de nouveaux publics se fait toujours attendre. La manière dont la gratuité des musées a été gérée ne l'a pas permis et aucune réflexion n'est véritablement engagée sur les heures d'ouverture des lieux culturels ; je pense notamment aux bibliothèques municipales pour lesquelles une ouverture plus tardive le soir permettrait de mieux répondre au nouveau mode de vie urbain.

Votre enlisement dans l'affaire de la bibliothèque Yourcenar, faute d'avoir su rendre les arbitrages nécessaires, risque même de condamner l'ouverture si utile le dimanche.

Mais, surtout, votre intérêt relatif pour la culture se traduit dans la nomenclature et les masses budgétaires qui y sont consacrées. Il est très difficile d'isoler des documents budgétaires la part véritablement consacrée à la culture, puisque celle-ci se voit imputer des opérations sympathiques, certes, mais sans grand rapport, comme "Paris Plage", et, surtout, les crédits cultures se mêlent la plupart du temps aux crédits consacrés à la jeunesse et au sport.

Grâce à tous ces à-peu-près, la Ville de Paris semble consacrer 12 % de son budget à "culture, sport et jeunesse" ce qui est la moyenne que les Villes françaises consacrent à la seule culture, sans parler de villes exemplaires, pourtant pas très différentes de vous politiquement, comme Lyon, qui vont jusqu'à 24 %.

N'oublions pas que, pour une ville au rayonnement international comme Paris, la culture est une image de marque mais aussi un investissement qui rapporte à tous les secteurs de l'économie. Ce n'est pas du futile sur lequel en période de crise on peut tailler. Le budget de la culture ne doit pas être une variable d'ajustement.

Alors, pour faire bonne figure, vous avez le 104 que vous avez évoqué ce matin, feuille de vigne qui cache la nudité de votre budget culturel. Hélas, là où on attendait une Factory à la Andy Warhol, véritable geyser de création, où se mêlent les pratiques artistiques, les artistes français et étrangers, on a la merveilleuse réhabilitation d'une entreprise de pompes funèbres, gérée comme un guichet de la sécurité sociale !

(Applaudissements sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

Le "104" est une bonne idée, je le pense sincèrement. Encore faut-il qu'il ait plus de fantaisie, plus de liberté, plus de spontanéité dans son organisation et qu'il ne soit pas un centre socioculturel qui se la joue branché ! Cela permettrait de justifier un tel montant et un tel budget de fonctionnement.

En regard, le reste de la politique culturelle paraît bien terne. Pêle-mêle, on peut regretter :

- la suppression d'un certain nombre de concours artistiques de grande qualité et qui contribuent à notre rayonnement ;

- l'éparpillement - d'autres l'ont décrit tout à l'heure - de subventions entre des associations d'intérêts divers, éparpillement sans grande ligne directrice ;

- le projet de supprimer un certain nombre de structures culturelles de proximité, dont les théâtres de quartier ;

- le pas de deux sur les bibliothèques ; on en ouvre une, on en ferme une autre ;

- le peu de soutien aux collectifs d'artistes ;

- et la reconduite, à l'identique bien entendu, des subventions à des institutions culturelles importantes, ce qui limite leur capacité à créer des spectacles, comme pour le Châtelet, ou à avoir une politique d'acquisition active, comme pour la Maison européenne de la photo.

Le temps qui m'est imparti, hélas, m'oblige à ne pas développer plus, mais nous aimerions tellement, Monsieur le Maire, sentir un souffle, une ambition culturelle pour Paris ! Nous avons ici des artistes et des créateurs de talent. Nous avons dans cette ville des personnels culturels compétents et motivés. Vous avez même un adjoint dynamique et plein d'idées, ajouterais-je ! Encore faudrait-il leur donner les moyens pour permettre à la fois de développer une offre culturelle de proximité et le rayonnement international de notre Capitale.

(Applaudissements sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Merci d'avoir applaudi Christophe GIRARD aussi chaleureusement.

Je donne la parole à M. DUBUS.

M. Jérôme DUBUS. - Madame le Maire, mes chers collègues.

Dans votre contrat de mandature, vous avez placé comme première priorité le logement. "Se loger à Paris est un droit, un défi, une priorité absolue", avez-vous déclaré à l'époque, reconnaissant implicitement l'échec de votre premier mandat dans ce domaine.

A l'étude de ce budget, nous constatons malheureusement que vous allez persister dans la même voie, celle non pas d'une vraie politique du logement pour tous les Parisiens mais bien la volonté affichée de changer la population parisienne, de changer la sociologie de notre Capitale pour des raisons électorale. Car enfin, comment comprendre autrement la différence entre les intentions affichées, plus de 6.500 logements financés pour 2009, et les résultats obtenus ?

Plus vous financez, plus le nombre de demandeurs de logement augmente : plus 20 % depuis 8 ans.

Plus vous financez, moins la Ville attribue de logements : 12.500 en 2007.

Plus vous financez, plus le taux de rotation dans les logements existants baisse : moins de 4 % aujourd'hui.

Le paradoxe n'est qu'apparent et il traduit bien le fait qu'une politique du logement à Paris ne peut avoir pour unique objectif d'atteindre à n'importe quel prix les 20 % de logements sociaux six ans avant l'échéance prévue.

Oui, à n'importe quel prix, car votre politique coûte cher. Excessivement cher ! Non seulement aux contribuables parisiens mais aussi à l'Etat qui n'a jamais versé autant d'argent à Paris en matière de logement.

Arrêtez donc de faire le procès de l'Etat chaque fois que vos résultats sont mauvais !

La dotation de l'Etat atteint aujourd'hui 144 millions d'euros, soit deux fois plus que sous le Gouvernement JOSPIN. L'Etat respecte ses engagements pris dans la convention pluriannuelle.

L'argent public consacré à Paris ne l'est pas ailleurs. Le moins que l'on puisse attendre serait une efficacité exemplaire de ces dépenses. Ce n'est pas le cas. Est-il bien raisonnable, en effet, de transformer des logements existants en logements sociaux, pour un coût de plus de 9.000 euros du mètre carré dans des opérations comme celle du faubourg Poissonnière ou celle de la rue de la Banque, alors que le prix du marché est de 6.500 euros, 3.000 euros de moins ?

Est-il bien raisonnable de nous annoncer la transformation de 2.250 logements insalubres par an de 2008 à 2014, alors que tout devait être résolu en 2008 ?

Est-il bien raisonnable d'annoncer le financement de 700 logements étudiants par an, alors que seuls 250 ont été financés de 2001 à 2008 ?

Est-il bien raisonnable d'afficher des chiffres farfelus en matière de remise sur le marché de logements vacants, alors que vous n'avez rempli qu'à hauteur de 17 % les objectifs fixés par le plan de cohésion sociale ?

Est-il bien raisonnable, enfin, d'avoir tant tardé à établir les plans de développement des 11 opérations de rénovation urbaine parisienne ?

Deux seulement démarrent enfin, après 8 ans de travaux, alors que 70 opérations sont déjà lancées en Ile-de-France.

Oui, cette politique du logement est une politique Canada Dry : elle a l'apparence de l'inclusion mais se révèle être en réalité une formidable machine à exclure les classes moyennes :

J'ajoute que, dans les interventions que j'ai entendues jusqu'à maintenant en provenance de la majorité municipale, je n'ai pas entendu de critique sur la Région. Or, en matière de logement, la Région est devenue un très mauvais payeur : 75 % des 45 millions d'euros qui devaient être consacrés à la réhabilitation du parc social locatif en 2008 ne sont toujours pas engagés. 63 % des crédits prévus pour la lutte contre le saturnisme ne le sont pas non plus.

J'aurais bien aimé entendre M. BROSSAT à ce sujet.

Et oui, il n'est pas là ! Vous lui transmettrez !

Aujourd'hui, en matière de logement, c'est M. HUCHON le mauvais payeur, c'est M. HUCHON qui doit rendre l'argent.

C'est donc pour nous une tout autre politique du logement que nous réclamons, avec la priorité donnée :

- à l'accession sociale à la propriété, c'est le vœu que nous avons déposé, avec la mise en place d'un prêt exceptionnel, le "Prêt Paris Relais" destiné aux 4.000 familles fragilisées par leur crédit relais ;

- au blocage des loyers de logements sociaux ;

- enfin, à la mise en application rapide des mesures du plan de relance de Nicolas SARKOZY qui visent à permettre à chaque commune d'augmenter de 20 % ses coefficients de densité sans réviser le P.L.U.

Oui, nous croyons à la relance, non à la pénurie parisienne.

Je vous remercie.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Monsieur GABORIAU, vous avez la parole.

M. Pierre GABORIAU. - Madame le Maire, Mesdames, Messieurs les conseillers.

A travers sa Direction de la Jeunesse et des Sports, sous l'autorité compétente de votre adjoint chargé des sports, M. VUILLERMOZ, la première mission de la Ville-Capitale est de promouvoir sous toutes ses formes la pratique des sports de proximité pour les Parisiens et de gérer et développer le patrimoine sportif municipal, pour que la pratique du sport de proximité se déroule sur des installations sportives entretenues et, si possible, aux normes des fédérations sportives.

La crise financière et économique va malheureusement toucher les associations sportives de proximité dans leur organisation bénévole.

Cette crise va, en effet, entraîner une diminution des intervenants bénévoles du sport amateur créant nécessairement de nouveaux besoins d'aide humaine financée.

C'est pourquoi, pour prendre en compte cette nouvelle situation, je vous propose qu'une subvention exceptionnelle complémentaire soit, par redéploiement, attribuée aux associations sportives de proximité percevant une subvention inférieure à 5.000 euros, aux associations ayant une convention d'objectifs et, enfin, aux offices du mouvement sportif des 20 arrondissements.

J'ai expliqué dans l'amendement présenté le mode de calcul justifiant la demande de redéploiement de deux millions d'euros.

Il en est de même pour le budget d'investissement, pour lequel je demande un redéploiement dédié à la création ou modernisation des installations sportives de proximité. Moins d'argent au sport business, plus d'argent au sport amateur.

A titre d'exemple, citons dans l'Ouest parisien le projet d'extension de Roland Garros par la F.F.T. pour 120 millions d'euros sur le stade Hébert actuellement dédié au sport scolaire, le projet de la piscine Molitor confié à un consortium privé pour 65 millions d'euros avec un bail de 54 ans dont la procédure par la Ville de Paris n'impose aucune obligation de service public au nouveau propriétaire, le projet de construction d'un nouveau stade à Jean-Bouin, financé à 100 % sur fonds publics pour 150 millions d'euros et qui fera disparaître l'actuel club omnisport centenaire, le Paris Jean-Bouin C.A.S.G., où plus de 4.000 scolaires parisiens pratiquent le sport, au profit d'un grand club professionnel de rugby, enfin, le projet de modernisation pour 50 millions d'euros du Parc des Princes dont l'actionnaire veut installer de nouvelles surfaces commerciales.

Comme l'a très bien rappelé dans son intervention le maire du 16e, Claude GOASGUEN, ces projets semblent d'avantage répondre à une logique financière et commerciale, sans garantie du maintien d'un véritable service public.

Pire, ils suppriment certains équipements dédiés au sport familial et scolaire.

De plus, comme je l'ai indiqué dans ma précédente intervention, le renouvellement de la concession de Géo André au Stade français omnisport dont nous avons fêté les 125 ans hier soir, Madame le Maire, est-il vraiment assuré ?

Je souhaite, Madame le Maire, la mise en place d'un plan pluriannuel des investissements sportifs de proximité 2009-2014 en concertation avec les maires d'arrondissement.

Comme l'a rappelé il y a quelques instants notre collègue Mme CAPELLE, le budget d'investissement est de 540 millions d'euros pour la construction ou la réfection d'équipements sportifs sur six ans, soit 90 millions d'euros par an, et de 243 millions d'autorisations de programme pour les investissements 2009.

Alors faut-il en conclure que rien que pour payer les 132 millions du stade Jean-Bouin, la Ville utilise une année et demie de crédits d'investissement ?

Soutien au sport de haut niveau, oui, mais en favorisant aussi les investissements et travaux de rénovation dans les établissements de proximité.

Oui, Madame CAPELLE, le sport est important dans la cité ; il concourt aux relations intergénérationnelles et à l'équilibre social dans la ville, mais à la condition de consacrer autant de budget pour le sport de proximité qu'il en est consacré au sport de haut niveau.

Avant de conclure, Madame le Maire, chers collègues, les membres du groupe U.M.P.P.A. et moi-même souhaitons que vous puissiez vous inspirer fortement, dans le plan de performance 2009-2014 du sport parisien, du récent rapport de la Commission Grands Stades Euro 2016 dirigée par Philippe SEGUIN, président de la Cour des comptes, et remis au Premier Ministre, François FILLON. Ce rapport préconise une nouvelle politique des stades qui encouragerait l'initiative et le financement privé, la puissance publique pouvant financer les infrastructures d'accès.

La dixième et dernière recommandation de ce rapport suggère le lancement d'une réflexion commune entre les instances sportives responsables du football et du rugby sur la convergence des normes d'utilisation des pelouses synthétiques afin de faciliter une exploitation partagée des grands stades par les deux sports.

Voilà une belle piste de travail intéressante pour les finances parisiennes qui permettrait de mieux équilibrer la dépense de l'investissement entre le nécessaire sport de haut niveau et l'indispensable sport de proximité.

En synthèse, Madame le Maire, oui au sport de haut niveau, et au sport amateur, non au sport spectacle ou au sport business. A un moment de crise exceptionnelle où il est malheureusement impossible d'augmenter le budget des sports de notre Ville, notre groupe a présenté un amendement afin que la Ville de Paris redéploie dans le budget de fonctionnement une somme de deux millions d'euros de l'enveloppe attribuée aux associations sportives professionnelles au profit des associations sportives de proximité et que la Ville de Paris redéploie dans le budget d'investissement une somme de 20 millions d'euros attribuée aux créations, modifications d'établissements sportifs du sport spectacle ou business au profit des installations sportives de proximité.

J'espère vivement, Madame le Maire, que votre adjoint, M. VUILLERMOZ, pourra soutenir cet amendement et je vous remercie de votre écoute.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Madame MACÉ de LÉPINAY, vous avez la parole.

Mme Hélène MACÉ de LÉPINAY. - Vous nous l'avez rappelé ce matin, comme pour nous rassurer, Monsieur le Maire, "la culture a toute sa place". Pour nous le démontrer, vous n'avez cité que deux équipements, l'un tout juste ouvert, le "104", dont Thierry COUDERT a parlé très bien et l'autre qui a ouvert avec retard, comme tous les équipements culturels que vous bâtissez, c'est-à-dire les Trois Baudets.

Or, Monsieur le Maire, si nous aimons la chanson, les arts vivants et l'art contemporain, il est des secteurs comme la lecture publique que vous, vous n'aimez pas vraiment.

La médiathèque Marguerite Yourcenar a ouvert avec retard, elle aussi, et elle rencontre de grands problèmes, que ce soit du point de vue de la gestion des personnels ou de celui des dysfonctionnements techniques.

Pour illustrer l'intérêt pour la lecture publique que votre adjoint proclame régulièrement, vous reprenez en douce votre projet de fermeture de la bibliothèque Vaugirard, ravalé lors de la dernière mandature, afin de redéployer le personnel affecté à cet établissement vivant et si utile au 15e arrondissement.

Cette mesure, qui n'a aucune justification, est d'ailleurs à juste titre combattue par des membres de votre majorité dont nous voterons l'amendement n° 8. Elle illustre la manière insidieuse, sans concertation et surtout pleine de mépris avec laquelle vous agissez tant vis-à-vis des habitants que des élus d'arrondissement et des personnels révoltés par vos méthodes.

Mais si la lecture publique, pourtant si fondamentale, est mise à mal, je veux relever l'abandon dans le budget d'investissement d'une des priorités de votre mandature ; je veux parler de la construction de la seconde tranche du bâtiment des archives de Paris.

Alors que nous connaissons le goût pour l'histoire de votre adjoint aux finances qui n'est d'ailleurs plus dans la salle au moment où nous discutons du budget, les archives de Paris, très délaissées dans ce budget, ne pourront, à cause de cet abandon, même plus remplir leur mission réglementaire de collecte des archives sans parler de leur mise en valeur et de leur communication au public.

Il s'agit, Monsieur le Maire, de respecter votre projet de mandature et de ne pas compromettre l'avenir.

Je vous appelle, Monsieur le Maire, à reprendre ce projet de construction des archives qui est vraiment indispensable pour la Ville.

Merci beaucoup.

(Applaudissements sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Madame TISSOT, vous avez la parole.

Mme Claude-Annick TISSOT. - Madame la Maire, comment évoquer ce premier budget de mandature sans pointer le constat quasi unanime sur la situation de non-propreté des rues de la capitale, situation qui reste très préoccupante pour l'ensemble de nos quartiers. Il s'agit là d'une préoccupation majeure des Parisiennes et des Parisiens à l'Est comme à l'Ouest de Paris et, convenons-en, il s'agit d'une préoccupation qui perdure depuis de nombreuses années sans réelle solution.

Etonnamment, il s'agit pourtant d'une véritable compétence de la collectivité parisienne.

Force est donc de constater que, malheureusement, face à cette situation, le budget que vous nous proposez aujourd'hui ne prévoit aucun plan d'urgence, tant sur l'augmentation des moyens humains que sur des investissements supplémentaires

pour la modernisation des matériels.

De façon évidente, ce budget s'inscrit délibérément dans une démarche peu cohérente et je dirai même peu volontariste de l'exécutif dans ce domaine.

Quelques exemples à l'appui de cette affirmation.

D'abord, on nous a dit que la privatisation de la collecte des déchets ménagers devait permettre un redéploiement des personnels municipaux sur des actions de nettoiement de la voie publique. Certes, mais pourquoi la Ville vient-elle de renoncer à la privatisation de la collecte des déchets dans les 9e et 16e arrondissements ? Voilà bien une reculade qui n'aidera pas au redéploiement des personnels.

Plusieurs arrondissements, notamment périphériques, connaissent manifestement un niveau d'effectifs d'agents de la propreté insuffisant. Alors comment expliquer qu'un arrondissement du Nord de Paris absorbe à lui tout seul depuis plusieurs années un renfort d'effectifs d'une centaine d'agents ? Il s'agit là d'un constat confirmé par le représentant des personnels que j'ai reçu et également d'un constat fait par Yves CONTASSOT lui-même, qui écrit dans le vœu qu'il soumet dans ce débat budgétaire, je cite : "Ceci ne peut perdurer, car il est indispensable que la transparence et l'équité soient les règles qui gouvernent en matière d'attribution de moyens aux arrondissements".

Je trouve d'ailleurs au passage que ces propos ne manquent pas d'humour de la part de quelqu'un qui gérait la politique de la propreté sous l'ancienne mandature.

Oui, Monsieur CONTASSOT, vous nous l'avez dit en Commission. Et je dois dire que de votre part, c'est plus étonnant que de quelqu'un d'autre.

J'ajoute que le dernier plan de nettoiement d'espaces publics et de ramassage des déchets ménagers date de 1990. Pourtant, nous avons été nombreux, toutes tendances politiques confondues dans cet hémicycle, à réclamer il n'y a pas si longtemps une cartographie précise des moyens humains et matériels existants à l'heure actuelle pour chacun des arrondissements parisiens, sans succès il faut bien le dire, jusqu'à aujourd'hui.

Voilà pourquoi, Madame la Maire, les élus du groupe U.M.P.P.A. réclament impérativement la réalisation d'un audit financier des moyens de propreté et de nettoiement afin d'y voir un peu plus clair, notamment dans la perspective de la délégation de la gestion des personnels et des moyens matériels de la propreté et de nettoiement vers les mairies d'arrondissement, puisqu'il s'agit là d'un des engagements électoraux du Maire de Paris.

En tout état de cause, cet audit permettra de jeter les bases d'une véritable réforme de la réorganisation des moyens pour plus de propreté à Paris. Il s'agit d'un vœu d'intérêt général pour Paris, auquel j'espère, Madame la Maire, vous donnerez un avis favorable.

Je vous remercie.

(Applaudissements sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Monsieur LEGARET, vous avez la parole.

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Madame le Maire, mes chers collègues.

Je vais d'abord remercier mes collègues Anne-Constance ONGHENA et Jean-Baptiste MENGUY, qui ont accepté de retirer leurs interventions pour me laisser un peu plus de temps.

Question : s'agit-il d'un budget de crise ? Même sur les bancs de la majorité, on n'en sait plus rien. M. BOUTAULT nous dit oui. M. BROSSAT nous dit non et M. BRAVO nous dit qu'il faut voir. Et nous, nous vous disons que c'est un budget complètement déconnecté de la crise. C'est un budget qui ignore délibérément les difficultés que subissent tous les contribuables parisiens et qui, pour leur manifester la seule marque d'intérêt du Maire de Paris, aggrave ces difficultés.

S'agit-il d'un rééquilibrage normal et modéré, comme le Maire de Paris nous l'a encore répété tout à l'heure, après sept ans de stabilité fiscale ? Non. D'abord parce qu'il ne s'agit pas de sept ans, il s'agit en vérité de neuf ans. Ces taux ont été adoptés par notre assemblée au mois de décembre 1999; ils n'ont pas changé depuis. Mais c'est la seule chose qui n'ait pas changé. Seuls les taux sont restés stables, tout le reste a explosé, à commencer naturellement par l'évolution des bases. Et puis toutes les taxes ont littéralement explosé.

J'ai conservé ici, pieusement, un document préfacé par M. DELANOË. C'était sur les impôts locaux à Paris, édition 2002. Dans l'éditorial du Maire, je lis la phrase suivante : "J'ai pris l'engagement devant tous les Parisiens de ne pas alourdir la fiscalité et de maintenir inchangés les taux des impôts locaux (directs et indirects) sur toute la mandature". Si les taux des impôts directs sont effectivement restés stables, tout le reste a augmenté, et dans des proportions absolument incroyables. Il s'agit d'ailleurs, lors même de cette séance, d'augmenter encore la taxe de séjour. Jean-Jacques GIANNESINI l'a dit tout à l'heure, excusez du peu, de 17 % !

Pendant ce temps-là, les droits de mutations ont eux aussi littéralement explosé : plus que doublés, ils étaient à hauteur de 400 millions d'euros en 2001, ils ont atteint 939 millions d'euros à la fin de l'année 2007.

Je vous l'ai souvent dit, vous êtes "spéculo-dépendant" ; sans la spéculation immobilière, vous devenez incapables de boucler votre budget et c'est malheureusement aujourd'hui la situation dans laquelle vous êtes. On sait que les recettes de ces droits de mutation menacent de se tasser. D'ores et déjà, nous savons qu'à la fin de l'année 2008 le manque à gagner sera de l'ordre d'une centaine de millions d'euros, si mes pronostics sont assez proches des vôtres. Et pour l'année prochaine, ce serait un manque à gagner plus important.

Dans le fond, M. GAUDILLÈRE nous a parlé ce matin d'une prévision prudente, bravo pour la prudence mais la réalité pourrait, hélas, être encore pire. Nous avions effectivement entendu, lors de la séance de la 1ère Commission, le Président de la Chambre des Notaires nous expliquer que pour lui la prévision pouvait même être plus pessimiste que cela.

Pendant ce temps-là, les recettes fiscales parisiennes perçues sur les ménages ont augmenté de 41,8 %. Quand vous prenez l'ensemble des impôts et des taxes payées par les ménages parisiens depuis 2001, c'est 41,8 % d'augmentation. Alors, si vous nous parlez de stabilité, et si vous dites que les impôts n'ont pas augmenté alors qu'ils ont augmenté de 41,8 %, je dois dire que nous ne parlons effectivement pas du tout le même langage.

J'ajoute à cela bien d'autres recettes qualifiées "de poche",

mais il faut tout de même des poches assez profondes. A la dernière séance, on a rapatrié discrètement les avances de la Ville à la R.I.V.P. : 467 millions d'euros sur 595 millions d'euros. D'ailleurs, M. GAUDILLERE s'était engagé à nous remettre aujourd'hui même un document sur l'ensemble des avances de la Ville dans les S.E.M. J'espère qu'il tiendra parole pour la prochaine fois.

Mais tout cela ne suffit pas. 9 % en moyenne, et non pas 7 % comme l'a dit M. GAUDILLÈRE dans un grand hebdomadaire auquel il a accordé une interview, mais 9 % en moyenne de ces taxes. Quant aux propriétaires, lorsque l'on prend simplement le produit brut de la taxe foncière en comparant 2008 et 2009, c'est une augmentation de 54,9 %. Les propriétaires vont donc globalement supporter cette charge.

Ce sont tous les propriétaires, y compris d'ailleurs les S.E.M. de logement, et je sais qu'au dernier Conseil de "Paris Habitat", on s'est inquiété de cette augmentation qui a été chiffrée à 11,5 millions pour 2009 et à 13,5 millions pour l'année 2010, si je suis bien informé. Ce qui montre d'ailleurs qu'à "Paris Habitat", on a déjà en quelque sorte calculé par anticipation le montant de l'augmentation pour l'année 2010.

Bien entendu, on vient nous reparler de la dette de l'Etat. D'ailleurs, je voudrais que vous cessiez d'en parler parce qu'à chaque fois que vous en parlez, cela augmente de quart d'heure en quart d'heure : c'était 105 millions, si j'ai bonne mémoire, au moment des orientations budgétaires en octobre ; c'était 220 millions la semaine dernière, et ce matin le Maire nous dit, dernier chiffre de la matinée, c'est plus de 300 millions ! Si cela augmente à ce rythme-là, il faut arrêter tout de suite les compteurs.

Mais Mme LAGARDE vous a fort bien répondu sur les garanties dont vous bénéficiez. Là aussi, je voudrais comparer ce qui est comparable : les dotations de l'Etat représentaient 974 millions d'euros en 2001, au moment où le Gouvernement en place avait vos faveurs, elles représentent 1,305 milliard en 2008, soit 34 % d'augmentation, excusez du peu !

Une fois que l'on a parlé des recettes, il y a la question de savoir comment on va les dépenser. On sait qu'on va les dépenser malheureusement comme on les a dépensées depuis 2001 avec un fonctionnement qui dérape et qui n'est absolument pas contrôlé. Nous tenons enfin un chiffre précis que Maïté ERRECART nous a apporté en 1ère Commission, ce sont les effectifs budgétaires: 48.156 agents comptabilisés à ce jour, c'est-à-dire une augmentation et plus de 1.000 agents par an.

Depuis 2001, le nombre des agents de la Ville a augmenté de plus de 1.000 par an. Si c'est cela ce que vous appelez maintenir le fonctionnement et le contrôler, on ne parle effectivement pas le même langage. M. CONTASSOT d'ailleurs nous a parlé ce matin de la compensation de l'A.R.T.T., il nous avait dit exactement le contraire pendant toutes les années où il était adjoint chargé de la propreté.

Petite question d'ailleurs puisque nous sommes à la fin de l'année : l'année dernière, M. DELANÖE s'était transformé en Père Noël et avait offert une prime de 200 euros à tous les agents de la Ville, mais si je suis bien informé, pour cette année, cette prime sera plafonnée à l'indice 678, c'est-à-dire que les attachés, les ingénieurs n'y auront pas droit, alors qu'ils y avaient droit l'an dernier ; c'est donc une régression.

Là aussi, je voudrais vous inviter à appliquer enfin la mesure gouvernementale de rachat des R.T.T., ce serait infiniment plus simple que ce cadeau déguisé à la tête du client.

Le dérapage de la dépense est effectivement tous azimuts, plus 8,22 % de l'enveloppe des subventions. Est-ce cela la rigueur ? Et pour faire bonne mesure, cerise sur le gâteau, les indemnités des élus parisiens qui s'augmentent de 14,38 %.

Les investissements : vous nous dites que tout cela s'explique par le fait qu'on a beaucoup investi. Il est vrai que vous avez beaucoup dépensé, pas toujours avec discernement d'ailleurs : des piscines qui prennent l'eau, des patinoires qui patinent, tout cela finit par coûter assez cher.

Un ratio m'intéresse toujours, je le trouve dans les documents budgétaires, parfois avec un peu de mal, c'est le ratio qui est obligatoire, que vous devez faire figurer dans le budget, le ratio réel des dépenses d'équipement brut rapportées aux recettes réelles de fonctionnement.

Ce ratio a connu des variations. Il était de 20,57 en 2008, il montera à 25,49 en 2009, mais c'est normal puisque les recettes vont augmenter à la suite de cette augmentation de fiscalité, bien entendu ce ratio s'améliorera.

Je rappelle que ce ratio était de 24 % en 2000. Votre fameux effort d'investissement n'est pas un effort considérable puisqu'il reste à la même hauteur exactement que ce qu'il était par rapport aux recettes que vous avez perçues.

(M. le Maire de Paris reprend place au fauteuil de la présidence).

En conclusion, je dirai que vous adressez un message fort aux contribuables parisiens : moins de pouvoir d'achat, plus d'impôts, plus de taxes et plus d'indemnités pour les élus parisiens qui pourront dire : "la crise ? Connais pas".

Vous avez vraiment tout faux ! Vous ne voulez rien changer, vous voulez dépenser toujours plus en pensant que les contribuables sont là pour payer. Je prends date avec vous et je vous dis avec un peu de gravité : hélas, cela ne suffira pas.

C'est la raison pour laquelle, puisque vous ne voulez faire aucun effort de rigueur, nous vous invitons à faire un minimum d'effort.

Nous proposons de ramener la progression de la fiscalité de 9 à 4,5 %, ce serait déjà un premier geste de transparence et de vérité pour vous obliger à faire un certain nombre d'efforts. Paraphrasant Churchill, je dirai : vous avez voulu le matraquage fiscal plutôt que la rigueur et vous aurez les deux.

Vous serez bien obligés de faire plus tard les efforts que vous ne voulez pas faire aujourd'hui, c'est la raison pour laquelle, en étant saturés de batailles de chiffres totalement inutiles, nous vous réitérons cette demande d'audit.

C'était le premier geste du Maire de Paris, Bertrand DELANOË, lors de son élection en 2001.

Vous savez très bien, je me tourne vers M. GAUDILLÈRE plus spécialement, qu'un audit dans une entreprise privée doit être actualisé en moyenne tous les deux ans.

Cet audit, il y a maintenant sept ans qu'il a été réalisé, il est grand temps de le faire. Nous vous demandons un audit sur les finances en général, un audit sur les marchés, c'est un sujet d'actualité, un audit sur les conséquences de l'application Alizé qui, semble-t-il, coûte cher à la Ville ainsi que, comme l'ont demandé mes collègues Laurence DOUVIN et Claude-Annick TISSOT, des audits sur le coût réel de la voirie et de la propreté.

L'heure est effectivement à la vérité des prix, à la transparence et vous avez le devoir, aujourd'hui, au début de cette mandature, de nous dire la vérité.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, merci à tous.

Avant que l'Exécutif ne réponde, une petite mise au point à propos de ce que l'on appelle l'augmentation de l'indemnité des élus.

Si je ne me trompe pas, notre Conseil, à l'unanimité, au mois de juillet, a décidé, d'augmenter non pas les indemnités des élus, puisque les Conseillers de Paris et le Maire de Paris ne bénéficieront d'aucune augmentation, mais d'augmenter les adjoints au Maire de Paris et les adjoints aux Maires d'arrondissement ainsi que les Maires d'arrondissement, parce que beaucoup exercent ces fonctions à plein temps, et qu'elles sont très prenantes, quelles que soient les formations politiques auxquelles appartiennent tous ces élus.

Cette augmentation est la première depuis 2002. Il n'y en aura pas d'autre d'ici 2014, ce qui fait 14 % sur 12 ans.

M. François DAGNAUD, adjoint. - Ce n'est pas 14 % mais 12 %.

M. LE MAIRE DE PARIS. - 12 % sur 12 ans donc.

Je le précise. Je veille à ce genre de choses, j'avais d'ailleurs précisé, lorsque François DAGNAUD m'en avait parlé, que je tenais à ce que mon indemnité ne bouge pas. Il en est de même pour les Conseillers de Paris.

Les Maires adjoints de Paris et les Maires adjoints d'arrondissement, quelle que soit leur appartenance politique, travaillent beaucoup. Ils n'ont pas des indemnités considérables et ont une augmentation de 12 % en 12 ans.

Je laisse chacun porter les appréciations qu'il veut, je ne voudrais pas laisser penser des choses qui n'existent pas.

Maintenant, je donne la parole à M. GAUDILLÈRE.

Vont également s'exprimer Mme ERRECART, Mme TROSTIANSKY, M. SAUTTER, M. MANO et M. BAUPIN.

Il vous faudra être extrêmement efficaces, denses et brefs.

La parole est à Bernard GAUDILLÈRE.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, rapporteur. - Je vais essayer d'être très concis, ce qui va m'amener à choisir entre les différentes interventions que nous avons entendues. Hélas, je ne pourrai pas répondre à toutes.

Je commence par répondre à Mme la Ministre de l'Economie, notre collègue Mme LAGARDE, parce qu'un certain nombre d'arguments qu'elle a avancés me paraissent difficilement compréhensibles.

Elle a dit, par exemple : il faut relancer l'investissement, et, si vous gériez bien Paris, vous relanceriez l'investissement.

Je voudrais lui préciser, ce qui n'était peut-être pas assez clair dans les documents budgétaires, que l'investissement de cette mandature sera supérieur de presque 20 % à l'investissement de la mandature précédente.

Mme LAGARDE nous disait aussi que nous avions bénéficié d'un héritage particulièrement florissant, qui nous permettrait d'emprunter aujourd'hui.

Ce qui nous permet d'emprunter aujourd'hui, c'est que durant sept ans, nous avons beaucoup investi sans emprunter, pratiquement pas, puisque l'endettement, à très peu de choses près, 100 ou 150 millions d'euros, est le même qu'il y a dix ans.

C'est parce que nous avons réalisé ce prodige d'un investissement très élevé avec un emprunt très faible que nous pouvons aujourd'hui inspirer confiance aux prêteurs.

Enfin, Mme LAGARDE a essayé de jouer, comme le font souvent les orateurs de l'Opposition, sur les bases et les taux. C'est toujours très compliqué.

Pour éviter de tomber dans ces comparaisons complexes, je choisis les montants absolus et je les choisis dans un journal incontestable que la Droite ne peut en rien contester, qui est le journal Capital dans sa livraison du premier octobre.

Celui-ci nous explique que, tous impôts locaux confondus, y compris les impôts régionaux, un Parisien paie 864 euros par an, en moyenne bien entendu, un Bordelais 1.620 euros et un Marseillais 1.522 euros.

Je répondrai maintenant et tout aussi brièvement à Mme DATI. Je n'ai pas très bien compris son raisonnement sur les investissements localisés, puisqu'elle nous explique d'abord que la concertation n'a pas été suffisante.

Elle a tout de même reconnu que nous l'avions reçue poliment, ce qui m'a fait plaisir, et que la concertation n'avait pas été suffisante parce que toutes ses demandes n'avaient pas été retenues.

La concertation consiste à échanger de nombreux arguments puis, à la fin de la concertation, quelqu'un décide. Ce quelqu'un, en l'espèce, était le Maire de Paris, je ne vois pas très bien qui cela aurait pu être d'autre.

Mme DATI a esquissé une comparaison, sans aller jusqu'à son terme, entre huit arrondissements d'un côté et 12 arrondissements de l'autre.

Lorsque je fais cette comparaison, je constate qu'il n'y a eu aucun avantage, ni à l'un ni à l'autre, ou peut-être un très léger avantage au groupe de huit arrondissements puisque ce groupe recevra des investissements localisés de 47,70 euros et l'autre groupe des investissements localisés de 47,40 euros.

Mme DATI nous a également expliqué qu'on ne lui avait pas laissé le choix. C'est hélas faux ! Car nous avons dit, et chacun des maires d'arrondissement ici présent peut le confirmer, que les maires d'arrondissement avaient tout à fait la possibilité de proposer des redéploiements et de choisir un investissement au lieu d'un autre. Et d'ailleurs, Mme DATI l'a choisi.

Je me souviens très bien qu'il était prévu, dans les investissements localisés, la rénovation du temple de Pentemont. Mme DATI nous a dit : "Pour cette année, je ne crois pas qu'il faille le faire. On le fera une autre année. Je préfère lui substituer la rénovation d'un gymnase." Bien entendu, nous avons accepté.

J'ajoute que, in fine, le Maire de Paris a rajouté aux investissements localisés que nous avions proposés, toute une série d'investissements pour 3,5 millions, si je ne me trompe, et que sur ces 3,5 millions, 650.000 euros sont allés justement au 7e arrondissement.

Je répondrai maintenant à M. GOASGUEN, car j'écoute toujours avec beaucoup d'attention M. GOASGUEN qui met une telle ferveur dans ses interventions qu'il est impossible de ne pas en être frappé et de ne pas réfléchir sur ses idées.

Je commence par les compliments, Monsieur le Ministre.

Je dois dire que ce qu'il a dit sur le logement social m'a beaucoup étonné, parce que j'ai beau retourné dans tous les sens vos arguments, Monsieur GOASGUEN, je n'arrive pas à me convaincre que vous puissiez réellement y croire !

La qualité architecturale, d'abord. Vous avez évoqué la Porte d'Auteuil. Je me souviens très bien d'avoir beaucoup regardé, et de très près, ce projet de la Porte d'Auteuil, je dois dire que je le trouve plutôt beau. C'est une affaire de goûts architecturaux, bien entendu, et je pense avec vous que c'est une architecture différente de celle de la villa Montmorency, qui est toute voisine, mais je pense que, incontestablement, ces immeubles seront beaux.

Et puis, vous nous avez parlé de la classe moyenne. Mais comment peut-on soutenir que la classe moyenne sera éliminée de Paris le jour où Paris comprendra 20 % de logements sociaux ? 20 %, ce n'est pas 50 %, ce n'est pas 40 %, ce n'est pas 30 %, c'est 20 %. Et comment peut-on soutenir que la classe moyenne aurait été par hasard mieux protégée par les municipalités de M. CHIRAC ou de M. TIBÉRI, quand les promoteurs chassaient à la fois les classes défavorisées et les classes moyennes, en vendant leur production à plusieurs milliers d'euros du mètre carré ?

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, communiste, du Mouvement républicain et citoyen et "Les Verts").

En vérité, je crois, après avoir entendu à la fois ce qu'a dit M. le Président LAMOUR ce matin, et que j'avais relevé dans ma réponse, et ce qu'a dit M. GOASGUEN cet après-midi, que leur hostilité à la multiplication des logements sociaux n'est pas motivée par telle ou telle modalité. Je crois que c'est bel et bien une opposition de principe. Et je répète ce que j'ai dit ce matin : il s'agit, à mon avis, de la meilleure distinction que l'on puisse faire entre la Gauche et la Droite.

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, communiste, du Mouvement républicain et citoyen et "Les Verts").

J'ai entendu avec un peu de surprise M. BOURNAZEL parler des subventions aux associations.

Je me disais que M. BOURNAZEL n'était pas là avant 2001 - moi non plus d'ailleurs -, mais je pense qu'il pourra s'informer, comme je l'ai fait, et il saura qu'avant 2001, un quart des subventions aux associations n'étaient pratiquement pas discutées, puisqu'elles figuraient sur des listes interminables...

(Protestations sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

… annexées au budget et qu'il n'y avait pratiquement aucun débat.

Et depuis 2001, M. BOURNAZEL, mon cher collègue, chaque subvention - j'ai dit "chaque subvention" et il y en a des centaines et des centaines - fait l'objet d'une délibération particulière sur laquelle chacun des élus peut intervenir, critiquer, questionner et finalement voter ou ne pas voter.

M. le Président LAMOUR a posé une question que j'ai trouvée très pertinente, et à laquelle j'aurais garde d'oublier de répondre, sur les efforts en matière d'innovation et de recherche.

Je peux vous préciser - peut-être que là aussi les documents budgétaires n'étaient-ils pas clairs, après tout, tout est possible - que l'effort d'investissement prévu au budget se rapproche de 100 millions d'euros : plus de 32 millions pour l'innovation, notamment les pépinières et les pôles de compétitivité, 35 millions pour la recherche et les grands établissements de la Ville, et 30 millions pour le logement étudiants.

Quant aux dépenses de fonctionnement, elles s'élèveront à 20 millions d'euros : plus de 4 millions pour l'innovation, lancement de l'Agence de l'innovation, nouvelles pépinières, clusters éco-activité, et plus de 16 millions pour la recherche, c'est-à-dire les actions de soutien à la recherche aux écoles supérieures et aux instituts.

Je terminerai par une réponse, avant de parler des vœux et amendements - puisque je crois que je dois donner un avis sur un certain nombre de vœux et amendements -, je terminerai donc par une réponse très courte à M. LEGARET sur le problème des audits.

Je crois que vous avez raison, Monsieur LEGARET, de dire qu'il faut qu'une municipalité, comme tout pouvoir, départemental, régional, national même, soit sous l'œil de la critique, sous l'œil d'analyses compétentes. Et c'est bien notre cas.

Nous faisons établir tous les ans des dizaines et des dizaines de rapports de l'Inspection générale de la Ville de Paris et, contrairement à la période où vous étiez aux affaires, ces rapports sont tous publics. Ils sont publics ! N'importe qui peut les consulter sur le site de la Ville de Paris.

Et puis, il y a d'autres regards critiques, parfaitement compétents : ce sont ceux de la Chambre régionale des comptes. Je pense qu'il ne vous a pas échappé que le rapport de la Chambre régionale des comptes sur la période 2002-2006 a été soumis au Conseil de Paris, a donné lieu à un débat du Conseil de Paris. Peut-être étiez-vous gêné parce que ce rapport soulignait la bonne gestion financière de la Ville. En tout cas, on ne saurait dire que nous travaillons dans l'obscurité et le manque de transparence.

Je termine sur les vœux et amendements, en tout cas ceux qui seront acceptés par l'Exécutif.

Sur proposition du groupe "Les Verts" et afin d'éviter le retard sur un certain nombre de projets, il est proposé au Conseil de Paris d'abonder le budget d'investissement en ce qui concerne les jardins partagés, en ce qui concerne les ressourceries, qui ont un rôle social important, et en ce qui concerne la rénovation des chaufferies, à hauteur respectivement de 100.000 euros pour les deux premiers postes et 1,5 million pour le dernier.

En fonctionnement, l'enveloppe allouée à AIRPARIF serait augmentée, si vous en êtes d'accord, bien entendu, de 100.000 euros.

Par ailleurs, dans le domaine de la santé, et comme le soulignent à la fois le groupe communiste et le groupe "Les Verts", il est proposé de renforcer à hauteur de 170.000 euros les crédits des centres associatifs de santé. Il est proposé de rajouter 30.000 euros sur une campagne de prévention contre l'utilisation de produits dangereux pour le blanchiment de la peau, problème qui est particulièrement aigu, vous le savez,

dans les 10e et 18e arrondissements, et enfin de renforcer les moyens affectés à la lutte contre toutes les formes de toxicomanies, à hauteur de 100.000 euros.

Enfin, la solidarité internationale étant, vous le savez, au cœur de l'action municipale, nous proposons par voie d'amendement que les subventions aux associations de lutte contre le SIDA soient majorées de 100.000 euros.

Je terminerai par les amendements du groupe socialiste, qui ont été défendus avec beaucoup de vaillance par notre collègue CHERKI et par le président CAFFET. L'Exécutif est très heureux d'accepter de majorer les moyens affectés au dispositif "Action Collégiens", aux subventions au titre de la vie scolaire et aux dotations pour les projets des écoles, d'un montant total de 200.000 euros. Les crédits des caisses des écoles, quant à eux, seront abondés de 100.000 euros pour accélérer le développement de l'alimentation biologique dans les cantines.

Merci, Monsieur le Maire.

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, communiste, du Mouvement républicain et citoyen et "Les Verts").

M. LE MAIRE DE PARIS. - Bravo !

Monsieur GAUDILLÈRE, demain matin, vous ne reviendrez pas sur le fond mais je vous demanderai si vous êtes favorable ou défavorable.

Je donne maintenant la parole à Maïté ERRECART.

Mme Maïté ERRECART, adjointe, rapporteure. - J'essaierai d'être brève !

En répondant à ceux qui ont dit que ce budget emploi ne portait pas une vision d'avenir, qu'il ignorait la crise, etc., je ne trouve absolument pas que telle est la réalité.

Au contraire, je pense qu'il porte une vision d'avenir et qu'il n'ignore pas la crise, et notamment la baisse des recettes sur les droits de mutation. En effet, il concilie à la fois des exigences en matière de services aux Parisiens, en matière de solidarité et la maîtrise des dépenses de personnels et de fonctionnement. Ce n'est pas si facile que cela, comme l'a dit Bernard GAUDILLÈRE ce matin.

De surcroît, c'est un budget de responsabilité car il ne néglige pas non plus les salariés chargés de mettre en œuvre la politique que nous souhaitons. Nous sommes conscients de ce qu'ils sont, de ce qu'ils font, et soucieux de leur donner les moyens de vivre, de s'adapter aux évolutions, d'évoluer professionnellement et personnellement.

Je voudrais vous assurer, comme l'a dit Frédérique PIGEON, que nos créations d'emplois sont totalement soucieuses de services aux Parisiens. D'ailleurs, je n'ai entendu personne dire dans cet hémicycle que les nouveaux emplois que nous avions proposés au titre des crèches, des bibliothèques, des collèges, de l'ouverture des 3 hectares de jardin, ou bien des deux nouvelles équipes de correspondants de nuit étaient absolument inutiles et qu'il fallait s'en passer. Je n'ai entendu personne le revendiquer. Je n'ai entendu personne non plus dire que les dix assistants socio-éducatifs pour l'aide sociale à l'enfance étaient de trop.

Je pense que nous faisons un certain nombre de créations d'emplois, mais 85 % de ces créations sont vraiment et directement au service des Parisiens.

Sur la question des redéploiements, nous faisons ce travail, mais par un travail patient de dentelle. C'est important de le dire. Il s'agit d'enregistrer des modernisations qui peuvent exister. On a eu une modernisation par exemple dans le système de gestion des ressources humaines et cela se traduit par des possibilités de redéploiement au sein de la D.R.H. Nous avons des centres de services partagés entre la D.E.V.E. ou la D.P.E. : voilà encore une possibilité de redéploiement. Nous avons procédé à une rationalisation à l'occasion du transfert de deux grandes directions que sont la D.E.V.E. et la D.P.E. au 103, avenue de France. La mutualisation de certains services va permettre de redéployer.

A ce propos, je voudrais saluer le travail patient et certainement assez difficile que réalisent les directions de la Ville pour faire face à ces redéploiements.

Vous voyez que la politique municipale n'a rien à voir. Elle est totalement à l'opposé de la politique brutale de l'Etat, qui ne remplace que 50 % des départs à la retraite sans s'interroger sur l'évolution des métiers et les attentes des usagers.

Je dois d'ailleurs dire, pour que vous ayez un ordre de grandeur, que nous avons environ 1.200 départs à la retraite par an en ce moment à la Ville de Paris. Les redéploiements dont je parlais sont inférieurs à 300 emplois.

Un mot sur l'emploi précaire. J'ai entendu dire que nous développions l'emploi précaire. Je m'inscris en faux. Il y a toujours eu des vacataires à la Ville de Paris, notamment à la DASCO, sur les activités périscolaires, mais ce ne sont absolument pas des emplois en développement.

Deuxième chose, nous continuons dans la déprécarisation, puisque même si c'est modeste, nous avons dans ce budget 28 emplois qui correspondent à cette déprécarisation.

Enfin, sur le volume général des créations d'emploi, nous n'hésitons pas à procéder à des modifications de périmètre, puisque nous internalisons un certain nombre de fonctions. Nous avons parlé des C.A.P.I. ce matin, et nous pouvons aussi parler des jardins d'enfants de l'O.P.A.C. Dans le même temps nous remettons des emplois au sein de l'E.S.P.C.I. qui a été transformé en établissement autonome.

Voilà pour la partie générale du volume des emplois.

Je n'ai pas entendu un mot sur les emplois aidés et je voudrais quand même vous communiquer un chiffre. Il faut que vous sachiez que la Ville de Paris participe aussi à la politique de l'emploi à travers le fait qu'elle emploie environ 1.200 emplois aidés. Cela n'a pas été évoqué dans cette Assemblée et il est important que vous le sachiez, car c'est là aussi une activité importante de la Ville.

Au-delà de ce sérieux, de cet équilibre, nous faisons aussi preuve de responsabilité vis-à-vis des salariés car il est évident que sans eux rien n'est possible et que nous devons à la fois être respectueux de leur situation économique, de leurs capacités d'adaptation et de leur avenir.

Ainsi, ce budget ne néglige ni les rémunérations, en particulier les rémunérations de ceux dont les salaires sont les plus bas, ni la politique sociale de la Ville vis-à-vis des agents, ni la formation.

Un mot sur la politique sociale de la Ville. J'ai entendu M. Jean-François LEGARET dire que c'était à la tête du client. Je ne le crois pas du tout. Une délibération vous est proposée

concernant la consolidation de l'accès à la prévoyance. Cela consiste en une allocation de 200 euros annuels sous condition de ressources, sous l'indice 638, ce qui, entre parenthèses, couvre plus de 49.000 agents dans la mesure où ils ont accès à une mutuelle. C'est la très grande majorité des agents de la Ville.

Par ailleurs, nous avons amélioré le dispositif d'aide individuelle qui existait déjà pour 18.000 salariés. Nous l'étendons jusqu'à 26.000 salariés, avec une allocation mensuelle de 18 euros au lieu de 15 euros.

Bien entendu, nous continuons la cellule de veille d'urgence sociale. Les problèmes ne s'arrêtent pas aux portes de la Ville de Paris. Enfin, nous faisons un effort sur la formation, parce que nous considérons que c'est aussi l'avenir de nos salariés.

Certes, un budget, ce sont des engagements chiffrés, mais ce sont aussi des hommes et des femmes derrière. Il faut que vous sachiez que nous avons par ailleurs deux grandes préoccupations : la qualité du management et la qualité du dialogue social.

J'en terminerai par là et je voudrais que les salariés de la Ville de Paris, autant que vous-mêmes, en soyez convaincu : avec ce budget, nous avons les moyens d'une politique ambitieuse, tant en matière d'amélioration du service aux Parisiens qu'en termes sociaux.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Très bien.

La parole est à Mme Olga TROSTIANSKY.

Mme Olga TROSTIANSKY, adjointe, rapporteure. - La crise économique a des répercussions pour les Français et les Parisiens en termes de revenus, d'emploi et d'accès au logement.

Parallèlement, l'Etat a entrepris de réduire son intervention auprès des plus fragiles en supprimant les directions départementales de l'action sociale, en fusionnant les ASSEDIC et l'A.N.P.E.

L'arrivée du R.S.A. pose de nombreuses questions aux départements qui l'ont expérimenté, notamment sur le risque qu'il pérennise des emplois très précaires.

Malgré les déclarations de Mme LAGARDE ce matin, je ne suis pas entièrement rassurée sur la compensation de cette mesure. Je partage donc les préoccupations de Julien BARGETON et propose de voter le vœu qu'il a présenté sur le R.S.A.

Face à cela, le Département et la Ville remplissent leur mission : protéger les Parisiens.

Le Centre d'action sociale de la Ville de Paris et les services sociaux départementaux cherchent d'abord à éviter l'exclusion par un travail social fin, en recherchant une prise en charge adaptée aux situations très particulières. C'est tout l'enjeu du Plan départemental d'insertion et de la multiplicité des actions qui y sont engagées.

Certes, des interlocuteurs comme Mme BRUNO l'ont remarqué, la lisibilité de l'action parisienne peut être améliorée. Je comprends votre préoccupation et m'engage à travailler pour le Plan départemental d'insertion 2009 à un document traçant avec plus de précisions nos grandes priorités.

Il n'en reste pas moins que ces actions donnent de bons résultats. Les 56 millions d'euros prévus pour l'insertion des allocataires du R.M.I. permettront de nombreux retours à l'emploi et nous espérons un bon niveau de sortie du dispositif, comme c'est le cas depuis plusieurs années.

Pour répondre à ces situations, nous devons d'abord les dépister. Je me réjouis de la création de deux postes pour l'analyse des besoins sociaux du C.A.S.-V.P. Ce dernier pourra ainsi participer au travail de réflexion et d'étude que nous engageons avec la création d'un observatoire de l'exclusion et de la précarité et d'un conseil consultatif sur ces mêmes thèmes.

Par ailleurs, nous cherchons à étendre notre action en couvrant le mieux possible les populations les plus fragiles ; c'est le sens de la création d'une allocation logement pour un public qui n'avait jamais été aidé à Paris : les personnes sans enfant, vivant seules ou en couple.

Je me réjouis d'avoir vu cette nouvelle allocation votée dans cet hémicycle. Nous mettrons tout en œuvre pour qu'elle soit servie avant la fin de l'année 2009.

Je souhaitais préciser que cette allocation viendra aider les foyers qui consacrent au moins 30 % de leurs ressources au logement.

Nous n'avons pas prévu d'ici là d'augmenter le F.S.L. ; sa dotation devrait être suffisante. Nous serons néanmoins très attentifs au point soulevé par Emmanuelle BECKER et veillerons au budget supplémentaire à ce que le F.S.L. soit abondé en cas de besoin.

Je voudrais dire un dernier mot relatif à la lutte contre la grande exclusion. Gauthier CARON-THIBAULT l'a dit, nous nous sommes engagés avec détermination sur ce front. Nous le faisons au-delà de nos compétences, en ciblant des publics nécessitant une aide particulière, en protégeant les plus fragiles. C'est la raison pour laquelle nous consacrons nos financements à des structures d'hébergement dont le travail sera spécifique au public accueilli : les jeunes, les toxicomanes, les personnes sans-abri, en souffrance psychique ; ces personnes ne peuvent que souffrir d'un accueil actuellement trop généraliste.

Nous nous emploierons à essayer de concevoir des structures où ces personnes se sentent bien.

Je donne donc un avis favorable au projet de vœu présenté.

Pour conclure, dans un contexte où le Gouvernement propose aux personnes sans-abri la force ou l'enfermement psychiatrique, nous devons dire avec force et montrer que nous ne guérirons pas la grande pauvreté ni avec des matraques, ni avec des neuroleptiques.

Je voulais profiter, Monsieur le Maire, de mon intervention pour saluer le travail réalisé par le personnel de la DASES et du C.A.S.-V.P.

Je vous remercie.

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, communiste, du Mouvement républicain et citoyen et "Les Verts").

M. LE MAIRE DE PARIS. - Vous avez très bien fait.

J'ai des comptes rendus des équipes de maraude qui suscitent de ma part beaucoup d'admiration.

La parole est à M. Christian SAUTTER.

M. Christian SAUTTER, adjoint, rapporteur. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, je me limiterai à quelques mots rapides mais convaincus sur le thème du développement économique et de l'emploi à Paris.

Je répondrai au vœu sagace déposé par le groupe socialiste que Danièle POURTAUD a défendu, ainsi qu'au vœu n° 59 présenté par Mme SACHS.

Premier point, Paris aborde cette crise qui s'annonce profonde avec une dynamique positive. Cela a été rappelé par le Maire ce matin, le chômage a baissé davantage à Paris que dans la France entière depuis 2003 et, récemment, il a augmenté moins vite, même s'il ne faut pas en tirer des conclusions.

La création d'entreprise a été nettement positive et les défaillances particulièrement faibles, comme vous pouvez le lire dans le Parisien de ce matin.

Enfin, l'économie parisienne, par rapport à sa grande concurrente d'Outre-Manche, a l'avantage d'être diversifiée, puisqu'elle s'appuie aussi bien sur des secteurs internationaux comme la finance ou le tourisme que sur la haute technologie et les services de proximité, le commerce et l'artisanat.

Que faire ?

Trois propositions.

La première, c'est d'accélérer le coup de pouce donné au financement des P.M.E. Paris garantit les prêts d'Oséo aux P.M.E. ; c'est le dispositif "Paris Finance Plus". Ce dispositif a été accéléré depuis quelques semaines et je pense que nous pourrons au moins doubler le nombre de P.M.E. soutenues l'an prochain par rapport à cette année.

Je rappelle aussi notre effort pour le micro crédit de l'A.D.I.E. et de "Paris Initiatives Entreprises", le soutien à "Paris Pionnières", "Paris Entreprendre".

Deuxièmement, je propose de renforcer la part des achats de la Ville accessible aux Petites et Moyennes Entreprises.

D'abord, une considération assez technique : les appels d'offres seront morcelés, de façon à ce que les P.M.E. puissent répondre ; c'est ce que l'on appelle, en jargon technique, un meilleur allotissement des marchés.

Ensuite, les P.M.E. occupent actuellement 30 % des 500 millions d'euros d'investissements de rénovation que la Ville entreprend chaque année ; nous allons ensemble, dans le cadre du pacte P.M.E. que Paris a été la première ville à signer, faire mieux l'an prochain.

Troisièmement et pour terminer, je propose de mobiliser les élus et les services. Mme SACHS propose un bleu budgétaire ; faut-il un bleu budgétaire de plus ? Je pense que la deuxième commission pourrait chaque mois, à chaque réunion, faire un point précis sur la situation de l'emploi et du développement économique et sur la mise en œuvre de la politique de la ville.

Je suggère aussi que dans les arrondissements qui le souhaitent, on puisse mieux mobiliser les services de proximité que sont les Maisons du développement économique et de l'emploi, les Espaces Insertion, les missions locales, les équipes de développement local, les P.L.I.E., etc., pour répondre à la demande d'emploi et aussi à l'offre d'emploi local. Nous pourrions faire davantage de forums bien organisés.

Voilà ce que je voulais dire, Monsieur le Maire, pour dire que tous ensemble, nous pourrons, je le pense, faire en sorte que l'impact de la crise sur les Parisiens soit le moins douloureux possible.

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, communiste, du Mouvement républicain et citoyen et "Les Verts").

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

Je trouve que vous dites tous beaucoup de choses en peu de temps ; c'est très bien !

La parole est à M. Jean-Yves MANO.

M. Jean-Yves MANO, adjoint, rapporteur. - C'est parce que le service public de l'habitat est le patrimoine de ceux qui n'en ont pas que le budget de la Ville de Paris n'a jamais atteint des sommes aussi importantes pour répondre à la crise grave du logement, notamment à Paris, et, plus largement, au niveau de notre pays.

A ce sujet, permettez-moi de faire une rapide comparaison budgétaire.

La Ville de Paris consacre 550 millions d'euros pour le développement de 6.600 logements sociaux à Paris. Sachez que le budget de l'Etat au niveau national pour l'aide à la pierre, la surcharge foncière, ce qu'on appelle la "ligne fongible", représente le même montant, 550 millions d'euros.

Voilà la réalité !

C'est donc une baisse du budget de l'Etat de 30 % cette année pour l'exercice 2009 et non pas de 7 % comme je l'entends en ce qui concerne les autorisations de programme. Et en matière d'habitat, ce qui compte, c'est l'avenir à travers les autorisations de programme, qui bénéficient d'une détermination sans faille de la part de la Ville de Paris à travers ce budget ô combien significatif.

Je souhaite répondre aux attaques que nous avons subies, quant à notre "abandon" supposé des couches moyennes. Très honnêtement, je crois rêver, car 30 % de notre production est destinée aux couches moyennes, mais sans doute, vous ne savez pas très bien ce que sont les ressources des couches moyennes. Est-ce 1.500 euros, 2.000 euros par mois, 6.000 euros par mois ? Pour certains, je rappelle qu'à travers le logement social, un couple avec deux enfants qui a 6.000 euros par mois a accès à un logement P.L.S.

Oui, la Ville de Paris développe du parc pour les couches moyennes comme jamais il n'en a été fait sur le territoire parisien. C'est la réalité des choses !

Les plus violentes attaques, aujourd'hui, contre les couches moyennes viennent d'où ? Elles viennent de votre gouvernement à travers deux mesures : les surloyers par la loi Boutin…

(Protestations sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

Non pas que sur le principe, les surloyers soient quelque chose d'inacceptable, ce qui est inacceptable, Monsieur GOASGUEN, c'est l'évolution exponentielle des surloyers qui va

chasser du logement social les couches moyennes de Paris. Oui, je suis contre l'évolution exponentielle des surloyers !

Deuxième attaque sur les surloyers de Mme BOUTIN, c'est la baisse de 10 % des plafonds pour accéder à un logement prévue par la loi. Vous n'avez pas compris que le logement social, dans ce pays, n'était pas le logement uniquement pour les plus défavorisés, c'était le logement pour les couches moyennes, les acteurs de la ville. Vous n'avez pas compris !

(Protestations sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, communiste, du Mouvement républicain et citoyen et "Les Verts").

Et oui ! Que voulez-vous que je vous dise ? C'est la réalité, nous sommes les défenseurs des couches moyennes !

En ce qui concerne l'insalubrité, cela fait sept ans que vous n'avez pas compris et vous continuez ; non, il ne s'agit pas de 10 millions d'euros, mais bien de 30 millions d'euros dans le budget que nous présentons, correspondant à un coût de fonctionnement classique prévu dans la convention publique d'aménagement signée avec la S.I.E.M.P et qui ne servent donc pas à financer des logements que nous sortons de l'insalubrité, mais à financer le plan de résorbtion. Donc oui, nous allons au bout du traitement de l'insalubrité avec efficacité. D'ailleurs, des quartiers entiers de Paris, aujourd'hui, le ressentent. Vous ne pouvez pas le nier.

Une petite parenthèse par rapport à quelque chose qui m'a particulièrement choqué mais qui était extrêmement significatif de la politique voulue par l'U.M.P.P.A. à travers son amendement tendant à ce que 100 millions d'euros soient destinés à l'accession sociale à la propriété.

Après tout, pourquoi pas soutenir l'accession sociale à la propriété ? D'ailleurs nous le faisons puisque nous avons créé deux prêts : le prêt "Paris Logement", qui aujourd'hui bénéficie à 3.000 demandeurs parisiens qui accèdent à la propriété à Paris et qui grâce à nous peuvent rester Parisiens ; le prêt "parcours résidentiel" destiné à la population qui sort des logements sociaux.

Mais ce qui est grave dans votre analyse, c'est que vous diminuez le budget d'investissement sur le logement social de 100 millions d'euros, c'est donc en fait une diminution des efforts de la Ville que vous nous demandez. En clair, et c'est très significatif, vous n'aimez ni les logements sociaux, ni les gens qui vivent dans ces logements ; c'est cela qui est grave dans votre politique. Assumez enfin et dites aux 160.000 personnes qui vivent dans les logements sociaux à Paris aujourd'hui, qu'ils n'ont pas leur place à Paris, que vous voulez en faire des propriétaires et non des locataires.

Voilà la réalité de votre politique en matière de logement social !

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, communiste, du Mouvement républicain et citoyen et "Les Verts").

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci.

Pour conclure, la réponse de l'Exécutif, M. Denis BAUPIN a la parole.

M. Denis BAUPIN, adjoint, rapporteur. - Merci, Monsieur le Maire.

Je voudrais d'abord remercier tous les élus qui ont souligné le fait que la crise économique que nous traversons aujourd'hui ne devrait pas faire passer au second plan la crise écologique qui nous menace.

D'autant plus que, comme l'a rappelé Sylvain GAREL tout à l'heure, les mêmes causes sont à la source de ces deux crises économique et écologique. Et comme le rappelait Nicholas STERN, notamment dans un article dans "Le Monde" de ce week-end, c'est par les solutions à la crise écologique que l'on pourra apporter les réponses à la crise économique, par de nombreuses solutions en matière de développement durable, qui permettent d'améliorer l'environnement, c'est évident, mais aussi les conditions sociales.

Lorsque l'on fait un tramway, des transports collectifs, on améliore le droit à la mobilité pour tous. Quand on fait de la rénovation thermique, on permet de diminuer les charges locatives de ceux qui n'ont pas forcément les moyens de payer un prix de l'énergie de plus en plus élevé, et on crée aussi par la même occasion des emplois non délocalisables. Cette politique est donc bonne d'un point de vue environnemental, d'un point de vue social et d'un point de vue économique.

De ce point de vue, Paris a déjà sa feuille de route : c'est le Plan climat que nous avons adopté à l'unanimité du Conseil lors de la mandature précédente, qui se traduit par un bleu Climat qui s'est encore enrichi, comme l'a rappelé Bernard GAUDILLÈRE il y a quelques minutes dans les arbitrages rendus sur certains excellents amendements du groupe "Les Verts", qui ont permis de renforcer encore la mise en oeuvre de ce plan, même si d'autres amendements n'ont pas été reçus.

Mais que l'on regarde la politique en faveur de la réhabilitation du patrimoine, des chaufferies, des transports collectifs, de l'amélioration de l'isolation thermique du logement social, de l'aide aux copropriétés, de la mise en place des énergies renouvelables, sur tous ces sujets, le bleu Climat permet de montrer que les engagements pris en 2009 sont en hausse par rapport à 2008.

C'est par conséquent un élément extrêmement important et je voudrais indiquer à ceux qui s'inquiètent, par rapport à ces questions, que je compte bien continuer à me battre et à mobiliser le maximum d'énergie pour qu'on soit au rendez-vous du Plan climat.

Mais il faut bien le constater aussi, je voudrais le dire notamment au groupe U.M.P.P.A. qui a déposé un vœu demandant une évaluation dans le détail, ligne par ligne de ce budget que, outre qu'il y a des augmentations sur l'ensemble des lignes budgétaires, il ne s'agit pas uniquement d'avoir une vision dépensière du Plan climat.

Si nous voulons réussir à mettre en oeuvre le Plan climat, encore faut-il qu'on soit ingénieux en matière d'ingénierie financière et que l'on soit capable d'inventer des dispositifs qui permettent d'intégrer la logique de coût global, c'est-à-dire de faire en sorte que nos investissements d'aujourd'hui soient financés par les économies d'énergie de demain.

C'est cela l'enjeu essentiel. Cela n'est pas simplement une politique qui apparaîtrait comme dépensière et coûteuse pour les collectivités au sens large, mais il s'agit de rentrer dans un dispositif vertueux.

De ce point de vue, on est en droit d'attendre, de la part des lois Grenelle, notamment au cours de l'année 2009, enfin des réponses, parce que d'engagements non tenu à annonces démenties le lendemain, un pas en avant deux pas en arrière, nous sommes particulièrement inquiets. Or, il est clair que nombre de dispositifs qui sont aujourd'hui nécessaires pour mettre en oeuvre les dispositifs du Plan climat, et plus globalement pour lutter contre le dérèglement climatique, dépendront bien évidemment du cadre législatif et réglementaire.

Comme le groupe socialiste l'indique dans une proposition de voeu qui sera soumise au vote demain, et que j'invite évidemment à voter, si l'Etat n'est pas au rendez-vous pour mettre en oeuvre la réalisation thermique, ce sera extrêmement difficile pour les collectivités de le faire.

Voilà les enjeux pour ce Plan climat. Je terminerai juste en disant que l'année 2009 sera une année très importante pour la lutte contre le dérèglement climatique. J'ai parlé des lois Grenelle. La Ville mettra en place son Agence du climat, mais bien plus important évidemment, il y aura les négociations internationales sur les suites de Kyoto.

Je dois vous avouer que ce qui s'est passé ce week-end avec des accords au rabais à Bruxelles et à Poznan nous laisse plutôt inquiets sur le contexte dans lequel nous sommes.

Non, il ne valait pas mieux ne rien faire mais je pense que nous devons, nous les villes, être un lobby, quelle que soit la couleur politique, pour faire en sorte que les Etats soit réellement au rendez-vous de Copenhague à la fin 2009, à la fois parce que les villes c'est 70 % des émissions de gaz à effet de serre et parce que nous attendons de la part des Etats non seulement des accords au niveau, mais aussi des dispositifs permettant aux villes qui, comme Paris, souhaitent aller plus loin que ce que prévoiront les négociations, d'être le plus efficace possible.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

Le débat général est terminé et, demain matin, cinq minutes par groupe comme explication de vote avant le vote.

2008, PP 108 - Modification des effectifs budgétaires de la Préfecture de police au titre des années 2008, et 2009. 2008, PP 109 - Budget spécial de la Préfecture de police pour 2009.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Nous pouvons maintenant passer au débat sur le budget de la Préfecture de police que je vais très brièvement introduire.

Monsieur le Préfet de police, mes chers collègues, comme chaque année, nous avons porté une attention particulière au budget spécial de la Préfecture de police. Pour la sécurité des Parisiens, nous entendons continuer à travailler en étroite concertation avec l'Etat dans un dialogue ouvert, exigeant et efficace.

Notre participation au budget de la Préfecture de police et à celui de la Brigade des sapeurs-pompiers de Paris a ainsi augmenté de 48 % en sept ans. Nous avons notamment contribué au plan de modernisation de la B.S.P.P. pour qu'elle dispose du matériel le plus performant. Nous avons également participé très activement au plan N.R.B.C. (nucléaire, radiologique, biologique et chimique) avec 54 nouveaux emplois créés à ce titre au budget primitif 2008.

Quant au plan "1.000 caméras" approuvé en octobre par notre Assemblée, nous soutiendrons sa mise en oeuvre à travers certains aménagements de voirie et avec le souci constant du respect des libertés publiques.

En 2009, la participation financière nette de la Ville au budget de la Préfecture de police augmentera de 4 millions d'euros. Nous contribuerons notamment à des investissements sur des travaux particulièrement importants comme la caserne Masséna.

Vous avez souhaité, Monsieur le Préfet, que la Municipalité attribue à la Préfecture des crédits de provisions pour amortissement, et nous avons décidé d'affecter dès maintenant, et pour une première étape, 300.000 euros.

Parce que nous savons qu'une politique de sécurité efficace implique une action en amont, c'est-à-dire une véritable prévention, notre collectivité financera - mais c'est sur le budget général - en 2009, deux nouvelles équipes de correspondants de nuit ; celles-ci s'ajouteront aux six équipes que nous avons créées dans le mandat précédent et qui, dans nos quartiers, assurent à la fois des missions d'accompagnement, de protection et d'insertion.

Nous lancerons également, en lien avec la Préfecture de police, le dispositif des intervenants sociaux qui, dans les commissariats, viendront assister et soutenir les personnes qui ont besoin d'une prise en charge particulière et notamment les victimes.

Mais Monsieur le Préfet, je me permets de le rappeler avec confiance mais aussi avec netteté, il n'est de partenariat que pleinement réciproque. Il serait par exemple légitime que nous disposions de toutes les informations sur les postes budgétaires auxquels nous contribuons, notamment les agents de protection de Paris.

De même, dans un contexte difficile qui conduit notre collectivité à adopter un budget exigeant, les efforts doivent être les mêmes pour tous, par exemple sur le redéploiement des personnels.

Je dois enfin souligner la perte sèche que représente pour nos finances publiques l'absence de sanctions suffisantes sur certaines infractions de stationnement.

De fait, seuls 7 % des usagers en situation irrégulière sont verbalisés et les recettes perçues par la Ville ont ainsi baissé de moitié en sept ans.

Des éléments de réponse à ces interrogations devraient être connus dès l'an prochain, puisqu'à l'initiative de notre municipalité, la Préfecture de police a bien voulu adopter, pour ses budgets à venir, une démarche semblable à celle de la L.O.L.F.

Dès 2009, des travaux permettront d'analyser le contenu de la dépense, de définir des indicateurs de performance et de déterminer des objectifs précis.

Monsieur le Préfet de police, mes chers collègues, c'est sur l'expression de cette attente que je souhaite conclure mon propos.

J'appelle notre Assemblée à voter ce budget spécial. Je tiens d'ailleurs à remercier Georges SARRE pour la rigueur et la compétence avec lesquelles il travaille sur ce sujet essentiel, et il le fait, je l'en remercie et je le souhaite, en bonne intelligence avec la Préfecture de police.

Je vous assure, Monsieur le Préfet, de la détermination de

la Ville à œuvrer avec énergie pour la sécurité des Parisiennes et des Parisiens.

Merci.

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, communiste, du Mouvement républicain et citoyen et "Les Verts").

Je vous donne la parole, Monsieur le Préfet.

M. LE PREFET DE POLICE. - Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les Conseillers de Paris.

Ainsi que les débats l'ont montré ce matin, nos discussions budgétaires s'inscrivent dans un contexte économique international qui s'est fortement dégradé depuis l'an dernier. Les répercussions intérieures qui s'ensuivent et les menaces économiques et sociales qui s'accumulent appellent plus que jamais à une réponse publique déterminée, ajustée et coordonnée.

Six mois durant, la présidence française de l'Union Européenne a placé notre Capitale au cœur de l'action européenne.

Le dynamisme et le caractère souvent décisif des impulsions données par la France ont été remarqués et salués, aussi bien sur notre continent qu'ailleurs dans le monde.

En tant que Capitale, Paris a indubitablement bénéficié de cette voie française dans le concert du monde. Le pavoisement inhabituellement long des bâtiments publiques a symbolisé la multitude des réunions, rencontres et colloques organisés à Paris depuis les deux grands sommets de juillet dernier : le sommet européen et le sommet pour l'Union de la Méditerranée.

Beaucoup, dans cette Assemblée, fortement attachés aux enjeux économiques et climatiques, auront relevé les conclusions audacieuses du Conseil européen de vendredi dernier.

Les manifestations liées à la présidence française ont conforté le rayonnement international de Paris, sans désordre, c'est là où je voulais en venir, et sans qu'elles empiètent outre mesure sur la vie quotidienne des Parisiens.

Les équipes de la Préfecture de police et au premier rang celle de la Direction de l'ordre public et de la circulation et celle de la zone de défense de Paris se sont mobilisées tout au long de ces six mois. Contrairement à ce qu'il était raisonnable de craindre peut-être, aucun incident significatif n'est pour l'heure à déplorer.

Sans qu'il ne soit question de baisser la garde face aux menaces qui pèsent sur notre Ville, nous sommes redevables aux policiers pour la vigilance sans faille dont ils ont fait montre à l'occasion de ces événements qui se sont traduits par deux ou trois organisations de conférences et réunions chaque jour.

Les commentateurs étant plus prompts à souligner les difficultés ou les erreurs, ce dont je ne me plains nullement, puisque c'est la règle du jeu de la liberté démocratique, je tenais à signaler dans ce préalable ce fait, puisque ce qui se passe bien n'est généralement l'objet d'aucun écho.

Il me revient de vous présenter les grandes lignes du projet de budget spécial de la Préfecture de police pour 2009 afin d'éclairer votre consentement.

Les contraintes budgétaires dans lesquelles il s'inscrit sont plus fortes que l'an dernier, nous l'avons parfaitement compris, aussi bien pour l'Etat que pour les collectivités locales.

Au cours de la préparation du projet de délibération qui est soumis aujourd'hui à votre Assemblée, vos équipes, Monsieur le Maire, ont demandé - je reconnais d'ailleurs comme un autre orateur l'a fait que nous avons été reçus avec beaucoup de politesse même si nous n'avons pas eu satisfaction sur tout -, ont donc demandé à la Préfecture de police des efforts particuliers auxquels nous avons consenti.

Ainsi, la progression du budget spécial primitif de la Préfecture de police sera remarquablement modérée, je dirai même exemplaire parmi les budgets publics.

A moins de 689 millions d'euros de crédits inscrits, la croissance budgétaire est en effet inférieure à 1%, après lettre rectificative, tout précisément +0,97 %.

Si l'on retranche les évolutions incontournables de la masse salariale, l'effort de maîtrise que nous ferons est très net.

Comme vous le montrent les documents budgétaires, la section de fonctionnement représente 89 % du budget spécial et la masse salariale couvre elle-même plus de 80 % de ces crédits.

Au total, les frais de personnel consomment donc trois quarts des crédits votés par votre Assemblée. J'ai souvent eu l'occasion, comme Directeur général de la Police nationale de dire que la police était une entreprise de main-d'oeuvre, c'est également le cas lorsqu'on examine ce budget spécial.

Dans la mesure où il serait injuste et de toute façon irrégulier, illégal de pénaliser les agents sous statut des administrations parisiennes et de ne pas les faire bénéficier des mesures de revalorisation dont bénéficient les autres agents publics, l'effort de rationalisation principal portera donc seulement sur le quart des crédits restants.

En cette période délicate, les rares postes d'augmentation significative concernent d'abord des mesures de revalorisation des traitements, en particulier de ceux qui sont les moins élevés dans le cadre de l'application du protocole Jacob, pour 5,5 millions d'euros et l'amélioration indiciaire et indemnitaire dont bénéficient au plan national les militaires de la B.S.P.P. pour 2,5 millions d'euros.

S'agissant des effectifs, la poursuite du plan de création de l'unité de décontamination nucléaire, radiologique, bactériologique et chimique, N.R.B.C., entraînera, et je vous en remercie, puisque Monsieur le Maire vous avez fait allusion à la tranche 2008, une tranche 2009 de même importance, qui se traduira par la création de 54 emplois à la B.S.P.P. et la mise sur pied d'une quatrième chaîne de décontamination pour 2,4 millions d'euros.

Cet effort, cette année, trouve sa contrepartie quasiment poste pour poste dans l'abattement d'1,5 million d'euros de la masse salariale qui touche les autres catégories d'agents de la Préfecture de police. 52 postes seront donc gagés, répartis au prorata des effectifs des services hors B.S.P.P., puisqu'il serait paradoxal de créer des postes à la B.S.P.P. et d'en gager par ailleurs. Nous répartirons ces postes gagés entre 21 postes d'A.S.P qui se cumulent avec 246 postes déjà gelés ou gagés ces années dernières, 17 emplois de police administrative et 14 emplois d'administration générale.

Nous réfléchissons depuis plusieurs mois à la façon dont nous pourrions gagner en productivité grâce à la numérisation

de certaines procédures administratives car nous avons dans nos services beaucoup de documents papier qui ne correspondent sans doute plus à une gestion modernisée.

Nous avons engagé, à la Direction des transports et de la protection du public, une importante expérimentation de dématérialisation.

Une telle démarche est néanmoins complexe et prendra plusieurs années. Par ailleurs, je remercie votre adjoint chargé des Finances d'avoir accepté d'inscrire la compensation à hauteur d'un million d'euros pour les loyers nouveaux induits par des opérations de réaménagement et de restitution à la Ville de certains immeubles.

En conséquence de la maîtrise des dépenses, j'ai demandé à mes services d'être particulièrement imaginatifs et innovants pour dégager autant que possible des marges de manoeuvre à redéploiement.

Autre dimension qu'il s'agit de souligner : ce projet de budget prend en compte l'avenir du service public en préservant la maîtrise globale par une hausse sensible de l'investissement.

Les autorisations de programme s'élèveront à 112 millions d'euros contre 88 millions d'euros l'an dernier, ce qui traduit la volonté de s'engager sur ces secteurs d'investissement par le budget spécial.

La hausse des crédits de paiement plus modérée passera tout de même de 66,8 millions d'euros à 69,6 millions d'euros, soit +4,2 millions d'euros.

Parmi les opérations immobilières, vous avez, Monsieur le Maire, cité la poursuite de Masséna. J'y ajoute d'autres projets importants, puisque nous allons lancer les travaux du centre opérationnel de la B.S.P.P. à Champerret ; nous allons engager la première tranche du centre unique de formation de la B.S.P.P. à Limeil-Brévannes ; nous allons achever le poste de commandement de Montmartre. Et je remercie aussi tout particulièrement - les échafaudages sont en cours d'installation -, je remercie donc la Ville pour avoir accepté la réfection par tranches annuelles des façades de la caserne de la Cité, qui n'avaient pas été toilettées depuis plus de 40 ans.

En période de ralentissement économique, le rôle contracyclique des investissements publics est particulièrement important. Beaucoup ont évoqué le plan de relance, qui a été décidé par le Gouvernement, dans vos débats depuis ce matin, et je souhaite vous indiquer que j'ai proposé, au titre du plan de relance de l'économie, une vingtaine d'opérations immobilières en projet qui intéressent les services de police mais qui n'étaient pas financées à ce jour. Parmi elles, huit seront éligibles à la dotation exceptionnelle du programme "Etat exemplaire" destiné à favoriser la rénovation thermique des bâtiments de l'Etat et leur accessibilité aux personnes handicapées.

Je ne peux, bien sûr, m'engager, m'avancer avec certitude, mais une augmentation de 50 % en 2009 par rapport à 2008 des crédits d'investissement à la disposition du S.G.A.P. de Paris sera décidée dans les prochains jours.

Enfin, Monsieur le Maire, au titre des bonnes nouvelles, je pense que nous aurons l'occasion, au cours du mois de janvier prochain, d'inaugurer le commissariat du 20e arrondissement.

La troisième dimension caractéristique de ce budget spécial à souligner est l'évolution des recettes.

La part des dépenses de fonctionnements incombant à la Ville s'élèvera à 260 millions d'euros, soit 44 % de ce budget spécial, contre 114 millions d'euros pour l'Etat et 160 millions d'euros pour les collectivités de la première couronne parisienne.

Je tiens à souligner cet engagement de l'Etat et à donner deux précisions puisqu'il a beaucoup été question depuis ce matin de l'engagement de l'Etat, pour rassurer ceux qui penseraient que, dans ce secteur, l'Etat se désengage, puisque :

- d'une part, la participation de l'Etat au financement de 25 % des crédits de fonctionnement de la B.S.P.P. ne prend pas en compte les cotisations retraites, qui sont à la charge des S.D.I.S. dans les autres départements. Ce n'est pas rien, cette prise en charge des retraites des militaires de la B.S.P.P., puisque cela représentera 140 millions d'euros, en augmentation de 5 millions d'euros par rapport à l'année dernière.

- d'autre part, il faut également tenir compte du jeu d'écriture budgétaire qui résulte de la création de l'Institut national de police scientifique, qui a permis de basculer 830.000 euros de l'Etat à ce nouvel établissement public, qui ne figurent donc plus dans le budget spécial de la Préfecture de police.

Tout cela pour dire de la façon la plus nette que l'Etat ne s'est pas désengagé dans ce secteur de la sécurité et tout particulièrement du fonctionnement de la B.S.P.P.

Je voudrais maintenant vous faire part, dans un deuxième point, d'un certain nombre de remarques concernant l'exercice par la Préfecture de police de grandes missions, hors police au sens strict, relevant du budget spécial.

Monsieur le Maire, vous m'avez fait part à plusieurs reprises, et vous l'avez indiqué encore il y a quelques instants, que vous souhaitiez que l'on applique les principes de la LOLF dans notre gestion du budget. Je peux vous confirmer, comme je l'avais fait au maire adjoint chargé des Finances… M. SAUTTER nous l'avait d'ailleurs demandé l'année dernière… faire en sorte que nous attaquions 2009 en mettant en œuvre la LOLF et des procédures d'évaluation.

Mais, sans attendre, il m'est aujourd'hui possible de vous restituer quelques indicateurs de performance par mission afin de justifier l'emploi des crédits qui sont soumis au vote de cette Assemblée.

D'abord, concernant la B.S.P.P., qui représente 54 % du budget de fonctionnement, des travaux d'inspection récents ont montré que le coût par habitant de la B.S.P.P. pour les Parisiens est inférieur de près de moitié au coût des moyens des départements dotés de S.D.I.S. Il me paraît particulièrement important d'avoir ces chiffres à l'esprit. L'inspection a été diligentée pour connaître le coût de la Brigade des Marins Pompiers de Marseille et c'est à cette occasion qu'on a découvert quel était le coût réel de la B.S.P.P.

Je n'ai pas manqué de le signaler aux collègues des départements de la petite couronne, car, pour avoir exercé des responsabilités dans un de ces départements, j'entendais régulièrement dire que l'on pourrait se détacher de la B.S.P.P. et avoir un S.D.I.S. Je crois qu'avant de prendre de telles décisions, il faudrait réfléchir !

Mais, bien sûr, il n'y a pas de miracle ! La densité urbaine et la participation de l'Etat expliquent partiellement cet avantage, mais aussi une sollicitation plus forte des hommes et du matériel.

Avec le recul, nous constatons les effets bénéfiques du plan de modernisation auquel vous avez fait allusion, Monsieur le Maire, qui a été mis en œuvre à compter de 2001. Avec 750 emplois supplémentaires, les tensions sur les ressources humaines se sont un peu atténuées, malgré la hausse d'activité.

Les mesures en faveur des ressources humaines et de l'amélioration des conditions de logement ont permis de faire diminuer le turn over des sapeurs-pompiers. C'était, je crois, un objectif qui était recherché. Et aujourd'hui, le taux de renouvellement des primo-contrats de 5 ans qui sont passés avec les militaires de la brigade est de 68 %, alors qu'il n'était que de 50 %. C'est un bon signe pour la professionnalisation, la fidélisation des hommes de la Brigade et donc la sécurité des Parisiens.

S'agissant des matériels, le nombre des engins hors d'usage a été divisé par quatre, mais pour éviter qu'il ne remonte, j'ai proposé, à votre demande, lors de la dernière commission de surveillance, qu'un nouveau plan pluriannuel soit préparé au cours du premier semestre 2009. Lorsque nous nous sommes rencontrés dans le cadre de la préparation de ce budget, tant avec vos adjoints qu'avec vous-même, vous m'avez signalé que vous étiez prêts à examiner les conditions financières d'un tel plan. Nous allons donc y travailler.

Enfin, pour terminer avec la B.S.P.P., je vous remercie d'avoir accepté de diffuser sur les supports municipaux une campagne de prévention sur l'abus des numéros d'urgence. Cette problématique, qui intéresse d'ailleurs aussi les services de police et le Samu, nous préoccupe. Il est trop tôt pour tirer des enseignements de cette campagne, mais le général PRIEUR a eu l'occasion de me dire récemment qu'il en a déjà perçu les bienfaits. Nous ferons le bilan dans quelques semaines.

Deuxièmement, je voudrais évoquer les enjeux de circulation, de stationnement et, plus généralement, pour répondre à votre préoccupation, les missions des A.S.P.

Vous vous êtes inquiété, Monsieur le Maire, et vous venez de le faire à nouveau, de l'insuffisance du taux de respect du stationnement payant qui impacte directement les recettes municipales, ainsi que de l'évolution de la verbalisation. Vos services attendent également que les recettes liées aux enlèvements pour stationnement gênant ou dangereux équilibrent à peu près les coûts.

Je suis naturellement tout à fait disposé à travailler avec la Ville pour améliorer la situation, d'une part, quartier par quartier, d'autre part, pour ce qui concerne les emplacements dévolus au stationnement rotatif.

Un bilan précis de l'activité en 2008 des A.S.P. sera fourni en fin d'année à M. SARRE et à Mme LEPETIT, ainsi que des précisions sur leur répartition par mission et par arrondissement d'affectation.

Je souhaiterais toutefois rappeler l'accord passé en 2003 lors du recrutement de 1.000 A.S.P. dans le cadre de la "coproduction de sécurité". Il s'agissait de permettre aux policiers de se dégager de missions de circulation pour se concentrer sur la lutte anti-délinquance et la police de quartier. L'Etat n'a pas failli à cette mission.

Outre la circulation, les missions dévolues aux A.S.P. ont eu tendance à se diversifier : ils participent à la répression des infractions à certaines réglementations municipales, conjointement avec les inspecteurs de sécurité de la Ville, ils tiennent des points-école, ils participent de manière croissante aux opérations "Paris Respire". Enfin, au même titre que les agents de police municipale en province, ils ont vu leurs missions de sécurité routière élargies.

Par ailleurs, si l'effectif budgétaire théorique - et cela me paraît très important pour répondre à votre préoccupation et à celle que j'ai perçue lorsque nous nous sommes rencontrés avec vos collaborateurs -, si l'effectif budgétaire théorique est de 2.284, les gels intervenus au fil des ans depuis 1998 - ce n'est pas tout à fait récent -, en accord avec votre Direction des Finances, s'élèvent à 246 postes, à quoi s'ajoutent des gages pour financer le régime indemnitaire des agents des administrations parisiennes, et au final, les effectifs réellement disponibles à ce jour ne sont plus que de 1.867 emplois.

Afin de compenser les départs intervenus, un concours de 250 emplois est lancé pour début 2009. L'objectif est de rapprocher les effectifs en place autour d'environ 2.000 fonctionnaires, pour peu que la gestion de l'exercice 2009 nous le permette, compte tenu de ce que j'ai indiqué sur les chiffres de l'évolution du budget de rémunération des personnels.

L'affectation intégrale des A.S.P. au sein de la P.U.P. et la remise à niveau de leurs effectifs représentent une occasion de redéfinir leurs priorités, de définir exactement leurs missions, et de se fixer des objectifs d'amélioration du respect du stationnement. C'est en tout cas l'une des priorités que j'ai assignée ces derniers mois aux commissaires d'arrondissement. Les premières indications statistiques vont dans le sens d'une augmentation.

Plus fondamentalement, je ne crois pas que le respect des règles du stationnement se réduise uniquement au nombre de P.V. distribués. Le tarif de la contravention de première classe, qui est de 11 euros, n'a pas évolué depuis 1980, et il n'a plus aucun caractère dissuasif au regard du prix d'une heure de stationnement ou en parking. C'est pourquoi je vous propose de réfléchir conjointement à la possibilité de recourir à la définition d'une durée plus courte de la notion de stationnement abusif, comme cela s'est fait dans certaines villes de France, à Metz par exemple. Cela est tout à fait autorisé par le Code de la route.

Par ailleurs, je tiens à évoquer la remise à niveau récente des effectifs policiers des compagnies de circulation et la perspective de la création d'une sous direction régionale au sein de la D.O.P.C., grâce à l'apport des compagnies autoroutières franciliennes. Nous souhaitons, même si cela peut sembler exagérément ambitieux, améliorer la régulation des encombrements des principaux axes parisiens et régionaux, car certaines difficultés nous paraissent évitables. Sans ce qui a été la politique conduite depuis plusieurs années et que personne ne peut contester, sans encourager l'utilisation des automobiles dans Paris, on peut difficilement accepter qu'il y ait chaque matin entre 200 et 300 kilomètres de bouchons et pratiquement la même chose le soir à partir de 18 heures. C'est la raison pour laquelle il me paraît de bonne méthode, pour éviter des phénomènes de pollution, de reprendre davantage la main sur ces affaires de circulation ce qui implique en la matière comme sans doute on devrait y réfléchir dans d'autres domaines, la nécessité de travailler au-delà du périphérique avec une conception de la plaque urbaine : cela paraît tout à fait évident, en tout cas en ce qui concerne la circulation.

Enfin, troisièmement, je voudrais évoquer dans cette rubrique des polices administratives un certain nombre de domaines prioritaires sur lesquels nous avons avancé.

Il s'agit d'abord de la police de l'habitat indigne, qui a connu une année d'intense activité qui sera poursuivie l'an pro-

chain.

2008 aura marqué l'achèvement du programme de contrôle de sécurité en cinq ans de l'ensemble des quelques 2.500 hôtels et foyers de la Capitale.

Grâce à l'implication du service commun de contrôle et des architectes de sécurité de la Préfecture de police, cette dernière a voulu dépasser les obligations réglementaires et viser l'exhaustivité dans ce domaine.

Beaucoup d'établissements de petite taille restaient à contrôler, 431 pour le seul second semestre, ce qui explique une augmentation paradoxale du volume des établissements sous avis défavorable. Il est bien évident que si nous ne contrôlons pas les établissements, nous risquons assez peu de connaître la réalité des situations. Ce sera terminé et ce bilan sera établi à la fin de l'année.

De la même manière, la police des périls ne faiblit pas, et le nombre de procédures de périls mises en oeuvre aura augmenté de près de 20 % en 2008.

La politique de développement exponentiel du recours aux travaux d'office que j'avais annoncée l'an dernier a été mise en oeuvre malgré les vicissitudes de certains marchés de maîtrise d'ouvrage. 16 procédures sont actuellement en cours contre 5 l'année précédente. Nous utilisons cette procédure, non pas seulement dans les cas de figure évidents lorsqu'il y a immeuble menaçant ruine, mais nous avons décidé de l'utiliser lorsqu'il s'agit simplement d'habitat indigne. Comme nous le subodorions, la crédibilité de la menace a produit ses effets car beaucoup, je crois que c'est une trentaine aujourd'hui, de propriétaires privés, sachant que nous allions réaliser des travaux, les ont engagés eux-mêmes d'office sans attendre le recours à la contrainte. Ce sont des procédures lourdes, mais il est évident qu'il faut continuer.

A cet égard, je salue l'excellence de la collaboration technique avec les services chargés de l'habitat et du logement de la Ville, notamment, ce qui n'est agréable pour personne, lors de l'évacuation d'un certain nombre d'immeubles particulièrement dangereux. Je ne méconnais pas, et je tiens à y insister, la sensibilité de ces opérations, mais je préfère en porter la responsabilité plutôt que de me déplacer la nuit en votre compagnie pour constater des décès tragiques.

Ne pouvant détailler aujourd'hui l'ensemble de nos actions comme je m'y suis engagé à l'instant, je n'évoquerai pas d'autres polices administratives qui sont particulièrement importantes : l'action contre les nuisances, la politique sanitaire, bien sûr, et celle des débits de boisson, de la vente et de la consommation d'alcool sur le domaine public, de la même façon que les polices d'environnement et de l'accueil du public.

Enfin, je voudrais terminer par là où j'avais commencé l'année dernière, en évoquant dans ce point l'évolution de la délinquance à Paris et les modalités de notre coopération au sein du Contrat parisien de sécurité, pour lesquelles, conformément à ce que vous avez signalé dans vos propos liminaires, je vous redis notre entière disponibilité pour travailler de façon partenariale afin de parfaire encore notre action pour la sécurité des Parisiens.

En 2008, la délinquance générale aura continué de régresser à Paris pour la septième année consécutive. A ce jour, sur 11 mois, le recul atteint -3,85 % pour la délinquance générale, ce qui représente 25 % depuis 2001 et, ce qui sans doute parle mieux à l'esprit de nos concitoyens, 75.000 faits de délinquance. A Paris, il y avait environ 300.000 faits.

Une constatation : comme les services de police ne sont pas, sauf pour une toute petite proportion, eux-mêmes générateurs de faits de délinquance, j'ai toujours plaisir à dire que ce qui est plutôt notre indicateur fétiche, c'est le taux d'élucidation. Le taux d'élucidation, dont l'objectif fixé par le Président de la République pour le 1er juillet, est de 40 %, atteindra à la fin de l'année sans doute entre 37 % et 38 %. Je rappelle qu'il a pratiquement doublé puisqu'il était de 16 % en 2001.

Avec 128.000 faits concernant la délinquance des biens, il s'agit encore d'un recul de 10 % cette année. Une partie de ce type de délinquance, celle qui vise une appropriation de biens d'autrui, connaît néanmoins quelques progrès liés aux nouvelles technologies, et nous avons à déplorer une hausse des escroqueries par Internet qui pèse sur la délinquance économique et financière.

C'est un sujet non territorialisé, puisqu'au cours du mois d'octobre, la gendarmerie à elle seule, sur Paris, du fait de la saisine de sa section de recherche, a enregistré 2.000 faits imputés à Paris et qui, pour la plupart, ont été réalisés dans des pays très lointains par utilisation de cartes falsifiées.

En dépit de cette difficulté qui pèse sur ces chiffres, nous nous efforcerons de travailler sur ces escroqueries à partir de l'année prochaine.

De façon plus concrète, pour citer quelques chiffres, depuis 2001, les vols de voitures ont baissé à Paris de 60 %, les vols à main armée et les cambriolages de 50 %. Je tiens à signaler les vols à main armée. Aujourd'hui, nous sommes victimes de la recrudescence d'une catégorie de vols à main armée qui sont des vols à main armée toujours regrettables, bien sûr, mais qui sont des vols à main armée dans les petits commerces, très individualisés, portant sur des petites sommes et nous nous en préoccupons.

Les vols violents autres qu'à main armée ont baissé de 34 %, les destructions volontaires de 38 % et la délinquance dans les transports parisiens a baissé de 36 %.

Enfin, les violences aux personnes sont globalement stables, autour de 31.000 faits. Si ce mouvement est d'ailleurs peu ou prou national et cette tendance durable, elle est confirmée par les travaux conduits par l'O.N.D. et la délinquance parisienne a reculé plus vite que la moyenne nationale, puisque sa part dans la délinquance nationale est passée de 7,67 % à 6,80 au cours des cinq dernières années. S'agissant des violences, Paris représente aujourd'hui 7,77 % des chiffres nationaux contre 10,28 % il y a six ans.

Pourtant, Monsieur le Maire, et on en parle assez fréquemment, il est vrai que la violence reste trop présente, que des agressions ou des rixes commises en réunion dégradent la qualité de vie de nos quartiers ou de nombreux sites parisiens.

Il est vrai que beaucoup de Parisiens continuent à se plaindre de nuisances, de menaces dans leur hall d'immeuble ou au coin de la rue. Les agents du G.P.I.S. eux-mêmes, à l'instar des policiers, sont maintenant assez fréquemment pris à parti. Cette nuit encore, l'un d'eux a été blessé rue de Tanger.

J'ai toujours signalé que nous ne devions pas dissimuler ces phénomènes de violence.

Le 27 novembre, j'ai eu l'occasion de détailler le diagnostic et les propositions d'action de la Préfecture de police lors de

l'installation du Conseil parisien de prévention en présence des représentants de ce Conseil.

De manière générale, notre stratégie préventive, dissuasive, et répressive pour les mois et les années à venir doit s'attaquer prioritairement à ces phénomènes de violence, de regroupements en bande et aux trafics et agressions dont ils sont le cortège.

C'est une approche régionale qui guide dorénavant l'action contre les bandes, avec des échanges d'information en temps réel entre les salles d'information, des actions de repérage et de visibilité dans les transports en commun. De la même manière, une action régionale renforcée de lutte contre les vols à main armée dont j'évoquais une certaine recrudescence il y a quelques instants, qui sont commis par des individus très mobiles, souvent en deux-roues à moteurs, est conduite afin de dissuader et d'augmenter les interpellations en flagrant délit.

J'ai déjà évoqué à plusieurs reprises devant vous la mise en œuvre d'un plan de lutte contre les trafics structurés de stupéfiants dans la durée, notamment au sein et à proximité des grands ensembles sociaux. Les comportements d'appropriation de l'espace collectif sur lesquels ils reposent sont inacceptables. Depuis le début de l'année, 1.712 procédures pour trafic ont été ouvertes et les interpellations policières ont progressé de 20 %. Je l'ai souvent dit, je ne veux pas allonger mon propos, je pense que cette lutte contre la drogue, qui génère une économie souterraine considérable, doit être, là aussi, une des priorités.

En octobre, je vous ai indiqué comment la vidéoprotection serait, entre autres objectifs, mise au service de la lutte contre les violences et de la sécurisation de l'espace public et vous m'avez apporté votre soutien. Vous avez repris dans votre propos votre acquiescement avec une participation financière à certains travaux ; je vous en remercie à nouveau. Je suis, comme vous et comme nous tous, je l'espère, particulièrement sensible à la question des libertés publiques. Je vous rappelle que nous sommes maintenant, puisque nous avons obtenu du Ministère des Finances l'autorisation de travailler sur la base d'un P.P.P., en situation de signer la charte d'éthique, de mettre en place la commission bipartite sur laquelle nous nous sommes engagés l'un et l'autre en désignant un Président.

Nous avons engagé, comme j'en avais pris l'engagement, les réunions d'arrondissement afin de se mettre bien d'accord, tout au moins consulter et prendre les avis sur la localisation des caméras ; le projet est maintenant tout à fait sur les rails.

Depuis l'automne, la Préfecture de police s'efforce, par ailleurs, de moderniser ses méthodes d'évaluation et de détermination de ses objectifs en inscrivant son action de manière territorialisée. Deux fois par mois, je conduis désormais l'évaluation de l'action des services de police dans le cadre de l'arrondissement, en combinant et en confrontant l'action conjuguée des commissariats d'arrondissement, des services territoriaux de police judiciaire, des districts d'ordre public et de circulation. Dans un second temps, nous ouvrons la discussion avec le Maire et ses collaborateurs pour qu'ils puissent exprimer leurs attentes, signaler des points noirs s'il en existe et voir ce que nous devons, de façon précise, améliorer. J'ai fait la semaine dernière, dans le 13e arrondissement, la sixième réunion de ce type et je crois qu'elle est importante pour une prise en compte réelle d'un certain nombre de problématiques qui résultent notamment de nuisances, d'investissements de certains halls d'immeubles et de difficultés qui font l'objet de pétitions ou de protestations.

Tout cela doit, je l'espère, vous convaincre que la Préfecture de police est prête à s'investir toujours davantage, à donner le meilleur d'elle-même et à le faire avec l'ensemble des acteurs compétents au rang desquels la Ville et le Département, car s'il est un point sur lequel l'ordonnance de 1945 n'a jamais varié, c'est bien celui de la compétence partagée dans le domaine de la prévention de la délinquance des mineurs qui confie un rôle essentiel aux éducateurs de rue et aux dispositifs de la justice des mineurs.

L'adoption par le Parlement des lois du 5 mars 2007 nous commande désormais de nous éloigner de discours parfois paradoxaux. Quand je discute de délinquance de rue, j'entends tour à tour parler à propos de mineurs ou jeunes majeurs délinquants, de "bandes", de "dealers", mais aussi "d'enfants en danger" et de "jeunes en détresse". Certains contestent à la police nationale la possibilité de se doter d'outils préventifs et de suivi des violences urbaines et des bandes. En tant que partenaires du Contrat parisien de sécurité, il faut nous parler franchement. Nous n'améliorerons guère la situation si nous ne nous dotons pas des moyens de recentrer plus concrètement nos actions préventives autour des mineurs délinquants.

Je reconnais les efforts consentis par la Ville pour augmenter le nombre de postes d'éducateurs. Mais je ne crois pas que le sujet soit purement quantitatif. La coopération institutionnelle me semble, dans ce domaine, largement perfectible, par exemple s'agissant de la coopération entre la police de quartier et les clubs de prévention.

Et on peut l'améliorer tout en respectant la déontologie de chacun, de même qu'en garantissant aux jeunes qui décident de se remettre dans le droit chemin le droit à l'oubli, comme vient de le décider le Ministre de l'Intérieur.

Monsieur le Maire, je vous remercie d'avoir, au-delà de ce que je viens de dire, qui est sans doute plus nouveau, en matière de lutte contre la délinquance des mineurs, accepté notre proposition, dans le cadre du Contrat parisien de sécurité, de mettre dans les commissariats des intervenants sociaux. De notre côté, l'Etat disposera de postes de psychologue. C'est tout un ensemble qui doit être mis collectivement et de façon partenariale en place pour agir en matière de prévention dans le cadre de la mise en œuvre de la loi de mars 2007.

Je tenais à le souligner en terminant mon intervention, s'agissant des recrutements des psychologues, le jury s'est réuni la semaine dernière, et je dois dire que nous espérerions autant de succès en matière de candidature pour les concours d'A.S.P. où nous rencontrons les pires difficultés pour recruter, puisque s'agissant du recrutement des 11 psychologues du S.G.A.P. de Paris, nous n'avions pas moins de 635 candidats, ce qui, malheureusement, n'est pas du tout le cas quand on recrute des A.S.P.

Voilà, Monsieur le Maire, ce que je voulais dire sur ce budget spécial, pour, je l'espère, vous convaincre de la bonne utilisation des crédits qui sont votés à hauteur de 44 % par la Ville de Paris et pour vous dire et redire notre détermination à travailler en partenariat pour les progrès en matière de sécurité dans une ville dont on peut considérer qu'elle est, malgré tout, assez bien tenue par la Préfecture de police et par l'ensemble des institutions parmi les capitales européennes.

(Applaudissements).

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

J'aime bien la complémentarité de nos propos. Il faut que

j'y ajoute, pour que vous soyez notre interprète, Monsieur le Préfet de police, de la part de tous les élus au Conseil de Paris, notre confiance, notre gratitude vis-à-vis de tous les personnels de la Préfecture de police et de la Brigade des sapeurs-pompiers.

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, communiste, du Mouvement républicain et citoyen et "Les Verts").

M. LE PREFET DE POLICE. - Monsieur le Maire, il n'est pas convenable de parler après vous…

M. LE MAIRE DE PARIS. - Mais si, ne nous gênons pas…

M. LE PREFET DE POLICE. - … mais comme on a beaucoup parlé des sans-abri et des personnes en difficulté, je précise et Mme TROSTIANSKY avec laquelle nous travaillons le soir, que nous nous honorons aussi à la Préfecture de police, d'avoir depuis 1954, ce qui n'est pas un millésime que j'ai beaucoup à commenter, la B.A.P.S.A., ce qui fait qu'on ne manipule pas seulement la matraque en ce qui concerne les sans-abri.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Mais ce n'est pas une réponse à Mme TROSTIANSKY qui collabore avec vos équipes...

M. LE PREFET DE POLICE. - Oui, tout à fait qui collabore avec nos équipes...

M. LE MAIRE DE PARIS. - Non, mais je me méfie des mauvaises interprétations ; ce n'est pas vous. Nous collaborons aussi dans ce domaine-là.

La parole est à Mme Karen TAÏEB.

Mme Karen TAÏEB. - Monsieur le Maire, Monsieur le Préfet de police, mes chers collègues.

Les élus du M.R.C. l'ont toujours dit : la sécurité, c'est l'affaire de tous. En faisant progresser cette année encore de 1,38 % la participation de la Ville au budget spécial de la Préfecture de police, la Municipalité montre sa volonté de partenariat, une volonté responsable et républicaine.

A Paris, le statut original de la Préfecture de police rend ce partenariat encore plus nécessaire qu'ailleurs. Et la Ville fait le maximum pour donner à la Préfecture de police les moyens d'assumer au mieux ses missions municipales. Elle aide également indirectement la Préfecture de police dans ses missions de police nationale car la participation de la Ville au budget spécial va bien au delà du strict minimum obligatoire, ce qui soulage certains services de la Préfecture de police. Il s'agit d'un partenariat ouvert et constructif dans le cadre des contrats de sécurité parisiens et d'arrondissement.

Le dossier des A.S.P. est emblématique de cette politique. En soulageant la Préfecture de police de nombreuses missions de circulation, et même en contribuant à une politique de prévention en plus des missions de verbalisation du stationnement et des incivilités, les A.S.P. contribuent à permettre à la Préfecture de police de maintenir à Paris mieux qu'ailleurs une certaine forme de police de proximité.

C'est notre conception républicaine de l'intérêt général et nous nous en félicitons. En revanche, nous ne pouvons pas ne pas souligner que l'Etat, lui, n'est pas aussi soucieux du budget spécial de la Préfecture de police puisque sa participation en 2009 progressera deux fois moins vite que celle de la Ville, alors qu'elle est déjà deux fois inférieure en valeur absolue.

Nous sommes tout aussi inquiets pour le budget général de la Préfecture de police car, dans le cadre de la R.G.P.P. (Révision générale des politiques publiques), le Gouvernement a clairement en ligne de mire 10.000 postes de policiers et gendarmes en France. Combien à Paris ? C'est la question.

Nous l'avons dit, lors du débat sur le plan des "1.000 caméras" et je le répète ici, nous ne pourrons en aucun cas accepter la diminution des effectifs policiers dans la Capitale. De même, si avec Georges SARRE, le groupe M.R.C. soutient le principe d'une métropolisation de la Préfecture de police, projet pour lequel nous vous savons très engagé, Monsieur le Préfet, en sorte d'unifier et de rationaliser l'action policière métropolitaine, en particulier contre la délinquance, ce projet devra se traduire par une harmonisation par le haut de la présence policière dans la métropole et non par une harmonisation par le bas.

Monsieur le Maire, avec votre adjoint, vous avez su ne pas lier les rapports entre la Ville et la Préfecture aux aléas politiques. Le choix du partenariat est maintenu, quel que soit le gouvernement en place. Le Conseil de Paris n'a jamais lésiné sur l'effort budgétaire à consentir à la Préfecture de police, qu'il s'agisse du plan de modernisation de la Brigade des sapeurs-pompiers ou des A.S.P.

Je tiens à souligner par ailleurs l'effort que fait la Ville en matière de prévention, avec cette année deux nouvelles équipes de correspondants de nuit, en matière de soutien aux clubs et aux équipes de prévention spécialisées, en matière d'aide aux familles défavorisées ou de surveillance de points école dont nous formons le vœu qu'ils puissent bénéficier de vacataires plus nombreux en 2009 pour tenir l'engagement de surveiller 268 nouveaux points avant 2014.

N'oublions pas non plus les 60.000 logements sociaux relevant de l'action du G.P.I.S., subventionnés pour plus de moitié par la Ville et dont nous souhaitons que partout ils puissent être protégés en coordination avec la police nationale. Il existe des zones où cette protection et cette coordination sont insuffisantes, je pense notamment aux agressions récurrentes des agents du G.P.I.S. dans le quartier Saint-Blaise ces dernières semaines.

Pour conclure, je voudrais rappeler notre satisfaction devant un partenariat exigeant, étroit et loyal entre la Municipalité et la Préfecture de police, partenariat réciproque comme vous l'avez souligné, Monsieur le Maire.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

Madame BERTRAND, vous avez la parole.

Mme Geneviève BERTRAND. - Monsieur le Maire, Monsieur le Préfet de police.

Pour l'année 2009, le projet du budget spécial de la Préfecture de police de Paris s'élève globalement, sections de fonctionnement et d'investissement regroupées, à 687 millions d'euros.

La section de fonctionnement, qui s'élève à 614 millions d'euros, augmente de 0,61 % par rapport à 2008 en raison de la revalorisation des dépenses de personnels (effectifs de police et militaires de la Brigade des sapeurs-pompiers de Paris), des loyers et de la mise en œuvre de la troisième phase de l'unité spécialisée dans la lutte contre les risques nucléaires, radiologiques, bactériologiques et chimiques, dite N.R.B.C., qui prévoit le

recrutement de 54 militaires à la B.S.P.P. et la mise en œuvre d'une quatrième chaîne de décontamination.

Dans ce contexte, la participation de la Ville de Paris aux dépenses de fonctionnement atteint près de 270 millions d'euros, soit 44 %, en hausse de 1,38 %. L'augmentation de l'Etat est de 0,62 % à 114 millions d'euros qui assument 19 % du total, et la part des collectivités de la première couronne parisienne est de 22 % à 160 millions d'euros.

Dans la section de fonctionnement, vous l'avez dit Monsieur le Préfet, qui représente 89 % du budget spécial, la masse salariale couvre près de 80 % de ces crédits, soient 3/4 des crédits votés par le Conseil de Paris. Cela illustre à quel point le service public de la Préfecture de police est celui d'hommes et de femmes au service de la sécurité et de la tranquillité des personnes et des biens, dans des conditions parfois éprouvantes, quelquefois même au péril de leur propre vie.

Avant d'en venir aux problématiques de la Brigade des sapeurs-pompiers de Paris, je veux évoquer la place et les missions de la Préfecture de police, singularité française que seule Paris, certes capitale, connaît.

Je remarque tout d'abord que le rapport de présentation budgétaire 2009 fait le deuil d'un concept qui avait été clé de 2001 à 2007 pour illustrer les relations entre Mairie de Paris et préfecture de police. Le terme "coproduction" a coulé corps et biens pour se voir substituer celui, beaucoup moins flamboyant, de "partenariat étroit".

Alors, je vais évoquer ce qui fâche, comme disait autrefois M. BARIANI, dans une constance attendue des demandes centristes depuis des décennies. Comme tous les élus parisiens, je respecte les prérogatives de l'Etat républicain dans la Capitale. Mais depuis deux siècles, tout a changé: les infractions, les trafics, les violences. Mais surtout, les élus prennent la mesure de leurs responsabilités de terrain. Or, quel est le droit ? Les inusables arrêtés de Messidor an VIII sont toujours d'application.

Oui, nous réclamons, Monsieur le Maire, Monsieur le Préfet, la création d'une police municipale à Paris. Et cela n'est nullement affaire d'idéologie mais bien de pragmatisme, et même de réalisme.

Paris vit dans une permanente ambiguïté et les citoyens ignorent les frontières des responsabilités. Je sais bien, pour reprendre la formule du Cardinal de Retz, que l'on ne sort jamais de l'ambiguïté qu'à son détriment. Pourtant, je pense que l'existence d'une police municipale aurait toute sa justification aux côtés et en complémentarité avec la police nationale.

La répartition des pouvoirs s'imagine bien : au maire de la capitale, les pouvoirs de proximité actuellement éparpillés entre la D.P.P., les A.S.P., la police des parcs et jardins et d'autres encore ; au Préfet de police, les missions régaliennes dans un périmètre étendu à la métropole entière, comme cela se passe pour le S.R.P.T., la police des transports, lorsque l'on sait que 47 % seulement des auteurs d'infractions commises en 2008 à Paris sont des résidents parisiens.

A l'heure du big bang territorial, où tant de cerveaux sont mobilisés pour repenser la région capitale, je ne vois pas pourquoi le premier magistrat de la ville serait un nain policier, comme l'on dit de l'Europe, géant économique, qu'elle est un nain politique.

Autre anomalie à Paris qui découle de la première, la très faible association des maires d'arrondissement dans le champ de la police. Il faut toutefois souligner le progrès réalisé avec la création en 2003 des conseils de sécurité et de prévention de la délinquance d'arrondissement, les fameux C.S.P.D., installés à ce jour dans 17 des 20 arrondissements.

Le partenariat qui s'y pratique est un modèle qui associe les maires d'arrondissement, les Commissaires de police et le Parquet qui échangent des informations et élaborent des actions ciblées.

La mobilisation de tous les acteurs, chefs d'établissement scolaire, commerçants, gérants et propriétaires de bar ou de restaurant, doit permettre de mieux faire face aux trois priorités ciblées par le Parquet de Paris que sont les violences faites aux femmes, la lutte contre les stupéfiants qui explosent auprès des jeunes et les phénomènes de violence en bande dans certains quartiers de Paris.

Qui dit partenariat dit proximité. Aussi, Monsieur le Préfet, votre décision de supprimer les six antennes administratives de police actuellement ouvertes le samedi matin pour ne garder ouvert que le 12, quai de Gesvres nous étonne.

Nous soutiendrons le vœu déposé par M. SARRE dans l'attente de plus amples explications.

Quand les personnels de police sont proches, ils sont mieux connus, mieux valorisés et mieux respectés.

Le Parquet l'a compris qui, au partenariat, ajoute la territorialisation, en confiant à un parquetier un groupe de quatre arrondissements pour veiller à la qualité de l'accueil aux victimes, avec l'aide d'un psychologue et d'un avocat gratuits et veiller à la prévention situationnelle, c'est-à-dire par exemple les centres commerciaux et les endroits plus dangereux.

S'y ajoute la vidéo protection pour plus de sécurité, dont nous soutenons le principe à la double condition d'une association des élus locaux au choix des implantations et du respect des libertés individuelles et de la vie privée, notamment à l'intérieur des immeubles.

Pour la Brigade des sapeurs-pompiers de Paris, l'estime des Parisiens et des habitants de la petite Couronne est à la hauteur des services inestimables qu'ils rendent, jusqu'au débordement des appels au 18 ou au 112 européen que la campagne d'information actuelle entend limiter. La baisse des appels serait déjà de l'ordre de 6 %. Il était temps d'agir, car de 437.000 interventions en 2006, 460.000 en 2007, celles-ci devraient approcher les 500.000 en 2008.

Le corps militaire qui atteint à ce jour plus de 8.000 hommes et quelques femmes connaît encore, en raison d'un travail éprouvant, un taux d'attrition très élevé, de 18 %, avec le phénomène de départ dans les six premiers mois, soit tout de même environ 1.500 départs par an, aux causes multiples mais aux conséquences professionnelles et morales lourdes.

Le 9 décembre dernier, la Commission consultative de gestion de la B.S.P.P. a bien noté que le plan de modernisation de la brigade de 2002-2007 avait été intégralement réalisé, tant pour les recrutements, +750 personnes, que les investissements (96 % de consommation des crédits votés en 2008, 100 % annoncés en 2009 pour l'amélioration des casernes et la construction de Centres de secours contre 52 % seulement en 1999).

Le dynamisme de cette bonne gestion retrouvée doit être souligné avec les grandes opérations emblématiques qui ont

déjà été citées, le lancement des travaux du nouveau centre opérationnel de la B.S.P.P. à la caserne de Champerret, la première tranche du centre de formation de la B.S.P.P. à Limeil-Brévannes, l'achèvement du poste de commandement de Montmartre et la restructuration de la caserne Masséna, la plus grande caserne de pompiers d'Europe.

Pour les matériels, en revanche, en dépit des investissements en véhicules, le Général PRIEUR, Commandant de la brigade, ne cache pas ses inquiétudes devant l'explosion prévisible des coûts.

Les engins hybrides, ces camions équipés à la fois pour la lutte contre l'incendie et pour le secours aux victimes vont voir leur coût passer de 180.000 euros l'unité à 250.000 euros, eux qui sont si bien adaptés aux capacités d'hébergement exiguës des casernes intra muros. D'ores et déjà, à la prochaine échéance, un nouveau plan de modernisation LOLFisé se profile en raison de l'obsolescence rapide des matériels et de l'évolution de l'agglomération.

Monsieur le Maire, Monsieur le Préfet de police, c'est avec gratitude et confiance envers l'ensemble des personnels, policiers et pompiers de Paris, que le groupe Centre et indépendants votera le budget 2009 de la Préfecture de police.

Je vous remercie.

(Applaudissements sur les bancs des groupes Centre et Indépendants et U.M.P.P.A.).

M. LE MAIRE DE PARIS. - Chère Madame, il est vrai qu'il y a des caractéristiques très originales dans l'organisation de Paris, mais regardez : la brigade des sapeurs-pompiers est une unité militaire, nous sommes une collectivité locale et nous la finançons.

Je ne regrette pas.

C'est un peu compliqué. Cela passe par un budget civil, celui de la Préfecture de police, et c'est une collectivité locale qui contribue au financement d'une unité militaire.

Quoi qu'il en soit, cela fonctionne bien, je n'ai donc pas envie de le modifier.

Il y a parfois des caractéristiques compliquées qui peuvent donner des résultats assez positifs. C'est en tout cas mon sentiment et c'est mon expérience.

La parole est à M. ALAYRAC.

M. Gilles ALAYRAC. - Monsieur le Maire, Monsieur le Préfet, mes chers collègues.

Je vais également essayer de démontrer que cela ne fonctionne pas si mal que cela.

Le budget 2009 qui nous est présenté s'inscrit en effet dans la continuité de ce qui avait été initié sous la précédente mandature, ce dont nous devons d'ailleurs nous réjouir.

Le soutien de notre municipalité envers la Préfecture se pérennise, vous l'avez dit Monsieur le Maire, de façon conséquente, pragmatique et incontestable.

Conséquente d'abord parce que nous contribuons 2,5 fois plus que l'Etat au fonctionnement du budget de la Préfecture de police. Parce qu'aussi l'engagement de notre collectivité dans le budget de fonctionnement augmente encore de +1,38 % quand la part de financement de l'Etat, elle, augmente de 0,62 %.

C'est donc une progression dans le prolongement du travail, je le répète, mené sous l'ancienne mandature qui avait vu une augmentation de 43 % de la subvention de la Ville au budget spécial de la Préfecture de police.

Selon moi, il faut garder ces chiffres à l'esprit. Quelque chose me dit que tout à l'heure, sur d'autres bancs, ils vont être critiqués et que notre effort, lui, le sera.

Il est important de souligner qu'en dépit du contexte budgétaire que nous connaissons, amplifié par le désengagement financier de l'Etat, notre majorité maintient le cap et assume pleinement ses responsabilités comme partenaire.

Un budget pragmatique, car la Ville a pensé son financement sur la base de ce qui apparaît aujourd'hui comme prioritaire et colle au plus près des besoins des Parisiens : l'administration générale de la Préfecture de police, le dispositif A.S.P. et la brigade des sapeurs-pompiers qu'évoquera mon collègue M. PENINOU.

Je note avec intérêt que notre contribution à la section d'investissement va permettre d'importantes opérations immobilières, de nature à améliorer le cadre de vie des fonctionnaires, puisque vont être réaménagés ou restructurés un certain nombres de sites : Massillon, quai de Gesvres, Cabanis, etc.

C'est un budget de concrétisation d'un partenariat et d'échanges qui doit nous permettre de continuer à mener à bien la mission qui nous lie, à savoir la sécurité des habitants de Paris et de ses visiteurs.

L'effort financier de la Ville demeure déterminant et je veux croire qu'il permet aux fonctionnaires de la Préfecture de police de travailler dans de meilleures conditions.

N'oublions pas nos contributions essentielles en ce qui concerne les A.S.P. dont parlera Sylvie WIEVIORKA.

Nous nous félicitons que les infractions constatées à Paris aient diminuées entre 2001 et 2008 de 46 % et nous exprimons notre gratitude aux fonctionnaires de police.

Depuis mars 2008 et notre reconduction aux responsabilités, notre majorité a pour sa part pris des initiatives fortes et visibles dans l'effort engagé en matière de sécurité.

Comment peut-elle encore au quotidien contribuer à améliorer la sécurité des Parisiens aux côtés de l'Etat ?

Je voudrais citer l'exemple de la sécurité routière. Il s'agit d'un sujet majeur où il existe encore des marges de progression.

Comment ne pas évoquer la question des cyclistes qui, en particulier, grâce à l'arrivée de Vélib', ont vu leur nombre de pratiquants réaliser un bond exponentiel ?

Rouler dans Paris n'est pas aisé, n'est pas toujours sûr, surtout quand il n'existe pas ou peu de pistes cyclables, comme par exemple dans le 15e arrondissement.

Les accidents de la route sont encore trop nombreux. Sur les dix premiers mois de l'année, 556 cyclistes ont été victimes d'accident, et sur ces accidents hélas cinq ont été mortels.

Cinq morts, c'est dramatique, mais c'est aussi un chiffre relativement faible en comparaison du nombre de cyclistes.

La Ville de Paris a mis en place des actions de prévention

très ciblées. Et je dois dire que le travail de nos collègues adjoints au transport et à la sécurité est continu et prometteur.

Il faut améliorer aussi la sécurité des piétons et, pour cela, travailler sur les périmètres des écoles mais aussi sur des points sensibles, comme les abords des résidences de personnes âgées. Je crois qu'il sera nécessaire de réaliser un plan global piétons qui se consacre à une meilleure lisibilité de l'espace public.

Je sais que M. SARRE y travaille actuellement et il peut compter sur le soutien de notre groupe pour l'aider sur ce dossier.

Mes chers collègues, vous avez vu la récente campagne d'affichage lancée par la Mairie de Paris qui s'intitule "Changeons de conduite, changeons Paris". C'est une campagne choc, avec des images dures, celles de piétons et de cyclistes couchés sur la chaussée et avec des slogans qui font réagir.

Cette initiative de la Ville est bienvenue, car destinée à tous les usagers de la voie publique et elle doit permettre de maintenir la pression face à l'insécurité routière qui demeure un fléau. Les chiffres des 10 premiers mois de l'année sont préoccupants : 1.660 piétons victimes d'accidents - ils sont les plus touchés -, 556 cyclistes, 4.272 deux-roues, 1.416 accidents d'automobile.

Des sites accidentogènes font l'objet de travaux de voirie dans l'optique de les sécuriser davantage. De la même manière, des mairies d'arrondissement organisent des cours de "remise en selle" pour les cyclistes, afin de sensibiliser au maximum et permettre de former des citoyens et cyclistes responsables et aptes à une bonne pratique des deux-roues.

Il faut aussi évoquer la sécurité dans les transports.

Paris et plus particulièrement son centre, comme l'indique l'étude réalisée par l'Observatoire national de la délinquance, paru ces derniers jours, regroupent la majorité des agressions à finalité crapuleuse d'Ile-de-France, tandis que les violences dites gratuites augmentent à mesure que l'on s'éloigne du centre.

Certes, la délinquance dans les transports ferrés a baissé dans Paris, mais il demeure des lignes de métro plus exposées que d'autres.

La ligne 4 se distingue par des taux élevés dans toutes les catégories d'infraction. Elle concentre à elle seule près d'un cinquième du total des vols connus dans le métro. Elle est aussi la championne en matière de violences et de menaces.

La ligne 1 la suit de près pour les vols.

La ligne 13 s'illustre en matière de violences.

Il faut aussi prendre en compte que deux tiers des faits de violence ne sont généralement pas signalés à la police.

La création du Service régional de police des transports en 2003 a incontestablement contribué à mieux sécuriser les transports en commun ferrés d'Ile-de-France. Mais je pose la question : ses fonctionnaires de police sont-ils assez nombreux ? On les voit peu dans le métro et dans le R.E.R., dans Paris intra muros en tout cas. 6 plaintes sur 10 pourtant font état d'infractions dans notre ville. De façon générale, la présence humaine des personnels dans le métro et sur les quais des RER devient une rareté préoccupante en termes de sûreté.

La vidéoprotection ne peut pas et ne pourra pas tout. Les caméras, oui ! Mais les agents de la R.A.T.P., de la S.N.C.F. et de la police nationale, il en faut aussi !

Il faudrait, enfin, qu'en matière de pouvoir attribué au Préfet de police pour assurer la sécurité sur l'ensemble du réseau francilien ferré, on dépasse le simple stade de la déclaration d'intention de Mme ALLIOT-MARIE.

Il est nécessaire, Monsieur le Préfet, que l'on vous attribue de façon claire une compétence, une autorité en la matière sur tout le réseau d'Ile-de-France.

Je souhaite rappeler qu'au mois de juillet, notre Conseil avait adopté un vœu de notre groupe qui demandait qu'à l'avenir, à l'occasion des visites de chefs d'Etat, le dispositif de sécurité soit proportionné à l'impératif d'assurer la protection de la personnalité et celle du public.

Nous gardons tous en mémoire le gigantesque dispositif mis en place - M. GOUJON s'en rappelle - pendant deux jours, à l'occasion de la visite du pape ! Nous gardons également en mémoire les stations de métro et de RER fermées au public. Les automobilistes se souviennent des restrictions à la circulation qu'ils ont dû subir pendant deux jours et une nuit.

Nous n'avons pas été entendus sur ce point. Et je veux donc réitérer ma demande : que l'on fasse en sorte que les habitants ne subissent pas des désagréments disproportionnés.

L'année dernière, au cours de la même discussion budgétaire, je déplorais que l'on bloque rues et accès pour la venue du colonel KADHAFI. Je ne peux que réitérer mon indignation quant à ce scénario qui s'est reproduit en septembre dernier.

Enfin, un mot sur le projet de fermeture des antennes de police administrative le samedi matin.

Oui, on se rend à sa mairie d'arrondissement le samedi matin et, pour nous, ces antennes rendent un service aux Parisiens qui ne peuvent se libérer en semaine aux heures de bureau, tout simplement parce qu'ils travaillent.

J'ajoute que demander un passeport par Internet n'est pas forcément à la portée de tout le monde.

Aussi, Monsieur le Préfet, comme l'Exécutif, comme nos collègues Communistes le font à travers leur vœu, les élus Socialistes et Radicaux de gauche vous demandent de surseoir à la fermeture de ces antennes, afin que le service public, auquel nous sommes très attachés, demeure accessible à tous.

Merci.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Vous voulez dire qu'avant d'ouvrir le dimanche, il faut peut-être laisser le service public ouvert le samedi matin !

La parole est à Mme DUBARRY.

Mme Véronique DUBARRY, adjointe. - Lorsque M. SARRE a présenté le budget de la Préfecture de police en 5e Commission, il a insisté sur deux concepts qui ont depuis été repris par vous, Monsieur le Maire, lors de votre présentation du budget.

Monsieur le Préfet, vous l'avez également évoqué et quasiment chacun des intervenants depuis.

Il s'agit de partenariat et d'intérêt général.

Je vais également reprendre à mon compte ces deux

concepts, tant il me paraît, en effet, que ceux-ci devraient présider à nos relations avec la Préfecture de police.

M. SARRE a malheureusement rajouté une petite consigne que je vais être obligée de ne pas respecter. Il a recommandé de s'éloigner des faux débats politiciens. En tout cas, je vais être politique, j'essayerai de ne pas être politicienne.

Quant à M. GOUJON, il m'a d'ores et déjà annoncé tout à l'heure qu'il allait me vociférer après !

Partenariat, intérêt général et citoyens volontaires.

Ce programme, voulu en 2006 par Nicolas SARKOZY, connaît ces derniers temps un regain d'intérêt de la part de la Ministre de l'Intérieur. Il y aurait environ 300 citoyens volontaires en France, une vingtaine à Paris, dans les 1er, 11e et 18e arrondissements. Mais là, je me contente de ce que disent les médias.

En effet, je suis étonnée : ce dispositif ne nous a jamais été présenté par la Préfecture et d'ailleurs, cela n'apparaîtrait pas non plus dans le budget qui nous est présenté aujourd'hui, puisqu'il s'agit de bénévoles.

Ces bénévoles ne disposeraient que de quatre heures de formation et, à l'instar des syndicats de police, nous nous interrogeons sur le cœur même de ce dispositif.

Etre policier, à mon sens, et cela va peut-être vous surprendre, c'est un métier. Cela correspond à des concours ; cela correspond à un encadrement ; cela correspond à des formations et, in fine, cela correspond, bien évidemment, à un salaire.

Là, rien de tout cela ! Ce que nous voyons surtout, c'est le spectre de la mise en place de milices de quartier. Pourtant, la Préfecture de police ne manque pas de moyens. La partie de son budget consacrée aux personnels est en constante augmentation depuis 2001.

D'ailleurs, justement, partenariat et A.S.P.

Quelques années après la signature de la convention entre la Préfecture et la Ville, on ne connaît toujours pas les affectations de ces A.S.P., on ne sait pas quelles sont leurs missions prioritaires, on ne connaît pas leurs résultats, bien évidemment.

D'ailleurs, on ne connaît pas non plus leur nombre exact. J'ai entendu, Monsieur le Préfet, que vous vous engagiez à les communiquer.

Pourtant, nous l'avons dit à plusieurs reprises : la verbalisation des infractions au Code de la Route, et singulièrement celles au stationnement, est un point important de la politique à mettre en place en matière de prévention, en matière de sécurité routière.

Nous entendons, bien évidemment, le "turn over" de ces personnels, les difficultés à conserver un personnel, dont votre représentant en 5e Commission disait à quel point il était mal payé et à quel point il lui est également difficile de se loger à Paris. Mais tout cela, c'était prévisible, c'était anticipable. Et, en tout cas, un véritable partenaire aurait fait savoir bien avant ses difficultés, ses interrogations sur les missions - c'est même tout à fait normal lorsqu'on est partenaire - et éventuellement aurait proposé bien avant aujourd'hui de remettre à plat tout le dispositif et d'avoir une réflexion poussée sur ce que nous pouvons faire ensemble.

Partenariat, intérêt général et sans-papiers.

Qu'il s'agisse des travailleurs sans papiers, de leurs enfants dans les écoles, de l'état des centres de rétention, la politique menée par la Préfecture de police n'est pas celle que nous voulons pour ces hommes, ces femmes, ces enfants.

La Ville et le Département de Paris subventionnent à juste titre un certain nombre d'associations : Gesti, CIMADE, Emmaüs, France Terre d'Asile, RESF ; toutes associations qui apportent quotidiennement leur soutien juridique, logistique, humain à tous les sans-papiers parisiens.

Où est le partenariat, lorsqu'on empêche le travail de ces associations ? Où est l'intérêt général à harceler les sans-papiers par des opérations de police ciblées ? Où est le partenariat lorsque l'on n'entend pas les demandes pourtant récurrentes des élus de la majorité en matière d'accueil décent dans les centres de rétention, dans les commissariats de police pour les sans papiers, de remise aux normes des centres de rétention ? Etc.

Intérêt général et vidéosurveillance. Je l'ai dit à de nombreuses reprises, la mise en place du Plan de vidéosurveillance - et j'insiste : les mots ont du sens -, ne servira en rien les intérêts des Parisiennes et des Parisiens. Ce plan ne répond pas aux besoins qu'ils expriment. Ils disent, et nous l'entendons, puisque de la même façon la Ville va augmenter ses moyens en matière de prévention, ils disent : "Ce que nous voulons, ce sont des humains, c'est du personnel dans la rue, des gens en capacité de nous aider à résoudre les problèmes". C'est ce que nous entendons et c'est ce à quoi nous répondons lorsque nous augmentons les moyens de la prévention, lorsque nous créons des équipes supplémentaires de correspondants de nuit.

Ce dispositif n'aura aucun rôle de prévention, on le sait, cela a déjà été expérimenté. Il ne résoudra pas les problèmes de délinquance, il les déportera au mieux, au pire, il les fera augmenter dans certains quartiers.

Vraiment, ce Plan de déploiement de 1.000 caméras avec en plus le risque que ce plan soit démultiplié - c'est visiblement la volonté de la Ministre de l'Intérieur -, ne nous paraît pas correspondre aux attentes des Parisiennes et des Parisiens.

Intérêt général et communication de la Préfecture de police. Ce que les Parisiens attendent, je l'ai dit, c'est de l'humain. C'est donc des personnels dans les antennes de police le samedi matin, c'est une amélioration des conditions de garde à vue. J'avoue que je suis dubitative, même si j'en suis une lectrice assidue et que j'ai apprécié la nouvelle maquette, j'ai du mal à croire que ce que les Parisiens attendent, c'est une augmentation du budget pour mettre en place un "Liaisons" nouvelle formule qui coûtera 5 euros au lieu de 2 euros.

Ce n'est pas cela que veulent les Parisiennes et les Parisiens, ils veulent pouvoir rencontrer des personnes qui les aident à résoudre leurs problèmes, qui les aident à remplir les documents pour obtenir des pièces d'identité : ils souhaitent un accompagnement au quotidien.

Je terminerai sur la façon dont nous envisageons l'avenir. De nombreuses associations, de nombreuses personnalités, des chercheurs, des philosophes, dénoncent le poison sécuritaire qui s'insinue dans notre société, anesthésiant les libertés publiques lentement mais sûrement.

Il est, je le pense, de notre devoir d'élus, de responsables politiques, de réagir aux créations de fichiers divers et variés et

nous l'avons fait ici même ; de dénoncer les idéologies qui font de jeunes en difficulté scolaire de jeunes délinquants ; de refuser la possibilité d'emprisonner des enfants de 12 ans ; de critiquer la logique du chiffre adossée à la politique d'immigration ; de refuser la criminalisation des personnes ayant des problèmes mentaux ou psychiques ; de récuser ceux, ou plutôt celui, qui dit qu'un enfant de trois ans ayant des troubles du comportement sera forcément un délinquant.

(Protestations sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

Tout ceci, vous pourriez m'en faire grief, ne concerne pas Paris, c'est du domaine de la politique nationale. Mais cette politique nationale trouve un écho, se décline au quotidien dans nos quartiers, et c'est la raison pour laquelle, une fois encore, une fois de plus, les élus du groupe "Les Verts" ne voteront pas le budget de la Préfecture de police.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Je n'ai donc pas besoin de préciser que vous prononciez cette intervention au nom du groupe "Les Verts".

Mme Véronique DUBARRY, adjointe. - Bien sûr.

M. LE MAIRE DE PARIS. - C'est clair.

La parole est à Mme BIDARD.

Mme Hélène BIDARD. - Je partage en grande partie ce que vient de dire Mme DUBARRY sur la question des sans papiers et de la vidéosurveillance, ce qui me permettra de faire plus court sur ces points.

Année après année, malheureusement, le fossé se creuse toujours plus entre les souhaits du Conseil de Paris en termes de sécurité et de prévention et une politique gouvernementale qui ne sait que surveiller et punir.

Or, nous savons tous ici que l'insécurité et la délinquance reflètent avant tout une misère sociale et économique si savamment entretenue ou ignorée par le Gouvernement que l'on finirait par croire qu'il fait sciemment le choix d'aider ses amis et de laisser les autres au bord de la route.

Sur le bord de la route, justement, le terme est souvent trop faible puisque parfois, malheureusement, c'est dans nos rues que cette misère s'exprime, qu'elle finit là, abandonnée.

Le vote du budget de la Préfecture de police, année après année, est le moment où se cristallise cette rencontre entre une politique de droite inhumaine et la résistance d'une ville de gauche : la nôtre. Un point de rencontre symbolisée par la participation de la Ville à ce budget et qui donne lieu aux commentaires des élus parisiens, le mien comme le vôtre.

Le groupe communiste, dans cet hémicycle, a souvent manifesté son intérêt et son attachement aux missions de la Préfecture de police. Souvent, le groupe communiste a adressé ses questions d'actualité à M. le Préfet. Je me souviens de la grève des travailleurs sans papiers, de l'incendie du centre de rétention de Vincennes, de l'expulsion des habitants de l'immeuble de la MECI, mais aussi des amendes infligées à l'association "Droit Au Logement" lors du Conseil de novembre.

Je me souviens aussi d'un certain nombre de vœux que le groupe communiste a déposés, insistant sur l'importance de la présence humaine et des missions de prévention dans les quartiers politique de la ville. Je me souviens enfin des débats que nous avons eus sur la vidéosurveillance ou sur les autorisations d'ouverture de nuit pour les établissements festifs de la Capitale. Je partage tout ce qu'a pu dire Véronique DUBARRY.

Car au fond, l'action de la Préfecture de police est au centre d'un dialogue de sourds qui opposent deux conceptions de la ville. D'un côté, celle d'un Gouvernement et d'une Droite à bout d'arguments et volontairement indifférents à la question sociale, qui ne souhaitent pas autre chose qu'une ville taiseuse et intolérante, une ville vidée de ses plus pauvres, de ses exclus, mais aussi des précarisés et même des classes moyennes trop bruyantes.

De l'autre, notre conception de la ville, où tous les habitants trouvent leur place, une ville qui accueille la mixité sociale comme une chance, une ville où la porte des institutions est ouverte au peuple, une ville qui exprime et qui écoute, en un mot, une ville vivante.

La Préfecture de police est une articulation essentielle d'une politique de la ville, d'autant plus à Paris, où le Préfet détient également les pouvoirs de police administrative, ailleurs dévolus au Maire.

A ce sujet, je voudrais vous faire part, comme mes collègues, de mon étonnement et de notre incompréhension s'agissant de la fermeture des antennes de police administrative dans les 5e, 10e, 13e, 15e, 17e et 19e arrondissements le samedi matin. Nous considérons qu'il s'agit là d'une dégradation d'un service public et nous trouvons cela parfaitement immotivé et inacceptable dans ces conditions.

S'agissant des grandes lignes du budget de la Préfecture, le groupe communiste voudrait tout d'abord exprimer sa satisfaction. Nous nous réjouissons de voir que les efforts sont maintenus dans un souci compréhensible de maîtrise des dépenses. Ce budget confirme et avalise l'augmentation de plus de 40 % de la contribution de la Ville pendant la mandature précédente.

Quand la crise sert ailleurs de prétexte au Gouvernement pour rogner sur le budget des ministères essentiels, la Ville de Paris montre que l'idée selon laquelle la Gauche n'est pas volontariste sur les questions de sécurité est une idée fausse. L'idée vraie, en revanche, est que la Droite, dès qu'elle le peut, s'empare des pires prétextes pour abandonner les gens et servir ses amis.

En effet, la sécurité est un droit : le droit de rentrer chez soi tranquillement, quel que soit son quartier et sa rue. Je le dis avec conviction parce que je le sais : ce sont souvent les plus fragiles qui trinquent et l'insécurité est l'une des principales inquiétudes des habitants et des habitantes des quartiers populaires.

Je ne crois pas que l'on soit libre quand on n'est pas en sécurité, quand on a peur et quand on est inquiet.

A l'examen de ce document budgétaire, le groupe communiste se réjouit tout particulièrement que la légère augmentation des dépenses de fonctionnements s'explique en grande partie par la revalorisation des dépenses de personnel. Cette revalorisation nous rappelle que la sécurité est avant tout une affaire de présence humaine, bien plus que de vidéosurveillance, et qu'il n'y a pas de police sans policiers et sans commissariats.

Fonctionnaire de police est un métier difficile qui réclame dans un contexte mal valorisé, de faire preuve d'un grand sens du bien public et de l'intérêt général, tout ce que les machines ou les caméras ne savent pas faire.

C'est pourquoi nous regrettons toujours la fermeture du commissariat de police Raymond Queneau dans le quartier de La Chapelle, c'est pourquoi nous regrettons aussi l'adoption d'un plan 1.000 caméras plus tapageur et utilisé politiquement qu'utile pour la sécurité.

Ce que les Parisiennes et les Parisiens attendent, ce sont des policiers, pas des caméras. Ils attendent des services publics ouverts le samedi, pas des façades bien ravalées.

Je me réjouis de la jolie pierre nettoyée et éclatante de la façade de l'immeuble de la Préfecture, que les travaux aient abouti. Mais à choisir, j'aurais préféré que les antennes de police citées tout à l'heure restent ouvertes le samedi.

Paris est une ville vivante et doit le rester. Les élus communistes défendent souvent cette conception de la ville. Nous aimons vous rappeler, Monsieur le Préfet, que si vous avez fait preuve de bienveillance, et nous vous en remercions, à l'égard de certains établissements de nuit menacés de fermeture administrative, ce chapitre n'est pas clos.

Une ville vit autant la nuit que le jour, le sommeil des uns n'étant pas la mort des autres. De même, une ville vit de tous ses habitants, quels qu'ils soient, les privilégiés comme les fragiles, les jeunes comme les moins jeunes, les hommes comme les femmes, ceux qui ont des papiers comme ceux qui n'en ont pas. Notre préoccupation à l'égard de ces derniers est toujours aussi aiguë.

Vous avez la responsabilité de l'examen des dossiers de ces hommes et de ces femmes qui travaillent dans l'ombre de la ville, dans des conditions parfois pénibles et nous vous rappelons toujours, en ce qui les concerne, à la plus grande bienveillance.

La Préfecture de police, je le disais, est le point de rencontre entre deux politiques qui s'opposent. Il en va bien évidemment de même en ce qui concerne le logement. On peut voir sans mal les efforts sans précédent de la Municipalité en termes de logement social, qui contrastent avec l'indifférence sans précédent du Gouvernement.

Au moment où nous examinons ce budget de la Préfecture, nous sommes en pleine trêve hivernale en ce qui concerne les expulsions. Il ne faut pas se méprendre, nous espérons tous que cette trêve ne s'arrête pas, mais l'esprit de Noël a toujours une fin, si j'ose dire. Dans quelques mois, dans quelques semaines, Monsieur le Préfet, vous procéderez à nouveau à l'expulsion de Parisiennes et de Parisiens, alors que la situation sociale et économique de l'année qui s'annonce est évidemment désastreuse et c'est une question de bon sens que d'affirmer que jeter les gens dehors n'est pas une solution à la crise.

Dans nos vœux pour la nouvelle année, il en serait un pour vous, Monsieur le Préfet : que nous n'ayons plus à vous interpeller en ce qui concerne l'expulsion de Parisiens en difficulté, que les associations, les hommes et les femmes concernés par ces mesures injustes ne puissent que vanter votre bienveillance et votre humanité.

Nous sommes aujourd'hui à la croisée des chemins, la crise rebat les cartes, nous l'avons souvent dit. La crise n'est pas que financière ou économique, elle est aussi sociale et politique. C'est pourquoi nous déplorons toujours plus que la politique gouvernementale, s'enferre dans une apologie du surveiller et du punir, qu'elle s'amuse à évoquer l'enfermement de ceux qui meurent dans la rue ou qu'elle se gargarise de faire des fichiers, toujours plus de fichiers. C'est non seulement de l'indifférence, mais de l'ignorance et, parfois, un mépris pour les libertés publiques. C'est une politique qui fait de la discrimination le premier outil de son contrôle de l'ordre public.

C'est pourquoi si nous apprécions le travail de la Préfecture de police et que nous nous réjouissons des orientations générales de ce budget 2009 de la Préfecture, nous ne pouvons nous taire dans le détail, parce que les détails sont essentiels et ils sont nombreux ; l'actualité nous en offre des exemples tous les jours.

Le diable se niche dans les détails, dit-on, Monsieur le Préfet ; traquez le diable plutôt que les sans-papiers !

Le groupe communiste votera ce budget spécial de la Préfecture de police parce qu'il est raisonnable et qu'il porte de bonnes intentions. Mais nous exprimons néanmoins des réserves, parce que les bonnes intentions sont parfois trompeuses, parce que les priorités ne sont pas celles que l'on croit avec la crise économique et sociale qui frappe les Parisiens et dans le contexte politique détestable qu'entretient la Droite au pouvoir sur l'insécurité, l'immigration, le logement ou la jeunesse.

Vous parliez tout à l'heure, Monsieur le Préfet, de mineurs dans la rue et je veux rendre ici hommage à une association qui s'appelle "Hors la rue", que vous connaissez peut-être, qui se démène pour accueillir des jeunes Roms à Paris et les sortir notamment des dangers d'une prostitution qui se développe, entre autres Gare du Nord ; je tenais à attirer votre attention sur ce point et je pense que le type d'action que mène l'association "Hors la rue" répond au besoin de sécurité qu'expriment les Parisiens. Ces jeunes ont besoin d'être protégés et pas stigmatisés, compris et non pas montrés du doigt.

Pour terminer, Monsieur le Préfet, vous nous avez fait part de certaines de vos priorités ; permettez-moi de mettre l'accent sur d'autres priorités qui pourraient être les vôtres. Nous aurions trouvé très utile d'investir dans la formation de tous les agents, par exemple en ce qui concerne les discriminations, la lutte contre le racisme, la lutte contre l'homophobie et le sexisme et nous pensons que ces formations sont nécessaires.

Il aurait été nécessaire également de voir en ce budget le signe d'une prise en compte des difficultés d'application du droit au logement opposable. En ce mois de décembre, les chiffres les plus optimistes ne font état que de 28 baux signés pour plus de 8.000 demandes.

Il y aurait également beaucoup à faire en ce qui concerne la lutte contre les violences faites aux femmes et il serait grand temps qu'une réflexion spécifique soit lancée au sein de la Préfecture à ce sujet pour un travail quotidien auprès des Parisiennes et des Parisiens.

Nous voterons donc ce budget avec ces ambitions, que j'espère, vous prendrez en compte.

Très brièvement, je voudrais juste savoir, Monsieur le Préfet, si vous pouvez nous répondre au sujet de ces jeunes qui ont manifesté vendredi soir devant l'ambassade de Grèce à l'appel du M.J.S., de l'U.N.E.F., de l'U.N.E.L., de M.J.C.F., etc., des associations bien connues de nos partis.

Je voudrais juste vous rappeler encore une fois qu'il ne faut pas faire d'amalgame entre jeunes et casseurs. Ces jeunes ont été interpellés vendredi soir, certains passent en comparution immédiate aujourd'hui et demain. J'aurais aimé savoir ce qu'il en était, parce qu'apparemment, ces jeunes ont passé ce

week-end en prison. Je voulais avoir quelques renseignements à ce sujet.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Tout le monde ne peut pas être réac à 20 ans !

M. Alain DESTREM. - La loi n'était pas là même il y a 20 ans !

M. LE MAIRE DE PARIS. - Je me souviens que je manifestais devant l'ambassade d'Afrique du Sud et qu'on était reçu assez vigoureusement. Je me souviens même de qui était Premier Ministre. C'était dans les années 75…

C'était contre l'Apartheid, je vous signale. A l'époque, Nelson MANDELA était en prison.

(Mouvements divers sur les bancs de l'opposition).

Vous voyez que parfois, on est reconnu beaucoup plus tard.

Je voudrais vous informer - c'est beaucoup plus sérieux, même si tout est sérieux - que la 1ère Commission se réunira à 19 heures 45.

Je donne la parole à M. GOUJON.

M. Philippe GOUJON, maire du 15e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Il est vrai que chacun a sa conception de la sécurité ; la nôtre n'est pas tout à fait celle que j'ai entendue jusqu'à présent.

La politique de sécurité conduite pas votre majorité sous la précédente mandature fut, selon nous, une politique des occasions manquées.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Catastrophique !

M. Philippe GOUJON, maire du 15e arrondissement. - Je n'ai pas dit cela.

Et le début de cette nouvelle mandature annonce déjà une politique des faux espoirs.

En effet, comme les années passées et malgré les restrictions budgétaires, c'est l'Etat qui assumera à Paris l'essentiel de l'effort public en matière de sécurité, aussi bien d'ailleurs en ce qui concerne les budgets, la P.P. étant privilégiée, que les effectifs, ceux-ci n'étant pas réduits, et surtout les idées nouvelles, la Ville étant, pour sa part, bien en deçà de ce que l'on peut légitimement attendre d'elle.

Je voudrais d'abord dénoncer un véritable abus de langage budgétaire, que je n'ai pas encore entendu mais qu'on nous servira peut-être ultérieurement, puisque vous prétendez depuis des années que la participation de la Ville au budget de la Préfecture de police aurait augmenté de 42 % ; vous avez même dit 48 %, ce qui n'est pas le même chiffre…

M. LE MAIRE DE PARIS. - 48 %, je le précise.

M. Philippe GOUJON, maire du 15e arrondissement. - Sur le document budgétaire, il est écrit 42 %.

En tout cas, si l'on prend la référence juste, à savoir votre premier budget, l'augmentation n'est plus que de 26,8 % et c'est principalement d'ailleurs…

M. LE MAIRE DE PARIS. - Pourquoi vous enlevez mon premier budget ?

M. Philippe GOUJON, maire du 15e arrondissement. - … la Brigade des sapeurs-pompiers qui en a bénéficié.

Vous pourrez me répondre ; vous me répondrez d'ailleurs, j'en suis sûr.

D'abord, celle-ci - la brigade - n'en a jamais manqué, car le plan de modernisation des casernements, vous le savez, remonte à 20 ans, la mensualisation des soldes forfaitaires ou la professionnalisation des armées date des mandatures précédentes.

Si les pompiers ont effectivement bénéficié d'importants crédits, et cela est évidemment tout à fait justifié, cela, malheureusement, s'est fait au détriment de tous les autres services de la Préfecture de police, dont les moyens n'ont jamais été si chichement mesurés, obligeant même à des redéploiements budgétaires de plus en plus acrobatiques, à une baisse de la qualité des services offerts aux Parisiens par une diminution, sous la mandature précédente, des capacités de financement de la Préfecture hors brigade des sapeurs-pompiers que l'on peut estimer à 15 %.

L'essentiel des mesures de ce budget, on l'a dit, concerne les dépenses de personnel. Il s'agit de l'extension en année pleine, et pas plus, de mesures pérennes déjà actées en décision modificative de 2008.

Cela veut donc dire qu'une fois encore, afin d'alléger votre contribution au budget primitif, vous ne prenez pas en compte des dépenses obligatoires et que vous les reportez à la prochaine décision modificative. Ailleurs, on appellerait cela de la cavalerie.

L'augmentation globale de la section de fonctionnement d'un peu moins de 1 % s'accompagne, il faut le souligner, d'une mesure sans précédent : la réduction des dépenses de rémunération à hauteur de 1,5 million d'euros afin d'accompagner la politique de maîtrise des dépenses de personnel de la Ville de Paris.

Cela signifie, le Préfet l'a dit, moins d'A.S.P. et la fermeture, qu'il faut néanmoins reconsidérer, nous en reparlerons, des antennes de police administrative le samedi.

Je voudrais dénoncer la baisse continue de la part financière de la Ville à la section de fonctionnement chaque année. En 2004, elle était encore de 45,5 %, en 2008 de 43,6 % et quasi stable en 2009 avec 43,9 %. Je rappellerai que la plus forte contribution de la Ville au budget spécial date de 1995 - vous n'étiez pas là -, avec un taux de près de 48 %, soit 4 % de plus que ce que vous verserez pour 2009.

Concernant la section d'investissement, la situation des crédits de paiement s'est en apparence, mais en apparence seulement, légèrement améliorée.

Mais les crédits de paiement devant servir à l'achat de matériels amortissables pour la brigade, par exemple, vont baisser de près de quatre millions. Or, ces matériels concernent notamment les véhicules, pour lesquels le général de la brigade nous a récemment demandé un nouveau plan de modernisation en raison de la hausse spectaculaire de leur coût.

Les crédits de paiement devant servir aux investissements immobiliers destinés aux bâtiments appartenant à la Ville de Paris mis à la disposition de la Préfecture n'augmentent que de

1,5 million. Quand on connaît l'état de la plupart de ces bâtiments, on ne peut que s'interroger sur la faiblesse de cette hausse.

Heureusement, et le Préfet de police l'a rappelé, grâce au plan de relance, une vingtaine d'opérations nouvelles et non prévues verront le jour.

Au total, alors que le budget de la Ville augmente de 2,5 % - c'est cela qu'il faut retenir -, le budget spécial augmentera de moins de 1 % et la part de la Ville de 1,5 %.

Alors, c'est l'Etat, évidemment, qui assure la sécurité des Parisiens.

Depuis 2002, on le sait, la naïveté a cédé la place à l'efficacité. En matière de sécurité, seuls les résultats comptent. Les grands discours sont inutiles et surtout inefficaces. Jamais autant de mesures n'avaient été prises en si peu de temps et les résultats sont là, plus que les discours, et je vais vous les citer puisque vous les sollicitez : 13 % de baisse de la délinquance générale en France au lieu des 18 % d'augmentation sous le gouvernement JOSPIN, 30 % de baisse de la délinquance de proximité en France contre 10 % de hausse sous la gauche, le tout malgré une progression de 40 % du nombre des affaires réalisées à l'initiative des services.

La baisse continue de la délinquance entamée en 2002 s'est poursuivie jusqu'en 2008 où elle s'est même accélérée.

L'objectif fixé par le Président de la République dans sa lettre de mission adressée au ministre de l'Intérieur le 30 juillet 2007 d'une baisse supplémentaire de la délinquance générale de 5 % en deux ans semble tout à fait atteignable, avec une baisse déjà de 4,1 % par rapport à l'année de référence.

Cette même lettre fixait un autre objectif, encore plus ambitieux : faire baisser de 10 % la délinquance de proximité. Les résultats ont été dépassés avec une chute spectaculaire de 11,7 %.

La Préfecture de police, je tiens à le souligner, a été le moteur de cette réussite avec une baisse de plus de 12 % grâce notamment à la multiplication des opérations de sécurisation dans les quartiers.

Le troisième objectif fixé par le Président de la République concernait le taux d'élucidation pour le porter à 40 %, et après avoir atteint un minimum de 25 % en 2001 et même de 16 % à Paris, ce taux est progressivement remonté pour atteindre 37,7 % aujourd'hui.

Il est vrai que les moyens nouveaux ouverts par les lois d'orientation et de programmation sur la sécurité ont incontestablement permis d'améliorer ce taux, au même titre que l'accent mis sur l'investigation judiciaire, laquelle avait été sacrifiée, il faut s'en souvenir au nom de la théorie fumeuse du policier généraliste idéalisé au colloque de Villepinte.

Si au niveau national les résultats sont bons, ils sont encore bien meilleurs à Paris comme vient de le rappeler le Préfet.

Il faut rendre hommage et vous l'avez fait, Monsieur le Maire, au travail réalisé au quotidien par tous les fonctionnaires de la Préfecture et de la Brigade, même si certains arrondissements connaissent des situations particulièrement difficiles, comme le 19e arrondissement, mon collègue Jean-Jacques GIANNESINI a été le premier à le dénoncer, contrairement à vous, Monsieur le Maire, qui avez semblé le découvrir dans une réunion récemment.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Bien sûr que non.

M. Philippe GOUJON, maire du 15e arrondissement. - On ne sait toujours pas l'action que vous envisagez pour appuyer les actions de la police.

M. LE MAIRE DE PARIS. - J'y suis allé dans les jours qui suivent, mais sans caméra.

M. Philippe GOUJON, maire du 15e arrondissement. - Vous me le direz.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Au fur et à mesure, lorsque vous vous trompez, je vous le dis. Pas à chaque fois tout de même.

M. Philippe GOUJON, maire du 15e arrondissement. - Merci de m'avoir interrompu, je pense que cela me sera décompté.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Oui.

M. Philippe GOUJON, maire du 15e arrondissement. - Il faut reconnaître qu'en moyenne, sur une année, et je pense que vous le reconnaîtrez aussi, les violences crapuleuses ont chuté de 10 %, résultat sans précédent, seules les violences gratuites continuent d'augmenter, elles relèvent d'ailleurs, chacun le reconnaît, davantage de la détérioration du lien social et familial, en lien avec l'alcoolisme et la consommation de stupéfiants, que d'une problématique strictement policière.

C'est donc, me semble-t-il, davantage l'affaire des services sociaux et des structures d'aide aux victimes et de prévention.

Cette réalité m'avait néanmoins conduit à déposer un vœu, accélérant le plan d'affectation de psychologues dans les commissariats parisiens, je me réjouis que ceci arrive.

Si l'insécurité a reculé dans la Capitale, c'est évidemment parce que l'efficacité de la police n'a cessé de croître depuis que Nicolas SARKOZY, alors Ministre de l'Intérieur, a insufflé une vraie culture du résultat dans tous les services et a attribué de nouveaux moyens à la Préfecture de police.

C'est sous son impulsion que l'organisation des services de police s'est adaptée, permettant à Paris une présence policière renforcée le soir et la nuit, un appui des unités de maintien d'ordre au service de la sécurité publique, une gestion par objectif, une baisse sans précédent de 42 % de la délinquance sur les réseaux ferrés depuis la création du Service régional de la police des transports, renforcé récemment par une centaine de gardiens, je dis cela pour rassurer M. ALAYRAC, une meilleure protection des sites sensibles avec moins de gardes statiques, un développement massif de la police technique et scientifique et de la police d'investigation et une lutte plus efficace contre l'économie souterraine des cités, le travail clandestin et les formes violentes de délinquance, avec notamment les B.A.C. et le G.I.R.

Dans le domaine judiciaire, qui compte également, alors que la loi Guigou du 15 juin 2000, souvenons-nous en, avait conduit à la paralysie de l'action policière, il a fallu toute la détermination de Rachida DATI, Garde des Sceaux, pour donner aux policiers et magistrats des instruments juridiques efficaces contre l'insécurité.

L'adoption des lois instaurant les peines plancher et créant

la rétention de sûreté permet de mieux combattre la criminalité et de réduire la récidive. En dépit de l'hostilité des tenants de la culture de l'excuse, les peines plancher plus lourdes pour les récidivistes et notamment, d'après le décompte qui vient d'être fait, en matière de violences conjugales et de délinquance de proximité, s'imposent peu à peu dans les tribunaux, même si c'est moins le cas à Paris qu'ailleurs.

Cette recherche permanente de l'efficacité a conduit le Président de la République à lancer, c'est sans précédent, un plan national de vidéo protection qui verra le triplement du nombre de caméras d'ici fin 2009.

C'est dans le même esprit qu'en réponse aux violences survenues l'an dernier à la Gare du Nord j'avais proposé que tous les services de police et de gendarmerie de ce que l'on pourrait appeler le Grand Paris relèvent d'un commandement unique, celui du Préfet de police, car le pouvoir de coordination dont il dispose actuellement est, selon moi, insuffisant.

On le constate avec les regroupements le soir et le week-end, sur de nombreux sites parisiens comme les Halles dont me parle souvent mon collègue Jean-François LEGARET ou les Champs-Élysées, chez M. François LEBEL. Et chez Brigitte KUSTER !

En dehors même du constat selon lequel bien plus de la moitié des délinquants interpellés à Paris n'y habitent pas, je préconise effectivement une police du Grand Paris intégrant les services de police à l'échelle des plaques urbaines, permettant de surmonter les limites administratives qui les freinent.

Sa création, bien sûr, devra être accompagnée d'une révision de la réforme de la Préfecture de police de 1999 qui deviendra de ce fait inadaptée. Elle l'est déjà un peu d'ailleurs.

Je pense qu'il faudra regrouper des directions pour une meilleure coordination et diminuer le nombre des états-majors. Les secteurs de D.P.U.P. auront-ils encore un sens ? La division des services judiciaires entre D.P.U.P. et P.J. ne perdra-t-elle pas de sa pertinence ? La gestion de l'ordre public ne devra-t-elle pas être attachée à la police urbaine de proximité, surtout avec la création des nouvelles compagnies départementales de sécurisation ?

Quant à la circulation pour laquelle le Préfet de police vient de se voir attribuer une compétence régionale avec l'affectation de personnels supplémentaires, supprimés sous la Gauche, la circulation doit vraiment constituer une priorité, pour la Préfecture de police, sur l'ensemble de la zone du Grand Paris, notamment d'ailleurs pour compenser les effets négatifs et ces énormes embouteillages consécutifs aux mesures prises par la Mairie de Paris.

Au passage, d'ailleurs, il est indispensable, je crois que c'est le constat que font plusieurs de mes collègues, de réviser la convention Ville - Préfecture de police de 2004 qui a diversifié à l'excès les missions des A.S.P. pour les recentrer sur leur cœur de métier : la verbalisation des infractions au stationnement et la petite circulation de quartier où ils sont aidés encore davantage par les agents vacataires de la Mairie.

Je qualifierais d'hypocrite budgétairement et même d'incompétente la proposition des Verts de récupérer sept millions d'euros sur un budget qui n'est déjà pas très important, sous prétexte qu'il manquerait 300 A.S.P., alors que c'est la Ville elle-même qui a demandé un gel d'effectifs.

Modulons plutôt les amendes, si nous sommes d'accord sur le sujet, en fonction de la durée de stationnement, par exemple comme à Metz, et aidons au recrutement des A.S.P.

Si les services de L'Etat s'adaptent sans cesse dans leur structure comme dans leur méthode, il n'en va malheureusement pas de même pour la Ville de Paris qui persiste dans son désintérêt pour la sécurité des Parisiens. Finalement, vous passez de la politique des faux espoirs à la politique des faux-semblants.

Je rappelais ici l'an dernier, Monsieur le Maire, que non seulement vous n'aviez pas tenu au cours de la précédente mandature vos engagements, bien peu nombreux d'ailleurs, en matière de sécurité mais que vous aviez multiplié les occasions manquées qui auraient permis à la Ville d'accompagner utilement l'action volontariste de l'Etat.

Force est de constater que c'est l'immobilisme qui caractérise encore une fois votre politique, puisqu'au delà du changement de mandature, rien ne change.

Il suffit de lire les rares lignes et surtout les rares crédits consacrés à la sécurité dans le budget de la Ville, quelques dizaines de millions d'euros, en dehors du budget de la Préfecture de police, sur huit milliards d'euros.

On aurait pourtant pu l'espérer, votre récente et apparente conversion à la vidéo protection avait pu susciter de l'espoir. La déception est bien vite au bout du chemin.

Aujourd'hui, plus personne ne peut en douter, la sécurité n'est vraiment pas votre priorité. S'il y a bien une différence, assumons-la, entre la Droite et la Gauche, elle se manifeste avec éclat dans ce domaine.

Je prends deux exemples : la vidéo protection et la lutte contre la toxicomanie.

Depuis 2005, vous vous en souvenez, je n'ai cessé de vous demander de co-financer un plan d'équipement de la Capitale avec l'Etat, en vain.

Puis, les élections approchant et près de 80 % des Parisiens se déclarant favorables à la vidéo protection, vous avez fait mine de vous convertir. Que va faire la Ville ? Elle va très modestement se contenter de participer au financement peut-être de menus travaux de voirie pour 10 ou 20 % des caméras, dont les images seront exploitées par les services municipaux pour réguler la circulation.

Ce n'est pas de la sécurité dont il s'agit, et encore, rien n'est inscrit au budget primitif.

Si des caméras sont implantées sur la voie publique dans chaque arrondissement, c'est à Nicolas SARKOZY que nous le devons et vous n'avez rien fait pour l'y aider.

Le plan "1.000 caméras à Paris" n'est pourtant qu'une première étape, c'est en tout cas ce que je souhaite et le Ministre de l'Intérieur l'a confirmé à l'Assemblée nationale en me répondant qu'"il était logique qu'un nouveau plan soit en attente", je reprends ses propos.

Considérant les menaces spécifiques auxquelles est soumise la Capitale, il faut très vite aller au au-delà en préparant dès à présent, et c'est là proposition que je fais, une seconde tranche de 1.000 caméras, sans aller bien sûr jusqu'à la situation londonienne avec son million de caméras, mais l'extension de la vidéo protection...

(Protestations sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, communiste, du Mouvement républicain et citoyen et "Les Verts").

Entre 1.000 et un million il y a une petite nuance. Ne caricaturez pas, je ne vous ai pas interrompus, ne vociférez pas comme Mme DUBARRY craignait que je le fasse à son égard.

On voit que vous êtes hostiles à la vidéoprotection, c'est clair.

L'extension de la vidéoprotection permettra d'optimiser les effectifs de voie publique, même si sa mise en œuvre ne saurait être assortie d'une diminution des policiers affectés à la Préfecture de police.

Là où vous pouvez démontrer que votre conversion est sincère, Monsieur le Maire, c'est simplement en incitant financièrement les bailleurs sociaux à équiper les immeubles sensibles et en implantant des caméras dans les équipements publics municipaux - c'est de votre compétence - où le besoin s'en fait sentir : stades, écoles, jardins, tous lieux d'ailleurs où s'échangent des produits stupéfiants.

D'ailleurs, comment avez-vous accompagné l'action du Préfet de Police qui, dès son installation, a fixé à juste titre comme première priorité la lutte contre le trafic de drogue à tous les niveaux en annonçant une trentaine d'objectifs prioritaires ? Notre collègue Marie-Laure HAREL reviendra sur ce sujet, tout à fait prioritaire à nos yeux, alors même que vos actions de prévention s'essoufflent, qu'aucun moyen nouveau d'importance n'y est consacré. Je regrette d'ailleurs que l'on arrive à la dissolution, et je voudrais bien m'en entretenir avec Mme EL KHOMRI qui n'est pas là malheureusement, des deux seules associations de prévention du 15e arrondissement, "TVAS 15" et "J.C.L.T." qui sont en train de disparaître sur votre décision.

Allez-vous traiter tous les jeunes Parisiens sur un pied d'égalité et engager enfin une vaste politique de prévention et notamment de la toxicomanie à l'échelle de toute la ville ? Car en dehors de la création de deux équipes de correspondants de nuit, utiles bien sûr mais marginales, toujours pas de recrutement supplémentaire d'inspecteur de sécurité, ni d'agents pour le G.P.I.S., comme nous vous le proposons dans deux amendements, par redéploiement d'effectif, je tiens à le souligner.

Dans la même logique, et alors qu'elle n'a toujours pas mis en place un certain nombre de structures qu'elle avait pourtant promis, la Ville refuse d'exploiter les possibilités de la loi sur la prévention de la délinquance, qui autorise désormais les collectivités locales à sécuriser les logements sociaux et pour ce faire, de recruter une centaine d'inspecteurs.

D'ailleurs, vous n'avez pas recruté un inspecteur de plus, depuis que j'en avais doublé les effectifs avec Jean TIBERI avant 2001, alors que vous avez recruté dans le même temps plus de 8.000 fonctionnaires. Il vous faudrait même être un peu imaginatifs et en répondant à un diagnostic partagé par tous, regrouper - voilà une proposition que je vous fais - l'ensemble des agents municipaux chargés de la sécurité en un corps unique, et je le dis à M. SARRE, et les déployer plus efficacement par une sectorisation, leur permettant de résoudre les faits de nature infra pénale actuellement non traités.

Sortez enfin de votre frilosité, Monsieur le Maire, en matière de sécurité, et soyez audacieux pour cette mandature, là où votre politique n'a aujourd'hui aucune visibilité.

Enfin, en ce début de législature, il serait justifié de renouer avec une action municipale forte pour l'amélioration des conditions de vie des policiers dans la Capitale, qui existait avant 2001, en particulier dans le domaine du logement - logement que vous avez érigé par ailleurs en priorité municipale - car sur les 40.000 logements que vous promettez aux Parisiens, combien pour les fonctionnaires de police ?

Le contrat parisien de sécurité de 2000 prévoyait de les reloger en priorité ; c'était une bonne disposition. Dix mille logements d'ailleurs ont été construits à l'époque en commun par l'Etat et la Ville, mais c'était avant 2001. Pas un logement attribué à la Préfecture de police depuis lors, et je regrette que Mme HIDALGO ait refusé en 8e Commission notre amendement faisant bénéficier les policiers d'une priorité d'attribution ; c'est pourtant un bon moyen de les fidéliser et nous savons que c'est un problème de la Préfecture de police.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe. - Vous racontez n'importe quoi !

M. Philippe GOUJON, maire du 15e arrondissement. - Ainsi, vous refusez tout bonnement de jouer votre rôle en matière de sécurité à Paris, en vous reposant entièrement sur l'Etat, que vous feignez en même temps d'ignorer, et avec lequel vous ne pratiquez aucune synergie pourtant génératrice dans une ville comme Paris de progrès qui seraient spectaculaires.

Non seulement vous n'aidez pas l'Etat à sécuriser les Parisiens, mais encore dans votre propre domaine de compétences, vous ne fixez pas de priorités, vous n'affichez aucune idée ni aucun projet nouveau, oscillant entre le suivisme et les actions retardatrices. C'est un simple constat.

Quant à votre engagement budgétaire, je l'ai dit, hors sapeurs-pompiers, c'est une régression sans équivalent pour le financement des services de la Préfecture de police. Ce n'est pas vraiment ce qu'attendent les Parisiens, dont l'intérêt dans ce domaine, comme dans d'autres, serait que la politique engagée dans le pays s'applique aussi à leur Ville.

Je vous remercie.

(Applaudissements sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

M. LE MAIRE DE PARIS. - Bon, si je ne vous connaissais pas depuis très longtemps, y compris si je n'avais pas le souvenir des budgets de la Préfecture de police qu'au nom de la Municipalité vous nous présentiez, disons que je vous répondrais, mais là, c'est tellement caricatural que ce n'est pas la peine.

Quand M. GOUJON était adjoint à la sécurité, les budgets n'étaient pas du tout de la même qualité ; il n'y avait pas de logement pour les policiers, enfin bref ! Dans tout cela, il nous fait un film !

M. Philippe GOUJON, maire du 15e arrondissement. - Ne vous engagez pas dans ce débat car ce n'est pas quelque chose que vous maîtrisez parfaitement !

M. LE MAIRE DE PARIS. - Mais écoutez, ce débat… la vie nous le fait mener depuis quinze ou vingt ans !

Allez, Madame WIEVIORKA, vous avez la parole.

Mme Sylvie WIEVIORKA. - Merci, Monsieur le Maire.

Je suis moins expérimentée que les précédents protagonistes dans ce débat, mais j'ai le sentiment que l'on a entendu un

certain nombre de conseillers qui jugeaient que nous en faisions trop en matière de sécurité et nous avons entendu longuement également M. GOUJON, qui juge que nous n'en ferons à l'évidence jamais assez !

Pour ma part, j'ai le sentiment que le budget qu'il nous est proposé de voter, s'inscrit dans la continuité d'une volonté affichée, résolue de la Municipalité de coproduire - je n'ai pas bien compris Mme BERTRAND qui disait que ce terme ne se disait plus ; moi, c'est un terme que j'aime bien - de la manière la plus déterminée et efficace possible la sécurité des Parisiennes et des Parisiens à laquelle nous sommes tous attachés.

La coproduction d'une sécurité toujours améliorée requiert que chacun des partenaires concernés, la Ville d'une part, la Préfecture de police de l'autre, assume pleinement ses responsabilités.

J'avais le chiffre de 2.216 agents de surveillance de Paris (A.S.P.), M. le Préfet nous a parlé de 1.867 et peut-être de 2.000 - je vois donc que les chiffres ne sont pas évidents à connaître -, et ces agents sont rémunérés par la Ville et mis à disposition de la Préfecture de police. Initialement dédiées à la surveillance du stationnement payant, leurs missions ont été élargies dans le domaine de la circulation, mais aussi à la lutte contre les nuisances, les atteintes à l'environnement et la tranquillité publique.

Dans de nombreux arrondissements, la présence des A.S.P. sur le terrain est jugée insuffisante. Et la Préfecture de police reconnaît bien volontiers que plusieurs centaines de postes, 200, 300 ou peut-être plus, ne sont pas pourvus. Tout doit être évidemment mis en œuvre pour pourvoir ces postes dans les meilleurs délais ; j'ai sous les yeux une annonce parue ce jour dans "20 minutes", il y en a sans doute d'autres, pour ce recrutement.

Je pense également qu'il serait souhaitable que les élus d'arrondissement aient une vision claire des effectifs et des missions qu'effectuent les A.S.P. sur leurs territoires. Les commissaires principaux des arrondissements, qui ont les A.S.P. sous leur responsabilité directe, ne pourraient-ils pas être incités à plus de transparence à ce sujet ?

Les propos tenus aujourd'hui même par le Préfet vont dans ce sens. Je pense que les élus que nous sommes pourraient ainsi participer activement, non seulement en votant le budget des A.S.P., mais aussi en échangeant avec les responsables au niveau local, donc participer à une meilleure prise en compte des problèmes de sécurité dans nos arrondissements.

Coproduction de sécurité, disais-je. Le Maire de Paris a, quoi qu'en dise M. GOUJON, exprimé clairement son soutien au programme de mise en place de 1.000 caméras de vidéosurveillance sur le territoire de la capitale. Ce dispositif est en cours d'élaboration et les maires d'arrondissement ont ou vont commencer la concertation pour préciser les implantations de ces caméras.

La charte d'éthique, qui vient accompagner ce dispositif, est bienvenue, afin de garantir le strict respect des libertés individuelles. Dans cet état d'esprit, je souhaite rappeler notre opposition à ce que les caméras soient implantées dans des lieux fréquentés par des enfants et des mineurs, telle que les sorties d'école, de collège ou de lycée.

Si, dans ces lieux, la surveillance doit être renforcée, la solution doit être une présence humaine accrue et non des caméras. De même, nous ne souhaitons pas que des caméras soient installées autour des centres de soins pour toxicomanes car elles risquent de dissuader les usagers de ces centres de venir s'y soigner.

Nous nous opposerons systématiquement à l'implantation de caméras de vidéoprotection pour surveiller les halls d'immeuble. La loi du 23 janvier 2006 précise d'ailleurs que les opérations de vidéosurveillance de la voie publique doivent être réalisées de telle sorte qu'elles ne visualisent pas les images de l'intérieur des immeubles d'habitation ni de façon spécifique celles de leurs entrées.

Ce point pourrait utilement s'intégrer à la charte d'éthique de la vidéoprotection à Paris. Là encore, si des problèmes d'insécurité se posent, c'est aux bailleurs ou aux copropriétés de prendre les mesures qui conviennent.

Enfin, et pour que chacun mesure l'engagement de la Municipalité pour l'amélioration de la sécurité et de la convivialité dans la capitale, le Maire de Paris a rappelé que la Ville finance à ce jour, en plus du budget de la Préfecture de police, cent correspondants de nuit chargés de 16 heures à minuit de médiation et d'accompagnement là où la vie en commun est difficile.

Vingt-huit postes supplémentaires sont proposés au budget 2009. Ces correspondants de nuit agissent de manière préventive aux côtés des autres dispositifs plus classiques, tels que les clubs et équipes de prévention, ils participent ainsi à cette coproduction de la sécurité publique qui est notre volonté et notre engagement envers les Parisiens.

Nous sommes, Monsieur le Préfet, des partenaires convaincus mais exigeants. Nous voulons que Paris soit une ville sûre, une ville tranquille mais aussi une ville où chaque citoyen puisse être assuré que sa liberté sera pleinement protégée. Vous pourrez compter sur les élus du groupe socialiste, radical de gauche et apparentés pour défendre avec la même ardeur, et sans les opposer, les exigences de la sécurité et celles de la liberté.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci.

Madame HAREL, vous avez la parole.

Mme Marie-Laure HAREL. - Monsieur le Maire, je pense ne rien vous apprendre en vous disant que la drogue est aujourd'hui un véritable fléau et spécialement à Paris. Les consommateurs sont de plus en plus jeunes, les drogues de plus en plus dures et les vendeurs de plus en plus nombreux. On désigne même Paris dans la presse comme la plaque tournante de tous les trafics en France.

La santé publique, c'est peut-être l'affaire de l'Etat mais, quand des vies sont en danger, c'est à tous les niveaux qu'on doit se mobiliser.

En tant que jeune, vous comprendrez, j'en suis sûre, Monsieur le Maire, que ce sujet me tient tout particulièrement à cœur.

Je voudrais vous alerter car il est urgent que la Ville prenne enfin ses responsabilités et s'implique pour de vrai.

De nombreux acteurs ont d'ores et déjà déclaré la guerre aux drogues et aux nuisances qu'elles entraînent. Je pense aux associations dont l'implication sur le terrain force le respect, surtout quand on connaît leur manque de moyens.

Barbès, par exemple, est le quartier où l'on compte la plus forte densité d'associations de la Capitale et celles-ci se démènent pour que ce secteur puisse conserver sa dignité.

Il faut aussi saluer l'imagination et le dynamisme dont les particuliers font preuve pour préserver leur quartier. Je me souviens qu'il y a quelque temps, un habitant du 18e avait eu l'audace d'organiser un grand dîner convivial pour les riverains en pleine rue Myrha, la moins sûre des environs.

Il y a ensuite les préfectures. Je note que l'actuel Préfet de police de Paris venait à peine de prendre ses fonctions, lorsqu'il a décidé de lancer son grand plan anti-drogue et de faire de ce thème l'une de ses priorités. Il a, lui, immédiatement pris conscience de la gravité de la situation.

La Préfecture de police a réussi à entreprendre dans ce cadre un travail admirable, en se fixant des objectifs bien ciblés et en concentrant son action sur les quartiers les plus affectés. Les chiffres cités par le Préfet de police de Paris sont on ne peut plus rassurants.

D'ailleurs, pour parler de l'efficacité de la police ces dernières années, les chiffres sont les meilleurs témoins. Entre 2001 et 2008, le nombre de trafics démantelés et le nombre de procédures judiciaires à l'encontre des trafiquants à Paris ont chacun augmenté de 40 %. Et la police ne se cantonne pas qu'à une action répressive, puisque plus de 150 actions de formation et de prévention ont été réalisées par la Brigade des stupéfiants et la police judiciaire parisienne, afin de sensibiliser les lycéens et les étudiants.

La Préfecture de Paris n'est pas non plus en reste. Son programme d'actions et de prévention contre les addictions "PREVADDICT" qui s'adresse aux écoliers, ou la création il y a deux ans d'un centre de soins spécialisé pour toxicomanes sont des initiatives importantes, parmi encore beaucoup d'autres.

Enfin, soulignons l'engagement de l'Etat. La volonté du Président de la République n'est pas seulement de freiner la hausse des consommations mais bien de les faire reculer de manière significative. Le plan gouvernemental mis sur pied pour 2008-2011 s'articule d'ailleurs autour de deux grands axes : la prévention et le traitement des toxicomanes.

La politique de prévention comporte, par exemple, des campagnes d'information sur les conséquences sanitaires et juridiques des consommations ou des actions de prévention en milieu scolaire et étudiants.

L'autre volet de ce plan s'attache aux soins et prévoit, entre autres, le renforcement des capacités d'hébergement des personnes dépendantes, des formations mieux adaptées pour les professionnels de santé et pour les parents, ou encore une aide à la réinsertion.

Mais ce plan gouvernemental cherche aussi à s'adapter à de nouveaux phénomènes encore assez méconnus, comme le crack, que l'on ne trouve d'ailleurs quasiment qu'à Paris. Des études ont été lancées pour analyser ces nouveaux enjeux encore sous-estimés et pour mieux y répondre, notamment en réfléchissant à de meilleurs outils diagnostics et thérapeutiques.

La Ville de Paris est donc la grande absente de la lutte contre la drogue. Vous l'avez encore prouvé, puisque vous ne l'avez même pas mentionnée dans votre allocution. Qu'attend-on de la Ville de Paris ? Des objectifs, du budget, de l'impulsion, mais surtout une vraie politique en la matière, un plan d'envergure, structuré et solide parce qu'il est temps que la lutte contre la drogue figure enfin parmi ses priorités.

Vous avez demandé à la Préfecture de police plus d'informations. Eh bien, je sollicite de votre part la même chose : plus de visibilité.

On ne sait pas bien ce que fait le Ville dans ce domaine, quels moyens financiers ou humains elle y consacre ou quels résultats elle obtient par son action.

Il faut, en tout cas, sans aucun doute, plus de moyens financiers. Votre adjoint chargé des finances a parlé d'une somme de 100.000 euros. Quand et comment sera-t-elle utilisée ? Mieux vaut ne pas trop poser de questions et on sait, en tout cas, déjà, qu'elle est insuffisante.

L'implication de la Mairie, qui prend rarement d'autres formes que l'octroi de subventions aux associations, est très difficilement chiffrable. Quel est le montant de l'enveloppe qu'elle leur accorde ? Ces sommes sont-elles suffisantes ? Il est impossible de le savoir, puisqu'on mélange tout dans des grands tiroirs qui portent des intitulés vagues, tels que "solidarités" ou "actions préventives".

Ce qu'il est possible de constater, en tout cas, c'est que la Ville de Paris semble ne pas être assez généreuse, car les associations les plus actives finissent presque toujours par être victimes de leur propre succès. Elles disent elles-mêmes crouler littéralement sous les sollicitations.

Il faudrait également plus d'informations sur les objectifs et les actions que la Ville de Paris tente d'entreprendre pour lutter contre la drogue. Cela permettrait, par exemple, de mieux réfléchir tous ensemble à leur optimisation. Si on prend la "mission toxicomanies" de la Ville de Paris, lorsqu'on cherche sur le site Internet de la Mairie, on ne trouve quasiment rien d'autre que le communiqué de presse qui annonçait sa création il y a quelques années. Qu'a-t-elle fait depuis ? Qui y travaille ? Existe-t-elle même toujours ? Il est fort regrettable de ne rien savoir de son activité.

Mais ce que je vous demande aussi, Monsieur le Maire, c'est plus d'efficacité. Subventionner des associations, rédiger des chartes ou contribuer à la réinsertion, c'est un début et juste un début !

Malheureusement, la Ville ne se cantonne qu'à la prévention et l'aborde avec encore trop peu d'ambition, comme l'a souligné lui-même le Préfet de police de Paris. On voudrait pourtant voir Paris sur d'autres fronts. Notre Ville ne participe pas ou à peine à la recherche. Elle ne produit pas d'aide immédiate et adaptée aux Parisiens qui sont aujourd'hui exclus et souffrent à cause de la drogue, qu'il s'agisse de les accompagner ou de les héberger. Quelles grandes idées d'avenir ? Quelle politique prévoit la Ville de Paris pour s'adapter aux mutations de ce phénomène ?

Il n'y a visiblement pas grand-chose à l'horizon.

Votre bilan est tout de même un petit peu triste et en tout cas invisible.

Mais il ne faut toutefois pas perdre espoir, car certains de vos projets promettent d'être concluants. Contrairement à ce que pense Mme DUBARRY, la vidéosurveillance sera très certainement un premier pas pour dissuader les trafiquants.

Monsieur le Maire, lutter contre la drogue, c'est un travail solidaire. Il n'y a pas de considérations partisanes pour un sujet aussi grave. Sans la Municipalité, rien ne peut avancer, car personne d'autre qu'elle ne connaît mieux la spécificité de nos quartiers.

(Applaudissements sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

M. LE MAIRE DE PARIS. - La parole est à M. Mao PENINOU.

M. Mao PENINOU. - Monsieur le Maire, Monsieur le Préfet.

La participation de la Ville et du Département de Paris au fonctionnement de la Brigade des sapeurs-pompiers de Paris pour 2009 s'élèvera à 79,243 millions d'euros, ce qui représente une hausse de 1,70 million. Elle restera ainsi la première contributrice à ce budget devant l'Etat.

Ce budget comprend notamment la continuité du renforcement du dispositif de lutte contre les risques nucléaires, radiobiologiques, bactériologiques et chimiques et un certain nombre de mesures en faveur du personnel. Il comprend aussi la réfection de Port Royal, la restructuration de Montmartre, les ravalements de Champerret et de Bitch et j'insisterai surtout sur la mise en sécurité et la modernisation de Masséna, gigantesque chantier de 45 millions d'euros commencé en juillet dernier.

Ainsi, le budget 2009, ce sont 121 565 mètres carrés qui seront en chantier contre 104.000 en 2008.

Ce service, indispensable aux Parisiens, nous coûte par ailleurs peu cher, puisque son coût de fonctionnement par habitant s'élève à 44 euros contre 74 euros dans les grandes villes.

Le premier plan de modernisation, qui avait été adopté en 2002, vient de s'achever sur un résultat positif, notamment en ce qui concerne le logement du personnel, où l'ensemble des objectifs ont été atteints, et la réduction du temps de travail de près de 15 %, ce qui a conduit à une baisse de 50 % des départs précoces et à une augmentation de 16 points du taux de renouvellement des contrats.

Le bilan est plus mitigé sur le plan matériel, véritablement plombé aujourd'hui par la hausse très forte des coûts du matériel, liée à la fois à l'inflation des normes et au manque de concurrence parmi les fournisseurs. La préparation d'un nouveau plan semble donc indispensable.

Mais je souhaiterais profiter de ce débat budgétaire pour vous parler de ce qu'on a pris l'habitude d'appeler la "crise des secours".

Cette crise des secours, mes chers collègues, se résume en quelques chiffres frappants.

On est passé de 47.000 missions de secours par an en 1985 à 280.000 en 2003.

Puis une nouvelle hausse de plus de 10 % ces trois dernières années. Les conséquences sont qu'en 2007, 41 % des centres de secours étaient en surchauffe, c'est-à-dire plus en capacité de répondre à une éventuelle urgence.

Laisser s'installer cette crise conduirait à compromettre sérieusement les capacités d'intervention de la B.S.P.P. en cas d'urgence et donc la sécurité des Parisiens. C'est le sens de la campagne lancée par la Ville et la Préfecture pour responsabiliser les citoyens, les appeler au civisme concernant les numéros de secours. En effet, un certain nombre d'interventions relèvent purement et simplement de l'abus. Cet appel au civisme nécessaire a rencontré un certain écho, amenant une légère baisse des interventions d'environ 5 % en fin d'année 2008. Il faut continuer dans cette direction mais cela restera insuffisant.

De son côté, la B.S.P.P. a mis en place de nouveaux protocoles de tri des appels, mais l'ensemble de ces éléments ne suffiront pas si l'on ne s'attaque pas aux causes de fond de la crise des secours.

En effet, celles-ci s'apparentent fortement à celle que rencontrent les urgences hospitalières. Elles sont victimes à la fois de la disparition progressive de la médecine de proximité et de son renchérissement, et de la crise sociale réduisant les ressources de nos concitoyens.

Les secours, qu'il s'agisse de la B.S.P.P. ou de police secours, sont les seuls à se déplacer gratuitement à domicile et nombre d'entre nous préfèrent les appeler que de payer cher S.O.S. Médecin.

De ce point de vue, il me semble indispensable de réfléchir et de mettre en place rapidement un plan de remaillage du territoire parisien, par une médecine de proximité, affiliée au secteur 1 et se déplaçant au domicile des patients.

Le service est aussi débordé par le creusement de la crise sociale, notamment les interventions concernant les habitants de la rue, aussi appelés S.D.F., en forte croissance : 11.564 à Paris en 2007 et avec une part sans doute trop faible des opérateurs spécialisés.

De ce point de vue, le plan présenté par Olga TROSTIANSKY, visant à renforcer à la fois l'hébergement et les maraudes, est extrêmement important.

Mais là aussi, il nous faudra sans doute réfléchir plus avant sur un meilleur fonctionnement et répartition du 112.

Voici donc, mes chers collègues, les défis importants auxquels est confrontée la Brigade des sapeurs-pompiers de Paris. Ces défis nécessitent des choix qui ne sont pas neutres sur la société que nous préparons. Les services de secours, tout comme les services d'urgence, avant d'être la réponse à l'exceptionnel, sont pour la majorité d'entre nous le quotidien, et trop souvent le seul quotidien possible pour les plus démunis.

La solution avancée par certains consistant à réduire la demande par la pénalisation financière des "abus" est la préparation d'une entrée dans les urgences et les secours à deux vitesses : c'est inacceptable.

Il faut aujourd'hui reconstruire des services publics de santé et de secours gratuits et accessibles à tous, et non sanctionner financièrement ce qui est souvent la manifestation de la détresse sociale et de l'exclusion.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci à tous les orateurs. Je donne la parole à Georges SARRE pour répondre, puis au Préfet de police.

M. Georges SARRE, adjoint, rapporteur. - Monsieur le Maire, Monsieur le Préfet de police, chers collègues, Bertrand DELANOË a rappelé son choix politique fait, dès 2001, d'un partenariat constructif avec la Préfecture de police pour faire passer l'intérêt général des Parisiennes et des Parisiens, leur tranquillité et leur sécurité avant les tentations de conflits institutionnels et partisans.

J'ai entendu dire à droite que nous ne participions pas assez largement au budget spécial de la Préfecture de police. M. GOUJON est un connaisseur de ce dossier, mais ses propos ne parviendront pas à faire croire à quiconque que les 270 millions

d'euros consentis par notre majorité en 2009 sont moins satisfaisants que les 184 millions d'euros consentis par la Municipalité d'alors à la veille de l'alternance de 2001. On aura beau dire et beau faire : 270 millions d'euros, Monsieur GOUJON, c'est presque une augmentation de moitié par rapport à 184 millions d'euros. Je vous le dis cordialement, Monsieur GOUJON, n'ayez pas une approche aussi politicienne de la sécurité. Je vous rappellerai cette formule historique : ce qui est excessif est insignifiant.

En vérité, chers collègues, avec le budget 2009, nous ne donnons ni trop, ni pas assez, et je serais tenté de vous dire que la vraie question est ailleurs. Quels sont nos objectifs de sécurité et de tranquillité publique ? Quels sont les moyens de nos politiques partenariales ? Quels sont les résultats de ces politiques ? Je voudrais remercier notamment Gilles ALAYRAC, Sylvie §WIEVIORKA, Mao PENINOU, Hélène BIDARD et Karen TAÏEB d'avoir abordé le débat sous cet angle. Je remercie également tous ceux qui sont intervenus, même si nous avons des désaccords.

Le Maire de Paris l'a rappelé : quand on contribue au projet de caserne Masséna, au centre de secours d'Ivry-sur-Seine, au centre de formation et de soutien de Limeil-Brévannes, au recrutement de pompiers pour le plan sur les risques nucléaires, radiologiques et chimiques, on sert l'intérêt des Parisiennes et des Parisiens et, chers collègues, cela est vraiment l'enjeu.

Il en va de même des dépenses générales de la Préfecture de police, car il faut bien que la maison tourne, qu'elle marche.

Bertrand DELANOË l'a dit avec un temps d'avance sur les questions posées, et je le répète : ce partenariat est loyal mais il est exigeant.

Revenons sur les A.S.P.

Ce sont des personnels dévoués dont le niveau de rémunération n'est pas très élevé, et qui pourtant travaillent, le plus souvent dehors, même sous la pluie ou quand il fait froid et je voudrais avant d'aller plus loin leur rendre hommage.

Pour avoir reçu depuis mars 2000 leur syndicat à plusieurs reprises, je sais qu'ils ont le sentiment de manquer de reconnaissance et je voudrais leur dire ici la reconnaissance des élus de Paris. Les indicateurs de résultats que nous aurons bientôt permettront, je le crois, de valoriser leur travail.

Comme Mme WIEVIORKA, je souhaite évidemment que l'ensemble des effectifs budgétés soit pourvu en ne perdant pas de vue que sur les 2.284 postes budgétés, 246 postes ont été gelés pour améliorer le régime indemnitaire des A.S.P. et 150 ont été redéployés vers d'autres emplois d'agents d'administration parisienne. Mais nous serons attentifs au résultat du concours de janvier, et notre attention ne s'arrêtera pas en janvier. Au-delà du nombre global, nous devrons en outre savoir combien d'A.S.P. sont affectés dans chaque arrondissement, à quelles tâches et avec quels résultats en termes de statistiques de contraventions au stationnement comme aux incivilités.

Et puisque je parle des incivilités, je voudrais insister sur la montée des attentes et des demandes relatives à la dissuasion, à la verbalisation des nuisances sonores, notamment avec la récente interdiction de fumer dans les lieux publics, qui engendre une fréquentation nocturne et festive nouvelle des trottoirs.

Il nous faut réfléchir, avec la Préfecture de police, à l'utilisation optimale des personnels de ce corps qui, il faut bien le dire, a connu réforme sur réforme depuis sa création et a quelque peu pâti des usages parfois contradictoires que l'on a voulu en faire.

Nous allons donc devoir penser sur la durée, non seulement la gestion des effectifs mais aussi les missions et la modernisation des outils de travail des A.S.P.

Nous devrons mener cette réflexion dans le cadre plus global d'une analyse des besoins et des moyens d'assurer la tranquillité, la civilité, la mobilité dans l'espace public et notamment sur la voie publique. C'est le rôle de la Préfecture de police, c'est aussi celui de la Ville, et il faut penser la bonne complémentarité de nos institutions.

Le Préfet de police et son cabinet me semblent tout à fait ouverts à cette démarche, soucieux comme nous de l'intérêt des Parisiennes et des Parisiens.

C'est avec cet esprit constructif que les services de la Préfecture de police ont accepté d'améliorer la lisibilité du budget spécial dès l'année prochaine, grâce à une présentation, Monsieur le Maire, vous l'avez dit, en mode LOLF.

Le débat budgétaire de l'an prochain renforcera l'approche que j'ai voulu privilégier dans ma réponse d'aujourd'hui : juger des moyens à l'aune des objectifs plutôt que de se borner au raisonnement quantitatif.

Ce premier budget spécial de la Préfecture de police du mandat récemment commencé nous donne les moyens de continuer l'action, et il ne se fait pas au détriment des moyens de la Direction de la Protection et de la Prévention de la Ville, qui bénéficient en fonctionnement et en personnel du moins, d'arbitrages très corrects du Maire de Paris, ce dont je le remercie ici.

Je voudrais d'ailleurs rendre hommage au travail des agents de la D.P.P., tant de la Sous direction protection que de la Sous direction prévention et à leur directeur. Ces agents sont essentiels à la tranquillité publique et à la qualité de l'espace public, tant grâce aux actions verbalisatrices et de surveillance des uns qu'aux missions de médiation des autres.

Tous ensemble, Ville de Paris, Préfecture de police et aussi justice, éducation nationale, associations, nous réussirons et nous réussissons à améliorer la sécurité des Parisiennes et des Parisiens.

Je me réjouis d'ailleurs que ce partenariat soit relancé puisque nous avons enfin pu réunir le Conseil parisien de sécurité, de prévention de la délinquance, d'aide aux victimes, de lutte contre la drogue, les dérives sectaires et les violences faites aux femmes, et qu'un nouveau contrat parisien de sécurité sera signé en janvier, dont la première priorité sera la promotion de la citoyenneté.

Je voudrais dire que tous les dossiers comme celui de la toxicomanie sont traités là aussi au fond en liaison étroite avec la Préfecture de police et je voudrais conseiller à Mme HAREL de lire le Contrat de sécurité de Paris, les contrats d'arrondissement et le futur contrat en janvier.

Ils s'accompagnent aussi des échanges approfondis et des demandes attentives de la Ville qui permettront demain d'améliorer encore notre efficacité et celle de la Préfecture de police dans ses missions.

Un dernier mot sur le vœu que j'ai déposé au nom de l'Exécutif et sur celui du groupe communiste contre la fermeture le samedi matin de six antennes de police administrative.

Ces vœux parlent d'eux-mêmes, je propose au groupe communiste de retirer le sien pour adopter celui de l'Exécutif amendé par la mention : "vu le vœu déposé par Ian BROSSAT et les élus du groupe communiste".

Nous allons regarder ce dossier de près avec la Préfecture de police pour prendre la décision la plus conforme à l'efficacité et à la qualité du service rendu aux Parisiens.

Pour conclure, nous contribuons avec la Préfecture de police à faire "une ville sure pour des citoyens libres".

Je suis convaincu que l'ambition de tous, affirmée en 1997 dans l'intitulé du colloque de Villepinte nous inspire et nous permettra de réussir.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Monsieur SARRE.

Je me permets de faire remarquer aux amis de la 1ère Commission qu'ils m'ont demandé d'annoncer leur réunion à 45. Je ne veux pas vous chasser, nous sommes ravis que vous soyez là.

M. Sylvain GAREL. - Il n'y aura plus personne.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Sans vous le monde est dépeuplé mais on va essayer de s'en remettre.

Merci Georges, je donne maintenant la parole au Préfet de police.

M. LE PRÉFET DE POLICE. - Merci, Monsieur le Maire.

Je m'efforcerai, ce qui est difficile, d'être le plus bref possible comme vous le souhaitez tous.

D'abord, je pense qu'ont été évoquées un certain nombre de questions de principe. Il n'y a pas beaucoup de débat sur les modalités de travail qui doivent être celles qui nous animent, bien que en termes de terminologie, Mme BERTRAND ait été inquiète que l'on ne parle plus de coproduction, peu importe l'expression : partenariat ou coproduction.

Il est depuis des années, mais j'espère que ce sera de plus en plus renforcé, de bonne méthode de travailler sur le plan technique notamment. Je comprends parfaitement qu'il y ait des débats politiques, bien que ces débats dans ce secteur pourraient aboutir à davantage de consensus.

Je crois que c'est le cas puisque, si j'ai bien compris, la plupart des groupes vont voter le budget spécial d'aide à la Préfecture de police.

C'est clair, le partenariat doit être renforcé. Il doit être renforcé également pour répondre à ce que vient de dire M. SARRE parce qu'il y a la partie répressive que nous assumons, chacun fait son métier.

On ne peut pas laisser les malfaiteurs circuler dans la Ville. Néanmoins, sur les problématiques nouvelles de la délinquance que nous avons évoquées et notamment ces affaires de violences et de violences non crapuleuses, c'est-à-dire la plupart du temps intrafamiliales, sur des problèmes qui sont ceux des bandes et des mineurs que j'ai qualifiés, de gens très jeunes qui ne sont pas toujours mineurs, je crois vraiment que la place d'un enfant de 12 ans ou de 14 ou 15 ans n'est pas forcément dans un commissariat.

C'est la raison pour laquelle je me réjouis que nous ayons à nouveau réuni le Contrat parisien de sécurité et que, comme vous l'avez souhaité, Monsieur le Maire, dans les premières semaines de janvier, on puisse compléter le travail et avoir ce contrat.

Ensuite, toujours dans les questions de principe, revient chaque année la proposition d'une police municipale.

Cela me dépasse, je ne suis pas un homme politique, je donne cependant mon avis technique par rapport aux problématiques parisiennes, je ne suis pas certain, au regard de la lutte contre la délinquance, qu'une police municipale serait très efficace.

Les choses se passent plutôt bien.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Je suis d'accord.

M. LE PRÉFET DE POLICE. - Quand on regarde les chiffres que vous avez cités, vous êtes très bien informée, Madame BERTRAND, lorsque vous regardez la délinquance à Paris, seuls 47 % des gens interpellés à Paris sont Parisiens.

C'est pour cela d'ailleurs que même sur la notion de police de proximité, il faut aussi réfléchir à la question.

M. LEGARET est parti, je prends l'exemple le plus caricatural, ce n'est pas le cas partout. Dans le premier arrondissement, le nombre de personnes interpellées qui sont de Paris représentent 0,31 %.

Vous pouvez demander aux policiers du 1er arrondissement de connaître tous leurs interlocuteurs, ils ne risquent pas d'arrêter beaucoup de malfaiteurs.

Je caricature, je sais que dans les 18e, 19e et 20e arrondissements, plus de 50 % des personnes interpellées sont de l'arrondissement. Partout ailleurs, en revanche, ce n'est pas le cas.

Dans cette conception, chacun a ses opinions sur le plan politique. Sur le plan technique, je ne pense pas qu'une police municipale serait forcément une excellente chose.

Ensuite, vous avez évoqué, les uns et les autres, le ressort territorial de la Préfecture de police.

Vous l'avez évoqué au regard de la mise en compétence absolue, c'est évidemment intra muros mais ensuite on est dans une situation complètement incompréhensible pour le commun des mortels, puisque la P.J. est régionale, tout comme le renseignement, nous avons également le S.R.P.T.

Chacun reconnaît que le S.R.P.T. mis en place en 2003 par M. SARKOZY alors Ministre de l'Intérieur est un succès.

Je rassure M. ALAYRAC, la compétence du Préfet de police sur le S.R.P.T. est intégrale. Nous avons même apporté un élément supplémentaire au cours de l'année, ce sont les interpellations dans les gares et pas seulement sur les lignes.

L'idée de plaque urbaine a beaucoup avancé.

M. GOUJON y a fait référence et j'en avais moi-même parlé, il y a également tout ce que l'on peut faire en matière de circulation. Il est bien évident que tout ce que l'on peut faire en matière de circulation et donc de sécurité routière doit être fait, comme certains d'entre vous l'ont souhaité, au niveau de la Région.

Je ne cache pas que, pour un certain nombre de problématiques auxquelles nous devons faire face, je pense aux bandes, je pense aux vols à main armée, je pense à la délinquance générale, il faudra réfléchir, comme cela a été suggéré, à davantage d'intégration des forces de police.

Ensuite, après ces questions de principe, ont été évoquées bien sûr un certain nombre de moyens.

Les moyens, ce sont d'abord les moyens financiers et les moyens financiers sont ceux de l'Etat et de la collectivité. Concernant les moyens de l'Etat, je pense dans mon propos de présentation avoir répondu à ceux qui s'inquiètent dans ce domaine d'une baisse des participations de l'Etat puisque je l'ai expliqué, du fait des cotisations sociales des militaires et surtout du fait qu'il y a 830.000 euros maintenant inscrits à l'I.N.P.S., l'Institut de police scientifique et non plus dans le budget, l'Etat a maintenu sa participation.

Je devrais dire, pour la Brigade des sapeurs-pompiers, cela a été évoqué in fine, que la ville de Paris tout comme la petite Couronne n'ont pas à se plaindre de l'Etat puisque c'est la seule zone, avec Marseille, où l'Etat fait beaucoup plus.

Partout ailleurs, ce sont les collectivités locales. C'est pour cela que les S.D.I.S. évidemment coûtent plus cher.

Vous avez ensuite évoqué des questions d'effectifs de l'Etat puisque l'une d'entre vous a évoqué des suppressions de 10.000 postes.

C'est ce qui est écrit dans un tract syndical qui n'est tout de même pas la table de la loi en la matière. S'il y a effectivement, dans le cadre du R.G.P.P., un nombre de policiers et de postes qui seront sur cinq ans supprimés, ce n'est pas à ce niveau, puisque c'est 2.900, et en tout cas Paris n'a pas été touchée.

Je m'efforcerai qu'elle ne le soit pas. Nous avons ainsi touché 805 gardiens de la Paix le premier décembre dernier, ce qui a porté le chiffre des gardiens de la Paix à 16.400, ce qui n'avait jamais été atteint dans l'histoire ; le chiffre de référence, c'est 16.050.

Voilà en ce qui concerne les effectifs.

D'autre part, je crois beaucoup à la mutualisation de ces effectifs et à la façon de travailler qui peut être revue, puisque, comme je l'indiquais dans mon propos liminaire, la délinquance à laquelle on a à faire face n'est pas tout à fait la même qu'il y a cinq ou six ans pour des raisons d'évolution.

Ensuite, vous êtes pratiquement tous préoccupés par les A.S.P.

Mme WIEVIORKA ne comprend pas bien les chiffres, ce qui est tout à fait compréhensible, mais ce qu'a dit M. SARRE est de nature à éclairer les choses ; je le dis à mon tour, de la manière la plus pédagogique qui soit, j'espère : l'effectif budgétaire de base était de 2.284.

Comme, depuis 1998, on a, au fil du temps, gelé des postes d'A.S.P., c'est-à-dire que l'on n'a pas pu en recruter. Puisque vous vous êtes tous préoccupés de leur faible niveau de rémunération, il a été décidé de prendre sur l'enveloppe pour les payer mieux. Cela a été d'abord le régime indemnitaire ; ensuite, comme il y a eu une réforme des A.S.P. il y a deux ans, on a fait des grilles indiciaires plus avantageuses et on a créé 40 postes d'encadrement, de chef de vigie et d'adjoint de chef de vigie.

Quand on fait le calcul de tout ce qui a été réalisé pour mieux ou moins mal les rémunérer, on aboutit à 286 postes gelés auxquels s'ajouteront la dizaine que j'ai signalée tout à l'heure. Quand on a dit cela, cela signifie que l'on n'a plus que 1.867 possibilités de recrutement. On a alors un deuxième problème qui se pose, que j'ai évoqué à travers l'abondance de candidatures pour les psychologues : on a du mal à avoir des candidats. Sur le concours de cette année, où nous avions 150 postes, on n'a pu en recruter que 80, parce que nous n'avions pas eu assez de candidats et ensuite, il faut bien, sans être trop sévère, avoir un niveau minimum.

Voilà la situation ; elle vous sera décrite par le menu en ce qui concerne les effectifs.

Ensuite, il y a les missions. Je comprends parfaitement que les élus ne comprennent plus bien les missions, puisqu'à l'origine, on a dû penser que les A.S.P., c'était surtout pour le stationnement et la circulation et dans le cadre de l'accord de 2004 ; il a été décidé qu'ils fassent un peu de la police que j'appellerai "de proximité" au sens le plus strict du terme.

Une décision a été prise au moment où je n'étais pas là, mais je l'ai assumée et on vient seulement de terminer il y a trois ou quatre mois le transfert de tous les A.S.P. de la D.O.P.C. vers la P.U.P., c'est-à-dire que maintenant, tous les A.S.P. dépendent de la P.U.P. donc leurs missions seront précisées et il sera expliqué à tous les élus que vous êtes ce que l'on fait dans le cadre de la modernisation de leur travail et conformément à ce que souhaite M. le Maire de Paris, nous ferons en sorte qu'ils soient plus efficaces en matière de stationnement payant et en matière de contrôle, notamment de la circulation.

Ensuite, toujours en ce qui concerne les agents, Mme DUBARRY a évoqué les citoyens volontaires en nous disant que nous allions créer des milices. Je crois qu'il faut rester modéré ; le jour où on voudra créer des milices, je pense qu'on n'aura pas recours aux citoyens volontaires et j'espère que dans notre pays, on n'aura jamais cette idée saugrenue.

Il y a une vingtaine de citoyens volontaires qui ont été créés dans le cadre de la loi de mars 2007 ; on vous dira avec précision ce qu'ils sont.

Mme ALLIOT-MARIE se déplace demain à l'école de police de Draveil, pour expliquer ce que sont les citoyens volontaires, parce qu'il faut, bien sûr, que les policiers soient formés… Je crois d'ailleurs qu'ils le sont. L'un ou l'une d'entre vous se préoccupait de leur enseigner les notions de protection des personnes, de discrimination. J'ai été D.G.P.L. pendant dans cinq ans ; en matière de formation, on a beaucoup fait évoluer le contenu des formations pour que les policiers soient sensibilisés à ce type de situation.

Pour en terminer sur les moyens par rapport aux questions posées, il y a, bien sûr, les effectifs que je viens d'évoquer et la transition vers les moyens techniques est facile.

Il est bien évident que nous souhaitons avoir des effectifs, mais dans le domaine de la police comme dans tous les domaines de l'activité humaine, en 2008, il est bien évident qu'il faut avoir recours à des soutiens techniques, technologiques, qui ne sont pas ceux du XIXe ou du XXe siècle. Parmi ces techniques, il y a tous les moyens de police techniques et scientifiques, y compris le recours à des fichiers. En la matière, il y a eu des débats nationaux ; ils sont déclinés à Paris et j'ai pris l'engagement à Paris que tous les fichiers qui n'ont aucun intérêt pour la lutte contre la délinquance et le fonctionnement de la police seront versés aux archives. Je pense par exemple au fichier

manuel des Renseignements généraux qui n'est plus renseigné depuis 2000 ; il sera transféré aux archives.

Quant aux autres fichiers, nous les étudierons tous dans le cadre de la commission nationale qui a été présidée par Alain BAUER. Je peux vous rassurer, nous ne souhaitons absolument pas aller au-delà de ce qui est nécessaire pour travailler.

Alors, dans les techniques, vous avez presque tous parlé de la vidéosurveillance.

Monsieur le Maire, on ne va pas reprendre tous nos débats qui sont décrits maintenant sous la nouvelle qualification de vidéoprotection.

A Paris, ce que nous souhaitons faire, mais je l'ai dit, on ne va pas reprendre le débat et je regrette d'ailleurs de ne pas avoir convaincu tout le monde… Je reste mû par quelques velléités pédagogiques et je pense qu'avec 1.226 caméras à Paris, on est loin de ce qui peut se faire en Angleterre, pour une raison simple d'ailleurs : il faut qu'il y ait ce lien auquel vous tenez tant entre les hommes et les caméras, parce qu'il faut que les caméras soient utiles.

J'imagine assez mal aujourd'hui que l'on refuse aux policiers d'avoir des automobiles et qu'on redonne des bicyclettes aux hirondelles, ce qui serait d'ailleurs parfois, pour les patrouilles, plus pratique. La vidéoprotection, pour nous, c'est exactement cela, c'est utiliser un outil. Je peux vous dire, quand certains osent prétendre que cela ne servira à rien, que beaucoup d'identifications qui sont faites dans le métro, par exemple, puisqu'il y 9.500 caméras, donc on a la pratique… Je tiens à disposition la visite du centre de la P.U.P. pour vous convaincre que l'on ne souhaite pas regarder par les trous de serrure. Bien sûr que la loi sera appliquée ; on ne va pas regarder dans les halls d'immeuble et la loi, dans sa version de janvier 2006, sera appliquée.

Voilà ce que je peux vous dire sur la vidéosurveillance qui, en aucune façon, dans notre esprit, ne doit remplacer les hommes.

Alors, ensuite, beaucoup d'entre vous ont parlé, notamment Mme BERTRAND, du choix des implantations de caméras. Il est évident, et je l'ai dit, qu'il y a des consultations au niveau des arrondissements pour que l'on se mette d'accord sur les implantations.

Ensuite, je ne vais pas décliner toutes les actions que vous avez signalées, mais certaines méritent réponse.

En ce qui concerne les vols violents, je crois en avoir beaucoup parlé, il faut absolument que l'on progresse. Si je n'ai pas parlé des violences faites aux femmes et si l'un d'entre vous m'a interrogé sur la mise en place d'un dispositif à Paris, c'est qu'il existe déjà. La police judiciaire parisienne fait référence en matière de lutte contre les violences faites aux femmes au niveau national et un certain nombre de dispositifs ont été présentés dans un colloque à la Sorbonne l'année dernière.

Je ne reviens pas sur tout ce qui concerne la drogue, étant tout à fait déterminé, avec l'appui de tous, à lutter contre ce véritable fléau.

En termes de sécurité routière, je n'en avais pas parlé dans mon propos liminaire ; mais, il est bien évident que nous sommes à la manœuvre.

Vous m'avez souvent interrogé, notamment après la mise en place de Vélib', sur le fait que nous orienterions notre action par rapport à certains usagers. Les consignes qui ont été données, mais je crois que M. le Maire m'a toujours soutenu dans cette idée, c'est que tous les usagers doivent faire l'objet de mesures, de beaucoup de mesures préventives. On a fait l'opération "carton jaune" : c'était une véritable catastrophe. Pendant une semaine, on délivre des cartons au lieu de mettre des contraventions et on s'aperçoit que tout le monde est indiscipliné. Alors on a poursuivi de façon plus répressive. Mettre des contraventions à des piétons n'est pas dans la tradition française, ni parisienne, mais il y a des piétons qui font n'importe quoi, de la même façon qu'il y a des cyclistes, des deux-roues à moteur. Je pense qu'il faut que l'on travaille ensemble, que l'on coordonne nos actions.

J'ai un peu regretté, pourquoi ne pas le dire, que la communication faite par la Ville se soit déroulée au même moment que la campagne nationale. Cela ne va pas changer la face du monde mais autant mieux se coordonner sur ces affaires et en tout cas, pour l'affaire "Carton jaune", on a vraiment travaillé ensemble.

Ensuite, il y a tout ce qui est lié à la politique d'immigration, et ntoamment le C.R.A. Je ne souhaite pas ne pas répondre. Vous savez, il faudrait là aussi que l'on informe mieux parce que la France n'est pas un pays fermé. Il faudrait que l'on vous communique le nombre de visas qui sont accordés. Je rencontre les ambassadeurs sur la question des laissez-passer consulaires dans les procédures d'élargissement. Je crois que, quand vous attirez notre attention sur des cas individuels, mes collaborateurs, parce que tout ne me remonte pas, prennent les choses avec humanité.

Quant au C.R.A., j'invite les élus parisiens à le visiter prochainement, puisque le C.R.A. de Vincennes vient de rouvrir. Monsieur le Maire, d'ailleurs, m'a écrit - je répondrai - pour la capacité de ce centre. J'invite donc à visiter ce centre la semaine prochaine. Je regrette parfois que l'on autorise pas davantage la visite de ces centres. Alors, qu'a-t-on comme communication ? Des barbelés. Parce que si on ne rentre pas, on fait le tour du centre, mais il faut visiter le centre de Vincennes pour voir de quelle façon les gens sont accueillis. Vous vous doutez bien que l'on n'a aucune intention que les gens soient mal installés.

Ensuite, il y a la politique de l'accueil à la Préfecture de police avec cette inquiétude sur la fermeture des antennes.

La politique d'accueil à la Préfecture de police - là aussi, j'aurais sans doute dû en parler davantage -, est fondée sur la volonté de bien accueillir les gens. Ainsi, et cela nous a été pratiquement reproché par la Cour des Comptes, pour la délivrance de titres, c'est Paris qui est le recordman en termes de délais et on a beaucoup progressé. On reçoit 1 million de lettres par an, notre site Internet a eu 5 millions de visiteurs l'année dernière. Donc, je pense qu'en matière de politique d'accueil, nous faisons des efforts.

C'est là qu'il y a un malentendu sur ce dossier des fermetures : pourquoi avons-nous envisagé non pas de fermer le samedi mais de changer le lieu d'accueil ? Parce que nous avons refait tous les locaux sur le site de Gesvres (4e). Nous pouvons maintenant y recevoir bien mieux que dans les différentes antennes. Sans doute a-t-on mal expliqué notre affaire mais nous pouvons y accueillir, dans de bonnes conditions d'accès, les personnes qui ont des démarches à effectuer à la place des six antennes antérieures, le site de Gesvres étant au centre des différents réseaux de transport -.

En plus, cela nous permet de récupérer les personnels le lundi et le mardi parce que l'ouverture de beaucoup d'antennes qui reçoivent des personnes en nombre plus limité nous oblige à mettre à disposition des personnels qui, bien évidemment, travaillant le samedi, souhaitent récupérer, et sont de ce fait, absents les lundi et mardi.

Donc, dans cette affaire, on examinera votre vœu, il faut le faire en concertation, il faut donner les explications. Nous n'avons aucune intention de réduire notre capacité d'accueil.

Des questions plus précises ont été posées ; je ne veux pas les éluder, comme le fait que des personnes aient été interpellées après une manifestation.

Je crois qu'à la Préfecture de police, on peut s'honorer d'organiser et de suivre les manifestations. Il y en a presque dix par jour. Dans notre pays, c'est parfaitement légitime puisqu'il y a un droit de manifester.

Mais le droit de manifester devant l'ambassade de Grèce ne donne pas le droit d'aller tirer des fusées de chantier ni de casser des vitrines sur les Champs-Élysées.

S'agissant des personnes qui ont été interpellées, je ne peux pas me substituer à la Justice, mais il y en a une dont on m'a parlé, qui a été interpellée en train de s'apprêter à casser une vitrine. Je ne vois pas en quoi se livrer à ces exactions fait vraiment progresser les choses. C'est à nous de les éviter, mais si jamais les personnes se livrent à ce type d'activité, je crois qu'il revient à la police d'abord, puis à la justice, de faire respecter la loi.

Voilà ce que je voulais vous dire.

Je m'excuse, j'ai peut-être été un peu long mais, en tout cas, nous sommes à votre disposition et tout à fait prêts à un partenariat convaincu et exigeant, puisque c'est la formule qui a été adoptée pour saluer ce budget spécial : la conviction et l'exigence. Cela nous va très bien et il faudrait que tout le monde vote ce budget spécial par l'unanimité à l'égard du soutien à la Préfecture de police.

(Applaudissements).

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci, Monsieur le Préfet.

C'est donc demain matin que je proposerai au plus grand nombre possible de conseillers de voter ce budget de la Préfecture de police.

La séance est suspendue.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue le lundi 15 décembre 2008 à vingt trois heures vingt minutes, est reprise le mardi 16 décembre 2008 à neuf heures cinq minutes, sous la présidence de M. le Maire de Paris).

M. LE MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, nous reprenons nos travaux.

2008, DF 57 - Budget primitif d'investissement et de fonctionnement de la Ville de Paris pour 2009.
- Rapport de présentation de M. Bertrand DELANOE, Maire de Paris, du budget primitif de la Ville de Paris pour 2009.
- Communication sur l'effort de la collectivité parisienne en matière de logement - bilan 2001 à 2007 - perspectives 2008, et 2009.
- Communication sur l'effort de la collectivité parisienne en faveur de l'intégration des parisiens immigrés ou issus de l'immigration 2008,-2009.
- Communication sur l'effort de la collectivité parisienne en matière de la politique de la ville en 2008, et les perspectives 2009.
- Communication sur la politique de la collectivité parisienne en faveur des personnes en situation de handicap.
- Communication sur l'effort de la collectivité parisienne en matière de lutte contre les émissions de gaz à effet de serre et d'efficacité énergétique - Plan climat 2009.
- Rapport et document budgétaire - sections d'investissement et de fonctionnement.
Annexe 1 : Etat de la dette, des instruments de couverture du risque financier et des garanties d'emprunts.
Annexe 2 : Investissement localisé.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, nous allons bientôt procéder au vote de tous les budgets.

Mais d'abord, les explications de vote, cinq minutes chacun, de tous les présidents de groupe.

Je donne d'abord la parole à M. Jean-François LAMOUR.

M. Jean-François LAMOUR. - Monsieur le Maire, vous me donnez cinq minutes, je crois.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Je ne vous donne rien. C'est la conférence d'organisation qui décide cela en votre présence. C'est vous qui m'indiquez la feuille de route.

M. Jean-François LAMOUR. - C'est cinq minutes de plus que le temps consacré par M. GAUDILLÈRE à répondre à nos amendements et à nos voeux.

Monsieur le Maire, je voudrais vous dire aujourd'hui avec un peu de solennité que je trouve que cela confine au mépris, au mépris du travail que nous avons effectué, je dis les choses comme je le ressens. Au mépris pour le travail effectué, j'y reviendrai avec plus de précisions ultérieurement, mais aussi à l'indifférence devant la situation que vivent aujourd'hui les Parisiennes et les Parisiens.

J'évoquerai aussi ce que j'appellerai le manque de souffle de ce premier budget de votre seconde mandature.

Oui, c'est vraiment du mépris pour notre groupe. Nous avons veillé, Monsieur GAUDILLÈRE, Monsieur le Maire, à être crédibles dans nos propositions d'amendements, en particulier avec une hausse raisonnée et raisonnable de la fiscalité, de 4,5 %, en rappelant qu'aujourd'hui, les Parisiennes et les Parisiens vivaient une crise profonde, lourde et importante pour leur pouvoir d'achat et leur capacité à vivre correctement à Paris.

De tout cela, Monsieur GAUDILLÈRE, il n'a pas été question hier dans vos réponses : rien, "nada" ! J'ai bien entendu quelques remarques, quelques voeux pris ici ou là sur tel ou tel jardin partagé, telle ou telle action associative qui, certes, le

méritent mais qui vous en conviendrez, ne répondent absolument pas aux attentes des Parisiennes et des Parisiens quant à ce budget 2009 et encore une fois, quant à la situation qu'ils vivent aujourd'hui.

Je le dis très clairement : c'est vraiment du mépris. Derrière ce mépris - je l'ai ressenti comme cela -, il y a une volonté de cacher la vérité, qui est qu'aujourd'hui, vous êtes dans une situation financière où vous ne pouvez faire autrement que d'augmenter de façon très sensible les impôts du fait de votre imprévoyance et de votre incapacité à bien gérer les finances de la Ville de Paris.

Indifférence vis-à-vis des Parisiennes et des Parisiens, qui vivent une situation difficile, comme tous les Français du fait de cette crise, et vous n'avez pas répondu à leurs attentes. Vous ne répondez pas à ce besoin, à la fois de les accompagner dans cette période de crise et surtout, de préparer le rebond, car nous sortirons de cette crise. Que ce soit en matière d'investissements, que ce soit en matière de création d'emplois, Jean-Jacques GIANNESINI vous l'a dit avec beaucoup de force hier, tout comme Jean-François LEGARET, rien n'apparaît dans ce budget 2009.

En conclusion, ce premier budget, dont on attendait qu'il soit une feuille de route pour la mandature manque de souffle. On gère la machine, on gère le système que vous avez mis en place pendant la première mandature mais sans fait saillant, sans expression de dynamisme, de volonté d'aller de l'avant, de créer de la richesse à Paris. Il n'y a rien de tout cela dans votre budget. Il n'y a simplement, encore une fois, que la volonté de gérer la machine que vous avez mise en place, de la faire tourner, de la faire tourner en créant encore de l'emploi, de la faire tourner en essayant d'essaimer les subventions aux associations mais sans réelle volonté de dynamisme et volonté d'aller de l'avant.

Je vous le dis avec beaucoup de force, Monsieur le Maire, ce n'est pas parce que vous avez une taxe d'avance que vous allez faire en sorte que Paris soit toujours parmi les capitales les plus dynamiques. Oui, vous augmentez la fiscalité mais sans réelle volonté de développer l'activité économique de notre capitale.

Nous vous le disons, Monsieur le Maire, avec beaucoup de force : nous ne voterons pas ce budget 2009.

(Applaudissements sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

M. LE MAIRE DE PARIS. - La parole est à Mme Marinette BACHE.

Mme Marinette BACHE. - Monsieur le Maire, mes chers collègues.

Mme LAGARDE, qui n'est pas parmi nous aujourd'hui, nous a dit hier matin, je cite : "Votre logique a vécu, elle n'est plus dans l'air du temps". Comme elle devrait s'appliquer cette phrase à elle-même !

En effet, sa logique, celle de la financiarisation de l'économie, celle de la mondialisation libérale, a vécu : elle vient d'exploser en vol.

Aujourd'hui, il est clair pour tous que le libéralisme économique, que le dogme de la dérégulation, qui permettait aux plus riches de s'enrichir en dormant et abandonnait les plus faibles sur le bord de la route est un échec.

Un échec économique, social, humain.

Oui, Mme LAGARDE, oui, Mesdames et Messieurs de la Droite, il est temps que cette logique ait vécu.

Mme LAGARDE, qui n'est jamais avare de bon conseils qu'elle évite de suivre, nous a dit également, je cite encore : "qu'il fallait savoir, dans des circonstances exceptionnelles, changer de politique".

En effet, quand la crise financière trouve évidemment ses conséquences économiques et sociales, quand après des années d'abandon de politique industrielle, de politique de l'emploi, de politique sociale et de politique d'aménagement du territoire, quand rien n'est fait pour empêcher nos entreprises de se délocaliser au profit de pays où les normes sociales sont scandaleuses mais pour le plus grand profit des actionnaires, quand rien n'est fait pour créer ici et maintenant des emplois non délocalisables avec par exemple le lancement de grands équipements de transport public ou de grands projets d'aménagement, oui, il est temps de changer de politique.

Changer de politique, ce n'est pas casser l'école publique avec le mépris qu'affiche M. DARCOS pour les enseignants, avec le désintérêt qu'il porte aux plus défavorisés pour lesquels l'école publique et gratuite est la seule chance de réussite.

Ce n'est pas non plus casser l'hôpital public en l'étranglant financièrement, mener une politique irresponsable en matière de soins avec l'instauration des franchises médicales ou le déremboursement des soins.

Ce n'est pas abandonner et privatiser nos services publics, ce n'est pas baisser les crédits affectés au travail et à l'emploi, ce n'est pas baisser les crédits affectés au logement social après avoir, Madame LAGARDE, effectué un hold-up sur le Livret A.

Ce n'est pas non plus socialiser les pertes des spéculateurs, puisque le contribuable de base paiera. Ce n'est pas inventer le bouclier fiscal et retirer ainsi 17 milliards d'euros, ici ce sont bien des milliards, Madame LAGARDE, des caisses de l'Etat tandis que l'on ne trouve pas un centime pour le pouvoir d'achat, la protection sociale, les services publics et l'aménagement du territoire.

A Paris, la Droite nous reproche de ne pas faire assez pour les logements insalubres. Comme d'habitude, elle est sans mémoire et aveugle.

A qui devons-nous d'avoir trouvé en arrivant en charge de la Municipalité tant de logements dans un tel état ? A ceux qui ont géré sans partage pendant plus d'un siècle.

Aujourd'hui, grâce à notre action, ce sont 80 % de ces logements qui ont été remis en l'état.

Elle nous reproche de ne pas créer assez d'emplois dans les arrondissements et en même temps d'avoir une politique inflationniste en matière de fonctionnaires.

Cela ne vaut même pas la peine que l'on y réponde. Vous méprisez les femmes et les hommes qui servent notre Ville et notre Etat. Leur pouvoir d'achat, lui aussi, est en baisse, et leur charge de travail augmente.

Ce ne sont pas des nantis, ils ne sont pas vos amis. Nous les protégeons comme nous protégeons tous ceux qui vivent de leur travail et non de la spéculation financière.

C'est notre choix, Monsieur LAMOUR. C'est, pour repren-

dre votre expression, la catégorie sociale que nous privilégions.

Pendant que votre Gouvernement chérit les spéculateurs, souffrez que nous nous occupions des autres.

La Droite à Paris nous reproche de ne pas avoir sû gérer un héritage comptablement sain avec une dette limitée. Mais au prix de quel immobilisme ? Vous voulez une ville de rentiers, sans aucune ambition en matière d'emploi, de services publics de proximité, comme les crèches ou le parascolaire, en matière d'équipements, de culture ou de sport.

Quant à votre politique du logement, elle a contribué à faire fuir de Paris les couches modestes ou moyennes et les familles.

Le Président SARKOZY c'est donc : "faites ce que je dis, ne regardez pas ce que je fais".

A Paris, nous nous donnons tout simplement, avec ce budget que nous voterons, les moyens de tenir nos engagements et ce malgré la crise.

Nous disons ce que nous allons faire, nous faisons ce que nous avons dit.

(Applaudissements sur les bancs des groupes du Mouvement républicain et citoyen, socialiste, radical de gauche et apparentés, communiste et "Les Verts").

M. LE MAIRE DE PARIS. - La parole est à M. POZZO di BORGO.

M. Yves POZZO di BORGO. - Merci, Monsieur le Maire.

La position du groupe Centre et Indépendants et les interventions de ses membres comme les votes qui vont suivre essaient de n'être dictés que par une seule considération : l'intérêt des Parisiens.

C'est dans cet esprit que nous voterons le budget spécial de la Préfecture de police qui inclue les crédits alloués par la Ville à la Brigade des sapeurs-pompiers de Paris.

Nous persistons à penser que la création d'une police municipale aux côtés et en complémentarité avec la police nationale reste non seulement pertinente mais prend une actualité nouvelle avec la perspective d'un Paris aux dimensions métropolitaines et avec l'extension territoriale bénéfique des pouvoirs du Préfet de police.

C'est dans ce même esprit que nous nous abstiendrons sur plusieurs postes, d'abord sur le budget du fossoyage car un jour ou l'autre il nous concernera tous.

(Rires).

M. LE MAIRE DE PARIS. - Belle leçon de sagesse dont je vous remercie.

M. Yves POZZO di BORGO. - … puis, sur les trois postes budgétaires qui concernent l'action sociale, dont l'un n'est pas des moindres puisqu'il s'agit de suivre les affaires sociales, première source de dépense.

Ce poste clé contient des mesures d'accompagnement des politiques volontaristes menées par le Gouvernement en direction notamment des personnes handicapées, de la Petite enfance ainsi qu'en matière de santé.

Cependant, même sur ce poste, il nous sera bien difficile d'aller au-delà de l'abstention car la logique générale de ce budget demeure celle d'une multiplication d'aides catégorielles sans vue d'ensemble ni réflexion de stratégie économique.

Le meilleur bouclier social, je m'adresse au président du groupe Communiste, est l'efficacité économique.

On ne fait pas de social sans croissance, surtout en période de crise, il faut de la solidarité mais aussi de la relance et du développement économique.

C'est apparemment, Monsieur le Maire, malgré vos vues idéologiques, libérales et tapageuses, ce que vous semblez encore refuser d'admettre.

C'est ce qui explique que nous considérons que ce projet de budget de la Ville pour 2009 est dans son économie générale totalement inadapté à ce que recommande la situation, tant dans son volet recettes que dans son volet dépenses.

Compte tenu de la situation économique qui s'annonce grave, il nous est impossible de voter un budget dont le volet recettes se fonde sur une augmentation des impôts. Une augmentation qui est loin d'être modérée, car elle frôle, en forçant un peu, les 30 % sur deux ans.

Cette augmentation n'est pas seulement inacceptable pour sa bêtise contracyclique comme le rappelait Christian SAINT-ETIENNE mais aussi parce qu'elle n'est pas nécessaire, parce qu'il est possible de dépenser moins et mieux.

Autant dire que le volet dépenses n'est pas plus acceptable à nos yeux que son volet recettes. A l'instar du volet recettes qui comprend une augmentation des impôts annoncée de longue date sans aucune adaptation à la crise, le volet ne fait preuve d'aucun pragmatisme, d'aucune intelligence économique, il n'est gouverné que par l'idéologie et la politique politicienne, l'idéologie recommande 40.000 logements sociaux sur lesquels nous sommes d'accord sur la mandature sans jamais raisonner en termes de Grand Paris et on achète à prix d'or des logements sociaux en contournant les procédures et le budget ad hoc.

La politique politicienne recommande d'entretenir une clientèle d'associations culturelles et sportives, elle arrose même les clubs professionnels largement excédentaires.

Pour ne pas dévier de son cap électoraliste et malgré la dégradation de la conjoncture, l'Exécutif se refuse obstinément à couper les dépenses inutiles, à se débarrasser des politiques gadgets héritées d'une époque plus prospère durant laquelle il a été incapable de ne pas dilapider des excédent fiscaux, et ce au détriment de la politique du développement économique dont Paris a pourtant aujourd'hui cruellement besoin.

Une politique qui devrait accompagner le plan de relance gouvernemental, rien de tel dans le budget de la Ville pour 2009, comme si nous voguions en pleines Trente glorieuses. L'attractivité économique de la Capitale n'est pas érigée en priorité.

Nous avons essayé d'infléchir le projet de budget pour en faire un vrai budget de relance, sans résultat. Monsieur le Maire, vous avez fait la sourde oreille à toutes nos propositions. Vous augmentez les impôts et vous ne menez aucune politique de développement économique, mais cela, en réalité, vous l'avez déjà décidé de longue date.

A l'issue de nos délibérations, votre budget n'est en rien

différent des premières orientations que vous nous présenterez tantôt, vous êtes resté inflexible, arc-bouté sur vos positions et ce malgré la dégradation de la situation macro-économique.

Vous n'avez pas eu l'humilité, comme le Gouvernement, d'admettre que la conjoncture vous imposait de revoir votre copie, la crise est là mais le train-train du budget parisien suit son cours.

En espérant très vite que vous vous rendrez compte de vos erreurs et que vous reviendrez sur ces décisions douloureuses pour les classes moyennes parisiennes, par un budget modificatif que vous nous présenterez très vite, j'espère au mois de mars.

En attendant, c'est cette politique du déni que nous ne pouvons cautionner Monsieur le Maire et c'est elle que nous dénonçons en votant contre votre projet de budget.

(Applaudissements sur les bancs des groupes Centre et Indépendants et U.M.P.P.A.).

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci.

La parole est à Jean-Pierre CAFFET.

M. Jean-Pierre CAFFET. - Merci, Monsieur le Maire.

Je crois que le débat que nous avons eu hier a été particulièrement éclairant. Je crois que l'explication de vote de Jean-François LAMOUR ce matin l'est au moins tout autant, sinon plus !

Parce que beaucoup d'entre nous l'ont dit hier, l'élaboration de ce budget a été marqué par un contexte d'installation de notre pays dans une crise économique et sociale particulièrement grave, à laquelle il faut ajouter un désengagement croissant de l'Etat. Et l'exécution de ce budget le sera probablement tout autant.

Dès lors, il y a deux réponses : il y a une réponse de droite et il y a une réponse de gauche, Monsieur LAMOUR. Et il n'y a là ni mépris ni indifférence par rapport aux Parisiens.

La réponse de droite, nous l'avons entendue hier. Quelle est-elle ?

Je dirais qu'elle est classiquement de droite, c'est-à-dire qu'elle est malthusienne pour ne pas dire déflationniste. De quoi s'agit-il ? De diminuer les recettes propres de l'Etat, tout en ayant bien évidemment l'existence de la dette de l'Etat vis-à-vis de la collectivité parisienne. Elle vise également à diminuer les dépenses parallèlement en taillant par exemple et notamment dans les dépenses de personnel, sans dire, bien entendu, qui il faut toucher dans ces personnels, alors même que, pour la première fois depuis 2001, cette Municipalité stabilise les effectifs de la Ville de Paris.

C'est cela votre réponse, Monsieur LAMOUR, et il n'y a là aucun mépris vis-à-vis de votre groupe.

Vous faites mine de découvrir le débat et les clivages politiques ! Eh bien, oui, il y a, dans une situation de crise comme celle que nous connaissons, une réponse de droite et une réponse de gauche.

J'ai caractérisé la réponse de droite. J'en viens maintenant à la réponse de gauche. En deux mots simplement.

De quoi s'agit-il ? D'augmenter légèrement les recettes de la Ville, notamment par la fiscalité locale, pour accroître la solidarité avec les Parisiens et répondre à leurs aspirations. Et il n'y a là aucune indifférence vis-à-vis des Parisiens, Monsieur LAMOUR. Pour la première fois depuis 2001, ce budget va consacrer un tiers des dépenses de fonctionnement, 1 euro sur 3, aux dépenses de solidarité. C'est sans précédent depuis 2001 et, excusez-moi de vous le dire, c'est probablement sans précédent depuis qu'il existe une municipalité à Paris.

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, communiste, du Mouvement républicain et citoyen et "Les Verts").

Et ce n'est pas vous qui avez mené cette politique de solidarité.

Alors, indifférence pour les Parisiens ! Ecoutez ! Revoyez un petit peu votre copie !

Deuxièmement, à part cette solidarité avec les Parisiens, c'est une politique qui vise dans une situation de crise à soutenir la fluidité économique par l'investissement et donc à soutenir l'emploi. Où est l'indifférence vis-à-vis des Parisiens dans cette politique ?

Non, Monsieur LAMOUR, je crois que vous avez tout faux !

Et, au-delà, si vous voulez… parce que je veux revenir sur la solidarité. Au-delà de ce 1,6 milliard, de cet euro sur 3, dans les dépenses de fonctionnement que nous allons consacrer à la solidarité, au-delà de ces chiffres, je veux vous dire que nous sommes en train d'inventer ce qu'il faut appeler, comme l'a justement dit Ian BROSSAT hier au cours de nos débats, une sorte de bouclier social !

Et reconnaissons que, franchement, dans la situation que traverse le pays, le bouclier social que nous sommes en train de mettre en œuvre vaut bien le bouclier fiscal que vous avez installé il y a moins d'un an.

Alors, excusez-moi, Monsieur LAMOUR, mépris vis-à-vis de l'U.M.P. et indifférence vis-à-vis des Parisiens, je pense que vos critiques sur ce budget sont particulièrement malvenues.

J'ajoute, pour terminer, que ce budget respecte à la lettre tous les engagements que nous avons pris vis-à-vis des Parisiens il y a moins d'un an et qui ont été sanctionnés par un vote, un vote particulièrement démocratique et qui a fait que 58 % des Parisiens se sont prononcés pour les listes que nous avons présentées. Tous les engagements sont tenus.

En deux mots, pour conclure, je ne vois que de bonnes raisons d'approuver ce budget. Et d'ailleurs, c'est avec plaisir que nous le ferons. Et je vous dis, Monsieur le Maire, qu'il ne manquera pas une voie de mon groupe, comme celles, si j'ai bien compris, de la majorité municipale.

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, communiste, du Mouvement républicain et citoyen et "Les Verts").

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci.

La parole est à M. Sylvain GAREL.

M. Sylvain GAREL. - Merci, Monsieur le Maire.

Je confirme qu'il ne manquera pas non plus une voix du groupe "Les Verts" au vote de ce budget parce que, comme

nous l'avons affirmé hier, nous allons voter ce budget et si nous avions eu quelques doutes, et nous en avons eu quelques-uns, le titre d'un journal du matin, un gratuit, qui titre "un budget anticrise et écolo", nous montre que ce budget va dans le bon sens.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Cela ne m'avait pas échappé. Cela me convient bien, c'est ce que je voulais faire.

M. Sylvain GAREL. - Nous aussi. C'est d'autant plus vrai que nous avons hier obtenu un certain nombre d'arbitrages qui permettent effectivement à ce budget d'être un peu plus anticrise et un peu plus écolo.

En particulier, nous avons obtenu dans ces discussions, qui ont été comme toujours un peu longues et difficiles, que le logement social de fait ne soit pas sacrifié à la diminution du compte foncier, que nous regrettons par ailleurs, mais nous sommes bien conscients qu'il y a une crise actuellement et qu'il va falloir faire des économies.

Nous sommes aussi satisfaits que les foyers de travailleurs migrants soient traités prioritairement dans la lutte pour la résorbtion des logements insalubres qui demeurent dans notre Capitale encore trop nombreux.

Nous sommes contents également d'avoir obtenu des rallonges pour le bio dans les cantines, pour une étude sur les particules fines, pour la lutte contre le Sida en Afrique, pour le changement des chaudières dans les équipements municipaux, une mesure qui va nous permettre d'économiser de l'argent dès l'année prochaine, si nous faisons ces changements rapidement, des jardins partagés en plus grand nombre et aussi cinq emplois à la bibliothèque Marguerite Yourcenar qui en avait bien besoin.

Nous sommes satisfaits de ces arbitrages. Bien sûr, nous aurions aimé que cela aille plus loin. Nous aurions aimé que l'Exécutif soit un peu moins arc-bouté sur cette volonté de ne pas augmenter le personnel. Contrairement à M. LAMOUR, créer des emplois n'est pas forcément une insulte, mais on n'a peut-être pas la même conception de la vie des Parisiens.

Nous aurions aussi aimé, en revanche, pour faire quelques économies que quelques équipements de prestige - Roland Garros, Jean Bouin, Autolib' - soient abandonnés, mais peut-être que la crise va se charger de cela sans que nous ayons besoin de le décider. Avec un peu de chance.

Je ne parle même pas de la tour qui n'était pas au sujet de nos débats mais qui, elle aussi, je crois, est en train de s'ébranler quelque peu.

Voilà, Monsieur le Maire, pourquoi nous allons voter ce budget.

Nous espérons que l'année prochaine ce budget sera encore meilleur, que les adjoints au Maire de Paris, "Les Verts" comme les autres, seront un peu plus consultés en amont pour l'élaborer. Nous disons enfin que nous serons très vigilants quant à son application pour que tout ce que nous avons décidé se mette en place le plus rapidement possible.

Merci, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci.

Monsieur BROSSAT, vous avez la parole.

M. Ian BROSSAT. - Monsieur le Maire, chers collègues.

La discussion budgétaire d'hier a permis à chacun d'exprimer ses attentes et de proposer une conception du budget qui est aussi évidemment une conception de la Ville. Ce budget, le premier de la mandature, dessine de grandes lignes ambitieuses pour Paris.

Dans le contexte de désengagement de l'Etat que nous connaissons, la Droite a annoncé - ce n'est évidemment pas une surprise - qu'elle ne voterait pas ce budget. Cette droite qui, on l'a dit hier, avec son désengagement, ces 300 millions d'euros qu'elle nous doit, nous refait en quelque sorte le coup de la main invisible mais en version pickpocket !

Dans ce contexte-là, Mme LAGARDE a eu beau jeu de nous parler d'investissement hier et elle nous a invité à investir pour Paris.

Je considère cette invitation comme relevant d'un certain humour involontaire, puisque nous avons doublé l'investissement sous la précédente mandature après des années de gestion de droite et que nous poursuivons un effort considérable dans ce domaine, avec l'engagement de porter des projets dans des domaines stratégiques, tels que le logement, la petite enfance, l'urbanisme et les transports.

S'il y a des invitations à faire, ce serait plutôt à Paris d'en faire à l'Etat et de rappeler l'Etat à ses responsabilités. Parce qu'en réalité, ce que nous faisons à travers ce budget, c'est bien de pallier un certain nombre d'insuffisances de l'Etat, c'est bien d'allumer des contre-feux sociaux. Et nous le faisons en particulier dans le domaine du logement. Je voudrais une fois de plus me réjouir du choix que nous faisons de produire 6.600 logements sociaux dans l'année qui vient, alors que l'Etat, lui, mène une véritable guerre au logement social en ce moment. On se souvient quand même qu'il a fallu une mobilisation considérable…

(Protestations sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

Le choix du logement social, nous l'assumons et je me rappelle qu'il y a encore quelques semaines, à droite, on prévoyait de s'attaquer à la loi Gayssot qui prévoit 20 % de logements sociaux dans chaque commune.

Voilà ! Vous, vous voulez tuer le logement social ; nous, nous faisons le choix du logement social à Paris et nous en sommes fiers.

Alors, oui, nous faisons le choix du logement social, nous faisons le choix de la solidarité. Cela a été rappelé tout à l'heure : 31 % du budget de fonctionnement qui est consacré à la solidarité, 1,6 milliard d'euros. C'est un choix que nous assumons et nous en sommes très fiers.

Nous faisons aussi le choix de la santé et je voudrais d'ailleurs saluer le fait que l'amendement proposé par le groupe communiste, qui vise à donner un coup de pouce aux centres de santé qui permettent de se faire soigner à des tarifs conventionnés, sans dépassement d'honoraire, est repris, un amendement à hauteur de 170.000 euros. Voilà autant de choix qui marquent bien la différence entre la Droite et la Gauche et aussi, je crois, la contribution des élus communistes à cette majorité.

Alors évidemment, j'entends ce que disait Yves POZZO di BORGO tout à l'heure ; il affirmait que pour qu'il y ait de la solidarité, il faut qu'il y ait de l'efficacité économique, sauf que, quand je regarde votre modèle économique, Monsieur POZZO di BORGO, quand je vois ce Gouvernement que vous soutenez aujourd'hui, je constate qu'il n'y a ni efficacité économique, ni

solidarité.

Evidemment, entre vous et nous, il y a une différence ; c'est un autre modèle économique, ce sont d'autres choix politiques et ces choix politiques que porte aujourd'hui la Ville de Paris, les élus communistes sont très fiers d'y participer et d'y contribuer.

Je vous remercie.

Nous voterons évidemment ce budget.

(Applaudissements sur les bancs des groupes communiste, socialiste, radical de gauche et apparentés, du Mouvement républicain et citoyen et "Les Verts").

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci à vous six ! Vous avez exprimé vos convictions ; je les respecte toutes, mais dans le débat démocratique, il faut accepter aussi les différences d'opinion et il s'agit maintenant de décider librement.

Nous allons donc mettre successivement aux voix les budgets spécifiques, le budget spécial de la Préfecture de la police, les états spéciaux d'arrondissement, puis les budgets d'investissement et de fonctionnement de la Ville.

Ces derniers votes s'effectueront par chapitre, puis globalement, suivant la nomenclature qui vous a été distribuée.

Je vous rappelle qu'il n'y a plus de reprise de parole et que M. GAUDILLÈRE, à ma demande, se contentera de dire favorable ou défavorable sur les différents amendements et vœux.

D'abord, le budget annexe.

2008, DALIAT 55 - DF 28 - Budget primitif du service technique des transports automobiles municipaux de l'exercice 2009.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Nous commençons par le budget primitif du Service technique des transports automobiles municipaux de l'exercice 2009.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DALIAT 55 - DF 28.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2008, DALIAT 55 - DF 28).

2008, DPE 95 - DF 90 - Budget annexe de l'Assainissement. - Fixation du mode de calcul des tarifs des recettes à compter du 1er janvier 2009.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Nous passons au budget annexe de l'assainissement, pour lequel trois projets de délibération sont présentés.

Le premier, DPE 95 - DF 90, concerne la fixation du mode de calcul des recettes à compter du 1er janvier 2009.

Je mets donc aux , à main levée, le projet de délibération DPE 95 - DF 90.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2008, DPE 95 - DF 90).

2008, DPE 94 - DF 89 - Budget annexe de l'Assainissement. - Fixation du taux et des modalités de calcul de la redevance d'assainissement (part collecte) à compter du 1er janvier 2009.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DPE 94 - DF 89 relatif à la fixation du taux et des modalités de calcul de la redevance d'assainissement à compter du 1er janvier.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2008, DPE 94 - DF 89).

2008, DPE 87 - DF 26 - Budget annexe de l'Assainissement. - Budget primitif 2009.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DPE 87 - DF 26 relatif au budget annexe de l'assainissement de la Ville de Paris - Budget primitif 2009.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2008, DPE 87 - DF 26).

2008, DPE 93 - DF 88 - Budget annexe de l'Eau. - Fixation du taux de la part communale à compter du 1er janvier 2009.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DPE 93 - DF 88 relatif à la fixation du taux de la part communale du budget annexe de l'eau à compter du 1er janvier 2009.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2008, DPE 93 - DF 88).

2008, DPE 88 - DF 27 - Budget annexe de l'Eau. - Budget primitif 2009.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DPE 88 - DF 27 relatif au budget annexe de l'eau de la Ville de Paris - Budget primitif 2009.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2008, DPE 88 - DF 27).

2008, DEVE 97 - DF 29 - Budget primitif du fossoyage pour l'exercice 2009.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Nous passons au budget primitif du fossoyage pour l'exercice 2009.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DEVE 97 - DF 29.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2008, DEVE 97 - DF 29).

2008, PP 108 - Modification des effectifs budgétaires de la Préfecture de police au titre des années 2008 et 2009.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération PP 108 relatif à la modification des effectifs budgétaires de la Préfecture de police au titre des années 2008 et 2009.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2008, PP 108).

2008, PP 109 - Budget spécial de la Préfecture de police pour 2009.
Vœu déposé par l'Exécutif.
Vœu déposé par M. SARRE relatif aux bonnes conditions d'exercice du service public de police administrative proposé aux Parisiennes et aux Parisiens.
Vœu déposé par le groupe communiste relatif aux ouvertures des antennes de police.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Nous passons au budget spécial de la Préfecture de police pour 2009, section d'investissement et de fonctionnement, PP 109, sur lequel les amendements n^{os} 1 et 2 ont été déposés par le groupe "Les Verts".

En réponse aux amendements n° 1 et n° 2 du groupe "Les Verts", l'Exécutif a déposé le vœu référencé n° 2 bis dans le fascicule. L'amendement n° 1 est-il maintenu ? Non.

L'amendement n° 2 est-il retiré ?

M. Sylvain GAREL. - Oui.

M. LE MAIRE DE PARIS. - S'ils sont retirés, je ne les mets pas aux voix.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2008, V. 266).

Quel est l'avis de l'Exécutif sur le vœu référencé n° 3 dans le fascicule, déposé par M. SARRE. J'espère qu'il est favorable, parce que c'est quand même l'adjoint.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, rapporteur. - Favorable.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe M.R.C., assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2008, V. 267).

Quel est votre avis, Monsieur GAUDILLÈRE, sur le vœu référencé n° 4 dans le fascicule, déposé par le groupe communiste ?

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, rapporteur. - Défavorable.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Le vœu n° 4 est retiré.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération PP 109.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2008, PP 109).

Le budget spécial de la Préfecture de police pour 2009 est adopté, Monsieur le Préfet.

(Applaudissements sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

2008, DF 60 - Approbation du budget primitif des états spéciaux d'arrondissement pour 2009.

M. LE MAIRE DE PARIS. -

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DF 60 relatif à l'approbation du budget primitif des états spéciaux d'arrondissement pour 2009.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2008, DF 60).

2008, DF - DRH 87 - Créations, suppressions et transformations d'emplois dans les services municipaux au titre de 2009.
Vœu déposé par le groupe "Les Verts" relatif aux postes d'agents de surveillance de Paris.
Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif aux effectifs de la propreté dans le 16e arrondissement.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Nous passons au projet de délibération DF - DRH 87 relatif aux créations, suppressions et transformations d'emplois dans les services municipaux au titre de 2009, sur lequel une lettre rectificative, six amendements et deux vœux ont été déposés.

Je mets tout d'abord aux voix, à main levée, la lettre rectifi-

cative n° 5.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La lettre rectificative n° 5 est adoptée.

En réponse à l'amendement n° 6 du groupe "Les Verts", l'Exécutif a déposé le vœu référencé n° 6 bis.

L'amendement n° 6 est-il maintenu ? Non.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2008, V. 268).

L'amendement n° 7 est-il maintenu ?

M. Sylvain GAREL. - Non.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Il faut être précis… Vous retirez les amendements nos 7, 8, 9 et 10 ?

M. Sylvain GAREL. - Oui.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Et le vœu référencé n° 11 aussi ?

M. Sylvain GAREL. - Oui.

M. LE MAIRE DE PARIS. - C'est très bien, on a travaillé !

L'amendement n° 12 du groupe U.M.P.P.A. est maintenu ?

M. Jean-François LAMOUR. - Oui.

M. LE MAIRE DE PARIS. - L'avis de M. GAUDILLÈRE est défavorable.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 12 déposée par le groupe U.M.P.P.A., assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 12 est repoussée.

Votre avis, Monsieur GAUDILLÈRE, sur le vœu référencé n° 13 déposé par le groupe U.M.P.P.A. ,

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, rapporteur. - Défavorable.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe U.M.P.P.A., assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DF - DRH 87, tenant compte de la lettre rectificative n° 5.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2008, DF - DRH 87).

2008, DF 57 - Budget primitif d'investissement et de fonctionnement de la Ville de Paris pour 2009.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Nous passons au budget primitif d'investissement et de fonctionnement de la Ville de Paris pour 2009 : le projet de délibération DF 57.

Je mets tout d'abord au voix, à main levée, la lettre rectificative n°14.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La lettre rectificative n° 14 est adoptée.

Nous entamons l'examen des amendements et voeux relatifs au budget primitif 2009 de la Ville de Paris.

En réponse aux amendements nos 15 et 62 déposés par les groupes communiste et "Les Verts", l'Exécutif a déposé le vœu référencé n° 15 bis dans le fascicule. Les amendements nos 15 et 62 sont donc retirés.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2008, V. 269).

Votre avis, Monsieur GAUDILLÈRE, sur l'amendement n° 16 déposé par le groupe U.M.P.P.A. ?

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, rapporteur. - Défavorable.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 16 déposée par le groupe U.M.P.P.A., assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 16 est repoussée.

En réponse à l'amendement n° 17 déposé par le groupe "Les Verts"', l'Exécutif a déposé l'amendement n° 17 bis. L'amendement n° 17 est donc retiré.

Je mets aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 17 bis déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 17 bis est adopté.

J'imagine que l'amendement n° 18 déposé par le groupe "Les Verts" est retiré ?

M. Sylvain GAREL. - Oui.

M. LE MAIRE DE PARIS. - L'amendement n° 19 déposé par le groupe "Les Verts" est-il retiré au profit de l'amendement n° 19 bis de l'Exécutif ? Oui.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 19 bis déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 19 bis est adopté.

L'amendement n° 20 et le vœu référencé n° 21 déposés par le groupe "Les Verts" sont-ils retirés ? C'est bien.

Votre avis, Monsieur GAUDILLÈRE sur l'amendement n° 22 déposé par le groupe U.M.P.P.A. ?

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, rapporteur. - Défavorable.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 22 déposée par le groupe U.M.P.P.A., assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 22 est repoussée.

Quel est l'avis de l'Exécutif sur le vœu référencé n° 23 dans le fascicule, déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés ?

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, rapporteur. - Favorable.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2008, V. 270).

M. Jean-François LAMOUR. - Abstention, Monsieur.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Très bien.

Votre avis, Monsieur GAUDILLÈRE, sur le vœu référencé n° 24 dans le fascicule, déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés ?

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, rapporteur. - Favorable.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2008, V. 271).

Quel est votre avis, Monsieur GAUDILLÈRE, sur le vœu référencé n° 25 dans le fascicule, déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés ?

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, rapporteur. - Favorable.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2008, V. 272).

Le vœu référencé n° 26 déposé par le groupe "Les Verts" est retiré, j'imagine, au profit du vœu référencé n° 26 bis de l'Exécutif ? Oui.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2008, V. 273).

Quel est votre avis, Monsieur GAUDILLÈRE, sur le vœu référencé n° 27 déposé par le groupe U.M.P.P.A. ?

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, rapporteur. - Défavorable.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe U.M.P.P.A., assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Quel est votre avis sur le vœu référencé n° 28 déposé par le groupe U.M.P.P.A. ?

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, rapporteur. - Défavorable.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe U.M.P.P.A., assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Quel est votre avis sur le vœu référencé n° 29 déposé par le groupe U.M.P.P.A. ?

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, rapporteur. - Défavorable.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe U.M.P.P.A., assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Quel est votre avis sur le vœu référencé n° 30 déposé par le groupe U.M.P.P.A. ?

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, rapporteur. - Défavorable.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe U.M.P.P.A., assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Quel est votre avis sur l'amendement n° 31 déposé par le groupe communiste ?

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, rapporteur. - Favorable.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 31 déposée par le groupe communiste, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 31 est adoptée.

L'amendement n° 32 bis de l'Exécutif entraîne, je suppose, le retrait de l'amendement n° 32 déposé par le groupe communiste ? Oui.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 32 bis déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 32 bis est adopté.

Que pensez-vous, Monsieur GAUDILLÈRE, de l'amendement n° 33 déposé par le groupe communiste ?

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, rapporteur. - Favorable.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 33 déposée par le groupe communiste, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 33 est adoptée.

N.P.P.V. du groupe U.M.P.P.A.

Abstention du groupe Nouveau centre et indépendants.

Quel est l'avis de l'Exécutif sur l'amendement n° 34 déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés ?

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, rapporteur. - Favorable.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 34 déposée par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 34 est adoptée.

Je demande l'avis de l'Exécutif sur l'amendement n° 35 déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, rapporteur. - Favorable.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 35 déposée par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 35 est adoptée.

L'amendement n° 36 déposé par le groupe "Les Verts" est-il maintenu ? Non.

Si j'ai bien compris, en réponse à l'amendement n° 37 du groupe "Les Verts", l'Exécutif a déposé l'amendement n° 37 bis. L'amendement n° 37 est donc retiré.

Je mets aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 37 bis déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 37 bis est adopté.

L'amendement n° 38 du groupe "Les Verts" doit tomber, j'imagine, au profit de l'amendement n° 38 bis déposé par l'Exécutif ? Oui.

Je mets aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 38 bis déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 38 bis est adopté.

L'amendement n° 39 du groupe "Les Verts" doit être retiré, j'imagine, au profit de l'amendement n° 39 bis de l'Exécutif ?

M. Sylvain GAREL. - Oui.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Je mets aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 39 bis déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 39 bis est adopté.

Les amendement nos 40, 41, 42 et 43 déposés par le groupe "Les Verts" sont-ils retirés ? Oui.

Je demande l'avis de M. GAUDILLÈRE sur l'amendement n° 44 déposé par le groupe U.M.P.P.A.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, rapporteur. - Défavorable.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 44 déposée par le groupe U.M.P.P.A., assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 44 est repoussée.

Quel est votre avis sur l'amendement n° 45 déposé par le groupe U.M.P.P.A. ?

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, rapporteur. - Défavorable.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 45 déposée par le groupe U.M.P.P.A., assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 45 est repoussée.

Alors, que pensez-vous de l'amendement n° 46 déposé par le groupe Centre et Indépendants ?

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, rapporteur. - Défavorable.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 46 déposée par le groupe Centre et Indépendants, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 46 est repoussée.

Que pensez-vous de l'amendement n° 47 du groupe Centre et Indépendants ?

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, rapporteur. - Défavorable.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 47 déposée par le groupe Centre et Indépendants, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 47 est repoussée.

Que pensez-vous de l'amendement n° 48 du même groupe ?

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, rapporteur. - Défavorable.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 48 déposée par le groupe Centre et Indépendants, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 48 est repoussée.

Quel est votre avis sur le vœu référencé n° 49 déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés ?

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, rapporteur. - Favorable.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2008, V. 274).

Quel est votre avis, Monsieur GAUDILLÈRE, sur le vœu référencé n° 50 déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés ?

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, rapporteur. - Favorable.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2008, V. 275).

Que pensez-vous du vœu référencé n° 51 déposé par le groupe U.M.P.P.A. ?

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, rapporteur. - Défavorable.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe U.M.P.P.A., assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Quel est votre avis sur le vœu référencé n° 52 déposé par le groupe U.M.P.P.A. ?

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, rapporteur. - Défavorable.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe U.M.P.P.A., assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Quel est votre avis sur le vœu référencé n° 53 déposé par le groupe U.M.P.P.A. ?

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, rapporteur. - Défavorable.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe U.M.P.P.A., assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Quel est votre avis sur le vœu référencé n° 54 déposé par le groupe U.M.P.P.A. ?

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, rapporteur. - Défavorable.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe U.M.P.P.A., assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Quel est votre avis sur le vœu référencé n° 55 déposé par le groupe U.M.P.P.A. ?

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, rapporteur. - Défavorable.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe U.M.P.P.A., assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Quel est votre avis sur le vœu référencé n° 56 déposé par le groupe U.M.P.P.A. ?

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, rapporteur. - Défavorable.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe U.M.P.P.A., assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Quel est votre avis sur le vœu référencé n° 57 déposé par le groupe U.M.P.P.A. ?

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, rapporteur. - Défavorable.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe U.M.P.P.A., assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Quel est votre avis sur le vœu référencé n° 58 déposé par le groupe U.M.P.P.A. ?

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, rapporteur. - Défavorable.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe U.M.P.P.A., assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Quel est votre avis sur le vœu référencé n° 59 déposé par le groupe Centre et Indépendants ?

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, rapporteur. - Défavorable.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Centre et Indépendants, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

2008, DF 57-1° - Budget d'investissement de la Ville de Paris pour 2009.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, je vous invite maintenant à vous prononcer, à main levée, sucessivement, sur la section des autorisations de programme (mission par mission) et sur la section de règlement (chapitre par chapitre), puis globalement sur le projet de délibération DF 57-1°, relatif au budget d'investissement de la Ville de Paris pour 2009, tenant compte des lettres rectificatives et amendements, dont je vous donne lecture :

"Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment son article 44 ;

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment deuxième partie, le Livre III "Finances communales", Titre 1er "Budgets et comptes", chapitre II "adoption du budget", article L. 2312-2 et L. 2312-3 ;

Vu la délibération du 24 mars 1997 optant pour le vote par nature ;

Après consultation de la conférence de programmation des équipements prévue à l'article L. 2511-36 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet de délibération, en date du 2 décembre 2008, par lequel M. le Maire de Paris soumet à son approbation le projet de budget d'investissement de la Ville de Paris pour 2009 ;

Sur le rapport présenté par M. Bernard GAUDILLÈRE, au nom de la 1ère Commission,

Délibère :

Article premier.- Le budget d'investissement de la Ville de Paris pour l'exercice 2009 est arrêté comme suit :

- à la somme de 7.486.773.839,88 euros en ce qui concerne les autorisations de programme, selon l'état annexé (récapitulation générale des autorisations de programme en dépenses et en recettes) ;

- à la somme de 2.405.668.184,00 euros en recettes et en dépenses en ce qui concerne les crédits de paiement, selon l'état annexé (vue d'ensemble de la section d'investissement).

(Voir annexe n° 1).

Art. 2.- M. le Maire de Paris est autorisé à constituer une provision pour risques et charges en application de l'article R. 2321-2 du CGCT.

Art. 3.- M. le Maire de Paris est autorisé à procéder, à l'intérieur d'un même chapitre, aux virements de crédits rendus nécessaires par l'insuffisance de certaines dotations constatées au cours de l'exécution du budget.

Art. 4.- Pour assurer l'équilibre du budget d'investissement de 2009, M. le Maire de Paris reçoit la délégation du Conseil de Paris d'une part pour réaliser, en une ou plusieurs fois, sur le marché national ou sur les marchés internationaux, un emprunt d'un montant maximum de 706 millions d'euros ou d'un montant équivalent dans d'autres devises et d'autre part pour procéder aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts et notamment la possibilité de réaménager ou rembourser par anticipation partiellement ou totalement la dette existante et à venir et de passer à cet effet les actes nécessaires.

La Ville de Paris pourra choisir d'emprunter soit directement auprès des banques soit via des émissions obligataires publiques ou sous forme de placements privés en dehors ou dans le cadre d'un programme d'émission des titres E.M.T.N (Euro Medium Term Notes), programme dont M. le Maire est autorisé à effectuer les mises à jour au fil de l'eau en tant que de besoin.

Cet emprunt pourra être réalisé sous réserve des dispositions suivantes :

- durée maximum de l'emprunt : 30 ans.

- taux appliqué : taux fixe ou taux révisable ; en cas d'application de taux révisables, les intérêts pourront être calculés sur

la base des index de référence suivants : TEC5, TEC 10, Euribor 1, 3, 6, 9 ou 12 mois, TAG 1, 3, 6, 9 ou 12 mois, TAM, T4M, EONIA, OAT, OATi, OATei, livret A ou tout autre index de référence communément utilisé par les marchés financiers. Les index révisables de référence ne pourront être majorés d'une marge supérieure à 200 points de base.

- en cas de taux fixe, le taux effectif global sera inférieur à 8 %.

- amortissement : l'emprunt pourra être in fine ou amortissable trimestriellement, semestriellement, annuellement selon une structure définie par le contrat. L'emprunt pourra éventuellement être assorti d'un différé d'amortissement.

- les frais et commissions bancaires pour chaque emprunt conclu auprès d'une banque ne devront pas être supérieurs à 1 % du capital restant dû chaque année de l'emprunt (dans le cas de frais et commissions applicables chaque année sur toute la durée de l'emprunt, ils pourront être versés en une seule fois mais devront être actualisés).

- les frais et commissions bancaires pour chaque émission obligataire conclue en dehors ou au sein d'un programme E.M.T.N. ne devront pas être supérieurs à 1% du capital restant dû chaque année de l'émission obligataire (dans le cas de frais et commissions applicables chaque année sur toute la durée de l'émission, ils pourront être versés en une seule fois mais devront être actualisés).

- les frais autres que frais et commissions bancaires (frais de notation, honoraires d'avocats, honoraires de conseils, frais de documentation légale, prospectus, frais d'impressions, redevances de bourses, frais de listing, frais de service financier, etc.) pour chaque émission obligataire conclue ne devront pas être supérieurs à 1 % du capital restant dû chaque année de l' émission obligataire (dans le cas de frais applicables chaque année sur toute la durée de l'émission, ils pourront être versés en une seule fois mais devront être actualisés).

M. le Maire de Paris est autorisé, en ce qui concerne les mises à jour du programme E.M.T.N., les emprunts et les émissions obligataires à réaliser en 2009 ainsi que pour tous les actes subséquents nécessaires à l'adaptation de leurs modalités ou des emprunts précédemment conclus (y compris les réaménagements et les remboursements par anticipation totaux ou partiels), à déléguer sa signature à M. le Directeur des Finances de la Ville de Paris.

Le service de l'emprunt et des émissions obligataires sera assuré, en cas d'insuffisance de ressources générales du budget, par une augmentation corrélative des taux des taxes foncières et d'habitation et de la taxe professionnelle, qui seront mises en recouvrement à due concurrence des sommes nécessaires pour faire face aux charges financières des fractions d'emprunt effectivement réalisées."

M. LE MAIRE DE PARIS. - Nous passons au vote de la section des autorisations de programme.

Missions organiques :

Je mets aux voix, à main levée, la mission 01000 : "Cabinet du Maire".

La mission est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, la mission 02000 : "Secrétariat général de la Ville de Paris".

La mission est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, la mission 03000 : "Inspection générale".

La mission est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, la mission 04000 : "Secrétariat général du Conseil de Paris".

La mission est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, la mission 05000 : "Systèmes et technologies de l'information".

La mission est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, la mission 06000 : "Information et communication".

La mission est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, la mission 08000 : "Prévention et protection".

La mission est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, la mission 09000 : "Affaires juridiques".

La mission est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, la mission 10000 : "Ressources humaines".

La mission est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, la mission 11000 : "Délégation à l'événementiel et au protocole".

La mission est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, la mission 13000 : "Achats, logistique, implantations administratives et transports".

La mission est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, la mission 14000 : "Décentralisation et relations avec les associations, les territoires et les citoyens".

La mission est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, la mission 15000 : "Politique de la Ville et de l'intégration".

La mission est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, la mission 21000 : "Patrimoine et architecture".

La mission est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, la mission 23000 : "Espaces verts et environnement".

La mission est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, la mission 30000 : "Familles et petite enfance".

La mission est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, la mission 34000 : “Action sociale, enfance et santé”.

La mission est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, la mission 40000 : “Affaires culturelles”.

La mission est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, la mission 50000 : “Finances (services communs)”.

La mission est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, la mission 51000 : “Finances”.

La mission est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, la mission 55000 : “Développement économique et emploi”.

La mission est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, la mission 60000 : “Urbanisme”.

La mission est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, la mission 61000 : “Voirie de déplacements”.

La mission est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, la mission 64000 : “Propreté et eau”.

La mission est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, la mission 65000 : “Logement et habitat”.

La mission est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, la mission 80000 : “Affaires scolaires”.

La mission est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, la mission 88000 : “Jeunesse et sports”.

La mission est adoptée.

Missions transversales :

Je mets aux voix, à main levée, la mission 90000 : “Dons et legs”.

La mission est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, la mission 90001 : “Etudes”.

La mission est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, la mission 90002 : “Grands projets de rénovation urbaine”.

La mission est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, la mission 90003 : “Action en faveur des personnes handicapées”.

La mission est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, la mission 90004 : “Opérations sous mandat”.

La mission est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, la mission 90005 : “Schéma directeur informatique”.

La mission est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, la mission 90006 : “Compte foncier”.

La mission est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, la mission 90007 : “Avances de trésorerie”.

La mission est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, la mission 90010 : “Subventions d'équipement”.

La mission est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, la mission 90011 : “Avances sur marché”.

La mission est adoptée.

Je mets aux voix globalement la section des autorisations de programme.

La section est adoptée.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Nous passons maintenant à la section de règlement, les dépenses de l'exercice 2009, puis aux recettes de l'exercice 2009.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Nous passons au vote de la section de règlement, dépenses de l'exercice :

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 20 : “Immobilisations incorporelles”.

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 204 : “Subventions d'équipements versées”.

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 21 : “Immobilisations corporelles”.

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 23 : “Immobilisations en cours”.

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 10 : “Dotations, fonds divers et réserves”.

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 13 : “Subventions d'investissement”.

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 16 : “Emprunts et dettes assimilées”.

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 26 : “Participations et créances rattachées à des participations”.

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 27 : “Autres immobilisations financières”.

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 020 : “Dépenses imprévues”.

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 45 : “Total des opérations pour compte de tiers”.

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 040 : “Opérations d'ordre de transferts entre sections”.

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 041 : “Opérations patrimoniales”.

Ce chapitre est adopté.

Recettes de l’exercice :

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 010 : “Stocks (regroupement des comptes 31,33, 35)”.

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 13 : “Subventions d’investissement”.

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 16 : “Emprunts et dettes assimilées”.

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 23 : “Immobilisations en cours”.

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 10 : “Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)”.

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 27 : “Autres immobilisations financières”.

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 024 : “Produits des cessions d'immobilisations”.

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 45 : “Total des opérations pour compte de tiers”.

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 021 : “Virement de la section de fonctionnement”.

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 040 : “Opérations d'ordre de transferts entre sections”.

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 041 : “Opérations patrimoniales”.

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix globalement la section de règlement.

La section est adoptée.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Je vous propose maintenant de vous prononcer globalement, à main levée, sur le budget primitif d’investissement de la Ville de Paris pour 2009.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le budget primitif d’investissement de la Ville de Paris pour 2009 est adopté. (2008, DF 57-1°).

2008, DF 57-2° - Budget de fonctionnement de la Ville de Paris pour 2009.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, nous passons au vote du budget de fonctionnement de la Ville de Paris pour 2009, projet de délibération DF 57-2°. Je rappelle que le vote se fait par nature et suivant les chapitres, puis par vote global.

Je mets aux voix, à main levée, chapitre par chapitre, puis globalement, le budget de fonctionnement de la Ville de Paris pour 2009, tenant compte des lettres rectificatives et des amendements, dont je vous donne lecture :

"Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu la Loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment son article 44 ;

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment deuxième partie, le Livre III "Finances communales", Titre 1er "Budgets et comptes", chapitre II "adoption du budget", article L. 2312-2 et L. 2312-3 ;

Vu la délibération du 24 mars 1997 optant pour le vote par nature ;

Vu le projet de délibération, en date du 2 décembre 2008, par lequel M. le Maire de Paris soumet à son approbation le projet de budget primitif de fonctionnement de la Ville de Paris pour 2009 ;

Sur le rapport présenté par M. Bernard GAUDILLÈRE, au nom de la 1ère Commission,

Délibère :

Article premier.- Le budget primitif de fonctionnement de la Ville de Paris pour l'exercice 2009 est arrêté comme suit :

- Dépenses : 4.839.338.619 euros

- Recettes : 4.839.338.619 euros

Les dépenses et les recettes sont réparties conformément aux états annexés (vue d'ensemble de la section de fonctionnement et présentation croisée par fonction de la section de fonctionnement).

(Voir annexe n° 2).

Art. 2.- M. le Maire de Paris est autorisé à constituer une provision pour risque et charges en application de l'article R. 2321-2 du CGCT.

Art. 3.- M. le Maire de Paris est autorisé à procéder, à l'intérieur d'un même chapitre, aux virements de crédits rendus nécessaires par l'insuffisance de certaines dotations constatées au cours de l'exécution du budget.

Art. 4.- Le montant des ressources à provenir des rôles généraux de la taxe d'habitation, de la taxe professionnelle, de la taxe foncière sur les propriétés bâties et de la taxe foncière sur les propriétés non bâties est estimé pour 2009 à 1.714.713.755 euros."

M. LE MAIRE DE PARIS. - Je vous demande de vous prononcer sur les dépenses de l'exercice 2009 :

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 011 : "Charges à caractère général".

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 012 : "Charges de personnel et de frais assimilés".

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 014 : "Atténuation de produits".

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 65 : "Autres charges de gestion courante".

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 656 : "Frais de fonctionnement des groupes d'élus".

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 66 : "Charges financières".

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 67 : "Charges exceptionnelles".

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 022 : "Dépenses imprévues".

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 023 : "Virement à la section d'investissement".

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 042 : "Opérations d'ordre de transferts entre sections".

Ce chapitre est adopté.

Recettes de l'exercice :

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 013 : "Atténuation de charges".

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 70 : "Produits des services, du domaine et ventes diverses".

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 73 : "Impôts et taxes".

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 74 : "Dotations et participations".

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 75 : "Autres produits de gestion courante".

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 76 : "Produits financiers".

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 77 : "Produits exceptionnels".

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 042 : "Opérations d'ordre de transferts entre sections".

Ce chapitre est adopté.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Je vous propose maintenant de vous prononcer globalement, à main levée, sur le budget primitif de fonctionnement de la Ville de Paris de 2009.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le budget primitif de fonctionnement de la Ville de Paris de 2009 est adopté. (2008, DF 57-2°).

2008, DF 57-3° - Autorisation de relèvement des tarifs municipaux.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Mes chercollègues, nous passons au vote du projet de délibération DF 57-3° relatif à l'autorisation de relèvement des tarifs municipaux.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DF 57-3°.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2008, DF 57-3°).

2008, DF 59 - Individualisation des autorisations de programme nouvelles votées au budget primitif pour 2009.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Nous allons nous prononcer sur le projet de délibération DF 59 relatif à l'individualisation des autorisations de programme nouvelles votées au budget primitif pour l'exercice 2009, sur lequel cinq amendements ont été déposés.

D'abord, l'amendement n° 60 déposé par le groupe communiste est-il maintenu ? Non.

L'amendement n° 61 du groupe communiste tombe-t-il au profit du vœu référencé n° 61 bis déposé par l'Exécutif ? Oui.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2008, V. 276).

L'amendement n° 63 déposé par le groupe "Les Verts" est-il retiré ? Il est retiré.

L'amendement n° 64 déposé par le groupe "Les Verts" est aussi retiré. Est-ce cela ? Oui.

Je mets aux voix, à main levée, la lettre rectificative n° 2.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La lettre rectificative n° 2 est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DF 59, tenant compte des lettres rectificatives n° 14 et n° 2.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2008, DF 59).

2008, DF 99 - Fixation du taux des quatre taxes directes locales pour 2009.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Je vous propose de vous prononcer sur le projet de délibération DF 99 relatif à la fixation du taux des quatre taxes directes locales pour 2009, sur lequel l'amendement n° 65 du groupe U.M.P.P.A. a été déposé.

Quel est l'avis de l'Exécutif sur l'amendement n° 65 ?

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, rapporteur. - Défavorable.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 65 déposée par le groupe U.M.P.P.A., assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 65 est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DF 99.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2008, DF 99).

2008, DF 100 - Fixation du taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour 2009.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DF 100, relatif à la fixation du taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour 2009.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2008, DF 100).

2008, DF 92 - Contrats de couverture de taux d'intérêt et (ou) de change.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DF 92 relatif aux contrats de couverture de taux d'intérêt et (ou) de change.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2008, DF 92).

M. LE MAIRE DE PARIS. - Je tiens à remercier la majorité unanime qui a voté ces budgets et à saluer les groupes de l'opposition et vous remercier tous.

Permettez-moi aussi tout de même de remercier tout particulièrement les fonctionnaires de la Ville qui ont le plus travaillé pour préparer ce budget.

Je pense à la Direction des Finances, je pense au Secrétariat général du Conseil de Paris et notamment à la nouvelle Secrétaire générale du Conseil de Paris pour laquelle c'était le premier budget et qui ne m'a fait commettre aucune erreur.

Sans elle, je me serais planté. Merci à vous tous.

(Applaudissements sur tous les bancs de l'Assemblée).

La séance est suspendue.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à dix heures dix minutes, est reprise à dix heures trente minutes, sous la présidence de Mme Anne HIDALGO, première adjointe).

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Mes chers collègues, nous reprenons la séance avec la 3e Commission.

2008, DVD 165 - Lancement d'une consultation par voie d'appel d'offres ouvert pour des travaux de mise en oeuvre de la signalisation horizontale à Paris.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Nous démarrons avec le projet de délibération DVD 165 relatif au lancement d'une consultation par voie d'appel d'offres ouvert pour des travaux de mise en oeuvre de la signalisation horizontale à Paris.

Mme Laurence DOUVIN. - Mme LEPETIT n'est pas là !

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Si, elle est là ; il faut tourner la langue sept fois dans sa bouche avant de parler !

(Protestations sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

Mme Laurence DOUVIN. - Madame le Maire, ne commencez pas une présidence comme cela, car cela va mal se dérouler !

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Ne dites pas n'importe quoi !

Mme Laurence DOUVIN. - Rappel au règlement, s'il vous plaît.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Votre président le demandera.

Mme Laurence DOUVIN. - Il n'est pas là, je suis vice-présidente et je peux le demander.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Rappel au règlement, allez-y, Madame !

(Applaudissements sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

Quand on invoque l'absence de quelqu'un qui est là, on réfléchit avant de parler, c'est tout.

Mme Laurence DOUVIN. - Madame la Maire, vous êtes en train d'utiliser des verges pour vous fouetter vous-même. Pourquoi ? Parce qu'il y a 10 minutes ou à peu près, vous avez ouvert la séance et c'est à ce moment-là que vous vous êtes aperçue que Mme LEPETIT n'était pas là.

Réfléchissez vous aussi avant de parler ! Ce sera encore beaucoup mieux !

(Applaudissements sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Après cette intervention décisive, je donne la parole à Mme POIRAULT-GAUVIN.

Mme Géraldine POIRAULT-GAUVIN. - Merci, Madame le Maire.

Pourquoi diable intervenir sur un projet de délibération relatif à la signalisation horizontale qui, a priori, devrait passer totalement inaperçue dans une séance du Conseil de Paris consacrée au budget ?

Le projet de délibération dont il est question traite des glissières, des séparateurs en béton et autres balises de sécurité. Pourtant, se déplacer en sécurité est tout simplement essentiel pour les Parisiens.

Depuis quelques jours, les murs de notre Capitale, comme les arrières de bus, nous livrent un message de sensibilisation à la sécurité routière : "Paris, ses places, ses monuments, ses 4.271 deux-roues victimes d'accidents en 2008 ; changeons de conduite ! Partageons Paris".

On peut également lire trois autres messages qui évoquent les autres victimes de l'année 2008 à Paris, les 1.650 piétons, les 1.416 automobilistes et 556 cyclistes.

La brutalité des chiffres, quatre affiches choc, quatre affiches de scènes d'accident qui dérangent, avec des victimes visibles sur le pavé parisien, quatre affiches qui, finalement, résument assez bien le bilan de votre politique en matière de déplacement entre 2001 et 2008.

Cette campagne de la Mairie de Paris voulait marquer les esprits ; elle m'a choquée, mais peut-être pas pour les raisons que vous croyez. Etre en deux-roues, motorisé ou non, ce n'est plus un choix dans le Paris du tout embouteillage. Les deux roues, motorisés ou non, sont les premières victimes de votre politique "autophobe". Jamais il n'a été aussi dangereux pour eux de circuler dans Paris. Les conducteurs de deux-roues motorisés sont impliqués dans les deux tiers des accidents corporels. Ils sont "persona non grata" partout. Vous les excluez des couloirs de bus en le justifiant par le différentiel de vitesse entre scooter et cyclistes. Par ailleurs, vous laissez cohabiter, Madame la Présidente, dans les couloirs de bus, les plus robustes, les bus, et les plus fragiles, les cyclistes.

Les changements de direction ou de file et les dépassements dangereux représentent 21 % des accidents, mais les piétons ne sont pas en reste ; les infractions aux règles de traversée des piétons provoquent 16 % des accidents. C'est dire l'importance de la signalisation horizontale et verticale.

Le parcours se complique quand vous empruntez les boulevards qui ont tant souffert sous la dernière mandature : boulevard Montparnasse, boulevard Port-Royal, Saint-Marcel, Magenta… Vous avez joué les apprentis sorciers. Ils sont devenus les boulevards de tous les dangers ; la liste des victimes s'allonge et contrairement à ce que vous affirmez, vous ne changez rien pour réparer les erreurs du passé. En effet, ces sites pourtant accidentogènes ne figurent pas parmi ceux qui ont fait l'objet de programmation de travaux significatifs.

Boulevard du Port-Royal, le Parisien, à pied, en vélo ou en voiture, devient fou. Les messages de signalisation se multiplient et se neutralisent : marquage au sol, panneaux de signalisation, damiers, pointillés contre ligne, contre-allées qui changent de trajectoire… L'incompréhension pour le piéton est telle que des panneaux de signalisation verticaux ont été installés pour indiquer qu'il fallait regarder à droite, puis à gauche avant de traverser, c'est-à-dire le contraire de ce que vous a appris votre maman.

Bref, quand on tient à sa peau, il vaut mieux éviter tous ces aménagements.

Avec cette campagne de communication à laquelle, si mes sources sont bonnes, la Préfecture de police n'a pas été associée, vous vous donnez bonne conscience, vous déplorez le nombre des victimes, mais vous feriez mieux de réfléchir davantage à la cause de tous ces accidents. Vous voulez partager Paris ? Alors commencez par laisser le choix aux Parisiens de leur mode de transport ! Tirez les leçons de vos erreurs manifestes qui gâchent la vie des Parisiens, qu'ils soient piétons, automobilistes ou cyclistes ! Trouvez des solutions pour les deux-roues motorisés, n'installez plus vos pistes cyclables sur les voies les plus risquées et financez enfin des signalisations intelligibles par tous qui permettent aux Parisiens de se déplacer enfin en sécurité !

(Applaudissements sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Madame LEPETIT, vous avez la parole.

Mme Annick LEPETIT, adjointe, au nom de la 3e Commission. - Merci, Madame la Maire.

Madame POIRAULT-GAUVIN, j'ai l'impression que vous vous êtes trompée de délibération, puisque là, il s'agit d'une délibération dont l'objet est de lancer une consultation par voie d'appel d'offres pour des travaux de mise en œuvre de la signalisation horizontale à Paris.

Nous avions d'ailleurs eu l'occasion de passer une délibération en novembre dernier concernant la signalisation verticale qui concerne à la fois les panneaux directionnels et les panneaux de police.

Alors, à propos de cette délibération, vous faites référence à la campagne de sensibilisation que nous avons lancée en début du mois de décembre et pour laquelle je ne comprends pas d'ailleurs vos "a priori". D'abord, des campagnes de sensibilisation pour prévenir les risques de la route, ce n'est pas la première fois que la Mairie de Paris en fait. Bien au contraire, nous faisons des campagnes régulièrement et elles ont commencé, bien sûr, sous la précédente mandature.

Deuxièmement, vous le savez, j'ai eu l'occasion de le dire, même dans le cadre de nos Conseils, cette campagne a pour objet de sensibiliser tous les usagers, tous les Parisiens, elle ne cible pas un usage plutôt qu'un autre et a comme objectif le partage de l'espace public. Je pense que cette campagne s'inscrit dans les autres campagnes que nous faisons.

Par ailleurs, nous faisons également des campagnes ciblées. Vous le savez sans doute, les cyclistes et les piétons, surtout les piétons d'ailleurs, sont les plus fragiles et sont les victimes les plus graves des accidents de la route. Vous faisiez une allusion tout à l'heure en disant que la Préfecture de police n'avait pas été associée, mais nous avons fait une campagne en commun il y a deux ou trois mois de cela qui s'appelait "carton jaune" et qui était aussi une campagne de sensibilisation par rapport aux fautes de conduite. Par conséquent, nous travaillons en bonne intelligence avec la Préfecture de police et il était légitime que la Mairie de Paris fasse une campagne grand public, une campagne d'affichage pour interpeller nos concitoyens et leur dire que chacun peut, tour à tour, être piéton, cycliste, automobiliste ou motard et qu'il doit, pour autant, respecter les autres et adopter des règles de prudence élémentaire.

Concernant cette délibération, c'est un marché qui permet d'implanter des signalisations horizontales, cela veut dire des signalisations marquées sur le trottoir, sur la route, telles que vous pouvez les voir notamment pour les pistes cyclables.

Je m'inscris contre ce procès d'intention que vous nous avez fait, Madame, et je souhaite au contraire, et je pense que nous le faisons, associer tous les groupes à notre politique de circulation.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Madame LEPETIT.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD 165.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2008, DVD 165).

2008, DVD 154 - Signature de 4 avenants de prolongation aux conventions de mise à disposition d'emplacements de stationnement pour autocars conclues avec les sociétés "Européenne de stationnement", "Les Fils de Madame Géraud", "Vinci Park CGST" et SAEMES.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Nous examinons à présent le projet de délibération DVD 154 relatif à la signature de 4 avenants de prolongation aux conventions de mise à disposition d'emplacements de stationnement pour les autocars, conclues avec les sociétés "Européenne de stationnement", "Les Fils de Madame Géraud", "Vinci Park CGST" et SAEMES.

Je donne la parole à Mme DOUVIN.

Mme Laurence DOUVIN. - Merci, Madame la Maire.

Il s'agit d'une prolongation, et la raison apparemment en est que les négociations avec les exploitants concernant les redevances ne sont pas encore terminées. Nous souhaiterions savoir sur quelle base se font ces négociations, dans quels sens il est envisagé de faire évoluer la redevance fixe comme la redevance variable, et quel bilan financier on peut tirer maintenant du système du pass journalier ou abonné.

Plus largement, comme c'est un problème très important dans Paris, nous voudrions savoir où en est l'offre de stationnement des autocars par rapport à la demande, et s'il est prévu de rechercher des nouveaux emplacements dans la Capitale, et si oui dans quels quartiers.

Merci.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Merci.

Madame LEPETIT, vous avez la parole.

Mme Annick LEPETIT, adjointe, au nom de la 3e Commission. - Je voulais vous indiquer, Madame DOUVIN, qu'aujourd'hui le pass autocar fonctionne bien. Il permet à la fois de maîtriser la présence des autocars dans la ville tout en leur offrant des conditions de stationnement satisfaisantes. Vous le savez, ils peuvent aujourd'hui stationner dans des parkings, et il leur faut ce pass autocar pour y entrer.

Deuxièmement, ce pass autocar est viable économiquement.

Mais ces conventions arrivent à échéance au 31 décembre 2008 et il convient donc de les reconduire. Des négociations sont en cours avec les exploitants pour revoir le principe de calcul des redevances à la lumière des résultats d'exploitation des parcs.

En fait, actuellement la redevance qui est versée par la Ville est calculée en fonction du nombre d'ouvertures de barrière, c'est-à-dire à chaque fois qu'un autocar rentre dans un parc de stationnement. Or, le pass autocar permet à un autocar de stationner plusieurs fois dans la même journée dans différents parcs de stationnement et le prix du pass est le même que l'autocar se gare une, deux ou trois fois dans la même journée.

Nous devons sans doute revoir nos modes de calcul et prendre en compte le fait que la Ville paye parfois des redevances pour plusieurs entrées effectuées avec un même pass.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Madame LEPETIT.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD 154.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2008, DVD 154).

2008, DVD 217 - Approbation du principe et des modalités de lancement d'un appel d'offres ouvert européen pour l'attribution d'un marché à bons de commande relatif à la réalisation d'enquêtes sur les conditions d'utilisation du stationnement à Paris et sur le respect de sa réglementation. - Signature du marché correspondant.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DVD 217 concernant l'approbation du principe et des modalités de lancement d'un appel d'offres ouvert européen pour l'attribution d'un marché à bons de commande relatif à la réalisation d'enquêtes sur les conditions d'utilisation du stationnement à Paris et sur le respect de sa réglementation, et bien sûr la signature du marché correspondant.

Madame DOUVIN, vous avez la parole.

Mme Laurence DOUVIN. - Merci.

Ce type d'enquêtes est réalisé depuis plusieurs années déjà, mais je dois dire qu'autant le dossier que nous avons eu à notre disposition est volumineux par rapport au règlement de la consultation, autant ce dossier est extrêmement discret sur le type d'enquêtes demandées, et donc sur les enseignements que l'on peut en attendre.

De plus les élus n'ont jamais connaissance du résultat de ces enquêtes. Résultats qui sont pourtant sûrement fort intéressants par rapport à l'utilisation de la voie publique et en fonction de la situation diversifiée des arrondissements. Je parle, bien entendu, par rapport au stationnement en fonction de leur emplacement, de leur taux de motorisation et leurs ressources.

Je souhaiterais donc savoir exactement quelles sont les questions qui seront posées dans ces enquêtes en souhaitant, bien sûr, qu'elles soient les plus larges possible, c'est-à-dire qu'elles permettent de connaître exactement la situation de chaque quartier en terme de ressources, pour mesurer ainsi les manques, et qu'elles indiquent le taux de véhicules en infraction, le type de l'infraction et la provenance du véhicule.

J'aimerais aussi savoir si ces enquêtes concernent également les deux roues motorisés dont le stationnement en infraction connaît une inflation importante. Enfin, je souhaiterais savoir si les élus peuvent avoir les résultats de ces enquêtes.

Je vous remercie.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Je donne la parole à Mme LEPETIT pour vous répondre.

Mme Annick LEPETIT, adjointe, au nom de la 3e Commission. - Oui, bien sûr, Madame DOUVIN, les élus peuvent avoir les résultats de ces enquêtes, et d'ailleurs les maires d'arrondissement sont souvent demandeurs lorsqu'on procède à des travaux ou lorsqu'on installe, par exemple, des stations Vélib' ou lorsqu'on met une voie en sens unique et que l'on a besoin de connaître le report des véhicules dans les autres quartiers ou dans les autres rues.

Ce sont donc des enquêtes qui sont tout à fait utiles aux élus et qui peuvent être, bien évidemment à leur demande, connues.

Ces enquêtes, d'autre part, sont particulièrement utiles pour mesurer par exemple le taux de respect du stationnement payant, sur le rotatif comme sur le mixte d'ailleurs, et pour envisager des actions à mener. C'est d'ailleurs sur la base de ces indicateurs et du taux de fraude important, notamment sur le rotatif, que j'ai engagé un dialogue avec le Préfet de police pour voir comment parvenir à un contrôle plus efficace.

Les discussions sont en cours. D'autre part, c'est grâce à ces enquêtes que l'on sait que 90 % des usagers du stationnement rotatif, ne payent pas leur stationnement, et que seulement 7 % des usagers en situation irrégulière sont verbalisés.

Ces enquêtes nous sont donc utiles, à la fois pour tout ce qui est projet d'aménagement, projet d'urbanisme, et aussi bien sûr pour la politique de circulation dans Paris.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD 217.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2008, DVD 217).

Vœu déposé par Mmes Brigitte KUSTER, Laurence DOUVIN et les élus du groupe U.M.P.P.A. relatif aux lignes 13 et 14 du métro parisien.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le vœu référencé n° 71 dans le fascicule, déposé par le groupe U.M.P.P.A., relatif aux lignes 13 et 14 du métro parisien.

Madame DOUVIN, vous avez la parole.

Mme Laurence DOUVIN. - Merci, Madame la Maire.

Nous avons souvent, dans cette enceinte, parlé des conditions d'utilisation de la ligne 13. Nous sommes tous d'accord pour reconnaître qu'elle atteint vraiment les limites du supportable.

Les aménagements réalisés progressivement par la R.A.T.P. pour la soulager sont attendus mais ne peuvent pas répondre à l'importance du déficit d'offre de transports, et nous sommes nombreux à considérer que l'extension de la ligne 14 est l'investissement qui doit permettre d'apporter le mieux une solution pérenne à ce problème.

Considérant que le S.T.I.F. a commandé une étude approfondie sur cette question, d'ailleurs inscrite au projet de la Région 2007-2013, nous souhaitons vous faire savoir que Mme KUSTER et moi-même, nous avons écrit au Président HUCHON, en tant que président du S.T.I.F. Nous n'avons à ce jour eu aucune réponse sur notre demande qui était de faire connaître les résultats de cette étude.

Nous émettons donc le voeu que le Maire de Paris saisisse officiellement le président du S.T.I.F. afin d'obtenir de lui les résultats de cette enquête pour que le Conseil d'administration du S.T.I.F. puisse examiner cette question lors de sa prochaine session en mars 2009.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Merci.

Je donne la parole à Mme LEPETIT.

Mme Annick LEPETIT, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Je ne vais pas parler ici, une fois de plus, des problèmes de la ligne 13. Je crois qu'aujourd'hui tout le monde les connaît, et d'ailleurs je me réjouis de voir que des élus d'opposition font les mêmes constats aujourd'hui.

Vous le savez, Madame DOUVIN, j'ai exprimé le souhait auprès du président du S.T.I.F., président de la Région, que soit accélérée la présentation des études ainsi faites. J'ai ainsi demandé au S.T.I.F. que les résultats de cette étude puissent être présentés, d'abord à un comité des financeurs au mois de février, et soient inscrits dans la foulée, si je puis dire, au C.A. du S.T.I.F. qui suit. Je pensais d'ailleurs que le C.A. était en mars, j'ai appris en fait qu'il était le 8 avril prochain. Donc, a priori le président du S.T.I.F. m'a donné son accord pour ce calendrier et je souhaite, vous l'imaginez bien, que les choses puissent enfin se débloquer et que l'on trouve une solution pérenne pour désaturer cette ligne 13. Parce que même si le S.T.I.F. - vous faites partie du Conseil d'administration, Madame DOUVIN - a voté un certain nombre de mesures pour tenter d'améliorer les conditions des voyageurs sur la ligne 13, et il y a eu quelques progrès, pour le moment on ne peut pas dire que les voyageurs le constatent concrètement et quotidiennement.

La solution qui, à mon avis, est sans doute la meilleure, et je le répète là aussi depuis quelques années, c'est de pouvoir faire des travaux pérennes. Il me semble que le prolongement de la ligne 14 est sans doute le meilleur scénario qui nous ait été proposé par le S.T.I.F. et la R.A.T.P.

Donc, j'espère que nous nous retrouverons ensemble au Conseil d'administration du S.T.I.F. en avril, pour voter ce projet.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Nous passons au vote du vœu n° 71 avec un avis défavorable de l'Exécutif, sauf si Mme DOUVIN le retire.

Mme Laurence DOUVIN. - Mme LEPETIT dit exactement ce que j'ai dit dans le vœu, donc elle sera favorable et je maintiens mon vœu.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe U.M.P.P.A., assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par Mme Laurence DOUVIN et les élus du groupe U.M.P.P.A. relatif aux lignes de transports publics parisiens.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 72 dans le fascicule, déposé par le groupe U.M.P.P.A., relatif aux lignes de transports publics parisiens.

La parole est à nouveau à Mme DOUVIN.

Mme Laurence DOUVIN. - Nous parlons cette fois-ci de la situation globale des lignes de métros et de R.E.R. parisiens. Nous constatons comme tous les usagers la fréquence actuelle des pannes, des incidents techniques et des retards dans ces transports, et la nécessité de résoudre ces problèmes malgré la lenteur habituelle des procédures qui y sont attachées.

Nous souhaitons donc qu'un audit soit fait sur l'état et le fonctionnement de chaque ligne de la même manière qu'un état des lieux a été réalisé par Réseaux Ferrés de France pour mieux connaître son patrimoine.

Nous émettons le voeu que le Maire de Paris demande de réaliser dans les meilleurs délais un audit sur l'infrastructure pour chaque ligne de métro et de R.E.R. parisiens pour obtenir un état des lieux précis.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Madame LEPETIT, vous avez la parole.

Mme Annick LEPETIT, adjointe. - De tels audits sont nécessaires, surtout après les années de désengagement massif de l'Etat dans le domaine des transports en commun, particulièrement dans notre Région Ile-de-France.

Permettez-moi d'insister et de rappeler que si aujourd'hui, un certain nombre d'infrastructures sont dans cet état, c'est en grande partie à cause du désengagement de l'Etat, que nous regrettons encore aujourd'hui, notamment lorsqu'il avait les rênes du S.T.I.F. et qu'il n'a pas investi, à la fois dans l'entretien et la régénération du réseau.

Cependant, Madame DOUVIN, là aussi, comme pour le voeu précédent, même s'il s'agit davantage d'une question d'études et de diagnostic, vous formulez un voeu qui est déjà en cours, et c'est pour cela que je demanderai son retrait.

En effet, pour le R.E.R., vous le savez, en 2007, un audit a été lancé par le S.T.I.F. sur l'état du Réseau ferré en Ile-de-France. Les grandes lignes de cet audit et ses principales

conclusions ont été présentées au conseil du S.T.I.F. du 2 octobre 2008. Par ailleurs, les schémas directeurs des R.E.R. B et D, ainsi que les études entreprises en vue de l'élaboration d'un schéma directeur du R.E.R. C ont également permis de réaliser un diagnostic de l'infrastructure de ces lignes.

Pour ce qui est du R.E.R. A - je souligne les lignes où il y a le plus de problèmes -, le conseil du S.T.I.F. du 9 juillet 2008 a décidé de lancer la réalisation d'un schéma directeur dont la phase de diagnostic devrait intégrer un état des lieux de l'infrastructure.

Donc, le S.T.I.F. a lancé un certain nombre de diagnostics dont nous avons connaissance pour certains.

Concernant le métro, en juillet 2007, les services du S.T.I.F. ont proposé de mener des réflexions sur les niveaux d'offre des lignes du métro par tranche horaire, par type de jour, et il a été précisé que cette étude tiendrait compte des niveaux de demande actuels et futurs, indiquerait les évolutions envisagées du matériel, les modifications de structure du réseau ainsi que la cohérence générale de l'offre proposée au voyageur et sa lisibilité.

Voilà : l'objectif est de poser clairement le diagnostic, de définir des développements possibles pour les six prochaines années. Une telle présentation concernant le métro pourrait avoir lieu au cours du premier trimestre 2009.

Vous voyez, Madame DOUVIN, votre vœu est réalisé, et je vous demanderai de le retirer.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Madame DOUVIN, maintenez-vous ce vœu ?

Mme Laurence DOUVIN. - Je le maintiens, merci.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Je vais donc mettre aux voix le voeu n° 72 avec un avis défavorable de l'Exécutif puisqu'il est déjà réalisé.

M. Jean-François LAMOUR. - Madame !

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Je peux quand même rappeler la parole de l'Exécutif ! Vous permettez ? Je suis première adjointe au Maire de Paris, présidant cette Assemblée, et il me revient de préciser la position de l'Exécutif sur un vœu.

Vous pouvez me rappeler le règlement, mais je rappellerai la position de l'Exécutif parisien.

Monsieur le Président LAMOUR, vous avez la parole.

M. Jean-François LAMOUR. - Madame la Maire, on vous demande simplement de présider, pas de faire des commentaires.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Entendez ce que vous voulez !

J'applique le Code des collectivités territoriales !

M. Jean-François LAMOUR. - Certainement pas ! Si c'est un avis défavorable, vous le dites et cela s'arrête là, mais on ne vous demande pas de préciser à nouveau ce que vient de dire Mme LEPETIT, c'est tout !

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Vous ne me le demandez pas, mais je le fais ! Il s'agit de mon devoir et de mon rôle.

Je précise, sur ce vœu...

Encore, Monsieur LAMOUR ?

Allez-y.

M. Jean-François LAMOUR. - Puisque vous le prenez comme cela, je demande une suspension de séance.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Suspension de séance : deux minutes.

(Applaudissements sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à onze heures sept minutes, est reprise à onze heures neuf minutes, sous la présidence de Mme Anne HIDALGO, première adjointe).

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Les deux minutes sont passées. La séance est reprise.

Vœu déposé par Mme Laurence DOUVIN et les élus du groupe U.M.P.P.A. relatif aux lignes de transports publics parisiens.(Suite).

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 72, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par M. Jacques BOUTAULT et les éluEs du groupe "Les Verts" relatif à la prévention routière et à la sécurité des circulations douces.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 73 dans le fascicule, déposé par le groupe "Les Verts", relatif à la prévention routière et à la sécurité des circulations douces.

La parole est à M. Jacques BOUTAULT.

M. Jacques BOUTAULT, maire du 2e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

C'est un voeu pour qu'une campagne de communication soit mise en œuvre, qui soit déculpabilisante à l'égard des cyclistes et des piétons. Actuellement, une campagne de communication, qui a certes son utilité, est visible dans les rues de Paris. Elle présente des usagers de la route victimes de l'incivilité routière des uns ou des autres mais met sur le même plan des froissements de tôle et des hommes et des femmes couchés par terre, leur vélo à côté d'eux, qui semblent avoir été victimes d'un accident de la circulation.

Or, il n'y a pas équivalence entre ceux qui font l'effort de prendre leur vélo et qui prennent le plus de risques et qui en plus ont un comportement civique au regard du dérèglement climatique et des problèmes liés à l'environnement. Et ceux qui roulent en voiture et polluent.

J'ajoute que ce sont les cyclistes et les piétons les premières victimes des incivilités. On n'a jamais vu un piéton mettre en

danger la vie d'un conducteur automobile ou un cycliste mettre en danger la vie d'un conducteur de camion après l'avoir heurté.

N'ayant pas équivalence de situation entre les uns et les autres, je souhaite que soit mise en place une campagne de sensibilisation qui mette en garde le plus fort vis-à-vis du plus faible, c'est-à-dire le camion vis-à-vis de la voiture, la voiture vis-à-vis du deux-roues motorisé, le deux-roues motorisé vis-à-vis du vélo et le vélo vis-à-vis du piéton pour que le plus fort fasse attention au plus faible et non pas qu'il y ait équivalence de traitement entre les uns et les autres.

Je vous indique qu'une campagne de communication new-yorkaise très intéressante a été menée dans cet état d'esprit, celle-ci est beaucoup plus pédagogique et sensibilise beaucoup mieux les usagers de la route les plus dangereux aux responsabilités qui leur incombent vis-à-vis des autres usagers de la rue.

C'est l'objet du vœu que je viens de présenter.

Merci pour votre attention.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente - Merci à vous.

Madame LEPETIT, vous avez la parole.

Mme Annick LEPETIT, adjointe. - Nous irons à New York pour aller regarder cette campagne de près, bien que j'ai remarqué, pour avoir eu la chance d'y aller, que la question de circulation n'était pas la même que chez nous à Paris.

J'ai envie de vous répondre, Monsieur BOUTAULT, que le vœu que vous émettez est déjà mis en œuvre. Nous avons lancé le premier décembre une vaste campagne d'affichage, sur laquelle j'ai eu l'occasion tout à l'heure de m'exprimer. Je vois qu'en tout cas, elle fait parler, ce qui est, pour une campagne de sensibilisation, plutôt positif.

Il est vrai que nous avons fait le choix de nous adresser à tous les usagers de la voirie parisienne sans culpabiliser davantage les piétons ou les vélos, ce qui serait tout de même un comble.

D'autre part, nous sommes bien obligés de nous appuyer sur des statistiques qui montrent que les accidents touchent toutes les catégories et que leurs causes sont avant tout liées au comportement, quel que soit le mode de déplacement utilisé.

Par conséquent, j'ai l'ambition de lancer un message qui soit entendu de tous. Si on commence à dire qu'il y a une pénalité plus forte, ou qu'en tout cas ces mises en danger graves serait dues uniquement à certains et pas à d'autres, d'abord je ne suis pas sûre que ce soit la réalité et deuxièmement je ne suis pas certaine que le message du partage de l'espace public, de la prudence, de faire attention à l'autre, passerait aussi bien.

Il me semble qu'il vaut mieux s'adresser à tous les usagers, car encore une fois je suis certaine que l'on peut être la même personne mais utiliser des modes de transport différents et donc avoir un comportement différent.

Il suffit de circuler dans Paris tous les jours pour le constater, on n'est pas quelquefois la même personne quand on est derrière son volant, sur son vélo ou piéton. Je souhaite donc que la ou les campagnes de sensibilisation grand public puisse s'adresser à tous.

En revanche, et vous l'avez dit tout à l'heure, Monsieur BOUTAULT, et là je vous rejoins, nous faisons également des campagnes ciblées, notamment concernant les cyclistes ainsi que les piétons pour attirer leur attention sur la question des angles morts des camions.

Chaque semaine, chaque week-end, il y a des démonstrations in situ dans les arrondissements. J'aurais d'ailleurs souhaité que tous les arrondissements y participent, mais visiblement certains n'ont pas voulu le faire.

La majorité d'entre eux l'ont fait, je pense que cette campagne de sensibilisation concernant les angles morts est extrêmement pédagogique. Nous allons continuer pour aller dans le sens de votre vœu mais je vous demande bien évidemment de le retirer.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente - Merci.

Monsieur BOUTAULT, retirez-vous ce vœu ?

Il est maintenu, je donne donc la parole à Mme DOUVIN pour une explication de vote.

Mme Laurence DOUVIN. - Merci, Madame la Maire.

La philosophie de ce vœu est bel et bien de rejeter la faute sur un mode pour en exonérer les autres.

Ceci ne correspond pas selon nous à la réalité puisque la sécurité est un bien partagé. Je crois que c'est Mme LEPETIT qui disait tout à l'heure qu'il ne faut pas stigmatiser un mode plutôt qu'un autre.

Je pense qu'elle a parfaitement raison, nous voterons contre ce vœu.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Nous allons avoir une explication de vote du groupe Centre et indépendants.

Monsieur POZZO di BORGO ?

M. Yves POZZO di BORGO. - Sur cette affaire, je suis désolé de ne pas être d'accord avec mes collègues de l'U.M.P.

On parle des usagers de circulation douce. Il est vrai qu'il y a un véritable problème des piétons à l'égard de la voiture. A Paris, tous les jours, je marche le plus possible. Je conduis aussi, et malheureusement lorsque je conduis j'ai ce comportement : il y a un véritable problème des voitures à l'égard des piétons.

Une chose me surprend : les passages piétons ne sont pas respectés, notamment quand les conducteurs tournent à gauche ou à droite et il y a un véritable danger permanent.

Je voterai ce vœu avec mon groupe parce que nous considérons que c'est un élément important que cette prise en compte des piétons, je ne sais pas si vous faites allusion aux vélos mais l'affaire des piétons est fondamentale.

Tous les jours, j'ai un énervement complet quand je vois la façon dont les automobilistes se comportent à l'égard des piétons.

C'est le sens pour lequel nous voterons ce vœu, parce que même si ce n'est pas directement ce que vous indiquez, cela y correspond un peu, je le crois, Monsieur BOUTAULT.

Ce vœu correspond bien à la volonté de protéger les piétons et les vélos, c'est bien cela ? Dans ce sens, nous le vote-

rons.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Y a-t-il d'autres explications de vote ?

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe "Les Verts", assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif, puisque Mme LEPETIT nous a expliqué qu'il est déjà mis en oeuvre.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par le groupe "Les Verts" relatif au programme de mise en conformité des tunnels routiers.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 74 dans le fascicule, déposé par le groupe "Les Verts", relatif au programme de mise en conformité des tunnels routiers.

Monsieur Christophe NADJOVSKI, vous avez la parole.

M. Christophe NADJOVSKI, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Vous le savez, la Ville de Paris a engagé un programme de mise en conformité des tunnels routiers, notamment suite au dramatique accident du tunnel du Mont Blanc.

Les sommes engagées sont extrêmement importantes. Evidemment, ces mises en conformité sont bien entendu indispensables compte tenu de l'expérience et de ce qui s'est passé.

Ceci étant, pour certains tunnels, il est permis de s'interroger si d'autres types d'aménagement ne seraient pas plus pertinents plutôt qu'une simple mise en conformité compte tenu des crédits engagés.

A crédits équivalents, on pourrait peut-être avoir des aménagements alternatifs.

C'est le sens de ce vœu pour que nous puissions avoir une étude sur le réaménagement de certains tunnels qui irait dans le sens d'une meilleure intégration urbaine de ces tunnels et d'une réduction de leur caractère purement routier. Nous souhaitons que soient étudiées les possibilités pour certains de ces tunnels de réaménagement qui pourraient passer par des solutions comme le comblement ou d'autres solutions techniques qui iraient dans le sens d'une meilleure intégration urbaine des voiries concernées, d'une réduction de la vitesse, de l'accidentologie avec des aménagements qui privilégient les véhicules prioritaires que sont les bus, les véhicules d'urgence, etc.

C'est le sens de ce vœu.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je donne la parole à Mme Annick LEPETIT.

Mme Annick LEPETIT, adjointe. - La mise en conformité des tunnels parisiens se fait au titre de la réglementation en vigueur. Il y a d'ailleurs une instance indépendante, la Commission nationale d'évaluation de la sécurité des ouvrages routiers, qui préside à l'application de ces normes.

Nous appliquons les normes dites "Mont Blanc" afin de rendre les tunnels parisiens plus sûrs.

J'ai lu attentivement votre vœu, mais je voudrais tout de même vous expliquer le plus rapidement possible que soit nous conservons les tunnels, auquel cas il faut qu'ils soient mis aux normes, que ce soit pour les poids lourds comme pour les autres véhicules bien sûr, soit nous ne conservons pas les tunnels, comme ce sera le cas de certaines voiries souterraines, par exemple sous les Halles, et la question, dans ce cas-là, ne se pose plus. Donc, s'il n'y a pas de tunnel, il n'y a pas besoin de mise en conformité.

Enfin, si votre question est davantage posée comme regarder quels tunnels nous devons mettre en conformité et quels tunnels nous devons combler, je pense et je suis même certaine que les services de la Ville nous proposent de mettre en conformité en priorité les tunnels que nous allons garder.

Je demande donc le retrait de ce vœu, dans la mesure où les tunnels que nous mettons en conformité, bien évidemment, correspondent à une mise aux normes que l'Etat nous impose et que nous appliquons, bien sûr, dans l'intérêt des Parisiens. Mais je propose à Christophe NAJDOVSKI de voir avec lui et avec les services de la DVD la liste des tunnels mis aux normes de sécurité et, le cas échéant, de regarder si certains tunnels ne doivent pas être mis au normes.

Je demande donc le retrait du vœu.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Merci, Madame LEPETIT.

Monsieur NAJDOVSKI, vous avez la parole.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Compte tenu des engagements que vient de prendre Mme LEPETIT, j'accepte le retrait du vœu, mais à condition, bien entendu, que nous puissions avoir une liste établie par les services de la DVD, que l'on puisse éventuellement regarder si d'autres possibilités d'aménagement seraient possibles pour certains de ces tunnels.

Merci.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Monsieur NAJDOVSKI.

Vœu déposé par le groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants relatif à l'accessibilité dans le métro parisien.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 75 dans le fascicule, déposé par les groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants, relatif à l'accessibilité dans le métro parisien.

Madame CUIGNACHE-GALLOIS, vous avez la parole.

Mme Edith CUIGNACHE-GALLOIS. - Madame le Maire, nous sommes tous conscients que l'accessibilité du métro parisien est un problème pour les personnes à mobilité réduite et, de façon plus globale, pour toutes celles qui ont des difficultés à se déplacer, pour emprunter tous ces escaliers qui les sillonnent.

Un noyau de 50 stations a été proposé, notamment avec l'installation d'escaliers mécaniques et d'ascenseurs éventuellement, là où c'était possible, pour permettre une meilleure accessibilité de ces stations qui offrent des correspondances particulièrement importantes ou qui sont situées à proximité de grands établissements hospitaliers.

Nous voulions savoir quels étaient les résultats de l'étude d'identification de ces stations concernées, les besoins qui avaient été recensés et aussi quel est le calendrier qui peut être envisagé pour la réalisation de ces équipements.

Merci.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Merci.

Madame LEPETIT, vous avez la parole.

Mme Annick LEPETIT, adjointe. - Comme je m'y étais engagée lors du dernier Conseil de Paris, suite au vœu du groupe U.M.P., les élus parisiens de la majorité ont appelé l'attention du S.T.I.F. sur cette question. Nous avons donc déposé un vœu avec mes collègues Pierre MANSAT et Bernard GAUDILLÈRE au C.A. du S.T.I.F. du 10 décembre dernier. Je ne vais pas vous lire le vœu, ce serait trop long, mais bien évidemment je le tiens à votre disposition. Il reprend les éléments sur lesquels nous avions discuté lors du dernier Conseil de Paris.

En réponse à ce vœu, la directrice générale du S.T.I.F. s'est engagée à soumettre au Conseil d'administration un programme de mise en accessibilité des réseaux de transport, intégrant bien évidemment le métro, puisque c'était l'objet d'ailleurs du vœu, au cours du premier semestre 2009.

Devant cet engagement du S.T.I.F., nous avons retiré notre vœu. Je demande donc aux auteurs de celui-ci, déposé aujourd'hui, de bien vouloir en faire autant.

J'ajoute qu'il est impératif que la R.A.T.P. s'engage pleinement dans cet effort, car je rappelle qu'elle s'est vue quand même attribuer une enveloppe de 450 millions d'euros dans le cadre du plan de relance du Gouvernement pour améliorer l'accessibilité de ces stations.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Merci, Madame LEPETIT.

Madame CUIGNACHE-GALLOIS, retirez-vous votre vœu ?

Mme Edith CUIGNACHE-GALLOIS. - Oui, compte tenu des explications qu'a bien voulu nous donner Mme LEPETIT, nous retirons notre vœu.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Merci.

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la couverture du périphérique.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 76 dans le fascicule, déposé par le groupe U.M.P.P.A., relatif à la couverture du périphérique.

Madame DOUVIN, vous avez la parole.

Mme Laurence DOUVIN. - Merci, Madame la Maire.

Je ne vais, bien sûr, pas refaire l'historique, puisque nous en sommes tous bien conscients et bien au courant. Je repartirai simplement du fait que, lors du comité de pilotage qui s'est tenu le 27 décembre 2007, la Ville s'était engagée à lancer l'enquête publique en 2008, qu'en réponse à un courrier de Mme KUSTER et à une question orale de Mme de PANAFIEU, le Ministre des Transports a confirmé l'engagement financier de l'Etat sur cette opération à hauteur de 35,7 millions d'euros, la Région apportant de son côté 9,3 millions d'euros.

Je rappelle également que, lors de notre Conseil du 20 octobre dernier, la demande de lancement de l'enquête publique a été rejetée par l'Exécutif sous prétexte de la non-assurance de l'engagement financier de l'Etat. Il faut donc sortir de ce prétexte.

Nous demandons donc, pour qu'il en soit effectivement fait ainsi, que le Maire de Paris saisisse les services de l'Etat compétents afin d'obtenir confirmation de l'engagement financier de ce dernier, lui permettant ainsi de lancer une enquête publique qui est plus qu'attendue.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Madame LEPETIT, vous avez la parole.

Mme Annick LEPETIT, adjointe. - Cela fait la troisième fois que ce vœu est déposé en Conseil de Paris. Cela ressemble un peu à du "copier-coller", ce que vous nous proposez, Madame DOUVIN.

Je veux bien reprendre sur le fond. Cela dit, je précise quand même que, dans un courrier qui date du 24 novembre, le Maire de Paris a exposé l'ensemble de ses arguments à la fois dans un courrier adressé à Brigitte KUSTER, qui l'avait saisi, et dans un courrier adressé à Mme de PANAFIEU, et il a réaffirmé la volonté de la Municipalité d'engager cette opération.

J'ajoute que, par le courrier de M. BUSSEREAU à Mme KUSTER, l'engagement financier pris par l'Etat n'intègre pas la couverture Villiers. Je le précise parce que c'est quand même important.

Je ne vais pas reprendre les arguments de fond que je vous avais développés, notamment le financement de l'AFIFT, mais en tout état de cause, les courriers du Maire de Paris sont suffisamment clairs pour que vous ne déposiez pas chaque mois un vœu qui ressemble à un autre, même s'il y a quelques changements, puisque là, vous demandez quand même que le Maire saisisse l'Etat avant de lancer l'enquête publique. Alors que pour les précédents vœux, j'ai souvenir que vous demandiez que la Ville, sans même l'engagement financier de l'Etat, lance une enquête publique. Je vois que nous avançons, mais le principal, c'est que nous progressions, ensemble si possible, plutôt que de revoir les mêmes vœux chaque mois.

Je vous demanderais donc, Madame, s'il vous plaît, de le retirer.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Madame DOUVIN, retirez-vous ce vœu ?

Mme Laurence DOUVIN. - Je ne le retire pas.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe U.M.P.P.A., assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par les groupes "Les Verts" et socialiste, radical de gauche et apparentés relatif au quartier vert Montmartre et aux circulations douces.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 77 dans le fascicule, déposé par les groupes "Les Verts" et socialiste, radical de gauche et apparentés, relatif au quartier vert Montmartre et aux circulations douces. Ce vœu a été voté à l'unanimité du Conseil du 18e arrondissement.

Je donne la parole à Mme Danielle Fournier.

Mme Danielle Fournier. - Merci.

Effectivement, ce vœu a déjà été voté à l'unanimité du Conseil du 18e.

Je voudrais rappeler que, lors du précédent Conseil de Paris, nous avions voté un vœu pour prendre en compte, en devançant le calendrier, les évolutions du Code de la route et notamment la généralisation des double-sens cyclables dans les zones 30. Cela permet de créer des itinéraires beaucoup plus faciles pour les cyclistes, beaucoup plus sûrs et en continu parfois.

Avant que cette disposition ne soit généralisée, notamment dans tous les quartiers verts où la vitesse est limitée à 30 kilomètres/heures, ce vœu propose que le quartier Vert Montmartre soit retenu en priorité pour que cette autorisation des double-sens soit mise en place.

Il propose aussi, et j'espère que ce sera adopté, que la place des Abbesses soit retenue pour un aménagement un peu particulier, une zone de rencontre, c'est-à-dire un espace où la priorité est donnée aux circulations douces et où le plus faible a priorité sur le plus fort ; on a eu l'occasion d'en parler tout à l'heure.

Je pense que cette place s'y prête particulièrement et que cet aménagement fera école.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Merci.

Madame LEPETIT, vous avez la parole.

Mme Annick LEPETIT, adjointe. - Je ne peux qu'être favorable à cette demande de la majorité des élus du 18e arrondissement. Nous avions effectivement, Danielle FOURNIER y a fait allusion, adopté deux vœux en ce sens lors de notre dernière séance.

Celui-ci précise un quartier du 18e arrondissement, qui est le quartier Montmartre. Je suis tout à fait d'accord.

J'émets juste une petite réserve, mais qui est totalement personnelle : c'est le terme "zone de rencontre" ; je ne suis pas sûre que ce soit très parlant pour nos concitoyens. Je sais qu'on évolue sur ce terme : on peut l'appeler aussi "zone de partage" ; il faut y travailler.

M. Sylvain GAREL. - Zone d'échange.

Mme Annick LEPETIT, adjointe. - Sylvain GAREL propose "zone d'échange" ; je ne sais pas… En tout cas, cela peut évoluer.

Mais sur le principe, bien évidemment, j'y suis tout à fait favorable, Madame la Maire.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Merci, Madame LEPETIT.

J'ai une explication de vote de M. BOURNAZEL.

M. Pierre-Yves BOURNAZEL. - Merci, Madame le Maire.

Contrairement à ce que vient d'affirmer Mme FOURNIER, il n'y a pas eu unanimité du Conseil du 18e arrondissement, puisque le groupe U.M.P. s'est prononcé contre ce vœu. Il s'est prononcé non sur le fond, mais sur la forme, parce que les acteurs économiques du 18e arrondissement, comme le tissu associatif, n'a jamais été concerté et aucun dialogue de la mairie du 18e n'a été entrepris avec les gens qui vivent dans ce quartier et qui font ce quartier.

Notre réserve est donc une réserve de forme, mais une réserve importante, car il faut arrêter d'opposer les riverains les uns aux autres et de vouloir imposer d'en haut des solutions, notamment sur la zone de rencontre, si le tissu associatif local, si les riverains, n'ont pas été concertés et ils ont beaucoup de réserves sur le sujet.

Pour cette raison, nous sommes pragmatiques, nous voterons contre votre vœu.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Monsieur GAREL, explication de vote ?

M. Sylvain GAREL. - Il se trouve que j'ai en charge les quartiers verts dans le 18e arrondissement et - M. BOURNAZEL, c'est vrai que vous n'y étiez pas, ainsi que personne dans votre groupe - il y a environ un mois, nous avons tenu un CICA, le premier CICA de la mandature, sur la question des quartiers verts et de "Paris Respire". Vous ne pouvez donc pas dire qu'il n'y a pas de concertation.

Au cours de ce CICA, on a évoqué la mise en double sens des rues de Montmartre et on a évoqué la possibilité d'avoir une zone de rencontre, ce qui n'a d'ailleurs suscité aucune réaction négative des dizaines d'associations qui étaient représentées.

Cette concertation a commencé ; elle va bien sûr continuer, mais vouloir se prononcer contre pour des raisons de forme, alors que c'est sur le fond que vous êtes opposés, on connaît cela, à chaque fois, vous nous resservez le même plat.

Merci.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Merci, Monsieur le Président GAREL.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par les groupes "Les Verts" et socialiste, radical de gauche et apparentés, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2008, V. 278).

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à certaines places de stationnement situées dans le 16e arrondissement.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 78 dans le fascicule, déposé par le groupe U.M.P.P.A., relatif à certaines places

de stationnement situées dans le 16e arrondissement.

Madame BOULAY-ESPERONNIER, vous avez la parole.

Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER. - Merci, Madame le Maire.

La question du stationnement ou plutôt du manque de possibilités de stationner dans Paris est cruciale. C'est, chacun en conviendra, un véritable problème auquel il faut trouver des solutions.

Bien entendu, le 16e arrondissement n'est pas épargné, loin s'en faut. Le manque de possibilités de stationnement s'y accroît continuellement : manque de places de stationnement en surface, manque de places de parkings souterrains, lesquelles, quand elles existent, sont proposées à des tarifs rédhibitoires.

Lors du conseil d'arrondissement du 16e le 8 décembre dernier, nous avons adopté à l'unanimité le vœu que les 1.000 emplacements du 16e réservés aux livraisons puissent être utilisés par les riverains la nuit entre 21 heures et 7 heures du matin, constituant ainsi une solution pour les nombreux riverains qui tournent des heures le soir afin de trouver un emplacement hypothétique où se garer.

En effet, si ces emplacements sont d'une utilité économique en journée, ils ne le sont qu'à titre très exceptionnel la nuit et il semble être de bon sens de pouvoir les utiliser à des moments où ils seraient fort utiles.

Les 3e et 17e arrondissements ont déjà fait des demandes auprès du Conseil en ce sens et les élus du 16e les rejoignent aujourd'hui.

Merci.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Je donne la parole à Mme LEPETIT.

Mme Annick LEPETIT, adjointe. - En effet, les élus du 17e, dont je suis d'ailleurs, et les élus du 3e arrondissement ont non seulement fait cette demande, mais il se trouve que nous projetons d'appliquer cette expérimentation à partir du mois de février ; nous devrions être prêts. C'est un travail que nous menons en partenariat, bien sûr, avec la Préfecture de police et les deux maires d'arrondissement concernés. Nous avons eu un certain nombre de réunions de travail, parce que cela demande bien sûr un travail en amont, une préparation.

En tout cas, j'observe que Conseil de Paris après Conseil de Paris, nous avons des vœux d'à peu près tous les arrondissements qui nous font la même demande. Ceci veut dire que l'expérimentation que nous allons conduire dans deux arrondissements va être regardée de près, donc elle doit, bien évidemment être réussie.

Je vous tiendrai informés du bilan de cette expérimentation, mais vous comprendrez qu'il faut d'abord la mener avant de l'étendre à d'autres arrondissements.

Pour ces raisons, je vous demanderai de retirer ce vœu.

Merci.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Madame BOULAY-ESPERONNIER, retirez-vous ce vœu ?

Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER. - Je le maintiens.

Je vous remercie.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe U.M.P.P.A., assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

2008, DEVE 153 - Avis du Conseil de Paris sur la demande d'autorisation formulée par la Société Auchan en vue d'exploiter, au titre de la réglementation relative aux Installations Classées pour la Protection de l'Environnement, des installations situées 55 à 77, avenue de Fontainebleau, au Kremlin Bicêtre (Val-de-Marne).

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DEVE 153 concernant l'avis du Conseil de Paris sur la demande d'autorisation formulée par la Société Auchan en vue d'exploiter, au titre de la réglementation relative aux Installations Classées pour la Protection de l'Environnement, des installations situées 55 à 77, avenue de Fontainebleau, au Kremlin Bicêtre (Val-de-Marne), sur lequel l'amendement n° 78 bis a été déposé par l'Exécutif.

Monsieur BAUPIN, vous avez la parole.

M. Denis BAUPIN, adjoint, au nom de la 4e Commission. - Merci, Madame la Maire.

Il s'agit d'un amendement plus que formel qui est déposé sur ce projet de délibération, puisque nous avons été saisis par le Maire du Kremlin-Bicêtre qui nous a fait remarquer que dans le centre commercial qui va être construit, il y a certes des tours aéroréfrigérantes, mais qu'elles ne font pas partie du périmètre exact du projet qui nous est soumis, contrairement à l'analyse qui en avait été faite dans le projet de délibération. Ce qui nous amène à rectifier le projet de délibération concernant ce point, puisqu'il ne peut plus porter sur la question des tours aéroréfrigérantes et, en l'occurrence, sur le dispositif qui nous est proposé réellement, à modifier l'avis qui était un avis défavorable sous réserve en avis réservé.

(M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, remplace Mme Anne HIDALGO au fauteuil de la présidence).

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 78 bis déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 78 bis est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DEVE 153 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2008, DEVE 153).

Vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif à une évaluation indépendante des politiques environnementales.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Nous passons à présent à l'examen du vœu référencé n° 79 dans le fascicule, déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés, relatif à une évaluation indépendante des politiques environnementales.

Je donne la parole à Mme Isabelle GACHET, pour une minute.

Mme Isabelle GACHET. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, chers collègues, à l'heure où les dirigeants de l'Union européenne viennent de trouver un accord, certes minimaliste et forcé, sur leurs objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre, à l'heure où l'Etat français prétend se doter d'une stratégie nationale de développement durable avec la loi Grenelle 1, le gouvernement se prive à point nommé des moyens d'évaluation de ces politiques publiques en matière d'environnement.

En effet, il vient de supprimer par décret l'Institut français de l'environnement, l'IFEN, au profit d'un service statistique dépendant du ministère de l'Environnement, faisant disparaître par la même occasion les missions d'évaluation des politiques publiques de cet organisme.

L'IFEN était pourtant un organisme reconnu internationalement pour la qualité et le sérieux de ses études et rapports, notamment ses rapports quadriennaux sur l'état de l'environnement en France.

Il paraît pour le moins curieux que l'Etat français se prive d'un outil aussi pertinent au moment même où il affiche un volontarisme de bon aloi en matière de politique environnementale.

Le Gouvernement français craindrait-il une évaluation indépendante de son action ?

On peut, en effet, le subodorer lorsqu'on constate, par exemple, que dans le projet de loi de finances rectificative pour 2008, les annulations de crédits touchent principalement des missions présentées comme des priorités de l'action gouvernementale.

Ainsi, l'écologie et le développement durable supportent l'une des plus fortes annulations de crédits de paiement : -302 millions d'euros. La Cour des comptes elle-même considère que ces crédits en réserve ne se trouvaient pas sans objet et que ces annulations de crédits se traduiront par le décalage dans le temps d'un certain nombre d'actions ou de travaux.

Dans la même veine, le Gouvernement reporte chaque jour à plus tard l'examen de la future loi Grenelle 2, qui est censée déterminer les mesures et actions concrètes permettant d'atteindre les objectifs de la loi Grenelle 1.

De toute évidence le Gouvernement préfère assurer seul la communication sur l'efficacité environnementale des politiques publiques qu'il mène. Néanmoins, nous ne pouvons cautionner un tel choix.

C'est pourquoi, Monsieur le Maire, chers collègues, les élus du groupe socialiste, radical de gauche et apparentés et moi-même émettons le vœu que le Gouvernement garantisse le maintien des missions d'évaluation des politiques environnementales de la France et que ces missions soient prises en charge par un organisme indépendant.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Je vous demanderai de bien vouloir faire l'effort de respecter les temps de parole qui vous sont impartis.

La parole est à M. BAUPIN pour la réponse.

M. Denis BAUPIN, adjoint. - Je ferai court puisque Mme GACHET a dit l'essentiel, et je la remercie pour son voeu et le contenu de son intervention, qui rappellent à quel point on peut être préoccupé du décalage entre les effets d'annonce qui sont faits sur la politique environnementale au niveau national et les réorganisations qui sont en cours dans les instances de ce ministère et notamment, la disparition de l'I.F.E.N., qui était reconnu depuis plus de vingt ans pour faire un travail indépendant d'évaluation sur ces politiques environnementales et donc, un outil extrêmement intéressant pour avoir un regard, certes financé par les pouvoirs publics, mais qui donne un œil indépendant sur cette politique.

C'est un élément qui est en train de disparaître dans la réorganisation du MEEDDAT et cela est extrêmement dommageable. Le syndicat national de l'environnement n'a pas hésité à dire qu'il s'agissait d'un bond de vingt ans en arrière, le M.G.D.R.F. de dire qu'il y avait un risque de confusion entre l'information réelle et la communication politique, ce qui est en effet l'un des biais les plus importants utilisés par ce Gouvernement dans de nombreux domaines.

Evidemment, je donne un avis favorable à ce voeu.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2008, V. 279).

2008, DPE 83 - Approbation des modalités d'attribution d'un marché de maintien de la propreté sur l'avenue des Champs Elysées (8e).

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DPE 83 concernant l'approbation des modalités d'attribution d'un marché de maintien de la propreté sur l'avenue des Champs-Elysées dans le 8e arrondissement.

Je donne la parole à M. LEBEL, maire du 8e.

M. François LEBEL, maire du 8e arrondissement. - Monsieur DAGNAUD, bien sûr, nul ne s'opposera à ce que l'on attribue un marché pour le maintien de la propreté sur l'avenue des Champs-Elysées, propreté au demeurant assez précaire et à vrai dire, on aurait préféré, non pas le maintien de la propreté, mais une nette amélioration.

Il est évident que les moyens que vous consacrez à la pro-

preté de cette avenue qui est, rappelons-le, avec la Tour Eiffel, le symbole même de Paris en France et dans le monde, cette propreté est sérieusement mise à mal par manque de moyens surtout lorsque certains week-ends, un million de personnes se promènent sur l'avenue.

Pour améliorer cette propreté - nous en avons bien besoin -, il existe un moyen qui est de remettre des corbeilles à papier. Il n'en existe aucune alors même que des millions de personnes peuvent se promener sur l'avenue.

Après maintes difficultés, j'ai pu arracher à la Préfecture de police son accord pour que soient posées des corbeilles anti-déflagration. Il en faut probablement une trentaine, une quinzaine ou une dizaine sur chacun des trottoirs.

Jusqu'à présent, la Ville de Paris, c'est-à-dire vous-même, Monsieur DAGNAUD, et vos prédécesseurs, avez refusé d'engager les budgets nécessaires pour l'achat de ces corbeilles anti-déflagration qui existent.

Il est évident que ces corbeilles anti-déflagration multiplieraient par au moins deux la propreté sur l'avenue. C'est pourquoi je voudrais que vous me confirmiez, Monsieur DAGNAUD, que vous allez bien enfin installer des corbeilles anti-déflagration sur l'avenue.

Je vous en remercie.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Pour vous répondre, je donne la parole à M. DAGNAUD.

M. François DAGNAUD, adjoint, au nom de la 4e Commission. - Je vous confirme d'abord que les Champs-Elysées font l'objet d'un traitement spécifique qui tient évidemment compte du prestige de l'avenue et de son haut niveau de fréquentation. Vous aviez raison de rappeler les difficultés que nous rencontrons par rapport à cet objectif, difficultés qui ont à voir, et vous l'avez très justement indiqué, avec l'impossibilité dans laquelle nous avons longtemps été d'installer des R.D.P. sur ce site en raison des dispositifs liés à "Vigipirate".

Je veux quand même vous préciser, vous rappeler, mais vous le savez, que la voie est nettoyée en régie le matin, puis par recours à une entreprise l'après-midi et le soir. Peu d'avenues, même si c'est évidemment parfaitement justifié, bénéficient ainsi d'une triple intervention dans la journée, mais il est vrai que la fréquentation particulièrement dense des Champs-Elysées le justifie pleinement.

La Ville, je vous le confirme également, la Ville est favorable à la pose de R.D.P. sur les Champs-Elysées. Une procédure avait d'ailleurs été lancée, aboutissant à la proposition d'un modèle qui a finalement été refusé par les architectes des Bâtiments de France pour des raisons esthétiques, qui peuvent se justifier, mais qui, évidemment, compliquent singulièrement la chose.

Je précisais que la Préfecture de police, interrogée, n'a pas émis d'obstacle à la réinstallation de R.D.P. mais a rappelé la nécessité de trouver un accord avec les A.B.F.

Dans ces conditions, je suis heureux de vous confirmer qu'un marché global sur le mobilier urbain sera prochainement lancé, qui comprendra à la fois les R.D.P. mais aussi les bancs, et qui prendra en compte l'avis des A.B.F. sur l'esthétique et notamment sur l'esthétique de l'avenue des Champs-Elysées, qui prendra également en compte les contraintes liées à l'application du plan "Vigipirate".

Nous y travaillons actuellement, et nous sommes en train d'y mettre la dernière main, donc le marché sera lancé prochainement sous la forme d'un marché de conception, de réalisation, de pose et d'entretien. C'est donc un marché global qui concernera bien sûr les Champs-Elysées mais au-delà, qui a vocation à se déployer sur l'ensemble de Paris et qui, pour la première fois, et c'est une avancée importante, veillera à une cohérence de l'ensemble du mobilier urbain sur les voies parisiennes.

J'espère que l'année 2009, ou à défaut de la fin de l'année 2009, le début de l'année 2010 permettra d'installer les premiers R.D.P. dans ce cadre. Les règles de marché ne permettront sans doute pas d'aller beaucoup plus vite, en tout cas, le plus tôt sera le mieux, et votre appel, sachez-le, est d'ores et déjà entendu.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DPE 83.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2008, DPE 83).

Vœu déposé par M. Yves CONTASSOT et les éluEs du groupe "Les Verts" relatif aux communiqués de presse du Maire de Paris.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Nous allons maintenant examiner le vœu référencé n° 80 dans le fascicule, déposé par le groupe "Les Verts", relatif aux communiqués de presse du Maire de Paris.

Je donne la parole à M. Yves CONTASSOT, pour une minute.

M. Yves CONTASSOT. - Il aura fallu trois Conseils de Paris, trois dépôts de vœux suivis de retraits pour qu'enfin, certains - et encore, pas tous - puissent être abonnés aux communiqués de presse du Maire, ce qui est mon cas sans aucune démarche, et j'espère que ce n'est pas un cas isolé.

Je me félicite que cette opiniâtreté finisse par payer et je retire donc mon voeu.

Vœu déposé par M. Pierre CASTAGNOU et les élu(e)s du groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif à l'aménagement en coulée verte de la Petite ceinture entre la gare Ouest-Ceinture et la gare de Montrouge.
Vœu déposé par M. René DUTREY et les éluEs du groupe "Les Verts" relatif à l'aménagement en coulée verte de la petite ceinture entre la gare Ouest-Ceinture et la gare de Montrouge.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Puisque ce voeu est retiré, nous passons à l'examen conjoint des vœux référencés n° 81 et n° 82 dans le fascicule, déposés respectivement par les groupes socialiste, radical de gauche et apparentés et "Les Verts", relatifs à l'aménagement en coulée verte de la Petite ceinture entre la gare Ouest-Ceinture et la gare de Montrouge.

Je donne la parole à Mme Danièle POURTAUD, et à M. DUTREY pour le groupe "Les Verts", pour une minute chacun.

M. Sylvain GAREL. - Nous nous rallions aux voeux.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Très

bien. Mme Danièle POURTAUD présentera donc conjointement l'essence des deux voeux.

Mme Danièle POURTAUD. - L'essence, Monsieur le Maire.

M. Sylvain GAREL. - En un seul mot.

Mme Danièle POURTAUD. - En un seul mot, absolument.

Depuis juin 2006, la Ville de Paris et Réseau Ferré de France ont signé un protocole cadre qui concerne l'utilisation de la petite ceinture ferroviaire à Paris pour des aménagements réversibles à des fins ludiques et récréatives.

Il faut le reconnaître, depuis cette époque, il ne s'est pas passé grand-chose de concret sur la petite ceinture, et considérant que dans le 14e, il y a presque un kilomètre et demi entre la gare Ouest-Ceinture, le jardin des Arbustes, la dalle de Broussais qui pourrait être dédié à ces activités, nous demandons que soit réalisé dans la mandature un projet d'aménagement en coulée verte de cette petite ceinture ferroviaire

Merci.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - La parole est à Mme Fabienne GIBOUDEAUX pour vous répondre.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Avant de donner un avis favorable à ce vœu pour lancer les études dans cette mandature pour cette portion de petite ceinture, je voulais rappeler tout de même les contraintes que nous avons sur ce secteur.

Depuis la gare Ouest ceinture, la Petite ceinture est tout d'abord en tunnel sur une longueur de 600 mètres, ce qui pose des problèmes de sécurité et des contraintes pour rendre cette partie accessible au public. Ensuite, elle se situe en tranchée sur une distance de 770 mètres, jusqu'à la rue Friant et se poursuit en tunnel jusqu'à la gare de Montrouge.

Pour la partie, la portion, qui se trouve en tranchée, il y aura des travaux d'aménagement importants à faire pour permettre l'accessibilité du public à cette petite ceinture. Donc, des études seront nécessaires avec R.F.F. et la S.N.C.F. pour pouvoir engager un projet d'aménagement.

Je donne un avis favorable pour l'engagement de ces études pour cette mandature, et que la DEVE travaille avec R.F.F. et la S.N.C.F. pour préparer un projet d'aménagement qui n'est pas financé dans cette mandature au P.I.P.P. mais qui pourrait être tout à fait envisageable, pourquoi pas, si les conditions le permettent.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Merci. Je suppose que c'est une réponse sur les deux voeux.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition vœu référencée n° 81, déposée par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de voeu est adoptée. (2008, V. 280).

Je mets aux voix, à main levée, la proposition vœu référencée n° 82, déposée par le groupe "Les Verts", assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de voeu est adoptée. (2008, V. 281).

Vœu déposé par M. Claude GOASGUEN et les élus du groupe U.M.P.P.A. relatif à la réalisation d'un mur végétal sur le mur d'enceinte du cimetière de Passy.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Nous allons maintenant examiner le vœu référencé n° 83 dans le fascicule, déposé par le groupe U.M.P.P.A., relatif à la réalisation d'un mur végétal sur le mur d'enceinte du cimetière de Passy.

Je donne la parole à Mme BOULAY-ESPERONNIER, pour une minute.

Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER. - Merci, Monsieur le Maire.

Les concepts de mur végétalisé ou mur végétal ou écosystèmes verticaux, conçus tantôt comme éléments esthétiques de décor dans le cadre de ce que l'on appelle le jardinage urbain, tantôt comme œuvre d'art utilisant le végétal ou encore comme élément d'écologie urbaine, peuvent être utilisés aussi comme isolant thermique ou phonique. Ils sont actifs pour la dépollution de l'air et protègent également le bâtiment contre la corrosion.

Compte tenu de ces facteurs, il est bien entendu intéressant de favoriser la création de ces murs à Paris. A ce jour, il n'en existe pas dans le 16e arrondissement et nous souhaitons que soit installé un mur végétal sur le mur d'enceinte du cimetière de Passy, de part et d'autre du monument commémorant le 11 novembre, place du Trocadéro, lieu fortement visible compte tenu de la fréquentation touristique importante de cette place.

Merci.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - La parole est à Mme Fabienne GIBOUDEAUX pour vous répondre.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe. - Je voudrais dire tout d'abord qu'il existe des murs végétalisés créés sous la précédente mandature dans le 16e arrondissement. Je voudrais donc reprendre un élément des considérants du vœu où vous dites qu'il n'y a pas de murs végétalisés créés dans le 16e arrondissement. Le 16e arrondissement aussi a participé à ce programme de murs végétalisés.

Je voudrais expliquer un peu notre politique aussi en termes de murs végétalisés. Toutes les qualités, qui ont été évoquées, je les partage. Nous avons fait un bilan sur les murs réalisés sous la précédente mandature, qui font apparaître des réussites et aussi des choses à améliorer dans la programmation de ces murs végétalisés.

Nous n'avons pas encore pris la décision de savoir quels nouveaux murs nous allons envisager. Au regard de cette étude, et aussi des demandes des arrondissements en privilégiant les arrondissements qui ont peu d'espaces verts et qui ont besoin de végétaliser l'espace public, nous ferons un nouveau programme de végétalisation de ces murs.

Je donnerai un avis favorable à ce vœu, si au lieu de met-

tre "soit réalisé" on mette "soit étudié" parce que nous serons tout à fait favorables à étudier ce mur, sachant que nous avons des contraintes à la fois sur l'état du mur et au niveau des architectes des bâtiments de France, car nous sommes dans un secteur particulier ; il faudra donc aussi que l'on ait tous les accords pour pouvoir mettre à l'étude ce mur.

Si le groupe U.M.P.P.A. est d'accord pour remplacer "soit réalisé" par "soit étudié", je suis favorable à ce vœu, et en changeant aussi le considérant sachant qu'il y a quand même six murs végétalisés réalisés dans le 16e arrondissement.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Madame BOULAY-ESPERONNIER ?

Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER. - Je suis ravie que nous soyons d'accord sur ce point et j'accepte, bien entendu, cette modification. Je maintiens donc le vœu et j'ajoute, pour insister, que ce serait vraiment un bel exemple que d'habiller cette place du Trocadéro qui est, encore une fois, très touristique.

Merci.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Madame GIBOUDEAUX, vous voulez reprendre la parole ?

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe. - Je voulais juste mettre aux voix le vœu amendé : "étudié" au lieu de "réalisé", avec mon accord.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Acceptez-vous cette modification ? D'accord.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu ainsi amendée par l'Exécutif, déposée par le groupe U.M.P.P.A.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2008, V. 282).

Vœu déposé par MM. Philippe GOUJON, Jean-François LAMOUR, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, M. Alain DESTREM et les élus des groupes U.M.P.P.A. relatif à l'aménagement paysager de la parcelle du 37, rue Falguière (15e) et à la création d'un jardin partagé et d'une aire de jeux pour enfants.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Nous allons passer à l'examen du vœu référencé n° 84 dans le fascicule, déposé par le groupe U.M.P.P.A., relatif à l'aménagement paysager de la parcelle du 37, rue Falguière (15e) et à la création d'un jardin partagé et d'une aire de jeux pour enfants.

Je donne la parole à Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, pour une minute.

Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, la Ville de Paris est propriétaire au 37, rue Falguière d'une parcelle d'environ 1.000 mètres carrés à l'état d'abandon depuis 2002. Au fil des ans, cette emprise s'est transformée en un terrain vague, non accessible et inutilisé.

Un programme de foyer logement porté par la fondation Michelle Darty devait y être réalisé. Or, il semble que ce projet ne voie pas le jour du fait d'une succession de procédures et de recours. Après sept ans d'abandon, il n'est donc plus acceptable que cette emprise reste ainsi en l'état de friche grillagée alors que le quartier Falguière dispose de peu d'espaces verts de proximité.

C'est pourquoi avec mes collègues des groupes U.M.P.P.A. et Centre, et en relayant les demandes formulées par les habitants et les associations locales, nous vous demandons, Monsieur le Maire, que cette parcelle soit paysagée et aménagée en un lieu ouvert sur le quartier afin de favoriser les liens entre les habitants et les échanges entre les générations.

Nous vous demandons également que soit étudié en concertation avec le conseil de quartier la création d'un jardin partagé et d'une petite aire de jeux pour les enfants.

Merci.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Pour vous répondre, Madame GIBOUDEAUX, vous avez la parole.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe. - Tout d'abord, je peux donner ma satisfaction que des arrondissements qui avaient peu de demandes de jardins partagés, soutiennent les demandes associatives pour faire des jardins partagés. Quand on regarde la carte des jardins partagés, il y a vraiment un déficit dans les arrondissements 15e, voire 16e arrondissement, et 7e arrondissements il n'y en a pas encore mais je ne désespère pas. Je voulais donc saluer la volonté de certains élus de proposer des jardins partagés.

Sur cette parcelle, il n'est pas possible d'envisager la création d'un jardin partagé même éphémère car un projet de logements sociaux est prévu à court terme. Ce serait donc beaucoup d'investissements pour un projet trop éphémère. Néanmoins, je suis sensible à la demande qui est faite par le 15e arrondissement et je propose que soit étudié, dans le jardin Atlantique situé à proximité, l'aménagement d'une aire de jeux et d'un jardin partagé.

Pour cela, il est évidemment indispensable qu'une demande soit clairement formulée par une association, et que cette demande soit proposée au Comité de pilotage des jardins partagés, que l'on étudiera avec tout le sérieux qui est dans ce comité de pilotage.

Donc, je ne peux pas donner un avis favorable.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Madame CLERMONT-TONNERRE, compte tenu des éléments qui ont été apportés, maintenez-vous votre vœu ou le retirez-vous ?

Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE. - Je le maintiens et j'observe qu'à la lueur d'un vœu sur un jardin partagé, on apprend le devenir de certaines parcelles sans même qu'il y ait eu information du maire d'arrondissement sur les projets de la Ville sur ce territoire. Je le regrette.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Bien.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe U.M.P.P.A., assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par M. Christophe NAJDOVSKI, Mme Danielle FOURNIER et les élus du groupe "Les Verts" relatif à la péniche associative Alternat.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Nous allons maintenant examiner le vœu référencé n° 85 dans le fascicule, déposé par le groupe "Les Verts", relatif à la péniche associative Alternat.

Je donne la parole à Mme Danielle FOURNIER, pour une minute.

Mme Danielle FOURNIER. - Merci, Monsieur le Maire.

La péniche Alternat est une péniche associative, qui stationne sur le port de Bercy depuis quatre ans. Elle a plusieurs vocations : une vocation sociale, une vocation culturelle. Elle a une vocation citoyenne qui en fait un acteur de terrain en relation justement avec les associations de quartier, le conseil de quartier.

Et depuis plusieurs années, depuis quasiment quatre ans, elle demande au Port autonome de Paris de pouvoir stationner de manière permanente dans le port de Bercy sur le même site sans bouger. C'est dans ce cadre que nous avons appris, et cela nous a été confirmé, lors d'une réunion en juillet, que le Port autonome de Paris se prépare à attribuer des emplacements de stationnement de manière permanente sur le port de Bercy aval.

Un appel à projet va donc être lancé qui mettra en concurrence la péniche Alternat avec d'autres entreprises, d'autres péniches qui, elles, ont des projets commerciaux. C'est pourquoi nous demandons dans ce voeu que la Mairie de Paris intervienne auprès du Port autonome pour que cette péniche puisse bénéficier d'un stationnement permanent en port d'attache sur le port de Bercy aval mais à un tarif qui prenne en compte ses activités et son caractère d'intérêt général, associatif et donc sans but lucratif.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Merci pour cette présentation.

Pour vous répondre je donne la parole à Mme LE STRAT.

Mme Anne LE STRAT, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Vous le savez, les berges étant la propriété du Port autonome de Paris, c'est une Commission d'attribution interne au P.A.P. qui définit les emplacements des bateaux, l'amarrage pour les péniches.

Je suis néanmoins tout à fait favorable à ce vœu car la Ville de Paris a les mêmes préoccupations que celles que vous avez évoquées, cela avait été réaffirmé dans le Plan local d'urbanisme, avoir une attention particulière pour toutes les activités qui pourraient animer les berges et notamment ce type d'association.

Nous nous rapprocherons donc du Port autonome de Paris pour soutenir la demande qui a été faite. Je proposerai d'ailleurs au Port autonome de Paris une réflexion plus générale quant aux choix d'amarrage des péniches pour voir dans quelle mesure nous pouvons travailler avec eux, pour que ce type d'associations, en tout cas ces activités d'intérêt général puissent trouver leur place sur les berges et pas seulement des activités de type commercial.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe "Les Verts", assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de voeu est adoptée. (2008, V. 283).

2008, DEVE 172 - SGRI 87 - Signature de la Convention des Maires (Covenant of Mayors) sur le changement climatique.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Mes chers collègues, nous examinons le projet de délibération DEVE 172 - SGRI 87 relatif à la signature de la Convention des Maires (Covenant of Mayors) sur le changement climatique.

Je donne la parole à Danielle FOURNIER.

Mme Danielle FOURNIER. - Ce projet de délibération s'inscrit dans un cadre bien plus large évidemment.

Je voudrais rappeler quelques dates, notamment le 29 janvier de cette année lorsque la Commission européenne a proposé que les villes européennes s'unissent pour porter plus loin la dynamique qui avait déjà été lancée en mars 2007, lorsque l'engagement avait été pris de réduire les émissions de CO^2 de 20 % d'ici 2020, grâce à l'augmentation de l'efficacité énergétique mais aussi grâce à la production d'énergie à partir de sources renouvelables.

Il est vrai que ce sont les villes et les communes qui sont responsables directement ou indirectement de plus de la moitié des émissions de gaz à effet de serre qui viennent de consommation d'énergie liée à l'activité humaine.

Aussi, il nous semble que l'échelon local, celui des villes, de la commune, celui qui est le plus proche des citoyens, doit être pionnier en la matière et doit montrer l'exemple.

C'est pourquoi nous nous félicitons que la Ville de Paris signe la Convention des Maires sur le changement climatique.

Je souhaite rappeler une autre date : celle du vote du Plan Climat en 2007 dont les ambitions sont d'ores et déjà plus importantes que celles du Conseil européen et de la Convention des Maires qui va être signée.

D'ailleurs, on peut dire que la mise en place d'actions est plus avancée à Paris : on se souvient des récentes journées de l'énergie et du développement durable qui ont été organisées fin octobre et qui ont été un vrai succès.

Nous espérons que Paris jouera un rôle moteur au sein de cette conférence des Maires pour promouvoir et mettre en place une Europe de l'énergie durable que le partage d'expériences permettra d'atteindre et de dépasser les objectifs en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre, de diminution de la consommation et d'utilisation des énergies renouvelables.

C'est sur ce rôle pionnier de Paris que l'on peut peut-être avoir quelques éclairages.

Je vous remercie.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Pour vous répondre, je donne la parole à Denis BAUPIN.

M. Denis BAUPIN, adjoint, au nom de la 4e Commission. - Merci, Madame FOURNIER, pour votre intervention.

En effet, cette Convention des Maires est un engagement que signe sans difficulté la Ville de Paris puisque, en fait, les engagements qui sont compris dans cette convention sont déjà dans le Plan Climat de la Ville.

Si on l'a déjà décidé, pourquoi signer la Convention ? Evidemment pour s'inscrire dans un mouvement plus global de villes européennes, non seulement parce qu'il y a un effet d'entraînement important entre les villes mais aussi parce que l'année 2009 va être une année cruciale en matière de négociation sur le dérèglement climatique.

Aujourd'hui, on constate que, dans beaucoup d'endroits, ce sont les villes et les gouvernements locaux qui font pression sur les Etats. On connaît évidemment la situation des Etats-Unis pour lesquels, pendant de nombreuses années - c'est peut-être en train de changer maintenant heureusement -, ce sont les villes et les Etats qui ont été à la pointe du combat contre le dérèglement climatique alors que l'Etat fédéral ne voulait surtout rien faire.

Cette situation n'est pas propre aux Etats-Unis, dans beaucoup d'autres endroits ce sont les territoires locaux qui sont les plus actifs.

Vous avez rappelé notre responsabilité, les villes regroupent plus de 50 % la population mondiale et émettent plus de 70 % des gaz à effet de serre.

Il est extrêmement important que nous nous regroupions pour faire pression en 2009 et, d'ores et déjà, à Copenhague, en parallèle de la conférence des Etats, est en passe d'être organisé un sommet des villes qui permettra à la fois de rappeler ce que les villes font déjà, de demander que les Etats prennent des engagements dans la suite des accords de Kyoto qui soient à la hauteur de ce que disent aujourd'hui les scientifiques du groupement international des experts sur le climat, à savoir que la situation est extrêmement grave et qui, en plus, s'engagent à mettre en œuvre dans leur propre pays des réglementations, des législations qui permettent aux villes qui ont envie d'aller le plus loin possible de ne pas être entravées par des réglementations parfois très complexes.

C'est ce que l'on peut constater au quotidien lorsque l'on veut mettre en œuvre le Plan Climat parisien : sur beaucoup de dispositifs, des réglementations qui n'ont pas été prévues en conséquence pour aider à lutter contre le dérèglement climatique se retrouvent à entraîner des effets pervers et donc des obstacles.

On va d'ailleurs l'évoquer dans quelques instants par d'autres projets de délibération.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DEVE 172 - SGRI 87.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2008, DEVE 172 - SGRI 87).

2008, DLH 370 - Lancement d'une procédure de marché public en vue de désigner un opérateur chargé de promouvoir et d'animer une Opération d'amélioration thermique du bâtiment (OPATB) concernant 330 immeubles collectifs d'habitation privés construits entre 1940 et 1981 dans le 13e arrondissement.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Nous examinons à présent le projet de délibération DLH 370 relatif au lancement d'une procédure de marché public en vue de désigner un opérateur chargé de promouvoir et d'animer une Opération d'amélioration thermique du bâtiment (OPATB) concernant 330 immeubles collectifs d'habitation privés construits entre 1940 et 1981 dans le 13e arrondissement, sur lequel l'amendement n° 85 bis a été déposé par l'Exécutif.

La parole est à M. BAUPIN.

M. Denis BAUPIN, adjoint, au nom de la 4e Commission. - L'amendement est un amendement technique au cahier des charges.

Il me donne l'occasion de remercier la D.L.H. pour le travail qui a été effectué pour élaborer cette O.P.A.T.B. qui montre bien qu'aujourd'hui les services de la Ville, dans leur ensemble, travaillent sur la mise en œuvre du Plan Climat.

Nous cherchons les meilleures solutions pour inciter les copropriétés à mettre en œuvre des mesures qui permettent de réduire leur consommation énergétique, de promouvoir les énergies renouvelables dans des contextes qui sont très compliqués, je l'évoquais à l'instant, de réglementation, à la fois les réglementations sur les copropriétés qui obligent à des prises de décisions extrêmement lourdes, les différences de situation entre propriétaires et locataires qui peuvent ne pas inciter aujourd'hui les propriétaires à faire des travaux.

Dans ce cadre, ce dispositif est très innovant, il va nous permettre d'aider à financer les diagnostics énergétiques à hauteur de 100 %, donc d'aider le plus possible ces copropriétés.

Sachant que, bien évidemment, le cadre législatif et réglementaire qui doit évoluer au cours de l'année 2009, grâce aux lois Grenelle, sera un élément extrêmement déterminant pour la mise en œuvre de travaux par la suite et sur les capacités à la fois de l'Etat, de la Région, de l'A.D.E.M.E., de l'A.N.A.H. de la Ville de Paris d'aider à la mise en oeuvre de ces travaux.

On a dans le Plan Climat de la Ville de Paris évoqué l'objectif des 100.000 immeubles, on voit bien l'ampleur du travail que nous avons à effectuer sur le territoire parisien.

Ils ne sont pas tous des copropriétés mais beaucoup d'entre eux le sont. C'est un travail gigantesque et un chantier extrêmement important en termes de création d'emploi.

La Ville de Paris s'engage d'ores et déjà au travers de cette mesure pour tester sur un certain nombre d'immeubles du 13e arrondissement, 330 immeubles, ce mécanisme d'O.P.A.T.B. avec un nouvel outil qui va intervenir en 2009 pour nous aider à mettre en œuvre cette politique qui sera l'Agence du climat, le guichet unique des particuliers et des entreprises pour l'ensemble de ces aides.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 85 bis déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 85 bis est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 370 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2008, DLH 370).

2008, DDATC 170 - Subvention de fonctionnement à l'association "L'Interloque" (18e).

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DDATC 170 relatif à la l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association "L'Interloque" (18e).

Je donne la parole à M. Sylvain GAREL, pour le groupe "Les Verts".

M. Sylvain GAREL. - Merci, Monsieur le Maire.

Nous intervenons, bien sûr, pour dire que non seulement nous allons voter cette subvention mais nous la voterons avec enthousiasme parce que "L'Interloque", depuis plusieurs années, mène un travail exemplaire à Paris et dans un arrondissement qui en a bien besoin, dans le 18e ; à la fois un travail social et un travail environnemental.

Je m'explique rapidement.

Cette association, avec des personnes qui sont dans une démarche d'insertion, recycle des objets pour en faire soit d'autres objets utiles, soit des œuvres d'art, et les diffuses à des prix, en plus, extrêmement bas pour la plupart. C'est un travail très important qui est fait, soutenu par la mairie du 18e, soutenu par tout un réseau associatif et maintenant soutenu par la Mairie de Paris.

Nous voulons dire d'ailleurs que c'est la réussite de cette expérience qui a poussé notre groupe à déposer un amendement budgétaire, en partie exaucé, pour que d'autres ressourceries voient le jour à Paris dans d'autres arrondissements.

Vraiment, si les gens veulent voir l'importance que peut avoir ce type d'entreprise sociale et environnementale, allez voir "L'Interloque" et vous serez convaincus !

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Pour répondre, je donne la parole à M. Hamou BOUAKKAZ.

M. Hamou BOUAKKAZ, adjoint, au nom de la 5e Commission. - Merci, Monsieur le Président.

Merci, cher Sylvain, de me donner l'occasion de saluer une association qui, au fond, tisse ce lien qui est si difficile à tisser entre des citoyens précarisés, dans un moment où leurs difficultés s'accroissent, et des élus qui, même s'ils s'efforcent d'être à l'écoute et d'être disponibles, ont toujours besoin de se ressourcer à l'aune de la participation des Parisiens.

Cette association travaille énormément et c'est beau de voir la créativité, l'inventivité et les liens qui se tissent simplement en redonnant vie à des objets, en recréant, en refusant de gaspiller et en enseignant cette culture justement de la civilisation, de la préservation de toutes nos ressources. Alors, le projet que nous soutenons là est un projet qui s'inscrit dans la participation parisienne et je compte bien sur cette association pour participer à l'écriture de la Charte de la participation parisienne que j'aurai l'honneur de vous présenter dans les mois qui viennent.

Merci.

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, communiste, du Mouvement républicain et citoyen et "Les Verts").

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Maire.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDATC 170.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2008, DDATC 170).

2008, PP 116 - Opérations d'enlèvement de la Ville de Paris des engins à moteur, remorques et caravanes en stationnement illicite à Paris désignés par la Préfecture de police et opérations de transfert de pré-fourrières en fourrières - marchés similaires en application de l'article 35-II-6° du Code des marchés publics. - Autorisation à M. le Préfet de police de signer les marchés correspondants.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Nous examinons à présent le projet de délibération PP 116 relatif aux opérations d'enlèvement de la Ville de Paris des engins à moteurs, remorques et caravanes en stationnement illicite désignés par la Préfecture de police et opérations de transfert de pré-fourrières en fourrières. Il s'agit de donner l'autorisation à M. le Préfet de police de signer les marchés correspondants.

Je donne la parole à M. GOUJON.

M. Philippe GOUJON, maire du 15e arrondissement. - Je vous remercie, Monsieur le Maire, de me donner la parole pour évoquer un sujet évidemment délicat : c'est celui du renouvellement des marchés d'enlèvement de véhicules.

Je voudrais évoquer un certain nombre de dysfonctionnements.

Il est vrai que la mission, telle qu'elle est actuellement appliquée, pose beaucoup de problèmes.

Bien sûr, je ne conteste pas du tout la verbalisation, encore moins l'enlèvement des véhicules en stationnement gênant. La loi doit s'appliquer dans toute sa rigueur, mais avec discernement.

Et c'est là que le bât blesse ! Parce que l'enlèvement est quelque chose de traumatisant pour l'automobiliste, angoissant, coûteux, chronophage et, quelque part, attentatoire à la propriété et à la liberté de circuler et ne saurait être pratiqué qu'aux

seuls cas où le véhicule provoque une gêne réelle, qui doit être le seul critère justifiant l'enlèvement.

Seulement, en la matière, il y a la loi et la pratique et je crains que la gêne réelle ne soit pas le critère principal dans la réalité, car d'autres motivations sont à l'origine de nombre d'enlèvements, dont, évidemment, la rentabilité financière. Trop d'enlèvements, chacun le sait, se font dans un périmètre trop proche des fourrières et, circonstance aggravante, là où l'enlèvement peut être réalisé le plus facilement et pas là où il est le plus gênant, le tout pour aller plus vite. On n'enlève pas là où c'est gênant pour le stationnement ou la circulation et on fait des enlèvements minute là où c'est le plus facile à faire.

D'ailleurs, il y a un certain nombre d'années, notre Conseil avait voté une vœu accordant ce que l'on appelait à l'époque un quart d'heure de grâce, dans les cas où l'entrave apportée à la circulation ou au stationnement n'était pas avérée, distinction qui était formalisée par l'apposition sur le véhicule d'affichette rouge ou verte selon le cas.

Seule, aujourd'hui, subsiste l'affichette rouge ; je pense que c'est un système utile que l'on pourrait rétablir.

Evidemment, la raison de cette pratique de l'enlèvement est claire : c'est quand même une affaire de gros sous.

C'est vrai que la P.P., on l'a vu hier dans l'examen du budget spécial, manquant de crédits, trouve là un moyen d'alimenter son budget spécial. J'ai eu d'ailleurs à plusieurs reprises l'occasion de dénoncer la façon dont les choses se passent sur le plan budgétaire et comme le révèle à chaque fois le compte administratif, où la Ville fixe des prévisions de recettes d'enlèvements qui sont insuffisantes, par exemple 8,5 millions au budget 2007, et on se retrouve avec 14 millions au compte administratif 2007, soit 6 millions d'écart !

La Préfecture de police, pour ne pas perdre cet argent, doit alors faire mener un train d'enfer, si je puis dire, aux T.V.E. et aux entreprises chargées de l'enlèvement, à tel point que je pose la question vraiment cruciale : faut-il continuer à concéder cette mission à des entreprises privées ou faut-il que la Préfecture de police y réinvestisse en y allouant les moyens nécessaires ?

(Protestations sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, communiste, du Mouvement républicain et citoyen et "Les Verts").

Quand il s'agit de questions de police, cela ne me gêne pas.

Je ne suis pas un idéologue, j'essaie d'être pragmatique. Maintenant, si vous êtes contents de la façon dont les enlèvements se pratiquent à Paris, continuons comme cela ! C'est vous qui en prenez la responsabilité.

Et ainsi disparaîtrait le hiatus entre les ordres d'enlèvement passés par la salle de commandement sur proposition des effectifs chargés de la verbalisation et les sociétés d'enlèvement, les relations entre ces trois entités me paraissant assez perturbées.

La Préfecture de police pourrait ainsi définir et mieux maîtriser, alors qu'on ne la connaît pas vraiment, sa politique d'enlèvement qui devrait consister à faire respecter la loi fermement, mais justement, dans les seuls cas où il y a véritablement entrave au stationnement ou à la circulation.

Ce n'est pas vraiment le cas, même si des améliorations ont été apportées dans les conditions d'enlèvement lors de l'examen des précédents marchés. C'est vrai qu'il y a eu des améliorations et j'en rends acte à la Préfecture de police. Il y a un sujet que j'ai lu dans la presse avec le sort des personnels d'une société d'enlèvement. Il faudra aussi que vous voyiez cela.

Aussi, par exemple, les voitures retirées le samedi en fin de service ne peuvent être récupérées que le lundi, des fourrières sont fermées le dimanche, etc.

Bref, il ne s'agit pas pour moi de me poser en défenseur de la voiture ou du laisser-faire ; ce n'est pas mon propos et ce n'est pas ma conception des choses.

Je crois toutefois que la pratique actuelle, par son injustice, d'une certaine façon, et son incohérence nuit à une bonne gouvernance et une meilleure politique des déplacements dans la ville, facteurs de moindre pollution ; chacun peut l'imaginer.

Voilà la raison pour laquelle je souhaitais faire ces observations et cette proposition.

Je vous remercie.

(Applaudissements sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - La parole est à M. SARRE.

M. Georges SARRE, adjoint, au nom de la 5e Commission. - Quelques mots après l'intervention de M. GOUJON.

Il me semble tout à fait souhaitable que nous ayons une réflexion approfondie, sérieuse, pour essayer de trouver une ou des solutions pour améliorer la situation.

Donc nous mettrons cela en pratique dans quelque temps, de façon à réussir, si possible, dans cette tâche qui me semble "a priori" un peu ardue.

Simplement pour dire qu'il serait bon, sans doute, qu'avec le Préfet de police, nous voyions quels seront les meilleurs moyens, peut-être une réflexion collective, un groupe de travail, mais nous verrons cela hors séance. Je propose le groupe de travail.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Merci pour ces précisions.

Je vais donner la parole à M. le Représentant du Préfet de police.

M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE. - Simplement, avant de répondre à ce projet de délibération et aux interventions que je n'ai pas entièrement écoutée, ce dont je vous prie de m'excuser, je souhaite apporter les précisions suivantes. L'information qui vient d'être délivrée par l'A.F.P. selon laquelle une bombe aurait été désamorcée dans le magasin du Printemps n'est pas exacte. Il y a eu une revendication du placement d'un engin explosif qui aurait été déposé dans les toilettes du "Printemps" ce matin. Nous venons d'apprendre par la Brigade criminelle, qui est sur place, que le dispositif trouvé, un colis, sur place, n'avait pas de dispositif d'amorçage : donc, ce n'était pas une bombe. Néanmoins, nous devons faire des vérifications complémentaires avant d'avoir des informations plus précises.

S'agissant du marché d'enlèvement des véhicules de four-

rière, comme vous l'avez dit, Monsieur le Maire, nous avons pris des dispositions dans le cadre du renouvellement afin d'améliorer le dispositif et l'uniformité des enlèvements. Désormais, il y aura une modulation de tarif en fonction de la distance de rapatriement du véhicule, ce qui évitera que les arrondissements les plus proches des fourrières ou des préfourrières ne soient systématiquement les plus touchés.

S'agissant des personnels, la règle du jeu des marchés publics est qu'il y a des critères de prix et d'efficacité technique. Lorsqu'il y a des changements d'attribution de marché ; c'est la règle du jeu en la matière qui s'applique.

Depuis une réforme des marchés publics de 1985, en l'absence d'accord de branche, on ne peut pas imposer dans un marché public une clause de reprise du personnel. Dans le secteur des enlèvements, il n'y a pas d'accord de branche, donc on ne peut pas prendre une telle clause.

Néanmoins, on peut penser que le nouvel attributaire qui devra inévitablement recruter pour exécuter ses prestations sera sensible au devenir des personnels et pourra éventuellement tenir compte de l'opportunité que représente l'embauche de personnels déjà formés et immédiatement disponibles.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Très bien.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération PP 116.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2008, PP 116).

Vœu déposé par le groupe M.R.C. relatif à la délinquance des mineurs et son traitement à Paris.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Nous allons examiner maintenant le vœu référencé n° 86 dans le fascicule, déposé par le groupe du Mouvement républicain et citoyen, relatif à la délinquance des mineurs à Paris.

Je donne la parole à Mme Marinette BACHE, pour une minute.

Mme Marinette BACHE. - Merci, Monsieur le Maire.

La délinquance des mineurs évolue. Elle est même en augmentation. Je ne m'étendrai pas, car il me paraît que, c'est une évidence, sur le fait que la première réponse, qui est en fait une prévention, est d'abord sociale.

Il n'en reste pas moins que la justice des mineurs doit être renforcée. L'efficacité de cette justice réside à la fois dans la complémentarité de l'éducatif et de la sanction pénale. Elle réside également dans le fait qu'elle soit rapide et appropriée.

Ce n'est pas une nouveauté, mais cela ne s'arrange pas : la justice des mineurs manque de moyens, tant dans les juridictions que dans les établissements.

Je ne reviendrai pas sur l'abaissement de la responsabilité pénale, puisque ce projet a été heureusement retiré, vu l'unanimité qu'il avait réuni contre lui.

Ce vœu a pour objet de vous demander de refuser un autre projet, tout aussi inquiétant : celui de transférer aux comités locaux de sécurité et de prévention de la délinquance la charge de la première sanction. Il s'agit là d'une grave défausse de l'Etat qui, en plus de transférer une nouvelle charge financière aux collectivités locales, instaurerait ainsi l'inégalité de traitement des jeunes sur l'ensemble du territoire national.

Voilà pourquoi je vous appelle à soutenir ce vœu.

Je vous remercie.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Pour vous répondre, je donne la parole à M. Georges SARRE.

M. Georges SARRE, adjoint. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Chers collègues, l'ordonnance de 1945 n'est pas un tabou. Le rapport Varinard aborde un enjeu, la délinquance des mineurs, qui monte et qui risque de monter encore dans un contexte de crise de l'économie, de la parentalité et des identités.

Oui, il faut réfléchir à une amélioration de notre système de réponse à la délinquance juvénile, mais opposer les sanctions pénales aux sanctions éducatives n'est pas la solution. Il est primordial de maintenir l'unicité du juge pour enfants et, depuis le décret de 1957 relatif à l'assistance éducative, le juge pour enfants réprime et protège. Il utilise les deux volets du droit : pénal et civil.

La double casquette du juge pour enfants fait ainsi sens. Elle est le pilier d'une justice des mineurs française équilibrée, qui prend en compte leur personnalité et je dirais leur discernement.

La polémique autour de l'abaissement de l'âge de la responsabilité pénale à 12 ans a été salutaire, puisqu'elle a permis d'écarter cette hypothèse, au moins présentement. Mais elle a masqué les véritables problèmes ;

- d'une part, le manque de moyens des tribunaux pour enfants, et celui de Paris notamment, ainsi que de la protection judiciaire de la jeunesse.

- d'autre part, l'une des recommandations du rapport qui propose de déjudiciariser la première sanction contre les mineurs et de la confier à une émanation du Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance. Vous voyez bien de quoi il retournerait : ce seraient les maires qui auraient à intervenir au premier acte délictueux.

Je le dis tout net, c'est aberrant, c'est grave, car c'est le rôle régalien de l'Etat que de rendre la justice. Cette défausse serait inadmissible. Les maires ont déjà dit en 2007 qu'ils ne voulaient pas être des shérifs. Ils ne veulent pas non plus devenir des juges dans un système émietté où les conseils locaux jugeront différemment les mêmes faits.

Fort heureusement, il ne s'agit ici que d'un rapport. J'en appelle à la sagesse de la Garde des Sceaux, et gageons qu'elle aura à cœur de prêter l'attention qu'elle mérite aux protestations des élus locaux et notamment à celle de ses collègues du Conseil de Paris.

Je vous remercie.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe M.R.C., assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2008, V. 284).

Vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif aux dégradations répétées commises dans les parkings de Beaugrenelle.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Nous allons maintenant examiner le vœu référencé n° 87 dans le fascicule, déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés, relatif aux dégradations commises dans les parkings de Beaugrenelle.

Je donne la parole à M. Claude DARGENT, pour une minute.

M. Claude DARGENT. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, ce vœu porte sur le quartier Beaugrenelle. Il se trouve que les parkings qui sont abrités par l'ouvrage dalle, dont la S.E.M. "PariSeine" est propriétaire, font l'objet, de façon récurrente, depuis quelques semaines, de dégradations et d'infractions. On en est à une trentaine d'infractions en quelques semaines.

La S.E.M. a fait tout ce qu'elle pouvait faire en la matière en termes de sécurité. Maintenant, quand on en passe à ce type d'attaques systématiques, ce n'est plus de son ressort. C'est le premier point.

Le second point, c'est que la dalle en elle-même est un espace ouvert au public, qui est parfois l'objet de plaintes sur des questions de manque de sécurité de la part des habitants du voisinage.

Pour toutes ces raisons, nous souhaitons que la Préfecture de police mette en place les moyens nécessaires pour mettre fin à ces dégradations dans les parkings du front de Seine et que la sécurité sur la dalle soit mieux assurée.

Je précise que ce vœu a été présenté en conseil d'arrondissement par Anne HIDALGO, Gilles ALAYRAC, Fatima LALEM qui a été, malheureusement, oubliée, et moi-même et que ce vœu a été voté également par la droite du 15e arrondissement et nous nous réjouissons toujours quand, avec Anne HIDALGO, nous réussissons à convaincre la droite et le centre du 15e arrondissement de l'importance des questions de sécurité pour les habitants du 15e arrondissement.

Je vous remercie.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Pour vous répondre, je donne la parole à M. Georges SARRE.

M. Georges SARRE, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, Mesdames et Messieurs les élus du groupe socialiste, radical de gauche et apparentés, la police, comme vous le savez, est chargée de faire respecter l'ordre public, la sécurité et la tranquillité publique sur l'ensemble du territoire et cela même dans les espaces considérés comme privés.

Et nous ne saurions laisser la police se désengager des missions de surveillance de certains lieux et considérer qu'ils seraient, en quelque sorte, placés sous la responsabilité de personnes privées. C'est tout le problème de certaines zones dites grises ou hybrides, comme le sont les parkings ou les centres commerciaux.

Il est vrai que les bailleurs ont un certain nombre d'obligations civiles et que la Ville met en œuvre une politique en faveur de la tranquillité publique. Ceci vient en complément des prérogatives de la police à laquelle nous n'entendons en aucun cas nous substituer.

J'ai noté avec intérêt la présentation par la Ministre de l'Intérieur de son livre blanc sur la gestion de la sécurité par le privé.

On entend dire que d'ici une dizaine d'année, les agents de la sécurité privée seront plus nombreux que les agents de la police et de la gendarmerie nationale réunis, à savoir 200.000 agents.

Je rappelle que ce secteur a été reconnu par l'État en 1995 comme concourant à la sécurité générale. Mais cela ne signifie pas et ne doit pas signifier que l'État puisse se défausser sur des acteurs privés comme sur les collectivités locales pour assumer sa mission régalienne.

Or, la révision générale des politiques publiques et son objectif de diminution du nombre de policiers de plusieurs milliers d'ici 2012 a tout lieu d'inquiéter. Mais nous en reparlerons, et je souhaite que la Préfecture de police fasse un effort dans le secteur dont nous parlons.

C'est pourquoi je donne un avis favorable à ce voeu.

Je vous remercie.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Monsieur POZZO di BORGO a souhaité prendre la parole.

M. Yves POZZO di BORGO. - Juste un problème d'ordre, j'en ai fait la remarque à M. DARGENT, de façon incorrecte parce qu'il fallait que j'attende la fin de son intervention.

Il y a droite et il y a le centre. Vous êtes radical, je ne dis pas que vous êtes socialiste, mais radical.

Je souhaite simplement que dans les interventions successives, on précise bien qu'il y a dans l'opposition, le Centre et Indépendants et l'U.M.P.P.A. : le centre et la droite.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Cette précision étant faite, Monsieur GOUJON, vous avez la parole sur le vœu.

M. Philippe GOUJON, maire du 15e arrondissement. - Je me contenterai de dire, surtout en tant que maire du 15e, que M. DARGENT ne m'a pas convaincu puisqu'il était absent, ainsi que Mme HIDALGO, lors de ce Conseil d'arrondissement. Il aurait donc eu du mal à me convaincre, mais ce qui est intéressant, c'est que c'est la première question que posait la gauche sur la sécurité. Tant mieux si elle s'y intéresse maintenant dans le 15e !

En tout cas, il s'agit évidemment de parkings privés, et il est important que la S.E.M. "PariSeine", dont je crois d'ailleurs que M. DARGENT est le vice-président - je dois dire que c'est le seul vice-président de S.E.M. qui existe et qui est appointé par la S.E.M. -, se préoccupe aussi de la sécurité dans les parkings.

Pour ce qui me concerne, en tant que maire du 15e, je me suis bien sûr rapproché à plusieurs reprises du commissaire du 15e, qui a fait en sorte que depuis septembre, il y ait dans ce

secteur Beaugrenelle 700 interventions de police, toutes opérations confondues d'ailleurs, et des surveillances nouvelles ont été mises en place suite à des saisines de la mairie.

Il faut donc continuer. Je crois que nous sommes ensemble convaincus qu'il faut améliorer la sécurité de ce secteur, mais tout ne peut pas non plus reposer sur la police et je regrette que l'association de prévention spécialisée J.C.L.T., qui est missionnée sur ce secteur, fasse, malheureusement, l'objet d'un retrait d'agrément par la Ville de Paris, ce qui fait que nous n'aurons plus dans quelques semaines ou quelques mois d'association de prévention spécialisée sur ce secteur, et je me retourne vers M. DARGENT et Mme HIDALGO, bien sûr, s'ils peuvent remédier à cette situation.

Je vous remercie.

(Applaudissements sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Monsieur le représentant du Préfet de police, vous voulez également prendre la parole.

M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE. - Je voudrais préciser, sur l'affaire des dégradations répétées commises sur les parkings du quartier Beaugrenelle, que les services de la police de quartier sont en contact permanent avec les responsables de la S.E.M. "PariSeine", qui sont les gestionnaires, et que les rondes et les patrouilles régulières ont été renforcées récemment pour prévenir la répétition de ces faits.

Depuis le premier janvier 2008, une cinquantaine d'interpellations ont eu lieu dans le secteur à la suite de dégradations volontaires, d'infractions à la législation sur les stupéfiants, de violences volontaires, de vols de vélib' ou encore de jets de pierre.

Régulièrement, en outre, lorsque la tension est palpable ou que des phénomènes importants sont constatés, nous faisons appel à des effectifs complémentaires des unités centralisées.

Enfin, concernant la sécurisation des parkings, la B.A.C. de nuit du 15e arrondissement a été sensibilisée à la problématique afin de renforcer ses patrouilles dans les créneaux horaires de soirée et de nuit pour procéder à des interpellations en flagrant délit.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2008, V. 285).

Vœu déposé par le groupe "Les Verts" relatif à la détention du couple présenté comme chef de file du mouvement émergeant dit de "l'Ultragauche".

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Nous allons maintenant examiner le vœu référencé n° 88 dans le fascicule, déposé par le groupe "Les Verts", relatif à la détention de Julien COUPAT et de sa compagne.

Je donne la parole à M. Jacques BOUTAULT.

M. Jacques BOUTAULT, maire du 2e arrondissement. - Monsieur le Maire, je voudrais dans cette affaire m'insurger contre la faiblesse de certaines réactions, voire la complaisance pleine d'une mièvre humanité dont il est fait preuve à l'égard des dangereux terroristes de l'ultra-gauche qui croupissent dans les geôles de notre république. Car il faut être naïf pour voir des innocents partout.

Certes, pas le moindre indice ni trace d'ADN n'ont été retrouvés sur les lieux des lâches attentats menés par cette bande organisée contre le fleuron de notre technologie française que sont les trains à grande vitesse. Ces sabotages ne présentaient aucun risque pour la vie d'autrui et n'ont entraîné aucune violence. Nous ne nous laisserons pas abuser : ils auraient pu l'être.

Ce n'est pas parce qu'après plus d'un mois de détention, aucun aveu n'a été enregistré, que ces voyous sont innocents. D'ailleurs, il faut féliciter les services de police pour leur méthode, et la justice pour sa fermeté. La jeune Yldune, 25 ans, tenue à l'isolement strict depuis le 11 novembre, n'a pas encore parlé, cela viendra. Les femmes, dans la chaîne terroriste, sont toujours les maillons faibles : il est donc normal de s'acharner.

Les "droit-de-l'hommistes" qui s'insurgent sont irresponsables, il est évidemment nécessaire que cette criminelle n'ait aucun contact avec l'extérieur et avec sa famille en particulier. Il y bien des pays où elle n'aurait pas eu la chance d'avoir un avocat et un procès équitable. Notre pays est décidément trop clément avec ses ennemis. Heureusement, notre très clairvoyante Ministre de l'Intérieur ne s'est pas laissée abuser par la fourberie de ces hyper gauchistes car les preuves de leur culpabilité abondent.

Qui, sinon des ennemis de la Nation, peuvent vivre dans une ferme isolée à Tarnac, par ailleurs haut lieu de la résistance au bon maréchal Pétain ?

(Protestations dans l'hémicycle).

Ces jeunes n'avaient-ils pas repris l'épicerie du village, portant un coup terrible à la loi de modernisation de l'économie…

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Je vous demanderai de conclure.

M. Jacques BOUTAULT, maire du 2e arrondissement. - …voulue par le Gouvernement et destinée à favoriser les supermarchés.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Je vous demande de conclure votre intervention, Monsieur BOUTAULT.

M. Jacques BOUTAULT, maire du 2e arrondissement. - Ils avaient en outre participé à des manifestations. Aucun d'eux n'avait de téléphone portable, pour ne pas être repérés, bien sûr. Des livres, oui Mesdames et Messieurs, des livres ont été retrouvés à leur domicile et saisis par la police, dont celui-ci : "l'insurrection qui vient", un horrible brûlot qui aurait du être censuré. Et puis, ils avaient décidé de ne pas consommer. Figurez-vous, chers collègues, qu'ils cultivaient eux-mêmes leurs légumes. Pour aggraver leur cas, ils cultivaient des légumes bios !

(Protestations dans l'hémicycle).

Contre cette menace majeure pour notre société, oui

Madame la Ministre, les honnêtes citoyens ont peur, continuez à faire interpeller violemment les journalistes à leur domicile, à organiser des descentes de gendarmerie dans les collèges pour y faire régner une saine insécurité, continuez à brider la liberté d'expression en condamnant les associations d'aide aux plus démunis : c'est un enjeu de civilisation !

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Monsieur BOUTAULT, vous avez largement dépassé votre temps de parole.

Je vais d'abord donner la parole à M. SARRE pour l'Exécutif, et ensuite, à M. POZZO di BORGO, pour une explication de vote.

M. Georges SARRE, adjoint. - Monsieur le Maire, tout le monde connaît mon attachement au plateau de Millevaches, c'est-à-dire des 1.000 sources, et c'est sans doute la raison pour laquelle le rapport de ce vœu m'a été confié.

Dois-je rappeler que si elle ne l'a jamais été, la Corrèze n'est plus, depuis au moins 1995, le 21e arrondissement de Paris. Il faut suivre ! Il faut le préciser.

C'est un sujet sérieux : nous en resterons donc là pour aller si possible au fond.

Difficile, en effet, de savoir ce qu'il en est réellement. Je saisis néanmoins l'occasion de ce vœu pour vous dire que je suis troublé par cette affaire sur laquelle l'action et la communication du Ministère de l'Intérieur me semblent très surdimensionnées quand on la compare à la réalisation des enjeux terroristes, que l'on songe au terrorisme international, ou même aux attentats terroristes réguliers que subissent les deux départements français de Corse, et pour lesquels j'ose espérer, le Ministère de l'Intérieur déploie la même volonté et les mêmes moyens.

J'estime néanmoins qu'il est important de rester dans le cadre des compétences du Conseil de Paris. C'est pourquoi je vous demande, chers collègues, de ne pas voter ce vœu.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Pour une explication de vote, la parole est à M. POZZO di BORGO, pour le groupe Centre et Indépendants.

M. Yves POZZO di BORGO. - Ce vœu nous surprend et je rejoins M. SARRE : cela ne concerne pas le Conseil de Paris.

Je voudrais quand même rappeler que c'est une affaire qui, pour le moment, dépend de la justice et même si on peut avoir son avis sur ce genre de chose, je trouve que les élus du peuple de Paris doivent être beaucoup plus prudents dans les propos qu'ils peuvent avancer.

Je m'adresse à mes collègues de la gauche, quelle que soit leur tendance, il me souvient encore qu'en 1981, quand la mesure d'amnistie avait concerné tous les dirigeants d'Action Directe, et que nous les avons retrouvé un an ou deux après assassinant et le patron de la D.G.A. et le patron de "Renault".

Je vous demanderais, je sais très bien que tout cela est très délicat, mais je vous demanderais un peu de décence dans ce dossier.

Je rejoins la position de M. SARRE : cela ne concerne pas le Conseil de Paris. Je crois que le Conseil de Paris ne se grandit pas en prenant à partie le travail que fait la justice à l'heure actuelle, même s'il peut y avoir quelques interrogations.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - La parole est à M. CAFFET pour le groupe socialiste.

M. Jean-Pierre CAFFET. - Merci, Monsieur le Maire.

Je suis parfaitement en accord avec ce que vient de dire Georges SARRE. C'est une affaire qui quand même a un lien assez ténu avec les affaires municipales et les dossiers que nous avons à traiter dans ce Conseil.

Je suis encore plus en accord avec lui sur le trouble qui saisit un certain nombre d'entre nous quant à la communication, et je serais tenté de dire à la gesticulation du Ministère de l'Intérieur. Cette affaire n'est pas claire, bien évidemment. Cela étant, faut-il pour autant que le Conseil de Paris s'en saisisse ? D'autant plus qu'il y a, me semble-t-il, des menaces plus graves qui pèsent sur les Français, et notamment sur les Parisiens puisqu'une dépêche vient de tomber il y a quelques minutes…

Je ne sais pas si cela a été démenti mais je viens de découvrir une dépêche qui date d'il y a quelques minutes, indiquant qu'il y avait cinq pains de plastique qui venaient d'être désamorcés ce matin au printemps Haussmann.

Ça, c'est une affaire qui concerne bien évidemment le terrorisme d'une manière générale, le Conseil municipal en particulier. Voilà, je crois avoir dit l'essentiel et c'est la raison pour laquelle mon groupe...

Cela vous fait rire ? Franchement, cela vous fait rire, même si c'est une fausse nouvelle. Cela vous fait rire ?

(Mouvements divers dans l'hémicycle).

Qu'il puisse y avoir une menace terroriste, y compris dans des grands magasins en France ? Moi, cela ne me fait pas rire, Monsieur GAREL. Voilà ! Pas plus que la culture des légumes bio en Corrèze ! Voilà en tout cas pourquoi mon groupe n'adoptera pas ce vœu.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - La parole est à M. le Représentant du Préfet de police.

M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE. - Juste une information.

Le devoir des autorités publiques, face à ces questions, c'est de ne laisser rien au hasard et de réagir immédiatement à chaque fois qu'une alerte se produit. Suite à l'alerte de ce matin, le Ministre de l'Intérieur et le Préfet de police sont actuellement sur place afin de vérifier ce qui s'est passé. On sait déjà que l'engin n'était pas destiné à exploser. Par contre, je ne peux pas vous donner plus de détail à cette heure sur la nature de l'engin.

M. Jean-Pierre CAFFET. - Il y avait bien un engin. Si ce sont des pains de plastique, ce n'est pas pour faire joujou comme des gamins.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe "Les Verts", assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de voeu est repoussée.

Monsieur le Président LAMOUR, vous avez la parole, pour un rappel au règlement.

M. Jean-François LAMOUR. - Monsieur le Maire, on vient d'entendre vraiment l'inacceptable. D'une part, parce que ce vœu n'a strictement rien à faire en Conseil et j'allais même dire qu'il ne devrait pas passer en Commission. Il ne devrait même pas passer en Commission !

Et d'autre part, il est d'un tel excès, d'une telle irresponsabilité, que cela déshonore le travail de notre Assemblée.

(Applaudissements sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

Je ne comprends pas comment l'Exécutif municipal, au nom de je ne sais encore quel principe de démocratie, est en capacité de laisser passer un tel vœu. C'est inacceptable !

Nous avons vécu tout hier, je le disais tout à l'heure, avec M. GAUDILLÈRE, des non réponses en permanence sur le vrai sujet qui était celui d'un budget, celui du budget de la Ville. Je dis bien "des non réponses" et aujourd'hui on perd son temps avec ce type de vœu. Je vous dis : la Ville est bien malade ! L'Exécutif est bien malade ! Et c'est le début de la fin !

(Protestations sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, communiste, du Mouvement républicain et citoyen et "Les Verts").

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Ce vœu a été déposé en Commission. Je pense que dans chacune des Commissions, il y a des élus de la majorité et de l'opposition et, que je sache, nous n'avions pas eu ce genre de remarques jusqu'à présent.

Vœu déposé par Mme Myriam EL KHOMRI, M. Sylvain GAREL et les élus du groupe socialiste, radical de gauche et apparentés et du groupe "Les Verts" adressé au Préfet de police relatif aux conditions de détention des personnes gardées à vue, adopté à la majorité du Conseil du 18e arrondissement.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 89 dans le fascicule, déposé par les groupes socialiste, radical de gauche et apparentés et "Les Verts", adressé à M. le Préfet de police, relatif aux conditions de détention des personnes gardées à vue.

Je donne tout d'abord la parole à Mme Claudine BOUYGUES et ensuite à M. Sylvain GAREL.

Mme Claudine BOUYGUES. - Je vous remercie, Monsieur le Maire.

Effectivement, ce vœu a été adopté par la majorité du Conseil du 18e arrondissement et s'adresse donc au Préfet de police sur, comme vous l'avez dit, les conditions de détention des personnes qui sont gardées à vue.

Vous le savez, à la fin de l'année 2005, M. Alvaro GIL-ROBLES, qui est commissaire aux Droits de l'Homme au Conseil de l'Europe, avait effectué une visite en France au cours de laquelle il avait pu visiter des tribunaux, des prisons, des dépôts et des commissariats. Et, en fait, il avait demandé à ce qu'un minimum d'accueil soit installé dans les cellules, et notamment des matelas.

En 2006, Mme BILLARD qui était députée de Paris et Daniel VAILLANT, député maire du 18e arrondissement, ont visité le commissariat du 18e arrondissement au 34, rue de la Goutte-d'Or et ont constaté tout simplement la même situation que ce que M. Alvaro GIL-ROBLES avait pu constater.

Le Conseil d'arrondissement demande à ce que les mesures qui avaient été préconisées à l'époque par le commissaire aux Droits de l'Homme et au Conseil de l'Europe puissent être mises en application et qu'enfin un certain nombre d'éléments, comme une couverture, un matelas propre, des WC, une douche et un repas, puissent être mis à la disposition des personnes gardées à vue au sein des commissariats, et plus particulièrement celui du 34, rue de la Goutte-d'Or.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Monsieur GAREL, vous avez la parole.

M. Sylvain GAREL. - Merci, Monsieur le Maire.

Si j'ai tenu à cosigner ce vœu, c'est pour trois raisons.

La première, et la plus importante, c'est comme vous avez pu le lire dans la presse, et cela rejoint un peu le voeu précédent déposé par Jacques BOUTAULT, de plus en plus de gens sont mis en garde à vue un peu pour tout et n'importe quoi.

Deuxièmement, lorsque ce rapport de M. ROBLES était paru, alors Président du groupe "Vert" à la mairie du 18e, j'avais demandé de pouvoir aller visiter les lieux de rétention de cet arrondissement, puisque M. ROBLES disait en gros dans son rapport que dans toute la France, cela se passe mal, et en particulier dans le 18e où il s'est rendu, cela se passe très mal. Cela me semblait important que les élus de l'arrondissement puissent se rendre sur place pour vérifier ce qui se passe dans les commissariats qui étaient dans le 18e arrondissement.

A cette époque, on m'avait refusé de pouvoir aller dans ce commissariat, parce que je n'étais pas parlementaire et c'est pour cela d'ailleurs que j'avais demandé à Martine BILLARD de me remplacer. Elle s'est rendue avec Daniel VAILLANT dans ce commissariat de la Goutte d'Or pour vérifier et pour confirmer, malheureusement, les dires de M. ROBLES sur la situation dans ce lieu de rétention.

Troisième épisode, cet été, il se trouve que dans une affaire politique, j'ai été convoqué au commissariat et que je me suis retrouvé pour dix heures en garde à vue…

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Monsieur GAREL, vous terminez votre intervention, s'il vous plaît.

M. Sylvain GAREL. - Je termine.

Donc, en ayant passé dix heures dans les geôles…

(Mouvements divers dans l'"hémicycle).

Oui, dans les geôles ! Allez-y, allez visiter, vous verrez ce que c'est. C'est un endroit qui fait trois mètres carrés, totalement insalubre, dans lequel vous ne pouvez pas vous allonger et dans lequel vous restez pendant des heures sans savoir ce qui va vous arriver.

D'ailleurs, on peut plaindre à la fois les gens qui sont mis en garde à vue mais également les gens qui travaillent dans ce commissariat dans des conditions inacceptables.

C'est très important pour notre collectivité de s'intéresser à ce problème et de faire en sorte qu'il y ait des conditions de garde à vue qui ne soient pas dignes d'une dictature ou du XIXe siècle.

Je vous remercie.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Pour vous répondre, je donne la parole à Mme Fatima LALEM.

Mme Fatima LALEM, adjointe. - L'avis de l'Exécutif est favorable.

Ce vœu est le bienvenu dans un contexte où nous devons particulièrement être vigilants quant au respect des Droits de l'Homme, de la dignité des gardés à vue et notamment de leur intimité.

Les conditions de la détention et l'état de nos prisons défrayent régulièrement la chronique et font l'objet de condamnations unanimes des observateurs, tant nationaux qu'internationaux, qui relèvent des manquements graves aux Droits de l'Homme alors que nous fêtons le soixantième anniversaire des Droits de l'Homme.

Je vous remercie.

M. Christophe NAJDOVSKI. - La parole est à M. le Représentant du Préfet de police puis à M. GOUJON pour une explication de vote.

M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE. - Je rappelle que c'est à l'initiative du Ministre de l'Intérieur de l'époque, le 11 mars 2003, qu'une circulaire importante a été édictée, afin de mieux organiser concrètement, le déroulement de la garde à vue et de renforcer les normes applicables aux locaux dans lesquels elle se déroule afin de garantir la dignité des personnes qui y sont placées.

Tout un ensemble de critères physiques et immobiliers ont été édictés, en termes de taille des banquettes pour se reposer, en termes de présence de matelas, de couvertures et également se service de nourriture et de repas chauds.

Depuis, des marchés ont été passés et pourvoient à ces normes. Bien évidemment, la remise aux normes immobilières des locaux aux nouveaux standards prend du temps et s'inscrit dans un cadre pluriannuel.

Par exemple, dans le commissariat du 20e arrondissement qui sera livré en janvier, les locaux seront parfaitement aux normes.

D'autre part, je précise que, désormais, la P.U.P. dispose d'un nombre de 189 matelas et de 300 couvertures qui sont disponibles, suffisants pour l'accueil des gardés à vue. Il est vrai que la taille des matelas normalisés réglementaires n'est pas toujours adaptée à certains petits bat flanc anciens. Ces problèmes concrets ont vocation à disparaître très prochainement.

Enfin, effectivement, les locaux de garde à vue sont ouverts au contrôle des représentants de la Nation, des Parlementaires, et dès qu'un Parlementaire demande à y aller, il est bien accueilli.

Dernière chose : je précise que le contrôleur européen dans son rapport n'avait pas la tonalité négative qui a pu être perçue puisqu'il disait, je cite : "L'ensemble des cellules donne une impression de propreté, toutes sont équipées d'un bat flanc".

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Monsieur GOUJON, vous avez la parole.

M. Philippe GOUJON, maire du 15e arrondissement. - La Gauche n'a évidemment pas le monopole de la défense des Droits de l'Homme et des libertés individuelles, d'ailleurs, le Représentant du Préfet de police, dans son intervention, vient de démontrer que, cette circulaire qui humanise, même si ce n'est jamais assez, les conditions de garde à vue date d'un Ministre de l'Intérieur qui s'appelait Nicolas SARKOZY et pas d'un autre.

(Applaudissements sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

(protestations sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, communiste, du Mouvement républicain et citoyen et "Les Verts").

Vous pouvez toujours protester, ce qui vous ennuie c'est que vous n'avez rien fait. Je le répète, dans le rapport…

Si le Président de séance veut bien rétablir un peu d'ordre pour que je puisse parler ?

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Poursuivez votre intervention.

M. Philippe GOUJON. - Peut-on me donner un peu de calme pour que je puisse parler ?

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Poursuivez.

M. Philippe GOUJON, maire du 15e arrondissement. - C'est difficile dans ces conditions de vociférations.

Ce qu'oublient de dire nos "camarades" de Gauche c'est que le rapport ROBLES évoquait aussi la situation entre 1999 et 2002, période durant laquelle le Gouvernement au pouvoir était le Gouvernement JOSPIN avec pour Ministre de l'Intérieur M. Daniel VAILLANT.

Je ne me souviens pas que, durant cette période, la Gauche ait déposé de vœu à ce sujet. Ce n'est donc que de la polémique.

Pour terminer, quel est le Gouvernement qui a créé le contrôleur général des lieux de privation de liberté, qui contrôle non seulement les prisons, mais aussi tous les lieux de privation de liberté, tels que les cellules de garde à vue de la gendarmerie comme de la police et bien au-delà encore ?

C'est bien le Gouvernement actuel et notamment le Garde des Sceaux, Mme Rachida DATI, qui a été le Ministre auteur de cette loi.

Je regrette simplement que la Gauche se soit abstenue pour cette avancée historique dans la défense des Droits de l'Homme dans notre pays.

(Applaudissements sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par les groupes socialiste, radical de gauche et apparentés et "Les Verts", assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de voeu est adoptée. (2008, V. 286).

Vœu déposé par M. Ian BROSSAT et les élu-e-s du groupe communiste relatif à la situation de 88 travailleurs sans papiers grévistes salariés de l'agence "Man BTP" de Paris dans le 10e arrondissement.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - M. SARRE m'a demandé la parole au sujet des événements de ce matin, notre ordre du jour est un peu perturbé.

Vous avez la parole.

M. Georges SARRE, adjoint. - Je vous informe simplement que le Maire de Paris et le Préfet de police sont ensemble sur les lieux où des dynamites ont été trouvées ce matin.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Merci pour ces informations.

Nous reprenons le cours de notre ordre du jour avec le vœu référencé n° 90 dans le fascicule, déposé par le groupe communiste, relatif à la situation de 88 travailleurs sans papiers grévistes, salariés de l'agence "Man B.T.P." de Paris, dans le 10e arrondissement.

La parole est à Mme Hélène BIDARD.

Mme Hélène BIDARD. - C'est un vœu malheureusement récurrent, nous déposons régulièrement des vœux en ce qui concerne ces salariés.

Nous vous rappelons comme nous en avons l'habitude qu'il faut vraiment prendre en compte la spécificité de ces intérimaires.

Nous voulons encore attirer l'attention sur leur situation.

Je vous remercie.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Pour vous répondre je donne la parole à Mme Pascale BOISTARD.

Mme Pascale BOISTARD, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Je vous remercie pour ce vœu et je tiens d'ailleurs à vous rappeler l'ensemble des éléments relatifs à ce dossier, vous faites référence à un certain nombre de vœux qui avaient été déposés dans ce sens.

Le Conseil de Paris des 29 et 30 septembre 2008 a déjà adopté un voeu sur le sujet mais aussi le dernier Conseil de Paris.

Je tiens à vous informer que le Maire de Paris avait saisi M. le Préfet dès le 22 octobre sur cette question. Moi-même j'ai fait à plusieurs reprises des relances par courrier mais aussi téléphoniques pour demander des rendez-vous pour traiter de ces dossiers et, à ce jour, je n'ai toujours pas de réponse.

Je souhaite profiter de ce vœu auquel je donne un avis favorable pour peut-être en avoir une.

Merci.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Monsieur le Représentant du Préfet de police, vous avez la parole.

M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE. - M. le Préfet de police a répondu sur ce vœu à chaque fois que la question lui a été posée, lors des trois précédents Conseils ainsi que par des questions orales.

Comme vous ne l'ignorez pas, des discussions étaient engagées au niveau ministériel avec les organisations syndicales et les représentants du secteur des entreprises de travail temporaire.

Elles ont abouti très récemment à des modalités particulières d'admission au séjour des salariés de l'intérim.

De ce fait, puisque ces discussions ministérielles viennent de se conclure, la Préfecture de police examinera, en fonction des critères qui ont été décidés au niveau gouvernemental, l'ensemble des dossiers qui lui seront fournis pour les salariés de l'entreprise "Man B.T.P.".

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe communiste, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2008, V. 287).

Vœu déposé par Mmes Karen TAÏEB, Marinette BACHE et les élus du groupe du Mouvement républicain et citoyen relatif à la présence des rats dans Paris.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Nous allons maintenant examiner le vœu référencé n° 91 dans le fascicule, déposé par le groupe du Mouvement républicain et citoyen, relatif à la présence des rats dans Paris.

Je donne la parole à Mme Karen TAÏEB.

Mme Karen TAÏEB. - Merci, Monsieur le Maire.

Ce vœu s'adresse à la fois à Jean-Marie LE GUEN, notre collègue adjoint chargé de la Santé mais également à la Préfecture de police de Paris, puisqu'elle est en charge de la dératisation.

Par arrêté du Préfet de police en date du 4 avril 2008, une opération générale de dératisation se déroule chaque année de fin avril à fin juin à Paris, les agents de l'U.P.N.A., prévention des nuisances animales, procèdent à des enquêtes, indiquent les mesures à prendre et les travaux à effectuer.

Il est même écrit sur le site de la Préfecture de police que, pendant cette période, les propriétaires gérants, les syndics, les locataires des immeubles à usage d'habitation, de commerce et d'industrie et les propriétaires de terrains non bâtis sont tenus de prendre toutes les mesures nécessaires en vue d'assurer la destruction des rats et souris.

Je me pose la question : quelles mesures ? A qui revient finalement la responsabilité ? A la Préfecture de police ? Au propriétaire ? Au gérant ? Au syndic ? Au locataire ?

Qui fait quoi ? Quel est le rôle du S.M.A.S.H., Service municipal d'actions de salubrité et d'hygiène ?

On sait qu'à l'expiration de cette période annuelle de dératisation, des contrôles sont effectués et des procès-verbaux de contravention sont dressés en cas d'infraction à l'arrêté précité.

C'est encore le flou le plus grand.

Ce vœu a pour objet de pouvoir surtout répondre, de la manière la plus concrète possible, aux Parisiens qui n'en peuvent plus d'attendre. Je pense notamment à cet immeuble situé dans le 19e ; j'ai été alertée par des habitants de l'avenue de Flandres, mais cela touche de nombreux quartiers de Paris. Les rats sont, de toute façon, au nombre de 8 millions dans la Capitale, je dirais plutôt sous la Capitale. Leur présence est d'ailleurs utile, celle des rats d'égout notamment, puisqu'ils contribuent à éliminer les déchets, mais ils peuvent surtout véhiculer des maladies et c'est le cas de l'employé de la gare Saint-Lazare qui nous l'a rappelé. Bien sûr, pas de panique inutile ! Mais il est important de rappeler que les rats sont propagateurs de maladies, notamment de la leptospirose, transmise par l'urine des rongeurs, mais encore de la peste, par piqûre de puces d'animaux infectés, ou encore de la fièvre par morsure de rats.

Il s'agit donc aujourd'hui de prendre toute la mesure de ce problème qui peut avoir des conséquences sanitaires graves, qui n'est pas une petite nuisance mais une réalité qui entame la qualité de vie des Parisiens ; je pense, bien sûr, à cette dame de l'avenue de Flandres qui n'ose sortir de chez elle ou encore à cette maman qui, dans un reportage de janvier 2008, prenait son enfant dans ses bras car il avait peur de poser le pied à terre. Et cela se passe à Paris !

Je reprends, pour conclure, les derniers points de ce vœu : que nous soit indiqué ce qui est fait à ce jour en matière de dératisation, qu'une information sur le SMASH, avec une ligne directe à ce service, soit amplement diffusée, notamment auprès des gardiens d'immeuble et auprès de la population dans les zones concernées et par information dans les journaux de la Ville de Paris et enfin, que soient mis en place les moyens adaptés, afin de faire reculer la présence des rats à Paris.

Je vous remercie.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Je demande à tous les orateurs de bien vouloir respecter le temps de parole qui est, pour la présentation de vœux non rattachés à un projet de délibération, d'une minute. C'est un rappel à tous les groupes. Merci.

La parole est à M. LE GUEN pour vous répondre.

M. Jean-Marie LE GUEN, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Cette question, qui fait un tout petit peu tache et qui fait frissonner, est une question très sérieuse, car c'est une des conquêtes de l'hygiène et de la salubrité, donc de l'action des pouvoirs publics que d'avoir su limiter la place des rongeurs dans nos villes et surtout les conséquences sanitaires sur ce sujet.

Nous sommes à Paris dans une situation un peu particulière, puisque la responsabilité de la police sanitaire et de l'hygiène appartient à la Préfecture de police.

Pour l'essentiel, la Municipalité dispose du service que vous avez noté, le Service municipal d'actions de salubrité et d'hygiène, qui n'intervient véritablement que sur le domaine de la Ville, les espaces verts, la voirie publique, les bâtiments publics. La Ville intervient également dans les égouts.

Je crois qu'il faut bien, même si l'actualité, à travers ce qui s'est passé sur le réseau S.N.C.F. a rappelé un certain nombre de risques, il faut être tout à fait vigilant. Vous avez raison de signaler que, dans certains quartiers de Paris, où l'environnement et la voirie sont peut-être moins bien agencés que dans d'autres, on voit arriver au contact de la population, en tout cas à vue de la population, la présence de ces rongeurs.

Je me joins tout à fait à votre vœu pour souligner l'importance de cette action. Je le modifierai. Je vous demanderai - je pense que vous n'êtes pas en désaccord - de supprimer le deuxième paragraphe qui ne correspond pas à la législation telle qu'elle existe à l'heure actuelle. Encore que, personnellement, je serais assez favorable à ce que la Municipalité soit de plein exercice dans la Capitale dans ces éléments de police sanitaire et d'hygiène et que nous ayons la compétence sur ce sujet, parce que je ne vois pas de raison majeure qu'elle reste ad vitam aeternam dans le cadre de l'action de l'Etat. Evidemment, nous voulons intensifier notre travail pour l'instant avec la Préfecture de police, qui doit mesurer l'effectivité de son combat pour la salubrité et pour l'hygiène.

Merci.

Avis favorable, sous réserve de la suppression du deuxième paragraphe.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - C'est bien noté.

Monsieur le Représentant du Préfet de police ?

M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE. - Madame la Conseillère, Monsieur le Maire adjoint, je vous fais deux propositions.

D'une part, qu'à la faveur de votre signalement, l'Unité de prévention des nuisances animales de la Direction des Services vétérinaires se rende rue de Flandres dans le quartier et dans les établissements que vous nous aurez signalés, afin que l'on puisse vérifier si les exploitants, les syndics ont respecté leurs obligations, notamment à l'occasion des campagnes de dératisation. Et, le cas échéant, des verbalisations-contraventions de troisième classe assez significatives seront dressées à leur encontre.

D'autre part, deuxième proposition : qu'une réunion de travail associe nos services sanitaires à la Préfecture et le Service municipal, afin de voir comment encore travailler de manière plus efficace conjointement.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - La parole est à M. GIANNESINI pour le groupe U.M.P.P.A., pour une explication de vote.

M. Jean-Jacques GIANNESINI. - Merci, Monsieur le Maire.

Naturellement, nous voterons ce vœu. La seule chose que je regrette dans cette affaire, c'est qu'il y a plus d'un an, lorsque j'avais déjà dénoncé cet état de fait dans le 19e arrondissement, M. MADEC, le maire du 19e m'avait répondu que c'était uniquement parce qu'il y avait des travaux à la cité Curial-Cambrai, enfin la résidence Edmond Michelet, alors qu'en réalité, il y en avait dans tous les quartiers pratiquement ; il y en avait à Chaufournier, Romainville, de tête comme ça, il y en avait un peu partout.

A l'époque, on m'avait un petit peu ri au nez en me disant que j'avais grossi le problème. Aujourd'hui, ce problème est bien réel et je regrette cette perte de temps. Il y a un an, on aurait pu agir beaucoup plus facilement et beaucoup plus efficacement.

Naturellement, le groupe U.M.P.P.A. votera ce vœu.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Nous passons au vote sur ce vœu, avec les réserves qui ont été exprimées par M. LE GUEN au titre de l'Exécutif.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu ainsi amendée par l'Exécutif, déposée par le groupe M.R.C.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2008, V. 288).

Vœu déposé par M. Jean TIBERI, Mme Marie-Chantal BACH, M. Christian SAINT-ETIENNE et les élus des groupes U.M.P.P.A. et du Centre et Indépendants, relatif à l'utilisation immédiate de tous les gymnases du 5e arrondissement pour les S.D.F., en période hivernale.
Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Nous passons à l'examen des vœux référencés n° 92 et n° 92 bis dans le fascicule, déposés par les groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants et l'Exécutif, relatifs à l'utilisation immédiate de tous les gymnases du 5e arrondissement pour les sans domicile fixe, en période hivernale.

Je donne la parole à M. Jean TIBÉRI.

M. Jean TIBÉRI, maire du 5e arrondissement. - Oui, Monsieur le Maire, mes chers collègues, le Conseil d'arrondissement a voté un vœu très simple, pour que, comme nous l'avions voté déjà il y a plusieurs années, l'ensemble des gymnases, en tant que de besoin, soient utilisés pour l'accueil des S.D.F. en période de grand froid. Il y en a des grands, il y en a des moyens et des petits. Je crois que cela répond à une nécessité, donc je pense que, sur ce point, il devrait y avoir unanimité.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Maire.

Pour vous répondre, je donne la parole à Mme Pascale BOISTARD.

Mme Pascale BOISTARD, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Je donnerai, au nom de l'Exécutif, un avis défavorable à ce vœu, et je vous explique pourquoi, par ailleurs, l'Exécutif dépose le vœu n° 92 bis.

Dans cette période de grand froid dans la rue, les plus démunis sont en grand danger et toutes les solidarités sont les bienvenues.

Notre responsabilité à tous face à cette urgence est d'assurer à tout le moins une mise à l'abri.

A cet effet, j'ai donc et nous avons donc, conjointement avec le Préfet de Paris, sollicité plusieurs mairies d'arrondissement, dont le 5e arrondissement, afin qu'elles puissent en période de froid extrême ouvrir une salle, comme le font déjà les mairies des 1er et 4e arrondissements.

Aucune réponse de la mairie du 5e ne nous est parvenue à ce jour.

Trois gymnases dans le 14e, 12e et 17e ont été ouverts. Mais nul n'ignore que tous les gymnases ne peuvent accueillir les sans-abri dans de bonnes conditions. Ils doivent répondre à certaines normes techniques très précises. Ouvrir tous les gymnases d'un arrondissement est, de ce fait, une proposition tout à fait irréaliste.

Enfin, l'ouverture des gymnases ne peut constituer qu'une réponse très temporaire en cas d'urgence.

Et nous avons aussi et toujours, évidemment, la possibilité dans le 5e d'ouvrir, 6, place Bernard-Halpern, le gymnase des Patriarches.

Nous avons déjà, au-delà de cette urgence, privilégié l'ensemble des solutions plus pérennes, à taille humaine, de qualité, respectant l'intimité et la sécurité des personnes, qui peuvent mieux accompagner les sans-abri sur le chemin de l'insertion.

C'est pourquoi la Ville de Paris, qui mène une politique volontariste, souhaiterait pouvoir transformer en centre d'hébergement une propriété privée de la Ville, située 5, rue Vésale dans ce même arrondissement, qui pourrait accueillir une trentaine de personnes en grande difficulté. Je ne doute pas que le Conseil d'arrondissement du 5e n'avalise cette proposition lors de sa prochaine réunion.

En conséquence, l'Exécutif parisien forme le vœu que, dans le 5e arrondissement, soit ouvert en cas de besoin le gymnase des Patriarches et que le 5, rue Vésale soit, dans les plus bref délais, transformé en centre d'hébergement.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Monsieur TIBÉRI, oui ?

M. Jean TIBÉRI, maire du 5e arrondissement. - Je suis stupéfait que notre adjointe parle des difficultés des gymnases et, en définitive, rejoigne partiellement notre proposition, puisqu'elle reconnaît que l'on pourrait accueillir des S.D.F. au gymnase des Patriarches.

Donc, la proposition n'était pas absurde, Madame. Pourquoi rejeter les autres ? "En tant que de besoin".

C'est la première observation.

Sur les mairies, nous avons eu une discussion au Conseil d'arrondissement, nous avons considéré que l'ouverture des gymnases qui offrent des garanties sanitaires, avec des sanitaires et des douches, pour la dignité des personnes, cela nous paraît important, est possible.

Il y a 17 autres mairies qui n'ont pas fait suite à cette demande pour les mairies, mais si tous les gymnases ne peuvent pas être utilisés, la mairie du 5e, comme toutes les mairies et l'Hôtel de Ville pourraient être ouverts. C'est bien cela votre proposition. Mais on n'en parle pas dans votre vœu.

Dernièrement, vous parlez de la rue Vésale. Je vous signale que la rue Vésale est la permanence politique municipale du 5e arrondissement ; c'est la permanence de Jean TIBERI. Vous ne pouvez pas ignorer qu'il y a un procès en cours. Et c'est curieux que vous fassiez un amalgame entre la rue Vésale et le fait de recevoir d'urgence les sans domicile fixe ; cela ne peut se faire que pour plus tard, si la décision faisait que je sois contraint de quitter ces lieux, ce qui serait aussi en contradiction avec la Ville qui voulait que je reste mais en payant le double du loyer.

C'est, chacun l'a bien compris, une opération politicienne lamentable.

Mais si vous estimez que dans l'avenir, il y a cette possibilité, en définitive, l'avenir nous le dira, je demande quand même que l'exécutif regarde si le 328 rue Saint-Jacques et la permanence du parti socialiste et le 42 rue Mouffetard, permanence du parti communiste, pourraient être ouverts, puisque c'est de plain-pied. Ce serait de la justice et de l'égalité.

(Applaudissements sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Madame BOISTARD, vous voulez peut-être apporter quelques éléments de réponse complémentaires. Ensuite, nous passerons au vote.

Mme Pascale BOISTARD, adjointe. - Je vous proposais juste, Monsieur TIBERI, d'aller un petit peu plus loin que d'ouvrir le gymnase en période de grand froid. Quant au reste, je ne fais pas d'amalgame, ni non plus lorsque je reçois en mairie des personnes sans papiers.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Nous passons au vote sur les vœux n^{os} 92 et 92 bis.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par les groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2008, V. 289).

2008, DEVE 166 - Dépôt auprès de l'Etat et de la Région Ile-de-France d'une demande de subvention pour la réalisation de trois aires d'accueil pour les gens du voyage à Paris.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Nous allons examiner le projet de délibération DEVE 166 relatif au dépôt auprès de l'Etat et de la Région Ile-de-France d'une demande de subvention pour la réalisation de trois aires d'accueil pour les gens du voyage à Paris.

Je donne tout d'abord la parole à M. Jean-Baptiste MENGUY, pour le groupe U.M.P.P.A.

M. Jean-Baptiste MENGUY. - Merci, Monsieur le Maire.

Je prie mes collègues de m'excuser de les empêcher d'aller déjeuner plus tôt que prévu, mais le sujet me paraît important.

La question des gens du voyage est une question délicate, parce qu'elle impose de pouvoir concilier les attentes et les besoins des gens du voyage avec une réalité des quartiers et des espaces prévus pour les accueillir.

En tout état de cause, je crois, Monsieur le Maire, que ce projet de délibération n'est pas opportun, parce que le projet tel qu'il nous est présenté n'est pas opportun.

Il ne l'est pas à double titre. D'abord, juste une parenthèse sur la méthode suivie. Puisque je siège à la Commission compétente sur cette question, je regrette que les informations et les convocations ne nous arrivent pas dans des temps raisonnables pour pourvoir nous organiser et siéger dans de bonnes conditions à cette commission, mais j'imagine évidemment que la pratique ne pourra aller que vers une amélioration.

Le second point sur la méthode, c'est que, alors que le Maire de Paris nous a expliqué à plusieurs reprises hier qu'il était le défenseur, le chantre de la démocratie, je m'étonne que la démocratie la plus élémentaire n'ait pas été appliquée en la matière, en particulier pour le 15e arrondissement, puisque, tout d'abord, en 2004, le maire du 15e alors en responsabilité avait fait valoir son avis défavorable sur la localisation pour le 15e arrondissement située au square Sarrabezolles.

Je m'étonne également que le Conseil du 15e arrondissement n'ait pas été saisi de ce projet de délibération et n'ait pu se prononcer en connaissance de cause et je m'étonne enfin, pour aller encore plus loin dans la démocratie, à laquelle nous sommes toutes et tous attachés ici, que le conseil de quartier compétent en la matière n'ait pu se prononcer sur cette question.

Voilà en ce qui concerne la forme, maintenant, sur le fond, plusieurs points me paraissent importants à rappeler.

Tout d'abord, si on compare avec ce qui fait dans les autres villes, on ne peut que constater que la pratique apporte certaines réserves sur le choix des localisations et des espaces des zones d'accueil pour les gens du voyage.

Je vois que cela n'intéresse pas grand monde…

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Je vous demande de bien vouloir rester encore concentré sur votre sujet pendant cinq minutes et de faire silence.

Merci.

M. Jean-Baptiste MENGUY. - Le deuxième point que je souhaite mettre en avant est que le choix de cette localisation va évidemment grever un jardin public qui est ouvert au profit des habitants du 15e.

Autre point qui n'a pas été vraisemblablement pris en compte : les problèmes techniques, notamment d'installation des réseaux d'assainissement, qui ne sont toujours pas réglés et donc il serait peut-être bon, avant d'aller plus avant dans ce projet, que ces éclaircissements puissent être apportés.

En même temps, j'ai entendu comme prétexte, qui ne me paraît pas pertinent, que le choix de la localisation est également dû au fait que l'hôpital Georges Pompidou soit à proximité.

Que je sache, ce n'est pas un argument recevable, parce qu'on n'a jamais vu un hôpital n'accepter de soigner que des gens qui habitent de l'autre côté du boulevard et pas plus loin. Cela me paraît être un argument fallacieux qu'on ne peut pas prendre en compte.

Enfin, et peut-être le plus important, vous n'êtes pas sans savoir, mes chers collègues, que le Ministère de la Défense a le projet de réunir les états-majors des armées sur le site de Balard et que ce projet, très important pour le 15e arrondissement, très important pour Paris, aura des conséquences sur l'aménagement, l'urbanisme de cette zone.

Je m'étonne, encore une fois et pour finir, que le projet de la zone des gens du voyage ne fasse pas état de cette question, puisque lorsque les états-majors seront réunis, évidemment, la population des gens du voyage va être obligée vraisemblablement - en tout cas, c'est fort probable - de devoir trouver une nouvelle zone d'accueil.

Il ne serait donc pas opportun que par ce projet de délibération, par une mauvaise appréhension du projet de réunion des états-majors, la population des gens du voyage soit finalement, quelque part, prise en otage, parce qu'elle devra de nouveau trouver un espace aménagé et aménageable ailleurs, parce qu'un certain nombre de considérations empêcheront que cet espace reste en l'état.

Alors, ce que nous demandons, Monsieur le Maire, pour terminer, c'est que, si c'est possible, nous puissions avoir un moratoire sur ce projet de délibération, que l'Exécutif prenne contact avec le Ministère de la Défense pour voir le calendrier en tout cas de ce projet et envisager sereinement une zone tout à fait adaptée pour les gens du voyage qui n'encoure pas le risque de devoir être reportée ailleurs et dans de mauvaises conditions, alors que nous aurons prévenu de l'avenir possible.

Je vous remercie.

(Applaudissements sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - M. Yves CONTASSOT s'était inscrit sur ce projet de délibération, mais je ne le vois pas.

Je vais donc donner la parole à Mme Fabienne GIBOUDEAUX pour vous répondre.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, au nom de la 4e Commission. - Merci, Monsieur le Maire.

Je répondrai aussi au nom d'Olga TROSTIANSKY qui a charge aussi de ce dossier que nous pilotons toutes les deux, la DEVE ayant la maîtrise d'ouvrage de ces aires de voyage et Olga, dans le cadre de sa délégation, évidemment.

Je voudrais rappeler quand même qu'il s'agit d'appliquer la loi du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et l'habitat des gens du voyage, loi qui est difficile à appliquer - on le sait dans diverses collectivités et diverses Ville françaises -, mais je pense que la Mairie de Paris doit être exemplaire pour l'application de cette loi. Il s'agit là de 88 places et non pas de 200 places qui seraient nécessaires pour répondre aux besoins des gens du voyage.

Je voulais rappeler cette obligation et je m'étonne que l'U.M.P.P.A. remette en cause une obligation tout à fait légale qui fait référence à la loi du 5 juillet 2000.

Cette loi s'applique sous la forme d'un schéma départemental que la Ville a signé en 2004 et fait l'occasion d'un comité de pilotage et de suivi assez important qui est présidé à la fois par Mme TROSTIANSKY et par M. le Préfet de police de Paris. Les élus de l'opposition y participent et ont tout à fait la capacité de s'exprimer lors de cette commission départementale. D'ailleurs, M. MENGUY est membre de cette commission et je pense qu'il est tout à fait apte à pouvoir intervenir lors de cette commission.

C'est vrai, ce n'est pas facile d'implanter ces aires, mais c'est néanmoins indispensable. L'aire du 15e arrondissement est importante, vous l'avez dit, car elle se situe près de l'hôpital Georges Pompidou et c'est vraiment un point important qui avait été demandé par les associations des gens du voyage d'être à proximité de ces hôpitaux pour pouvoir être près des familles et des personnes qui sont hospitalisées afin de ne pas avoir à faire des parcours importants et de pouvoir avoir ce droit à la santé, un droit qui est naturel pour nous mais qui n'est pas tout à fait facile à appliquer pour ces personnes.

Je pense que la Ville de Paris peut s'honorer de trouver une parcelle à proximité de cet hôpital. Vous avez évoqué un jardin.

Non, le projet ne s'implante pas sur le jardin du 15e arrondissement mais à proximité, il ne remet donc pas en cause l'accès à ce jardin.

Quant au projet que vous avez évoqué du Ministère pour pouvoir implanter un projet plus important à cet endroit, des discussions sont en cours entre la Ville et le Ministère pour pouvoir avoir un plan d'aménagement le plus cohérent possible.

Il y aurait peut-être la possibilité d'avoir des échanges fonciers afin de permettre à la fois le projet du Ministère mais aussi l'implantation de cette aire de voyage.

Ce n'est pas une remise en cause, ni du projet ni de l'implantation de cette aire pour les gens du voyage.

Elle sera située dans cet îlot, peut-être pas sur la parcelle qui était initialement prévue mais dans cet îlot.

Pour terminer, je voudrais dire que la mairie du 15e arrondissement a été, sous la précédente mandature, informée et concertée sur ce projet. Je sais qu'il y a eu des changements à la mairie du 15e, cependant on doit aussi, en tant que Municipalité, avoir une continuité en tout cas dans les projets.

Votre projet ne concerne pas uniquement la Mairie du 15e arrondissement, vous l'avez bien compris mais toute la communauté des gens du voyage qui a besoin d'avoir des lieux implantés proches du centre parisien.

C'est pourquoi je souhaitais intervenir et rappeler tout le soutien de la Ville sur ces projets qui sont vraiment, je vous le rappelle, très difficiles à mettre en oeuvre.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - M. GOUJON a demandé la parole en tant que maire du 15e arrondissement.

Vous en avez le droit, je vous demande de faire court, s'il vous plaît.

M. Philippe GOUJON, maire du 15e arrondissement. - C'est un sujet important pour le 15e arrondissement.

Je voudrais dire, pour que l'on ne fasse pas d'amalgame dans cette enceinte, que nous ne sommes pas hostiles à ce schéma départemental d'implantation des aires de stationnement pour gens du voyage, ce n'est pas du tout de cela dont il s'agit, ce schéma, d'ailleurs, à l'époque, ne donnant pas tout à fait les implantations précises.

Nous voulons simplement, et Mme GIBOUDEAUX, dans la fin de son intervention, nous a presque donné raison, évoquer un événement nouveau depuis que, sous la mandature précédente, effectivement, cette décision a été prise.

L'élément nouveau est très simple mais est déterminant : s'installera à quelques dizaines de mètres le "polygone de

défense" avec 10.000 militaires.

Tel que l'emplacement est choisi, cette aire de stationnement pour gens du voyage sera installée à peu près à quelques dizaines de mètres de cette implantation.

Je me demande si la Ville veut vraiment implanter cette aire de stationnement, car on sait très bien que cela ne se fera pas ou alors on peut dire aux militaires d'aller chercher ailleurs et effectivement, on continuera d'avoir ici une sorte de terrain vague, une sorte de "no man's land", une zone totalement inexploitée et inoccupée et ces 10.000 personnes iront s'installer comme c'est souvent le cas dans les départements périphériques et on perdra encore beaucoup pour l'aménagement de Paris.

J'invite Mme GIBOUDEAUX à venir visiter avec moi cet emplacement. Elle verra d'une part que ce site est presque contigu au "polygone de défense" et plus précisément à l'entrée de ce nouveau polygone et que, deuxièmement, c'est vraiment sur un jardin que c'est installé, le square Sarrabezolles.

J'en ai le plan ici, Mme GIBOUDEAUX, voyez le square Sarrabezolles, ancien square Victor, c'est ce qui est prévu pour l'implantation.

On est dans un jardin. Je préfère Mme GIBOUDEAUX lorsque nous allons visiter ensemble la future Coulée verte et lorsqu'elle nous annonce l'extension du parc Citroën plutôt que lorsqu'elle supprime un jardin pour les habitants du 15e arrondissement.

A partir du moment où elle a évoqué un échange foncier et des négociations avec l'Etat, retirons ce projet en attendant que ces discussions puissent aboutir.

(Applaudissements sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Madame GIBOUDEAUX, je vous demande de faire une réponse rapide.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, rapporteure. - Il ne s'agit pas de décider dans ce projet de délibération des implantations précises des projets, il s'agit d'avoir les subventions de l'Etat qui passent par la Région pour pouvoir réaliser ces projets.

Bloquer ce projet de délibération c'est vraiment être contre l'implantation de toutes les aires prévues sur Paris.

Je pense qu'il ne faut vraiment pas mélanger les sujets. Ce projet de délibération doit être voté si la Ville réalise ces aires pendant cette mandature.

On a déjà pris beaucoup de retard sur ces projets. Il y a eu deux années de retard, je pense qu'on ne peut plus attendre. Il faut vraiment que la Ville fasse ces projets et que ces subventions soient votées pour qu'elle touche les subventions de l'Etat pour pouvoir réaliser ces aires de voyage.

Je pense que le sujet de l'implantation précise de ces aires fera l'objet d'autres réunions et d'autres projets de délibération.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - La parole est à M. GOUJON mais pour 10 secondes, puis M. CAFFET a demandé la parole pour une explication de vote.

M. Philippe GOUJON, maire du 15e arrondissement. - Mme GIBOUDEAUX propose de nous voir voter ce projet de délibération.

Si, évidemment, les choses peuvent changer et s'il s'agit de décider du principe, nous accepterions de voter ce projet de délibération à condition qu'on enlève du projet et de l'exposé des motifs la rue Lucien Bossoutrot. Et à ce moment-là, on le vote. Pour bien montrer que nous ne sommes pas hostiles au principe.

Mme Gisèle STIEVENARD, adjointe. - On le met à quelle autre adresse ?

M. Philippe GOUJON, maire du 15e arrondissement. - Evoquer un échange foncier, je ne sais pas, puisque que Mme GIBOUDEAUX nous dit qu'il y a des négociations avec l'Etat, que je ne connais pas d'ailleurs, sur un échange de terrain. Enlevons alors la rue Lucien Bossoutrot et précisons qu'il y a des discussions pour un terrain, même dans le 15e arrondissement.

Oui, puisque il s'agit du 15e arrondissement ! Si vous le préférez chez vous, prenez le dans votre arrondissement. Il y a plein de places partout…

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - J'imagine que la réponse de l'Exécutif est négative. Il n'y aura donc pas de réponse positive concernant votre proposition.

Monsieur CAFFET, vous avez la parole pour le groupe socialiste, rapidement, s'il vous plaît.

M. Jean-Pierre CAFFET. - Merci, Monsieur le Maire.

Juste quelques mots sur ce dossier qui a été discuté dans le cadre de la préparation du P.L.U. avec l'Etat, en étroite concertation avec l'Etat, et à l'époque c'était le Préfet LANDRIEU, je m'en souviens très bien.

Un détail qu'il faut que vous ayez présent à l'esprit, c'est que les aires de voyage ont été choisies, notamment en raison de leur proximité avec un hôpital. Je dis que ces aires ont été choisies d'un commun accord, dans une discussion et une concertation assez approfondie avec la préfecture, en recherchant la proximité d'un hôpital. Si ce lieu a été choisi dans le 15e arrondissement, c'était principalement en parfait accord avec l'Etat en raison de la proximité de l'hôpital Pompidou.

M. Jean-François LAMOUR. - Posez la question à l'Etat.

M. Jean-Pierre CAFFET. - C'est cela qui nous avait amenés à cette localisation.

Je termine. Maintenant, il y a un nouveau projet : celui de La défense. Que La défense essaye de trouver un autre lieu, mais cette proximité avec l'hôpital Pompidou doit être préservée. Voilà.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président.- Monsieur GAREL, dix secondes aussi s'il vous plaît, très rapide.

M. Jean-Pierre CAFFET. - Cela ne doit pas remettre en cause le vote des subventions, sinon c'est un chantage.

M. Sylvain GAREL. - Merci, Monsieur le Maire.

Rapidement, mais simplement pour dire que c'est étonnant, à chaque fois que l'on parle d'accueillir des gens du voyage, c'est toujours une bonne idée mais "c'est jamais chez moi", toujours ailleurs, dans un autre arrondissement, dans un autre endroit et cela prend toujours du retard. Comme par

hasard, il n'y a pas eu une spontanéité d'un grand nombre d'élus pour accueillir les gens du voyage.

En plus, je n'ai pas bien compris le problème de la proximité du "polygone de défense". Qu'est-ce qui est problématique : qu'il y ait des gens du voyage à côté de militaires ou des militaires à côté de gens du voyage ?

M. Philippe GOUJON, maire du 15e arrondissement. - N'importe quoi !

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DEVE 166.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2008, DEVE 166).

Rappel au règlement.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Avant de suspendre la séance, M. LAMOUR a demandé un rappel au règlement. Comme il est de droit, je le lui accorde.

M. Jean-François LAMOUR. - Il sera très bref, Monsieur le Maire, et je vous en remercie.

On vient juste de déposer sur nos tables le vœu n° 66 bis, qui concerne le débat sur le tramway. Il est 13 heures 30 et le débat sur le tramway doit commencer aux alentours de 14 heures 30.

Là aussi, vous vous moquez du monde ! Comment voulez-vous que nous puissions de façon sereine détailler, étudier un texte qui fait pratiquement deux pages, alors que le débat va commencer dans une heure ! Si vous voulez que l'on soit une simple chambre d'enregistrement, dites le nous ! On ne viendra plus, ce n'est pas la peine de vous déranger !

(Applaudissements sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

M. Philippe GOUJON, maire du 15e arrondissement. - Il y a de quoi faire.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - J'enregistre évidemment votre demande. Je pense que l'on pourra certainement améliorer notre fonctionnement dans les mois qui viennent.

Comme nous avons pris un peu de retard, je vous propose que nous reprenions la séance à 14 heures 45 pour nous laisser le temps d'aller déjeuner. A 14 heures 45, nous reprenons la séance avec le débat sur le tramway.

Merci.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à treize heures trente minutes, est reprise à quatorze heures cinquante minutes, sous la présidence de Mme Anne HIDALGO, première adjointe).

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Mes chers collègues, je vous propose de reprendre notre séance.

2008, DU 216 - Approbation de la mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de Paris avec le projet d'extension Est du tramway des Maréchaux (T3) de la Porte d'Ivry à la Porte de la Chapelle (12e, 13e, 18e, 19e et 20e).
2008, DVD 258 - Réalisation de la ligne de l'extension du tramway T3 de la Porte d'Ivry à la Porte de La Chapelle (12e, 13e, 18e, 19e et 20e). - Avis sur le projet de travaux du système de transport relevant de la maîtrise d'ouvrage STIF concourant à l'opération.
2008, DVD 257 - Réalisation de la ligne de l'extension du tramway T3 de la Porte d'Ivry à la Porte de La Chapelle (12e, 13e, 18e, 19e et 20e). - Déclaration de projet relative aux travaux relevant de la maîtrise d'ouvrage de la Ville de Paris concourant à l'opération.
Vœu déposé par Mmes CALANDRA et BACHE relatif à l'extension su tramway T3.
Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à l'extension du tramway T3 jusqu'à la porte Maillot.
Vœu déposé par le groupe "Les Verts" relatif à la coupure du tramway à la porte de Vincennes.
Vœu déposé par le groupe Centre et Indépendants relatif à la création des pôles d'échanges modaux sur le parcours du tramway.
Vœu déposé par le groupe Centre et Indépendants relatif à la création de voies pénétrantes aux entrées de Paris.
Vœu déposé par l'Exécutif.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente, au nom de la 8e Commission. - Nous débutons le débat organisé sur l'extension du tramway T3 qui regroupe plusieurs projets de délibération : le DU 216, DVD 258 et DVD 257. Et nous avons un débat organisé qui a été prévu en conférence d'organisation avec les présidents de groupe.

Mais permettez-moi de vous dire quelques mots avant d'entamer ce débat.

Tout d'abord, quelques mots que je prononcerai avec une forme d'émotion parce que c'est un projet emblématique pour notre Municipalité et aussi une forme de gourmandise, puisque nous savons combien ce projet de tramway et son extension est attendu et combien nous y travaillons d'arrache-pied. Je vais y revenir.

Notre Municipalité s'est attachée depuis 2001 à développer et à diversifier des modes de déplacement. Ce choix s'est traduit par une intervention volontariste sur le développement de l'offre de bus Mobilien, l'amélioration de la fréquence des horaires dans le métro parisien, la création de nouveaux dispositifs innovants à travers Vélib', Voguéo mais aussi bientôt, nous l'espérons, Autolib'. Et nous voulons que tous les Parisiens et les Franciliens puissent mieux se déplacer, librement, de manière écologique et en toute sécurité.

Le tramway s'inscrit dans cette dynamique et plus de 25 millions de voyageurs ont emprunté le T3 Sud depuis sa mise en service en décembre 2006 entre le pont de Garigliano et la porte d'Ivry : 100.000 personnes l'utilisent chaque jour.

C'est cette réussite, bien sûr, par définition imparfaite, conjuguée aux attentes exprimées par les usagers, qui nous conduit aujourd'hui à prolonger et à renforcer ce service en offrant de très nombreuses connexions entre le tramway, 2 lignes de R.E.R., 11 lignes de métro, 39 lignes de bus dont 21 en banlieue. Nous construisons réellement un précieux instrument de désenclavement urbain.

Ce projet qui est soumis correspond à l'esprit de ce que l'équipe municipale a accompli depuis 2001. Il a été conçu dans une dynamique de concertation avec les Parisiens mais aussi avec les habitants des communes riveraines, à travers de très nombreuses réunions publiques, des cahiers de propositions qui ont été étudiées avec beaucoup d'attention, bien sûr, par Annick LEPETIT - je vais y revenir - mais aussi avec Pierre MANSAT. Je pense en particulier aux revendications, aux inquiétudes qui se sont exprimées sur la correspondance, notamment à la Porte de Vincennes. Cette correspondance, vous le savez, procède d'une demande de la R.A.T.P. ; elle est techniquement inévitable, si on veut garantir la qualité de service d'un bout à l'autre de la ligne. Et nous veillerons à ce qu'elle se fasse dans de bonnes conditions, notamment pour la sécurité des piétons et le respect des vélos.

Donc, nous abordons aujourd'hui cette deuxième étape décisive d'un grand projet pour notre métropole.

Je voudrais, bien sûr, au nom du Maire de Paris, remercier la Région qui contribue fortement à cet investissement, dans un esprit constructif et ouvert.

Je regrette, bien sûr, l'absence de l'intervention financière de l'Etat et nous avions cru qu'après le Grenelle de l'environnement, le Gouvernement soutiendrait à nouveau des projets de tramway dans les grandes agglomérations. Mais quand les paroles se traduiront-elles enfin en acte ? Nous ne le savons pas.

Il est l'indispensable prolongement du tramway de la Porte de la Chapelle jusqu'à la Porte d'Asnières, qui appelle un engagement clair de l'Etat quant à son financement, engagement qui, je l'espère, pourra voir le jour, notamment si le projet de T.G.I. à Batignolles avançait, ce que nous aimerions particulièrement.

En attendant, mes chers collègues, nous tentons de rester fidèle à la mission qui est la nôtre, c'est-à-dire à la fois de faire évoluer le visage de notre cité, d'améliorer la vie de ses habitants et de nous inscrire dans la dimension désormais qui est celle des décisions que nous prenons, à savoir la dimension métropolitaine, puisque ce tramway est un tramway à dimension métropolitaine.

Je voudrais, au nom du Maire de Paris, en mon nom, au nom de tous les collègues ici qui participent à nos travaux, dire à Annick LEPETIT notre gratitude pour la compétence et l'exigence avec lesquelles elle fait avancer ce dossier. Lui dire que nous sommes avec elle, à ses côtés, et que ce projet ambitieux et emblématique qu'elle porte en notre nom est, et nous l'espérons bien sûr, un projet qui verra le jour, dans les conditions aussi bonnes qui sont celles qui ont permis au tramway Sud de pouvoir fonctionner, de bien fonctionner, d'apporter ce service extrêmement utile aux Parisiens et aux Franciliens.

Donc, pour toute l'énergie que dépense Annick LEPETIT, pour ce bien commun qui nous réunira, je l'espère, sur l'ensemble des bancs de cette Assemblée, je voudrais la remercier et l'encourager très chaleureusement.

Je vous remercie.

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, communiste, du Mouvement républicain et citoyen et "Les Verts").

Dans l'ordre des groupes…

Vous voulez déjà... ?

Je veux bien, Monsieur le Président.

M. Yves POZZO di BORGO. - Simplement, nous avons reçu un vœu, le n° 66 bis, il n'y a pas longtemps, il n'y a même pas une demi-heure…

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint. - Non !

M. Yves POZZO di BORGO. - Non, combien ?

A 13 heures 15.

C'est quand même un vœu important, qui mérite qu'on le travaille, que l'on y réfléchisse. Sérieusement, je ne trouve pas que ce soit très correct de la part de l'Exécutif de nous envoyer ce vœu aussi brutalement, sans que l'opposition notamment ait le temps de le travailler.

Deuxièmement, vous nous indiquez aussi que ce vœu doit être intégré dans les interventions déjà prêtes. Je trouve que tout cela n'est pas très correct.

Je me demande si soit vous retirez le vœu et on revient, soit vous laissez...

Attendez, Madame HIDALGO, ce ne sont pas des méthodes de travail...

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Poursuivez, Monsieur POZZO di BORGO.

M. Yves POZZO di BORGO. - Attendez, Madame HIDALGO ! Je suis désolé. Vous n'avez pas à le faire !

Dans ces cas-là, on peut se retirer, vous laisser travailler tout seuls et vous aurez un Conseil de Paris avec vos amis de la majorité et nous, nous serons là, nous préférons aller jouer aux cartes ou faire autre chose que de ne pas pouvoir participer à ce genre de chose.

Ce n'est pas acceptable, votre réaction de dire : "Non, ce n'est pas possible." !

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Je n'ai pas encore réagi !

M. Yves POZZO di BORGO. - Non, mais j'ai vu votre réaction. Elle n'est pas acceptable.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Je n'ai pas encore réagi, Monsieur POZZO di BORGO !

M. Yves POZZO di BORGO. - Je vous dis simplement que l'on a besoin de travailler sur un vœu…

Madame HIDALGO, on a besoin de travailler sur un vœu aussi important et vous ne nous laissez pas le temps de le travailler. Je trouve que ce n'est pas correct.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Monsieur POZZO di BORGO, puisque vous anticipez sur une réponse que je n'ai pas faite et qui ne va pas dans ce sens-là, non, on ne va pas le retirer !

En revanche, je vous laisserai vous exprimer en dehors du débat organisé.

On va faire les choses correctement pour que vous puissiez vous exprimer sur ce vœu, mais on ne va pas le retirer et vous aurez le temps de vous exprimer sur ce sujet.

Dans l'ordre du tourniquet, c'est Ian BROSSAT qui démarre : je lui donne donc la parole.

M. Ian BROSSAT. - Le tramway, vous l'avez dit, rencontre un vrai succès depuis sa première mise en oeuvre en décembre. Le tramway, c'est 25 millions de voyageurs au cours de la seule première année d'exploitation ; c'est 100.000 voyageurs par jour en semaine ; ce n'est pas plus de cinq minutes d'intervalle entre deux rames aux heures de pointe.

Je passe sur les enquêtes de satisfaction, sur la baisse des accidents ou sur d'autres avantages, bref, il est loin le temps où à droite, on nous expliquait que le tramway allait à l'encontre de l'histoire.

Mais en dépit des efforts que nous déployons, la situation des transports en commun à Paris et dans son agglomération continue de nuire au bien-être et à la qualité de vie de nombreux usagers. Le projet de prolongation de la ligne de tramway participe de notre engagement en matière de transport : il s'agit d'ici 2012 de prolonger cette ligne jusqu'à la porte de la Chapelle.

Je souligne d'emblée que ce projet de tramway est porté à 100 % par Paris et la Région Ile-de-France, en collaboration avec le S.T.I.F. et la R.A.T.P. Une fois encore, ce sont les Parisiennes et les Parisiens qui mettront la main à la poche étant donné que l'Etat se désengage, comme d'habitude, au mépris du calvaire quotidien de ces dizaines de milliers de Franciliens, de provinciaux ou de touristes, qui visitent notre ville tous les jours.

Ce désengagement a d'ailleurs des conséquences concrètes puisque nous savons bien que c'est lui qui menace aujourd'hui le prolongement à court terme du tramway jusqu'à la porte d'Asnières, sur la nécessité duquel tout le monde s'accorde pourtant.

Dans le projet que nous votons aujourd'hui, la longueur du tracé de la ligne jusqu'à la porte de la Chapelle conduit la R.A.T.P. à envisager une rupture de charge, c'est-à-dire un tracé en deux arcs distincts qui assureront chacun le transport sur une partie de la ligne. Cette rupture de charge, qui sera localisée au niveau de la porte de Vincennes, permettra de réduire les perturbations sur la ligne, d'assurer une meilleure régularité des trams ou encore de renforcer l'offre sur l'un des arcs en cas d'événement spécifique. Le principe de cette rupture de charge apporte de nombreux avantages et nous n'y reviendrons pas.

Cela dit, la localisation et l'aménagement de cette rupture de charge font débat.

L'hypothèse proposée d'une rupture aménagée à l'appui de quais face à face séparés par une traversée rencontre des réticences et suscite des inquiétudes. Nous prenons acte que cette hypothèse s'appuie sur une prévision d'affluence à l'interconnexion à venir entre le tram et le métro. Nous prenons acte également que le changement de tramway à tramway ne sera pas idéal puisqu'il faudra traverser la chaussée, ce que la configuration axiale permettait d'éviter. C'est pourquoi la traversée de la chaussée doit être conçue et sécurisée pour l'ensemble des usagers et des voyageurs, qu'ils soient valides ou porteurs de handicap. Nous insistons sur cette recommandation faite par la commission d'enquête.

La solution des quais face à face permet de ne pas encercler Paris dans un nouveau tracé : elle prévoit de ne pas barrer la route à la circulation automobile entre Paris et ses voisins. De fait, ce projet de tramway porte une dimension métropolitaine sur laquelle nous devons nous appuyer, et dans cette mesure, nous souhaitons préserver la possibilité d'un prolongement place de la Nation.

Nous le savons, cette prolongation contribuerait fortement à améliorer l'offre de transport puisqu'elle ajouterait au projet une interconnexion avec la station de R.E.R.

Alors, dans ce contexte, il nous semble que l'enquête publique organisée cet été doit nous amener à prendre au sérieux les inquiétudes qui se sont exprimées, notamment les réserves émises par la commission d'enquête en ce qui concerne les choix techniques proposés par la R.A.T.P.

Ces choix n'ont pas toujours été bien accueillis et doivent être réexposés. Un voeu issu du Conseil d'arrondissement du 20e en fait d'ailleurs la demande. La concertation doit être poursuivie, les solutions retenues doivent être expliquées, de même que les hypothèses alternatives qui ont été écartées. Des rendez-vous sont d'ores et déjà programmés en 2009.

Nous souhaitons que le débat se poursuive car son enjeu est capital dans tous les sens du terme. Il nous engage en effet dans une démarche d'ouverture des portes de Paris et d'amélioration des conditions de vie des habitants de ces quartiers populaires. Avec le tramway, nous réorientons la circulation des personnes et des énergies dans la Ville, nous mettons fin à l'exclusion d'une périphérie par un centre, nous réorganisons l'espace public au profit de modes de circulation douce, nous permettons un brassage nouveau et un nouveau souffle dans ces quartiers trop longtemps délaissés.

Le choix que nous engageons est un choix décisif pour Paris.

Pour cette raison, les élus communistes voteront ces projets de délibération.

Mme Anne HIDALGO, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Monsieur BROSSAT.

La parole est à Mme Laurence DOUVIN.

Mme Laurence DOUVIN. - Merci, Madame la Maire.

Je voudrais d'abord exprimer ma très grande surprise de voir que le Maire de Paris ne préside pas ce débat sur cet équipement, qui est un de ses engagements de campagne, qu'il a tellement appelé de ses vœux, et qui est également un investissement important pour la Ville de Paris.

A l'occasion de ce débat qui s'engage sur cette extension vers la porte de la Chapelle, je voudrais tout d'abord évacuer deux affirmations dont la répétition ne fait pas l'exactitude.

La première d'entre elles : "La droite est depuis toujours et intrinsèquement opposée à l'idée même de tramway". C'est non seulement faux, mais c'est en plus intellectuellement malhonnête. C'est en effet un geste fort de la droite qui, juste après le premier mandat du Maire de Paris, a lancé les études préparatoires pour le tramway en 2001.

Deuxième réfutation : nous avons choisi en toute connaissance de cause de voter pour le principe des études de l'extension du tramway en novembre 2007.

Vous nous dites également que l'Etat s'est désengagé du financement de l'extension du tramway. C'est encore une affirmation qui n'est pas exacte et vous le savez parfaitement mais je vais vous expliquer pourquoi.

La vérité est que l'Etat ne finance que les projets dans lesquels il s'engage lors d'un contrat, comme cela était le cas pour la première phase du tramway jusqu'à la porte d'Ivry, phase vis-à-vis de laquelle l'Etat a assumé tous ses engagements.

Lors de la négociation pour le contrat Etat-Région 2007-2013, aucune voix ne s'est élevée pour demander son intégration à ce plan, contrairement à 16 autres projets de tramways dont les études avaient été financées au contrat de plan 2000-2006 et dont les travaux pouvaient commencer parce qu'elles étaient prêtes. Ce n'était pas le cas pour le projet de prolongement du T3.

Par ailleurs, M. Jean-Paul HUCHON n'a pas jugé bon de l'inclure dans son plan de mobilisation pour les transports, que tout le monde s'accorde pourtant à reconnaître très complet, et ce, ni en tant que président de Région Ile-de-France, ni en tant que président du S.T.I.F.

Alors pourquoi ? Peut-être est-ce finalement parce que ce prolongement apparaît comme un projet principalement parisien et que sa dynamique régionale n'est pas évidente pour tous vos partenaires.

Ces deux éléments évoqués, nous pouvons donc entrer dans le débat de manière sereine. Nous sommes favorables, mes chers collègues, à l'extension de ce tramway jusqu'à la porte de la Chapelle parce qu'elle est la continuation du tramway des Maréchaux sud qui ne peut rester sans prolongement et parce qu'ainsi, il est effectué une liaison Sud-Nord qui est un vrai plus pour l'Est de Paris.

Mais si nous nous félicitons de ce prolongement, de nombreux points retiennent encore notre attention. Sur de nombreux aspects, en effet, la copie est à revoir, et voici une liste non exhaustive des aspects de ce projet qu'il nous faut, selon nous, modifier.

Tout d'abord, nous déplorons un décalage entre les discours de bon aloi, en particulier à l'occasion du Grand Paris, je cite : "La domination de Paris sur les autres collectivités, c'est une ère révolue" ou encore, "Il ne faut pas écraser nos partenaires", et la réalité dans les faits.

Une nouvelle fois, Monsieur le Maire, vous avez choisi de ne pas tenir compte des collectivités voisines. Les communes que nous avons interrogées se réjouissent du prolongement du tramway mais elles regrettent de ne pas avoir été associées en amont du projet, au choix du tracé, aux aménagements routiers. Elles regrettent que leurs suggestions n'aient pas été prises en compte. "Nous avons été entendus, mais pas écoutés", nous confiait tristement un maire d'une de ces communes. Une seule et unique réunion a eu lieu avec les communes concernées, et bien tard, alors que tout était fixé ou presque. C'est particulièrement éloquent comme modèle de concertation métropolitaine.

Bien sûr, ce serait peut-être plus facile si la première couronne était toute rose, ce serait plus facile si les socialistes géraient Saint-Maurice, Maisons-Alfort, Charenton, et d'autres encore.

Un des bons exemples de ces mauvais réflexes est le cas de la porte de Charenton. Je vois que cela vous déplaît mais c'est une réalité. En effet, alors que la commune de Charenton avait présenté ses préconisations pour l'aménagement de la porte et la gestion du carrefour, rien n'a été accepté par la Ville de Paris malgré des solutions pragmatiques. A force de ne pas s'occuper de ses partenaires, on finit par s'isoler.

La commission d'enquête publique ne s'y est d'ailleurs pas trompée en appelant notamment à poursuivre les études avec la Ville de Charenton. Dans le même sens, nous apprenons que l'installation du tramway porte de Vincennes va diminuer le volume du trafic automobile de 27 % sur une pénétrante qui est d'importance dans Paris.

Quel cas a été fait du besoin des Franciliens de venir dans la Capitale, quelle concertation avec les habitants des communes qui utilisent cet axe pour y parvenir ? Quelles solutions ont été prévues pour le report du trafic ?

Je suis désolée, mais pour les familles, je ne connais pas encore de tandem avec quatre places pour les amener dans Paris.

Que se passerait-il également boulevard Ney avec la suppression du passage souterrain, et ses effets sur la congestion routière ?

Monsieur BAUPIN, pourrais-je parler, s'il vous plaît ?

Merci, Madame la Maire, de faire respecter le fait que je sois entendue : je vous remercie beaucoup !

Mme Anne HIDALGO, adjointe, présidente. - Je veux bien le faire, mais vous avez vraiment devancé ce que j'allais demander à M. BAUPIN.

Monsieur BAUPIN, veuillez laisser Mme DOUVIN parler, s'il vous plaît.

Mme Laurence DOUVIN. - Merci beaucoup.

On a toujours l'impression que tout est beau, qu'il n'y a jamais aucun effet négatif induit, mais ceci c'est le rêve et non la réalité.

La sécurité semble avoir été considérée comme une option dans ce dossier, pourtant certains aménagements ne sont pas à prendre à la légère, surtout quand sont en jeu des traversées de piétons ou des pistes cyclables.

Ainsi, les basculements d'itinéraires cyclables d'une rive à l'autre du tramway mettent les cyclistes en danger. Il est possible de faire autrement, il faut limiter au maximum ces basculements de la manière la plus stricte qui soit.

Je voudrais m'arrêtait un instant sur la porte de Vincennes, puisque c'en est une bonne illustration.

Madame la Maire, je voudrais dire qu'il faut être beau joueur. Nous reconnaissons que les modifications que vous proposez pour l'aménagement du tramway en latéral vont dans le bon sens et nous nous en félicitons.

Le fait est que l'ancienne solution, dite de quai à quai, posait un réel problème de sécurité compte tenu en plus de la présence de deux lycées voisins. Je ne peux pas penser que vous imaginiez possible de revenir sur ce point qui remettraient d'ailleurs en cause les résultats de l'enquête publique.

Pour autant, pouvons-nous nous satisfaire de l'aménagement proposé ? Est-il vraiment imaginable de faire traverser ainsi un flux important de piétons sur les passages protégés d'une voie qui est à deux fois trois files ? Il s'agit là d'une situation inédite, effectivement difficile à gérer.

Le stationnement n'a pas lui non plus été traité avec toute l'attention qu'il mérite. Au-delà des places qui vont disparaître

(20 places sur 120 seront supprimées porte de Vincennes), ce qui nous préoccupe davantage c'est qu'aucune nouvelle place de stationnement n'ait été imaginée en compensation.

Or, si l'on veut favoriser le report modal et avoir un projet qui soit un projet régional, c'est quelque chose d'important, ceci n'a pas été effectivement étudié.

De même, la réponse de la Ville aux recommandations de la commission d'enquête paraît légère par rapport aux enjeux.

Ce n'est pas par exemple l'ouverture d'un site Internet qui va remédier à une situation difficile.

Par certaines des réponses, la Ville donne vraiment l'impression de botter en touche. Les nuisances ne semblent pas avoir été suffisamment prises en compte, le bruit et la pollution doivent pouvoir être anticipés avec précision, notamment les nuisances des riverains et usagers du boulevard périphérique.

D'un point de vue général, nous avons le sentiment d'un projet qui est un peu bâclé. L'extension du tramway s'inscrit pourtant logiquement dans le renforcement des transports publics en Ile-de-France.

Nous la soutiendrons donc et ne souhaitons en aucune manière bloquer le processus, pourtant nous avons la conviction que ce projet est perfectible, mais à cet égard je voudrais, à la suite de ce que disait le Président POZZO di BORGO, indiquer tout de même notre surprise, évoquée par M. Jean-François LAMOUR juste avant la fin de la séance du déjeuner qui indiquait à quel point nous étions étonnés de voir distribuer à 13 heures 15 un amendement fleuve de l'Exécutif alors que le débat était prévu à 14 heures 30, la séance devant être suspendue à 13 heures.

Un certain nombre de mes collègues ignorait jusqu'à tout à l'heure qu'un amendement avait été mis sur table.

Comment voulez-vous qu'un groupe soit ainsi en mesure de prendre une décision réfléchie ? Ce n'est pas possible. D'autre part, lorsqu'on regarde le détail de l'amendement qui nous est proposé, il y a neuf considérants ou plus exactement neuf paragraphes.

Comment voulez-vous que nous étudions ces neuf paragraphes alors que pourtant les difficultés sont connues depuis extrêmement longtemps, nous les avons d'ailleurs évoquées par exemple en 3e Commission longuement et que, si certaines de ces considérations recueillent notre assentiment, ce n'est pas le cas pour d'autres.

Il y a bien entendu un amalgame qu'il n'est pas possible de considérer ainsi.

Je voudrais revenir sur le tramway et les autres modes de déplacement et sur les reports modaux, puisque c'est aussi quelque chose d'extrêmement important.

C'est un enjeu révélateur de la vision que l'on a du projet. Les cyclistes doivent eux aussi être bien traités dans ce dispositif, nous sommes sensibles au fait que de nombreuses stations Vélib' aient été prévues à proximité mais préoccupés par le grand nombre de basculement cycliste.

Nous sommes également très vigilants sur les mesures en faveur de la circulation et il est important de faire en sorte que le chantier ne se transforme pas en enfer quotidien, particulièrement pour les riverains, nous y veillerons.

D'un point de vue plus général, nous proposons dès aujourd'hui d'envisager le prolongement de ce tramway jusqu'à la porte Maillot.

Nous estimons en effet qu'un terminus à la porte de la Chapelle ou à la porte d'Asnières n'est pas pertinent. Il ne se justifie ni d'un point de vue territorial ni sur le plan des transports.

La leçon de la nécessité d'une coupure, mes chers collègues, était bien prévisible. Elle n'avait pourtant pas été prévue lors de la première phase du T3.

Ceci va amener à installer porte de Vincennes et à y défaire des installations toutes récentes d'aménagement. Manifestement, il a manqué d'une réflexion d'ensemble, nous ne voudrions pas que cela se reproduise pour cette deuxième partie ni non plus pour son prolongement possible.

Nous avons ce matin présenté différent vœux, l'un sur le problème de la ligne 14, l'autre sur l'état du R.E.R. et du métro.

Ne croyez pas que je sois loin du sujet. Mme LEPETIT s'est déclarée chaque fois d'accord sur l'utilité de ces vœux et a annoncé qu'il leur serait accordé satisfaction s'il faut en croire les assurances du S.T.I.F.

Certes, elle a eu la chance d'avoir des réponses qui ne sont pas publiques, il n'est donc pas étonnant que je fasse mention de ces vœux et que je sois surprise qu'elle y ait donné ce matin un avis défavorable.

Ceci fait partie du dossier des transports publics et donc de celui du tramway. Il y a également d'autres projets ambitieux appelés à structurer les transports franciliens et nous les encourageons vivement.

Je veux d'abord parler de l'extension du R.E.R. Eole vers la Défense puis vers le Mantois, un projet qui permettrait de désengorger le R.E.R. A et la ligne 1 du métro.

Aucun débat ne doit occulter la nécessité d'une rocade autour de Paris, destinée à permettre enfin de relier la banlieue sans passer par Paris, car c'est là une véritable ambition métropolitaine.

Quant à la participation de l'Etat qui est sans arrêt évoquée comme la condition première de tout investissement nouveau, il faudrait peut-être cesser d'en faire une incantation qui ne sert pas à grand-chose sinon à vous faire plaisir.

Il est évident que nous souhaitons aussi l'intervention financière de l'Etat en matière de transport.

Il n'en est pas moins évident, ne vous réjouissez pas trop vite et écoutez donc la suite, que les investissements retenus devront être classés par priorité et hiérarchisés à partir de la publication du projet que doit présenter le Secrétaire d'Etat à l'Aménagement de la Région-Capitale car c'est là qu'il sera possible effectivement d'envisager un plan de financement d'ensemble qui fasse, avec nos voisins, appel à l'ensemble des partenaires et de décider ensuite quelles ressources nouvelles seront sollicitées.

Pour résumer notre pensée, nous sommes favorables à cette extension du tramway mais nous ne pensons pas qu'il s'agisse du grand dessein dont l'Ile-de-France a vraiment besoin ou de l'équipement qui soit le plus à même de soulager véritablement Paris du trafic automobile venant de l'extérieur.

Partant du principe qu'il faut achever ce que l'on a com-

mencé, nous soutiendrons ce projet, et parce qu'il faut agir avec conviction et également avec responsabilité et malgré les réserves que nous avons évoquées, dans l'intérêt des Parisiens, nous voterons en faveur des trois projets de délibération.

Je vous remercie.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, président. - Je donne la parole à Mme Marinette BACHE.

Mme Marinette BACHE. - Madame la Maire, mes chers collègues.

Le tramway est l'une des grandes réalisations de notre précédente mandature et son prolongement est l'un des grands engagements de la mandature qui commence.

Le projet d'extension de la ligne T3 vers l'Est et le Nord de Paris va permettre de desservir cinq arrondissements et 11 communes limitrophes.

La gare R.E.R. E Eole-Evangile dans le 19e arrondissement et le prolongement du tramway Seine-Saint-Denis, Epinay, Villetaneuse jusqu'à la gare Evangile seront en totale adéquation avec ce projet.

Le choix du tramway s'inscrit dans une politique globale des déplacements conforme au Plan de déplacements de Paris, au Plan de déplacements en Ile-de-France ainsi qu'à la loi sur l'air et sur l'utilisation rationnelle de l'énergie, en permettant une redistribution de l'espace public au profit des modes de circulation douce : piétons et vélos et réduit par conséquent la part de l'automobile.

Nous notons avec satisfaction que le premier tronçon de 7,9 kilomètres accueille plus de 100.000 voyageurs chaque jour alors que la ligne P.C. 1 en accueillait seulement 55.000.

Le groupe du M.R.C. est particulièrement sensible aux conséquences bénéfiques qu'aura l'arrivée du tramway T3 pour les habitants des quartiers d'habitat social situés entre le boulevard des Maréchaux et le boulevard périphérique, tronçons délaissés et isolés de la vie parisienne.

L'arrivée du T3 va permettre de désenclaver ces quartiers, de les intégrer à la Ville par des opérations de requalification.

Une requalification qui va bien sûr de pair avec la politique de la Ville d'aide au commerce, de mixité sociale, de réinsertion professionnelle et de lutte contre les établissements insalubres.

Ainsi, l'arrivée du T3 et les nombreuses réalisations qui l'accompagneront changeront l'image de ces quartiers, elles permettront le développement économique de ces zones et l'amélioration des conditions de vie qui, aujourd'hui, sont dans ces zones, assez préoccupantes.

Je pense notamment aux nuisances sonores, aux embouteillages, aux équipements à rénover.

Ce renouvellement urbain est déjà en cours depuis "Paris Rive gauche" jusqu'au vaste secteur de développement de Paris Nord-est ainsi que dans les territoires limitrophes.

Ce projet permettra de manière plus globale d'atténuer la rupture entre Paris et les communes limitrophes induites par le boulevard périphérique et facilitera les trajets en rocade, notamment de banlieue à banlieue. Incontestablement, le tramway améliore et va améliorer la vie des Parisiennes et des Parisiens, mais également faciliter la vie des habitants des banlieues.

Nous nous félicitons donc de constater que son trajet a été étudié de façon à permettre cela : correspondance avec 11 lignes de métro, les RER C, E, le TramY, des lignes "Mobilien" et 39 lignes de bus parisiennes et de banlieue.

Ainsi, nous pourrons répondre aux besoins croissants de transport de surface en rocade, améliorer le maillage des transports collectifs, améliorer la desserte locale dans le secteur Est de Paris qui en a particulièrement besoin et renforcer les liaisons avec les communes limitrophes, améliorer l'accessibilité des transports urbains et des cheminements en même temps que nous réaménageons le paysage urbain et la répartition de l'espace.

Comme pour le premier tronçon du tramway T3 sur les boulevards des Maréchaux Sud, la Ville de Paris et le S.T.I.F. sont co-maîtres d'ouvrage de l'opération.

Après un financement défini dans une convention entre la Ville de Paris, la Région, le S.T.I.F. et la R.A.T.P. Le grand absent, bien sûr, c'est l'Etat, qui vient de rater ainsi l'occasion de démontrer son prétendu attachement au Grand Paris dont ne cesse de nous parler Nicolas SARKOZY. Des paroles, des paroles, bien loin des réalisations concrètes et efficaces pour ancrer "Paris Métropole" dans la réalité.

Pour terminer, je voudrais m'attarder un peu sur la porte de Vincennes. Il a donc été arrêté que la rupture de charge se ferait à cet endroit. Je regrette que l'abandon des autres options n'ait pas été suffisamment expliqué par les services de la R.A.T.P., que ce soit l'adjonction de nouvelles rames pour assurer la fluidité du trafic, que ce soit le choix éventuel d'autres sites pour cette rupture de charge.

Si les raisons pour lesquelles ces autres solutions ont été abandonnées avaient été mieux expliquées, elles auraient certainement évité certaines inquiétudes exprimées dans les réunions publiques.

Il en est de même d'ailleurs pour le refus de positionnement en axial sur le cours de Vincennes.

Il nous faut cependant avancer, car ce sont des milliers d'habitants de l'Est parisien qui attendent le T3.

Et je veux souligner ce point positif : la rupture de charge sur le cours de Vincennes permet de garder la possibilité future d'une interconnexion avec le RER A à la Nation. C'est bien, c'est intelligent, car le tramway est, dans notre esprit, un projet non pas parisiano-parisien, mais d'ambition métropolitaine. Dès maintenant d'ailleurs, il a une correspondance avec la ligne 1 du métro.

J'insisterai cependant, et vous retrouverez ma préoccupation dans le vœu n° 66 présenté au Conseil du 20e arrondissement par les élus socialistes, M.R.C., communistes et radicaux, mais également voté par "Les Verts", sur la nécessité de traiter avec beaucoup d'attention tout ce quartier dont la population a déjà subi les travaux de réfection de la porte et du cours de Vincennes et qui d'ailleurs est aujourd'hui très satisfaite du résultat.

Cependant, cette population est préoccupée par le fait de devoir subir de nouveaux travaux et doit donc, si je peux m'exprimer ainsi, trouver un "retour sur investissement", tant dans l'aménagement du cours de Vincennes que dans celui de l'ensemble du quartier.

Ceci dit, vous l'avez compris, nous voterons l'ensemble

des projets de délibération concernant le tramway.

Je vous remercie.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Madame BACHE.

Je donne la parole à Mme CUIGNACHE-GALLOIS.

Mme Edith CUIGNACHE-GALLOIS. - Merci, Madame la Maire, mes chers collègues.

Vous nous demandez d'approuver l'extension du tramway des Maréchaux Sud pour couvrir l'ensemble de l'Est parisien.

Bien que critique sur l'idéologie qui a gouverné la mise en œuvre du premier tronçon Sud du T3, nous voterons ce projet de délibération.

Deux raisons essentielles nous amènent à supplanter les réserves et les questions que nous serons amenés à vous poser sur ce projet.

Nous formulerons également des vœux et espérons que vous les prendrez en considération avec la même ouverture d'esprit que celle dont nous faisons preuve dans ce débat, parce qu'il nous en faut pour dépasser les critiques que nous formulons sur le premier tronçon.

Il nous paraît en effet que la conception de ce premier tronçon a davantage répondu à une idéologie qu'à un vrai souci de proposer une solution efficace à la demande de transport pourtant cruciale pour les Parisiens.

Le T.M.S. a, de fait, créé une nouvelle barrière, gênant les entrées et sorties de Paris pourtant indispensables, sans pour autant offrir une nouvelle offre de transport.

20.000 voyageurs de plus seulement que le P.C. ; de 80.000, on est passé à 100.000 voyageurs par jour pour un coût d'un milliard d'euros. Une belle réalisation, certes, avec de la pelouse au milieu des rails, mais très coûteuse et pas efficace quand on sait que ce sont plus de 10 millions de déplacements qui se font chaque jour dans Paris.

Or, 70 % de la totalité des déplacements sont des déplacements de banlieue à banlieue.

Oui, il faut trouver d'urgence un moyen de désengorger nos lignes internes. Oui, il faut inciter les Parisiens et les Franciliens à prendre les transports en commun. Mais non, la solution n'a pas été trouvée grâce au premier tronçon du tramway qui a été conçu davantage pour répondre à une idéologie calcifiante que pour ouvrir Paris et lui apporter la décongestion et la fluidité dont nous sommes très loin.

Rappelons qu'avec son taux de fréquentation de plus d'un million de voyageurs par jour, la ligne A du RER est la plus dense du monde. Paris dépasse Tokyo sur la ligne A du RER ; c'est un exploit. 20 à 25 %, c'est-à-dire près d'un quart des utilisateurs de la ligne 13, traversent Paris sans s'y arrêter. Sur plusieurs de nos lignes de métro, la charge dépasse les 90 % ; elle atteint même 95 % sur les lignes A et B du RER et sur cette fameuse ligne 13 du métro, ce qui équivaut, en termes d'espace, à 12 personnes dans une voiture de cinq places.

Ces chiffres ne parlent pas ; ils crient au secours !

Or, force est de constater que le tramway n'a pas changé cet état de fait et qu'il n'a pas répondu non plus aux attentes des Parisiens ni des Franciliens, ni à celles de ce qui aurait dû être envisagé dans le cadre d'une vision métropolitaine de notre Capitale.

Et pourtant, nous n'avons plus les moyens de politiques gadgets.

Alors, pourquoi voterons-nous sa prolongation ?

La première raison est que nous sommes animés par un bon sens pratique et que, comme l'a dit notre président, Yves POZZO di BORGO, maintenant que la ligne est commencée, c'est évident, il faut la terminer, d'autant qu'il s'agit de desservir les 12, 13, 18, 19 et 20e arrondissements et des communes limitrophes dans l'ensemble peu favorisées et que dans ces conditions, il nous paraît qu'un effort peut être engagé pour leur offrir une nouvelle desserte et une requalification urbaine dont ils ont bien besoin.

La seconde est que nous constatons avec satisfaction que l'état d'esprit général qui a dirigé ce projet n'est plus le même. D'une politique d'ostracisme et de sectarisme qui dressait les uns contre les autres, souhaitait organiser l'enfer pour les automobilistes sans se soucier des retombées économiques que cela pouvait impliquer, ni du simple respect de la liberté de choix qui doit être préservée, d'une politique de l'interdiction menée par l'ancien maire adjoint aux transports, on assiste avec Mme LEPETIT au passage à une politique qui nous paraît moins sectaire et plus orientée vers l'efficacité.

Le projet qui nous est proposé annonce en effet devoir rendre plus efficace le réseau de transport public francilien et atténuer la coupure entre Paris et la petite couronne. Efficace est un mot qui nous agrée.

On note aussi, même si elle est perfectible, une volonté d'intermodalité permettant des correspondances avec 11 lignes de métro, les RER C et E et 39 lignes de bus au total.

Nous approuvons cette intermodalité, mais nous avons fait un vœu à ce sujet pour que soit bien comprise et inscrite notre détermination à veiller à ce qu'elle soit optimale par sa facilité d'accès.

On relève également une certaine volonté à rendre le tram plus respectueux du partage de l'espace public et donc plus incitatif que prohibitif. Diminuer au passage la part modale de l'automobile est, bien entendu, compris de tous, si elle est compensée par d'autres moyens de transport tout aussi efficaces.

La lutte contre le dérèglement climatique est l'affaire de tous et mérite de dépasser les clivages et les sectarismes. Or, la politique qui a consisté à créer des embouteillages sans proposer de véritable politique alternative a suscité des antagonismes entre cyclistes et automobilistes, piétons et cyclistes, a fini par créer un enfer pour tous sans pour autant apporter la moindre solution efficace aux besoins des franciliens qui se sont massivement reportés sur l'utilisation des deux-roues motorisés dangereux, sonores, polluants et encombrants pour les trottoirs parisiens, parce que Vélib', c'est sympathique, mais ce n'est pas magique, surtout quand il pleut et que les trajets sont longs.

De l'ère de la contrainte, de l'agressivité, du sectarisme, il était donc très urgent de sortir pour arriver à plus de raison et plus de soucis pour la liberté du travail et le bien vivre de tous.

Non, nous ne sommes pas encore au paradis, mais force est de reconnaître qu'il y a un progrès.

Un exemple concret : la décision d'installer la rupture de charge du T3 sur le cours de Vincennes et son implantation latérale sont, nous semble-t-il, un exemple d'une solution relativement équilibrée qui prend en considération les exigences liées à la sécurité des piétons et à l'intermodalité, en même temps que celle d'une gestion sensée de la circulation et de l'insertion urbaine. Ces considérations nous paraissent, dans leur ensemble, plus respectueuses des intérêts de tous et primordiales pour préparer l'avenir d'un grand Paris. Envisager ce tramway comme une vraie nouvelle offre de transport, permettant un report modal périphérique, éviter les traverses inutiles de Paris sont les objectifs à atteindre dans les décennies à venir.

Notre second vœu porte sur les voies pénétrantes, parce qu'il n'est pas envisageable d'enfermer Paris derrière son tramway. Nous formulons donc le vœu que soient respectés les axes existants aux portes de Paris, et en particulier les axes d'intérêt régional.

La vie économique et la vie au quotidien ont leur réalité : livreurs, taxis ou résidents doivent pouvoir sans trop d'encombre, qui génère du stress et de la pollution, entrer ou sortir de Paris. Cela relève de la plus élémentaire des libertés et n'empêche en rien l'incitation à prendre les transports en commun.

Renoncer à créer de nouveaux obstacles à la fluidité de la circulation, c'est aussi éviter que ne soient obstruées les voies du tramway et permettre une plus grande productivité de leurs lignes. Le contre exemple de la Porte de Versailles ne doit plus se produire.

De même sommes-nous très interrogatifs sur l'opportunité de combler le tunnel de la Porte de Charenton, et souhaiterions comprendre les raisons de cette décision qui nous échappe.

Sur son coût maintenant, vous aviez annoncé un coût de 612 millions d'euros pour l'extension, mais la réalité est tout autre. Ce projet va en fait se chiffrer à un montant beaucoup plus élevé car encore faut-il y ajouter toutes les dépenses indirectes qui en découlent, et c'est le cas de le dire puisque c'est le coût du détournement des canalisations d'eau et autres réseaux qui vont vertigineusement faire monter la facture. En tout, ce sont plus de 80 millions d'euros qui seront supportés par les budgets annexes de l'assainissement et de l'eau, soit une augmentation du coût de 13 %.

C'est dire que la productivité et la rapidité du déplacement offert devront être à la hauteur de ces investissements. La mise en circulation prévue, évidemment, en 2012 sera aussi l'occasion de dresser un bilan des nouvelles offres de transport. Le grand Paris aura fait ses premiers pas. Il ne pourra se réaliser que si un véritable projet structurant est adopté d'ici là.

Nous attendons avec impatience les propositions de Christian BLANC sur une rocade de métro en grande ceinture qui, nous n'en doutons pas, sera accueillie par l'ensemble des élus parisiens avec une pensée toute métropolitaine, et la largeur d'esprit qu'elle doit susciter. Parce qu'il faut préparer ensemble l'avenir de Paris, et comme l'a lui-même déclaré, Monsieur le Maire, dans un journal du dimanche, des enjeux aussi essentiels que le logement, les transports, le défi environnemental ou la dynamique économique impliquent aujourd'hui de raisonner à une nouvelle échelle.

Nous partageons cette analyse et appelons de nos voeux qu'elle soit suivie d'effet.

Merci, Madame le Maire.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Merci, Madame CUIGNACHE-GALLOIS.

Je donne la parole à Mme Michèle BLUMENTHAL.

Mme Michèle BLUMENTHAL, maire du 12e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Dans le cadre de la politique des déplacements, conforme au plan de déplacements parisien et francilien, la Municipalité parisienne a choisi et réalisé pendant la mandature précédente le tramway sud, reliant le pont Garigliano à la Porte d'Ivry.

A la suite de son succès, plus de 100.000 voyageurs jour, un taux de satisfaction égal à 97 %, la Ville de Paris a choisi de poursuivre l'extension du tramway à l'est et vers le nord. De plus, l'expérience du TMS nous montre que le tramway, tout en favorisant les transports collectifs propres, les circulations douces, diminue l'accidentologie et le trafic routier et a un impact économique avéré pour les commerçants présents sur le parcours après la mise en servive du tramway.

Le vote d'aujourd'hui est donc important pour Paris, les communes limitrophes et le 12e arrondissement. Les objectifs sont ambitieux : favoriser les transports collectifs propres, les circulations douces, diminuer le trafic routier, ses nuisances, mieux partager l'espace public, requalifier l'espace urbain le long des boulevards des maréchaux, atténuer la coupure entre Paris et les communes limitrophes. On ne peut donc que regretter que l'Etat, en complète contradiction avec le Grenelle de l'environnement, et qui avait précédemment financé 16 % du TMS, ne participe pas financièrement à son extension.

La mise en œuvre du projet d'extension du tramway a débuté dès 2007. Après l'approbation du projet par le S.T.I.F. en octobre 2007, les débats publics organisés en juin 2007, nous sommes entrés dans la phase d'enquête publique qui s'est terminée le 7 juin 2008. La commission d'enquête a remis son rapport le 28 novembre alors qu'il était attendu fin juillet, et ce retard nous a empêchés de communiquer, de consulter les habitants, d'où les réactions que l'on observe parfois depuis la date de la remise du rapport. Ce temps d'explication et de dialogue nous a manqué.

Pendant la phase de l'enquête publique et jusqu'au rendu du rapport, les services de la Ville et les élus ont bien sûr travaillé et fait évoluer le projet en portant et relayant les intérêts de tous. Ceux, bien sûr, des habitants mais aussi ceux des futurs utilisateurs du tramway, comme de tous les autres transports collectifs ou individuels.

L'un des élément qui a posé interrogation, la coupure du nouveau tramway à la Porte de Vincennes, correspond à une demande de la R.A.T.P. exprimée en mai 2007 au moment de l'élaboration du dossier d'enquête publique, validé par le S.T.I.F. en juin 2007 (comité des décideurs) puis en septembre 2007 (commission du suivi avec l'ensemble des élus, y compris des élus de Paris de la précédente mandature.

Cette coupure répond aux problèmes posés par un arc unique correspondant à une ligne de 22 kilomètres avec 42 stations. Cela aurait été alors la ligne la plus longue des réseaux de tramway en France, dans un milieu urbain dense et homogène sur l'ensemble du tracé avec de nombreux carrefours à traverser, entraînant une baisse du service rendu aux usagers: retards, tramways bondés, etc.

Sur la localisation de la coupure, je souhaiterais simplement rappeler que d'autres hypothèses ont été étudiées Porte

de France, Porte de Charenton, Porte des Lilas. Mais seule celle de la Porte de Vincennes permet de répondre à l'ensemble des objectifs : correspondance optimale avec un mode lourd qui correspond à un flux voyageurs trois fois supérieur à la correspondance tram-tram, répartition optimisée entre les deux arcs dans la perspective d'un prolongement à la Porte d'Asnières, voire même à la Porte Maillot, et enfin disponibilité des emprises.

Prenant acte de la nécessité de cette coupure, nous avons travaillé pour qu'elle soit la plus satisfaisante possible, en termes d'intermodalité avec les autres modes de transport, de sécurité des établissements scolaires, des cyclistes, des cheminements piétons, en diminuant la largeur de la chaussée, en aménageant la trémie du métro, tout en favorisant le cheminement piéton sur les contre-allées.

Ce travail se poursuivra tout au long de l'approfondissement du projet, et je resterai vigilante.

Les élus du 12e arrondissement ont également travaillé à ce que le parcours du tramway soit le plus satisfaisant possible pour tous dans notre arrondissement. Je suis heureuse, par exemple, d'avoir obtenu la garantie que les quais de tramway se trouveront en vis-à-vis à la station Montempoivre, améliorant ainsi la sécurité au niveau du groupe scolaire Paul Valéry.

Comme nous l'avons dit dans toutes les réunions, nous souhaitons la création d'une station supplémentaire à la Porte de Reuilly, station qui pourrait desservir le quartier Vallée de Fécamp et la pelouse de Reuilly, notamment lors des manifestations importantes qui s'y déroulent.

La station Baron Leroy doit être un accélérateur de l'aménagement du secteur Bercy-Charenton, cependant il est impératif pour la mairie du 12e qu'avec l'extension du tramway T3, la rue Baron Leroy soit prolongée, permettant ainsi de désenclaver le quartier de Bercy ou travaillent plus de 3.000 personnes, mais aussi mieux desservir la gare de Bercy amenée à tripler son trafic, et aussi la commune de Charenton.

Dans le 12e arrondissement, dès que cela a été possible avec le rendu du rapport, nous avons fait le choix de communiquer largement. Aussi le 1er décembre avec Annick LEPETIT et les élus du 20e arrondissement, nous sommes allés à la rencontre des habitants du quartier de la porte de Vincennes, le 4 décembre nous avons organisé une réunion sur le déplacement du marché Poniatowski, déplacement inhérent aux travaux du tramway. Enfin, le 22 janvier, nous présenterons l'ensemble du projet pour notre arrondissement.

Choisir le tramway, c'est faire le pari de l'avenir, le pari d'une ville qui respire mieux, qui s'embellit, qui partage mieux l'espace public et qui innove.

L'avenir, ce sont d'abord les travaux et nous serons vigilants à ce qu'ils se déroulent de la façon la plus sécurisante et la moins contraignante pour tous.

L'avenir, c'est aussi le prolongement du tramway jusqu'à la Nation, conformément au vœu qui a été voté dans le 12e arrondissement au Conseil de Paris, j'appuierai fortement la demande d'étude de ce prolongement, sachant que l'aménagement actuel de la correspondance Porte de Vincennes le permet.

Merci.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Merci à vous, Madame BLUMENTHAL.

La parole est à M. Denis BAUPIN.

M. Denis BAUPIN, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Franchement, cet après-midi, on ne va pas cacher notre joie en tant que groupe des "Verts", d'abord parce que le résultat de l'enquête publique, le rapport de la commission d'enquête, est venu valider des mois et des mois de travail, des dizaines et des dizaines de réunions de concertation, menées notamment avec les communes limitrophes. Pendant de très nombreux mois, nous avons travaillé pour préparer cette prolongation du tramway jusqu'à la Porte de la Chapelle, voire même au-delà c'était notre souhait. Je voudrais vraiment remercier l'ensemble des services qui ont travaillé sur ce projet, parce que ce travail été totalement validé par cette enquête publique, à part un point sur lequel je reviendrai dans quelques instants.

C'est donc un grand plaisir de savoir qu'aujourd'hui avec le vote de ce projet de délibération nous allons pouvoir poursuivre le tramway des Maréchaux.

Et quelle joie, quelle validation du projet de tramway des maréchaux que d'entendre aujourd'hui nos collègues de l'opposition municipale se sentir enfin obligés de voter pour le tramway. Quel meilleur hommage au succès du tramway des maréchaux. On sent bien que cela passe mal, c'est-à-dire que les circonvolutions, les discours idéologiques, etc., on en entend encore beaucoup mais aujourd'hui nous ne sommes plus à l'époque où M. COPPÉ faisait campagne pour les régionales en disant que le tramway allait être la muraille qui aller encadrer Paris, nous ne sommes plus à l'époque où Mme de PANAFIEU déclarait que le tramway était à rebours de l'histoire.

Nos collègues ont enfin compris que les Parisiens, que les Franciliens ont besoin de transports collectifs, qu'ils ont besoin de ce tramway des maréchaux et que voter contre ce tramway…

Mme Laurence DOUVIN. - Ce n'est pas possible !

M. Denis BAUPIN, adjoint. - Oui, c'est grâce à ceux qui ont eu le courage, en effet, pendant des années, face à vos récriminations et à tous les obstacles que vous avez cherché à mettre en place, qui ont eu le courage, en effet, de porter ce projet.

Je ne veux surtout pas bouder mon plaisir d'entendre aujourd'hui la droite parisienne comprendre enfin ce que la droite, d'ailleurs, dans beaucoup d'autres villes avait compris depuis longtemps : c'est qu'il y a besoin de transports collectifs et que le tramway, c'est le transport collectif moderne, celui qui permet de reconquérir l'espace, celui qui permet à nos concitoyens qui ont envie de transports collectifs de qualité de ne pas forcément toujours être en sous-sol.

Il y a donc besoin du tramway des Maréchaux et de le prolonger le plus loin possible.

Quand j'entends même Mme DOUVIN nous dire qu'il faudrait le prolonger jusqu'à la Porte Maillot, on croit rêver ! On est passé à une autre époque ! On est passé au XXIe siècle ! C'est incroyable !

Evidemment, je ne voudrais pas redire ce que beaucoup de nos collègues ont déjà dit sur ce succès du tramway, notamment je voudrais corriger certains chiffres que j'ai entendus.

C'est plus d'un doublement de la fréquentation, par rapport au bus PC, du tramway des Maréchaux Sud. Si on a bien ces problèmes aujourd'hui de coupure de la ligne en deux, c'est à

cause du succès de cette ligne qui montre bien les difficultés que l'on pourrait rencontrer, notamment en matière de régularité du tramway.

Evidemment, c'est connu, nous avons, nous "Les Verts", par rapport au projet tel qu'il était conçu, deux regrets que je vais forcément exprimer ici.

Le premier est que le tramway s'arrête à la Porte de la Chapelle. Nous souhaitons que le tramway aille au-delà et nous aurions souhaité que, dans le projet qui était soumis à l'enquête publique, ce tramway aille jusqu'à la Porte d'Asnières. C'était cohérent avec le Plan de déplacement de Paris, avec le S.D.R.I.F., avec l'enquête publique sur Clichy-Batignolles. Il y a toujours nécessité de faire cette prolongation à la Porte d'Asnières.

Je me réjouis d'ailleurs que, dans le vœu proposé par l'Exécutif, cette question soit remise à l'ordre du jour et qu'il soit demandé au Syndicat des transports d'Ile-de-France d'aller dans la poursuite des études sur cette prolongation, d'autant qu'elles sont déjà très largement avancées, puisque la partie concernant la Ville de Paris est déjà faite, et que l'on puisse engager les procédures juridiques qui permettent d'engager cette prolongation du tramway au-delà de la Porte de la Chapelle jusqu'à la Porte d'Asnières.

Evidemment, se pose la question du financement. De ce point de vue, il est toujours très amusant d'entendre nos collègues de l'U.M.P. faire des circonvolutions pour expliquer que, oui, il faut plein de projets de transports collectifs, déposer des vœux, etc., mais ne jamais s'interroger sur la façon de les financer et ne jamais émettre le moindre regret, ne serait-ce que le moindre regret, sur le fait que le Grenelle de l'environnement n'ait débouché sur aucun financement. Zéro ! Zéro de chez zéro, sur le financement des transports collectifs en Ile-de-France ! Rien ! Pas un sou !

Donc, on est là dans du discours. On entend dire que Christian BLANC qui, franchement, s'est plutôt exprimé contre la rocade de métro, serait tout d'un coup attendu comme le messie, comme celui qui allait résoudre les problèmes ! Encore faudrait-il qu'à un moment ou à un autre, on nous explique comment on le financera. Soit on le finance par des contributions publiques et uniquement par les contributions publiques, donc l'Etat devra y prendre sa part, soit il faudra trouver d'autres mécaniques de financement. On a déjà, à de nombreuses occasions, fait des propositions sous forme d'écotaxe, sous forme de péage sur les autoroutes ou autres pour financer les transports collectifs, si l'Etat ne veut pas être au rendez-vous. En tout cas, il y a bien un moment où il faudra des financements, y compris pour financer la prolongation à la Porte d'Asnières.

L'autre sujet, évidemment, c'est le fait que ce projet ne permette pas, en tout cas ne prévoit pas pour l'instant la prolongation jusqu'à la place de la Nation.

Je rappelle qu'au moment où a été évoquée, très tardivement d'ailleurs, par le S.T.I.F. et la R.A.T.P. la nécessité d'une interruption de la ligne en deux arcs, on était déjà quasiment à la fin du débat public, il avait été recherché l'endroit le plus pertinent pour le faire et les propositions faites par le S.T.I.F. étaient une interruption à la Porte de Vincennes qui permette la prolongation jusqu'à la Nation. Or, aujourd'hui, cet engagement n'est pas tenu. Le S.T.I.F. n'a pas souhaité permettre une prolongation à la Nation dès cette prolongation du tramway.

Donc, on se retrouve dans cette situation où, sans la cohérence d'aller jusqu'à la Nation, on a un problème d'organisation de l'interruption à la Porte de Vincennes et donc des projets qui tous, ceux qui sont évoqués aujourd'hui, ont des avantages et des inconvénients et qui restent relativement inachevés tant que l'on n'ira pas jusqu'à la Nation.

Au jour d'aujourd'hui, ce que je constate, et je souhaite que l'on se donne la capacité de poursuivre - et c'est le sens du vœu déposé par le groupe "Les Verts" -, que l'on continue à réfléchir sur le bon équilibre, vu l'urgence dans laquelle on a été, pour trouver le bon équilibre entre les différentes solutions et que le critère que l'on privilégie soit celui de la sécurité : la sécurité des piétons, la sécurité des usagers, la sécurité des cyclistes.

Il est vrai que le projet tel qu'il est présenté aujourd'hui comporte la grosse difficulté de proposer que les usagers du tramway qui voudront aller de l'arc sud à l'arc nord, ou inversement, doivent traverser une 2x3 voies. On est d'ailleurs en droit de se demander si, en face d'une départementale qui traverse Vincennes, il faut forcément mettre en place une 2x3 voies, quand on voit, par exemple, qu'au niveau de l'avenue d'Italie - et cela, c'était à l'époque de l'ancienne mandature, celle de M. TIBÉRI -, on avait souhaité mettre l'avenue d'Italie à 2x2 voies en face d'une autoroute et d'une route nationale. Comme quoi c'était possible à l'époque et qu'aujourd'hui, face à une route départementale, on nous dit qu'il faudrait absolument mettre une 2x3 voies. Il est vrai que cette question du dimensionnement du cours de Vincennes est un des invariants ou une des conditions qui rende d'autant plus difficile la sécurité des usagers.

Je me réjouis du travail qui a pu être effectué avec les services de la Ville depuis la réunion publique pour essayer de trouver les meilleures conditions pour faire en sorte que le tramway des Maréchaux, son extension et l'interruption à la Porte de Vincennes puissent être regardés de façon la plus attentive et trouver les meilleures solutions pour l'amélioration de la sécurité des correspondances. Je pense que l'on peut encore progresser, des pistes sont tracées dans le vœu de l'Exécutif, donc c'est un signal très intéressant, notamment la volonté de retourner devant les conseils de quartier pour pouvoir avancer.

Je me réjouis de ce climat d'ouverture et du travail que l'on a pu entamer avec Annick LEPETIT sur cette évolution.

Je souhaite que cela puisse se poursuivre jusqu'au moment où le conseil du S.T.I.F., c'est-à-dire mi-février, devra statuer sur ces améliorations. Peut-être que, par rapport au texte de certaines formulations du vœu, qui ne sont pas complètement claires, je voudrais savoir, quand on dit que l'on souhaite étudier la remise en place des couloirs de bus, est-ce bien la volonté de la Ville de Paris de mettre en place ces couloirs de bus et de taxis sur le cours de Vincennes de façon qu'ils ne soient pas pris dans la circulation globale et qu'il n'y ait pas de régression dans leurs déplacements ?

Lorsqu'on parle des contre-allées et de prévoir le déplacement piétonnier, est-ce que l'aménagement, comme on a pu l'évoquer dans certaines discussions, sera bien un aménagement qui réellement ferait en sorte que, quelque part, on mette les dispositifs du type de ceux que l'on a mis sur le terre-plein Saint-Paul en matière de priorité piétonne ?

Quelles sont les perspectives dans ces aménagements qui permettraient, au moins si c'était la solution proposée aujourd'hui qui serait retenue en matière d'aménagement de la Porte de Vincennes, de réellement aller dans le sens d'une amélioration du dispositif pour les usagers et pour la sécurité ?

Voilà notre état d'esprit. En tout cas, il est toujours extrêmement constructif, évidemment, pour le tramway. Ce que nous

souhaitons, c'est que ce projet puisse être réalisé, qu'il soit réalisé dans les meilleures conditions et que notamment sur les deux points que j'ai évoqués et qui restent pour nous des points sur lesquels nous sommes en attente, nous puissions continuer à progresser ensemble.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Denis BAUPIN.

Madame Anne-Constance ONGHENA, vous avez la parole.

Mme Anne-Constance ONGHENA. - Mesdames et Messieurs les élus, comme vous, très certainement, j'ai lu avec attention le rapport de la commission d'enquête publique, et sa lecture nous amène à deux constats et nous incite à vous poser un certain nombre de questions.

Le premier constat : c'est l'extension du T3 est une équation aujourd'hui avec encore plusieurs inconnues.

La première inconnue, qui a déjà été largement évoquée depuis tout à l'heure : la station Porte de Vincennes où, pour ne pas entraver le trafic automobile, la commission d'enquête a demandé la création de deux stations, de part et d'autre du cours de Vincennes, au lieu d'une seule en rive nord.

Nous avons deux questions à ce niveau de la réflexion : comment allez-vous réussir l'aménagement de deux stations Porte de Vincennes, tout en assurant la compatibilité avec le prolongement de la ligne place de la Nation ? Quand allez-vous engager une réflexion d'ensemble sur la gestion du trafic routier du cours de Vincennes puisqu'il devra accueillir quatre voies ferrées et non plus plus deux, comme le projet d'origine le laissait supposer ?

Deuxième inconnue : les acquisitions foncières. Pour que le projet puisse s'engager, vous devez avoir résolu la question des acquisitions foncières le long du tracé et vous êtes loin d'avoir abouti.

Dans le 19e, les emprises foncières concernées sont situées en bordure de la rue de la Clôture, dont le propriétaire est la S.N.C.F., en bordure de la BH 19 et du boulevard Macdonald, dont le propriétaire est le ministère de la culture, dans les 12e, 13e et 20e, des terrains sont également concernés avec là encore, plusieurs propriétaires avec lesquels négocier.

J'ai interrogé le maire du 19e arrondissement lors du dernier Conseil sur ce point. Sa réponse nous a permis de constater que les acquisitions foncières n'étaient pas sous contrôle, ni en termes de délais, ni en termes d'impacts financiers.

Je vous rappelle que le dossier d'enquête publique rappelle que seuls 4 millions d'euro sont prévus pour l'acquisition de l'ensemble de ces terrains.

Bien évidemment, nous aimerions avoir un état d'avancement précis des négociations en cours et des montants prévisionnels réalistes pour ces investissements.

Troisième inconnue de taille : le franchissement de la Seine.

Babiole ou casse-tête ? L'élargissement du pont National concerne également ses extrémités, les deux ponts qui permettent au trafic routier de franchir le quai Panhard et Levassor, rive gauche, et le quai de Bercy.

Deux questions : où est disponible l'état des lieux précis des contraintes techniques et juridiques pour réaliser cet élargissement ? Seulement 3,2 millions d'euros hors taxes ont été provisionnés pour un tel ouvrage : est-ce bien réaliste ?

Quatrième inconnue, le quai de la Gironde.

L'épingle à cheveux du tracé du T3 entre l'avenue Corentin-Carriou et le quai de la Gironde sera source de ralentissements et de crissements métalliques des roues du tramway. Le rapport ne fournit aucune précision sur les mesures techniques à mettre en œuvre pour en minimiser les effets.

Et vous, que proposez-vous ?

De plus, j'ai bien noté que M. BAUPIN se réjouissait. Néanmoins, je voudrais lui rappeler qu'il faudra abattre les platanes centenaires du quai pour laisser place au T3 alors qu'un tracé direct de la plate-forme sous le pont-rail de la porte de la Villette aurait permis d'éviter ce massacre.

Cinquième inconnue : la mise en perspective du T3 avec les autres projets de transports en commun, notamment dans le cadre de l'aménagement de la Z.A.C. "Paris Nord-Est".

Nous sommes perplexes. Comment la Ville se positionne-t-elle par rapport aux recommandations du Conseil régional qui, dans ces travaux, recommande une circulation du tramway sur la Petite ceinture ou encore une interconnexion avec le TramY qui pourrait même circuler sur les mêmes voies sur certains tronçons. Ces propositions sont tout à fait intéressantes. Pourquoi ne vous positionnez-vous pas ?

Comment le projet du Charles De Gaulle Express va-t-il influencer le T3 ? La gare Éole Évangile nous laisse rêveurs, les habitants du 19e la verront-ils un jour ?

Par ailleurs, l'absence d'une véritable interconnexion avec le T3 nous semble difficilement imaginable. Je tiens aussi à vous rappeler que le S.T.I.F., dans son budget 2009, a inscrit un investissement significatif pour renouveler les voies de la gare du RER E à Pantin, voisine à pied du projet de localisation de la gare Éole Évangile.

Enfin, sixième inconnue : trois semaines.

Les conclusions de l'enquête publique ont été remises au Maire de Paris le 10 novembre. François DAGNAUD nous a confirmé cette information le 17 novembre lors du Conseil du 19e arrondissement. Or, la présidente, Mme Marie-Claire EUSTACHE, a écrit de manière manuscrite sur le rapport qu'il avait été remis le 28 novembre. Pourquoi ? Que s'est-il passé pendant ces trois semaines. La récente nomination de Mme EUSTACHE à la présidence de la commission d'enquête publique pour la modification du P.L.U. a-t-elle un lien avec ce laps de temps pendant lequel nous ne savons pas bien localiser le rapport ?

Deuxième constat, la multitude des inconnues de l'équation aura des incidences financières non maîtrisées à ce jour sur le budget de l'opération.

Il est clair qu'il manque de manière incontestable une gouvernance commune de ce projet avec la région Île-de-France. Quelle est la vision qui sous-tend l'ensemble de ces projets de déplacement ? Dire que ce sont les mêmes familles politiques qui dirigent aujourd'hui à la fois la Ville de Paris et la Région Ile-de-France…

Puisque nous abordons la question financière, cruciale au moment où pour boucler son budget, l'Exécutif municipal a

recours à une hausse historique des impôts des Parisiens, comment allez-vous financer les différentes inconnues du prolongement du T3 ?

Dans le dossier d'études préalables, le coût global a été estimé à 820 millions d'euros hors taxes, très rapidement réévalué à 931 millions d'euros hors taxes. Nous dépassons le milliard en TTC. Aujourd'hui, tous les coûts supplémentaires ou les approximations dans le chiffrage initial abondamment soulignés dans le rapport de la commission d'enquête publique laissent à penser aux meilleurs experts de la question que cette somme pourrait doubler, frôlant ainsi les 2 milliards d'euros.

Comment allez-vous payez ? Si les élus du groupe U.M.P.P.A. sont tout à fait favorables au tramway, qui améliore les quartiers qu'il traverse - nous l'avons constaté sur le premier tronçon -, nous nous interrogeons vraiment sur la question financière. Combien les parisiens devront-ils payer pour emprunter le T3 jusqu'à la porte de la Chapelle ?

(M. le Maire de Paris reprend place au fauteuil de la présidence).

Enfin, dernière question, pourquoi déposez-vous sur table à 13 heures 15 un vœu fourre-tout qui compte neuf propositions. Vous faites de ce débat organisé quelque chose d'important et en parallèle, en catimini, vous faites des contre propositions structurantes pour le T3.

Sincèrement, comment imaginez vous que nous avons eu le temps de travailler sur vos propositions ? Votre conception du débat démocratique est décidément tout à fait singulière.

(Applaudissements sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci, Madame.

La parole est à Mme Halima JEMNI.

Mme Halima JEMNI. - Les projets de délibération qui nous sont aujourd'hui soumis marquent une étape supplémentaire dans la volonté de la Municipalité de mener une politique de déplacement ambitieuse et vient en confirmer les points forts dont témoigne le succès du tramway actuel.

Prolonger ce dernier est donc un enjeu essentiel, et le groupe socialiste radical de gauche et apparentés se réjouit que l'avis favorable de la commission d'enquête permette cette nouvelle étape qu'est la déclaration de projet.

En effet, l'extension de la porte d'Ivry à celle de la porte de la Chapelle est une opportunité de développement et de transformation unique pour les cinq arrondissements et onze communes limitrophes concernées.

En effet, en finançant seules ce projet d'extension quand l'État ne met pas un centime, la Ville de Paris et la Région sont en totale cohérence avec leurs politiques de solidarité territoriale et à l'heure de leur adhésion au syndicat mixte Paris Métropole.

La première opportunité offerte par ce projet est bien entendu la requalification urbaine que permet l'extension du T3, point commun aux autres arrondissements et à ce titre développé par Michèle BLUMENTHAL, je ne m'y attarderai pas.

Je soulignerai néanmoins l'attente forte des riverains de ces secteurs, installés à une époque où le logement social était relégué à l'est sans aucun accompagnement économique, urbain ou social.

Le long des boulevards des Maréchaux, de "Paris-Rive gauche" jusqu'au vaste secteur de développement "Paris Nord-Est", la transformation urbaine et la valorisation des espaces liés au tramway seront des changements majeurs dans l'environnement et le quotidien des riverains de ces secteurs très densément peuplés, étant délaissés avant 2001, et ils contribueront indéniablement à l'amélioration de leur qualité.

Les deux autres opportunités que je souhaite aborder sont plus spécifiques au tracé du 19e arrondissement.

Il y a d'une part le réaménagement de la porte de Pantin et le centre de maintenance Ladoumègue qui le borde.

Après le réaménagement de la Porte des Lilas dans la précédente mandature, c'est celle de Pantin qui bénéficiera des aménagements liés au T3. Entre la couverture des trémies des Maréchaux, la prise en compte des circulations liées à la Philharmonie de Paris et la refonte complète des circulations douces et routières de cette porte, c'est une nouvelle entrée de ville qui verra le jour.

Quant au centre de maintenance, cette implantation a fait l'objet d'une recommandation portant sur la concertation et les mesures transitoires liées à l'impact des travaux sur les terrains de jeux existants.

J'en profite pour remercier les services de la Ville qui se sont mobilisés pour trouver dans des délais restreints des sites alternatifs et de qualité pour les terrains de grands jeux tout en couvrant des aires de jeu existantes du 19e pour les rendre désormais utilisables toute l'année.

Parallèlement, la mairie du 19e n'a pas attendu cette recommandation pour tenir le mouvement sportif informé, ainsi que la communauté scolaire, des évolutions du dossier.

Le 4 décembre dernier, en présence de Roger MADEC et de Jean VUILLERMOZ, le projet lauréat pour la reconstitution et l'extension des équipements sportifs du stade Jules Ladoumègue a été présenté aux mairies et aux partenaires concernés.

Un comité de suivi est également constitué afin que l'information, la concertation et l'échange accompagnent en permanence ce projet.

Plutôt que d'attiser, comme l'on fait certains élus locaux U.M.P., des peurs et d'essayer de monter le mouvement sportif contre ce projet, il est plus responsable et courageux de leur tenir le discours de vérité sur les difficultés liées à la période transitoire, et de mettre en perspective un équipement qui sera en 2012 entièrement rénové, agrandi, et desservi par un arrêt de T3 au pied de sa nouvelle entrée, et sans doute l'un des plus beaux de tout Paris.

Le dernier point de mon intervention concernera la nouvelle vision urbaine développée autour du T3 dans le Nord-Est parisien et plus précisément encore dans le 19e arrondissement, seul endroit de Paris où le tramway quittera les Maréchaux, le tracé qu'il emprunte raconte et met en perspective les ambitions de Paris en matière de réaménagement urbain et d'intercommunalité.

C'est d'une part le tracé en bordure de Pantin plutôt que du Parc de la Villette pour prendre en compte le réaménagement de cette commune. C'est également et surtout l'immersion au coeur

du projet Paris Nord-est du tracé du T3.

Avec un arrêt au pied de la Z.A.C. "Claude Bernard" en cours de réalisation et un passage osé dans la faille à créer au sol des 600 mètres de long de l'entrepôt "MacDonald", le T3 irriguera et sera le moteur de l'attractivité et du développement de Paris Nord-est.

Dans un secteur entièrement repensé et réaménagé, les potentialités de l'interconnexion avec la future gare du R.E.R. Eole-Evangile et le tramY de Seine-Saint-Denis sont à la hauteur de ces 200 hectares en aménagement.

Surtout, ces interconnexions sont l'expression d'un projet qui s'inscrit au-delà de Paris et qui entend mailler des territoires hors de leurs limites administratives.

La surdité de l'Etat face à cette réalité d'un projet qui met en avant l'intérêt général et dépasse les clivages habituels est d'autant plus consternante.

A cet égard, le Grenelle de l'Environnement en est le strict opposé : beaucoup de communication et peu de projets.

Enfin, puisque nous évoquons le désengagement de l'Etat, je tiens à faire part d'un certain nombre d'autres conséquences de ce retrait.

En effet, en lien avec mes collègues du 18e arrondissement, j'interviendrai sur cette extension à la porte d'Asnières qui permettrait d'améliorer la desserte de quartiers denses et actuellement mal reliés aux transports collectifs lourds.

Au-delà, cette extension serait de nature à soulager la ligne 13 du métro grâce à une correspondance porte de Clichy et offrirait de surcroît une correspondance très utile avec la ligne 4.

En sachant que cette extension est fortement attendue par de nombreux Franciliens, qu'en est-il au stade de la déclaration de projet de cette demande au regard de la lecture sectaire et partiale de ce dossier par l'Etat ?

Le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés souhaite qu'une solution soit apportée à ce qui constitue une interrogation légitime des élus et des riverains concernés et conscients que l'extension du tramway constitue un élément majeur du développement du Nord-est parisien, nous approuvons bien entendu ces projets de délibération.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Je vous remercie.

La parole est à Mme Frédérique CALANDRA.

Mme Frédérique CALANDRA, maire du 20e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

L'extension du tramway T3 est une priorité pour Paris et pour nos arrondissements, c'est donc une chance pour le 20e arrondissement dont je veux me réjouir aujourd'hui avec vous tous.

C'est une chance pour développer des modes de déplacement collectif à la fois efficaces et non polluants en doublant la capacité du bus PC notamment.

A cette occasion, le réseau de bus sera réorganisé par la R.A.T.P. dans nos arrondissements, et le système Vélib' va se développer avec des stations supplémentaires favorisant l'intermodalité.

C'est l'offre de mobilité dans son ensemble qui sera dynamisée mais l'extension du T3 est une opportunité unique pour revaloriser des espaces publics délaissés.

La sécurité routière et plus particulièrement celle des piétons va être considérablement améliorée sur l'ensemble des boulevards des Maréchaux.

Ma collègue du 12e arrondissement l'a dit. J'y insiste. En effet, sur le tronçon sud, l'accidentologie a baissé de 40 %, ce qui est particulièrement spectaculaire.

Sur les boulevards Davout et Mortier, cette amélioration de la sécurité routière est attendue avec impatience par les habitants, notamment parce que nous y trouvons de grands groupes scolaires et la traversée des élèves pose de nombreux problèmes.

Les quartiers périphériques situés entre le boulevard des Maréchaux et le boulevard périphérique vont enfin connaître une restructuration urbaine à la hauteur des difficultés qu'ils rencontrent, tant en termes d'exposition aux pollutions que des difficultés sociales.

Au-delà de la simple infrastructure du tramway, ce sont des espaces verts qui vont être développés ou restructurés, des trottoirs élargis, des pistes cyclables réalisées, des placettes réaménagées, des oeuvres d'art créées.

Au-delà de la seule question des transports, c'est bien d'un projet de restructuration de tout l'espace public destiné à améliorer la qualité de la vie dans ces quartiers et leur vitalité économique dont nous débattons aujourd'hui.

Comme vous l'avez compris, dans le 20e arrondissement, nous attendons avec impatience le tramway. Nous avons cependant quelques inquiétudes, en particulier au sujet des problèmes liés aux conséquences de la coupure du tramway en deux arcs à la porte de Vincennes, c'est la raison pour laquelle notre Conseil d'arrondissement a voté et présenté un vœu.

Lors de la réunion d'information du premier décembre avec les habitants, dans le 12e arrondissement, il a été expliqué les raisons techniques pour lesquelles le choix de la coupure s'est imposé.

Toutefois, j'insiste sur le fait qu'une partie de la population indique ne pas avoir compris pourquoi la porte de Vincennes avait été choisie pour l'implantation de cette coupure alors que d'autres sites avaient été proposés.

Pour ma part, je comprends bien les explications qui nous ont été fournies par le S.T.I.F. et la R.A.T.P., j'avais insisté sur le fait que l'on devait présenter très clairement les raisons pour lesquelles on devait écarter d'autres solutions, je pense que cette pédagogie doit encore être renforcée.

Comme Michèle BLUMENTHAL, je provoquerai des occasions de réunions d'information et d'explication avec la population.

C'est pourquoi nous demandons que, dans le cadre notamment d'une nouvelle réunion publique, soit expliquées les raisons techniques qui, en termes d'explication du tramway, de gestion de l'espace public et de circulation ont poussé au choix de la coupure à la porte de Vincennes plutôt qu'ailleurs.

Il m'a semblé, en effet, la dernière fois, que si la R.A.T.P. avait très bien expliqué pourquoi on devait choisir cette solution, on n'avait pas assez expliqué pourquoi on ne devait pas choisir les autres.

Cette coupure a des effets secondaires sur le quartier de la porte de Vincennes.

En effet, en déplaçant l'arrêt porte de Vincennes du boulevard Davout vers le cours de Vincennes, la distance entre la station porte de Vincennes et la station porte de Montreuil passe de 600 mètres à 730 mètres alors que la moyenne des interdistances entre les stations du T3 est de 570 mètres.

Les riverains et les commerçants de ce secteur s'inquiètent à juste titre des conditions de desserte en transport en commun de ce secteur, socialement et économiquement en difficulté.

C'est pourquoi nous insistons sur la demande de création d'une station supplémentaire du T3 sur le boulevard Davout au niveau de la rue Lagny. Le choix a été fait pour assurer la régularité et la vitesse commerciale du tramway, il serait difficilement compréhensible pour les habitants de ce quartier qu'une contrepartie ne soit pas prévue.

De plus, cette station supplémentaire pourrait constituer un levier économique pour ce secteur en plein renouvellement urbain qui pourrait accueillir de nombreux emplois, logements et équipements dans les années à venir, notamment sur l'îlot Davout - Lagny en G.P.R.U. Porte de Montreuil et sur le site actuellement occupé par l'annexe du collège Lucie Faure qui sera libéré dans le cadre du projet de réorganisation du centre bus de Lagny.

Ce quartier, aujourd'hui en difficulté, concerné par le G.P.R.U. de la Porte de Vincennes, sera impacté fortement par les difficultés liées aux travaux du tramway.

Dans le même temps, il connaît toujours un fort déficit d'équipement. Nous espérons donc, et pardonnez-moi d'insister, mais mon rôle est également de porter la parole des habitants de ce quartier, nous espérons que des équipements seront créés dans ce quartier longtemps délaissé, ainsi une bibliothèque et la restructuration des squares Cristino Garcia et de la Porte que je souhaite voir réaménager.

Nous sommes également très concernés par les choix d'aménagement du cours de Vincennes ou niveau de la coupure du tramway en deux arcs.

Le choix d'insertion des terminus des deux arcs de part et d'autre du cours de Vincennes et au plus près des accès de la ligne 1 du métro permet à la fois de maintenir la symétrie du cours, d'aménager de façon équilibrée les deux côtés et d'assurer une bonne correspondance entre le T3 et la ligne 1 du métro.

Toutefois, nous souhaitons indiquer plusieurs inquiétudes. Les usagers du tramway souhaitant passer d'un arc à l'autre devront traverser le cours de Vincennes. Or, cet axe majeur est très circulé et présente aujourd'hui un bilan peu flatteur en termes de sécurité routière.

La Préfecture de police a pris l'engagement d'installer des radars, le passage piéton sera bien identifié, les barrières canaliseront les piétons pour éviter les traversées en dehors du passage.

Il faut certainement aller plus loin afin de ralentir la vitesse de circulation automobile au niveau des stations de tramway et raccourcir la traversée en passant par exemple de trois voies automobiles à deux voies dans chaque sens.

Je me réjouis que cette proposition soit reprise dans le voeu de l'Exécutif. L'aménagement du passage souterrain sous le cours de Vincennes doit devenir réellement attractif pour les usagers du T3.

C'est pourquoi nous demandons que son accessibilité aux personnes à mobilité réduite soit assurée. Dans le même ordre d'idée, l'aménagement de la voie de retournement devant le lycée Ravel constitue naturellement un objet d'inquiétude.

La concertation et la pédagogie devraient nous permettre de rassurer les parents d'élèves sur l'absence de dangerosité de cette installation. La perspective d'un prolongement du tramway à la Nation est également un paramètre important dans les choix d'aménagement de cette coupure.

Enfin, l'insertion urbaine de cette coupure, la qualité des cheminements des piétons et des cyclistes, la qualité de plantations et le remplacement des arbres qui seront abattus retiennent également toute l'attention des habitants et de mon Conseil d'arrondissement.

Comme je l'ai déjà dit, les inquiétudes concernant cette coupure Porte de Vincennes demeurent fortes. Afin d'éviter que ces difficultés n'entachent ce fantastique projet de l'extension du T3, il nous est nécessaire de trouver des réponses aux préoccupations des habitants de ce quartier.

C'est tout le sens du vœu que nous avons adopté en Conseil d'arrondissement et que je suis prête à retirer car je considère que l'essentiel a été repris dans le vœu de l'Exécutif qui, selon moi, constitue un travail très positif.

Je voulais conclure pour m'étonner de l'intervention de la Conseillère de l'opposition, je n'ai pas retenu votre nom, que je viens d'entendre, d'une part sur le fait que ce vœu soit tombé si tard.

Je ne sais pas pour vous, mais nous nous n'avons pas l'habitude de travailler de façon caporaliste, évidemment je comprends que cela vous échappe mais il se trouve que la démocratie fait qu'il y a de nombreux échanges entre les groupes et qu'on cherche des compromis positifs. Ce vœu fait partie de ces choses. Cela nécessite un certain travail d'élaboration. C'est pourquoi cela prend du temps, ce n'est pas forcément facile pour la Maire d'arrondissement que je suis mais c'est comme cela que cela fonctionne.

D'autre part, je tombe de ma chaise lorsque je vous entends parler du coût que l'extension du tramway va constituer pour les Parisiens.

Si coût il y a, si difficulté il y a, c'est bien de votre côté. Posez la question à MM. SARKOZY et BLANC.

Enfin, vous vous étonnez que la Région Ile-de-France et la Ville de Paris, toutes deux dirigées par la Gauche, ne soient pas forcément d'accord sur tout.

Ce sont des sujets extrêmement complexes qui impliquent de nombreuses collectivités, de nombreux habitants.

Nous ne sommes ni bonapartistes ni caporalistes. Chez nous, les décisions ne se prennent pas à l'Elysée. Il se trouve que les décisions se débattent, il y a parfois des contradictions qui traversent les groupes.

Il n'y a pas chez nous un génie, un "Deus ex machina" qui a réponse à tout et dans nos partis, effectivement, nous débattons des choses. Je suis fort heureuse d'être adhérente de l'un de ces partis, vous devez considérablement vous ennuyer.

Débattre très longuement pour que finalement les décisions soient toujours prises par le même, je n'aimerais pas cela personnellement.

Chacun ses goûts, en attendant voilà comment cela fonctionne chez nous, c'est beaucoup plus fatigant, cela prend beaucoup plus de temps mais in fine c'est beaucoup plus satisfaisant et nous nous en réjouissons.

Je remercie le Maire de Paris avec lequel j'ai parfois, en tant que Maire d'arrondissement des rapports pas toujours faciles, d'être, lui, un vrai démocrate.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Frédérique CALANDRA est une élue expérimentée et libre qui pratique cette liberté dont je ne veux pas dire de quelle philosophie elle relève.

La Région et la Ville me paraissent particulièrement d'accord sur le dossier du tramway. J'aurais rêvé que l'Etat soit d'accord avec nous, comme sur le premier tronçon, cela nous aurait coûté un peu moins cher. Pour le reste, cela va très bien avec la maire du 20e.

L'Exécutif va répondre. Ne faites pas des romans même si vous avez besoin d'être complets, je le comprends. D'une part Annick LEPETIT puis sans doute Pierre MANSAT.

Je donne la parole à Mme Annick LEPETIT.

Mme Annick LEPETIT, adjointe, au nom de la 3e Commission. - Merci, Monsieur le Maire.

Le tramway est un succès, je ne reviendrai pas sur tous les avantages et les services qu'il rend aux Parisiens, aux Franciliens pour leur mobilité quotidienne.

Ce projet, porté par le Maire de Paris et les élus de la précédente mandature, est une véritable réussite et je suis heureuse d'apporter mon soutien et mon engagement pour faire en sorte que le tramway desserve les quartiers des 13e, 12e, 20e, 19e, 18e et, j'espère, 17e arrondissements, car comment imaginer, par exemple, la venue d'un T.G.I. qui ne serait pas desservi par le tramway.

Il ne faut pas oublier non plus les nouveaux quartiers que nous allons faire sortir de terre grâce au travail excellent d'Anne HIDALGO et de l'équipe municipale du 18e arrondissement. Ces logements nouveaux, desservis par la future gare Evangile et le tramway sont la preuve de la cohérence de notre action municipale.

Comme le Maire de Paris l'a si souvent souligné, il s'agit aussi d'une opération d'amélioration des quartiers traversés par le tramway.

Les espaces publics seront réaménagés pour plus de qualité en faveur des piétons, des cyclistes, avec des places de livraison adaptées, des arbres et des espaces paysagers ; je voulais rassurer là quelques-uns des élus qui sont intervenus, notamment sur les arbres.

Il est vrai que le T.M.S. est une réussite. Ce n'était pourtant pas gagné ; souvenez-vous des débats passionnés. Comme l'a souligné Ian BROSSAT, l'absence de soutien des élus U.M.P. ici, dans notre Assemblée, mais aussi dans nos arrondissements, s'entendait, j'ai presque envie de dire, à l'époque.

Non, le tramway ne va pas à l'encontre de l'histoire et si l'histoire, nous l'avons commencée sans vous, j'espère, je souhaite, que nous allons la poursuivre tous ensemble dans l'intérêt de nos concitoyens.

Le Gouvernement se désengage du financement des transports publics, malgré le Grenelle de l'Environnement, comme l'a dit très bien Denis BAUPIN, mais nous poursuivrons nos efforts avec tous les élus qui souhaitent soutenir ce projet ambitieux. J'espère que nous réussirons à vous convaincre, Madame DOUVIN, que la meilleure façon de passer des paroles aux actes sera de financer les projets de transport public dans l'intérêt des Parisiens et, bien évidemment, des Franciliens.

Il faut poursuivre et réaliser la ville de demain, une ville plus durable, avec des transports moins polluants, avec des logements plus accessibles.

Je rappelle que l'Etat a financé les tramway de Strasbourg pour 36 %, de Marseille à hauteur de 27 %, de Saint-Etienne à hauteur de 67 % ; pour le T.M.S., l'Etat a participé à hauteur de 16 %, mais rien, aujourd'hui, pour le prolongement, comme cela a été dit par différents...

M. LE MAIRE DE PARIS. - Ce n'est pas compté dans les 300 millions.

Mme Annick LEPETIT, adjointe, rapporteure. - Tout à fait.

Cela a d'ailleurs été dit et redit par les précédents orateurs et je cite notamment Marinette BACHE.

Je compte, bien sûr, sur tous les Députés, dans le cadre du Grenelle 2, notamment les Parisiens et les Franciliens, pour défendre les projets de transport collectif et, en particulier, le prolongement du T3 à l'Est et au Nord de Paris.

Je vous rappelle que notre ville capte plus de 10 millions de déplacements par jour. Je ne crois pas que pour le développement de notre économie, il soit bon de se désengager du financement des transports publics urbains.

Je rappelle, parce que, tout à l'heure, Mme DOUVIN faisait allusion au Président de la Région, Président du S.T.I.F., que Jean-Paul HUCHON a bien mis le T3 dans la carte du plan de mobilisation de près de 18 milliards d'euros.

J'ajoute aussi que vous avez demandé, Madame DOUVIN, et vous avez rappelé vos vœux de ce matin, beaucoup de projets de transports publics, de transports en commun et qu'il faut bien, vous l'avez demandé, nous le faisons depuis quelques années maintenant, les financer, comme l'a rappelé d'ailleurs Denis BAUPIN tout à l'heure.

A propos du financement du tramway, je voudrais dire à Mme CUIGNACHE-GALLOIS et à Mme ONGHENA que le coût prévisionnel du projet dans sa totalité est de 820 millions d'euros.

Nous sommes, bien sûr, au stade des études et, bien entendu, ces coûts peuvent varier. Je vous signale qu'il n'a pas bougé depuis le lancement de l'enquête publique, c'est-à-dire depuis 2007. Nous savons que les coûts vont évoluer, mais en tout cas, il n'y aura pas le doublement ou le triplement comme cela a été souligné ici.

Vous aviez parlé de 615 millions d'euros, Madame ONGHENA. 615 millions d'euros, c'est effectivement ce que nous mettons pour le système de transport et c'est la Région et la Ville qui les portent ; la Ville à hauteur de 410 millions d'euros et la Région à hauteur de 205 millions d'euros.

Je tenais à rappeler également qu'il y a le coût des 22 rames supplémentaires ; c'est un coût de 67 millions d'euros. Aujourd'hui, la R.A.T.P. s'est proposée de les financer pour partie, à 50 %.

Voilà quelques détails concernant le financement du tramway qui, j'espère, rassurera, mais nous aidera aussi à sans cesse nous mobiliser pour avoir d'autres financements.

Je ne méconnais pas les difficultés que nous allons rencontrer, car il faut conjuguer à la fois les contraintes techniques et les attentes de nos concitoyens. Je souhaite rappeler ici rapidement les différentes étapes que nous avons franchies depuis que nous avons décidé de prolonger le tramway : un débat public en 2006, le vote au Conseil d'administration du S.T.I.F. en octobre 2007, sur le projet tel qu'il a été présenté dans le dossier d'enquête publique et, enfin, l'avis favorable de la commission d'enquête rendu le 28 novembre 2008.

Avis favorable assorti de trois réserves portant d'une part sur l'assurance par le S.T.I.F. et la R.A.T.P. de garantir la régularité du tramway et de deux autres réserves portant l'une sur l'aménagement des stations du tramway et l'autre sur les voiries sur le cours de Vincennes.

Concernant la première, j'y reviens, Monsieur le Maire, parce qu'il y a des vœux qui concernent cet aspect des choses, c'est-à-dire la régularité du tramway, les réserves ont été levées par le S.T.I.F. qui a introduit des critères de régularité dans le cadre du contrat négocié entre le S.T.I.F. et la R.A.T.P. Nous devons garantir une qualité de service. Je rappelle que le tramway Sud a une fréquence de cinq minutes maximum, voire quatre minutes aux heures de pointe ; il en sera de même pour l'arc nord, avec une fréquence de cinq minutes.

Cette régularité n'était possible qu'en exploitant le tramway en deux arcs, comme nous l'a confirmé la R.A.T.P.

Souvenez-vous, nous avons eu un débat en mai dernier au Conseil de Paris et nous avons décidé à la suite de plusieurs vœux, de redemander à la R.A.T.P. et au S.T.I.F. d'expertiser la nécessité de cette correspondance, ainsi que sa localisation.

J'ai tenu une bonne dizaine de réunions techniques et de réunions de travail avec nos partenaires que sont la R.A.T.P., le S.T.I.F. et la Région et, bien sûr, avec les élus locaux concernés.

Toutes les hypothèses ont été étudiées, l'étude de la localisation de stations, que ce soit à la Porte de Charenton, mais il n'y avait pas assez de place pour les deux terminus, à la Porte des Lilas, mais cela donnait un arc Sud beaucoup trop long et des retards trop importants Porte de la Chapelle, mais aussi sur l'avenue de France, dans le 13e, mais sans correspondance possible avec le RER C.

En conclusion, les contraintes techniques nous amènent à réaliser cette correspondance sur le cours de Vincennes avec la ligne 1 de métro et, vous le savez, cette ligne est extrêmement fréquentée par de nombreux usagers.

J'ai aussi à cœur la sécurité de nos concitoyens.

Nous avons réfléchi à aménager la traversée par deux demi-traversées piétonnes avec un îlot central de trois mètres de large. J'en ai profité pour demander à M. le Préfet de police si nous ne pouvions pas diminuer la vitesse sur cet axe. A ce stade, c'est vrai, la vitesse est limitée à 50 kilomètres/heure, mais je pense que pour améliorer les capacités de cette traversée piétonne, le mieux serait que la vitesse soit limitée à 30 kilomètres/heure. Je ne désespère pas, là non plus, de convaincre M. le Préfet de l'intérêt de limiter la vitesse sur cet axe pour en faire une véritable entrée de ville dans Paris ce qui n'est pas le cas aujourd'hui, vous le savez tous, les voitures arrivent très rapidement, trop rapidement d'ailleurs, place de la Nation.

En conclusion, nous allons voter aujourd'hui pour un projet apprécié de nos concitoyens.

Je remercie d'ailleurs le groupe socialiste pour le vœu qu'il a déposé hier dans le cadre du débat budgétaire, demandant à l'Etat de financer le projet de tramway et les autres projets de transports publics qui nous tiennent à cœur.

Je remercie également tous les élus qui sont intervenus. Je sais et j'ai compris que les temps changent et que nous avons bon nombre d'élus aujourd'hui convaincus de voter pour ce tramway.

Sachez que j'ai toujours eu à cœur de défendre ce mode de transport et de transformation urbaine, hier comme aujourd'hui. Je suis bien sûr fière comme Adjointe au Maire en charge des transports de participer à la mise en oeuvre du prolongement du tramway.

Je vous remercie.

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, communiste, du Mouvement républicain et citoyen et "Les Verts").

M. LE MAIRE DE PARIS. - Excellent. Très bien.

La parole est à M. Pierre MANSAT.

M. Pierre MANSAT, adjoint. - Monsieur le Maire, brièvement, puisque Annick LEPETIT a dit l'essentiel.

Quelques remarques : je crois qu'une grande partie des orateurs, et des oratrices d'ailleurs plutôt, ont mit en évidence la dimension métropolitaine du tramway, à partir bien sûr de ce qui s'est passé sur le TMS, mais aussi avec ses enjeux d'interconnexion, soit avec le métro, le R.E.R., les lignes de bus, tout cela a été mis en évidence, mais également comme outil et vecteur du développement de l'ensemble de ces quartiers.

Halima JEMNI l'a raconté avec précision, en ce qui concerne le nord-est, ce sont des quartiers sur lesquels se joue pour une part l'avenir du cœur de la métropole, pas exclusivement mais pour une part l'avenir du cœur de la métropole dans les projets pilotés par Anne HIDALGO, que ce soit Masséna, Bercy, Charenton, Porte de Montreuil, Porte d'Aubervilliers ou de la Chapelle. C'est donc une dimension métropolitaine extrêmement forte qui fait rentrer ces quartiers, comme ils l'ont fait dans le sud, dans la ville du XXIe siècle, dans une conception tout à fait différente.

En ce qui concerne nos rapports avec l'ensemble des collectivités, je rassure Madame DOUVIN, la gouvernance sur le projet du tramway est tout à fait excellente, elle est l'œuvre d'ailleurs du syndicat des transports, comme la loi l'indique, qui a réuni à plusieurs reprises le comité de suivi, qui va le réunir une nouvelle fois au début de l'année 2009.

C'est dès mars ou mai 2004, je n'ai plus la date exacte, qu'avec Denis BAUPIN, nous avons proposé à l'ensemble des collectivités concernées, les voisins comme les Conseils généraux, les intercommunalités, de travailler ensemble. Cela doit donner cinq comités des collectivités, de nombreuses réunions

par secteur, dix-neuf réunions techniques avec les services des collectivités concernées, des réunions publiques bien sûr dans le cadre de l'enquête publique et des réunions spécifiques.

Vous avez évoqué, Madame, le cas de la ville de Charenton, il n'y aura pas moins de six réunions avec le Maire de Charenton pour travailler sur le sujet qui effectivement posait problème à cette collectivité, où il y avait désaccord de point de vue, et nous avons travaillé avec le S.T.I.F. pour offrir une proposition conforme à l'intérêt des Charentonais, l'intérêt des Parisiens et l'intérêt du projet de tramway.

Je voudrais vous rassurer que du point de vue de la gouvernance, je crois que nous sommes tout à fait dans le travail partenarial et collectif qui est nécessaire pour la réussite du tramway.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Monsieur Pierre MANSAT.

Avant de voter les projets de délibération, nous avons des vœux à voter. Je sais qu'il y a des demandes d'explication de vote.

D'abord, si j'ai bien compris, le voeu n° 66 de Frédérique CALANDRA et de Marinette BACHE et le voeu n° 68 du groupe "Les Verts" sont retirés au profit du n° 66 bis de l'Exécutif.

Est-ce sur ce sujet que vous voulez une explication de vote ? Je vous la donne.

Je vais mettre au vote le n°66 bis de l'Exécutif, je crois que vous avez demandé une explication de vote dessus, peut-être votre groupe aussi. Allez-y.

Madame DOUVIN, vous avez la parole.

Mme Laurence DOUVIN. - Merci, Monsieur le Maire.

C'est effectivement sur le vœu n° 66 bis que nous avons demandé une explication de vote.

Je voudrais d'abord me réjouir de votre retour en fin de débat et répéter à votre intention que mon groupe votera cette extension, puisque nous demandons même le prolongement jusqu'à la Porte Maillot.

En matière de financement, nous avons resitué ce tramway parmi les autres besoins d'infrastructures de transports collectifs en Ile-de-France, afin que ce soit en toute connaissance de cause que nous puissions hiérarchiser les priorités et le financement.

Par rapport au vœu qui nous est présenté, c'est un voeu qui nous est parvenu à 13 heures 15 pour un débat qui reprenait à 14 heures 45. C'est un voeu fourre-tout, un vœu de dernière minute qui ne nous paraît pas clair puisqu'il revient à la fois sur l'aménagement du cours de Vincennes, sur les contre-allées dans le 12e et le 20e arrondissements, sur le nombre de stations, sur une extension ou non vers Nation, et sur la vitesse des voitures sur le cours de Vincennes.

Ce vœu traduit, Monsieur le Maire, soit une impréparation surprenante par rapport à un dossier prévu de longue date, soit l'introduction d'une série de concessions qui seraient destinées à obtenir l'assentiment de toute votre majorité.

Nous ne pouvons donc nous contenter d'une incertitude comme celle-là. Je ne sais pas d'ailleurs non plus quelle mouche a piqué tout à l'heure Mme CALANDRA ni sur quelle planète elle se trouve, mais comme nous sommes cohérents, nous voterons donc pour ce projet, mais nous ne pouvons pas nous prêter en votant ce vœu à établir une sorte de nuage de fumée, par rapport à une enquête publique qui auprès des Parisiens a été tout à fait claire.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - J'ai compris. Ce vœu ne vous plaît pas. Vous avez bien le droit.

Le Centre et Indépendants, qui s'exprime ? Madame ?

Mme Edith CUIGNACHE-GALLOIS. - Monsieur le Maire.

Bien sûr, je partage l'avis de Laurence DOUVIN, et je regrette beaucoup que ce voeu nous arrive si tardivement. Nous prenons très à cœur notre responsabilité d'élu et nous cherchons à être une opposition constructive et pas une opposition d'obstruction. Mais là, honnêtement, je ne suis pas douée de fulgurance intellectuelle et j'aurai beaucoup de mal en si peu de temps, et sans préparation, à vous donner une réponse sur 9 propositions qui sont effectivement très conséquentes.

Aussi nous ne prendrons pas part au vote sur ce vœu.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Mais ne vous sous-estimez pas quand même parce que ce n'est pas bien.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de vœu référencé n° 66 bis déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2008, V. 277).

Madame LEPETIT, par défavorable ou favorable, votre avis sur le vœu référencé n° 67 du groupe U.M.P.P.A. ?

Mme Annick LEPETIT, adjointe, rapporteure. - Défavorable.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe U.M.P.P.A., assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Votre avis sur le vœu référencé n° 69 du groupe Centre et Indépendants ?

Mme Annick LEPETIT, adjointe, rapporteure. - Défavorable.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Centre et Indépendants, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Votre avis sur le vœu référencé n° 70 du groupe Centre et Indépendants ?

Mme Annick LEPETIT, adjointe, rapporteure. - Défavorable.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Centre et Indépendants, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

M. CAFFET me demande une explication de vote.

M. Jean-Pierre CAFFET. - Je serai extrêmement rapide, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Je vous en prie. Vous avez deux minutes.

M. Jean-Pierre CAFFET. - C'est simplement pour vous indiquer la satisfaction que mon groupe aura de voter ces trois projets de délibération, qui sont tout de même l'aboutissement d'un long travail, dont je veux féliciter l'Exécutif et les services de la Ville de Paris.

Il y a un autre motif de satisfaction que je voulais exprimer dans cet hémicycle, c'est que, si j'ai bien compris, ces trois projets de délibération seront adoptés à l'unanimité. C'est la preuve que les esprits ont changé, par rapport à une époque où on nous expliquait de ce côté de l'hémicycle, et je me souviens que c'étaient les propos de Mme de PANAFIEU, que les projets de tramway témoignaient d'un archaïsme absolument invraisemblable puisque c'était des projets qui dataient du XIXe siècle.

Je me souviens également que dans le cadre du dossier des jeux olympique, les tramways étaient tellement considérés comme superfétatoires et inutiles qu'ils ne méritaient aucun financement de l'Etat. Et puisqu'il est question toujours de ce problème de financement de l'Etat, je ne désespère pas que peut-être nos collègues de l'U.M.P.P.A. nous aident pour trouver des financements de l'Etat, car on ne peut pas demander dans un premier temps l'extension du tramway jusqu'à la porte d'Asnières, puis dans un deuxième temps jusqu'à la Porte Maillot, en éludant totalement le problème du financement, à moins bien évidemment de ne vouloir le faire porter que sur le contribuable parisien.

Oui, sur le contribuable parisien, c'est bien ce que je dis, mon cher collègue.

Par ailleurs, je n'ai pas de conseil à donner à l'U.M.P.P.A. mais nous faire croire que ce projet, que la possibilité d'un financement de l'Etat serait possible dans le cadre des projets que nous présenterons peut-être éventuellement, M. Christian BLANC et ses collaborateurs, j'ai quelques doutes sur la question car bien évidemment je ne connais pas les projets de Christian BLANC, mais enfin ce que j'ai pu en découvrir par des indiscrétions de presse me semble montrer que M. BLANC s'intéresse à beaucoup de parties de l'Ile-de-France mais en tout cas pas à Paris, et pas à sa périphérie proche.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci. Je ne fais pas de commentaires, j'en aurais beaucoup à faire !

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 216.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2008, DU 216).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD 258.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2008, DVD 258).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD 257.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2008, DVD 257).

Ces trois projets de délibération sont adoptés à l'unanimité.

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, communiste, du Mouvement républicain et citoyen et "Les Verts").

Bravo, Madame LEPETIT !

Si j'ose ! Je vais oser quand même ! Disons qu'on avait un temps d'avance, avant même que cela ne devienne notre signature.

Vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif au recrutement de vacataires pour le temps méridien et l'insertion professionnelle des jeunes de 16 à 25 ans du 17e.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Nous allons examiner le vœu référencé n° 93 dans le fascicule, déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés, relatif au recrutement de vacataires pour le temps méridien et l'insertion professionnelle des jeunes de 16 à 25 ans du 17e.

Je donne la parole à Mme GACHET.

Mme Isabelle GACHET. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, les élus du 17e arrondissement, Annick LEPETIT, Patrick KLUGMAN et moi-même avons fait le choix de vous saisir d'un sujet que nous n'avons pas pu présenter lors du dernier conseil d'arrondissement, malgré son intérêt évident.

(M. François DAGNAUD, adjoint, remplace M. le Maire de Paris au fauteuil de la présidence).

Le 17e arrondissement fait face, comme beaucoup d'arrondissements à Paris, à un déficit important en animateurs-surveillants pour le temps méridien dans les écoles maternelles et élémentaires et en animateurs avec B.A.F.A. dans les centres de loisir.

Pour pallier ce manque, la mairie du 18e a initié une opération avec la Ville de Paris et la Mission locale Belliard pour recruter ces animateurs parmi le jeune public de la Mission locale Belliard, notamment les 16 à 25 ans habitant en quartier "politique de la ville" faisant souvent face à une insuffisance de qualification.

Cette opération est d'autant plus intéressante pour ces jeunes publics que la Ville de Paris a réformé le statut des animateurs et que, désormais, ils peuvent à terme intégrer la fonction publique grâce à la V.A.E., et non plus seulement sur concours. De même, l'accès à une formation B.A.F.A. est particulièrement intéressante pour ces jeunes.

C'est pourquoi, Monsieur le Maire, chers collègues, sur proposition des élus du 17e arrondissement, Annick LEPETIT, Patrick KLUGMAN et moi-même et de tous les élus du groupe socialiste, radical de gauche et apparentés, nous émettons le vœu que la mairie du 17e s'inspire de l'initiative de la mairie du 18e et s'associe à la mission locale Belliard pour recruter les animateurs vacataires dont les écoles du 17e ont besoin, parmi les jeunes de 16 à 25 ans, et portant l'effort plus particulièrement sur le quartier "politique de la ville" du 17e.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci, chère collègue.

Pour vous répondre, la parole à Pascal CHERKI.

M. Pascal CHERKI, adjoint. - Très brièvement.

Je crois que ce vœu est bienvenu. Malgré les efforts soutenus de la Ville depuis 2001 pour améliorer les conditions de travail et déprécariser la filière animation, on fait, en effet, à Paris comme dans toute l'Ile-de-France, face à un sérieux problème de recrutement d'animateurs vacataire pour assurer la surveillance de l'interclasse et la cantine dans nos écoles.

Pour prendre la mesure du phénomène, il faut savoir que plus de 7.000 offres d'emploi d'animateurs en Ile-de-France sont aujourd'hui non pourvues.

Aussi, toute initiative qui viserait à pallier spécifiquement ce problème serait bienvenue.

Un des problèmes principaux auxquels nous sommes confrontés, c'est le plafond légal de 910 heures annuelles pour la vacation, qui fait que beaucoup de jeunes aujourd'hui sont réticents - et on peut les comprendre - à s'engager dans cette filière, même à titre temporaire.

C'est pourquoi j'émets un avis favorable à ce vœu sur son principe, tout en sachant que je me rapprocherai de la mairie du 17e arrondissement parce que c'est à elle de le mettre en œuvre concrètement avec l'antenne de la mission locale Belliard. S'il se trouve que ce type d'opération apporte des résultats - et on a eu des résultats en termes de recrutement dans le 18e arrondissement -, il faudra sans doute mener un travail de réflexion sur la généralisation à tout-Paris de ce dispositif, en veillant à mobiliser l'ensemble des acteurs concernés, mais je m'en suis déjà ouvert à ma collègue Maïté ERRECART.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Avant de passer au vote, une explication de vote pour le groupe U.M.P.P.A. qui sera faite par Hervé BENESSIANO.

M. Hervé BENESSIANO. - Merci, Monsieur le Maire.

Je viens d'entendre Pascal CHERKI. En effet, c'était intéressant d'entendre sa réponse et elle m'a rassuré, du moins par la forme.

Il s'agit d'un vœu que nous aurions pu voter, nous, en tant qu'U.M.P. En effet, sachez qu'il avait été proposé pendant le dernier Conseil d'arrondissement, pendant sa séance, donc nous n'avions pas pu en prendre connaissance, tandis que le règlement intérieur du conseil, que nous avons adopté à l'unanimité, stipule que les vœux ne se rattachant à aucun projet de délibération doivent être déposés cinq jours avant la séance.

Nous le faisons depuis l'adoption de ce règlement et la gauche ne l'a jamais respecté, c'est une occasion de le lui rappeler.

Toutefois, lorsque le sujet est bien connu par la majorité municipale d'arrondissement, nous acceptons quand même la présentation des vœux des élus de gauche à la dernière minute.

Concernant ce vœu n° 93, nous avions besoin d'informations complémentaires, que je viens d'avoir à l'instant, déjà partiellement par la bouche de Pascal CHERKI. C'est pourquoi nous avions invité les élus de gauche du 17e à le représenter à la prochaine séance du conseil d'arrondissement, d'autant plus qu'il n'y avait apparemment aucun facteur d'urgence, on avait besoin d'informations complémentaires.

Les élus de gauche en ont jugé autrement, passant en force à ce Conseil de Paris.

Dans ces conditions, nous ne prendrons pas part au vote. Nous souhaitons qu'à l'avenir, les propos tenus par Pascal CHERKI concernant les maigres droits régaliens des mairies d'arrondissement soient respectés par les élus d'opposition municipale d'arrondissement.

Merci.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci, cher collègue. Je pense qu'ils le seront sans problème.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

NPPV des élus U.M.P.

La proposition de vœu est adoptée. (2008, V. 290).

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif aux manuels scolaires.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 94 dans le fascicule, déposé par le groupe U.M.P.P.A., relatif aux manuels scolaires.

Je donne la parole à Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER et M. Pascal CHERKI lui répondra.

Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER. - Merci, Monsieur le Maire.

Des mécontentements ont été exprimés dans certains établissements du 16e arrondissement à l'occasion des premiers conseils d'école de l'année, en raison de la non-livraison à ce stade de manuels scolaires.

Cette situation est récurrente depuis deux années. Les directeurs et professeurs des écoles, par conscience professionnelle, sont obligés de trouver des solutions de substitution, soit en multipliant les photocopies, ce qui est dommageable, pour des raisons évidentes, ou, encore plus dommageable, en prélevant sur le budget de la coopérative scolaire, au détriment d'autres dépenses, les moyens nécessaires pour se procurer en librairie les ouvrages pédagogiques.

Nous émettons donc le vœu que la Ville de Paris procède à la livraison de tous les manuels pédagogiques avant la fin de l'année ou en tout cas dans les plus bref délais dans les établissements où ces dysfonctionnements perdurent.

Merci.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci, Madame.

M. Pascal CHERKI a la parole pour vous répondre.

M. Pascal CHERKI, adjoint. - Il faut savoir comment fonctionnent les commandes de manuels scolaires.

Nous passons par des grossistes. Les commandes de livres et de manuels scolaires n'ont, en effet, pas toutes été honorées, malgré les engagements des fournisseurs, notamment de la société Libraires régionales associées et Mondialivre.

La DASCO est en liaison permanente avec les responsables commerciaux de ces sociétés pour pallier les problèmes d'approvisionnement des articles commandés par les directeurs d'école.

Compte tenu des dysfonctionnements constatés et de multiples tentatives de contact téléphonique, les deux sociétés concernées viennent d'être saisies par lettre recommandée avec avis de réception. Elles ont été mises en demeure de prendre toutes les mesures nécessaires pour respecter leurs engagements et livrer les établissements scolaires avant le 31 décembre 2008.

Si tel n'était pas le cas, ces marchés seront relancés pour avoir une réponse en adéquation avec nos besoins.

Je comprends tout à fait le vœu. Voilà la réponse que je vous fais. Et je vous propose de retirer votre vœu.

Cela dit, je comprends votre interpellation.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci de cette réponse très ouverte.

Madame, retirez-vous votre vœu ?

Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER. - Bien sûr, réponse très ouverte et tout à fait satisfaisante, je vous en remercie, mais jusqu'au résultat, je juge nécessaire quand même de maintenir le vœu.

M. Pascal CHERKI, adjoint. - Avis favorable.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - L'Assemblée va pouvoir adopter un vœu du groupe U.M.P.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe U.M.P.P.A., assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2008, V. 291).

2008, DFPE 393 - Indemnisation amiable d'AXA, assureur de l'immeuble 16-18, avenue Lowendal(15e) représenté par le Cabinet ICADE suite à des infiltrations en provenance de la crèche sise 18 bis, avenue Lowendal (15e). 2008, DFPE 395 - Indemnisation amiable de la MAAF assureur "DES CIGALES" dont les locaux ont été sinistrés suite à un dégât des eaux en provenance de la crèche municipale sise 21, rue des Blancs Manteaux (4e).

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DFPE 393 relatif à l'indemnisation amiable d'AXA, assureur de l'immeuble 16-18, avenue Lowendal(15e) représenté par le Cabinet ICADE suite à des infiltrations en provenance de la crèche sise 18 bis, avenue Lowendal (15e), sur lequel l'amendement technique n° 95 a été déposé par l'Exécutif.

Je donne la parole à Christophe NAJDOVSKI pour le présenter, rapidement.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Je présenterai les deux amendements n° 95 et n° 96. Il s'agit simplement, comme vous le dites, d'amendements techniques qui précisent le montant de l'indemnisation amiable autorisée.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 95 déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 95 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFPE 393 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2008, DFPE 393).

Je mets aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 96 déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 96 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFPE 395 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2008, DFPE 395).

2008, DU 39 - Secteur "Chapelle International" (18e). - Protocole d'accord entre la Ville de Paris, la SNCF et Réseau Ferré de France relatif à la cession de terrains et volumes immobiliers pour la réalisation d'équipements publics et à la livraison d'ouvrages publics.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DU 39 relatif au secteur "Chapelle International".

La parole est à Mme Roxane DECORTE.

Mme Roxane DECORTE. - Avec l'aménagement de "Chapelle International", il s'agit de construire un nouveau morceau de ville sur un périmètre de 3,9 hectares au niveau du 59, rue de la Chapelle.

Sur ce secteur, que je connais bien, je trouve qu'il serait judicieux, quand on fait à peu près entre 600 et 700 logements, quand on parle de 50 % de logements sociaux, de penser à l'accession sociale à la propriété, ce que vous refusez de manière dogmatique, à de la propriété privée, à des logements libres et aussi à du logement intermédiaire.

Dans ce secteur, on a déjà 32 % de logements sociaux. Imaginez 700 logements nouveaux avec 50 % de logements sociaux, cela change complètement la donne dans ce secteur.

Lors de la réunion de concertation du 5 juin dernier, les habitants avaient aussi pris la parole pour demander des commerces de proximité. Le commerce de proximité est essentiel à la qualité de vie d'un quartier, c'est du lien social, la liberté de choix et la sécurité.

Ce projet comporte aussi 2,25 hectares de périmètre de fret ferroviaire. Ce centre logistique semble limité en capacité alors que cette activité semble promise à croître, en particulier dans le contexte de la hausse du gasoil. Beaucoup d'enseignes parisiennes pourraient être approvisionnées par train avec une solution innovante et sans nuisances pour les riverains.

Un projet plus ambitieux apporterait plus d'emplois dans un arrondissement qui fait partie des vingt communes les plus pauvres de la région Île-de-France. Il serait ainsi possible de construire au-dessus de ce centre logistique, outre des bureaux, des espaces verts et des équipements publics.

Une autre piste en matière de requalification urbaine : pourquoi ne pas faire des bâtiments positifs, en allant plus loin que ce qui se passe actuellement au niveau de l'impasse du gué.

Merci de vos réponses.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - La parole est à M. Jean-Yves MANO pour vous répondre.

M. Jean-Yves MANO, adjoint, au lieu et place de Mme Anne HIDALGO, première adjointe, au nom de la 8e Commission. - Quelques précisions, y compris sur la programmation de ce site, un peu contraint compte tenu de son environnement.

Nous envisageons la construction de logements, dont 50 % de logements sociaux. Contrairement à ce que vous pensez, il ne nous a pas échappé que dans toutes les zones d'aménagement, nous consacrons 20 % de l'espace logement réservé au loyer à secteur libre en loyer maîtrisé qui pourront s'apparenter à du loyer intermédiaire, puisque nous envisageons de le plafonner à 16,35 euros le mètre carré. Il y a donc une diversité sociale par nature. Le reste, 30 % du logement, étant du logement privé en accession. Il n'a pas encore été défini la répartition P.L.A.I., PLUS et P.L.S., mais compte tenu du contexte dans lequel cela se passe, c'est naturellement que nous envisagerons une programmation mixte de l'ensemble de ces logements sociaux.

En ce qui concerne votre demande commerciale, tout ceci sera réfléchi dans le cadre sans doute du comité de coordination qui sera mis en place dans le cadre du développement de cette structure du secteur "Chapelle International".

À votre demande spécifique liée à l'extension de la zone de fret pour la livraison du centre de Paris, nous laissons le soin à R.F.F. et à la S.N.C.F. de regarder l'intérêt qu'ils peuvent apporter à cette demande.

En ce qui concerne la basse consommation des immeubles, nous sommes en retard par rapport au Plan climat. Et en fonction de la date de réalisation des bâtiments, c'est-à-dire à partir de 2011, nous regarderons avec intérêt tout ce qu'il est possible de faire en fonction du co-financement possible sur l'ensemble des immeubles que nous pourrons élaborer sur ce site.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci de ces explications.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 39.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2008, DU 39).

2008, DU 102 - Approbation des éléments financiers des traités de concession d'aménagement arrêtés au 31 décembre 2007.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DU 102 concernant l'approbation des éléments financiers des traités de concession d'aménagement arrêtés au 31 décembre 2007.

La parole est à M. Jérôme DUBUS.

M. Jérôme DUBUS. - Il s'agit du rapport financier de toutes les opérations d'aménagement de la Ville.

Ce bilan est le bilan des opérations de 2007, qui arrive un an après le déroulement d'un certain nombre d'opérations nouvelles en 2008. C'est le compte rendu à la collectivité locale : le fameux C.R.A.C. Il y a beaucoup à dire sur ces C.R.A.C. concer-

nant la forme et le fond.

Sur la forme, c'est une obligation : les S.E.M. liées à la ville par une convention publique d'aménagement ont obligation de lui présenter une information financière annuelle.

Depuis 2001, nous n'avons aucune vision d'ensemble sur les engagements financiers résultant de ces diverses opérations d'aménagement. Aucun document précis ne permet de connaître l'état des charges créées par la municipalité sur les prochains budgets.

Quant aux recettes, elles ont diminué des deux tiers au gré des besoins de financement des dépenses de fonctionnement courant.

A l'heure des bilans, une information minimale devrait donc nous être donnée pour connaître l'état des engagements de la Ville sur ces opérations. Il nous faudrait un document de consolidation comptable nous permettant de voir quelle est la situation générale des opérations d'aménagement.

Sur le fond, en 2001, tous les déficits de Z.A.C. avaient été remboursés et la Ville bénéficiait de près de 300 millions d'euros d'excédent comme recettes à inscrire dans ces budgets.

Qu'en est-il aujourd'hui ?

Si l'on en croit une note d'avril 2006 de la direction des finances de la Ville, plusieurs opérations sont en déficit. On retrouve d'ailleurs ces chiffres dans ce projet de délibération.

Je prendrai quatre exemples: d'abord l'opération Château-Rouge, dans le 18e, confiée à la S.E.M.A.V.I.P., qui fait un peu plus de 11 hectares. Le coût serait de 65,5 millions d'euros, les recettes d'un peu plus de 18 millions d'euros, d'où un déficit d'un peu plus de 47 millions qui sera pris en charge par la Ville.

Deuxième exemple, dans le 19e arrondissement, la Z.A.C. "Claude-Bernard", qui a également été confiée à la S.E.M.A.V.I.P. Il s'agit de réaliser 100.000 mètres carrés de bureaux, de logements et d'activités, une opération d'aménagement qui fait plus de 14 hectares. 110 millions d'euros de budget avec un équilibre réalisé uniquement par la Ville. On avait envisagé 10 millions d'euros et cela a été contesté par la S.E.M.A.V.I.P., et en réalité c'est 7 millions d'euros supplémentaires qui ont été votés par le Conseil de Paris fin novembre 2006 sur une opération qui débute dans des conditions de promotion et des conditions immobilières favorables.

Troisième exemple, la Z.A.C. de la porte des Lilas. 122 millions d'euros de budget, 27 millions de subventions d'équilibre.

Quatrième exemple, la Z.A.C. Binet, dans le 18e arrondissement, qui fait partie du G.P.R.U. porte Montmartre - porte de Clignancourt. L'opération n'a pas encore commencé et la subvention de la Ville doit déjà être augmentée de 40 %.

Dans ces conditions d'incertitude financière, vous comprendrez que nous demandions un certain nombre de précisions. Je pourrais ajouter également l'opération Ourcq-Jaurès dans le 19e, également confiée à la S.E.M.A.V.I.P. On est passé de 16 millions de déficit en 2006 à 17,5 millions en 2007, c'est-à-dire 1,5 million supplémentaire. Si on fait le total des déficits et des participations de la Ville, on arrive à plusieurs dizaines de millions d'euros de participation intégrés sur ces opérations d'aménagement.

Or, depuis un an, et vous savez que 2009 ne sera pas plus favorable, la conjoncture immobilière a considérablement impacté les bilans des ZAC. Le bilan 2007 est déjà totalement obsolète. Il y a donc nécessité d'une révision générale des bilans de toutes les opérations d'aménagement.

C'est ce que nous demandons aujourd'hui, avec prise en compte de la baisse du prix des charges foncières, revendues à des promoteurs ou pour des opérations de logements sociaux et également le côté dépenses, la baisse prévisionnelle des coûts de construction, cela pour en évaluer les conséquences financières pour la Ville.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Pour vous répondre, la parole est à M. Jean-Yves MANO.

M. Jean-Yves MANO, adjoint, au lieu et place de Mme Anne HIDALGO, première adjointe, au nom de la 8e Commission. - Comme vous l'avez remarqué, il s'agit du compte rendu annuel de la collectivité relatif à chacune des 20 concessions d'aménagement en cours pour la réalisation de projets urbains dont 14 sous forme de Z.A.C., dont notamment Boucicaut, les premières phases de Lourmel, de Château-Rouge, Binet ou Jaurès.

Les éléments financiers sont ceux arrêtés au 31 décembre 2007 et, à ce titre-là, vous en conviendrez, les chiffres qui vous sont fournis sont conformes.

Pour ces mêmes concessions, on constate une stabilité entre 2006 et 2007 à l'exception de la Z.A.C. "Reuilly", qui s'achève le 31 décembre 2008, pour laquelle il y a une augmentation de l'excédent de 3.042.000 euros, et de la Z.A.C. "Claude-Bernard" pour laquelle l'excédent a augmenté de 60 millions d'euros suite à des résultats de commercialisation de la charge foncière dont il faut d'ailleurs apprécier le chiffre avec prudence compte tenu de l'évolution des marchés.

De façon globale, nous n'allons pas nier que la situation conjoncturelle de l'immobilier nous amène à la plus extrême prudence. Je voudrais vous rassurer dans la mesure où, bien évidemment, les chiffres qui sont envisagés tiennent compte d'hypothèses particulièrement prudentes sur l'évolution du prix du foncier.

En même temps, nous savons aussi qu'il peut y avoir une légère diminution, sans pour autant connaître le temps dans lequel cela peut se passer.

Nous sommes relativement optimistes sur l'attrait du secteur de la Région parisienne. Il y a d'ailleurs un signe assez caractéristique à ce jour : le prix global des sessions immobilières ne baisse pas ou la première baisse est de 0,2 % au cours du dernier trimestre ; on ne peut pas dire qu'il y ait un effondrement du marché sur l'emprise parisienne.

Néanmoins, bien évidemment, c'est avec intérêt que nous suivrons l'évolution des prix de l'immobilier et les prix des sessions des valeurs foncières pour observer les réajustements indispensables au fur et à mesure. Ce qui est intéressant pour nous, c'est ne pas d'anticiper un retournement de marché trop important - qui serait perçu par le marché comme une vision négative des choses -, mais de demeurer extrêmement vigilants, avec une prudence adaptée à l'évolution de ces Z.A.C. Nous en tiendrons compte et nous donnerons les rapports adéquats au fur et à mesure des modifications conjoncturelles.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération

DU 62.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2008, DU 62).

2008, SG 199 - DU 220 - Réaménagement du site des Halles. - Modalités de passation de trois marchés.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le projet de délibération SG 199 - DU 220 relatif au réaménagement du site des Halles.

La parole est à M. Jean-François LEGARET. M. Pierre MANSAT lui répondra.

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, vous savez quel soin et quelle importance nous accordons à ce projet des Halles, qui est un projet très ambitieux, qui est un projet très nécessaire, je dirai même indispensable. Nous y consacrons, avec Anne HIDALGO notamment, souvent de longues soirées de concertation. C'est difficile, mais petit à petit, les choses avancent et notamment le projet de canopée de l'agence des architectes Berger et Anziutti.

A ce titre, j'ai appris par la presse qu'une grande présentation avait été faite à la presse à l'occasion de la clôture du dossier de permis de construire. Je suis coprésident du comité de pilotage, je n'ai pas été convié à cette présentation, donc je voulais le mentionner et m'étonner de ce geste parfaitement discourtois du Maire de Paris et de sa Première adjointe. Cela ne m'empêchera pas de continuer à m'intéresser et à m'impliquer dans ce dossier.

Raison de plus pour m'étonner que ce projet de délibération important soit parvenu aux conseillers du 1er arrondissement hors délai.

Lorsque je reçois, et c'est malheureusement trop souvent la règle, des projets de délibération hors délai, conformément à la loi, je soumets au Conseil d'arrondissement la procédure d'urgence, le Conseil d'arrondissement valide ou ne valide pas.

En l'occurrence, ce projet m'étant parvenu le vendredi soir, pour un Conseil d'arrondissement qui se tient toujours le lundi soir, deux semaines avant le Conseil de Paris, dans le 1er arrondissement, le Conseil d'arrondissement, dans sa grande sagesse, a considéré qu'on ne pouvait pas retenir l'urgence, parce qu'il fallait quand même un peu plus de temps pour travailler un dossier de cette importance.

Je vous demande de retirer ce projet de délibération qui n'a pas été examiné par le Conseil d'arrondissement parce qu'il était hors délai. Il va de soi qui si vous ne faisiez pas droit à cette demande, qui est parfaitement légitime et légale, je saisirai le contrôle de l'égalité, comme je suis trop souvent amené à le faire, puisque la Mairie de Paris me fait parvenir systématiquement des projets de délibération en dehors des délais.

Je m'en plains, tous les conseillers d'arrondissement, à l'unanimité, s'en plaignent, mais je trouve qu'on ne fait systématiquement aucun progrès ; cela a même tendance à s'aggraver.

Or, c'est sur des projets de délibération importants. Il y a celui-là, on parlera demain matin d'une convention d'un bail emphytéotique 43, rue de l'Arbre-Sec conclue avec la S.G.I.M. C'est pareil, c'est un projet de délibération hors délai.

Je mentionne à nouveau le fait qu'à la séance du mois dernier, sur les marchés, Délégation de service public - c'était quand même un projet de délibération très important -, dans le 1er arrondissement, changement de prestataire, c'est parvenu hors délai le vendredi soir pour le lundi suivant. On ne peut pas, entre le vendredi soir et le lundi, examiner un projet de cette importance, faire le point avec le délégataire sortant, rencontrer le délégataire nouveau et savoir de quoi il s'agit.

Oui, Madame COHEN-SOLAL, je vous ai demandé la fois dernière de retirer ce projet de délibération ; vous avez refusé de le faire, vous êtes dans l'illégalité, vous vivez dans l'illégalité et vous avez l'air de trouver cela confortable et normal. Moi, je redis avec un peu de solennité que ces pratiques, qui sont parfaitement anti-démocratiques et illégales, sont intolérables.

Je ne laisserai rien passer, je soulèverai à chaque fois l'illégalité de la présentation, de la forme. C'est d'autant plus dommage que j'aimerais pouvoir parler du fond, notamment sur Les Halles, sur les marchés et sur d'autres sujets, mais je suis bien obligé de faire cette objection sur la forme, parce que c'est intolérable, de séance en séance, de ne voir progresser en rien ces pratiques qui sont totalement néfastes et qui sont inacceptables. Je le répète, il y a une loi ; commencez par respecter la loi, ce sera déjà un progrès considérable !

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Monsieur le Maire du 1er arrondissement, nous savons que vous êtes un homme de rigueur, de ce point de vue, je ne peux pas vous laisser évoquer l'illégalité d'un envoi "hors délai" devant le Conseil d'arrondissement. Vous savez que les seuls délais légaux concernent l'envoi des documents aux Conseillers de Paris pour le Conseil de Paris et non pas pour les Conseils d'arrondissement.

Vous êtes un homme de rigueur, vous êtes aussi un homme conciliant, nous le savons. Avez-vous imaginé, envisagé, l'hypothèse de faire comme beaucoup de vos collègues maires d'arrondissement, c'est-à-dire de réunir tout simplement votre Conseil d'arrondissement non pas deux semaines avant le Conseil de Paris, ce qui, automatiquement, pose un certain nombre de difficultés, mais éventuellement une semaine avant, ce qui réglerait sans doute beaucoup des difficultés que vous vous plaisez à évoquer.

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Monsieur le Maire, puisque vous m'interpellez, je voudrais répondre.

Je vous ferai d'abord une mauvaise réponse, mais je vous la fais quand même…

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Allez tout de suite à la bonne alors !

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Avant 2001, sauf erreur de ma part, on a connu une mandature pendant laquelle il y avait six arrondissements de l'opposition. C'était la même loi. Ces arrondissements avaient pour habitude de réunir leur Conseil d'arrondissement deux semaines avant le Conseil de Paris et nous avons toujours respecté cette règle.

J'étais, en tant qu'adjoint chargé des Finances, chargé de donner le visa financier ; c'était parfois acrobatique, mais nous respections la loi et je suis prêt à faire la comparaison du nombre

de dossiers qui ont pu vous parvenir hors délai à cette époque et aujourd'hui. Je vous garantis que c'était rarissime à cette époque, alors qu'aujourd'hui, c'est systématique.

Mme Gisèle STIEVENARD, adjointe. - Vous avez une mauvaise mémoire.

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Ce n'est pas la bonne réponse.

La bonne réponse est : lisez attentivement la loi et vous verrez qu'il a un certain nombre de dispositions de la loi qui imposent de réunir le Conseil d'arrondissement deux semaines avant, tout simplement parce que vous avez des délais de questions posées au Conseil de Paris pour lesquelles il y a obligatoirement le respect de ces 15 jours.

J'entends respecter la loi et toute la loi, la loi a prévu ces 15 jours, je suis strictement dans la légalité en réunissant le Conseil d'arrondissement 15 jours avant, c'est vous qui ne respectez pas la légalité, ce n'est pas moi.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Vous seriez tout autant dans la légalité en le réunissant une semaine avant, rassurez-vous...

Monsieur MANSAT ?

M. Pierre MANSAT, adjoint, au lieu et place de Mme Anne HIDALGO, première adjointe, au nom de la 8e Commission. - Monsieur le Maire, comme l'intervention de M. LEGARET portait essentiellement sur la forme, je n'ai pas grand-chose à ajouter à votre réponse, puisque vous avez rappelé les règles qui s'imposent et qui permettent de travailler tout à fait correctement.

Je rappellerai simplement que ce projet de délibération présente un caractère d'urgence, parce qu'on ne peut pas, à la fois dire "il ne se passe rien sur Les Halles" et, au moment où on entre dans la phase opérationnelle, et où nous avons besoin de désigner un maître d'ouvrage qui permette de gérer la complexité, la technicité énorme de ce projet, on ne peut pas prendre prétexte de quelques jours pour retarder ce projet de délibération.

Cela nous amène à le maintenir, et vous avez exposé en quoi il est tout à fait légal, puisqu'il est arrivé 15 jours avant le Conseil de Paris, ce projet de délibération sur les modalités de passation de trois marchés de maîtrise d'ouvrage pour le projet des Halles.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci.

Nous formons le vœu que tout le monde fasse un effort pour que les élus, dans le 1er arrondissement comme ailleurs, puissent délibérer dans de bonnes conditions, ce qui est une demande parfaitement légitime.

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Il faut faire des efforts de votre côté aussi.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - J'ai bien dit de tout le monde.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération SG 199 - DU 220.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2008, SG 199 - DU 220).

Je vous remercie.

Vœu déposé par Mme Lyne COHEN-SOLAL et les élus du groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif au devenir du secteur des soins sociaux dans le 5e et du bâtiment du Palais de la Mutualité.
Vœu déposé par M. Jean TIBERI, Mme Marie-Chantal BACH, M. Christian SAINT-ETIENNE et les élus des groupes U.M.P.P.A. et du Centre et Indépendants relatif à la sauvegarde des activités de la Mutualité dans le 5e arrondissement.
Vœu déposé par M. Ian BROSSAT et les élus du groupe communiste concernant l'avenir de la Maison de la Mutualité.
Vœu déposé par M. Yves CONTASSOT et le groupe "Les Verts", Mme Marinette BACHE et le groupe du Mouvement républicain et citoyen.
Vœu déposé par l'Exécutif.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Nous passons à l'examen de cinq vœux qui ont tous trait au Palais de la Mutualité et à son devenir.

En premier lieu, je donne la parole à Mme Lyne COHEN-SOLAL pour représenter le vœu référencé n° 97 déposé par le groupe socialiste.

Vous avez une minute pour rappeler la problématique du vœu dont le texte a été déposé auprès de tous les élus.

Mme Lyne COHEN-SOLAL, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Il est bien entendu que nous avons réagi, le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés, à l'annonce par la Direction de la Fédération mutualiste parisienne sur la fermeture programmée en 2009 de la Mutualité prise dans son ensemble, c'est-à-dire de deux centres de santé classés en secteur 1, conventionnés, dans le 5e arrondissement, le premier situé 1, square de la Mutualité et le second au 24, rue Saint-Victor.

Ces deux centres sont modernes, équipés de scanners, et accueillent chaque année 210.000 patients dont au moins 20 % viennent du 5e arrondissement mais également, naturellement, de tout Paris pour des consultations dans différentes spécialités médicales. Les patients sont extrêmement contents de leur existence.

D'une part, le Palais de la Mutualité comporte bien entendu une salle très importante qui est un haut lieu historique, toujours vivant, des débats démocratiques, parisiens et nationaux, qui pourraient être cédée à une société privée.

D'autre part, ces projets provoqueraient la disparition de 400 emplois dans le 5e arrondissement et auraient un impact économique certain sur l'ensemble du quartier pour les commerçants et pour les riverains.

Le vœu souhaite que l'on puisse non seulement garder les secteurs de soin de secteur 1 dans le 5e arrondissement mais aussi naturellement le Palais de la Mutualité comme centre démocratique et d'animation pour la vie du 5e arrondissement, mais beaucoup plus largement pour Paris.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Le groupe U.M.P.P.A. a déposé le vœu référencé n° 98 qui devait être présenté par M. TIBERI, c'est Mme BACH qui le présente.

Vous avez une minute.

Mme Marie-Chantal BACH. - Je rappelle pour ma part que ce vœu a été voté à l'unanimité au Conseil d'arrondissement.

Considérant les menaces qui pèsent sur l'avenir du Palais de la Mutualité.

Considérant les services de grande qualité sur le plan social et médical rendu par le centre de soin de la Mutualité aux habitants de Paris et notamment du 5e arrondissement.

Considérant la place unique occupée par le Palais de la Mutualité dans l'identité politique et historique de la Ville de Paris.

Considérant le caractère indispensable du maintien de ce centre de soin et de lieu de réunion, par ailleurs générateur de nombreux emplois dans le 5e arrondissement.

Nous demandons que la Fédération nationale de la Mutualité française soit sollicitée pour apporter son aide seule ou en partenariat avec la Fédération mutualiste de Paris afin que soient préservées ces activités actuelles dans le 5e arrondissement, tout en conservant son indépendance financière, administrative et juridique, que des contacts soient pris entre les responsables de la Mutualité et de la Mairie de Paris afin de trouver une synergie entre les centres de santé parisien et celui de la Mutualité, la Ville de Paris doit tout mettre en oeuvre pour le maintien des centres de soin et de santé accueillant près de 210.000 patients par an dans le 5e arrondissement ainsi que pour la sauvegarde de l'emploi et que les services de l'Etat apportent également leur concours à la sauvegarde de ce lieu de soin par l'application des nouvelles mesures dites d'expérimentation prévues par la loi de financement de la Sécurité sociale 2008.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - M. Ian BROSSAT a déposé le vœu référencé n° 99 au nom du groupe communiste.

M. Ian BROSSAT. - Beaucoup de choses ont été dites.

Chacun voit bien qu'à travers ce dossier et à travers la survie de la Mutualité, ce sont deux enjeux qui se dessinent.

Il y a d'abord effectivement le maintien des deux centres de santé dont Lyne COHEN-SOLAL a parlé tout à l'heure et il y a évidemment aussi cette salle de tous les rassemblements populaires parisiens qu'est la salle de la Mutualité qui, vous le savez d'ailleurs, compte 1.789 places, tout un symbole.

Ce vœu vise à ce que l'on garantisse la survie de la Maison de la Mutualité et qu'elle ne se transforme pas en centre d'affaires, ce qui serait un désastre pour Paris et ses habitants.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci.

Dernier intervenant, Yves CONTASSOT pour le groupe "Les Verts".

M. Yves CONTASSOT. - "Les Verts" et le groupe M.R.C., puisque nous déposons ce vœu en commun, et nous l'avions proposé à d'autres car il nous semble que, dans ce domaine, beaucoup ont la même approche.

On peut regretter que chacun ait préféré le faire sous sa propre étiquette. Nous avons souhaité ajouter, par rapport aux orateurs précédents, que la Ville s'engage plus avant, de ce point de vue nous sommes tout à fait satisfaits du cinquième considérant que l'Exécutif nous propose dans son vœu n° 100 bis qui dit très clairement que la Ville n'acceptera pas que le Palais de la Mutualité soit cédé, ce qui nous paraît tout à fait essentiel.

Compte tenu de cet engagement et des discussions que nous avons pu avoir avec Anne HIDALGO à cet égard, nous nous rallierons au vœu de l'Exécutif.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Nous constatons qu'émane de l'ensemble des groupes du Conseil de Paris la même préoccupation, la même volonté d'accompagner utilement une éventuelle évolution du statut et du fonctionnement du Palais de la Mutualité.

L'Exécutif a proposé un vœu que vous avez sous les yeux numéroté 100 bis, que je ne relis pas.

Les vœux déposés par les groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, U.M.P.P.A., Centre et indépendants, communiste, "Les Verts" et M.R.C. sont-ils retirés au profit du vœu déposé par l'Exécutif ?

C'est la même chose sur tous les bancs ? Oui.

Je propose que nous nous rassemblions autour du vœu référencé n° 100 bis présenté par l'Exécutif.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2008, V. 292).

Je vous remercie.

2008, DLH 142 - Réalisation par le "Logement Français" d'un programme d'acquisition conventionnement comportant 29 logements PLUS et 8 logements PLA-I, situé 10 rue des Eaux (16e).

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DLH 142 concernant la réalisation par le "Logement Français" d'un programme d'acquisition conventionnement comportant 29 logements PLUS et 8 logements PLA-I, situé 10 rue des Eaux (16e)., sur lequel l'amendement n° 101 a été déposé par le groupe U.M.P.P.A.

Monsieur AURIACOMBE ? Je vous en prie, prenez la parole.

M. Pierre AURIACOMBE. - Il s'agit d'un amendement qui devrait faire plaisir à M. MANO car il est favorable aux logements sociaux comme nous dans le 16e arrondissement.

Il s'agit d'un programme au 10, rue des Eaux qui nous est actuellement proposé avec 29 logements de type PLUS et huit logements de type P.L.A.I.

Dans le même temps, je rappelle que le P.A.D.B. adopté en juin 2006 prévoyait de mettre en place une chaîne de logement pour répondre à la diversité de tous et de tous les besoins allant jusqu'aux logements intermédiaires.

Je rappelle le manque cruel de logements intermédiaires

dans le 16e arrondissement comme dans beaucoup d'arrondissements de Paris, c'est pourquoi nous demandons aujourd'hui de remplacer les 29 logements PLUS et les huit logements P.L.A.I. par dix logements PLUS, neuf logements P.L.A.I., neuf logements P.L.S. et neuf logements intermédiaires de type P.L.I.

Je vous remercie.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à M. Jean-Yves MANO.

M. Jean-Yves MANO, adjoint, au nom de la 8e Commission. - Pour faire sourire l'Assemblée, je signalerai que lors du Conseil d'arrondissement, M. GOASGUEN nous a signalé qu'il n'y avait plus de mixité sociale dans le 16e arrondissement.

Vous comprendrez qu'avec un tel diagnostic, je ne pourrais rendre un avis favorable au vœu qui nous est proposé dans la mesure où cet immeuble est construit dans cette zone où il n'y a pas de logements sociaux.

C'est donc bien évidemment un rejet formel de la demande présentée par le Conseil d'arrondissement du 16e arrondissement.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - L'amendement est maintenu, Monsieur AURIACOMBE, j'imagine ?

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 101 déposée par le groupe U.M.P.P.A., assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 101 est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 142.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2008, DLH 142).

2008, DLH 182 - Modification de la participation de la Ville de Paris au financement de divers programmes de logements sociaux.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DLH 182 relatif à la modification de la participation de la Ville de Paris au financement de divers programmes de logements sociaux.

La parole est à M. Jérôme DUBUS.

M. Jérôme DUBUS. - Il s'agit d'opérations réalisées par la S.I.E.M.P dans le cadre de la lutte contre l'insalubrité. Un certain nombre d'entre elles sont listées.

Nous nous en sommes entretenus en Commission avec Jean-Yves MANO, on augmente de six millions d'euros de subventions supplémentaires, ce qui passe la subvention de la Ville de 9,5 millions à 16 millions d'euros.

Il y a un certain nombre de raisons invoquées qui sont les appels d'offres infructueux, les démarches H.Q.E. qui coûtent plus cher, les défections d'un certain nombre de partenaires, cela renforce ce que je disais hier sur le logement puisque c'est la Région Ile-de-France qui, à nouveau, se désengage sur des opérations de logement.

De ce fait, on n'a pas les raisons programme par programme, on a des raisons invoquées globalement.

Il serait bien que l'on ait les raisons de ces augmentations de participation de la Ville programme par programme, projet par projet.

Je prends l'exemple de la rue de La Jonquière. Au 69, rue de La Jonquière dans le 17e arrondissement, on est passé en deux ans de 485.000 euros d'aide de la Ville à 756.000 euros, c'est-à-dire une augmentation de 50 % en deux ans.

Je veux bien qu'on ait des appels d'offres infructueux, je veux bien que les entreprises ne répondent pas, je veux bien qu'elles demandent des surcoûts supplémentaires, etc., mais tout de même 50 % d'augmentation en deux ans, c'est du jamais vu ! Alors que sur cette opération la démarche H.Q.E. avait déjà été intégrée dans l'appel d'offre. Donc, ce n'est pas la démarche H.Q.E. qui a fait augmenter les coûts.

Il me semble qu'il y a eu des erreurs de montage dans ces dossiers de la part de la S.I.E.M.P, il y a des inscriptions vraisemblablement, soit abusives, soit non justifiées de la part de subventions de la Région ; c'est le cas du 161, rue de la Convention dans le 15e arrondissement pour 600.000 euros. Ou alors il y a une mauvaise évaluation des travaux et l'indice du coût de la construction n'a pas augmenté à hauteur de 50 % en deux ans.

Je crois qu'il faut être beaucoup plus vigilant sur les bilans d'opération lorsqu'ils sont montés par la S.I.E.M.P. On sait que ces opérations coûtent très cher, on ne remet pas en cause le coût de ces opérations, mais simplement avec des dérapages pareils, il me semble qu'il faut être beaucoup plus vigilant.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Je vous remercie.

La parole est à M. Jean-Yves MANO pour vous répondre.

M. Jean-Yves MANO, adjoint, au nom de la 8e Commission. - Bien évidemment, Monsieur DUBUS, ce n'est pas de gaieté de coeur que nous avons été amenés à présenter un projet de délibération pour un financement complémentaire des opérations de la S.I.E.M.P. qui, comme vous l'avez remarqué, ont des caractéristiques pour beaucoup d'entre elles qui sont extrêmement contraintes.

Sur le plan quantitatif, ce sont de petites opérations avec un travail technique assez important et qui, au départ, n'intéresse pas énormément les entreprises qui ont l'habitude de travailler dans le secteur de l'habitat, surtout dans une conjoncture où autour de Paris il était assez facile de trouver de grands programmes. Donc, à l'évidence, ils nous ont fait payer un coût relativement important. D'ailleurs, nombre d'appels d'offres relancés avaient été infructueux.

Comme il nous semble essentiel tout de même de sortir ces programmes qui sont des éléments de qualification urbaine indispensables, qui vont tout à fait dans le sens du traitement de

l'insalubrité dans un grand nombre d'immeubles, nous avons accepté de passer des sommes non négligeables à l'évidence pour sortir ces projets.

Je voudrais tout de même venir en défense de la Région. Celle-ci a une position, notamment sur le programme de rue la Convention, mais peut-être qu'elle se défend même si nous ne l'avions pas interprété de cette façon, de ne pas intervenir dans le financement des foyers de travailleurs migrants.

Sur l'immeuble de la rue de la Convention, nous avons une résidence sociale, puisqu'aujourd'hui les foyers de travailleurs migrants se font sous forme de résidence sociale, qui est affectée essentiellement aux travailleurs migrants et c'est pour cette raison que la Région n'a pas souhaité se substituer au financement classique de ces opérations.

C'est une décision qui se respecte, et je rappelle que la Région n'a pas, dans son fondement même, la responsabilité de financement du logement, bien qu'elle ait pris cette orientation lors des dernières élections et elle le fait, me semble-t-il, de façon régulière avec la Ville de Paris.

Il est vrai aussi que la progressivité du nombre de programmes que nous avons sur l'Ile-de-France et notamment sur Paris, est en décalage avec les estimations financières initiales de la Région. Je note, y compris pour l'année à venir, que la Région s'est engagée à respecter les engagements pris avec les collectivités, dans un volume global déterminé ne sachant dépasser les engagements antérieurs.

Voilà ce que nous pouvons vous répondre. Monsieur DUBUS, je crois que vous êtes administrateur de la S.I.E.M.P. et je pense qu'à ce titre, vous êtes à même de demander des explications nécessaires, ce qui me semble naturel d'ailleurs sur l'ensemble de ces programmes.

Je voudrais tout de même au passage féliciter le travail de la S.I.E.M.P. qui n'est objectivement pas facile. Peu d'opérateurs sont enthousiastes à l'idée d'aller venir construire quatre ou cinq logements sur Paris. La mission est très délicate. Je pense qu'il faut à la fois être vigilant, notamment en restant exigeants vis-à-vis des services de la S.I.E.M.P. pour avoir une évaluation correcte initiale des programmes que nous leur donnons, et en même temps des exigences vis-à-vis des entreprises pour que nous puissions négocier au mieux pour les intérêts de la S.I.E.M.P. et de la Ville.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 182.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2008, DLH 182).

2008, DLH 186 - Réalisation par "La Sablière" d'un programme d'acquisition conventionnement comportant 8 logements PLA-I, 18 logements PLUS, 9 logements PLS et 4 locaux d'activités situé 164, avenue de Clichy (17e).
Vœu déposé par Mme Brigitte KUSTER, M. Jérôme DUBUS et les élus du groupe U.M.P.P.A. relatif à la réalisation d'un programme d'acquisition-conventionnement situé 164, avenue de Clichy.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DLH 186 concernant la réalisation par "La Sablière" d'un programme d'acquisition conventionnement comportant 8 logements PLA-I, 18 logements PLUS, 9 logements PLS et 4 locaux d'activités situé 164, avenue de Clichy (17e), sur lequel le vœu référencé n° 102 dans le fascicule a été déposé par le groupe U.M.P.P.A.

C'est M. DUBUS, toujours, qui présentera le voeu n° 102. Allez-y, Monsieur DUBUS.

M. Jérôme DUBUS. - Rapidement, il s'agit d'une opération qui se situe au 164, avenue Clichy dans le 17e arrondissement. Il s'agit de réaliser 35 logements. C'est une petite opération. C'est "La Sablière" qui va réaliser cette opération. Nous demandons que dans ce quartier, qui est déjà largement au-dessus des 20 % de logements sociaux loi S.R.U., il y ait dans cette opération une majorité de logements P.L.S. Aujourd'hui, on prévoit 8 logements P.L.A.I, 18 logements PLUS et 9 logements P.L.S., nous demandons que nous inversions la proportion entre logements P.L.S. et logements PLUS.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Jean-Yves MANO.

M. Jean-Yves MANO, adjoint, au nom de la 8e Commission. - Monsieur DUBUS, je note que nous sommes en progrès par rapport à l'approche de la mixité puisque lors de la dernière séance, les programmes de logements sociaux devaient se transformer en accession à la propriété. Là, ce n'est que du P.L.S. c'est un progrès. Faites un petit effort et nous allons arriver à un consensus.

Dans le programme, bien évidemment, compte tenu de l'énorme demande qu'il y a dans le 17e arrondissement en ce qui concerne les PLUS et le P.L.A.I., nous maintiendrons notre proposition. Et nous rejetons le vœu n°102.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe U.M.P.P.A., assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 186.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2008, DLH 186).

2008, DLH 201 - Adoption d'un règlement municipal fixant les conditions de délivrance des autorisations de changement d'usage de locaux d'habitation ainsi que les principes déterminant les compensations (article L. 631-7 du C.C.H.).

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DLH 201 relatif à l'adoption d'un règlement municipal fixant les conditions de délivrance des autorisations de changement d'usage de locaux d'habitation ainsi que les principes déterminant les compensations (article L. 631-7 du C.C.H.), sur lequel MM. Jérôme DUBUS et François LEBEL sont inscrits pour cinq minutes maximum chacun.

Monsieur LEBEL, en premier lieu, vous avez la parole.

M. François LEBEL, maire du 8e arrondissement. - Merci, Monsieur DAGNAUD.

Les autorisations de changement d'usage des locaux d'habitation vont passer dès le 1er janvier prochain du Préfet au Maire. Voilà une réforme dont on parlait depuis au moins quinze ou vingt ans et que le gouvernement a faite. C'est cela la vraie décentralisation.

Je ne le cache pas, le fameux article L. 631-7 du Code de la construction et de l'habitation, dont le contenu devait être, et a été, si utile pour lutter contre la désertification des centres villes, était comme c'est trop souvent le cas dans les lois de notre pays, affublé en quelque sorte d'un joker.

Le joker, c'était la dérogation préfectorale, une dérogation préfectorale qui en fait était la porte ouverte à tous les abus puisque interventions politiques, amicales ou autres se sont toujours, quels que soient les gouvernements au pouvoir, multipliées. Sans compter d'ailleurs la possibilité donnée à certains fonctionnaire préfectoraux d'abuser de ce droit et de se retrouver en correctionnelle. C'est une vieille histoire.

C'est vous, Monsieur le Maire, qui allez reprendre en main cette compétence, et ce raccourcissement de la procédure est à mettre, je le répète, au crédit de la réforme voulue par le Gouvernement.

J'ai néanmoins plusieurs interrogations qui concernent le règlement municipal que vous nous proposez et qui donc va se substituer au règlement préfectoral, qui accompagnait la mise en oeuvre à Paris de ce fameux article L. 631-7.

J'ai trois remarques.

La première, c'est que vous avez, semble-t-il et c'est très bien, éliminé la possibilité d'accorder des dérogations sans motif bien défini. Sauf que, et là je reprends l'article 4 et je lis le texte : "l'autorisation de changement de destination peut être accordée sans compensation pour les professions libérales", etc. Ce "peut être" m'inquiète un peu et je voudrais savoir si cela veut dire que, là encore, on risque un arbitraire, si cet arbitraire va resurgir et qu'en fait il n'aurait fait que passer du Préfet, à vous-même.

Ma deuxième interrogation se situe dans l'article 3 cette fois-ci, et c'est encore plus inquiétant puisque je lis en substance : "l'autorisation de changement de destination peut être accordée sans compensation au profit d'une mission d'intérêt général".

La mission d'intérêt général est vraiment une notion pour le moins totalement subjective, et ce n'est pas précisé probablement volontairement dans le règlement. Soit c'est un grave oubli ou bien un aveu. J'aimerais bien qu'on me précise très exactement ce qu'est pour vous, Monsieur le Maire, la mission d'intérêt général.

Enfin, dernier point, je constate que, du bout des lèvres, vous faites état de l'avis du maire d'arrondissement, comme cela a été toujours le cas, pour chaque demande de dérogation.

Vous le savez, depuis des années, nous avons, vous et moi, pratiquement toujours été d'un avis identique sur les dérogations, sur les avis à donner aux propositions de dérogation préfectorale. J'espère que cela va continuer, mais je ne vois pas dans le règlement nouveau, le vôtre, noir sur blanc écrit la volonté qui serait la vôtre de continuer ce travail concerné entre Maire de Paris et maires d'arrondissement. En particulier, il n'est pas fait mention du tout d'un retour. J'ai l'expérience en tant que maire d'arrondissement, je donne les avis ; je ne sais pas du tout ce qu'on fait de mon avis… des cocottes en papier ou si on en tient compte !

J'aimerais bien qu'on puisse avoir la correction de retourner au maire d'arrondissement qui donne son avis la décision terminale prise par le Maire de Paris. J'espère que vous me donnerez sur ces trois point des éclaircissements et des assurances.

Je vous en remercie.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci.

Monsieur DUBUS, considérez-vous que M. LEBEL n'a pas tout dit sur le sujet ?

M. Jérôme DUBUS. - Presque tout dit.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Donc, vous irez vite, allez-y !

M. Jérôme DUBUS. - Comme d'habitude !

Simplement deux compléments rapides.

Le premier pour dire que l'on aurait peut-être pu en profiter, puisqu'on transférait la responsabilité aux maires, pour l'encadrer dans un délai. Puisque le Préfet n'avait pas de délai de réponse dans ce nouveau règlement, on aurait peut-être pu mettre un délai de réponse de la décision du maire. Cela aurait pu rassurer éventuellement, il n'est peut-être pas trop tard d'ailleurs, pour faire un avenant. Je ne sais pas.

Cela aurait pu rassurer, en tout cas, ceux qui demandent cette autorisation, qui n'ont aucun délais de réponse.

Le deuxième point est qu'il y a quand même une différence de taille entre le règlement préfectoral et le règlement actuel, le règlement municipal : c'est que le règlement préfectoral précisait que, pour préserver l'offre de surfaces privées de logements de nature à faciliter la sortie des actuels locataires des bailleurs sociaux pour accéder à la propriété, à la location privée. Il y avait quand même ce terme qui était assez précis et qui d'ailleurs est la volonté de l'Exécutif municipal dans le "Prêt Paris Logement", qui est de faire sortir des gens du logement social pour aller en accession à la propriété dans le privé. Là, ce règlement est en totale contradiction avec cette volonté.

Je le signale en complément de ce qu'a dit François LEBEL.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Jean-Yves MANO pour vous répondre.

M. Jean-Yves MANO, adjoint, au nom de la 8e Commission. - M. LEBEL et M. DUBUS ont souligné leur satisfaction de voir en ce transfert de compétences potentielles, le fruit d'une volonté gouvernementale liée à la décentralisation.

Je voudrais me réjouir avec eux, mais je vais me réjouir avec un décalage dans le temps parce que nous venons d'apprendre il y a quelques jours que l'Etat décalait d'un an le transfert effectif à la Ville de Paris du règlement, de cet article 631-7. Nous le regrettons, je vous le dis clairement, puisque nous avons travaillé en concertation avec l'Etat. Très honnêtement, nous ne comprenons pas les raisons qui ont fait que l'Etat prenne un an de plus.

Je crains fort, Monsieur LEBEL, que l'arbitraire - dont peut-être vous avez été victime de temps en temps, je ne sais pas, mais vous semblez avoir du vécu sur le sujet - puisse continuer un an de plus, mais je fais confiance aux services de la Préfecture pour que ce ne soit pas le cas.

En ce qui concerne les modifications substantielles qui ont été proposées à l'occasion de ce transfert, l'essentiel tient à deux choses.

D'abord, la compensation devait s'exercer dans le propre quartier, ce qui n'était pas toujours aisé. Ceci est si ardu que cela devait entraîner vraisemblablement un certain nombre de dérogations parce que peu réaliste. Nous avons cru bon d'étendre la compensation au niveau de l'arrondissement, avec deux volets potentiels :

- compensations de 1 mètre carré pour 1 mètre carré pour faire du logement social et de 2 mètres carrés pour 1 mètre carré lorsqu'il s'agit de logement privé. D'ailleurs, ceci pourrait, me semble-t-il, satisfaire M. DUBUS, puisque nous augmentons la compensation permettant la transformation en logement et l'accès possible à de meilleurs logements pour des accédants potentiels à la propriété issue du parc social, pour lequel, vous savez, nous avons un prêt spécifique relativement important.

En ce qui concerne l'avis du maire d'arrondissement, bien évidemment, il sera, me semble-t-il, toujours sollicité. Je ne doute pas que la Ville donnera l'information au maire d'arrondissement du choix qui a été fait en fonction, me semble-t-il, d'un critère simple : le respect de la loi.

L'avis du Maire, je vous connais assez précis sur ce sujet et j'imagine que nous serons souvent en phase, Monsieur LEBEL. Ce sera avec un plaisir évident que nous vous répondrons vraisemblablement. Au moins, nous transmettrons l'avis de la Mairie centrale.

En ce qui concerne le fait de donner la décision du Maire, les choses n'apparaissent pas dans le texte, effectivement. Comme nous avons un an devant nous pour la mise en application, peut-être que nous pourrons regarder avec intérêt les quelques ajustements nécessaires pour vous donner satisfaction.

Voilà ce que je pouvais dire sur le sujet.

M. François LEBEL, maire du 8e arrondissement. - Il faut éviter tout de même que quelqu'un qui a 100 mètres carrés avenue Montaigne puisse les changer contre 200 mètres carrés rue Clapeyron dans le 8e arrondissement, parce que les prix de la rue Clapeyron et les prix de l'avenue Montaigne ne sont pas tout à fait les mêmes.

Là aussi, il faudrait revoir la question, d'autant qu'il y a un an de plus pour le faire.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Monsieur le Maire du 8e, je vous suggère de prendre rendez-vous avec M. l'adjoint au logement pour poursuivre cet échange localisé dans le cercle approprié.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 201.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2008, DLH 201).

2008, DLH 231 - Réalisation par la RIVP d'un programme de construction comportant 8 logements PLUS, 2 logements PLA-I et 1 local d'activités situé 111-113 rue Legendre (17e).
Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la réalisation d'un programme de construction, situé 111-113, rue legendre.
Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à l'immeuble sis 111-113, rue Legendre.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DLH 231 concernant la réalisation par la RIVP d'un programme de construction comportant 8 logements PLUS, 2 logements PLA-I et 1 local d'activités situé 111-113 rue Legendre (17e), sur lequel deux vœux référencés n° 103 et n° 104 dans le fascicule ont été déposés par le groupe U.M.P.P.A.

C'est M. BENESSIANO qui les présente pour le groupe U.M.P.P.A.

Vous avez 3 minutes, cher collègue.

M. Hervé BENESSIANO. - Merci, Monsieur le Maire.

Le 111-113, rue Legendre est un lieu situé à proximité de l'avenue de Clichy. C'est pour mieux le resituer vis-à-vis de nos collègues parisiens.

Nous savons tous ici que l'avenue de Clichy a besoin d'être requalifiée et fait partie des projets mêmes de la Municipalité parisienne.

Cette revalorisation passera par une amélioration de la voirie, des trottoirs, de l'éclairage, du ravalement des immeubles mais aussi par une vigilance contre la mono-activité commerciale et une réorganisation de la circulation.

Oui, nous sommes très attachés à la mixité sociale et c'est pour cela que nous souhaitons un rééquilibrage également de la population afin que cette partie des Épinettes ait une chance réelle de sortir de l'ornière environnementale dans laquelle elle s'est enfoncée année après année.

C'est la raison pour laquelle le vœu que je présente aujourd'hui, avec Brigitte KUSTER et les élus de la majorité d'arrondissement du 17e, propose que des logements P.L.S. soient intégrés au programme de construction de 10 logements initialement prévu.

Voilà en quelques mots présenté le vœu, Monsieur le Maire.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci, Hervé BENESSIANO.

La parole est à M. Jean-Yves MANO pour vous répondre.

M. Jean-Yves MANO, adjoint, au nom de la 8e Commission. - Nous avons sur cette adresse deux demandes : la transformation en P.L.S. d'une part et d'autre part la possibilité de réaliser une halte-garderie dans une partie des locaux.

Sur la transformation, je ferai la même réponse habituelle : nous ne considérons pas qu'affecter des logements sociaux de catégorie PLUS à une adresse ne correspond pas à une certaine conception de mixité sociale, considérant que 60 % de la population parisienne ne sont pas représentés par des cas sociaux mais comme des gens qui, en fonction de leurs revenus, ont tout simplement accès au logement social de catégorie PLUS.

En ce qui concerne le problème de la halte-garderie...

Si vous voulez, mais globalement, je vous réponds.

Donc, je rejette le vœu.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Il y a deux sujets.

Sur le sujet logement, Jean-Yves MANO vient de vous répondre.

Sur le sujet concernant l'équipement Petite enfance, Christophe NAJDOVSKI pourra peut-être vous répondre. Je crois qu'il connaît déjà le sujet.

Hervé BENESSIANO ? Rapidement.

M. Hervé BENESSIANO. - Je dis un mot. Ensuite, soit M. MANO soit M. NAJDOVSKI. D'ailleurs puisque nous avions abordé le sujet en Commission. M. NAJDOVSKI avait souhaité que ce soit plutôt M. MANO qui y réponde, je crois, au Conseil de Paris si je me souviens bien de ses propos en 7e Commission.

Concernant ce projet de construction, en effet, nous proposons qu'une halte-garderie soit installée en rez-de-chaussée pour compenser la pénurie d'offre de places de petite enfance qu'il y a dans ce quartier à forte densité enfantine.

Surtout, je le dis, de grâce, épargnez-nous le refrain de la petitesse du local, avec les fameux 150 mètres carrés, car je rappelle qu'il s'agit d'un local de 86 mètres carrés, qui est bien supérieur à celui de la halte-garderie de la rue Lechapelais pour laquelle, il y a quelques minutes, nous venons de voter une subvention de 10.000 euros. Nous savons que, dans ce quartier à forte densité, avec de tous petits locaux, nous n'aurons jamais de grandes surfaces pour pouvoir justement compenser la demande importante des familles dans ce quartier Batignolles-Épinettes et en l'occurrence aujourd'hui Épinettes.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - La parole est à M. Jean-Yves MANO, puis à M. Christophe NAJDOVSKI.

M. Jean-Yves MANO, adjoint, rapporteur. - Bien évidemment, sur ce programme où le permis de construire a déjà été déposé, nous ne souhaitons pas rebattre les cartes sur la construction logements et équipements. Nous avons à disposition un local d'activité au rez-de-chaussée qui, d'après les éléments qui m'ont été donnés, ne correspond pas aux normes habituelles pour faire une halte-garderie.

Néanmoins, nous laissons tout ouvert sur le sujet. En même temps, je voudrais dire que dans le 17e, pour réaliser des équipements petite enfance comme des logements sociaux, il faut sans doute étendre la possibilité d'action par la préemption d'immeubles significatifs.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Christophe NAJDOVSKI ?

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - J'apporterai quelques éléments sur la question des surfaces puisque nous avons une surface utile de 85 mètres carrés qui serait éventuellement disponible, ce qui est notoirement insuffisant.

En effet, en règle générale, on considère que pour ouvrir une halte-garderie, il nous faut un minimum d'environ 150 mètres carrés.

M. BENESSIANO a évoqué, il l'a dit en Commission, le cas de la halte-garderie de la rue Lechapelais. Je rappellerai que cette halte-garderie occupe une surface de 140 mètres carrés, ce qui est plus important que la surface dont on pourrait disposer ici rue Legendre.

J'ai déjà eu l'occasion d'être sollicité par d'autres mairies d'arrondissement sur des surfaces qui, lorsqu'elles sont trop petites, ne nous permettraient pas d'accueillir les enfants dans de bonnes conditions.

En revanche, lorsque le cas s'y prête, et c'est le cas d'un autre vœu que vous déposez sur un autre projet de délibération, lorsque l'on a des surfaces plus importantes, effectivement on a la possibilité de faire les études de faisabilité et nous donnerons d'ailleurs, Jean-Yves MANO et moi-même, un avis favorable à un autre vœu.

En l'occurrence, la surface ne s'y prête malheureusement pas du fait de sa petitesse.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Un dernier mot ?

M. Hervé BENESSIANO. - Je rappelle simplement à M. NAJDOVSKI que nous avons aussi une halte-garderie au rez-de-chaussée de la mairie du 17e, qui ne fait que 40 mètres carrés, et qui rend bien des services à bien des familles des Batignolles. Je le précise.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci de la précision.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 103 déposée par le groupe U.M.P.P.A., assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 104 déposée par le groupe U.M.P.P.A., assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 231

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2008, DLH 231).

Le vote est terminé, chers collègues, je suis désolé.

Quel est le vote du groupe U.M.P. ?

M. Hervé BENESSIANO. - Abstention sur le projet.

2008, DLH 263 - Réalisation par la SIEMP d'un programme de construction comportant 8 logements PLUS, 1 logement PLA-I et un local d'activités situé 21, avenue de Clichy (17e).
Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la réalisation d'un programme de construction située 21, avenue de Clichy.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DLH 263 concernant la réalisation par la SIEMP d'un programme de construction comportant 8 logements PLUS, 1 logement PLA-I et un local d'activités situé 21, avenue de Clichy (17e), sur lequel le vœu n° 105 a été déposé par le groupe U.M.P.P.A.

La parole est à M. Jérôme DUBUS.

M. Jérôme DUBUS. - Même chose que sur le 164, avenue de Clichy, nous sommes sur le 21, avenue de Clichy, une opération que nous avions demandée et qui va se réaliser : réalisation de neuf logement - huit logements P.L.U.S., un logement P.L.A.I.

M. MANO nous demande de faire des efforts et nous lui retournons le compliment en lui demandant de faire un effort sur ce dossier, de manière à ce qu'il y ait un peu de P.L.S. dans cette opération. Nous sommes également avenue de Clichy, dans un secteur largement au-dessus des 20 % de logements sociaux.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Jean-Yves MANO ?

M. Jean-Yves MANO, adjoint, au nom de la 8e Commission. - A même problématique, même réponse : rejet du vœu qui nous est proposé.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe U.M.P.P.A., assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 263.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2008, DLH 263).

La présidence est à Pierre SCHAPIRA.

(M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, remplace M. François DAGNAUD au fauteuil de la présidence).

2008, DLH 364 - Réalisation par "Paris-Habitat OPH" d'un programme d'acquisition-réhabilitation comportant 11 logements PLUS et un local d'activité, situé 62 rue Bayen (17e). - Participation de la Ville de Paris au financement du programme.
Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à l'immeuble sis 62, rue Bayen.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DLH 364 concernant la réalisation par "Paris Habitat OPH" d'un programme d'acquisition-réhabilitation comportant 11 logements PLUS et un local d'activité situé 62, rue Bayen, dans le 17e, sur lequel le vœu référencé n° 106 dans le fascicule a été déposé par le groupe U.M.P.P.A.

La parole est à M. Jérôme DUBUS.

M. Jérôme DUBUS. - Nous demandons qu'une halte-garderie soit réalisée dans cette opération puisque nous sommes dans un secteur extrêmement déficitaire.

Une demande de place en crèche sur douze, voire sur treize reçoit un avis favorable. C'est extrêmement difficile pour les familles qui habitent ce quartier. Nous demandons que dans la réalisation de ce programme d'acquisition-conventionnement, nous puissions envisager une halte-garderie dans une partie des locaux de ce 62, rue Bayen.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - La parole est à M. Jean-Yves MANO.

M. Jean-Yves MANO, adjoint, au nom de la 8e Commission. - Nous sommes sur cette adresse sur une acquisition-réhabilitation d'un immeuble dont le rez-de-chaussée est aujourd'hui occupé par un club de passionnés de Fiat 500. Nous ne sommes pas contre le fait d'engager une étude de faisabilité d'une halte-garderie au rez-de-chaussée, mais il faut quand même prendre conscience que l'effet potentiel de l'éviction commerciale viendra abonder de façon notable le coût de réalisation potentielle d'une halte-garderie et que, d'autre part, les conditions techniques telles que nous connaissons à ce jour le bâtiment ne nous paraissent pas très favorables.

Néanmoins, nous n'avons pas d'opposition de principe a priori et lancerons en conséquence une étude pour voir si cela est faisable ou non et nous en discuterons avec la mairie de l'arrondissement au vu de l'étude qui sera fournie.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Votre avis sur le vœu n° 106 ?

M. Jean-Yves MANO, adjoint, rapporteur. - Favorable.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe

U.M.P.P.A., assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2008, V. 293).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 364.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2008, DLH 364).

2008, DLH 377 - Réalisation par "Paris-Habitat OPH" d'un programme d'acquisition-conventionnement comportant 115 logements PLUS, 20 logements PLA-I et 57 logements PLS situé 7-11 rue Houel (5e).

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Nous allons examiner le projet de délibération DLH 377 concernant la réalisation par "Paris Habitat OPH" d'un programme d'acquisition-conventionnement comportant 115 logements PLUS, 20 logements P.L.A.I. et 57 logements P.L.S. situés 7-11 rue Houel dans le 5e.

La parole est à Mme Lyne COHEN-SOLAL.

Mme Lyne COHEN-SOLAL, adjointe. - Pour près de 62 millions d'euros, "Paris Habitat" vient de racheter à GECINA un ensemble de 192 logements qui étaient promis à la vente à la découpe 7-11 rue Nicolas Houel dans le 5e arrondissement, près de la gare d'Austerlitz.

Je voudrais me féliciter de cette opération qui est une opération intéressante pour notre arrondissement puisqu'elle retire de la vente à la découpe ces nombreux logements. Je voudrais demander à M. MANO de pouvoir rassurer les actuels locataires sur leur maintien dans les lieux comme il était prévu.

Je saisis l'occasion pour m'inquiéter des conditions dans lesquelles fonctionne notre toute récente commission d'attribution des logements sociaux du 5e. Il faut acheter des logements sociaux, il faut en construire, mais encore faut-il ensuite les affecter avec discernement.

Dans cette commission d'affectation des logements sociaux du 5e arrondissement qui ne fonctionne que depuis quelques semaines, la présélection des candidats effectuée par le cabinet du maire ne tient aucun compte du pré travail de la DLH, de l'urgence sociale, ni de l'ancienneté des demandes.

Ainsi, vendredi dernier, sur 4 logements, les trois premiers des listes étaient demandeurs depuis moins d'un an et ne présentaient pas d'urgence sociale. L'un d'eux, même, n'était demandeur que depuis juin 2008, sans aucun caractère d'urgence, puisqu'à 25 ans il vit chez ses parents dans un 130 mètres carrés privé sur la Montagne Sainte-Geneviève.

Rappelons que dans le 5e arrondissement, nous avons plus de 1.790 demandeurs de logements sociaux répertoriés par la D.L.H. Ces propositions se font donc aux dépens des véritables dossiers urgents ou douloureux de mal logement, et cette situation est franchement inacceptable au moment où on a extrêmement besoin de logements sociaux. Ce fonctionnement détourne les logements sociaux de leurs véritables destinataires et donc, de leur qualité d'outil de lutte contre les inégalités sociales qui est voulue par l'État comme par les collectivités.

Je ne sais pas s'il s'agit d'une sorte d'adaptation du fameux et sinistre fichier Silex au climat du 5e arrondissement, je voulais souligner devant M. MANO mais aussi devant l'ensemble du Conseil de Paris que cette situation est extrêmement préoccupante pour les élus que nous sommes.

Je vous remercie.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Monsieur MANO, vous avez la parole.

M. Jean-Yves MANO, adjoint, au nom de la 8e Commission. - Je retiens deux aspects dans l'intervention de Lyne COHEN-SOLAL. L'aspect plus général de l'attribution de logements dans le 5e arrondissement et à l'évidence le fait que la présence de la Commission d'attribution doit au cours des mois s'améliorer, du moins en termes de fonctionnement, car il semble qu'à ce jour, on est plutôt sur un fonctionnement classique du passé plutôt que sur la rénovation et la transformation d'une Commission alliant à la fois des associations, des élus de l'opposition en position transparente avec la présentation de plusieurs candidats par adresse, telles que se passent les Commissions dans de nombreux arrondissements parisiens. Formule que je recommande.

Sur le fond de l'adresse, nous sommes sur les acquisitions conventionnement que nous réalisons sur Paris, acquisitions souvent critiquées, encore hier dans le débat budgétaire que nous avions, notamment par M. GOASGUEN et peut-être par M. DUBUS mais j'ai souvenir d'avoir des vœux de M. TIBERI nous demandant de faire l'acquisition de cet immeuble.

Nous l'avons fait avec celui-là comme pour les autres. Je dirai au représentant de l'U.M.P.P.A. de relire avec attention les propos de M. SARKOZY lorsqu'il est intervenu dans son plan de relance.

Il y a un passage qui certes n'avait pas grand-chose à voir avec le plan de relance. Il était clairement exprimé ceci : "Je demande à la Caisse des dépôts de conventionner le parc de ses filiales de logement".

Nous avons compris depuis ce que cela voulait dire. Icade, propriétaire de 30.000 logements non conventionnés, s'apprête à remettre sur le marché ces 30.000 logements et demande aux bailleurs sociaux de les acheter.

Nicolas SARKOZY demande aux organismes de logements sociaux de conventionner du parc de logement libre, ce que nous faisons depuis de nombreuses années. Vous le critiquez, Nicolas SARKOZY le recommande.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 377.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2008, DLH 377).

Vœu déposé par le groupe "Les Verts" relatif au mal logement à Paris et aux associations qui oeuvrent dans ce domaine.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Nous examinons le vœu référencé n° 107 dans le fascicule, déposé par le groupe "Les Verts", relatif au mal logement à Paris et aux associations qui oeuvrent dans ce domaine.

Je donne la parole à M. René DUTREY.

M. René DUTREY. - Le groupe "Les Verts", et pas seulement lui, n'en revient toujours pas de la condamnation qui a frappé l'association "Droit Au Logement" de 12.000 euros d'amende.

Nous ne comprenons pas comment un agent assermenté pour traiter l'hygiène sur la voie publique, se promenant dans une rue du 2e arrondissement après avoir verbalisé un frigo, un matelas, un dépôt d'ordures, tombant sur une rue avec plus de 200 tentes a pu confondre des tentes avec des familles dedans et un dépôt de détritus.

C'est un mystère, je ne sais pas s'il faut chercher vers la formation des professionnels inspecteurs ou s'il y a eu consigne politique pour considérer ces tentes comme des détritus. Ce qui est assez inquiétant.

Est-ce que la Préfecture va aller jusqu'à verbaliser toutes les tentes sur la voie publique ? Y a-t-il un statut particulier pour les tentes du D.A.L. ?

C'est ce qu'inspire cette condamnation. En étant logique, le D.A.L. est condamné, cela signifie que l'ensemble des S.D.F. demain fera l'objet de cet article permettant de condamner les dépôts d'ordures sur la voie publique.

Devant ces interrogations qui ne trouvent pas de réponse, je n'ai pas été rassuré non plus par la réponse du Préfet qui signalait que les associations avaient tendance à inciter les gens à rester dehors, et que, par corrélation, c'est pour cela que certains gymnases restaient vides. Ne pouvant accepter cette réponse nous avons déposé ce vœu avec un objectif symbolique, car ce n'est pas dans la pratique de l'association "Droit Au Logement" de demander des subventions.

Cependant, si l'association "Droit Au Logement" venait à être gênée dans son action par ce harcèlement juridique, il s'agit de savoir si elle peut compter sur la Ville de Paris.

C'est l'objet de ce vœu que nous n'allons pas maintenir. Nous avons discuté, nous sommes certains que la Ville de Paris soutiendra le D.A.L. s'il venait à être en difficulté financièrement.

Ce vœu est retiré, je souhaitais intervenir une nouvelle fois sur ce sujet.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Je vous remercie.

Le vœu n° 107 est retiré.

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la réservation d'un quota de logements sociaux par les Commissions d'attribution aux policiers exerçant dans la Capitale.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Nous examinons le vœu référencé n° 108 dans le fascicule, déposé par le groupe U.M.P.P.A., relatif au quota de logements sociaux réservés aux policiers de la Capitale.

Je donne la parole à M. Jean-Baptiste MENGUY.

M. Jean-Baptiste MENGUY. - Ce vœu vise à permettre aux policiers qui travaillent au quotidien pour la sécurité des Parisiennes et des Parisiens de pouvoir se loger dans de bonnes conditions dans la Capitale.

Sous les précédentes mandatures, l'effort conjoint de la Ville et de l'Etat avait permis la constitution d'un parc de logement locatif de 10.000 logements à la disposition des fonctionnaires de la Préfecture de police.

Le contrat parisien de sécurité de 2000 a prévu de reloger prioritairement les fonctionnaires de police. Ce vœu demande simplement que la Commission d'attribution des logements de la Ville de Paris accorde une priorité aux demandes présentées par les policiers exerçant dans la Capitale.

Je vous remercie.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - La parole est à M. Jean-Yves MANO.

M. Jean-Yves MANO, adjoint. - C'est avec intérêt que nous regardons les propositions des candidatures de l'ensemble des corps de fonctionnaires de l'Etat, mais nous sommes bien évidemment soumis à une forte pression, que ce soit des pompiers, des policiers ou de l'ensemble des acteurs utiles aux Parisiens.

Nous ne pouvons pas en faire une règle, néanmoins sachez que les membres de la Commission que je préside sont toujours sensibles à accepter bien volontiers si cela se présente d'affecter un logement à un policier.

Néanmoins, je rappelle que la Préfecture de police a en son contingent un nombre important de logements sociaux à Paris que je vous appelle d'ailleurs à surveiller avec vigilance.

Je crois savoir qu'il y a parfois un certain nombre de délais impartis à la Préfecture de police qui, hélas, sont incompatibles avec la gestion classique des bailleurs sociaux.

Les bailleurs sociaux étaient à même de reprendre parfois un appartement alors que la Préfecture de police pouvait attribuer un logement.

Je sais que ce sont des choses qui existent, j'ai eu l'occasion dans les années précédentes d'en discuter directement avec le Préfet de police.

Je ne peux pas accepter le vœu parce qu'il est contraire à la loi d'en faire une priorité maximum, à ma connaissance les policiers ne rentrent pas dans le cadre des obligations de la loi Dalo.

En fonction de leurs ressources et de leurs revenus, ils ont tout à fait droit à un P.L.A.I., parfois un PLUS mais sûrement pas un P.L.S. quand leurs revenus sont insuffisants.

C'est dans le cadre de leurs revenus, de leur ancienneté et de leur difficulté sociale que nous sommes amenés aujourd'hui dans le cadre de la Commission à, de temps en temps, accepter un demandeur policier en affectation de logement social.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - J'ai bien compris que vous refusiez ce vœu.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe U.M.P.P.A., assortie d'un avis défavora-

ble de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la répartition des types de logements dans les programmes immobiliers de la Ville de Paris.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 109 dans le fascicule, déposé par le groupe U.M.P.P.A., relatif à la répartition des types de logements dans les programmes immobiliers de la Ville de Paris.

La parole est à M. Jérôme DUBUS.

M. Jérôme DUBUS. - Je souhaite surtout répondre à ce que j'ai entendu de la part de M. MANO quant à "Icade", car plus c'est gros plus cela passe.

Hier, M. CAFFET prenait pour référence Georges W. BUSH, aujourd'hui M. MANO prend pour référence Nicolas SARKOZY, c'est tout de même assez exceptionnel. Je ne sais pas où cela va s'arrêter mais j'ai des craintes pour le groupe Socialiste.

Pour Icade, je rappelle que le patrimoine que va vendre "Icade" est à six euros du mètre carré en location à prix moyen. Six euros.

Cela n'est pas conventionné mais ce sont les tarifs des logements sociaux. Contrairement à ce qui se passe quand vous reconventionnez, il n'y aura pas d'augmentation de loyer, les locataires vont être privilégiés dans ce que vous allez peut-être acheter.

Deuxième constat, dans le patrimoine d'"Icade", il y a peu de logements dans Paris. Vous pouvez vous féliciter de ce qui se passe ailleurs, seulement le patrimoine d'"Icade" dans Paris ne concerne que 700 ou 800 logements, pas plus.

Quant à notre vœu, nous avons obtenu que dans les projets de délibération, nous ayons maintenant la phrase suivante : "Le type de ces logements sociaux sera déterminé ultérieurement en tenant compte du contexte local et en concertation avec les élus d'arrondissement".

Nous avons vu que, dans chaque projet de délibération, c'est inscrit, simplement cela ne vit pas. C'est l'objet de ce vœu.

Nous avons vu que tous nos vœux sur le P.L.S. étaient refusés systématiquement. Donc, je ne crois donc pas que les programmes soient définis en concertation avec les élus d'arrondissement, c'est bien dommage.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - La réponse de Jean-Yves MANO ?

M. Jean-Yves MANO, adjoint. - Réponse en deux temps.

Le patrimoine d'"Icade" en Région parisienne a fait beaucoup parler de lui et de nombreux maires de toutes tendances politiques ont pris peur des déconventionnements du parc de logements sociaux qui passait au secteur privé et, malheureusement, pas à six euros, mais parfois bien plus que cela.

Néanmoins, ayons une vision globale, Monsieur DUBUS, vous êtes le responsable du logement qui pouvez dépasser les frontières parisiennes ; je le sais, vous avez ces compétences.

Sur Paris proprement dit, "Icade", porte de Vincennes, a à peu près 500 logements et nous sommes en négociations suivies avec "Icade" pour toute évolution de ce patrimoine qui, bien sûr, sera transféré en logement social le moment opportun, comme nous nous étions engagés vis-à-vis des directeurs du groupe "Icade".

En ce qui concerne le vœu que vous proposez, très honnêtement, je suis pour annuler votre vœu, parce que cela voudrait dire que vous n'êtes jamais consultés. Des informations vous sont transmises ; concertation ne veut pas dire accord, Monsieur DUBUS, la langue française est précise. C'est une information ; il ne peut pas y avoir, que vous le vouliez ou non, 20 décisions autonomes sur le territoire parisien sans une cohérence globale en fonction des engagements que nous avons vis-à-vis de l'Etat.

Je peux m'engager, vis-à-vis de vous, à vous informer systématiquement des orientations qui sont les nôtres en la matière. Pour autant, je ne peux pas m'engager à suivre les recommandations ciblées du 17e arrondissement.

Au-delà de ma bonne volonté potentielle que, j'espère, vous ne niez pas, je ne serai pas capable d'accepter le vœu tel qu'il est présenté.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe U.M.P.P.A., assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par M. Claude GOASGUEN et les élus du groupe U.M.P.P.A. relatif aux logements attribués par la commission du 16e arrondissement.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 110 dans le fascicule, déposé par le groupe U.M.P.P.A., relatif aux logements attribués par la commission du 16e arrondissement.

La parole est à M. Pierre AURIACOMBE.

M. Pierre AURIACOMBE. - Merci, Monsieur le Maire.

Il s'agit d'un vœu qui, j'espère, sera consensuel, qui touche, au-delà du 16e, l'ensemble des arrondissements parisiens.

Considérant que nous avons actuellement 110.000 personnes en attente de logement à Paris, considérant que dans le 16e arrondissement, comme nous nous étions engagés, nous avons créé une commission d'attribution des logements, laissant sa place à l'opposition et aux différentes associations qualifiées, considérant que nous avons, selon le système de sélection, 5 candidats présentés avec 3 retenus, nous constatons aujourd'hui de très grandes difficultés au niveau de l'attribution.

Nous avons aujourd'hui 54 logements examinés par notre commission et seulement 15 ont été attribués à ce jour. Les chif-

fres sont alarmants !

Pour ce qui est de la S.G.I.M., 6 logements seulement ont été attribués sur 14, sur la R.I.V.P, 5 logements sur 13 ont été attribués, pour 3F, un logement sur 3 et "Paris Habitat", anciennement O.P.A.C., 3 logements sur 24 ont été attribués définitivement.

Il s'agit de logements qui, pendant ce temps, sont libres pour l'essentiel, avec des Parisiens en attente de logement.

Nous demandons donc que la Ville de Paris prenne immédiatement toutes les dispositions nécessaires pour que les logements qui bénéficient d'un examen objectif en commission pluraliste du 16e arrondissement nous concernant soient attribués par les bailleurs sociaux, et en particulier "Paris Habitat", dans des délais raisonnables et, en tout état de cause, inférieurs à deux mois.

Monsieur MANO, vous n'étiez pas opposé à ce vœu dans le 16e arrondissement ; j'espère que vous continuerez à le soutenir ici.

Merci.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Monsieur MANO, vous avez la parole.

M. Jean-Yves MANO, adjoint. - Deux situations peuvent se présenter par rapport au délai d'attribution potentiel.

D'abord, les travaux à faire dans les logements et notamment une mise aux normes électriques, amiante, plomb, dans du patrimoine parfois ancien ou pour lequel il y a eu une présence extrêmement importante, longue, des précédents locataires.

Ensuite, ne nions pas que la loi DALO, dans ses effets des multiples propositions à chaque bailleur, a entraîné un travail relativement important de l'ensemble des commissions, puisque sur chaque appartement, ils doivent préparer trois dossiers complets. En clair, cela a multiplié par trois le travail fait par les commissions d'attribution pour la préparation.

Néanmoins, compte tenu de ce que nous avons été amenés à constater depuis plusieurs mois, nous avons fait le nécessaire auprès de l'ensemble des bailleurs pour que ces derniers prennent des dispositions nécessaires pour accélérer le rythme. Au niveau de "Paris Habitat" notamment, sachez que six personnes intérimaires ont été recrutées pour pouvoir accélérer la présélection des dossiers, le travail préparatoire, permettant une réponse rapide, bien évidemment, à l'ensemble des attributaires des logements qui étaient, objectivement, à ce jour, sans réponse.

C'est d'ailleurs pourquoi, même si je considère que le travail a déjà été fait, je ne m'opposerai pas au vœu proposé.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe U.M.P.P.A., assortie d'une non-opposition de M. MANO.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2008, V. 294).

Vœu déposé par Mme Brigitte KUSTER, M. Jérôme DUBUS et les élus du groupe U.M.P.P.A. relatif à l'emprise foncière située 14-16, rue Emile-Level.
Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Nous allons maintenant examiner les vœux référencés n^{os} 111 et 111 bis déposés respectivement pas le groupe U.M.P.P.A. et l'Exécutif, relatifs à l'emprise foncière située 14-16, rue Emile-Level.

Je donne la parole à M. Jérôme DUBUS.

M. Jérôme DUBUS. - Rapidement, parce que le vœu de l'Exécutif nous va assez bien. C'est une emprise foncière qui est actuellement à l'abandon. C'est un programme de logements sociaux 14-16, rue Emile-Level, dans les Epinettes, qui ne sort pas depuis 2002. Il y avait un premier permis de construire ; la S.A.G.I. devait réaliser cette opération.

Aujourd'hui, le terrain est complètement à l'abandon, il pose des problèmes de voisinage.

Le vœu de l'Exécutif nous paraît parfaitement cohérent avec ce que nous souhaitons.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Je donne la parole à M. Jean-Yves MANO.

M. Jean-Yves MANO, adjoint. - Il y a effectivement un vœu de l'Exécutif n° 111 bis qui reprend les éléments et qui reçoit l'avis favorable des élus du 17e arrondissement.

Je vous demande de voter à l'unanimité le vœu n° 111 bis.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Vous retirez le vœu n° 111 et nous votons le vœu n° 111 bis.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2008, V. 295).

2008, DU 198 - Signature d'un avenant n° 1 à la convention d'assistance à la conduite de la Consultation internationale pour l'avenir du Paris métropolitain "Le grand pari de l'agglomération parisienne" passée avec l'Établissement public de maîtrise d'ouvrage des travaux culturels (l'EMOC), pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 400.000 euros.
Vœu déposé par Mme Valérie SACHS et les élus du groupe Centre et Indépendants.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DU 198 relatif à la la signature d'un avenant n° 1 à la convention d'assistance à la conduite de la consultation internationale pour l'avenir de Paris métropolitain, "Le grand pari de l'agglomération parisienne" passé avec l'Etablissement public de maîtrise d'ouvrage des travaux culturels pour l'attribution d'une subvention d'un montant de 400.000 euros, sur lequel le vœu référencé n° 112 dans le fascicule a été déposé par le groupe Centre et Indépendants.

Je donne la parole à M. Jérôme DUBUS.

M. Jérôme DUBUS. - Monsieur le Maire, il s'agit de la par-

ticipation de la Ville de Paris à hauteur de 400.000 euros aux travaux lancés par le Président de la République dans le cadre de la consultation "grand pari de l'agglomération parisienne".

La Ville prend, à juste titre, sa part dans cette opération, qui s'élève à un peu plus de deux millions d'euros. Il s'agit d'une participation financière qui s'inscrit dans la cohérence de l'action menée par la Ville.

Mais deux choses nous chagrinent néanmoins. D'abord, on parle souvent, sur le grand pari, de vision partagée et sur le syndicat mixte d'études aussi.

Or, jusqu'à maintenant, vous n'avez pas partagé quoi que ce soit avec l'opposition municipale ici.

Tous nos voeux ont été rejetés sur ce sujet, sur le logement, absence de représentation au comité de pilotage sur la consultation, absence au syndicat mixte d'études, aucune invitation par Monsieur le Maire de Paris lors de l'audition des équipes d'architectes sélectionnées ici même.

Puis, sur le fond, comme vous avez monopolisé les représentations sur cette affaire du grand pari dans les diverses représentations, c'est donc à vous de vous battre pour Paris et pour que Paris soit entendue dans cette réorganisation territoriale.

Or, nous avons de grosses inquiétudes sur ce sujet, car vous avez voté le Schéma directeur de la Région Ile-de-France, où Paris est mise à la portion congrue.

Je prendrai trois exemples.

D'abord, sur l'emploi, 4 % seulement de l'emploi créé en Ile-de-France entre 2008 et 2030, soit 1.000 emplois par an, seront consacrés à Paris. Je rappelle que Paris accueille 300.000 entreprises et que 1.000 emplois réservés par an sur 25 ans à Paris, c'est totalement dérisoire.

Sur le logement, c'est la même chose, l'effort demandé à Paris se situe nettement en dessous de celui demandé aux autres départements. Je prendrai un troisième exemple, sur le domaine sportif, aucun grand équipement futur ne sera construit à Paris.

Donc, Paris est le parent pauvre de ce S.D.R.I.F. Il faut donc mettre fin à ce manque d'affirmation de Paris dans le développement de la Région. Les récentes attaques de Mme FERRI contre Paris ne peuvent que nous inquiéter. Nous attendons donc, de votre part, puisque vous ne voulez pas partager notre représentation, une défense sans concession du développement de Paris, avec la promotion de grands projets d'envergure internationale qui manquent aujourd'hui cruellement à notre Capitale.

Je vous remercie.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci.

Je donne la parole à M. Pierre MANSAT.

Excusez-moi, Mme Valérie SACHS voulait parler.

Mme Valérie SACHS. - Merci, Monsieur le Maire.

Notre voeu faisait suite aussi à la décision adoptée au Conseil de Paris du mois de novembre sur la création du syndicat d'étude "Paris Métropole". Or, en 8e Commission, Pierre MANSAT nous a fait une réponse précise qui prend en compte notre demande que tous les groupes politiques de notre hémicycle soient associés aux travaux du syndicat, aussi, je retire mon voeu.

Merci.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Pierre MANSAT ?

M. Pierre MANSAT, adjoint, au nom de la 8e Commission. - Je ferai d'abord une petite remarque, Monsieur DUBUS. Je sais bien qu'il est assez régulier que l'on se saisisse d'un projet de délibération pour traiter de sujets divers, mais là je pense que vous êtes allé vraiment très loin, puisque nous sommes dans un projet de délibération qui apporte le concours de la Ville de Paris à un concours, une consultation internationale qui est un programme de recherche du Ministère de la Culture, avec quelque chose qui est très positif.

Je crois même que vous ne rendez pas service à votre courant politique, parce qu'il s'agit là d'une initiative que le Maire de Paris a immédiatement jugée comme très positive, une consultation qui rassemble une dizaine d'équipes pluridisciplinaires autour d'architectes français et étrangers de grande renommée, qui est en train de produire un travail très intéressant, tout à fait passionnant et qui aura très certainement des suites. En tout cas, c'est le souhait du Maire de Paris, de Anne HIDALGO, que l'on sache prolonger le travail qui est effectué par ces architectes, ces équipes qui, je le rappelle, sont pluridisciplinaires.

Je rappellerai en deux mots l'historique, c'est entre le 25 décembre 2007 et le 1er janvier 2008 que l'appel d'offres a été lancé au Journal officiel, sans que la Ville de Paris ou d'autres collectivités, eussent été consultées sur cette initiative. Mais comme l'initiative en elle-même était positive, le Maire de Paris a, dès janvier 2008, écrit à Mme ALBANEL en lui proposant la coopération de la Ville de Paris et même le soutien financier.

Il a fallu attendre l'hiver ou l'automne 2008 pour avoir une réponse positive de la part de la Ministre de la Culture à cette contribution. C'est ce que nous allons voter avec plaisir aujourd'hui et apporter la contribution parisienne à un fonds de concours qui reste tout à fait modeste au regard des ambitions affirmées par le Président de la République et la Ministre de la Culture : 2 millions d'euros restent très modestes.

Je ne répondrai pas sur l'ensemble des questions que vous avez soulevées comme celle sur le S.D.R.I.F., etc., ce n'est pas l'objet du débat. Je crois que Paris tient parfaitement sa place d'ailleurs dans la consultation internationale, où avec Anne HIDALGO nous sommes au comité de pilotage et nous savons porter le point de vue parisien, tel que nous le faisons depuis 2001. Egalement d'ailleurs dans le débat sur le S.D.R.I.F., et il y aura d'autres moments pour en parler.

Je termine en confirmant que, loin d'être de l'ostracisme, la position de la Municipalité parisienne est au contraire extrêmement constructive vis-à-vis de l'ensemble des groupes. Nous avons régulièrement réuni les présidents de groupe ou leurs représentants pour traiter de cette question et nous allons continuer. Nous allons le faire également dans le cadre dans lequel nous nous sommes engagés à la précédente séance du Conseil, et en 8e Commission comme le rappelait Mme SACHS, en créant un groupe de travail spécifique qui se donnera des règles correspondant à celles existant dans les commissions du Conseil de Paris.

Le voeu de Mme SACHS ayant été retiré, je ne crois pas avoir autre chose à dire.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Vous voulez rajouter quelque chose, Monsieur MANO ? Non.

Le voeu étant retiré, nous passons au vote du projet de délibération.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 198.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2008, DU 198).

2008, DU 38 - Lancement d'un marché de prestations intellectuelles d'études urbaines et techniques pour le secteur GPRU "Porte de Vincennes" (12e et 20e).

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DU 38 relatif au lancement d'un marché de prestations intellectuelles d'études urbaines et techniques pour le secteur G.P.R.U. "Porte de Vincennes" dans les 12e et 20e arrondissements.

Je donne la parole à M. Christophe NAJDOVSKI.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Le G.P.R.U. de la Porte de Vincennes qui se situe à cheval sur les 12e et 20e arrondissements fait partie de l'un des treize grands sites de renouvellement urbain de la Capitale. Il a déjà fait l'objet d'un certain nombre d'aménagements, comme celui de l'avenue de la Porte de Vincennes, ou bien encore le réaménagement des rues Noël Ballay, côté 20e arrondissement, et Fernand Foureau, côté 12e arrondissement.

Je voulais donc évoquer un certain nombre de choses relatives à ce projet de délibération, qui propose de lancer des études sur le devenir de ce site. Tout d'abord, je voudrais - mais là je prends ma casquette d'adjoint en charge de la Petite enfance - souhaiter que l'on puisse étudier la possibilité de réaliser un équipement de la Petite enfance sur le boulevard Carnot face à l'école maternelle qui existe déjà.

Par ailleurs, en tant qu'élu du 12e arrondissement, je me préoccupe aussi de la question des équipements publics et également de la question de la réduction des nuisances. Ces réductions de nuisances, il est question de faire des bâtiments écrans au niveau du périphérique. Je vous avoue que, jusqu'à présent, nous sommes peu convaincus et assez sceptiques de ce qui nous a été présenté et proposé, notamment concernant la réduction de nuisances dont sont aujourd'hui victimes les habitants des logements R.I.V.P. qui sont situés de l'autre côté du périphérique mais en territoire parisien, que ce soit sur la rue Elie Faure côté 12e ou sur la rue du Commandant L'Herminier côté 20e. Je pense qu'il y a peut-être d'autres aménagements possibles, notamment concernant une isolation par l'extérieur des bâtiments, et qui ne viendrait pas perturber le fonctionnement actuel de ces bâtiments, qui aujourd'hui n'ont pas de vis-à-vis, alors que ce qui est proposé semble quand même être relativement difficile, compte tenu des contraintes que nous avons sur le site ; je pense notamment au peu de foncier disponible que nous avons.

Par ailleurs, il est question de couverture partielle du périphérique au niveau de la rue de Lagny côté 20e et de l'avenue Courteline côté 12e. Je souhaite que l'on puisse étudier une extension de cette couverture partielle au nord de l'avenue Courteline dans le 12e, de manière à faciliter les circulations piétonnes dans le sens est-ouest et les liens entre Paris et Saint-Mandé. Je pense notamment à un prolongement possible entre le boulevard Soult d'un côté et l'avenue du Général-Leclerc côté Saint-Mandé. On pourrait donc avoir une circulation qui viendrait compléter celle du cours de Vincennes et de l'avenue de la Porte de Vincennes. D'ailleurs, cours de Vincennes dont malheureusement, on l'a vu tout à l'heure, l'aménagement risque de se faire au détriment des piétons.

Je voudrais également que l'on puisse, dans cette étude, évoquer la question de la fermeture d'une bretelle d'accès au périphérique à la porte de Saint-Mandé. Nous avons un échangeur complet qui existe à la Porte de Vincennes et nous souhaitons que, dans les études, on puisse évoquer cette possibilité. Cette bretelle d'accès est absolument mineure à la Porte de Saint-Mandé et si nous la fermions, nous pourrions dégager du foncier pour des projets d'intérêt général, et cela irait aussi d'ailleurs de pair avec les orientations d'aménagement qui figurent à l'annexe du projet de délibération et qui prévoient le rétablissement des continuités urbaines en réorganisant l'interface entre Paris et Saint-Mandé.

Nous allons, dans le cadre de ce G.P.R.U., poursuivre des aménagements dans le cadre de cette mandature, en termes de réduction de la circulation automobile, de réduction des nuisances et notamment du bruit lié au boulevard périphérique. Nous souhaitons que les demandes qui sont effectuées puissent être réalisées dans le cadre de cette étude.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci, cher collègue.

La parole est à M. Pierre MANSAT.

M. Pierre MANSAT, adjoint, au lieu et place de Mme Anne HIDALGO, première adjointe, au nom de la 8e Commission. - Monsieur le Maire, les questions que soulève Christophe NAJDOVSKI sont tout à fait pertinentes. Je crois qu'il y a d'ailleurs une grande partie des réponses dans l'appel d'offre lui-même, dans le programme proposé pour les études. Et les études justement visent à essayer de trouver les meilleures réponses à l'ensemble des questions soulevées, tant du point de vue du périphérique, de la circulation, de la réduction des nuisances, de la place des piétons, de la circulation automobile, des transports publics, etc. D'ailleurs, une remarque sur la bretelle d'accès, l'étude prévoit justement l'examen de cette hypothèse-là. Je vous fais remarquer que le maire de Saint-Mandé est fortement opposé à cette hypothèse.

En ce qui concerne les écrans, le cahier des charges envisage effectivement cette hypothèse, d'abord pour servir d'écran de protection phonique pour les habitants des immeubles qui sont en bordure du périphérique, mais également pour permettre de rééquilibrer, de contribuer au rééquilibrage des activités économiques - nous sommes dans un quartier qui en manque cruellement - et qui permettrait également de travailler sur la question de la mixité urbaine. Pas seulement un quartier réservé au logement, un quartier aussi lié de l'activité.

Ces réalisations permettront de considérer de façon différente l'équilibre financier de l'ensemble de l'opération.

Quant à la couverture complète du périphérique, je dois dire que les études y réfléchiront, en effet, mais les contraintes techniques sont extrêmement fortes et ont amené justement, malheureusement, à ce que le cahier des charges définisse pour

le moment des études dites partielles, une couverture dite partielle de la Porte de Vincennes.

Voilà ce que je pouvais répondre à M. NAJDOVSKI.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci, Monsieur MANSAT.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 38.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2008, DU 38).

On termine la 8e Commission.

Monsieur MANO, vous avez la parole.

M. Jean-Yves MANO, adjoint. - Je voulais simplement prendre la parole pour remercier la D.L.H. et les membres de son personnel qui ont fait un effort extrêmement important. Ils nous ont permis au cours de cette séance de passer 4.700 logements, ce qui représente un travail remarquable, extrêmement important, et de pouvoir, pour la deuxième année consécutive, dépasser les 6.000 logements sociaux financés sur le territoire parisien.

Je pense que le personnel de la D.L.H. mérite notre hommage.

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, communiste, du Mouvement républicain et citoyen et "Les Verts").

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci.

2008, DAC 565 - Signature d'une convention avec l'association "Le Vieux Montmartre, Société d'Histoire et d'Archéologie des IXe et XVIIIe arrondissements" (18e) pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 124.000 euros.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DAC 565 relatif à la Signature d'une convention avec l'association "Le Vieux Montmartre, Société d'Histoire et d'Archéologie des IXe et XVIIIe arrondissements" (18e) pour l'attribution d'une subvention de 124.000 euros.

Je donne la parole à M. BOURNAZEL.

M. Pierre-Yves BOURNAZEL. - Merci, Monsieur le Maire.

Je voulais intervenir sur le musée de Montmartre qui est une vitrine du 18e arrondissement et de Paris : plus de 30.000 visiteurs chaque année.

La situation budgétaire de ce musée n'est pas sans nous inquiéter.

Déficitaire chronique depuis plusieurs années, la subvention depuis six ans reste la même, de 124.000 euros. Or, le loyer pour le musée de Montmartre a augmenté de plus de 30.000 euros en quelques années.

Nous aimerions que la Ville de Paris puisse, en coordination avec le conseil d'administration, bien sûr, du musée de Montmartre, avoir une véritable concertation qui débouche sur un projet qui aide ce musée à s'en sortir.

Parce que, encore une fois c'est une vitrine de l'arrondissement, c'est une vitrine pour Paris et il ne faudrait pas un désengagement de la Ville qui fasse péricliter la vie de ce musée.

Je crois que, si la Ville consentait à faire un effort financier supplémentaire, particulier pour ce musée, qui a vu ses charges augmenter ces dernières années, alors nous pourrions sauver le musée de Montmartre. Quand on voit un certain nombre d'associations qui sont aidées, notamment dans le 18e dont on ne connaît ni les budgets, dont on n'a aucun renseignement sur les bureaux ou les équipes ou le fondement de leur activité, il serait bien, là, de donner la priorité au musée de Montmartre qui, encore une fois, est en danger.

Merci.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci, Monsieur BOURNAZEL.

Je donne la parole à Mme Colombe BROSSEL.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, au nom de la 9e Commission. - Merci de cette intervention sur le musée du Vieux Montmartre qui est un musée, vous l'avez rappelé, vitrine de Montmartre et de Paris, qui a obtenu le label Musée de France, ce qui ne lui accorde rien en termes de subvention de l'Etat, malheureusement, mais l'installe de fait dans un rôle muséal au même niveau que les autres musées parisiens mais également nationaux de ce point de vue-là.

Le musée de Montmartre est, comme vous l'avez rappelé, un établissement important. Il est géré par une association, par la Société d'Histoire et d'Archéologie du Vieux Montmartre et c'est un établissement auquel nous accordons une attention particulière.

Particulière parce que ce musée est important mais également, et c'est plus regrettable, parce que le musée du Vieux Montmartre connaît depuis plusieurs années déjà un certain nombre de difficultés d'ordre structurel, et qui malheureusement ne sont pas liées, ou ne seraient pas liées à une hausse de la subvention de la Ville.

En effet, ce musée rencontre des difficultés financières structurelles, mais également, et c'est aussi sur ce sujet que je souhaitais vous répondre, des difficultés sur la capacité à produire un projet scientifique réellement solide et sérieux, permettant à ce musée de retrouver toute sa place dans le paysage des musées parisiens, de même qu'il pourrait également travailler en lien, en coopération plus étroite - de toute façon, cela n'existe pas aujourd'hui - avec les autres musées de la Ville de Paris.

Comme je vous l'ai dit tout à l'heure et comme j'ai eu l'occasion de le dire aux élus de la neuvième commission, je me suis rendue sur place il y a peu de temps avec des membres de l'association, et également avec les élus du 18e et notamment l'adjointe en charge de la culture.

J'ai proposé au bureau de l'association de pouvoir les voir dans le début de l'année 2009 pour travailler avec eux sur ces deux aspects : le projet muséal en tant que tel car le rapport de l'inspection générale de la Ville de Paris a bien montré qu'il y avait du point de vue scientifique un certain nombre de choses à revoir et à améliorer, et également sur la situation financière et budgétaire du musée pour que nous puissions assurer sa pérennité, car c'est une volonté que nous partageons avec l'ensemble

des élus du 18e.

Je ne manquerai évidemment pas de vous tenir informés, de tenir informés les élus de la 9e Commission, des suites de ces discussions pour que ce musée retrouve la place qu'il devrait avoir et cesse de vivre au gré des turpitudes financières et de gestion, plus largement, auxquelles il a été malheureusement habitué ces dernières années.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci.

Vous voulez intervenir à nouveau ?

Mme Laurence DOUVIN. - Une explication de vote.

M. Pierre-Yves BOURNAZEL. - Merci, Monsieur le Maire.

Le groupe U.M.P. votera pour le projet de délibération parce que le musée a besoin de cette subvention, mais j'ai entendu, Madame, dans vos propos, dire que c'était en déficit structurel. Il appartiendrait aussi à la Ville de prendre ses responsabilités parce qu'elle est partie prenante dans cette affaire.

Les charges, encore une fois vous ne voulez pas l'entendre, ont augmenté de manière significative pour ce musée. Si vous voulez qu'il existe pour les années qui viennent - il présente actuellement une exposition excellente sur Jean Marais, où des milliers de visiteurs se rendent, venant d'ailleurs du monde entier -, je pense que la Ville devra prendre toutes ses responsabilités.

J'espère que l'année prochaine, vous serez en mesure de nous donner des réponses concrètes pour sauver le musée de Montmartre car vous porteriez une lourde responsabilité si le musée devenait en difficulté.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Vous avez bien écouté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 565.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2008, DAC 565).

2008, DAC 666 - Signature d'un avenant à la convention d'occupation du domaine public passée avec la SAS Art Zones concernant l'établissement dénommé "La Librairie de la Bibliothèque Historique de la Ville de Paris" situé 24, rue Pavée (4e).

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Nous allons examiner le projet de délibération DAC 666 relatif à signature d'un avenant à la convention d'occupation du domaine public passé avec la S.A.S. Art Zones, concernant l'établissement dénommé "La Librairie de la Bibliothèque Historique de la Ville de Paris" située 24, rue Pavée.

Je donne la parole à Mme MACÉ de LÉPINAY

Mme Hélène MACÉ de LÉPINAY. - Merci, Monsieur le Maire.

Ce projet de délibération concerne donc la Librairie de la Bibliothèque Historique de la Ville de Paris et on peut le rapprocher de deux autres projets de délibération : le DAC 630, qui concerne la librairie du Petit Palais, et le DAC 664, qui concerne la libraire du musée Carnavalet.

Ces projets de délibération sont pris in extremis pour éviter la fermeture des librairies de ces institutions puisque le renouvellement de la convention avec Paris Musées ne prévoyait pas, à son origine, l'exploitation des librairies.

Il se trouve donc qu'un peu plus, les librairies fermaient le 31 décembre.

Je me réjouis que cette convention nous soit soumise aujourd'hui et que les librairies du Petit Palais et du musée Carnavalet puissent continuer. Dans le projet de délibération DAC 666, il est intéressant de voir que la convention est renouvelée seulement jusqu'à la fin de l'exposition Plantu, c'est-à-dire jusqu'à la fin du mois de février 2009.

Cela veut dire, mes chers collègues, qu'au mois de février 2009, la Librairie de la Bibliothèque historique de la Ville de Paris va purement et simplement fermer.

Je tenais à attirer l'attention de notre Assemblée sur ce fait. La Bibliothèque Historique de la Ville de Paris est un haut lieu de l'histoire de notre Ville. Elle a une librairie extrêmement bien achalandée, très pointue et qui contient beaucoup d'ouvrages scientifiques que l'on ne peut pas trouver partout. Je trouve extrêmement grave qu'au détour de ce projet de délibération qui passe comme cela en douce, la Librairie de la Bibliothèque historique de la Ville de Paris soit fermée.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci, Madame.

Je donne la parole à Mme Colombe BROSSEL.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, au nom de la 9e Commission. - Nous sommes quand même dans le paradoxe : nous sommes en train de parler d'un projet de délibération proposé à l'ensemble des élus du Conseil de Paris et on nous parle de projet passé en douce, de projet pas montré, de volonté de passer discrètement sur des éléments.

Je ne connais pas de façon plus démocratique d'informer les élus des projets de la Ville que de faire passer des délibérations en Conseil de Paris.

Halte à la paranoïa pendant au moins deux secondes : cela ne nous fera pas de mal. Les conventions de ces bibliothèques arrivaient à échéance, comme je vous l'ai d'ailleurs expliqué en neuvième commission. En effet, dans le cadre de la transparence, je vous ai déjà tenu ces propos, Madame MACÉ de LÉPINAY, vous le savez, donc ne faites pas semblant de découvrir des choses en séance du Conseil de Paris.

Ces conventions arrivaient à échéance, il faut un peu de temps parce que nous avons été dans une année de changements, notamment électoraux et il n'est pas totalement illégitime que les nouveaux adjoints aient parfois quelques projets sur les délégations qu'ils ont la responsabilité d'animer, que nous puissions prendre du temps pour construire ces projets et justement pas pour passer en force.

Oui, nous proposons aujourd'hui à l'ensemble des élus des avenants qui permettent de continuer le fonctionnement de ces librairies.

Non, il n'y a pas de volonté de passage en force, rassurez-vous, personne n'aurait laissé fermer les librairies du Petit Palais et de la B.H.V.P. sans prévenir qui que ce soit.

Non, nous n'avons pas frôlé une catastrophe industrielle avec la fermeture de ces établissements, mais oui, nous avons besoin de temps pour construire de nouveaux projets et particulièrement pour la Librairie de la Bibliothèque Historique de la Ville de Paris, qui a certaines particularités. L'une d'entre elles étant qu'elle est aujourd'hui largement déficitaire, ce qui de mon point de vue nécessite que nous retravaillons un projet, parce que je ne vois pas en vertu de quoi nous continuerions un dispositif s'il est structurellement déficitaire, et oui, je revendique le choix de pouvoir travailler à construire un projet avec des concessionnaires qui nous permettent d'avancer sur la gestion mais également sur le projet. Et donc, oui, nous allons travailler sur ce sujet et non, il n'y aura pas de fermeture au 31 décembre sans que les élus en soient informés.

Je vous rassure évidemment là-dessus.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci, Madame.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 666.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2008, DAC 666).

Vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif au devenir du bassin des Carènes. Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Nous allons maintenant examiner en 9e Commission les vœus référencés n° 115 et n° 115 bis dans le fascicule, déposés par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés et l'Exécutif relatifs au devenir du bassin des Carènes.

Je donne la parole, pour une minute, à M. Claude DARGENT.

M. Claude DARGENT. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, chers collègues, l'ensemble de bâtiments situé au 8, boulevard Victor dans le 15e arrondissement, appartenant au Ministère de la Défense est un ensemble tout à fait exceptionnel qui a été édifié entre 1928 et 1956 par les frères Auguste et Gustave Perret.

Ce site abrite des bâtiments remarquables. Il y a l'immeuble de bureau, qui est situé en face du carrefour Balard et qui est inscrit aux Monuments Historiques, mais il y a aussi un ensemble de bâtiments industriels qui font fonction de bassins d'essai pour les carènes de navires, notamment un bassin dit de giration, cuve recouverte d'un dôme de béton, métal et verre d'un diamètre de 60 mètres.

Le Ministère de la Défense, comme on le sait tous ici, envisage de regrouper l'ensemble des directions centrales de l'Armée et le commandement de l'état-major sur ce site, projet dénommé "Pentagone français". Pour permettre la réalisation de ce projet, il a donc déposé un permis de démolir pour la totalité des bâtiments édifiés par les frères Perret, à l'exception de celui qui est déjà protégé au titre des monuments historiques.

Il ne nous paraît pas acceptable d'imaginer la démolition de tous ces bâtiments, en sachant que les constructions des frères Perret réalisées au Havre viennent de faire l'objet d'une inscription au patrimoine mondial de l'Unesco, et que le bassin de giration, qui est l'objet principal de ce vœu est un bâtiment tout à fait exceptionnel, comme il en existe peu dans le monde.

Dans ces conditions, nous avons souhaité émettre un vœu au Maire de Paris de demander l'inscription du bassin de giration au titre des monuments historiques au Ministère de la Culture, et qu'il demande au Ministère de la Défense que tout soit mis en œuvre pour que ce patrimoine soit conservé.

J'ajoute que, contrairement à ce qui a parfois été dit dans le 15e arrondissement, ni la droite ni le centre n'ont demandé dans le passé la protection de ce bassin lors des discussions sur le P.L.U. Il avait juste été évoqué à l'époque la réalisation d'une patinoire sur ce site, ce qui n'a pas été retenu.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - J'ai été un peu indulgent parce que vous avez dépassé votre temps de parole. C'est une minute sur les voeux rattachés à aucun projet de délibération.

Je donne la parole à Mme Colombe BROSSEL.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe. - Mais votre indulgence vous honore, Monsieur SCHAPIRA.

Je ne reviendrai pas sur ce que vient de dire Claude DARGENT puisque, effectivement, ce vœu a été présenté en Conseil du 15e arrondissement.

Le Ministère de la Défense à donc sur ce site un projet majeur puisqu'il souhaite y implanter le Pentagone à la française et a donc, à ce titre, déposé un ensemble de permis de démolir qui ont été examinés par la commission du Vieux Paris. À l'issue de cet examen, l'ensemble de la commission du Vieux Paris, que ce soit les élus mais également les experts qui la composent, architectes, association de défense du patrimoine, urbanistes, etc. ont émis une protestation unanime contre ce projet de démolition.

Pour renforcer encore le vœu qu'ont déposé les élus du 15e, nous vous proposons avec Anne HIDALGO, un voeu qui serait le vœu n° 115 bis qui reprendrait - je vous évite la lecture exhaustive du voeu - deux propositions : d'une part, que nous saisissions effectivement le Ministère de la Culture pour que celui-ci procède à l'inscription du bassin de giration au titre des monuments historique, car c'est en effet un lieu unique, et d'autre part que nous saisissions le ministère de la Défense pour que soit réalisée une étude historique et patrimoniale complète des bâtiments existants - ces bâtiments des frères Perret sont nombreux sur ce site - ainsi qu'une analyse de leur capacité de transformation et d'adaptation, afin que tout soit mis en œuvre pour les conserver, pour que nous puissions conserver cette mémoire du patrimoine industriel qui fait également la richesse du patrimoine parisien.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - J'ai un petit problème, c'est que je ne vois pas de vœu n° 115 bis.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe. - Il a été distribué ce matin. Nous l'avons.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Vous l'avez ?

Mme Colombe BROSSEL, adjointe. - Nous l'avons. Tous les élus l'ont.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Donc, nous votons. Vous retirez le voeu n° 115. C'est cela ?

Mme Colombe BROSSEL, adjointe. - Heureusement que vous êtes là !

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Laurence DOUVIN est toujours là, présente !

Mme Colombe BROSSEL, adjointe. - Heureusement que Mme DOUVIN est là. Merci, Madame DOUVIN.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. Effectivement, nous avons un vœu n° 115 bis. Bravo ! Vous retirez le vœu n° 115, Monsieur ?

M. Claude DARGENT. - Je retire avec le plus grand plaisir le vœu n° 115 parce que le vœu n° 115 bis va plus loin encore.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Tout va bien.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2008, V. 296).

Merci, Madame DOUVIN. Grâce à vous, on avance.

2008, DAC 614 - Subvention à l'association "Comité pour une maison des savoirs et des cultures de l'Est parisien", dit "Comité Métallos" (11e). - Montant : 15.000 euros.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Nous allons examiner le projet de délibération DAC 614 relatif à l'attribution d'une subvention de 15.000 euros à l'association "Comité pour une maison des savoirs et des cultures de l'Est parisien", dit "Comité Métallos".

Je donne la parole à M. René DUTREY.

M. René DUTREY. - Merci, Monsieur le Maire.

Ce projet de délibération porte sur le versement d'une subvention au Comité des Métallos créé par des associations qui s'étaient mobilisées pour sauver ce lieu. Depuis, le comité continue ses actions en développant une approche transversale, à la fois culturelle et citoyenne.

C'est l'objet de ce projet de délibération qui propose une subvention pour finaliser l'installation de l'emblème de la Maison des Métallos, le comité mène à la fois des actions dans les murs et hors des murs.

Ceci dit, plus largement, après trois ans de fonctionnement de la Maison des Métallos, ne serait-il pas envisageable de mettre en place une véritable évaluation du travail accompli avec l'ensemble des partenaires, population, associations, artistes, élus, techniciens.

En effet, après le départ du directeur actuel, qui est programmé pour l'an prochain, une nouvelle phase va nécessairement démarrer, et au-delà des personnes c'est le projet qui peut être réinterrogé, affiné, complété.

D'autre part, ce bilan citoyen et participatif de la période écoulée ne pourrait-il pas permettre des évolutions de la Maison des Métallos qui prendraient en compte les dimensions associatives, d'éducation populaire, de proximité, de participation. Des mentions qui ont été portées par le comité, qui s'inscrivent très fortement dans les demandes des associations.

Je vous remercie.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Très bien.

Je donne la parole à M. Christophe GIRARD.

M. Christophe GIRARD, adjoint, au nom de la 9e Commission. - Merci beaucoup, Monsieur DUTREY.

L'association "Comité Métallos" est née du regroupement des mouvements associatifs qui s'étaient mobilisé pour la sauvegarde de la Maison des Métallos, ancien siège de l'union fraternelle de la métallurgie.

Le Comité Métallos participe au conseil d'administration de la Maison des Métallos au sein du collège des personnalités qualifiées. L'association a été subventionnée à hauteur de 15.000 euros en 2006, puis en 2007. Cette subvention est reconduite pour 2008, incluant la fabrication du nouveau socle pour la pose de l'emblème du Comité Métallos, sous réserve d'une validation technique, bien entendu, des services de la voirie.

Le programme d'activité de l'association comporte un parcours fille-femme / femme-fille, par ailleurs subventionné par l'Observatoire de l'égalité homme-femme, un circuit libre et un troc de livres organisé à date régulière sur la place Jean-Pierre Timbault, des petits cafés pour les personnes en difficulté et de quelques événements dans le squat de la petite Roquette.

Vous avez mentionné le départ de Gérard PAQUET, donc je vais évidemment y revenir car vous savez qu'il y a dans nos théâtres et dans nos établissements un renouvellement des personnalités et des directions.

En premier lieu, René DUTREY, dites bien à Danielle FOURNIER que bien sûr, nous sommes pour une évaluation du travail accompli dans le cadre de la transition du changement de direction qui interviendra. Cela me paraît évidemment une chose nécessaire. Nous allons donc dans le sens de votre requête.

Sachez que lors du dernier conseil d'administration de la Maison des Métallos, Gérard PAQUET a fait un bilan en effet de son exercice et nous sommes donc convenus qu'il y aurait un appel à candidature. Nous observions les différents projets de direction qui se proposent pour la Maison des Métallos.

J'ai précisé à la représentante du Comité des Métallos qu'en effet nous aimerions connaître l'utilisation exacte faite de cette subvention, qui est quand même d'un montant de 15.000 euros. Je crois qu'elle est convenue que c'était tout à fait normal que la Ville demande où passe l'argent public.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 614.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2008, DAC 614).

2008, DAC 511 - Signature d'un contrat de transaction avec la société Orange Business Services online mutimedia-CVF SA, permettant l'indemnisation du préjudice subi du fait du non paiement d'une facture de 8291,66 euros correspondant au coût d'exploitation de la cabine téléphonique de Sophie CALLE, installée sur le parcours artistique du tramway des maréchaux Sud.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Petit retour en arrière, Madame Hélène MACÉ de LÉPINAY, pour examiner le projet de délibération DAC 511 relatif à la signature d'un contrat de transaction avec la société Orange Business Services online mutimedia-CVF SA, permettant l'indemnisation du préjudice subi du fait du non paiement d'une facture de 8291,66 euros correspondant au coût d'exploitation de la cabine téléphonique de Sophie Calle, installée sur le parcours artistique du tramway des maréchaux Sud.

Madame Hélène MACÉ de LÉPINAY ?

Mme Hélène MACÉ de LÉPINAY. - Merci, Monsieur le Maire, de votre extrême gentillesse.

Monsieur le Maire, vous nous demandez l'autorisation de payer une facture de 8.991,66 euros à la société qui exploite la cabine téléphonique, œuvre majeure du parcours artistique d'accompagnement du tramway, œuvre commune de Sophie CALLE et Franck GEHRY qui orne le Pont du Garigliano où, mes chers collègues, le tramway ne passe pas.

Cette cabine téléphonique, installée dans la précipitation à la veille de l'inauguration du tramway, continue de faire parler d'elle.

Je vous rappelle mes chers collègues qu'en juillet 2007 vous aviez donné, sans nous, l'autorisation au Maire de Paris de signer un avenant au contrat initial, d'abord parce que la rémunération de l'artiste ne lui paraissait pas suffisante, ensuite parce que la prise en compte des coûts d'enregistrement par une société prestataire n'avait pas été prévue, enfin parce que Sophie CALLE voulait que le contrat précise qu'elle pouvait disposer à sa guise des enregistrements des conversations pour créer une œuvre ultérieure.

Aujourd'hui, nous apprenons que Sophie CALLE a attendu six mois avant de passer le premier appel, que la Ville n'a pas payé le prestataire pendant un an et qu'il avait été choisi sans consultation.

Outre ces dysfonctionnements, il faut dénoncer le coût de cette affaire. Contractuellement, Sophie CALLE doit passer cinq appels par semaine pendant trois ans jusqu'au 31 décembre 2009, soit 781 appels.

L'abonnement étant de 600 euros par mois, cela ne laisse pour 11 mois de fonctionnement qui viennent de s'écouler que 32,83 euros de communication, ce qui tend à prouver que Sophie CALLE ne trouve que rarement un passant pour répondre à ses appels.

Ma collègue, Ghislène FONLLADOSA, rapporteure de ce projet de délibération au Conseil du 15e arrondissement a calculé que l'abonnement devait encore coûter 10.500 euros jusqu'à la fin de 2009.

Comme l'oeuvre a déjà coûté 278.000 euros, je vous invite à y ajouter la facture d'aujourd'hui et celle que nous allons devoir payer en 2009, pour apprécier approximativement ce qu'elle aura coûté aux Parisiens.

Et encore, je ne parle pas des factures d'entretien dont nous n'avons aucune idée alors que l'œuvre fréquemment taguée a dû être repeinte plusieurs fois, ni de la facture de l'éclairage.

Je ne prends pas en compte non plus le coût de dépose de l'oeuvre à l'issue du contrat ou de son déplacement que Christophe GIRARD envisage. La cabine téléphonique aura été un gadget coûteux, et encore il faut louer aujourd'hui la générosité de la société C.V.F. qui renonce aux intérêts moratoires qu'elle aurait été fondée à réclamer.

Cette histoire illustre la légèreté et la précipitation avec laquelle la Ville a agi lors de l'installation des œuvre du parcours artistique du tramway. On hésite entre le rire et les larmes ! Souhaitons, mes chers collègues, que des leçons soient tirées pour l'avenir.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci, Madame.

La parole est à M. Christophe GIRARD pour vous répondre.

M. Christophe GIRARD, adjoint, au nom de la 9e Commission. - J'ai beaucoup regretté d'abord que Mme MACÉ de LÉPINAY soit sortie au moment du vote du voeu sur le 15e arrondissement qu'avait si bien défendu ma collègue Colombe BROSSEL, ce qui fait que nous avons fait du rétropédalage sur cette inscription car vous n'y étiez pas.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Ce n'est dû qu'à mon indulgence.

M. Christophe GIRARD, adjoint, rapporteur. - Votre grandeur et votre générosité vous honorent.

Mme Hélène MACÉ de LÉPINAY. - Je suis très souvent présente.

M. Christophe GIRARD, adjoint, rapporteur. - C'est vrai, vous êtes toujours là, mais dans ce cas c'était triste parce que vous étiez la seule avec M. Claude GOASGUEN et que la salle était vide. Et Mme DOUVIN.

Pour revenir à l'oeuvre de Sophie CALLE, Hélène MACÉ de LÉPINAY, nous n'allons pas utiliser la langue de bois.

Cette œuvre imaginée par Sophie CALLE avec l'architecte Franck GEHRY qui n'est pas tout à fait un débutant… Plaît-il ?

M. Yves POZZO di BORGO. - Ce n'est pas le perroquet.

M. Christophe GIRARD, adjoint, rapporteur. - N'ayez pas peur.

Vous n'aurez pas de frayeur, c'est de l'art contemporain, beaucoup plus abordable et qui fait moins peur.

Et Franck GEHRY donc, qui n'est pas le moindre des architectes, comme vous le savez, a été installée sur le Pont du Garigliano dans le cadre du parcours artistique du tramway des Maréchaux sud.

Je partage tout à fait l'opinion de Mme Hélène MACÉ de LÉPINAY, en effet, ce n'est peut-être pas le meilleur emplacement, il y passe très peu de monde et en effet, le fonctionnement paraît très aléatoire.

Je regrette qu'il y ait dans le 15e arrondissement quelques

vandales qui viennent apposer ici ou là des graffitis, comme quoi la racaille se déplace.

Le présent projet de délibération a pour objet l'indemnisation de la société C.V.F., filiale d'Orange pour le multimédia.

La société A.P.C., Art Public Contemporain, maître d'ouvrage délégué de l'intervention artistique sur le tramway des Maréchaux sud avait signé un contrat de prestation de service avec la société C.V.F. pour l'exploitation du système de la cabine de Sophie CALLE, ces prestations comprenaient le système de réception des appels ainsi que leur enregistrement.

La Ville, je le regrette, n'avait pas été informée de la signature d'un tel contrat. Une fois le contrat qui liait la Ville à la société A.P.C. terminé, la Ville n'a pas pu prendre le relais et rémunérer la société C.V.F. pour ses prestations en raison du défaut d'information.

Il s'agit donc de payer à C.V.F. le service rendu, une procédure d'appel d'offres est actuellement en cours pour la poursuite de cette prestation. Dans l'attente de l'issue de cet appel d'offres, la Ville a prolongé la mission de C.V.F. pour ne pas provoquer d'interruption du service.

J'ai proposé, vous le savez Hélène MACÉ de LÉPINAY, que cette cabine puisse être déplacée car c'est une oeuvre créée par Franck GEHRY, qui devait être animée par Sophie CALLE, mais qui aurait toute sa place ailleurs dans Paris.

La proposition a été faite et les services de la Ville qui sont là tous réunis aujourd'hui, la Directrice des Affaires culturelles est là, vont procéder sans doute à un déplacement si le Maire le veut bien.

Je regrette beaucoup et je ne vous le cache pas, Madame Hélène MACÉ de LÉPINAY, que le seul maire d'arrondissement avec lequel j'ai des difficultés est Philippe GALY, c'est le seul avec lequel on ne peut discuter d'aucun projet.

Rien n'est accepté de ce que nous voulons faire.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Il n'est plus Maire.

M. Christophe GIRARD, adjoint, rapporteur. - C'est avec lui que je discute.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Il s'agit de M. Philippe GOUJON.

M. Christophe GIRARD, adjoint, rapporteur. - Autant pour moi.

Si vous pouviez être mon messager auprès de M. GOUJON ?

Merci beaucoup.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 511.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2008, DAC 511).

Je laisse la présidence à mon collègue Jean VUILLERMOZ.

(M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, remplace M. Pierre SCHAPIRA au fauteuil de la présidence).

2008, DAC 661 - Signature d'une convention relative à l'attribution d'une subvention à l'association "Le cent atelier en commun" (12e). - Montant : 32.000 euros.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Nous allons examiner le projet de délibération DAC 661 relatif à la signature d'une convention relative à l'attribution d'une subvention de 32.000 euros à l'association "Le cent atelier en commun" (12e), sur lequel l'amendement n° 117 a été posé par le groupe "Les Verts".

Je donne la parole à M. René DUTREY.

M. René DUTREY. - Ce projet de délibération propose le versement d'une subvention de 32.000 euros à "Le cent atelier en commun" créé il n'y a pas un an dans le 12e arrondissement.

Ce lieu, vraiment atypique, sans équivalent à Paris et en Ile-de France, est exemplaire par sa démarche et son fonctionnement.

Il accueille dans un espace mis aux normes et rénové, un ancien bâtiment E.D.F., des artistes qui ont besoin d'un lieu de travail, qu'il s'agisse de spectacle vivant, des arts plastiques ou d'autres disciplines sans exclusive.

Vous le savez, la pression immobilière à Paris est telle que les espaces de travail accessibles en termes de prix sont extrêmement rares alors que la demande est très forte.

Ce lieu, comme d'autres lieux dits intermédiaires, je pense au "Grand Parquet" dans le 18e arrondissement, allie le social et l'artistique, permettant aussi la rencontre entre professionnels et amateurs.

Ce sont des lieux à taille humaine qui s'ouvrent aux innovations culturelles, qui ont une fonction de laboratoire et qui s'articulent avec les activités associatives locales mêlant instances professionnelles et dynamique citoyenne et participative.

Cette structure, comme d'autres structures intermédiaires créées au cours de la dernière mandature, propose des solutions innovantes en termes de création artistique et de diffusion culturelle avec des budgets d'investissement et de fonctionnement sans commune mesure avec les équipements phares de la Ville.

Aussi, le groupe "Les Verts" souhaiterait attirer votre attention sur le fait que, malgré l'enthousiasme développé dans le projet de délibération, la qualité de ce projet, son côté atypique, la proposition de subvention de 32.000 euros est très inférieure à ce que demandait l'association qui était à hauteur de 80.000 euros.

C'est l'objet de cette intervention.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Monsieur Christophe GIRARD, vous avez la parole.

M. Christophe GIRARD, adjoint, au nom de la 9e Commission. - Merci, Monsieur VUILLERMOZ.

Pour répondre à René DUTREY, merci d'abord d'attirer l'attention de notre Assemblée sur ce projet assez formidable.

Comme l'avait très justement souligné Laurence

GOLDGRAB, hier, au cours de son intervention sur le budget de la culture, l'atelier en commun accueille depuis son ouverture en janvier 2008 des centaines d'artistes plasticiens qui y trouvent un espace de travail partagé à des tarifs accessibles à tous et à toutes.

Ainsi, un ou une artiste allocataire du R.M.I. peut bénéficier d'un espace de travail pour 45 centimes de l'heure.

Je suis très fier de la réalisation de ce projet au cours de la précédente mandature, pour lequel la Ville a financé les travaux pour près d'un million d'euros.

J'entends le souhait de Danielle FOURNIER, René DUTREY et les élus du groupe Verts de voir le montant de la subvention porté à 50.000 euros au lieu de 32.000 euros.

Toutefois, je pense qu'il est préférable d'attendre un peu. Je m'explique.

Nous irons dans votre sens, mais l'inauguration étant encore récente, moins d'un an, je pense qu'il est nécessaire d'avoir un vrai bilan, car peut-être que la subvention nécessaire sera plus élevée que celle que vous demandez aujourd'hui, pour vous dire la vérité.

Attendons d'avoir ce bilan et sur la base du rapport d'activité et des comptes 2008 de l'association et après étude par les services de la Direction des Affaires culturelles, Mme ENGEL, je proposerai en 2009, si cela se révèle nécessaire, une augmentation de la subvention, peut-être au-delà d'ailleurs des 50.000 euros que vous proposiez, car je tiens autant que vous et que la mairie du 12e, Madame BLUMENTHAL, sa maire, à la réussite de l'atelier en commun.

D'ailleurs, je croisais il y a deux jours deux comédiens, Fanny ARDANT et Lambert WILSON, chacun d'eux répétant, au 100, disait que le lieu était formidable, mais qu'il y faisait très froid.

Je pense qu'on aura peut-être intérêt à y faire des travaux d'aménagement et de chauffage assez rapidement.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Donc, vous donnez un avis favorable ?

M. Christophe GIRARD, adjoint, au nom de la 9e Commission. - Non, j'ai dit qu'il serait préférable d'attendre. Je voulais dire par-là que je ne peux pas accéder à leur demande, qui est une demande très honorable. Je demande un petit délai pour pouvoir accéder à leur demande, peut-être même en mieux, mais pour l'instant, c'est niet.

Monsieur DUTREY, retirez-vous cet amendement ?

M. René DUTREY. - Bien sûr, je préfère retirer l'amendement que le voir mettre en minorité avec les engagements qui sont pris.

J'accepte de retirer l'amendement.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 661.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2008, DAC 661).

2008, DAC 600 - Classement dans le domaine public communal de l'immeuble des Frigos sis 19 rue des Frigos (13e). - Signature, avec M. François HAÏOUN, d'une convention d'occupation du domaine public pour un atelier sis dans cet immeuble.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DAC 600 relatif au classement dans le domaine public communal de l'immeuble des Frigos sis 19 rue des Frigos (13e), sur lequel l'amendement technique n° 117 bis a été déposé par l'Exécutif.

Je donne la parole à M. Christophe GIRARD.

M. Christophe GIRARD, adjoint, au nom de la 9e Commission. - C'est une modification tout à fait technique qui est apportée à l'exposé des motifs.

Il est proposé d'ajouter le texte suivant à la fin du neuvième paragraphe : "Bien entendu, la domanialité publique ne préjuge pas du choix de mode de gestion ultérieur du site".

Merci donc de répéter cette phrase et de l'accepter.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 117 bis déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 117 bis est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 600 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2008, DAC 600).

2008, DAC 667 - Signatures d'avenants et de conventions avec divers organismes relatives à l'attribution d'acomptes de subventions au titre de 2009. - Montant total : 11.101.745 euros.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DAC 667 concernant la signature d'avenants et de conventions avec divers organismes relatives à l'attribution d'acomptes de subventions au titre de 2009 avec un montant total de 11.101.745 euros.

Madame MACÉ DE LÉPINAY, vous avez la parole.

Mme Hélène MACÉ de LÉPINAY. - Merci, Monsieur le Maire.

Je me réjouis de ce projet de délibération qui va permettre aux associations culturelles citées de fonctionner pendant les premiers mois de l'année 2009 en attendant l'instruction complète de leurs demandes de subvention.

Je voulais simplement savoir comment les associations avaient été choisies. J'ai bien lu ce qui était écrit dans l'exposé des motifs, c'est-à-dire qu'elles devaient avoir eu une subvention

2008 comprise entre 100.000 euros et 5 millions d'euros et que la subvention correspondait à plus de 50 % des ressources de l'association.

C'est pourquoi je m'étonne qu'un certain nombre d'associations ne soient pas comprises dans ce projet de délibération ; je pense en particulier à la Halle Saint-Pierre ou au nouveau théâtre de Novembre dont, me semble-t-il, les caractéristiques correspondent aux critères exposés dans l'exposé des motifs et qui n'ont pas été retenues.

Il y en a peut-être d'autres, mais je voulais savoir pourquoi ces deux-là en particulier ont été exclues du projet de délibération.

Merci.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci, Madame.

Monsieur GIRARD, vous avez la parole.

M. Christophe GIRARD, adjoint, au nom de la 9e Commission. - Merci beaucoup de poser cette question, Madame MACÉ de LÉPINAY.

En décembre 2007, le Conseil de Paris a voté en effet un acompte sur la subvention 2008, à près de 60 structures culturelles dont la subvention de la Ville est supérieure ou égale à 100.000 euros.

L'acompte correspondait à 50 % du montant de la subvention 2007. Ce dispositif a été mis en place en raison des élections municipales, dans l'hypothèse d'un nombre restreint de séances du Conseil de Paris en 2008. Il a permis à nos partenaires de développer leurs activités dans de bonnes conditions, en évitant des problèmes de trésorerie. Nous avons décidé de reconduire ce dispositif cette année, en l'absence d'élections, pour les structures culturelles dont la trésorerie est la plus fragile. C'est sur les critères de sélection.

Il s'agit des structures les plus dépendantes de la subvention de la Ville, c'est-à-dire celles dont la subvention de la Ville représente plus de 50 % de leurs ressources, mais vous l'avez dit, donc vous l'aviez compris, mais dont la subvention de fonctionnement ne dépasse pas 5 millions d'euros et cela correspond à 16 organismes ; je peux vous les donner, mais je crois que vous les connaissez.

Pour ce qui est du 20e théâtre, la subvention de la Ville correspond à 34 % de leurs ressources et non 50 %. C'est pourquoi ce théâtre n'a pas fait partie du projet de délibération d'acompte, mais peut-être qu'il faut prendre en compte votre remarque et que l'on regarde pour la prochaine fois peut-être plus attentivement, peut-être plus intelligemment, les critères de définition. Je suis tout à fait preneur de votre remarque.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 667.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2008, DAC 667).

2008, SG 107 - Signature d'une convention avec le cinéma Accatone (SARL Accatone) (5e) pour l'attribution d'une subvention afin de soutenir sa politique de programmation tout au long de l'année. - Montant : 20.000 euros.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le projet de délibération SG 107 relatif à la signature d'une convention avec le cinéma Accatone.

Je donne la parole à Mme Lyne COHEN-SOLAL.

Mme Lyne COHEN-SOLAL, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Je voulais, à propos de ce projet de délibération pour une subvention au cinéma Accatone, me féliciter du fait que ce projet de délibération nous arrive et me féliciter surtout du devenir du cinéma Accatone, puisque, je ne sais pas si beaucoup de mes collègues le savent, mais le cinéma Accatone était en vente en août 2008, c'est un cinéma d'art et d'essai bien connu des cinéphiles dans le quartier latin, rue Cujas. Nous l'avons appris par l'intermédiaire de la S.E.M.A.-EST, qui était chargée par la Ville de Paris de travailler sur les commerces culturels dans les 5e et 6e arrondissements.

Une préemption a été annoncée au propriétaire du cinéma. Du coup, ce propriétaire a repris sa proposition de vente et a décidé de poursuivre l'exploitation du cinéma tout en engageant des discussions avec des repreneurs pour continuer à faire vivre cette salle unique qui propose des films différents à chaque séance.

Cette salle de cinéma reste donc ouverte, elle reste destinée au cinéma d'art et d'essai, grâce à l'intervention de la S.E.M.A.-EST dont je me félicite.

Cette arme de la préemption, quand elle est maniée avec détermination et précaution, peut devenir une arme dissuasive sur les fermetures.

Je remercie infiniment la DAC et la mission cinéma de la Ville de Paris pour leur intervention dans ce domaine, et je me félicite, bien entendu, de cette subvention, ainsi que M. Christophe GIRARD, bien entendu.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Monsieur Christophe GIRARD, vous avez la parole.

M. Christophe GIRARD, adjoint, au nom de la 9e Commission. - Merci, j'apprécie que nous ayons encore un rôle à jouer.

Cette subvention de fonctionnement de 20.000 euros devait initialement être votée au Conseil de Paris du mois de septembre, mais l'annonce de l'éventualité de la vente du cinéma nous avait amenés à être prudents et à reporter le passage du projet de délibération.

Depuis 20 ans, le cinéma Accatone, classé art et essais, situé 20, rue Cujas, dans le 5e arrondissement, joue un véritable rôle de cinémathèque. Il a toujours essayé de se démarquer de la programmation des autres cinémas du quartier latin et essaie de faire découvrir au public un grand nombre de productions indépendantes qui ont très peu accès à la distribution commerciale.

La préemption par la S.E.M.A.-EST du cinéma Accatone en octobre dernier a conduit les deux exploitants de la salle de cinéma, Geneviève MARTEAU-D'AUTRY et Kazik HENTCHEL,

à renoncer à la vente des murs et du fonds de commerce à une activité de commerce de produits biologiques.

Les exploitants actuels ont décidé, pour le moment, de poursuivre l'exploitation cinématographique, tout en engageant des discussions avec des repreneurs du fonds de commerce et des murs ; ils privilégient toujours l'activité cinéma.

Nous devons cependant rester vigilants quand à la fragilité des salles mono-écran à Paris, en particulier dans les 5e et 6e arrondissements, et je remercie beaucoup Lyne COHEN-SOLAL de nous avoir suffisamment tôt alertés.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération SG 107.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2008, SG 107).

Vœu déposé par Mmes Brigitte KUSTER, Françoise de PANAFIEU, Catherine DUMAS, MM. Jean-Didier BERTHAULT, Richard STEIN et les élus du groupe U.M.P.P.A. relatif au futur aménagement du conservatoire du 17e sis 29, avenue de Villiers.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Nous allons maintenant examiner le vœu référencé n° 118 dans le fascicule, déposé par le groupe U.M.P.P.A., relatif au futur réaménagement du conservatoire du 17e arrondissement sis 29, avenue de Villiers.

Je donne la parole à Mme Laurence DOUVIN.

Mme Laurence DOUVIN. - Merci, Monsieur le Maire.

Nous allons avoir un nouveau conservatoire dans le 17e, 220-222, rue de Courcelles. Nous avons un ancien bâtiment qui est 29, avenue de Villiers, puisque l'actuel conservatoire ne répond plus aux normes de sécurité.

Nous avons une demande croissante des habitants du 17e en matière culturelle et également un manque de structures culturelles important dans notre arrondissement.

C'est pourquoi nous pensons qu'il est important que le conservatoire actuel, sis 29, avenue Villiers, reste un équipement culturel et c'est l'objet du vœu que je vous présente.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci, Madame.

La parole est à M. GIRARD pour répondre.

M. Christophe GIRARD, adjoint. - Merci beaucoup, Madame DOUVIN, pour cette intervention que j'apprécie particulièrement.

C'est pour répondre enfin à la forte demande des habitants de l'arrondissement que nous avons décidé de construire un nouveau conservatoire municipal dans le 17e arrondissement rue de Courcelles - Mme HIDALGO, d'ailleurs, l'amie du maire du 15e, présidait la commission d'architectes récemment - pour une surface utile de 2.850 mètres carrés, pour un coût estimé à 24.708.988 euros.

Toutes taxes comprises, Madame DOUVIN.

Ce nouveau conservatoire…

M. Claude GOASGUEN, maire du 16e arrondissement. - On est d'accord.

M. Christophe GIRARD, adjoint. - C'est pour cela que je vais être bref.

Ce nouveau conservatoire, dont la maîtrise d'œuvre a été confiée au cabinet Basalt Architecture, participera pleinement à l'ambitieux objectif de créer sous cette mandature près de 3.000 nouvelles places dans le réseau des conservatoires municipaux.

Néanmoins, force est de constater que le bâtiment n'a jamais été conçu pour y accueillir du public, encore moins un équipement culturel, en raison de la construction toute en verticalité, peu fonctionnelle, de l'exiguïté des parties communes, qui interdit tout espace d'accueil, qui empêche d'avoir des conditions de travail satisfaisantes pour le personnel et une accessibilité pour les personnes en situation de handicap.

J'en veux enfin pour preuve la décision prise par la Préfecture de police d'en interdire l'accès au public, exception faite, bien sûr, pour les élèves et les professeurs du conservatoire, sous réserve d'un aménagement strict des horaires de cours.

Pour l'ensemble de ces raisons, nous sommes défavorables à la réalisation d'un nouvel équipement culturel au sein du bâtiment sis 29 avenue de Villiers.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe U.M.P.P.A., assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par Mmes Brigitte KUSTER, Françoise de PANAFIEU et les élus du groupe U.M.P.P.A. relatif à la statue du Général Alexandre Dumas.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Bien. Nous allons maintenant examiner le vœu référencé n° 119 dans le fascicule, déposé par le groupe U.M.P.P.A., relatif à la statue du Général Alexandre Dumas.

La parole est à Mme Laurence DOUVIN.

Mme Laurence DOUVIN. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, vous n'êtes certainement pas sans savoir que, pendant la Seconde Guerre mondiale, place du Général Catroux, dans le 17e, il y avait une statue du Général Dumas. Cette statue a été démolie.

Après, nous passons au 25 juillet 2002. Il y a une délibération de notre Conseil qui a autorisé la remise en place d'une statue Général Alexandre Dumas.

Considérant qu'à cette époque, aucune reproduction n'étant connue, un concours a été lancé par l'Hôtel de Ville afin de réaliser un monument, mais le projet retenu n'a pas recueilli

la consultation de la population ni même des élus d'arrondissement, et il prévoyait un monument non figuratif représentant des chaînes brisées. C'était une œuvre de Driss SANS-ARCIDET.

Depuis, un modèle de la statue du Général Alexandre Dumas a été retrouvée chez un collectionneur, donc il est devenu possible d'en réaliser, avec les techniques modernes, une reproduction fidèle. Je suis persuadée que c'est quelque chose qui vous intéressera et que, donc, nous pouvons voter tous ensemble le vœu disant qu'une statue du Général Dumas soit implantée place du Général Catroux, comme elle l'était auparavant.

Je vous remercie.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Monsieur GIRARD, vous avez la parole.

M. Christophe GIRARD, adjoint. - Je vous rappelle d'ailleurs que cette initiative a été prise par l'excellent président à l'époque de votre groupe Philippe SEGUIN, qui avait présenté cela en première séance du Conseil de Paris, nous avions eu un très bel échange sur ce sujet.

Madame de LÉPINAY, Madame DOUVIN, Monsieur GOASGUEN, Monsieur BOURNAZEL et Madame BOULAY-ESPERONNIER, Céline, si ma mémoire est bonne, j'ai le plaisir de vous annoncer que l'œuvre de Driss SANS-ARCIDET en hommage au Général Dumas sera inaugurée place du Général Catroux par le Maire de Paris.

Quand ?

Le 21 mars 2009. Pour le printemps !

Cette œuvre forte et majestueuse, qui représente un boulet et des chaînes brisées, ne semble pas être au goût de certains élus du 17e arrondissement qui peinent à percevoir le lien entre l'esclavage et le général Dumas, qui paraît pourtant une évidence comme un nez au milieu du visage !

Je précise donc que le général Dumas, outre le fait qu'il fut le premier général métis, bien avant Barak Obama, de l'armée française est né esclave.

Alors que les Etats-Unis ont été capables d'assumer un passé douloureux et ont élu Barak Obama à la présidence des Etats-Unis, je constate qu'en France, évoquer l'esclavage à travers la réalisation d'une œuvre d'art ne va, hélas, pas toujours de soi ! Mais je serai indulgent.

Je suis donc désolé que cette œuvre puisse éventuellement choquer quelques personnes mais Bertrand DELANOË et moi-même l'assumons pleinement, nous en sommes fiers, tout comme nous assumons l'histoire de ce pays, ses moments de gloire, tout comme Philippe SEGUIN se réjouira et sera invité à l'inauguration.

Si, si, il aimera beaucoup !

Vous nous reprochez un manque de concertation.

Moi, je vous appelle simplement, très amicalement, à venir siéger au comité d'Art dans la Ville, car nous avons eu trois séances particulièrement vives avec les experts à ce sujet. Il est vrai que vous seriez venus siéger, ceux qui sont concernés dans le 17e, vous auriez été les bienvenus. Croyez-moi, on vous aurait entendus.

En tout cas, le projet d'hommage au Général Dumas a été inscrit cinq fois à l'ordre du jour du comité d'Arts dans la Ville.

Mme de PANAFIEU qui était maire du 17e à l'époque, ne vint jamais. Donc je le regrette.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Vous donnez donc un avis défavorable au vœu n° 119, est-ce bien cela ?

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe U.M.P.P.A., assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par M. Ian BROSSAT et les élus du groupe communiste relatif à la situation du "Batofar".

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Nous allons examiner maintenant le vœu référencé n° 120 dans le fascicule, déposé par le groupe communiste, relatif à la situation du "Batofar".

Je donne la parole à M. Ian BROSSAT.

M. Ian BROSSAT. - Merci, Monsieur le Maire.

Le groupe communiste a déjà eu l'occasion de dire ici son attachement au dynamisme de Paris, qui passe par la vitalité de ses lieux de nuit.

En l'occurrence, le "Batofar" subit depuis plusieurs semaines une fermeture administrative. Et ce vœu visait à obtenir qu'il puisse rouvrir ses portes le plus vite possible.

Depuis, la Préfecture s'est engagée à ce que, avant la fin de l'année, donc dès la fin du mois de décembre, le Batofar puisse continuer à fonctionner. Par conséquent, nous retirons ce vœu.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Très bien.

2008, SGRI 59 - DEVE 170 - Subvention à l'AIMF (1er) pour la mise en oeuvre de la première année de l'opération "Un Parisien, Un Arbre". - Montant : 250.000 euros.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le projet de délibération SGRI 59- DEVE 170, relatif à l'attribution d'une subvention de 250.000 euros à l'AIMF (1er) pour la mise en oeuvre de la première année de l'opération "Un Parisien, Un Arbre", sur lequel deux amendements ont été déposés : l'amendement n° 121 par le groupe Centre et Indépendants et l'amendement n° 121 bis par le groupe "Les Verts".

Je donne la parole à Mme Fabienne GASNIER.

Mme Fabienne GASNIER. - Merci, Monsieur le Président.

Je voudrais rappeler qu'en soi, nous considérons le programme "Un Parisien, Un Arbre" comme une opération généreuse et qui participe à un souci de développement durable. Cependant, des questions se posent sur son application pratique.

Tout d'abord, à l'origine, ce programme avait vocation à être financé par des dons privés des Parisiens, la Ville ne devant

constituer qu'un complément éventuel. Or, il semble que l'appel aux dons se soit révélé un succès finalement très limité. En effet, le niveau d'investissement des Parisiens est de 54.006 euros et celui de la Ville 250.000 euros.

On ne peut plus vraiment parler de complément. Il me semble que vous serez d'accord pour dire que cet état de fait altère la nature même du programme.

Sur le programme lui-même, la vigilance s'avère aussi nécessaire : un programme qui s'étale sur 30 ans, une délégation complète de la maîtrise d'ouvrage à l'O.N.F., tout comme le suivi et le contrôle du déroulement des missions à l'A.I.M.F.

Vous le comprendrez, nous pensons qu'il est indispensable pour la Ville et les Parisiens qui ont participé à son financement d'encadrer de très près ce programme. Alors, c'est vrai, la convention prévoit certes des dispositions de contrôle, mais celles-ci nous paraissent insuffisantes.

Il est inscrit à l'article 8 de la convention que la Ville serait informée par l'A.I.M.F. du déroulement des programmes. Un rapport d'activité lui sera présenté, est-il aussi précisé.

Nous approuvons bien sûr cette initiative. Cependant le terme "informer" nous semble un peu vague. Compte tenu des difficultés qui ont été rencontrées, compte tenu de l'ampleur des opérations dans le temps et dans l'espace, nous souhaitons deux choses, et je suis sûre qu'elles vous paraîtront bien naturelles : d'une part le compte rendu financier et le bilan d'évaluation annuelle qui devrait être examiné en Conseil de Paris et d'autre part, que ceux-ci soient consultables en ligne sur le site Internet du programme afin que tous les Parisiens puissent en disposer et notamment ceux qui ont participé à l'opération.

J'espère que dans l'intérêt de toutes les parties, pour la viabilité de ce projet, vous accéderez à cette demande et à cet amendement.

Merci.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Avant de donner la parole à M. GIRARD, je vais la donner à M. DUTREY, pour la défense de l'amendement sur ce projet de délibération.

M. René DUTREY. - A l'époque, le groupe "Les Verts" s'était félicité que l'on vote un plan-climat aussi intéressant et il s'était abstenu sur cette délibération dite de compensation.

Nous émettions les plus grands doutes car nous pensions qu'en matière de coopération, et surtout ce type de coopération, on peut avoir de très bons sentiments, une très bonne intention, et tomber parfois à côté de la plaque.

Le fait que les plus importantes associations écologistes critiquent de façon véhémente ce dispositif devrait nous interpeller. Le choix de planter des arbres à croissance rapide au Cameroun, c'est-à-dire des essences non présentes localement qui ne permettraient pas a priori de recréer une biodiversité dans la forêt tropicale. On est bien en train d'apporter des essences extérieures dans ce pays pour compenser notre carbone. Cela n'est pas du meilleur effet et de la meilleure efficacité.

Très souvent, dans ces pays, la principale source de combustion des arbres est le fait de faire cuire, de faire la cuisine. On peut être quasiment sûr que ces arbres, s'ils sont près d'un secteur peuplé, n'atteindront pas leur maturité et donc ne pourront pas fixer le carbone.

À tous les niveaux, cette opération, pas sur le fait que les Parisiens ne se soient pas vraiment mobilisés, mais à tous les niveaux, cette opération n'apparaît pas correctement calibrée.

L'objectif de l'amendement est de tenter de proposer un partenariat pour imaginer de pouvoir fournir des procédés de cuisson différents évitant de brûler du bois, en tout cas chercher des pistes en accord avec les associations locales, peut-être ne pas faire complètement ni uniquement confiance à l'O.N.F. pour choisir les essences. Par exemple, l'eucalyptus, comme on peut le voir sur le site de la Ville de Paris : au Cameroun, on l'appelle l'arbre à soif et cela n'apparaît pas de la meilleure idée.

Sur le principe d'imaginer des projets de coopération, aucun problème, mais il ne faudrait pas que ces projets de coopération se transforment en des droits à polluer pour nous, pays du nord, où nous achèterions une bonne conscience à bas prix.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Monsieur SCHAPIRA, vous avez la parole.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, au nom de la 9e Commission. - Je vais d'abord répondre à René DUTREY.

Pour cette opération, ce n'est pas nouveau, nous avons voté cela la dernière fois.

D'abord, c'est le volet international du Plan climat de Paris. Il faut bien comprendre cela.

Et d'ailleurs, je dois vous dire, avant de répondre plus au fond, que cette coopération a été saluée par les 5.000 participants aux journées européennes du développement sur la gouvernance locale – comme je l'avais annoncé – auxquelles participaient des maires du sud.

Donc, il y a deux projets : Cameroun et Haïti. Concernant Madagascar, je pense que nous n'allons pas pouvoir le faire maintenant car c'est peut-être un peu trop compliqué.

Mais en tous les cas, sachez une chose, c'est que tout ce que l'on fait avec l'A.I.M.F., avec l'O.N.F.I., se fait toujours en partenariat avec les communes du Sud. D'ailleurs, dans toute aide publique au développement, il y a un concept que vous connaissez sans doute, qui s'appelle l'appropriation de l'aide. C'est-à-dire que l'on a passé le temps du casque colonial. On n'a pas besoin de demander. On fait des coopérations, mais elles ne peuvent se faire qu'avec les gens sur place.

C'est le cas d'ailleurs de l'association des communes forestières du Cameroun, dont je vous montre ici les lettres nous demandant de continuer de les aider et expliquant pourquoi c'est une belle opération.

Vous parlez des essences à croissance rapide et faites tout un "tam-tam", si je puis m'exprimer ainsi, sur l'eucalyptus. Sur 1.000 hectares, il y a 5 % d'eucalyptus, qui sont sur des collines, sur des terrains extrêmement pauvres sur lesquels on ne peut rien planter.

C'est vrai, vous avez raison : cela pompe l'eau. Sauf que l'on est en terrain tropical et qu'il n'y a pas de problème d'eau, notamment dans le bassin du fleuve Congo. En plus, cela permet aux populations locales de pouvoir travailler et cela crée des emplois. C'est ce que nous dit l'association des communes forestières du Cameroun.

J'ai été un peu interpellé par tout ce que vous me disiez. C'est vrai que c'est avec leur partenariat, c'est en travaillant avec eux que nous avons pu monter cette opération au Cameroun comme nous allons le faire, mais sur 100 hectares seulement à

Haïti, avec l'aide de l'Union Européenne pour 14 %, avec l'aide des communautés locales et de la région Guadeloupe, qui s'intéresse véritablement à cette opération.

Donc, très honnêtement, on le fait... Je ne dis pas que c'est facile, ce n'est pas simple. Mais je crois que c'est une très belle idée qui va être reprise, qui est reprise dans un endroit où je n'imaginais pas qu'elle pourrait être reprise, c'est-à-dire au Mali, pays du Sahel. Au Cameroun, on est sur un terrain favorable et je pense que c'est pour le bienfait des populations locales.

J'ai vu votre amendement. Je regrette, je ne le découvre que maintenant. Je ne sais pas où il a été déposé, je découvre l'amendement n° 121 bis maintenant, je ne sais pas s'il a été déposé en 9e Commission, mais chacun à le droit de déposer un amendement en séance, très bien, mais je ne l'avait pas lu.

Votre texte ne correspond pas du tout à que l'on veut faire. Vous demandez que les 250.000 euros soit donnés à une association référencée par l'ADEME pour mettre à disposition des fours à foyer économe en énergie.

M. René DUTREY. - Référencés par l'ADEME.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, rapporteur. - Très honnêtement, ce serait très mal pris par les populations locales. Mais je recevrai volontiers "les amis de la terre" et tous ceux qui se sont manifesté en publiant des articles.

Mais très honnêtement, soyons bien conscients que l'appropriation de l'aide est quelque chose d'essentiel. Si on veut que ces pays se développent, si on veut faire des transferts de technologie et de savoir-faire, on est obligé, et c'est normal, de passer par l'appropriation.

Il faut se mettre cela dans la tête : on a des différents là-dessus. Je maintiendrai cette opération et notamment sur l'appropriation de l'aide. Ce n'est pas possible que l'on interfère dans ce qui est fait dans des pays souverains. On les aide : voilà !

C'est pour cela que je refuserai votre amendement.

Concernant l'amendement de Mme GASNIER, du nouveau centre, l'article 8 dit un certain nombre de choses mais le petit problème est que nous disons la Ville de Paris, et vous voulez que ce soit au Conseil de Paris.

Très honnêtement, je ne vois pas la différence : je prends l'engagement en tous les cas, que tous les ans un bilan sera fait. Mais nous n'allons pas réécrire la convention. Je m'engage simplement à ce qu'il y ait - et c'est dans l'article 8 - un point sur cette opération "Un Parisien, un arbre".

Je vous demande évidemment de voter ce projet de délibération et je suis contre l'amendement n° 121 bis qui ne correspond pas du tout à la philosophie de notre partenariat et de notre coopération internationale.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Vous nous demandez de le retirer ?

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, rapporteur. - Il ne me gêne pas.

Si vous voulez le retirer, faites, seulement nous ne pourrons pas réécrire la convention. Je m'engage à ce qu'un point soit fait tous les ans sur l'avancement de cette opération.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Madame GASNIER, le retirez-vous ?

Mme Fabienne GASNIER. - Je n'en ai pas envie dans le sens où on allait plus loin tout de même.

On demandait sur le site que les Parisiens puissent suivre leur arbre qu'ils ont financé et parrainé.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Il accepte tout ce que vous voulez. Il vient de le dire.

Mme Fabienne GASNIER. - Vous l'acceptez aussi ? D'aller derrière chaque arbre ?

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, rapporteur. - C'est au procès-verbal !

On ne va pas réécrire la convention mais je m'engage devant le Conseil de Paris à vous faire tous les ans le point et qu'on le mette sur le site.

Mme Fabienne GASNIER. - Il y a un avenant tous les ans.

Je retire l'amendement à la demande générale.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci, Madame.

Monsieur DUTREY, maintenez-vous l'amendement n° 121 bis ? Oui.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 121 bis déposé par le groupe "Les Verts", assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 121 bis est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération SGRI 59 - DEVE 170.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2008, SGRI 59 - DEVE 170).

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la nomination de Gilad SHALIT comme citoyen d'honneur.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Nous allons maintenant examiner le vœu référencé n° 122 dans le fascicule, déposé par le groupe U.M.P.P.A., relatif à la nomination de Gilad SHALIT comme citoyen d'honneur de la Ville de Paris.

Je donne la parole à M. Claude GOASGUEN, pour une minute.

M. Claude GOASGUEN, maire du 16e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Ce problème est dorénavant suffisamment connu, on en a délibéré en Conseil d'arrondissement et ce vœu a été voté à l'unanimité.

Le fait de demander que ce jeune franco-israélien soit citoyen d'honneur ne veut pas dire que c'est le soldat Gilad SHALIT qui est en cause.

Je voudrais lever, si vous me le permettez, les scrupules. Cet homme n'est pas un prisonnier de guerre. Il n'a pas été pris dans une période de guerre mais dans une période de paix, avant la guerre contre le Liban.

C'est un jeune soldat qui faisait son service militaire, obligatoire en Israël. Sauf à être déserteur, il ne pouvait pas faire autrement que faire son service militaire.

Je voudrais gommer tout de suite cet aspect militaire gênant, je comprends très bien que certains soient réticents sur le fait de demander à ce qu'un soldat qui est dans l'armée israélienne puisse être un citoyen d'honneur.

Au-delà de ce scrupule premier, je crois qu'il faut examiner le point suivant : d'abord il a été enlevé sur le territoire israélien. Il n'a pas été enlevé à l'occasion d'une opération militaire quelconque ou civile en dehors des frontières d'Israël.

Il a été enlevé comme ont été enlevés d'autres otages, je pense en particulier à Mme BETANCOURT qui a été enlevée de la même manière.

Même si son cas n'est pas tout à fait le même, il y a des similitudes de situation que l'on ne peut pas ignorer. Similitudes de situation qui tiennent au fait qu'au fond, on enlève un franco-israélien comme on enlève une franco-colombienne sur son territoire qui est celui dont elle ou il a la nationalité.

Il est enlevé par des individus qui viennent, soit de ce territoire soit d'ailleurs. De plus, et c'est le plus grave je crois, ce jeune franco-israélien dont la mère est française, est détenu maintenant depuis deux ans dans des conditions qui ne respectent absolument pas la convention de Genève.

Il n'a reçu la visite du moindre de ses parents.

Il vient seulement de recevoir une lettre en deux ans par l'intermédiaire de la médiation française et il n'a absolument pas reçu de secours de la Croix-Rouge, puisque la Croix-Rouge n'a pas pu le visiter.

Ce qui le rapproche encore une fois de la situation d'Ingrid BETANCOURT.

Ce que j'ai lu ce matin m'a confirmé dans l'idée qu'il fallait intervenir le plus rapidement possible.

Détenu à Gaza, le Hamas a monté pour je crois son anniversaire un scénario de pièce infâme au cours duquel un acteur palestinien a pris le rôle de ce jeune israélien détenu à quelques centaines de mètres sans doute du spectacle, pour, à la manière chinoise des grandes années soixante, faire un pantomime et lui faire dire ainsi, à lui qui était détenu à côté, que c'était la faute du gouvernement israélien s'il n'était pas libéré.

Beaucoup de négociations se sont engagées. La France s'est engagée totalement, quelles que soient d'ailleurs les couleurs politiques, la diplomatie française des actions humanitaires, Ingrid BETANCOURT elle-même a déclaré à plusieurs reprises qu'elle associait son sort à celui de Gilad SHALIT.

Personnellement, dans le cadre de ma mairie j'ai pris cette initiative de mettre sa photo sur le fronton, j'aurais aimé, je l'ai dit à Pierre SCHAPIRA, que la Ville de Paris fasse la même chose. On n'a pas toujours le même avis, avec Pierre SCHAPIRA et je n'ai pas été suffisamment persuasif.

Je le regrette car vous ne pouvez pas à un moment donné ne pas vous poser la question : pourquoi elle et pas lui ?

C'est une vraie question que beaucoup de gens se posent en France. Comme je pense qu'il faut être efficace et qu'il faut essayer de trouver le consensus le plus large possible dans cette affaire, je voudrais au moins que la Ville de Paris, surtout aujourd'hui, après ce qui s'est passé à Gaza, s'honore en faisant de Gilad SHALIT un citoyen d'honneur.

Je voudrais dire que son cas enfin, pour terminer, est exceptionnel. Il n'y a pas d'autres Français dans les mêmes conditions car on parlera tout à l'heure de ce jeune Palestinien, et je suis persuadé que l'on aura un débat riche à ce sujet, mais ce jeune Palestinien, lui, est détenu dans des conditions conformes à la Convention de Genève. Il reçoit sa famille, il reçoit la Croix-Rouge, il a été condamné par un tribunal.

Gilad SHALIT n'a pas été condamné par un tribunal. Il est détenu sans être condamné, il est pris en otage, on le négocie.

C'est une situation complètement différente, je voudrais vous dire que c'est une situation, j'ai cherché, qui est unique pour quelqu'un qui a la nationalité française, c'est le seul otage français qui est détenu dans ces conditions et qui fait l'enjeu de transactions.

C'est la raison pour laquelle en gommant tous les a priori politiques de droite ou de gauche je vous demande, mes chers collègues, de voter ce vœu et de le faire sans arrière-pensée en ayant le sentiment vraiment que la Ville de Paris s'honorera en votant pour Gilad SHALIT comme citoyen d'honneur.

(Applaudissements sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Monsieur SCHAPIRA, vous avez la parole.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint. - Le Maire de Paris a reçu sa famille, a reçu son père, a vu ses grands-parents quand nous sommes allés à Haïfa au mois de mai, car sa grand-mère travaillait au Consulat général de France.

Nous avons mis sa photo au jardin Yitzhak Rabin, avec les deux photos des deux autres soldats pris sur le territoire israélien par le Hezbollah. Nous avons fait une autre cérémonie pour effectivement retirer les deux photos des jeunes soldats israéliens dont les corps ont été rendus.

Maintenant, Claude GOASGUEN nous avait demandé que la photo de Gilad SHALIT, et le groupe U.M.P.P.A. d'ailleurs, soit sur le parvis de l'Hôtel de Ville, ce que nous avons refusé car depuis la libération d'Ingrid BETANCOURT, nous souhaitons, et nous l'avons voté - c'est un vote du Conseil de Paris à la dernière séance - que ce parvis soit dédié à tous les otages du monde.

D'ailleurs, Aung SAN SUU KYI, qui a été honorée la semaine dernière par le Prix Nobel de la Paix, n'est pas sur le parvis de l'Hôtel de Ville ; elle est place de la République.

Quant à la demande de Claude GOASGUEN de faire de Gilad SHALIT un citoyen d'honneur, après en avoir parlé longuement, l'Exécutif l'accepte.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - J'ai des explications de vote.

Monsieur DUTREY, vous avez la parole.

M. René DUTREY. - Pour le groupe "Les Verts", face à un conflit et quand on veut construire la paix, il s'agit, pour nous, d'une façon essentielle, de reconnaître l'injustice et la souffrance de tous les belligérants, les belligérants des deux côtés.

Quand on veut construire la paix, nous pensons qu'il faut prendre des initiatives et des initiatives équilibrées, qui reconnaissent la souffrance de chacun des peuples, car chaque peuple souffre, mais qui le fassent toujours de façon concomitante.

Le fait de reconnaître seulement la souffrance d'un des peuples, sans reconnaître la souffrance de l'autre en parallèle, est, à notre avis, particulièrement dévastateur et n'est pas une source de création de paix.

Le groupe "Les Verts" votera, bien sûr, ce vœu, car le groupe "Les Verts" se trouve aux côtés de tous les gens qui subissent l'injustice, mais nous regrettons vraiment profondément que la position normale de la Ville de Paris, c'est-à-dire, ce qui avait été défini il y a trois ans, une position équilibrée, soit abandonnée, parce que dans le parc de Bercy, il n'y avait pas des photos des deux côtés, du côté israélien et du côté palestinien et qu'aujourd'hui, le vœu que vous présentez, Monsieur GOASGUEN, ne considère que la moitié de l'injustice issue de ce conflit. Nous aurions aimé que toute l'injustice puisse être traitée.

Nous avons déposé un vœu qui suit juste après, par rapport à Salah HAMOURI. Bien sûr, on pourra toujours dire que les niveaux sont différents, que c'est un tribunal - c'est un tribunal militaire qui a condamné Salah HAMOURI - que ce n'est pas de même nature… C'est une guerre, il y a des belligérants, les deux peuples souffrent ; le fait de ne reconnaître la souffrance que d'un côté attise plus la guerre et la haine que cela ne permet de construire la paix demain.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Monsieur BROSSAT, vous avez la parole.

M. Ian BROSSAT. - Merci, Monsieur le Maire.

Lorsqu'on aborde ces questions, la question du Proche-Orient, chacun voit bien que l'on touche à des questions brûlantes. Pour avoir passé une partie de ma vie en Israël, je le sais d'autant plus.

Je crois qu'il y a en réalité deux vœux ici qu'il faut lire ensemble.

Le premier, c'est effectivement celui qui est présenté par Claude GOASGUEN et qui vise à faire de Gilad SHALIT un citoyen d'honneur de la Ville de Paris. Le second vise à faire de Salah HAMOURI un citoyen d'honneur également ; il est présenté par le groupe "Les Verts".

Je crois qu'évidemment, ces deux cas ne sont pas similaires et je suis en même temps convaincu que l'un et l'autre méritent l'intervention des élus parisiens pour obtenir que l'un et l'autre soient le plus rapidement possible libérés. C'est la raison pour laquelle le groupe communiste votera ces deux vœux.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci.

Madame BACHE, vous avez la parole.

Mme Marinette BACHE. - Merci, Monsieur le Maire.

Mon explication de vote concernera en effet, moi aussi, l'ensemble des deux vœux, n^{os} 122 et 123.

Je ne peux que constater que ce type de vœu, ressenti par certains comme polémique, engendre évidemment des réponses par d'autres vœux qui sont ressentis par d'autres comme étant également polémiques.

Je voudrais m'exprimer sur trois points.

Le premier, je veux rappeler le soutien de notre groupe à la politique que mène le Maire de Paris en direction des peuples du Moyen-Orient.

Je veux rappeler que patiemment et sans gesticulation excessive, il intervient toujours avec équilibre dans cette région du monde qui mérite d'être traitée avec sérieux, avec dignité, avec responsabilité.

Le deuxième point concerne la dénomination de "citoyen d'honneur". Il me semblerait utile que ce titre que, je crois, nous voulons ici tous prestigieux, ne soit décerné qu'avec consensus de tous les groupes à des personnes ayant accompli un parcours ou une œuvre remarquables, tels ceux de Taslima NASREEN ou d'Aung SAN SUU KYI.

Le troisième point est que je souhaiterais vraiment que nous puissions, tous ensemble, réfléchir à une manière de signifier notre attachement au sort de Français injustement détenus de par le monde et quelquefois dans des conditions absolument inhumaines, peut-être en les plaçant symboliquement "sous la protection de la Ville de Paris". Nous n'avons pas le droit d'être insensibles à leur situation et je pense que cela s'appliquerait tout à fait au cas de Gilad SHALIT.

Dans l'attente de cette réflexion, je ne participerai pas au vote sur les deux vœux et je laisse la liberté de vote aux élus du groupe M.R.C.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. CAFFET.

M. Jean-Pierre CAFFET. - Merci, Monsieur le Maire.

J'ai envie de commencer en vous disant que je regrette que nous soyons aussi peu nombreux dans cette salle pour examiner ces trois vœux.

Je sais que l'heure est tardive, mais faire de quelqu'un ou de quelqu'une un citoyen d'honneur de la Ville de Paris, ce n'est pas rien.

Et là, nous sommes 10 % du Conseil de Paris.

Je sais bien que cela arrive tardivement dans l'ordre du jour, mais nous avons quand même trois propositions qui nous sont faites ce soir et qui sont inégales.

M. Claude GOASGUEN, maire du 16e arrondissement. - Celle de M. DUBUS est retirée.

M. Jean-Pierre CAFFET. - La troisième est retirée, mais le fait que nous ayons eu trois propositions montre bien qu'il y a quelque chose qui ne fonctionne plus, me semble-t-il, dans ce Conseil sur ces propositions qui doivent rester, de mon point de vue, des propositions tout à fait exceptionnelles qui, comme le disait fort justement Marinette BACHE, nourrissent une espèce de consensus, une espèce d'unanimité.

Cela nous est arrivé à plusieurs reprises ; cela nous est

arrivé au cours de cette mandature pour Taslima NASREEN. Qui pouvait s'opposer à ce que Taslima NASREEN soit citoyenne d'honneur de la Ville de Paris ?

Là, nous voyons bien que nous avons, en fait, des propositions qui clivent et qui provoquent des désaccords au sein du Conseil de Paris. Pourquoi ? Parce que nous touchons, bien évidemment, à des personnalités qui, qu'on le veuille ou non, et peut-être à leur corps défendant, et c'est notamment le cas de Gilad SHALIT, sont impliquées dans un conflit.

Il faudrait peut-être que l'on réfléchisse tous ensemble, tous les groupes du Conseil de Paris, à voir une procédure différente de celle du vœu qui arrive trois jours avant un Conseil, déposé en commission, et qui amène parfois un autre groupe à déposer un vœu visant à l'équilibre - et je dirai peut-être deux mots sur l'équilibre -, en profitant de la dernière commission qui se réunit. Nous nous trouvons aujourd'hui dans cette situation qui est une situation inconfortable pour tous les élus.

Pourquoi est-ce inconfortable pour tous les élus ?

Je m'exprime sur le premier vœu.

M. GOASGUEN a cité l'action internationale qui a été menée pour Gilad SHALIT. J'aurais souhaité qu'il mentionne également l'action de la Ville, car la Ville n'est pas restée inerte sur ce cas.

Alors, la question qui nous est posée aujourd'hui, et notamment compte tenu des événements qui sont intervenus et que M. GOASGUEN a relatés est : faut-il passer à un degré supplémentaire et est-ce que faire de Gilad SHALIT un citoyen d'honneur peut aider à sa libération ?

Après réflexion, j'ai la conviction que oui et que finalement, le parallèle qui est fait avec Ingrid BETANCOURT, même s'il y a des différences, bien sûr, n'est pas un parallèle que l'on ne devrait pas prendre en compte.

Donc, moi, si vous voulez, la position de mon groupe sur le premier vœu, c'est de l'adopter.

Alors, il y en a un autre.

Il y en a un autre qui a été présenté par René DUTREY au nom de l'équilibre.

Je voudrais dire à René DUTREY, avec un peu de solennité et avec un peu de gravité aussi, que personne ne peut dire, je crois, dans ce Conseil de Paris, qu'un seul élu ne prend pas en compte la souffrance des deux camps dans le conflit qui dure maintenant depuis des décennies.

Personne !

Je crois que y compris M. GOASGUEN reconnaîtra qu'il n'y a pas qu'un camp qui souffre mais les deux.

Dans les belligérants, que ce soit le côté israélien ou que ce soit le côté palestinien, il y a des hommes et des femmes qui souffrent. Tout le monde en conviendra.

Si vous voulez, utiliser cet équilibre-là en présentant un vœu pour faire citoyen d'honneur quelqu'un dont la situation est fondamentalement différente - car vous avez présenté ce vœu, Monsieur DUTREY -, dont la situation est fondamentalement différente de celle de Gilad SHALIT…

Ecoutez, c'est un argument que quand même je trouve un peu spécieux et que je récuse. Autant je peux comprendre d'une manière générale la volonté d'équilibre...

M. René DUTREY. - Ce n'est pas polémique.

M. Jean-Pierre CAFFET. - Non, mais je ne suis pas polémique.

Je ne suis pas polémique, Monsieur DUTREY, Je vous dis fondamentalement et très sereinement ce que je pense. D'ailleurs, d'autres orateurs l'ont dit, on ne peut pas comparer les deux cas.

C'est la raison pour laquelle d'ailleurs l'Exécutif, si j'ai bien compris, a distribué un vœu, le n° 66 bis, dont on parlera et qui montre que la Ville de Paris, en tout cas son Exécutif, n'est pas indifférente à ce cas, mais que, simplement, le moyen qui est proposé par la Ville de Paris pour venir en aide, parce que c'est comme cela que je le prends aussi, à Salah HAMOURI n'est pas de la même nature que celui qui est mis en œuvre pour Gilad SHALIT.

Mais, de grâce, si vous voulez…

Je ne suis pas polémique, Monsieur DUTREY, et vous auriez tort de penser que je veux faire de la polémique sur ce sujet.

De grâce, ne considérons pas que les deux cas sont rigoureusement identiques.

La position de mon groupe, si vous voulez, c'est très clair, c'est d'adopter le premier vœu et d'adopter en même temps le vœu qui a été présenté par l'Exécutif, le 66 bis, je crois - enfin, peu importe le numéro -, pour Salah HAMOURI.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Je n'ai pas d'autre demande de parole.

Je donne la parole à M. SCHAPIRA.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint. - Du coup, on a parlé des deux ensembles.

Je pensais que l'on parlerait d'abord du premier et ensuite du second. C'est vrai que l'on a parlé des deux.

Je voudrais d'abord, avant de parler du vœu des "Verts" sur Salah HAMOURI…

M. René DUTREY. - Je ne l'ai pas présenté, ce vœu !

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint. - Oui, c'est cela ! En plus, il ne l'a pas présenté.

Comment fait-on ? Vous le présentez et je réponds ?

D'abord, on parle de celui-là ?

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - On ne peut pas faire autrement… A partir du moment où on a engagé la discussion sur le premier vœu, il me semble nécessaire de passer après au vote.

Je pense que c'est la meilleure solution.

Ensuite, on examine le deuxième vœu.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint. - Donc, on vote sur le premier ?

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Il y a donc un

avis favorable sur le premier vœu, sur Gilad SHALIT, de l'Exécutif.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe U.M.P.P.A., assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2008, V. 297).

Vœu déposé par le groupe "Les Verts" relatif à la nomination de Salah HAMOURI comme citoyen d'honneur. Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Nous allons maintenant examiner les vœux référencés n° 123 et n° 123 bis dans le fascicule, déposés par le groupe "Les Verts" et l'Exécutif, relatifs à la nomination de Salah HAMOURI comme citoyen d'honneur.

Je donne la parole à M. DUTREY.

M. René DUTREY. - Pour présenter ce vœu mais, en même temps, on est obligé de se placer dans la continuité du débat que l'on vient d'avoir, j'ai bien entendu que beaucoup d'arguments étaient avancés pour dire que Gilad SHALIT n'avait absolument aucun rapport, en termes de situation, par rapport à Salah HAMOURI.

J'attire votre attention sur le fait que tous les orateurs, que ce soit M. GOASGUEN, M. SCHAPIRA ou M. CAFFET, n'ont cessé de faire le parallèle entre SHALIT et Ingrid BETANCOURT qui sont deux cas qui n'ont absolument aucun rapport !

Donc, je dirais que, quand cela avantage de relier à Ingrid BETANCOURT, c'est la même situation et, quand cela n'avantage pas, il y a un statut différent.

Par rapport à Salah HAMOURI, il a été condamné par un tribunal, et un tribunal militaire. C'est important de le préciser. Il est reconnu, je dirais, après intervention, par toutes les associations qui défendent les Droits de l'Homme, que ce soit "Amnesty International", bien sûr la Fédération internationale des Droits de l'Homme et même des associations israéliennes sur le sujet des Droits de l'Homme. J'ai beaucoup de mal à entendre que leur statut est tellement différent que nous devons beaucoup venir en aide au premier, c'est-à-dire le faire citoyen d'honneur, et que le second ne fera l'objet que d'une intervention.

Et plus globalement, j'ai parlé de position équilibrée.

Monsieur CAFFET, vous m'interpelliez tout à l'heure en disant que nous avons tous conscience de la souffrance des peuples. J'en suis sûr pour vous, je n'en suis pas sûr pour l'ensemble de l'Assemblée peut-être.

En tous cas, ce qui est important, c'est que lorsqu'on veut construire la paix, et ce, par rapport à tous les exemples de paix, comme en Irlande du Nord, on est à un moment obligé de remettre les compteurs à zéro des deux côtés, d'accepter les souffrances des deux peuples qui ont été belligérants pour pouvoir imaginer l'avenir.

Ce que je reproche aujourd'hui à l'initiative de M. GOASGUEN, c'est qu'il remet 2 euros dans le "jukebox".

Il dit qu'il y a beaucoup d'injustices et que ce soldat est emprisonné injustement. Bien entendu, c'est un cauchemar, son emprisonnement. Cependant, on ne peut pas que se focaliser et mettre un coup de projecteur sur une situation et ne pas voir de l'autre côté l'ensemble des villages palestiniens entourés de colonies et la souffrance au quotidien.

Mme Lyne COHEN-SOLAL, adjointe. - Tu mélanges tout !

M. René DUTREY. - Si je peux éviter d'être coupé !

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Finissez cette intervention, ne vous laissez pas interrompre, s'il vous plaît !

M. René DUTREY. - J'entends bien qu'un ne recevait pas la Croix-Rouge, que l'autre était militaire appelé et l'autre condamné, etc.

M. Pierre AIDENBAUM, maire du 3e arrondissement. - … dans un Etat démocratique.

M. René DUTREY. - Dans un Etat démocratique, il faut que je le souligne tout de suite ; sinon, je sens que vous allez être agressif avec moi. Monsieur AIDEMBAUM, vous me faites peur.

Dans un Etat démocratique...

Pourquoi me coupez-vous ?

C'est assez étonnant, j'ai un ton extrêmement calme, j'essaie de dérouler une idée et, depuis une minute, je suis pris entre trois feux pour pouvoir dérouler cette idée.

Je ne vais pas être plus long car...

M. Pierre AIDENBAUM, maire du 3e arrondissement. - Il y a des mots que l'on souhaite entendre et que l'on n'entend pas.

M. René DUTREY. - Vous n'allez pas me dicter mon intervention.

Les mots que vous aimeriez entendre, vous pouvez les dire vous-mêmes.

M. Pierre AIDENBAUM, maire du 3e arrondissement. - Si j'avais la parole, j'aurais beaucoup de choses à dire.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - S'il vous plaît, écoutez ! C'est dommage d'être dans cette situation, alors que, jusqu'à maintenant, le débat s'était tenu.

Laissons M. DUTREY. Ensuite, chacun, s'il veut s'exprimer, s'exprimera.

Monsieur DUTREY, finissez votre propos.

M. René DUTREY. - Je sens que ce débat anime une telle passion chez certains qu'ils n'arrivent pas à ne pas me couper la parole.

Je vais finir très rapidement.

L'objectif à tous, selon moi, sur ces bancs, est d'imaginer qu'un jour, sur place, les peuples pourront vivre en paix et ensemble.

Toute la stratégie en tant que Ville de Paris est d'imaginer quelle initiative peut être prise pour pouvoir créer cette paix.

Je crois que le fait aujourd'hui, et l'initiative qui a été prise, que je considère et que nous considérons comme non équili-

brée, n'est pas efficace pour pouvoir permettre à la paix de s'installer là-bas demain.

C'est aussi simple que cela, j'espère n'avoir choqué personne par mes propos.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Je donne la parole à M. SCHAPIRA et je prends les inscriptions.

M. Pierre AIDENBAUM, maire du 3e arrondissement. - Au quatrième paragraphe, 123 bis, il est inscrit que Shimon PERES est Président de la République d'Israël.

Il est Président de l'Etat.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint. - Tu as raison.

Sur le vœu concernant Salah HAMOURI, je ne vais pas refaire ce que l'on a tous dit, ce sont deux cas totalement différents.

Il a été jugé, il a avoué et il n'a pas fait appel. Il était, avec plusieurs de ses amis, prêt à perpétrer un attentat contre le chef du parti Shaas.

Voilà pourquoi nous sommes tous d'accord pour dire que les deux cas sont totalement différents.

Totalement différents.

J'ajoute tout de même que Gilad SHALIT n'est plus soldat puisqu'il a fini son temps militaire qui est de trois ans.

Comme cela fait deux ans et qu'il l'était déjà avant, il n'est plus soldat, c'est un simple citoyen. Donc, il n'est plus appelé.

Sur Salah HAMOURI, on a dit tous les uns et les autres ce que l'on avait à dire. Mais vous ne pouvez pas dire que c'est déséquilibré. La politique de la ville a toujours été équilibrée. Toujours !

A chaque fois que nous allons en Israël, nous allons en Israël. A chaque fois que nous allons en Palestine, nous allons en Palestine. On ne fait jamais le lien entre les deux, c'est-à-dire que l'on va dans deux pays différents ; cela a été toujours ce qu'a fait le Maire de Paris et ce que beaucoup d'autres devraient faire d'ailleurs. Parce que c'est mal considérer une partie de ce peuple, notamment les Palestiniens, que d'aller dormir à Jérusalem Ouest et d'aller rendre visite à Bethléem. Déjà, c'est un premier point.

Deuxièmement, nous avons une politique de coopération intensive avec la Palestine, que ce soit avec Jenine sur l'eau. Je recevais la semaine dernière le Maire de Jéricho, sur l'eau aussi, c'était les coopérations avec la mairie de Béthléem sur la réillumination de toute la place de la Mangeoire. Nous avons des liens étroits avec les Palestiniens, comme nous avons des liens étroits avec les Israéliens. Il n'y a pas deux poids deux mesures dans la politique de la Ville. Pas du tout.

Je l'ai répété. A chaque fois que je suis interrogée, je le dis, je le répète. A chaque fois, nous équilibrons.

A tel point que, quand on réunit d'ailleurs cités et gouvernements locaux unis, voir le maire de Jéricho et le maire de Karniel ensemble, je vous assure que c'est plus calme que dans l'hémicycle ici. Ils ont l'habitude de se rencontrer. L'Association des Maires palestiniens, l'APLA, ou l'Association des Maires israéliens, ils se rencontrent tout le temps. Ils se connaissent, ils travaillent ensemble. Et nous, nous oeuvrons pour cela. On ne peut pas dire qu'il y a deux poids et deux mesures.

D'ailleurs, dernièrement nous avons voté qu'un bâtiment public s'appelle Marmoud Darwich. Nous n'avons aucun problème. Le seul problème pour Salah Hamouri, c'est que ce n'est pas de même nature. Ce jeune homme est emprisonné pour ce qu'il a fait ou ce qu'il a voulu faire.

Mais le Maire est déjà intervenu, le vœu que l'on vous propose, c'est de demander au Maire de réintervenir auprès des autorités israéliennes pour que sa peine soit aménagée, parce que c'est un Franco-palestinien mais on ne peut pas se substituer à la justice d'un pays, et comme le disait très justement Pierre AIDENBAUM, démocratique.

J'ajoute, puisque j'ai été observateur européen pour les élections en Palestine que les élections se sont passées de manière extraordinairement démocratique, calme et juste. Sauf que le Hamas a gagné démocratiquement et que vous voyez ce qui se passe à Gaza et que le Hamas n'est pas un parti démocratique. Je le dis ici très clairement. Ce n'est pas un parti démocratique, et là on a un problème. Je suis contre votre vœu, évidemment, et je vous demande d'adopter le vœu de l'Exécutif.

Je termine en disant que je suis entièrement d'accord avec Jean-Pierre CAFFET, c'est dommage que l'on vote des citoyens d'honneur - ce n'est tout de même pas rien - dans un hémicycle très vide.

Je ferai des propositions, j'avais déjà dit que je les ferai mais je ne rentrerai pas dans les détails. Je ferai des propositions dès janvier aux Présidents de groupe pour que l'on travaille ensemble sur une manière de pouvoir faire en sorte que les citoyens d'honneur de la Ville de Paris se fassent dans le consensus, que le fait d'être citoyen de la Ville de Paris ressemble à quelque chose et que cela ait aussi un poids, comme le prix Sakharov sur les Droits de l'Homme au niveau européen, et que l'on puisse remettre solennellement ces prix de citoyens d'honneur de la Ville de Paris. Il ne faut pas que cela soit fait au fil de l'eau et de nos émotions à partir de problèmes qui viennent de se passer.

Voilà les propositions que je vous ferai dès janvier : j'écrirai à tous les présidents de groupe en ce sens.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Je pense que le vœu n° 123 n'est pas retiré.

Oui ? Un mot, simplement un mot ?

M. René DUTREY. - Le voeu n'est pas retiré et nous voterons le vœu de l'Exécutif.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe "Les Verts", assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2008, V. 298).

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. visant à faire de Roberto SAVIANO un citoyen d'honneur de la Ville de Paris.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Mes chers collègues, je vous informe que le vœu référencé n° 124 déposé par le groupe U.M.P.P.A., visant à faire de Roberto SAVIANO un citoyen d'honneur de la Ville de Paris, est retiré.

Bien. Nous allons nous arrêter pour aujourd'hui : nous suspendons la séance et la reprendrons demain matin à 9 heures.

Merci, bonne soirée.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue le mardi 16 décembre 2008 à dix-neuf heures cinquante minutes, est reprise le mercredi 17 décembre 2008 à neuf heures, sous la présidence de Mme Lyne COHEN-SOLAL, adjointe).

Mme Lyne COHEN-SOLAL, adjointe, présidente. - Bonjour mes chers collègues. La séance est reprise.

2008, DAJ 25 - Signature des marchés à conclure avec les attributaires désignés par la commission d'appel d'offres les 18 novembre et 2 décembre 2008. Signature et attribution de marchés de maîtrise d'oeuvre.

Mme Lyne COHEN-SOLAL, adjointe, présidente. - Nous allons passer à l'examen projet de délibération DAJ 25 relatif à la signature des marchés à conclure avec les attributaires désignés par la commission d'appel d'offres les 18 novembre et 2 décembre 2008, sur lequel l'amendement n° 125 a été déposé par l'Exécutif.

Pour en parler, je donne la parole à Mme Camille MONTACIÉ.

Mme Camille MONTACIÉ, adjointe, au nom de la 1ère Commission. - Juste pour dire que, quand on a des marchés de maîtrise d'œuvre, ces marchés ne sont pas attribués par la Commission mais la Commission donne un avis et c'est donc le Conseil qui va donner un avis favorable.

Voilà pourquoi, à la suite de ce projet de délibération DAJ 25, il faut ajouter après l'article premier le mot suivant : "conformément aux avis de la Commission d'appel d'offres joint au présent projet de délibération" puisque pour le Conseil de Paris ces propositions doivent être motivées.

Mme Lyne COHEN-SOLAL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 125 déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 125 est adopté.

Je mets à présent aux voix, à main levée, le projet de délibération DAJ 25 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2008, DAJ 25).

2008, DLH 361 - DF 94 - Transfert à la SGIM des conventions immobilières conclues entre la Ville de Paris et la SEM "PariSeine". - Résiliation anticipée des conventions immobilières dont la SGIM est titulaire. - Transformation en logements sociaux PLUS d'une partie des immeubles concernés (623 logements).
Vœu déposé par MM. Philippe GOUJON, Jean-François LAMOUR, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, M. Alain DESTREM et les élus des groupes U.M.P.P.A. relatif à la délibération DLH 361 - DF 94 portant sur le transfert de la S.E.M. "PariSeine" à la S.G.I.M. de son activité de réalisation et de gestion d'immeubles à usage principal d'habitation, et Centre et Indépendants.
Vœu déposé par l'Exécutif.

Mme Lyne COHEN-SOLAL, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DLH 361 - DF 94 relatif au transfert à la SGIM des conventions immobilières conclues entre la Ville de Paris et la SEM "PariSeine", sur lequel les vœux référencés n° 126 et n° 126 bis ont été déposés par le groupe U.M.P.P.A. et l'Exécutif.

Madame Claire de CLERMONT-TONNERRE, est-ce vous qui présentez le vœu du groupe U.M.P.P.A. ?

Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE. - Oui, je vais présenter le vœu mais je pense qu'il y avait des interventions prévues de la part d'autres élus de mon groupe. Je veux bien commencer à présenter le vœu mais il y a deux intervenants, me semble-t-il, de mon groupe.

Mme Lyne COHEN-SOLAL, adjointe, présidente. - Ce voeu a été déposé sur le projet de délibération DLH 361. C'est le transfert à la S.G.I.M. des conventions immobilières conclues entre la Ville de Paris et la S.E.M. "PariSeine", résiliation anticipée des conventions immobilières dont la S.G.I.M. est titulaire, transformation en logements sociaux PLUS d'une partie des immeubles concernés qui concernent (623 logements).

Pour "Les Verts", Jacques BOUTAULT était concerné, mais il n'est pas là.

Jérôme DUBUS, non plus.

Jean-François LEGARET et Philippe GOUJON ne sont pas là non plus.

Monsieur GAUDILLÈRE, vous deviez prendre la parole pour répondre. Je vous laisse prendre la parole.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, au nom des 1ère et 8e Commissions. - Madame la Maire, je suis désolé de ne pas avoir à répondre aux orateurs de l'opposition car c'est un excellent projet de délibération. Il est vraiment très intéressant pour tout le monde, pour la S.E.M. "PariSeine", pour la S.G.I.M., pour les locataires des immeubles, pour le personnel de chacune de ces deux S.E.M. et pour la Ville de Paris. J'aurais aimé développer ces arguments mais vous comprendrez que devant l'absence et le silence de l'opposition, je m'en abstienne. Je demande simplement à la majorité de voter ce projet de délibération.

D'ailleurs, il pourrait être voté à l'unanimité parce qu'il a été adopté notamment par les Conseils d'arrondissement du 5e, du 6e et du 17e qui n'appartiennent pas à ma connaissance à la majorité.

C'est tout ce que j'avais à dire, Madame la Maire.

Mme Lyne COHEN-SOLAL, adjoint, présidente. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 361 - DF 94.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2008, DLH 361 - DF 94).

(M. Christophe GIRARD, adjoint, remplace Mme Lyne COHEN-SOLAL au fauteuil de la présidence).

M. Christophe GIRARD, adjoint. - Nous allons passer aux voeux n° 126 et n° 126 bis ? Ils ont été longuement présentés. Quel est l'avis de l'Exécutif ?

Comme il y a un vœu bis, le vœu précédent est-il retiré, Madame de CLERMONT-TONNERRE ?

Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE. - J'aimerais quand même pouvoir vous présenter mon vœu si cela ne vous ennuie pas, Monsieur le Maire.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Allez-y, chère Madame.

Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE. - Merci.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, le projet de délibération que nous examinons nous apprend que la nouvelle S.E.M., née en juin 2007 de la fusion de la S.E.M.E.A. 15 et de la SEM "Paris Centre" va encore subir des transformations puisqu'elle va être dépouillée de tout son pôle de gestion d'immeubles à usage d'habitation au motif que le coût de cette gestion était exorbitant, si j'en crois les propos avancés par votre adjoint au logement, dont acte.

Mais alors, Monsieur le Maire, pourquoi avoir attendu si longtemps pour effectuer cette rationalisation des métiers et surtout pourquoi ne pas avoir pensé ce transfert du parc locatif vers la S.G.I.M., lors de la fusion de 2007. Cela aurait permis d'éviter, entre autre, l'inflation de frais de sièges de la S.E.M. "PariSeine", puisque depuis 2007, la S.E.M. a quitté le 15e où elle était solidement implantée pour venir s'implanter dans le 16e, puis ensuite dans le 1er arrondissement, et demain, la gestion du parc locatif de la S.E.M. "PariSeine" sera effectuée depuis le 10e arrondissement. Nous avons donc là une gestion itinérante.

Monsieur le Maire, vous faites un drôle de cadeau de Noël à ces locataires en particulier à ceux du 15e qui se trouveront encore un peu plus éloignés de leur entité gestionnaire et privés de leurs référents locaux. Vous installez un nouveau système de gestion centralisée qui nous semble contraire à la gestion de proximité et à la qualité de service et à la réactivité que nos locataires sont en droit d'attendre. Vous le savez, nous ne sommes pas favorables à cette décision qui ne semble pas accompagnée de garanties sur la qualité de la gestion à venir.

Et nous l'acceptons d'autant moins que vous avez donné des assurances à certains de vos collègues, maires d'arrondissement, qu'une antenne de gestion locales serait créée au centre de Paris, ainsi que nous avons pu l'entendre lors du Conseil d'administration de novembre de S.E.M. "PariSeine". Je m'étonne donc que les uns obtiennent des assurances alors que les autres doivent se satisfaire d'incertitudes. C'est pourquoi, avec mes collègues élus des groupes U.M.P. et du groupe Centre, nous vous demandons de maintenir, dans le 15e, une antenne de gestion afin de garantir un service et une gestion de proximité en particulier en direction des locataires concernées par le transfert de la S.E.M. "PariSeine", et plus généralement d'ailleurs pour tous ceux qui relèvent de la S.G.I.M. dont les immeubles se trouvent dans notre arrondissement.

Merci.

M. Christophe GIRARD. - Merci beaucoup.

Monsieur GAUDILLÈRE, vous avez la parole, pour la réponse de l'Exécutif en quelques secondes.

M. GAUDILLÈRE, adjoint. - Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE ayant abordé, non pas seulement l'objet du vœu mais l'objet général du projet de délibération, je vais me faire un plaisir de lui répondre sur le fond. Je disais que ce projet de délibération était excellent pour chacune des parties prenantes, et je vais le dire en deux mots. Elle est excellente pour la S.E.M. "PariSeine", parce qu'elle va lui permettre de se recentrer sur ce qui est son métier de base, c'est-à-dire l'aménagement urbain et la décharger de ses fonctions de gestion locative.

Elle est excellente pour la S.G.I.M. puisqu'en agrandissant le nombre d'immeubles gérés, elle aura la possibilité de faire encore davantage d'économies d'échelle, et par ailleurs, parce qu'en échange d'avances de la Ville de Paris extrêmement coûteuses parce qu'indexées sur le coût de la construction, elle aura la possibilité de se refinancer sur des prêts de la Caisse des dépôts beaucoup moins coûteux, donc c'est pour elle, une excellente opération financière. C'est une très bonne opération pour le personnel puisque le personnel sera évidemment repris par la S.G.I.M. et qu'il se trouvera donc dans une structure beaucoup plus grande lui offrant beaucoup plus de débouchés professionnels.

C'est une excellente opération pour les locataires puisque d'une part, ils seront intégrés dans un organisme dont les qualités de gestion locative sont reconnues, je crois par tous, et pour ce qui concerne les locataires, les 56 ou 59 immeubles, excusez-moi je ne me souviens plus du chiffre, qui seront transformés en logements sociaux, leur loyer, s'ils sont sous plafond de ressources, va baisser.

Donc, c'est un très beau cadeau de Noël, Madame de CLERMONT-TONNERRE, contrairement à ce que vous avez dit, et enfin c'est une bonne opération pour la Ville puisqu'elle va se faire rembourser à l'occasion de la dénonciation de conventions obsolètes et de qualité juridique très contestable, la somme de 110 millions d'euros, ce qui permettra de financer l'investissement. Je regrette que M. LEGARET ne soit pas là puisqu'il expliquait le lundi que nous ne financions pas l'investissement de manière assez saine, je trouve au contraire que financer l'investissement entre autres par une recette définitive de 110 millions, c'est une bonne nouvelle pour les finances parisiennes, et donc pour les contribuables parisiens auxquels vous êtes sans aucun doute, Madame de CLERMONT-TONNERRE, aussi attachée que nous.

Sur le vœu que vous présentez, un contre vœu de

l'Exécutif a été déposé, qui demande à la S.G.I.M. de saisir l'opportunité de ces transferts de patrimoine pour réfléchir à l'organisation de sa gestion, et le cas échéant à l'implantation d'antennes dans certains arrondissements importants.

Excusez-moi, Monsieur le Maire, d'avoir été un peu long, mais je crois qu'il était nécessaire que les Parisiens qui écoutent avec beaucoup d'attention nos débats, soient rassurés après l'intervention alarmiste de notre collègue du 15e arrondissement, et je donne un avis défavorable sur le vœu 126, mais favorable sur le vœu 126 bis.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Long mais intéressant.

Quelle est votre position, Madame de CLERMONT-TONNERRE ?

Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE. - De maintenir mon vœu, Monsieur le Maire.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Nous passons donc au vote,

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe U.M.P.P.A., assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2008, V. 299).

Vœu déposé par Mme Hélène BIDARD et les élu-e-s du groupe communiste contre la généralisation de l'ouverture des commerces le dimanche.
Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Nous passons maintenant à l'examen des vœux référencés n° 127 et n° 127 bis dans le fascicule, déposés par le groupe communiste et l'Exécutif, relatifs à l'ouverture des commerces le dimanche.

Je donne la parole à Mme Aline ARROUZE, pour une minute.

Mme Aline ARROUZE. - En effet, ce vœu est contre la généralisation de l'ouverture des commerces le dimanche. Les projets gouvernementaux d'ouverture des commerces le dimanche se multiplient. Une nouvelle proposition de loi sur les dérogations au repos dominical vient de succéder à la proposition du député MAILLE et le Gouvernement ne cache pas sa volonté de faire adopter une loi généralisant le travail le dimanche, dans les plus brefs délais.

Sont en particulier visées dans le nouveau projet de loi, les zones touristiques et les agglomérations de Paris, Lyon, Marseille, Lille, décrites comme zones d'attractivité commerciale exceptionnelle.

A Paris, les magasins Galeries Lafayette et Printemps, situés boulevard Haussmann viennent d'obtenir une dérogation préfectorale pour ouvrir un sixième dimanche dans l'année au lieu des cinq prévus dans le Code du travail. D'une part, les temps partiels subis, CDD, et faibles rémunérations empêchent de valider le principe du volontariat du travail le dimanche, et cette rémunération supplémentaire continueraient d'avaliser une baisse des revenus de base des salariés devenus structurellement à compléter.

D'autre part, cette nouvelle obligation faite, la vie privée des salariés n'en sera rendue que plus difficile au même titre que le temps dédié aux relations familiales, dès lors que les salariés travailleront également le dimanche.

Pour ces raisons, sur proposition du groupe communiste, le Conseil de Paris émet le vœu que le Maire de Paris s'oppose à l'ouverture des commerces le dimanche.

Merci.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole est à Mme Lyne COHEN-SOLAL pour l'Exécutif.

Mme Lyne COHEN-SOLAL, adjointe. - Je voulais remercier le groupe communiste pour son vœu, comme vous le savez, nous sommes sur un terrain extrêmement mouvant en ce moment sur la réglementation des ouvertures des commerces, en particulier le dimanche.

Mais plus largement d'ailleurs sur l'ouverture des commerces en général, puisque plusieurs lois ont déjà été votées qui permettent des ouvertures beaucoup plus larges de tous les types de commerce, en particulier les plus grands sans autorisation.

Pour ce qui est de votre vœu, comme les choses changent, l'Exécutif s'est permis d'établir un contre-vœu qui va dans le même sens, mais qui est peut-être un peu plus précis, puisque la loi a changé. Elle n'est d'ailleurs pas encore déposée au Parlement, elle le sera sans doute vers midi, elle sera soumise ensuite à une discussion parlementaire qui s'annonce très forte, et donc l'Exécutif propose avec des considérants qui ressemblent beaucoup à ceux que vous avez énoncés, que : "le Maire de Paris saisisse l'occasion de l'ouverture du débat parlementaire sur la proposition de loi MAILLE pour rappeler notre souci de conserver le dimanche comme journée de liberté, et notre opposition à une déréglementation du droit du travail permettant de plus amples ouvertures des commerces au dépens des loisirs, des liens sociaux, familiaux et culturels, et que le Maire de Paris attire l'attention du Gouvernement sur les graves menaces que ces déréglementations feraient peser sur les commerçants, les artisans indépendants, sur le nombre de leurs emplois, et les droits de leurs salariés".

Je me permets de vous proposer de retirer votre vœu qui a été proposé, il y a déjà plusieurs jours, et de voter le contre-vœu de l'Exécutif qui va dans le même sens, puisque vous le savez, nous l'avons répété plusieurs fois, le Maire de Paris comme moi-même qui l'ai dit en conférence de presse, sommes opposés aux ouvertures déréglementées le dimanche. Elles seraient un facteur d'abord de disparition du commerce de proximité, du commerce indépendant, et naturellement de déréglementation du Code du travail et des droits des salariés et aussi de déséquilibres dans la vie de nos concitoyens et dans la vie urbaine. Pour

toutes ces raisons, je vous propose ce contre vœu de l'Exécutif.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Le groupe communiste…

Mme Aline ARROUZE. - Nous retirons le vœu, bien sûr.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2008, V. 300).

Vœu déposé par M. Jean TIBERI, Mme Marie-Chantal BACH, M. Christian SAINT-ETIENNE et les élus des groupes U.M.P.P.A. et du Centre et Indépendants, relatif aux mesures de soutien aux commerçants du quartier Jussieu.
Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Nous passons maintenant à l'examen des vœux référencés nos 128 et 128 bis dans le fascicule, déposés par les groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants et l'Exécutif, relatifs aux mesures du soutien aux commerçants du quartier Jussieu.

Je donne la parole à M. TIBERI remplacé par Mme BACH.

Mme Marie-Chantal BACH. - Monsieur le Maire, considérant l'importance des travaux de désamiantage et de modernisation du campus de Jussieu dont l'achèvement est prévu pour 2014, et considérant la gêne que ces travaux ont fait subir à certains commerçant du quartier depuis plusieurs années, Jean TIBERI, Christian SAINT-ETIENNE et moi-même demandons au maire de Paris de s'associer aux démarches entreprises par la mairie du 5e auprès de l'Etat et plus particulièrement son représentant, le Préfet de Paris, afin qu'après étude des impacts du chantier de désamiantage sur le tissu économique du quartier, une procédure de dédommagement des commerçants pénalisés soit mise en place.

Et demande également au Maire de Paris d'envisager en faveur des commerçants précités un allègement ou une exonération des taxes municipales, notamment des droits de voirie.

Je vous remercie.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à Mme COHEN-SOLAL.

Mme Lyne COHEN-SOLAL, adjointe. - Je réponds donc en tant qu'adjointe au commerce et à l'artisanat.

C'est effectivement un grave problème que supporte en ce moment et depuis longtemps d'ailleurs le quartier Jussieu Saint-Victor, autour du chantier de Jussieu. Ce chantier, vous le savez, se déroule depuis 12 ans, sur une parcelle appartenant à l'Etat. Ces travaux dépendent naturellement de l'Etat, du Ministère de l'Université et de la Recherche, et ces travaux qui représentent le plus grand chantier de désamiantage d'Europe se déroulent dans un secteur extrêmement dense sur le plan urbain.

Or, rien n'a été prévu autour du chantier, aucun dédommagement, aucun compte n'est tenu des commerçants et des artisans situés sur le bord de la rue Jussieu et de la rue Linné, qui naturellement ont vu déménager notamment les universités mais aussi venir un énorme chantier, et là, l'Etat semble se désintéresser de ce qui se passe autour de ce chantier.

Nous avons donc proposé que, naturellement, comme par exemple nous l'avons fait autour du tramway sud, il soit pris en compte les nuisances pour le commerce et l'artisanat.

Je me permets de proposer, au nom de l'Exécutif, un voeu pour que le Maire de Paris saisisse la Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche afin qu'une Commission soit mise en place par l'Etat pour évaluer les impacts du chantier de désamiantage du campus Jussieu sur la vitalité économique des commerces du quartier Saint-Victor et que l'Etat mette en oeuvre une procédure d'indemnisation à l'amiable des commerçants exerçant des activités économiques dans ce quartier du 5e arrondissement sur le modèle de celle mise en place par la Ville de Paris lors des travaux du tramway.

Je propose que ce vœu remplace le vœu proposé par le Maire du 5e arrondissement.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Madame BACH, accédez-vous à la proposition très aimable de Mme Lyne COHEN-SOLAL ?

Mme Marie-Chantal BACH. - Je ne cèderai pas à cette aimable proposition, Madame COHEN-SOLAL, je conserve le vœu étant donné que je pense que l'exonération des droits de voirie pourrait être prise en compte par la Mairie et que c'est un problème également de la Mairie.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Vous conservez votre vœu.

Le vœu maintenu, passons au vote.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par les groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2008, V. 301).

Vœu déposé par Mme Brigitte KUSTER, M. Jérôme DUBUS et les élus du groupe U.M.P.P.A. relatif à la réorganisation du marché aux puces de Saint-Ouen.
Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Nous allons maintenant examiner les vœux référencés nos 129 et 129 bis dans le fascicule, déposés par le groupe U.M.P.P.A. et l'Exécutif, relatifs au marché aux puces de Saint-Ouen.

Monsieur GIANNESINI, vous avez la parole.

M. Jean-Jacques GIANNESINI. - C'est un vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A., notamment Brigitte KUSTER et Jérôme DUBUS, ce vœu concerne la réorganisation du marché aux puces de Saint-Ouen.

Compte tenu de l'importance que représente le marché aux puces pour l'activité économique et touristique de Paris, au regard de la volonté de la ville de Saint-Ouen et de celle de Paris d'engager un programme de valorisation de ce site, qui favorise également l'intercommunalité, et compte tenu du fait que le Maire et les élus du 17e arrondissement n'ont pas été tenus informés de l'évolution de ce dossier et que le Conseil consultatif du quartier Epinettes-Bessières n'a jamais été consulté, les élus du groupe U.M.P.P.A. souhaiteraient qu'une réunion publique de présentation du projet du territoire, donc du marché aux puces de Saint-Ouen, soit organisée dès le mois de janvier 2009 et qu'une information préalable soit communiquée aux élus du 17e arrondissement.

Je vous remercie.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Merci.

Madame COHEN-SOLAL, vous avez la parole.

Mme Lyne COHEN-SOLAL, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Là encore, l'Exécutif a proposé un contre-vœu dans la mesure où le vœu présenté par le 17e arrondissement est un peu incomplet, en effet, le 17e arrondissement n'est pas le seul arrondissement de Paris concerné par le réaménagement du marché aux puces de Saint-Ouen.

Nous proposons que le Maire de Paris saisisse l'occasion du versement d'une contribution de 20.000 euros au financement de cette étude pour demander à la Maire de Saint-Ouen de veiller, le moment devenu, à ce que les habitants du 17e et du 18e arrondissement se trouvent largement associés à la présentation par le cabinet "Stratis" des préconisations quant au devenir du secteur du marché aux puces.

Je signale à M. GIANNESINI que l'étude n'est pas terminée, donc il n'y avait rien pour l'instant à proposer au quartier, ni au conseil de quartier ni au Conseil du 17e arrondissement.

Dès lors, nous proposerons que la mairie de Saint-Ouen et le cabinet qui réalise cette étude le propose au 17e et 18e arrondissement qui sont les deux arrondissements concernés.

Je vous propose donc de vous rallier au contre-vœu de l'Exécutif dans la mesure où il va même au-delà de ce que vous proposez.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Il s'agit bien de Saint-Ouen. Monsieur GIANNESINI ?

M. Jean-Jacques GIANNESINI. - Merci, Monsieur le Maire.

Nous sommes tout à fait favorables à retirer ce vœu. Effectivement, nous entendons bien que les élus du 17e et du 18e, puisque le 18e arrondissement est lui aussi concerné, soient informés et tenus au courant des évolutions du dossier.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Quelle sagesse !

Le vœu du groupe U.M.P.P.A. étant retiré, nous présentons néanmoins le vœu de l'Exécutif.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2008, V. 302).

Vœu déposé par M. Ian BROSSAT et les élus du groupe communiste relatif à la création d'un réseau de halles alimentaires du producteur au consommateur pour favoriser l'accès de tous à des fruits et légumes issus de l'agriculture biologique.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Nous allons maintenant examiner le vœu référencé n° 130 dans le fascicule, déposé par le groupe communiste, relatif à la création d'un réseau de halles alimentaires.

M. Ian BROSSAT, Président du groupe, a la parole.

M. Ian BROSSAT. - Merci, Monsieur le Maire.

Durant la campagne municipale, nous avions envisagé l'hypothèse de constituer à Paris un réseau de halles alimentaires qui mettrait en relation directe les producteurs et les consommateurs afin de mettre à disposition des Parisiennes et des Parisiens des fruits des légumes bios à des tarifs peu élevés.

Evidemment, le contexte de crise économique et sociale dans lequel nous sommes en ce moment ne donne que plus de pertinence à ce projet. C'est le sens de ce vœu.

Je vous remercie.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Merci pour votre intervention exemplaire de moins d'une minute.

Madame COHEN-SOLAL, vous avez la parole.

Mme Lyne COHEN-SOLAL, adjointe. - On va essayer de faire bref.

Dans la mesure où ce vœu propose qu'une étude de faisabilité sur ce projet de halles alimentaires soit exécutée, je ne vois pas d'inconvénient à entamer cette étude, en liaison naturellement avec la rediscussion des D.S.P. des marchés couverts et la mise à l'étude de la facilitation à l'accès aux marchés des personnes les plus modestes à Paris.

C'est une étude qui peut trouver sa justification.

Avis favorable.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Nous avions bien compris.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe communiste, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2008, V. 303).

Vœu déposé par Mme Roxane DECORTE et les élus du groupe U.M.P.P.A. relatif à la réinstallation d'un marché alimentaire découvert hebdomadaire situé entre le 4 et le 40, boulevard Ney dans le 18e arrondissement.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Nous passons maintenant à l'examen du vœu référencé n° 131 dans le fascicule, déposé par le groupe U.M.P.P.A., relatif à la réinstallation d'un marché alimentaire découvert hebdomadaire situé entre le 4 et le 40, boulevard Ney dans le 18e arrondissement.

La parole est à Mme POIRAULT-GAUVIN.

Mme Géraldine POIRAULT-GAUVIN. - Merci, Monsieur le Maire.

Vous connaissez l'attachement du groupe U.M.P.P.A. aux commerces de proximité et à la convivialité des marchés.

Le voeu des élus du 18e porté par Roxane DECORTE et Thierry BOURNAZEL vise à maintenir le marché qui se trouve entre le n° 4 et le n° 40 du boulevard Ney dans le 18e arrondissement, afin que les habitants du secteur de la Porte d'Aubervilliers puissent bénéficier d'un marché hebdomadaire.

Je vous remercie.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Merci.

Madame COHEN-SOLAL, vous avez la parole.

Mme Lyne COHEN-SOLAL, adjointe. - Je remercie Mme POIRAULT-GAUVIN de son vœu.

Si les élus du groupe U.M.P.P.A. sont très soucieux du commerce de proximité, ils pourraient l'être de ce qui se passe à l'Assemblée en ce moment parce que je ne suis pas sûre que les commerces de proximité résistent à la déréglementation qui se déroule sur le plan législatif.

On ne peut pas d'un côté appeler à la persistance des commerces de proximité comme si c'était des vœux pieux, et de l'autre adopter des lois qui ont comme vision finalement de les faire disparaître, parce que c'est exactement ce qui va se passer.

Je reviens au marché du boulevard Ney. Il y a eu un contre vœu d'arrondissement dans le 18e arrondissement qui me semble un peu plus opportun dans la mesure où nous sommes en train de revoir la délégation des services publics sur les marchés.

Je pense que ce marché qui a été déplacé doit naturellement être réétudié et redessiné pour répondre aux attentes des habitants du quartier.

Je me propose d'aller dans ce sens. Madame, soit j'appellerai à voter contre votre vœu soit vous vous rangez au contre vœu déposé dans le 18e arrondissement pour que nous prenions le temps de faire en sorte que ce marché puisse être véritablement redessiné avec les concessionnaires qui vont en être chargés.

Je vous appelle à retirer votre vœu, dans le cas contraire je donnerai un avis défavorable.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Madame POIRAULT-GAUVIN, vous n'êtes pas députée par ailleurs, je crois.

Souhaitez-vous prendre le temps comme l'on vient de vous le suggérer ?

Mme Géraldine POIRAULT-GAUVIN. - Il ne faut surtout pas qu'il y ait d'interruption, c'est surtout cela qui préoccupe les habitants.

Je n'ai pas connaissance du contre-vœu du 18e arrondissement, de ce fait je maintiens le vœu comme le souhaiterait certainement Roxane DECORTE.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Que vous représentiez.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe U.M.P.P.A., assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Il n'y a pas de vœu présenté par l'Exécutif, c'était dans le 18e arrondissement.

Vœu déposé par M. Ian BROSSAT, Mme Hélène BIDARD et les élus du groupe communiste relatif aux extensions des horaires d'ouverture du B.H.V.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Nous allons maintenant examiner le vœu référencé n° 132 dans le fascicule, déposé par le groupe communiste, relatif aux extensions des horaires d'ouverture du Bazar de l'Hôtel de Ville, dit B.H.V.

Monsieur BROSSAT, vous avez la parole.

M. Ian BROSSAT. - Merci, Monsieur le Maire.

Comme beaucoup d'autres salariés, ceux du B.V.H. se battent actuellement contre une nouvelle extension d'horaires qui ferait passer leur fin de journée de 19 heures 30 à 20 heures.

Ces salariés sont en lutte depuis de nombreuses semaines et cela rend leurs conditions de travail et de vie plus difficiles puisque nombre de ces salariés habitent en banlieue et rentrent chez eux très tard.

Il s'agit d'interpeller la Direction de l'entreprise sur ces extensions d'horaires d'ouverture afin qu'elle revienne sur sa décision.

Je vous remercie.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - La parole est à Mme COHEN-SOLAL.

Il est vrai que dimanche dernier, il y avait un monde fou au B.H.V.

Mme Lyne COHEN-SOLAL, adjointe. - C'est dimanche, M. BROSSAT parle du…

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Je sais mais j'en profite pour vous le dire.

Madame COHEN-SOLAL ?

Mme Lyne COHEN-SOLAL, adjointe. - Je donne un avis

favorable à ce vœu, je voulais simplement proposer à M. BROSSAT, non pas seulement de parler au nom du directeur du B.H.V. mais d'aller un peu plus loin et de parler à l'U.C.V. qui est l'association des commerces de centre ville, parce que tous les grands magasins sont sur le même modèle que le B.H.V. et même quelquefois vont au delà dans les horaires de nuit.

Je donne un avis favorable à votre voeu.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Oui, j'étais en train de méditer votre réponse.

Monsieur POZZO di BORGO, vous avez la parole pour une explication de vote.

M. Yves POZZO di BORGO. - J'avais déjà en Commission soulevé le problème de ces voeux qui sortent du domaine de compétence du Conseil de Paris, qui rejoignent plus les préoccupations des groupes politiques, ce qui est normal, je n'en veux pas à ceux-là, mais franchement, il faudrait que l'on commence à faire attention. Cela fait penser aux vœux surréalistes hier des Verts sur l'extrême gauche. Je voudrais quand même que le Conseil de Paris reprenne un peu sa réflexion, reprenne un peu son rôle et revienne aux choses qui le concernent. Il y a quand même la liberté des grands magasins.

Excusez-moi, vous voulez vous occuper de tout et bientôt vous vous occuperez même des... Excusez-moi, à force de vous occuper de tout, plus rien ne marchera, parce que la façon dont vous faites marcher la Ville !

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - On a bien voté pour un soldat hier soir, donc il y a des sujets qui dépassent notre ville, qui est quand même la capitale de la France, Monsieur POZZO di BORGO, pas seulement un département. Nous ne sommes pas Châteaudun, tout de même !

Madame Lyne COHEN-SOLAL, vous avez la parole.

Mme Lyne COHEN-SOLAL, adjointe. - Monsieur POZZO di BORGO, juste tout de même une réflexion : le commerce est très structurant pour la Ville, c'est-à-dire que le commerce apporte des flux que la Ville doit gérer derrière…

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Laissons Mme COHEN-SOLAL, seule, parler.

Mme Lyne COHEN-SOLAL, adjointe. - En effet, les décisions des grands magasins imposent évidemment à la Ville derrière des obligations. Donc, nous devons travailler ensemble, et nous travaillons avec les grands magasins par l'intermédiaire de l'U.C.V. C'est pour cela que je parlais de l'U.C.V. à M. BROSSAT. Nous essayons de faire en sorte que l'on ait, par exemple, des transports publics qui arrivent jusqu'aux grands magasins, que l'on nettoie la ville correctement autour des grands magasins.

Nous rendons des services aux grands magasins pour qu'ils soient plus attractifs. Il est normal aussi que nos discussions portent avec les grands magasins des heures d'ouverture, de la façon dont ils s'ouvrent. Après les syndicats, représentants des salariés, discutent effectivement des rémunérations, mais la Ville a sont mot à dire.

Merci.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Je peux témoigner que Mme COHEN-SOLAL est très sollicitée par les grands magasins et par les commerçants quotidiennement. Donc, on ne peut pas lui reprocher, franchement, de bien remplir sa mission et de répondre aux grands magasins qui la sollicitent.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe communiste, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Vous voulez que l'on compte. Très bien, allez-y. Sept. Les élus des deux groupes de l'opposition, les sept voix présentes ont donc voté contre. Très bien. Parfait. Je fais une description de ce que vous demandez. Sept voix. Vous savez que c'est la qualité qui compte, ce n'est pas la quantité, Monsieur LEGARET. Voilà, c'est ce que vous vouliez entendre. Très bien.

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2008, V. 304).

Vœu déposé par M. Ian BROSSAT et les élus du groupe communiste relatif aux subventions accordées aux associations gérant les épiceries sociales à Paris.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Nous allons maintenant examiner le vœu référencé n° 133 dans le fascicule, déposé par le groupe communiste, relatif aux subventions accordées aux associations gérant les épiceries sociales.

Monsieur BROSSAT, vous avez la parole.

M. Ian BROSSAT. - Merci, Monsieur le Maire.

Je vais encore faire plaisir à l'opposition. Vous savez que les épiceries sociales jouent un rôle très important dans notre ville, en particulier en ce moment. Or, une épicerie sociale qui joue un rôle très utile dans le 18e arrondissement, celle du 17, rue Bernard-Dimey dans mon arrondissement, est en grande difficulté et risque de fermer suite à la suppression de la subvention que l'Etat lui versait.

Il s'agit donc d'obtenir que la Ville interpelle la Ministre BOUTIN pour qu'elle revienne sur sa décision de suppression de la subvention versée à l'association "La courte échelle" afin qu'elle puisse reprendre ses activités le plus vite possible.

Je vous remercie.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Pour répondre, Madame TROSTIANSKY, vous avez la parole.

Mme Olga TROSTIANSKY, adjointe. - Monsieur le Maire, ce vœu me donne l'occasion de souligner une fois de plus l'engagement de la collectivité parisienne auprès des plus démunis. L'aide alimentaire relève, vous le savez, de la compétence de l'Etat, mais nous allons au niveau de la Ville de Paris bien au delà de nos obligations avec un budget annuel de 5,5 millions d'euros, à comparer aux 2,5 millions d'euros qui sont accordés par l'Etat

Les cinq épiceries sociales que nous subventionnons ont toute leur place dans le dispositif d'aide alimentaire parisien. Elles permettent aux personnes disposant de faibles ressources, très majoritairement adressées par les travailleurs sociaux, d'acheter des produits à faible coût. Elles apportent également un accompagnement social sous diverses formes : soutien social et administratif, atelier cuisine, gestion du budget.

Pour ce qui concerne l'association "La courte échelle", je voulais vous dire que je déplore le désengagement de l'Etat, à l'heure où une étude commandée par la Banque alimentaire indique que le nombre de bénéficiaires à l'aide alimentaire, sous

toutes ses formes (restaurants sociaux, distribution de colis ou de repas, épicerie sociale) est en hausse de 8 % par rapport à l'année précédente.

Les associations nous ont fait part de leur inquiétude en voyant arriver des demandes plus nombreuses et de nouveaux publics : travailleurs pauvres, familles, personnes âgées. Nous avons lancé une étude sur l'aide alimentaire dont les premiers résultats nous seront remis au premier semestre 2009. Cette analyse de l'offre existante nous permettra de mettre en oeuvre l'amélioration de la distribution pour offrir à tous une restauration dans des conditions dignes.

Au delà de l'aide financière, que nous apportons à l'ensemble de nos partenaires, Monsieur le Maire, je tiens à saluer l'immense travail accompli dans des conditions souvent difficiles par les bénévoles et les salariés des associations, ainsi que les agents du centre d'action sociale de la Ville de Paris.

Monsieur le Maire, dans ce contexte particulièrement tendu, et pour permettre aux épiceries sociales de continuer à remplir leur rôle, je propose de voter ce voeu.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Monsieur GIANNESINI, vous avez la parole pour une explication de vote.

M. Jean-Jacques GIANNESINI. - Merci, Monsieur le Maire.

Juste un mot, naturellement, le groupe U.M.P.P.A. votera ce vœu dans la mesure où Mme Danielle GAGNON, présidente de "La courte échelle" que l'on connaît depuis vingt-cinq ans, qui a une antenne notamment dans le 19e arrondissement sur la résidence Edmond Michelet, cité Curial Cambrai, et qui remplit largement son rôle, a en effet un rôle accru en ce moment. Beaucoup d'habitants du quartier viennent pour une aide alimentaire auprès de cette association. Donc, nous sommes tout à fait favorable.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Je vous remercie M. GIANNESINI.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe communiste, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2008, V. 305).

2008, DALIAT 36 - Approbation et signature d'une convention constitutive d'un groupement de commandes pour la fourniture et la livraison de produits d'entretien, d'articles de ménage non durables et de petits équipements à usage domestique au profit de différents services relevant du Département de Paris et de la Ville de Paris, en 3 lots séparés.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Nous passons maintenant à l'examen du projet de délibération DALIAT 36 concernant l'approbation et la signature d'une convention constitutive d'un groupement de commandes pour la fourniture et la livraison des produits d'entretien, d'articles de ménage non durables et de petits équipements à usage domestique au profit de différents services relevant du département de Paris et de la Ville de Paris en trois lots séparés, sur lequel l'amendement n° 134 a été déposé par le groupe "Les Verts".

Je donne la parole à Christophe NAJDOVSKI pour le groupe "Les Verts".

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Il s'agit, comme vous l'avez dit, de l'achat de produits d'entretien pour les établissements municipaux. Depuis 2001, la Municipalité cherche à développer une politique environnementale ambitieuse. Bien entendu, nous nous réjouissons que des critères environnementaux aient été pris en compte dans ce projet de délibération.

La promotion de l'utilisation de produits d'entretien de type écolabel et l'utilisation de véhicules moins polluants ainsi que la rationalisation des tournées de livraison témoignent de cet engagement. Chacun connaît la toxicité des produits d'entretien non labellisés écolabel ou NF environnement. Certains ingrédients, les composants, se sont avérés nocifs pour notre santé et pour l'environnement : risque de cancer, perturbations endocriniennes, allergies, brûlures, pollution des eaux, toxicité pour la faune et la flore, etc.

Les marchés qui seront lancés par le présent projet de délibération concerneront les établissements scolaires du premier degré de la Ville de Paris, les établissements de la petite enfance et les différents services de la Ville et du Département de Paris.

Nous devons donc être vigilants sur la nature et l'utilisation de ces produits d'entretien. Le principe de précaution doit aussi s'appliquer pour le personnel de nettoyage ; il doit également s'appliquer pour les enfants et adultes en contact avec les produits.

A travers le Plan climat, la Ville s'est engagée à être exemplaire dans ses achats. Ce document rappelle que l'achat écoresponsable vise à acheter les produits, équipements ou services les plus écoresponsables, recyclés, recyclables, économes, propres pour les biens et les prestations.

Par ailleurs, l'article 35 de la loi de mise en oeuvre du Grenelle de l'Environnement concernant la pollution de l'air intérieur prévoit notamment d'interdire les substances dangereuses pour l'homme, qu'elles soient cancérogènes, mutagènes ou toxiques pour la reproduction. Cette mesure a vocation à s'étendre à d'autres catégories de produits de grande consommation, tels que les produits d'entretien.

C'est pourquoi, pour répondre aux exigences environnementales précitées, il nous semble primordial que les critères de choix soient revus et que les performances environnementales des produits d'entretien soient considérées comme un critère de jugement aussi important que leur valeur technique.

Aussi, est-ce la raison de cet amendement qui propose de porter à 30 %, au lieu de 20, la prise en compte du critère des performances environnementales dans ces marchés.

Merci.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, je donne la parole à M. Jean-Bernard

BROS en lieu et place de Maïté ERRECART.

M. Jean-Bernard BROS, adjoint, au lieu et place de Mme Maïté ERRECART, adjointe, au nom de la 2e Commission. - Merci, Alain.

C'est un avis favorable à ce vœu, Monsieur le Maire.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Merci pour l'amendement.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 134 déposée par le groupe "Les Verts", assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 134 est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DALIAT 36 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2008, DALIAT 36).

2008, DPA 210 - Signature d'un avenant n° 1 au marché de maîtrise d'oeuvre passé avec la S.A.R.L. d'Architecture Denis BERNARD et Laurent HUDON 8, rue des Canettes (6e), relatif à l'opération de réhabilitation-restructuration de la mairie du 20e arrondissement.
Vœu déposé par M. Denis BAUPIN, Mme Fabienne GIBOUDEAUX et le groupe des éluEs Verts relatif à l'application du Plan Climat de Paris et à la rénovation pilote de la mairie du 20e.
Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Nous passons maintenant à l'examen du projet de délibération DPA 210 concernant la signature d'un avenant n° 1 au marché de maîtrise d'oeuvre passé avec la S.A.R.L. d'Architecture Denis BERNARD et Laurent HUDON 8, rue des Canettes (6e), relatif à l'opération de réhabilitation-restructuration de la mairie du 20e arrondissement, sur lequel le groupe "Les Verts" et l'Exécutif ont déposé les vœux référencés n° 135 et n° 135 bis dans le fascicule.

M. BAUPIN est représenté par Mme la présidente FOURNIER.

Mme Danielle FOURNIER. - Merci.

Je relaye en fait un vœu qui a été adopté par le Conseil du 20e arrondissement, qui souhaite s'inscrire dans le cadre de l'application du Plan climat et faire de la mairie du 20e un lieu exemplaire en termes de développement durable et d'application du Plan climat.

Le vœu propose de profiter du fait qu'il va y avoir des travaux de rénovation des bâtiments pour envisager une rénovation raisonnable et raisonnée de l'ensemble du bâtiment, et de créer par la sorte un certain nombre d'emplois, puisque le bâtiment est le secteur qui est le plus générateur d'emplois, et de générer aussi ensuite un certain nombre d'économies substantielles de fonctionnement du bâtiment.

Dans l'application exemplaire du Plan climat souhaitée par les élus du 20e, il y a tout d'abord la question du chantier et ensuite, la question d'un certain nombre de travaux indispensables qui doivent être successivement faits et mis en accord les uns avec les autres : travaux d'isolation, travaux qui concernent la consommation d'énergie, la qualité de l'air, l'installation de panneaux solaires, la récupération des eaux et une attention particulière à la consommation des eaux. Bref, tous les secteurs sont pris en compte. Sans compter même l'accueil et le déplacement avec la proposition de vélos et de l'acquisition de vélos électriques, pour faciliter les déplacements du personnel. Il y a aussi un aspect auquel Christophe GIRARD sera sensible, je pense, qui est la réfection des fenêtres pour retrouver une esthétique cohérente des façades.

C'est une vision d'ensemble du bâtiment.

C'est pourquoi je vous propose d'élargir le projet d'accessibilité prévu initialement à un projet de développement durable intégrant les objectifs du Plan climat, pour permettre que cette rénovation devienne une rénovation pilote qui serve un peu d'exemple pour la rénovation d'autres équipements municipaux : mairies, écoles et autres.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame la Présidente, pour cette excellente intervention.

La parole est à M. Jean-Bernard BROS, au nom de l'Exécutif, pour vous répondre.

M. Jean-Bernard BROS, adjoint, au lieu et place de Mme Maïté ERRECART, adjointe, au nom de la 2e Commission. - Merci.

En ce qui concerne le vœu de l'Exécutif, n° 135 bis, sans reprendre tous les considérants très exhaustifs et en allant directement au but, je voudrais vous dire que l'Exécutif émet le vœu pour les travaux d'aménagement et de grosses réparations des mairies programmés en 2009, notamment pour ceux de la mairie du 20e arrondissement, que soient privilégiées l'amélioration et la performance énergétique et l'utilisation des énergies renouvelables.

De plus, dans le cadre du strict respect du Plan d'investissement pluriannuel parisien et en concertation avec les mairies d'arrondissement, soient mis en œuvre les investissements les plus pertinents pour atteindre le plus rapidement possible les objectifs du Plan climat.

Je vous remercie.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Le vœu est-il maintenu ?

Mme Danielle FOURNIER. - Dans la mesure où le but à atteindre est bien désigné, nous retirons notre vœu.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2008, V. 306).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DPA 210.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2008, DPA 210).

Vœu déposé par M. Ian BROSSAT, Mme Catherine VIEU-CHARIER et les élus du groupe communiste, relatif au devenir de la Fondation Maison des Sciences de l'Homme.
Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Nous allons examiner maintenant en 2e Commission les vœux référencés nos 136 et 136 bis dans le fascicule, déposés par le groupe communiste et l'Exécutif, relatifs au devenir de la Fondation Maison des Sciences de l'Homme.

La parole est à Mme BECKER, pour le groupe communiste.

Mme Emmanuelle BECKER. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, la Fondation Maison des Sciences de l'Homme, située boulevard Raspail, occupe une place originale dans le dispositif français de la recherche. C'est un lieu de rencontre et d'échange intellectuel innovant en matière de sciences humaines. Elle s'est installée dans l'immeuble dénommé Maison des Sciences de l'Homme au 54, boulevard Raspail, à l'emplacement de l'ancienne prison du Cherche Midi.

Une opération de désamiantage doit avoir lieu en milieu libéré, ce qui suppose un relogement provisoire de l'EHESS et de la MSH qui partagent l'occupation de cet immeuble.

Si l'EHESS a reçu une proposition de la Ville pour cette opération, la MSH, pour sa part, n'a pas eu de proposition.

C'est pourquoi nous souhaiterions que le Maire de Paris interpelle l'Etat afin d'obtenir une réponse claire sur le devenir de la MSH et d'œuvrer pour son maintien sur son emplacement actuel.

Je vous remercie.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Merci, Madame BECKER.

Monsieur GAUDILLÈRE, pour l'Exécutif ?

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Je réponds au nom de mon collègue Jean-Louis MISSIKA qui est retenu à l'extérieur par une réunion.

Tout le monde ici, tout le Conseil de Paris et au-delà, tous ceux qui s'intéressent au monde universitaire, tout le monde est très attaché à la Maison des Sciences de l'Homme et à son implantation dans un lieu qui, en outre, est prestigieux et historique, sur lequel flotte notamment le souvenir du Capitaine Dreyfus. Donc, l'Exécutif ira, si le groupe Communiste le permet, un peu au-delà de ce que le groupe Communiste demandait, puisque nous ne nous contentons pas d'interpeller l'Etat sur le devenir de la MSH, c'est une excellente chose, mais nous allons plus loin et nous demandons à l'Etat que les locaux du 54 boulevard Raspail demeurent affectés à une activité d'enseignement supérieur et de recherche.

Je pense que le groupe communiste acceptera cette extension.

Merci, Monsieur le Maire.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Très bien. Malgré donc l'excellence de l'intervention de Mme BECKER !

Monsieur BROSSAT, vous vouliez ajouter un mot ?

M. Ian BROSSAT. - Nous acceptons toujours les vœux de l'Exécutif quand ils vont plus loin que les vœux du groupe communiste !

(Rires dans l'hémicycle).

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - C'est inquiétant !

(Rires dans l'hémicycle).

Qu'est-ce que cela cache ?

Donc, après le retrait du vœu n° 136, nous passons au vote du vœu de l'Exécutif, le vœu référencé n° 136 bis.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2008, V. 307).

Et nous avions la voix de M. LEGARET pour le groupe U.M.P. qui a voté pour.

Vœu déposé par M. Sylvain GAREL et les éluEs du groupe "Les Verts" relatif à l'Union syndicale des travailleurs Kanak et des Exploits (USTKE).

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 138 dans le fascicule, déposé par le groupe "Les Verts", relatif à l'Union syndicale des travailleurs Kanak et des Exploits (USTKE).

Monsieur GAREL, vous avez la parole.

M. Sylvain GAREL. - D'abord, Monsieur le Maire, je voulais protester contre la façon dont ce vœu a été classé, puisque nous l'avions déposé en 9e Commission, c'est-à-dire en Commission internationale, ce n'était pas par hasard parce que pour nous la Kanaky ne fait pas partie du territoire français.

Deuxièmement, nous pensons que ce qui se passe là-bas, puisque c'est toujours une colonie française, nous concerne au premier chef, puisque l'on doit, en tant que ville capitale, se préoccuper de tout ce qui se passe dans le territoire que contrôle la France, et surtout lorsque ce sont des gens très éloignés, très isolés et très maltraités, comme l'est actuellement l'Union syndi-

cale des travailleurs kanaks, et nous pensons que c'est important de prendre position, parce que c'est un conflit aujourd'hui oublié, c'est une répression qui dure depuis plusieurs mois, violente, extrêmement brutale, il y a manifestement une volonté du Gouvernement d'empêcher les Kanaks de s'organiser, de pouvoir protester, et accéder à l'indépendance.

C'est pourquoi nous demandons que le Maire de Paris interpelle le Premier Ministre sur cette situation préoccupante, et lui demande de renouer au plus vite le dialogue et la négociation avec cette union syndicale, qui est fortement implantée chez les salariés Kanaks.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Je réponds donc au nom de l'Exécutif et du Maire, nous acceptons votre vœu de demander au Maire de Paris d'interpeller le Premier Ministre sur ce sujet-là aussi.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposés par le groupe "Les Verts", assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2008, V. 309).

Vœu déposé par Mme Valérie SACHS et les élus du groupe Centre et Indépendants relatif à la cellule de veille mise en place par la Préfecture d'Ile de France.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Nous passons au dernier vœu de cette séance, nous allons pouvoir terminer avant 10 heures, ce qui est assez remarquable aussi pour les personnels du Conseil de Paris qui ont beaucoup travaillé et très tard, nous allons maintenant examiner le vœu référencé n° 137 dans le fascicule, déposé par le groupe Centre et Indépendants, relatif à la cellule de veille mise en place par la Préfecture d'Ile-de-France.

Je donne la parole à Mme Valérie SACHS.

Mme Valérie SACHS. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, le Préfet de Région a mis en place depuis début décembre une cellule de veille régionale pour être réactif face aux conséquences de la crise économique et financière sur le terrain.

Paris aussi doit être mobilisée, et par un souci budgétaire au nom des élus du Centre et Indépendants, je ne demande pas la création d'une cellule propre mais que la seconde Commission "développement économique" soit l'interface parisienne de celle-ci, et se rapproche à ce titre de la Préfecture d'Ile-de-France.

Je vous remercie.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Monsieur GAUDILLÈRE, vous avez la parole, au nom de l'Exécutif.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint. - Christian SAUTTER étant retenu, je vais répondre à sa place. D'abord, je remercie beaucoup Mme SACHS et le groupe U.M.P.P.A. de ce souci budgétaire qui les conduit.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Il s'agit du Nouveau Centre, Monsieur GAUDILLÈRE, qui est un groupe politique qui siège à part entière et apparenté.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint. - Je reprends donc.

Je suis très sensible à ce que vient de dire Mme SACHS et au souci du groupe Nouveau Centre et indépendants de ne pas alourdir les dépenses de la Ville de Paris en créant de nouveaux organismes.

Sur le fond du vœu, il est évident que tous les efforts en vue de lutter contre la crise et ses effets économiques et sociaux doivent être déployés, quelle que soit l'origine de ces efforts, l'Etat, la ville de Paris ou d'autres collectivités.

Par conséquent, je donne au nom de l'Exécutif un avis favorable au vœu n° 137.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Nous terminons donc notre séance sur un vote que je vous propose.

Favorable au vœu présenté par le groupe Centre et Indépendants par la voix excellente de Mme Valérie SACHS.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Centre et Indépendants, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2008, V. 308).

Je vous remercie.

Désignation de représentants du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil municipal, dans divers organismes.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Mes chers collègues, je vous propose à présent de procéder à la désignation de représentants dans les organismes suivants :

Commission de médiation relative au droit au logement opposable (R. 183) :

- M. Arnaud CHEVREUX, suppléant, en remplacement de M. Christian NICOL, désigné les 21 et 22 avril 2008 ;

- Mme Hayet ZEGGARD, suppléante, en remplacement de Mme Bernadette COULON-KIANG, désignée les 21 et 22 avril 2008.

Commission du Vieux Paris (R. 184) :

- Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER, en remplacement de Mme Danièle GIAZZI, désignée les 26 et 27 mai 2008, démissionnaire.

Etablissement public de coopération culturelle à caractère industriel et commercial "104 Cent Quatre" (Conseil d'administration) (R. 185) :

- Mme Léa FILOCHE en remplacement de Mme Anne HIDALGO, désignée les 20 et 21 octobre 2008, démissionnaire.

Les candidatures proposées sont adoptées (2008, R. 183 à R. 185).

Adoption par un vote global d'approbation de l'Assemblée des projets de délibération n'ayant pas donné lieu à inscription.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Mes chers collègues, je vous propose maintenant avant de clôturer la dernière séance de l'année, et avant de vous souhaiter de très bons vœux et de très bonnes fêtes, de vous prononcer, à main levée, par un vote global d'approbation sur les projets de délibération n'ayant pas fait l'objet d'une inscription.

Ces projets de délibération sont adoptés et leur liste sera, selon l'usage, annexée au procès-verbal de la présente séance.

Clôture de la séance.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Je vous souhaite un très bon Noël, de très bonnes fêtes et dans la mesure du possible d'être raisonnables pour être en forme en janvier.

La séance est levée.

(La séance est levée le mercredi 17 décembre 2008 à neuf heures cinquante cinq minutes).

Votes spécifiques.

M. Denis BAUPIN ne prend pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2008, DEVE 168 - Subvention à l'association "Agir pour l'Environnement" - Montant : 10.000 euros.

M. Ian BROSSAT et Mme Roxane DECORTE ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2008, DPVI 82 - Subventions à 7 associations du quartier Politique de la Ville Goutte d'Or (18e) au titre de la Région. - Montant total : 58.500 euros.

M. Jean-Yves MANO, Mme Halima JEMNI, MM. Gauthier CARON-THIBAULT, René DUTREY, Jean TIBERI et Mme Roxane DECORTE ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération suivants :

2008, DFPE 384 - Approbation et signature d'un avenant au marché de mandat de maîtrise d'ouvrage passé avec PARIS HABITAT OPH pour la réalisation d'une halte-garderie de 25 places, 11-13, rue Emile Duployé (18e).

2008, DLH 161 - Location par bail emphytéotique au profit de "Paris - Habitat OPH" de l'immeuble communal situé 25 bis, rue des Chaufourniers et des lots communaux n° 3 et 31 dépendant de l'immeuble en copropriété sis 23-25, rue des Chaufourniers (19e).

2008, DLH 214 - Location par bail emphytéotique, au profit de "Paris - Habitat OPH", de l'immeuble communal situé 17, rue Mademoiselle (15e).

2008, DLH 251 - Location par bail emphytéotique, au profit de "Paris-Habitat OPH", de l'immeuble communal situé 22, rue des Trois Frères (18e).

2008, DLH 295 - Location par bail emphytéotique, au profit de "Paris-Habitat OPH", de l'immeuble communal situé 5, rue du Square Carpeaux (18e).

2008, DLH 305 - Réalisation par "Paris-Habitat OPH" d'un programme d'acquisition réhabilitation comportant 15 logements PLUS et 7 logements PLA-I, situé 50, rue Sainte Croix de la Bretonnerie (4e).

2008, DLH 306 - Réalisation par "Paris-Habitat OPH" d'un programme comportant 50 logements PLUS, 17 logements PLA-I et 17 logements PLS, situé 8-12, rue de la Tour des Dames (9e).

2008, DLH 307 - Réalisation par "Paris-Habitat OPH" d'un programme d'acquisition-réhabilitation comportant 14 logements PLUS, 5 logements PLA-I et 6 logements PLS situé 14, rue de Paradis (10e).

2008, DLH 311 - Réalisation par "Paris-Habitat OPH" d'un programme d'acquisition conventionnement comportant 11 logements PLUS, 7 logements PLA-I et 4 logements PLS, situé 35, rue du Chemin Vert (11e).

2008, DLH 315 - Réalisation par "Paris-Habitat OPH" d'un programme d'acquisition-conventionnement comportant 8 logements PLUS, 2 logements PLA-I et 5 logements PLS, situé 74, rue des Plantes et 1, villa Brune (14e).

2008, DLH 318 - Réalisation par "Paris-Habitat OPH" d'un programme d'acquisition réhabilitation comportant 15 logements PLUS et 5 logements PLAI, situé 33, boulevard Garibaldi (15e).

2008, DLH 322 - Réalisation par "Paris-Habitat OPH" d'un programme d'acquisition-conventionnement de 4 logements PLUS situés 99, boulevard Magenta - 136, rue Lafayette (10e) 12, avenue Boudon - 55, rue Lafontaine (16e) 75-79, rue Laugier - 12, rue Galvani (17e) et 26, rue Poulet (18e).

2008, DLH 323 - Réalisation par "Paris-Habitat OPH" d'un programme d'acquisition-conventionnement comportant 16 logements PLUS, 3 logements PLA-I et 16 logements PLS, situé 16 rue Ernestine (18e).

2008, DLH 324 - Réalisation par "Paris-Habitat OPH" d'un programme d'acquisition conventionnement comportant 15 logements PLUS, 5 logements PLA-I et 5 logements PLS, situé 29, rue Vauvenargues (18e).

2008, DLH 325 - Réalisation par "Paris-Habitat OPH" d'un programme de construction comportant 24 logements PLUS, 4 logements PLA-I, et 18 logements PLS, situé 14-16 rue du Maroc (19e). - Participation de la Ville de Paris au financement du programme.

2008, DLH 326 - Réalisation par "Paris-Habitat OPH" d'un programme d'acquisition réhabilitation comportant 7 logements PLS situé 49 rue de l'Ourcq et 3 rue de l'Oise (19e). - Participation de la Ville de Paris au financement du programme.

2008, DLH 330 - Réalisation par "Paris-Habitat OPH" d'un programme de construction comportant 19 logements PLUS-CD situé 8-10, rue Ernestine et 11-13, rue Emile Duployé (18e).

2008, DLH 331 - Réalisation par "Paris-Habitat OPH" d'un programme de construction comportant 68 logements PLUS-CD et 16 logements PLS, situé 16-30 avenue de la Porte de Montmartre (18e).

2008, DLH 364 - Réalisation par "Paris-Habitat OPH" d'un programme d'acquisition-réhabilitation comportant 11 logements PLUS et un local d'activité, situé 62 rue Bayen (17e). - Participation de la Ville de Paris au financement du programme.

2008, DLH 373 - Location par bail emphytéotique, au profit de "Paris-Habitat OPH", de l'immeuble communal situé 2, rue Championnet - 135, rue des Poissonniers (18e).

2008, DLH 377 - Réalisation par "Paris-Habitat OPH" d'un programme d'acquisition-conventionnement comportant 115 logements PLUS, 20 logements PLA-I et 57 logements PLS situé 7-11 rue Houel (5e).

2008, DLH 378 - Réalisation par "Paris-Habitat OPH" d'un programme d'acquisiton-conventionnement comportant 24 logements PLUS, 4 logements PLA-I et 12 logements PLS situé 8 bis - 10, rue Lacharrière (11e).

2008, DLH 379 - Réalisation par "Paris-Habitat OPH" d'un programme d'acquisition-conventionnement comportant 39 logements PLUS, 7 logements PLA-I et 19 logements PLS situé 149-153 rue Raymond Losserand (14e).

2008, DLH 381 - Réalisation par "Paris-Habitat OPH" d'un programme d'acquisition conventionnement comportant 22 logements PLUS et 45 logements PLS situé 29-33 rue des Ardennes (19e).

2008, DLH 396 - Réalisation par "Paris-Habitat OPH" d'un programme d'acquisition réhabilitation de 6 logements PLUS, répartis sur deux arrondissements (15e et 17e), par la transformation de chambres en logements.

2008, DLH 400 - Réalisation par "Paris-Habitat OPH" d'un programme de réhabilitation "Palulos" du groupe "Erard-Rozanoff" situé 30 rue Erard - 235 rue du Colonel Rozanoff (12e).

2008, DLH 328 - Réalisation par "Paris-Habitat OPH" d'une résidence étudiante comportant 31 logements PLS située 52, rue des Cascades (20e).

2008, DLH 382 - Réalisation par "Paris-Habitat OPH" d'une résidence étudiante comportant 267 logements PLUS située 29 rue Daviel (13e).

2008, DLH 392 - DASES 148 Participation financière de la Ville de Paris pour la mise en place par "Paris-Habitat OPH" d'Unités de Logements et de Services (ULS) comprises dans les programmes suivants : ZAC "Rive Gauche" lot M3 E1 (13e) 5 ULS - ZAC "Rive Gauche" lot M3 E2 (13e) 4 ULS - 75-77 rue de la Chapelle-Impasse du Gué (18e) 8 ULS, 15-17 et 19-23 rue Emile Duployé (18e) 2 ULS.

Mmes Claudine BOUYGUES, Gisèle STIEVENARD, MM. Romain LEVY, François VAUGLIN, Mme Fabienne GIBOUDEAUX, MM. Rémi FERAUD, Ian BROSSAT, Pierre CHARON et Jérôme DUBUS ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération suivants :

2008, DLH 110 - Réalisation par la SIEMP d'un programme de construction comportant 4 logements PLA-I situé 12, rue Jean Moinon (10e). - Participation de la Ville de Paris au financement du programme.

2008, DLH 150 - Réalisation par la SIEMP d'un programme de construction comportant 5 logements PLA-I et un local d'activités situé 19, rue Jean Moinon (10e). - Participation de la Ville de Paris au financement du programme.

2008, DLH 252 - Réalisation par la SIEMP d'un programme de construction comportant 4 logements PLUS, 4 logements PLA-I et un local d'activités situé 216, rue Saint-Maur (10e).

2008, DLH 253 - Réalisation par la SIEMP d'un programme comportant l'acquisition-réhabilitation de 3 logements PLS, 5 logements PLA-I et de 2 locaux d'activités et la construction de 12 logements PLUS situé 7, rue d'Aubervilliers et 12, rue Caillié (18e).

2008, DLH 255 - Réalisation par la SIEMP d'un programme d'acquisition réhabilitation comportant 4 logements PLUS, 3 logements PLA-I et un local d'activités, situé 37, rue Chabrol (10e). - Participation de la Ville de Paris au financement du programme.

2008, DLH 256 - Réalisation par la SIEMP d'un programme d'acquisition-réhabilitation comportant 6 logements PLUS et deux locaux d'activités situé 59 passage Brady (10e). - Participation de la Ville de Paris au financement du programme.

2008, DLH 257 - Réalisation par la SIEMP d'un programme d'acquisition réhabilitation comportant 6 logements PLA-I, 9 logements PLUS, 5 logements PLS et 3 locaux commerciaux situé 3-5, rue Godefroy-Cavaignac (11e).

2008, DLH 262 - Réalisation par la SIEMP d'un programme comportant l'acquisition-réhabilitation de 12 logements PLUS et la construction de 17 logements PLUS, 6 logements PLA-I, 7 logements PLS ainsi que des locaux d'activités situé 103-105, rue Raymond Losserand et 49, rue de Gergovie (14e).

2008, DLH 263 - Réalisation par la SIEMP d'un programme de construction comportant 8 logements PLUS, 1 logement PLA-I et un local d'activités situé 21, avenue de Clichy (17e).

2008, DLH 264 - Réalisation par la SIEMP d'un programme d'acquisition réhabilitation comportant 9 logements PLA-I, 16 logements PLUS et 9 logements PLS situé 11, rue de Suez (18e).

2008, DLH 265 - Réalisation par la SIEMP d'un programme d'acquisition réhabilitation comportant 4 logements PLUS et un local d'activités situé 126, avenue de Saint-Ouen - passage Daunay (18e).

2008, DLH 267 - Réalisation par la SIEMP d'un programme d'acquisition-réhabilitation comportant 6 logements PLA-I, 6 logements PLUS et un local d'activités situé 28, rue Doudeauville et 60, rue Stéphenson (18e).

2008, DLH 269 - Réalisation par la SIEMP d'un programme d'acquisition réhabilitation comportant 6 logements PLUS, 1 logement PLA-I et un local d'activités situé 6 rue Lambert (18e).

2008, DLH 273 - Réalisation par la SIEMP d'un programme de construction comportant 13 logements PLUS et un local d'activités situé 8 rue Caplat (18e).

2008, DLH 276 - Réalisation par la SIEMP d'un programme de construction comportant 4 logements PLUS et 5 logements PLS situé 168 boulevard de la Villette (19e).

2008, DLH 280 - Réalisation par la SIEMP d'un programme d'acquisition réhabilitation comportant 18 logements PLS et 2 locaux d'activités situé 30, rue de l'Ourcq (19e).

2008, DLH 282 - Réalisation par la SIEMP d'un programme d'acquisition réhabilitation comportant 3 logements PLUS et 3 logements PLS situé 5, passage de Flandre (19e).

2008, DLH 283 - Réalisation par la SIEMP d'un programme d'acquisition-réhabilitation comportant 3 logements PLS et un local d'activités situé 26 bis, rue de l'Ourcq (19e).

2008, DLH 285 - Réalisation par la SIEMP d'un programme comportant la construction de 23 logements PLUS, 3 logements PLA-I et un local d'activités et la réhabilitation de 25 logements PLUS, 5 logements PLA-I et un local d'activité situé 17-19, 25-27, 37-39, rue des Orteaux et 13, passage Fréquel (20e).

2008, DLH 290 - Réalisation par la SIEMP d'un programme comportant l'acquisition-réhabilitation de 7 logements PLUS et d'un local d'activités et la construction de 3 logements PLUS, 7 logements PLS et d'un local d'activités situé 28, rue de l'Ermitage (20e).

2008, DLH 374 - Location par bail emphytéotique, au profit de la SIEMP, de l'immeuble communal situé 18 rue Beauregard (2e).

2008, DLH 394 - Réalisation par la SIEMP d'un programme de réhabilitation de 29 logements sociaux situés dans diverses copropriétés du 18e arrondissement.

2008, DLH 397 - Réalisation par la SIEMP d'un programme de réhabilitation de 15 logements sociaux situés dans diverses copropriétés du 19e arrondissement.

2008, DLH 398 - Réalisation par la SIEMP d'un programme d'acquisition-réhabilitation de 69 logements sociaux situés dans des copropriétés du 20e.

2008, DLH 270 - Réalisation par la SIEMP d'un programme de construction comportant 13 logements étudiants PLUS situé 3-5 rue Neuve - 72 bis, rue Philippe de Girard (18e).

2008, DLH 268 - Réalisation par la SIEMP d'un programme d'acquisition réhabilitation comportant une maison-relais de 35 logements PLA-I, une résidence sociale de 24 logements PLA-I et 2 locaux d'activités situé 5 rue d'Aubervilliers (18e).

Mme Anne Christine LANG ne prend pas part au vote sur les projets de délibération suivant :

2008, DLH 123 - Réalisation par la SAGECO d'un programme de réhabilitation "Palulos" et de résidentialisation AQS de 314 logements sociaux situés 88-90, boulevard Ney (18e).

2008, DLH 292 - Réalisation par "Sageco" d'un programme de réhabilitation Palulos et de résidentialisation AQS de 53 logements sociaux situés 4-6-8, rue des Roses (18e).

2008, DLH 358 Réalisation par la "SAGECO" d'un programme d'acquisition-conventionnement comportant 5 logements PLA-I, 12 logements PLUS, 8 logements PLS et 2 commerces situé 9 rue du Docteur Goujon (12e).

2008, DLH 359 - Réalisation par la "SAGECO" d'un programme d'acquisition-conventionnement comportant 36 logements PLUS, 24 logements PLA-I, 14 logements PLS et 5 commerces situé 6-8, place de la Porte de Champerret (17e).

2008, DLH 357 - Réalisation par "SAGECO" d'un programme de construction d'une maison-relais de 27 logements PLA-I et d'une résidence sociale de 22 logements PLA-I, situé 51-59 rue Baron Leroy (12e).

Mme Hélène BIDARD ne prend pas part au vote sur le projet de délibération suivant : DLH 142.

2008, DLH 142 - Réalisation par le "Logement Français" d'un programme d'acquisition conventionnement comportant 29 logements PLUS et 8 logements PLA-I, situé 10 rue des Eaux (16e).

M. Ian BROSSAT ne prend pas part au vote sur les projets de délibération suivants :

2008, DLH 186 - Réalisation par "La Sablière" d'un programme d'acquisition conventionnement comportant 8 logements PLA-I, 18 logements PLUS, 9 logements PLS et 4 locaux d'activités situé 164, avenue de Clichy (17e).

2008, DLH 191 - Réalisation par "La Sablière" d'un programme d'acquisition conventionnement comportant 22 logements PLS situé 154, rue des Poissonniers (18e).

2008, DLH 350 - Réalisation par "La Sablière" d'un programme de construction comportant 35 logements PLUS, 17 logements PLA-I et 17 logements PLS situé 4-14, passage Delessert (10e).

2008, DLH 352 Réalisation par "La Sablière" d'une résidence sociale comportant 127 logements PLA-I et 84 logements PLUS, située 31 rue Alphonse Bertillon (15e).

2008, DLH 353 - Réalisation par "La Sablière" d'un programme d'acquisition réhabilitation comportant une résidence sociale de 60 logements PLA-I et 40 logements PLUS situé 35, rue de la Chapelle (18e).

2008, DLH 354 - Réalisation par "La Sablière" d'une résidence sociale, comportant 103 logements PLA-I et 68 logements PLUS, situé 41 rue Château Landon (10e).

M. Jean-Yves MANO, Mmes Colombe BROSSEL, Gisèle STIEVENARD, Halima JEMNI, M. Daniel ASSOULINE, Mme Hélène BIDARD, M. Christophe NAJDOVSKI, Mme Roxane DECORTE, Melle Emmanuelle DAUVERGNE et Mme Anne TACHENE ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération suivants :

2008, DLH 196 - Réalisation par la SGIM d'un programme d'aménagement de chambres en 9 logements PLUS et 5 logements PLA-I dans les 5e, 11e, 12e, 13e, 15e et 20e arrondissements.

2008, DLH 213 - Location par bail emphytéotique au profit de la SGIM de l'immeuble communal situé 124, rue Blomet (15e).

2008, DLH 240 - Réalisation par la SGIM d'un programme d'acquisition-réhabilitation comportant 3 logements PLA-I et 8 logements PLUS situé 13 square Sainte Croix de la Bretonnerie (4e).

2008, DLH 241 - Réalisation par la SGIM d'un programme d'acquisition-réhabilitation comportant 3 logements PLA-I, 4 logements PLUS et un local d'activités situé 19, rue de la Collégiale (5e).

2008, DLH 297 - Location par bail emphytéotique au profit de la SGIM des lots n° 1 à 39 dépendants de l'immeuble situé 3 bis, cité d'Hauteville (10e).

2008, DLH 298 - Location par bail emphytéotique au profit de la SGIM de l'immeuble communal situé 21, boulevard Saint Martin (3e).

2008, DLH 376 - Location par bail emphytéotique, au profit de la SGIM, de l'immeuble communal situé 43 rue de l'Arbre Sec (1er).

M. Didier GUILLOT ne prend pas part au vote sur les projets de délibération suivants : DLH 209, 336, 337, 338, 339.

2008, DLH 209 - Réalisation par "Batigère" d'un programme d'acquisition-réhabilitation comportant une résidence sociale de 15 logements PLA-I et un commerce situé 116, avenue de Clichy (17e).

2008, DLH 336 - Réalisation par "Batigère" d'un programme d'acquisition-conventionnement comportant 4 logements PLUS, 2 logements PLA-I et un local d'activités situé 53 rue des Acacias (17e). - Participation de la Ville de Paris au financement du programme.

2008, DLH 337 - Réalisation par "Batigère Ile-de-France" d'un programme d'acquisition-conventionnement comportant 9 logements PLUS et 8 logements PLS situé 32 rue de la Charbonnière (18e).

2008, DLH 338 - Réalisation par "Batigère" d'un programme d'acquisition-conventionnement comportant 10 logements PLUS et 10 logements PLS, situé 29 rue des Gardes (18e).

2008, DLH 339 - Réalisation par "Batigère" d'un programme d'acquisition-conventionnement comportant 7 logements PLUS, 6 logements PLS et des locaux d'activité situé 9, rue de Crimée (19e). - Participation de la Ville de Paris au financement du programme.

M. Pierre CASTAGNOU, Mmes Danièle POURTAUD, Marie-Pierre de LA GONTRIE, Dominique BERTINOTTI, Frédérique CALANDRA, Sandrine CHARNOZ, MM. Jean-Yves MANO, René DUTREY, Jean-François LEGARET et Mme Claude-Annick TISSOT ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération suivants :

2008, DLH 222 - Réalisation par la RIVP d'un programme d'acquisition conventionnement de 89 logements PLUS et d'un local commercial situés 40, rue Lacordaire et 73, rue des Cévennes (15e).

2008, DLH 223 - Réalisation par la RIVP d'un programme comportant 10 logements PLUS, 3 logements PLA-I et un local commercial situé 36, rue de Maubeuge (9e).

2008, DLH 224 - Réalisation par la RIVP d'un programme de transformation de bureaux en logements comportant 36 logements PLUS, 36 logements PLA-I et des locaux d'activités situé 209-213, rue Lafayette (10e).

2008, DLH 228 - Réalisation par la RIVP d'un programme d'acquisition-réhabilitation comportant 9 logements PLA-I, 17 logements PLUS, 9 logements PLS et des locaux d'activités, situé 224-226, rue de Charenton (12e).

2008, DLH 231 - Réalisation par la RIVP d'un programme de construction comportant 8 logements PLUS, 2 logements PLA-I et 1 local d'activités situé 111-113 rue Legendre (17e).

2008, DLH 234 - Réalisation par la RIVP d'un programme d'acquisition réhabilitation comportant une résidence sociale de 27 logements PLA-I situé 6 impasse des Anglais (19e). - Participation de la Ville de Paris au financement du programme.

2008, DLH 236 - Réalisation par la RIVP d'un programme d'acquisition-conventionnement comportant 5 logements PLA-I, 10 logements PLUS, 6 logements PLS et un local commercial situé 30, rue Pixerécourt (20e).

2008, DLH 300 - Location par bail emphytéotique au profit de la Régie Immobilière de la Ville de Paris (RIVP) de l'immeuble situé 22, rue Nollet (17e).

2008, DLH 302 - Location par bail emphytéotique au profit de la RIVP de l'immeuble communal situé 3, rue des Apennins (17e).

2008, DLH 369 - Réalisation par la RIVP d'un programme comportant 270 logements PLUS situé 5-11 place de la Porte de Champerret (17e).

2008, DLH 389 - Réalisation par la RIVP d'un programme d'acquisition-réhabilitation comportant 9 logements PLA-I, 14 logements PLUS et 3 logements PLS situé 72a, rue du Château d'Eau (10e).

2008, DLH 129 - Réalisation par la RIVP, dans le cadre d'une vente en l'état futur d'achèvement, d'un programme comportant 77 logements étudiants PLUS situé dans la ZAC "Paris Rive Gauche", lot M9D3 (13e).

2008, DLH 156 - Réalisation par la RIVP d'un programme de réalisation d'une résidence sociale de type maison relais de 20 logements PLA-I située 52, rue Servan (11e).

M. Didier GUILLOT, Mmes Hélène BIDARD, Véronique DUBARRY, M. Pierre-Yves BOURNAZEL ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération suivants :

2008, DLH 239 - Réalisation par la SEMIDEP d'un programme de construction comportant 3 logements PLUS et 6 logements PLS situé 5-9, rue du Capitaine Marchal (20e).

2008, DLH 238 - Réalisation par la SEMIDEP d'un programme de construction comportant un foyer médicalisé pour personnes handicapées mentales et psychiques vieillissantes de 23 logements PLUS situé 232, rue de Charenton et 3-5, ruelle de la Planchette (12e).

M. Philippe MOINE ne prend pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2008, DLH 333 - Réalisation par "Antin Résidences" d'un programme d'acquisition-conventionnement comportant une résidence sociale de type maison-relais de 18 logements PLA-I situé 24 boulevard de Rochechouart (18e).

Mme Sandrine CHARNOZ ne prend pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2008, DLH 383 - Réalisation par "Aximo" d'un programme d'acquisition-réhabilitation d'un EHPAD de 71 logements PLS, situé 49 rue Blanche (9e).

M. Jean-Yves MANO ne prend pas part au vote sur les projets de délibération suivants :

2008, DLH 401 - Autorisation à la SA d'HLM "France Habitation" de céder son droit au bail portant sur l'immeuble situé 15, rue Saint-Just (17e) au profit de la SA d'HLM "Résidences Sociales d'Ile-de-France" (RSIL).

2008, DLH 341 - Réalisation par France Habitation d'un programme de résidence sociale de type foyer de jeunes travailleurs de 126 logements PLA-I situé 11 square Monsoreau (20e).

M. François VAUGLIN, Mme Annick LEPETIT, MM. Jean-Yves MANO, Pierre MANSAT, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE et M. Jérôme DUBUS ne prennent

pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2008, DU 148 Signature d'un avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs passée avec l'Atelier Parisien d'Urbanisme (APUR), pour l'attribution d'une subvention au regard du programme annuel d'activités. Montant : 6.339.250 euros.

M. Philippe DUCLOUX, Mme Laurence GOLDGRAB, M. Patrick BLOCHE, Mme Lyne COHEN-SOLAL, MM. Julien BARGETON, Jacques BOUTAULT, Mmes Claude-Annick TISSOT et Brigitte KUSTER ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération suivants :

2008, DDEE 241 - Signature d'un avenant n° 1 au traité de concession avec la SEMAEST concernant l'opération d'aménagement et de développement économique sur les secteurs "Quartier Latin", "Entre Deux Gares" et "Lancry", "Daumesnil Félix Eboué" et "Jonquière-Epinettes".

2008, DU 205 - DDEE 227 - Vente à la SEMAEST d'un local à usage commercial acquis par la Ville de Paris situé 17 rue Linné (5e).

M. François VAUGLIN, Mmes Annick OLIVIER, Delphine BURKLI, Myriam EL KHOMRI, M. Daniel ASSOULINE, Mmes Géraldine POIRAULT-GAUVIN, Halima JEMNI, MM. Julien BARGETON, Mao PENINOU, Mme Pauline VERON, M. Alexis CORBIERE, Mmes Fatima LALEM, Frédérique PIGEON et M. Romain LEVY ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération suivants :

2008, DRH 82 - Subvention à "l'Association d'Action Sociale en faveur des Personnels de la Ville et du Département de Paris (ASPP)". Montant : 10.929.000 euros.

2008, DRH 84 - Subvention à "l'Association d'Action Sociale en faveur des Personnels de la Ville et du Département de Paris" (ASPP) au titre de l'année 2009. Montant : 3.000.000 euros.

M. Philippe DUCLOUX, Mmes Pascale BOISTARD, Catherine VIEU-CHARIER, Géraldine POIRAULT-GAUVIN, Delphine BURKLI, M. Gauthier CARON-THIBAULT, Mmes Michèle BLUMENTHAL, Hélène BIDARD, Claude-Annick TISSOT, Martine NAMY-CAULIER, Isabelle GACHET, MM. David ASSOULINE, Patrick KLUGMAN et Mme Frédérique PIGEON ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2008, DRH 83 - Subvention à "l'Association pour la Gestion des Oeuvres Sociales du Personnel des Administrations Parisiennes (AGOSPAP)". Montant : 7.291.000 euros.

Vote spécifié.

Le groupe U.M.P.P.A. vote contre le projet de délibération suivant :

2008, DLH 361 - DF 94 - Transfert à la SGIM des conventions immobilières conclues entre la Ville de Paris et la SEM "PariSeine". - Résiliation anticipée des conventions immobilières dont la SGIM est titulaire. - Transformation en logements sociaux PLUS d'une partie des immeubles concernés (623 logements).

Affaires diverses adoptées par un vote d'ensemble de l'Assemblée.

Les affaires diverses adoptées par un vote d'ensemble de l'Assemblée sont les suivantes :

2008, DEVE 168 - Subvention à l'association "Agir pour l'Environnement" - Montant : 10.000 euros.

M. Denis BAUPIN, rapporteur.

2008, SG 155 - Subvention à l'association "Centre de Documentation, d'Education et d'Action Contre les Manipulations Mentales - CCMM" pour son action de lutte contre les dérives sectaires. - Montant : 5.000 euros.

2008, SG 181 - Subvention à l'association "Parcours d'Exil" (15e) pour la réalisation d'un colloque sur l'accès aux soins des victimes d'atteintes aux Droits de l'Homme. - Montant : 5.000 euros.

2008, SG 194 - Subvention à la "Fédération des Tunisiens pour la Citoyenneté des Deux Rives" pour son action de lutte contre les discriminations. - Montant : 7.000 euros.

2008, SG 195 - Subvention au "Réseau d'Assistance aux Victimes d'Agressions et de Discriminations- RAVAD" pour son action de lutte contre l'homophobie. - Montant : 7.000 euros.

Mme Yamina BENGUIGUI, rapporteure.

2008, DPVI 94 - DAC 650 - SGRI 75 - Signature d'une convention avec l'association MLK 2008, (19e) pour l'attribution d'une subvention pour l'organisation d'une manifestation "rencontre avec Martin Luther King". - Montant : 115.000 euros.

Mme Yamina BENGUIGUI, M. Christophe GIRARD et M. Pierre SCHAPIRA, rapporteurs.

2008, DPVI 92 - Subventions à deux associations menant des actions au titre de l'Intégration et des étrangers non communautaires. - Montant total : 12.350 euros.

Mme Pascale BOISTARD, rapporteure.

2008, DDATC 106 - Signature d'une convention avec l'association "Fédération de Paris de la Ligue de l'Enseignement" (19e) pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 30.000 euros.

2008, DDATC 114 - Attribution d'une subvention à l'association "Ageca", 177, rue de Charonne (11e). - Montant : 50.000 euros.

2008, DDATC 156 - Subvention de fonctionnement à l'association "Groupement des locataires RIVP de la Porte d'Orléans" (14e). - Montant : 2.500 euros.

2008, DDATC 157 - Subvention - Fonds du Maire - à l'association "Comité des fêtes et des oeuvres de solidarité du 10e". - Montant : 30.533 euros.

2008, DDATC 158 - Subvention de fonctionnement à l'Association "Ulipo" (9e). - Montant : 1.500 euros.

M. Hamou BOUAKKAZ, rapporteur.

2008, DAC 438 - Approbation du principe de création d'un ascenseur destiné à permettre l'accès de l'église Sainte Marie Madeleine aux personnes à mobilité réduite et autorisation d'habiliter l'Association Diocésaine de Paris à déposer auprès du Service Départemental de l'Architecture de Paris la demande d'autorisation de travaux sur un monument historique classé.

2008, DAC 485 - Signature d'une convention de mécénat avec la société Daum en faveur du musée Cernuschi (8e).

2008, DAC 507 - Signature d'une convention pour l'attribu-

tion d'une subvention à l'association "Les Amis de l'Orgue de Saint Joseph des Epinettes" (17e). - Montant : 1.000 euros.

2008, DAC 553 - Signature d'une convention avec l'association "Institut Protestant de Théologie" (14e). - Montant : 3.000 euros.

2008, DAC 564 - Signature d'une convention avec la Fondation du Patrimoine (16e) pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 12.000 euros.

2008, DAC 592 - Signature d'une convention avec l'Association de la Régie Théâtrale, 24, rue Pavée (4e) pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 25.000 euros.

2008, DAC 609 - Subvention à l'association "Photothèque des Jeunes Parisiens" (2e). - Montant : 20.000 euros.

2008, DAC 656 - Subvention à la Société française de Photographie (2e). - Montant : 10.000 euros.

2008, DAC 649 - Signature d'un avenant n° 1 au marché en vue de substituer la SAS EDM Contrôles à la société EDM pour le repérage de matériaux et produits contenant de l'amiante et la constitution de dossiers techniques "amiante" d'équipements dépendant de la Direction des Affaires Culturelles.

2008, DAC 630 - Signature avec la SAS Art Zones (2e) d'une convention d'occupation du domaine public concernant l'établissements dénommé "La Librairie du Petit Palais" situé au musée des Beaux-Arts de la Ville de Paris, 1, avenue Dutuit (8e).

2008, DAC 664 - Signature d'une convention d'occupation du domaine public avec la SAS Art Zones concernant l'établissement "La Librairie du Musée Carnavalet" situé 23, rue de Sévigné (3e).

2008, DPA 22 - Approbation du principe de réalisation des travaux de restauration du salon de musique du musée de l'hôtel de Lauzun 17, quai d'Anjou (4e) et des modalités de passation du marché de travaux correspondant.

Mme Colombe BROSSEL, rapporteure.

2008, DASCO 184 - Signature d'un contrat de transaction avec la société SISAP Aménagement, relatif à la réalisation de travaux effectués dans les logements scolaires de la Ville de Paris.

2008, DPA 283 - Approbation du principe de réalisation des travaux de sécurité du groupe scolaire 109-111, avenue Parmentier (11e) et des modalités de passation du marché de travaux.

2008, DPA 297 - Approbation du principe de constatation d'une servitude de passage au 155, avenue Gambetta (20e) et d'indemnisation de la Ville de Paris pour les préjudices subis dans le cadre des travaux d'extension du collège Gambetta, 155, avenue Gambetta (20e).

2008, DPA 311 - Approbation du principe de réalisation des travaux de mise en peinture de l'école élémentaire 28, rue Pierre Larousse (14e) et des modalités de passation du marché de travaux.

2008, DPA 314 - Approbation du principe de réalisation des travaux de réfection de la couverture et des gouttières au groupe scolaire 20-22, rue Antoine Chantin (14e) et des modalités de passation du marché de travaux.

2008, DPA 316 - Approbation du principe de réalisation des travaux de mise aux normes des canalisations d'eau potable au groupe scolaire 188-190, rue d'Alésia (14e) et des modalités de passation du marché de travaux.

2008, DPA 317 - Approbation du principe de réalisation des travaux de remplacement des menuiseries extérieures dans l'école maternelle sise 22 avenue de la Porte de Villiers (17e).

2008, DPA 320 - Approbation du principe d'indemnisation de l'EURL d'architecture HÉLÈNE FRICOUT-CASSIGNOL, en raison des préjudices subis lors de la construction de l'école-relais, 120-124, rue de Saussure (17e).

M. Pascal CHERKI, rapporteur.

2008, DPA 21 - Approbation du principe de réalisation des travaux relatifs à la restauration des pignons ouest, du porche dans l'Hôtel de Lauzun sis 17, quai d'Anjou (4e), avec modification du conduit d'évacuation d'air vicié de l'école 18, rue Poulletier (4e) situé en adossement du pignon, et des modalités de passation de travaux.

M. Pascal CHERKI, Mme Colombe BROSSEL, rapporteurs.

2008, DDEE 116 - Subvention à l'association Le Village Saint-Germain (6e) pour les illuminations des fêtes de fin d'année 2007. - Montant : 4.500 euros.

2008, DDEE 199 - Attribution d'une subvention à l'association " La Commune Libre d'Aligre " pour l'organisation en 2008, de la fête " La Trôle". Montant : 5 000 euros.

2008, DDEE 203 - Subvention à l'association des commerçants Félix Faure Convention (15e) pour des animations de quartier dans le cadre des fêtes de fin d'année. Montant : 1 400 euros.

2008, DDEE 204 - Subvention à l'association des commerçants de la rue Brézin (14e) pour les illuminations à l'occasion des fêtes de fin d'année 2007. - Montant : 2.300 euros.

2008, DDEE 205 - Subvention à l'association des commerçants Epinettes Bessières (17e) pour des animations de quartier politique de la ville. - Montant : 700 euros.

2008, DDEE 211 - Subvention à l'association des commerçants de la rue Cadet (9e) pour l'édition 2008, d'une animation commerciale. - Montant : 2.500 euros.

2008, DDEE 214 - Subvention à l'association des commerçants du cours de Vincennes / Nation (12e) pour les illuminations des fêtes de fin d'année 2007. Montant : 5 000 euros.

2008, DDEE 222 - Subvention à l'association "Comité des Champs-Elysées" (8e) au titre des illuminations de l'avenue à l'occasion des fêtes de fin d'année 2008,. - Montant : 240.000 euros.

2008, DDEE 225 - Signature d'une convention avec l'association "Quartier Drouot " pour l'attribution d'une subvention pour l'organisation de la 11ème édition 2008, des "Trois Jours du Quartier Drouot". - Montant : 8.000 euros.

2008, DDEE 226 - Subvention à l'association de commerçants "Le Village de Lévis" (17e) pour les illuminations à l'occasion des fêtes de fin d'année 2007. - Montant : 4.000 euros.

2008, DDEE 228 - Subvention à l'association Carré Porte

Montmartre (18e). - Montant : 8.000 euros.

2008, DDEE 232 - Demande de dérogation à la règle du repos dominical présentée par l'EURL Essences de Femmes "Guinot le salon beauté" 37, rue des Batignolles (17e).

2008, DDEE 234 - Demande de dérogation à la règle du repos dominical présentée par la sarl Danton et Fontaine pour l'exploitation du magasin à l'enseigne " BEL AIR " situé 1, rue des Abbesses (18e).

2008, DDEE 236 - Subvention à la Ville de Saint-Ouen au titre de la participation de la Ville de Paris au financement d'une étude prospective territoriale sur le périmètre du marché aux puces. - Montant : 20.000 euros.

2008, DDEE 237 - Demande de dérogation à la règle du repos dominical présentée par la sarl M2ML pour l'exploitation de son établissement " L'ESCALE ORIENTALE " 94, rue Saint Lazare (9e).

2008, DDEE 238 - Demande de dérogation à la règle du repos dominical présentée par la sarl The Body Shop France pour sa boutique située 12, boulevard Saint-Michel (6e).

2008, DDEE 240 - Demande de dérogation à la règle du repos dominical présentée par la sas Eurovia Béton domiciliée 6 avenue du 14 juillet (91412 Dourdan cedex), pour des interventions sur la voie sur berges " Georges Pompidou ".

2008, DDEE 241 - Signature d'un avenant n° 1 au traité de concession avec la SEMAEST concernant l'opération d'aménagement et de développement économique sur les secteurs "Quartier Latin", "Entre Deux Gares" et "Lancry", "Daumesnil Félix Eboué" et "Jonquière-Epinettes".

2008, DDEE 251 - Signature d'un avenant prolongeant jusqu'au 28 février 2009 la convention de délégation de service public des marchés de la création Bastille (11e) et Edgar Quinet (14e).

2008, DU 205 - DDEE 227 - Vente à la SEMAEST d'un local à usage commercial acquis par la Ville de Paris situé 17 rue Linné (5e).

Mme Lyne COHEN-SOLAL, rapporteure.

2008, DPE 63 - Approbation du principe et des modalités d'attribution d'un marché pour la mise à disposition d'engins avec chauffeurs pour assurer le nettoiement mécanique des chaussées (3 lots).

2008, DPE 81 - Approbation du principe de réalisation des travaux de renforcement de la structure de la halle de remisage du garage "Saint Ouen" (93) et des modalités d'attribution du marché de travaux.

2008, DPE 98 - Marché complémentaire à tranches au marché de maîtrise d'oeuvre hors loi MOP en vue du démantèlement des installations et de la déconstruction des ouvrages restants de l'usine d'incinération des ordures ménagères d'Issy les Moulineaux.

2008, CAB_MA 29 - Création et fixation d'un dispositif de tarification par page du Bulletin municipal officiel de la Ville de Paris - Bulletin départemental officiel du Département de Paris.

M. François DAGNAUD, rapporteur.

2008, DPE 102 - Dépôt par le SYCTOM des demandes de permis de construire et de démolir en vue de reconstruire un centre de traitement des déchets ménagers sur la parcelle cadastrée section B n° 3 à Romainville et une plateforme portuaire sur une partie de la parcelle cadastrée section B n° 14 à Bobigny (Seine-Saint-Denis).

M. François DAGNAUD et Mme Anne LE STRAT, rapporteurs.

2008, DAJ 24 - Signature d'un protocole transactionnel avec la Caisse des écoles du 13e arrondissement d'une part et la RATP et Bouygues, d'autre part afin de mettre un terme au litige qui les oppose suite à l'effondrement d'une partie de la cour du groupe scolaire Auguste Perret.

2008, DALIAT 35 - Approbation des modalités de lancement et d'attribution de marchés à bons de commande de prestations de nettoyage de locaux relevant de la Ville de Paris en deux lots séparés.

2008, DALIAT 50 - Approbation des modalités de lancement et d'attribution de marchés à bons de commande de fourniture de coupes et médailles destinées à l'ensemble des services de la Ville de Paris, en 2 lots séparés.

2008, DALIAT 51 - Signature d'un marché à bons de commande pour la réalisation de buffets et cocktails réunissant jusqu'à 100 convives avec la société la "Table de Cana"(Antony).

2008, DALIAT 54 - Approbation des modalités de lancement et d'attribution d'un marché à bons de commande de fourniture de pièces détachées, accessoires et produits pour les véhicules de marque Citroën, destinés au parc des services municipaux.

2008, DALIAT 57 - Signature de deux marchés à bons de commande pour la fourniture de plateaux-repas et de collations (lot 1) et la réalisation de cafés d'accueil, pauses café et pâtisseries fraîches (lot 2) avec la société Sélection Repas "Room Saveurs".

2008, DDATC 167 - Signature d'un protocole d'accord pour l'indemnisation de M. Lucien HUG en réparation des dommages causés à son véhicule dans le parking de la Mairie du 12e arrondissement le 28 mars 2008,.

2008, DPA 315 - Approbation du principe de réalisation des travaux de mise aux normes des installations électriques et de modernisation des menuiseries extérieures à l'immeuble complexe d'activité 40, rue Boulard (14e) et des modalités de passation des marchés de travaux.

2008, DRH 3 - Réglementation applicable en matière de remboursement des frais de déplacement et des frais de changement de résidence des agents de la Commune de Paris.

2008, DRH 68 - Fixation de la nature des épreuves et du règlement de l'examen professionnel et des concours externe et interne d'accès au corps des agents d'accueil et de surveillance, grade d'agent principal de 2e classe - spécialité sécurité incendie - de la Commune de Paris.

2008, DRH 69 - Fixation de la nature des épreuves et du règlement de l'examen professionnel et des concours externe et interne d'accès au corps des adjoints d'accueil, de surveillance et de magasinage - grade d'adjoint principal de 2ème classe - spécialité sécurité incendie - de la Commune de Paris.

2008, DRH 75 - Signature d'une convention avec le CASVP relative aux conditions d'accès aux formations et prépara-

tions à concours proposées par le CAS-VP et la Mairie de Paris à l'attention des agents du CAS-VP et de la Ville de Paris.

2008, DRH 76 - Modification de l'allocation prévoyance santé.

2008, DRH 79 - Création de 4 emplois de formateurs de la Ville de Paris.

2008, DRH 80 - Création de 3 emplois de formateurs de la Ville de Paris.

2008, DRH 81 - Prise en charge par la Ville des frais d'obsèques d'un agent décédé dans l'exercice de ses fonctions.

2008, DRH 82 - Subvention à "l'Association d'Action Sociale en faveur des Personnels de la Ville et du Département de Paris (ASPP)". Montant : 10.929.000 euros.

2008, DRH 83 - Subvention à "l'Association pour la Gestion des Oeuvres Sociales du Personnel des Administrations Parisiennes (AGOSPAP)". Montant : 7.291.000 euros.

2008, DRH 84 - Subvention à "l'Association d'Action Sociale en faveur des Personnels de la Ville et du Département de Paris" (ASPP) au titre de l'année 2009. Montant : 3.000.000 euros.

Mme Maïté ERRECART, rapporteure.

2008, DALIAT 58 - Signature d'un avenant n° 1 à la convention passée avec l'association "Consommation, logement et cadre de vie" pour le soutien au guide d'achat TOPTEN pour les collectivités publiques pour le financement de cette action en 2008,.

Mme Maïté ERRECART, M. Denis BAUPIN, rapporteurs.

2008, DF 95 - Convention donnant droit à l'occupation d'une propriété domaniale dénommée "Les Magnolias" sise au Parc Floral, bois de Vincennes (12e), afin d'y exploiter un café restaurant salon de thé.

2008, DF 96 - Signature d'un contrat de transaction de régularisation avec la société Orange France.

2008, DF 97 - Signature d'un avenant de prolongation d'une durée d'un an pour chacune des trois conventions cadres du 6 janvier 2006 de mise à disposition de sites du domaine de la Ville pour les relais des opérateurs de téléphonie mobile (Bouygues Telecom, Orange France et SFR).

2008, DU 148 - Signature d'un avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs passée avec l'Atelier Parisien d'Urbanisme (APUR), pour l'attribution d'une subvention au regard du programme annuel d'activités. Montant : 6.339.250 euros.

2008, DU 149 - Signature d'une convention pluriannuelle d'objectifs avec le "Pavillon de l'Arsenal", 21 boulevard Morland (4e) pour l'attribution d'une subvention pour 2009. Montant : 2.110.600 euros.

M. Bernard GAUDILLÈRE, rapporteur.

2008, DEVE 174 - DF 98 - Décision modificative n° 2 du budget annexe du fossoyage pour l'exercice 2008,.

2008, DEVE 165 - Relèvement des tarifs des prestations funéraires municipales concurrentielles et domaniales dans les cimetières de la Ville de Paris.

2008, DEVE 27 - Lancement d'un marché négocié relatif à la restructuration de la conservation, d'un logement, des locaux sociaux du personnel et des sanitaires publics du cimetière d'Auteuil (16e).

2008, DEVE 87 - Signature d'un marché négocié pour la fourniture et distribution de repas aux élèves de l'Ecole du Breuil (12e) et à des agents de la Ville Paris.

2008, DEVE 146 - Signature avec l'Etat d'une convention mettant à la disposition de la Ville de Paris un jardin d'inspiration médiévale situé dans l'enceinte du Musée du Moyen Age, Thermes et Hôtel de Cluny (5e).

2008, DEVE 159 - Signature des marchés pour l'organisation au Parc Floral de Paris des festivals "Paris Jazz Festival", "Classique au Vert" et "Pestacles".

2008, DEVE 173 - Modification de la délibération 2007 DEVE 204, autorisant l'affectation d'une parcelle de terrain située quai Branly (7e) à un usage commercial en vue d'y exploiter un manège associé à un kiosque de confiserie.

2008, DEVE 138 - Subvention à l'association "l'Ecole du chat libre de Clichy la Garenne". - Montant : 1.000 euros.

2008, DEVE 160 - Subvention à l'association "Grumpy Nature" (76600 Le Havre) pour la réalisation d'études sur les espèces animales et les milieux naturels. - Montant : 1.700 euros.

2008, DEVE 142 - Accord transactionnel sur le montant des indemnités dues à différents tiers, pour des dommages dont la responsabilité incombe à la Ville de Paris.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, rapporteure.

2008, DAC 121 - Signature avec l'association "Recherche Action-Théâtre Ouvert" (18e) d'un avenant à la convention du 14 février 2008, relative à l'attribution d'une subvention. - Montant : 70.000 euros.

2008, DAC 171 - Subvention à l'association "Ensemble Alternance" (4e), au titre de ses activités en 2008,. - Montant : 8.000 euros.

2008, DAC 271 - Subvention à l'association "Choeur d'Oratorio de Paris" (12e) au titre de ses activités en 2008,. - Montant : 8.000 euros.

2008, DAC 283 - Signature d'une convention avec l'association "Ensemble instrumental A Ciel ouvert" (14e) pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 8.000 euros.

2008, DAC 380 - Signature avec l'association "La Maison de la Plage" d'une convention d'occupation précaire pour les locaux sis 18 bis, rue Dénoyez (20e), donnant lieu à l'octroi d'une contribution non financière. - Montant : 17.684 euros.

2008, DAC 402 - Subvention à l'association "JazzoSphère" (95350 Saint-Brice-sous-Forêt) pour l'organisation du premier festival "Les Rencontres musique et littérature" en 2008,. - Montant : 10.000 euros.

2008, DAC 428 - Subvention à l'association "Fédération des arts de la rue en Île-de-France" (19e). - Montant : 8.000 euros.

2008, DAC 464 - Subvention à l'association "Le Génie de la Bastille" (11e). - Montant : 10.000 euros.

2008, DAC 471 - Signatures d'un avenant n° 1 à la convention d'objectifs passée avec l'association "La Générale Nord-Est" (12e) et d'une nouvelle convention, pour l'attribution de subventions. - Montant total : 24.000 euros.

2008, DAC 473 - Subvention à l'association "Ciné 13" (13e). - Montant : 1.500 euros.

2008, DAC 503 - Signature d'un avenant à la convention passée avec l'association "Musée du Montparnasse" (15e), pour l'attribution du solde d'une subvention. - Montant : 82.500 euros.

2008, DAC 518 - Subvention à l'association "Les Ateliers du Père Lachaise Associés" (20e). - Montant : 6.000 euros.

2008, DAC 519 - Subvention à l'association "Artistes du 4e" (4e). - Montant : 4.000 euros.

2008, DAC 523 - Subvention à l'association "Choeur d'enfants de Saint Christophe de Javel" (15e) au titre de ses activités en 2008,. - Montant : 4.000 euros.

2008, DAC 526 - Signature d'une convention d'équipement et attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association "Compagnie Karine Saporta" (19e). - Montant : 50.000 euros.

2008, DAC 536 - Subvention à l'Association des Artistes et Artisans d'Art du 11e arrondissement, 4A (11e). - Montant : 5.000 euros.

2008, DAC 542 - Subvention à l'association "Le Ratrait" (20e). - Montant : 5.000 euros.

2008, DAC 544 - Subvention à l'association "Centre International d'échanges musicaux Festival de Saint-Céré (46400) pour l'organisation d'une série de spectacles lyriques au théâtre Silvia Monfort en 2008,. - Montant : 15.000 euros.

2008, DAC 547 - Subvention à l'association "Les Amis d'Arpeggione" (13e) pour l'interprétation de l'intégrale des quatuors de Beethoven en 2008,. - Montant : 5.000 euros.

2008, DAC 548 - Subvention à l'association "Choeur et orchestre symphonique de Paris" (15e) au titre de ses activités en 2008,. - Montant : 4.000 euros.

2008, DAC 554 - Subvention à l'association "Marche la Route" (16e), pour l'organisation d'un récital autour des chansons d'Yvette Guilbert. - Montant : 5.000 euros.

2008, DAC 556 - Subvention à l'association "Mugiscué" (15e) pour le spectacle "Le Repas" présenté à la Maison de la Poésie (3e) en 2008,. - Montant : 5.000 euros.

2008, DAC 557 - Subvention à l'association "Conservatoire municipal du 9e arrondissement" (9e). - Montant : 77.000 euros.

2008, DAC 567 - Signature avec l'association "Abricadabra" (19e) d'un avenant à la convention triennale du 27 décembre 2006 relative à l'attribution d'une subvention. - Montant : 5.000 euros.

2008, DAC 570 - Subvention à l'association "Courant d'art frais" (13e). - Montant : 5.000 euros.

2008, DAC 571 - Subvention à l'association "R.S.I. La Ressource" (17e). - Montant : 6.000 euros.

2008, DAC 572 - Subvention à l'association "Les serruriers magiques" (18e). - Montant : 3.000 euros.

2008, DAC 574 - Subvention à l'association "Free Dance Song" (20e). - Montant : 2.000 euros.

2008, DAC 575 - Subvention à l'association "T.rait R.eflet A.ction C.ontraste E.space S.ingulier" (T.R.A.C.E.S.) (20e). - Montant : 2.000 euros.

2008, DAC 576 - Subvention à l'association "RELIEF" (20e). - Montant : 3.000 euros.

2008, DAC 586 - Subvention à l'association "Forum d'Animation, de Création, d'Expression et de Loisirs" (FORANIM) (15e). - Montant : 2.000 euros.

2008, DAC 589 - Signature avec l'Association pour la Recherche en Communication artistique ARCA (94200) d'une convention pour subvention d'équipement. - Montant : 5.000 euros

2008, DAC 591 - Signature d'une convention avec l'association "Le Petit Ney" (18e) pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 11.000 euros.

2008, DAC 595 - Subvention à l'association "Fabrication Maison" (67). - Montant : 4.000 euros.

2008, DAC 607 - Subvention à l'association "APNADA 80" (1er) pour un projet de spectacle musical. - Montant : 3.000 euros.

2008, DAC 613 - Subvention à l'association "Regarde ailleurs" (20e). - Montant : 6.000 euros.

2008, DAC 615 - Subvention à l'association "Maison du Hip Hop" (11e). - Montant : 15.000 euros.

2008, DAC 619 - Subvention à l'association "Aria de Paris" (14e) au titre de ses activités en 2008,. - Montant : 2.500 euros.

2008, DAC 621 - Subvention complémentaire à l'association "Orchestre romantique européen" (16e), au titre de ses activités en 2008,. - Montant : 5.000 euros.

2008, DAC 623 - Subvention à l'association "Au Choeur de la Ville la Clef des Chants" (13e), pour l'organisation de concerts de chant choral en 2008,. - Montant : 3.000 euros.

2008, DAC 624 - Subvention à l'association "Culture et Hôpital" (14e) au titre de ses activités en 2008,. - Montant : 10.000 euros.

2008, DAC 625 - Subvention à l'association "Une Goutte d'Organisation Productions" (18e) pour son projet "Une Goutte d'Or musicale" en 2008,. - Montant : 4.000 euros.

2008, DAC 633 - Signature d'une convention avec la SARL "A La Folie Théâtre" (11e) pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 45.000 euros.

2008, DAC 634 - Subvention à l'association "Fédération La Follia Francese" (92170), pour un projet musical en 2008,. - Montant : 2.000 euros.

2008, DAC 639 - Subvention à l'association "La Compagnie des Folies" (9e) pour le spectacle Les Folies amoureuses, présenté au Vingtième Théâtre du 5 septembre au 26 octobre 2008,. - Montant : 8.000 euros.

2008, DAC 640 - Subvention à l'association "Soy Création" (5e). - Montant : 3.000 euros.

2008, DAC 641 - Subvention à l'association "Cultura Mondiale" (2e) pour l'organisation du festival de hautbois OBOE. - Montant : 3.400 euros.

2008, DAC 645 - Subvention à l'association "Comité des Fêtes et des Oeuvres de Solidarité du 5e arrondissement" (5e). - Montant : 2.500 euros.

2008, DAC 647 - Subvention à l'association "Traditions Musicales Françaises" (20e). - Montant : 800 euros.

2008, DAC 648 - Subvention à l'association "Teatro Pazzo" (20e) dans le cadre de la politique de la ville. - Montant : 4.000 euros.

2008, DAC 653 - Subvention à l'association "La Galerie du Haut Pavé" 3, quai de Montebello (5e). - Montant : 4.000 euros.

2008, DAC 658 - Subvention à l'association "Comité Municipal d'Animation et d'Action Sociale du 1er arrondissement" (1er). - Montant : 2.000 euros.

2008, DAC 659 - Signature d'une convention avec l'association "Atelier d'Architecture Autogérée" (18e) pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 10.000 euros.

2008, DAC 430 - Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Cécile Sorel, 7, quai Voltaire (7e).

2008, DAC 642 - Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Jacques Thibaud 82, avenue Niel (17e). - Montant : 1.398 euros.

2008, DPA 81 - Signature d'un marché complémentaire relatif au marché de travaux signé avec la société Eiffage Construction IDF Paris, dans le cadre de l'opération de restructuration de l'immeuble communal d'artistes sis 59, rue de Rivoli (1er).

2008, DPA 278 - Approbation et signature d'un avenant n° 1 au marché de travaux passé avec BTNR Constructions pour la restructuration et l'extension de la bibliothèque, 41, avenue de Flandre (19e).

2008, DPA 289 - Approbation du principe de réalisation des travaux de construction de l'Institut des Cultures d'Islam, 53-55, rue Polonceau et 56, rue Stephenson (18e) et des modalités de passation du marché de maîtrise d'oeuvre et de quatre marchés de prestations intellectuelles correspondants.

2008, DU 191 - Vente en l'état futur d'achèvement à l'Etat de locaux administratifs 19, rue Malte Brun (20e) dévolus au théâtre de la Colline.

2008, SG 53 - Adhésion de la Ville de Paris de l'association European Film Commissions Network - EUFCN dont le siège social se situe Brussels Films Office, Grand Place 1, B-1000 Bruxelles, Belgique et qui a pour mission de promouvoir l'Europe, la France et bien évidemment Paris, comme lieu de tournage. - Montant : 390 euros.

2008, SG 170 - Signature d'une convention avec l'association "Enfances au Cinéma" afin de lui attribuer une subvention lui permettant de promouvoir le développement du dispositif "Ecole et cinéma" et "Mon premier cinéma" à Paris. - Montant : 87.500 euros.

2008, SG 171 - Subvention à l'association "Arts, cinéma et enseignements" (11e) afin de soutenir le travail d'éducation au cinéma qu'elle mène auprès de personnes âgées du club Saint-Blaise (20e). - Montant : 7.500 euros.

2008, SG 173 - Subvention à l'association "Coup de soleil" pour l'organisation de la première édition de la rencontre cinématographique "le Maghreb des films". - Montant : 5.000 euros.

2008, SG 176 - Subvention à l'association "Panorama du cinéma chinois de Paris" (20e). - Montant : 5.000 euros.

2008, SG 184 - Subvention à l'association "Commission Nationale Film France" (2e). - Montant : 4.000 euros.

2008, SG 188 - Actualisation et fixation des tarifs et redevances de tournage dans la Capitale pour l'exercice 2009 et suivants.

2008, SG 196 - Dépôt d'un dossier auprès de la Commission Départementale d'Aménagement Commercial pour la réhabilitation et l'extension du cinéma Le Louxor (10e) et approbation du mode de gestion du cinéma le Louxor en régie municipal.

M. Christophe GIRARD, rapporteur.

2008, DAC 652 - Subvention à l'association "Fédération Nationale des Associations Solidaires d'Action avec les Tsiganes (F.N.A.S.A.T) et Gens du voyage" (19e). - Montant : 8.000 euros.

M. Christophe GIRARD, Mme Pascale BOISTARD, rapporteurs.

2008, DAC 646 - Signature d'une convention avec le Musée d'Art Moderne de la Ville de Paris associé à la création du "Pass la colline des musées" en partenariat avec le musée du Quai Branly, le Palais de Tokyo, la Cité de l'Architecture et du Patrimoine et le Comité Régional du Tourisme.

M. Christophe GIRARD et Mme Colombe BROSSEL, rapporteurs.

2008, DAC 435 - Subvention à l'association "SIDVEM" (14e). - Montant : 4.500 euros.

2008, DAC 626 - Subvention à l'Association départementale des amis et parents de personnes handicapées mentales, ADAPEI de Loire Atlantique (44100 Nantes). - Montant : 3.000 euros.

2008, DAC 660 - Subvention à l'association "Accès Culture" (4e). - Montant : 15.000 euros.

M. Christophe GIRARD, Mme Véronique DUBARRY, rapporteurs.

2008, DAC 452 - Subvention à l'association "Les Ateliers du Chaudron" (11e) pour l'organisation d'ateliers de pratique artistique en 2008,. - Montant : 11.000 euros.

2008, DAC 573 - Signature d'une convention avec l'association "Compagnie Résonances" (18e) pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 17.500 euros.

M. Christophe GIRARD, M. Bruno JULLIARD, rapporteurs.

2008, DU 22 - Cession des parcelles, propriété de la Ville de Paris, situées sur le territoire des communes de Balbigny, Epercieux Saint Paul, Mizérieux, Nervieux et Saint Paul de Vezelin dans le département de la Loire.

Mme Anne HIDALGO, rapporteure.

2008, DU 221 - Signature d'une convention d'intervention foncière avec l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France.

Mme Anne HIDALGO et M. Jean-Yves MANO, rapporteurs.

2008, DU 63 - GPRU Quartier Saint-Blaise (20e). - Bilan de la concertation. - Projet d'aménagement du secteur Cardeurs-Vitruve. - Signature du protocole entre les partenaires. - Avis favorable à la mise en oeuvre de la procédure préalable à la DUP de l'opération. - Recours à une procédure de dialogue compétitif en vue de la passation d'une concession d'aménagement.

Mme Anne HIDALGO, Mme Gisèle STIEVENARD, rapporteures.

2008, DJS 305 - Subventions à quatre associations de jeunesse du 18e arrondissement. - Montant total : 10.000 euros.

2008, DJS 315 - Signature d'une convention avec l'association "Crescendo" (3e) et subventions à deux associations de jeunesse oeuvrant dans le 20e arrondissement. - Montant total : 5.800 euros.

2008, DJS 367 - Subvention à l'association "Le PariSolidaire IDF - LPS IDF " (17e) - Montant : 10.000 euros.

2008, DJS 387 - Signature d'une convention avec l'association "Jules Verne Aventures" (5e) pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 18.000 euros.

2008, DJS 403 - Subvention à l'association "Place des Fêtes H.B." (18e). - Montant : 2.500 euros.

2008, DJS 410 - Subvention à l'association "Comité Léo Lagrange de Paris" (4e) - Montant : 3.500 euros

2008, DJS 414 - Signature d'une convention annuelle avec l'association "Foyer International d'Accueil de Paris - Jean Monnet" (FIAP - Jean Monnet) (14e) pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 10.000 euros.

2008, DJS 415 - Subvention à l'association "Jets d'Encre" (18e). - Montant : 8.000 euros.

2008, DJS 416 - Subvention à l'association "Lutherie Urbaine" (Seine-Saint-Denis) pour son action culturelle dans le 10e arrondissement. - Montant : 4.000 euros.

2008, DJS 418 - Subvention à l'association "La Maison des Mots-Arts" (19e) pour une action conduite dans le 14e arrondissement. - Montant : 2.000 euros.

2008, DJS 420 - Signature d'un avenant à la convention passée avec l'association "La Ligue de l'Enseignement - Fédération Départementale de Paris" (19e) pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 10.000 euros.

2008, DJS 421 - Subvention à l'association "Plus Loin" (20e). - Montant : 5.000 euros.

2008, DJS 423 - Contribution au programme annuel d'actions pour 2008, du "Conseil Départemental de l'Accès au Droit (CDAD) de Paris" (1er) destinée au Point d'Accès au Droit implanté au CIDJ. - Montant : 8.000 euros.

2008, DJS 425 - Subvention à l'association "Mouvement pour un Développement Social Local - Intervention" (MDSL Intervention) (11e). - Montant : 4.500 euros.

2008, DJS 426 - Subvention à l'association "M'Panam" (3e). - Montant : 2.000 euros.

2008, DJS 428 - Subvention à l'association "Bocal" (20e). - Montant : 3.500 euros.

2008, DJS 430 - Subvention à l'Association Alternancia (94) pour son action "Atelier danse-théâtre dans le 20e arrondissement" (20e). - Montant : 2.000 euros.

2008, DJS 437 - Subvention à l'association "Eclairages" (13e). - Montant : 6.000 euros.

2008, DJS 439 - Subvention à l'association "Jeunesse Sportive et Culturelle Pitray-Olier" (6e). - Montant : 4.300 euros.

2008, DJS 440 - Subvention à l'association "Sociologues et Ethnologues Associés (S.E.A.) Europe" (19e). - Montant : 5.000 euros.

2008, DJS 443 - Subvention à l'association "Radio Emploi" (14e) pour un projet intéressant le 19e arrondissement. - Montant : 4.000 euros.

2008, DJS 448 - Signature d'une convention annuelle avec l'association "Les Faubourgs Numériques" (10e) pour la création et l'animation d'un "Système Productif Local-musiques du monde" dans le quartier de la Goutte d'Or (18e) pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 5.000 euros.

2008, DJS 449 - Subvention à l'association "Groupe des Arts Martiaux Extrêmes" (GAME) (13e). - Montant : 5.000 euros.

2008, DJS 450 - Subvention à l'association "Jeunesse Ouvrière Chrétienne, Jeunesse Ouvrière Chrétienne Féminine, Paris - Ile-de-France" (JOC-JOCF Paris Ile-de-France) (5e). - Montant : 5.000 euros.

2008, DJS 460 - Signature d'une convention annuelle avec l'association "Confluences" (20e) pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 20.000 euros.

2008, DU 88 - ZAC Paris Rive Gauche (13e) : Lot M1/E1 : Acquisition en l'état futur d'achèvement (VEFA) d'un volume de centre d'animation et deux emplacements de stationnement, dans un ensemble immobilier 9 à 13, rue des Frigos, 9 à 13, rue Primo Levi et 12 à 14, rue René Goscinny.

M. Bruno JULLIARD, rapporteur.

2008, DJS 390 - SG 127 - Signature d'un avenant à la convention triennale 2006-2009 passée avec l'association "Inter Film" (13e) pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 6.500 euros.

M. Bruno JULLIARD, M. Christophe GIRARD, rapporteurs.

2008, DJS 181 - Signature d'une convention avec l'association "R.S.I. La Ressource" (17e) pour l'attribution d'une subvention. - Montant total : 20.800 euros.

M. Bruno JULLIARD et M. Jean VUILLERMOZ, rapporteurs.

2008, SG 9 - Subvention à l'association "Collectif de Pratiques et de Réflexions, Ruptures" (12e) pour son action en faveur des femmes. - Montant : 7.000 euros.

2008, SG 13 - Signature d'un avenant à la convention avec l'association "Maison des Femmes de Paris" pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 30.000 euros.

2008, SG 84 - Subvention à l'association "Toutes à l'école" (10e). - Montant : 20.000 euros.

2008, SG 85 - Signature d'un avenant à la convention signée avec l'association "Altaïr" pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 40.000 euros.

2008, SG 87 - Signature d'une convention annuelle avec l'association "Prévention, Action, Santé, Travail pour les Transgenres" (PASTT) (10e) pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 10.000 euros.

2008, SG 89 - Subventions à diverses associations au titre de la politique de la Ville 10e arrondissement. - Montant total : 17.500 euros.

2008, SG 132 - Subvention à l'association "Pour Que l'Esprit Vive" pour son action en faveur des femmes. - Montant : 4.000 euros.

2008, SG 133 - Subvention à l'association "Fort de Café" (20e) pour son action en faveur des femmes. - Montant : 3.000 euros.

2008, SG 137 - Subvention à l'association "Zakia m'a dit" (20e) pour son action de lutte contre les mariages forcés. - Montant : 5.000 euros.

2008, SG 152 - Subvention à l'association "Pierre DUCERF" (3e) pour sa permanence relative aux violences conjugales. - Montant : 3.700 euros.

2008, SG 159 - Signature d'un avenant à la convention passée avec l'association "Aux captifs, la Libération" pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 25.000 euros.

2008, SG 164 - Subvention à l'association "Pulsart" (93100 Montreuil) pour son action "Chromozones (sensibles)" menée en faveur de l'égalité femmes/hommes. - Montant : 5.000 euros.

2008, SG 172 - Subvention à l'association "Arènes et Stades" (18e) pour ses actions de sensibilisation au sport auprès des jeunes filles. - Montant : 5.000 euros.

2008, SG 178 - Subvention à l'association "Daika" (18e) pour ses actions en faveur de l'emploi des femmes. - Montant : 8.000 euros.

2008, SG 179 - Subvention à l'Association Paroles de Femmes (Courbevoie) pour son action en faveur des femmes. - Montant : 4.500 euros.

2008, SG 187 - Subvention à l'association "Centenaire Simone de Beauvoir 2008," (10e) pour ses actions de valorisation des oeuvres de Simone de Beauvoir. - Montant : 5.000 euros.

2008, SG 190 - Subvention à l'association "Nouvel Orchestre de Chambre Français" (Plessis Robinson), pour son action en faveur des jeunes femmes compositrices. - Montant : 2.500 euros.

2008, SG 191 - Signature d'une convention annuelle avec l'association "Aides" (Pantin) pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 30.000 euros.

2008, SG 193 - Subvention à la Fédération des Associations et Centres d'Espagnols Emigrés en France (FACEEF) (19e) pour son action en faveur des femmes. - Montant : 15.000 euros.

Mme Fatima LALEM, rapporteure.

2008, DASES 144 - SGRI 60 - Signature d'une convention avec l'association "Médecins d'Afrique/Europe" (20e) pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 50.000 euros.

M. Jean-Marie LE GUEN, M. Pierre SCHAPIRA, rapporteurs.

2008, DVD 167 - Approbation du principe et des modalités de lancement d'une consultation par voie d'appel d'offres ouvert pour l'attribution de 2 marchés de fourniture de supports fonctionnels d'éclairage public. - Signature des marchés correspondants.

2008, DVD 228 - Signature d'un avenant n° 1 au marché de travaux de signalisation lumineuse tricolore lot 2 conclu avec le groupement Inéo Infra/Forclum Seine Essonne.

2008, DVD 148 - Signature de l'avenant n° 2 au lot 1 du marché de prestations de services avec la SEM "PariSeine" mandataire de la Ville de Paris pour l'exploitation des installations techniques des secteurs Bourse Saint-Eustache et du bâtiment Lescot du Forum des Halles (1er).

2008, DVD 190 - Signature d'un contrat transactionnel avec la société "Gemalto" réglant un différent lié à la fourniture hors délais de "Paris Cartes" destinées au paiement de la taxe de stationnement.

2008, DVD 242 - Signature d'une convention avec la ville de Montfermeil relative aux modalités d'intervention de l'Inspection Générale des Carrières sur le territoire de cette commune.

Mme Annick LEPETIT, rapporteure.

2008, DVD 219 - Signature d'une convention avec l'association "Cyclo-Pouce" (19e) pour l'attribution d'une subvention au titre de l'année 2008. - Montant : 20.000 euros.

Mme Annick LEPETIT, Mme Véronique DUBARRY, rapporteures.

2008, DVD 91 - Signature d'un avenant n° 2 à la convention passée avec l'association "Voiture & Co" lui attribuant une subvention au titre de l'année 2008,. - Montant : 110.000 euros.

Mme Annick LEPETIT, M. Didier GUILLOT, rapporteurs.

2008, DPA 277 - Approbation d'une convention avec l'Etablissement Public du Parc et de la Grande Halle de la Villette (EPPGHV) en vue du raccordement au réseau de chaleur sur le domaine public du Parc de la Villette, afin d'alimenter le bâtiment municipal dit "de la darse du fond de Rouvray" 60, quai de la Marne (19e).

2008, DPE 91 - Approbation des modalités de passation, sur appel d'offres ouvert, d'un marché de travaux pour la réhabilitation du collecteur Convention (15e).

Mme Anne LE STRAT, rapporteure.

2008, DLH 110 - Réalisation par la SIEMP d'un programme de construction comportant 4 logements PLA-I situé 12, rue Jean Moinon (10e). - Participation de la Ville de Paris au financement du programme.

2008, DLH 123 - Réalisation par la SAGECO d'un programme de réhabilitation "Palulos" et de résidentialisation AQS de 314 logements sociaux situés 88-90, boulevard Ney (18e).

2008, DLH 137 - Réalisation par le "Logement Francilien" d'un programme d'acquisition-conventionnement comportant 48 logements PLS situés 6, rue Charles Bertheau (13e) et 27 logements situés 3, rue Jean Dunand (13e).

2008, DLH 138 - Réalisation des programmes d'acquisition-conventionnement comportant 14 logements PLUS et 4 logements PLA-I 20, rue Godefroy Cavaignac et 16 logements PLUS et 8 logements PLA-I 46, rue Godefroy Cavaignac (11e).

2008, DLH 147 - Réalisation par "FREHA" de programmes d'acquisition-réhabilitation comportant 3 logements PLA-I situés impasse Girardon (18e) et 3 logements PLA-I situé 1 rue Eleuthère (18e).

2008, DLH 150 - Réalisation par la SIEMP d'un programme de construction comportant 5 logements PLA-I et un local d'activités situé 19, rue Jean Moinon (10e). - Participation de la Ville de Paris au financement du programme.

2008, DLH 161 - Location par bail emphytéotique au profit de "Paris - Habitat OPH" de l'immeuble communal situé 25 bis, rue des Chaufourniers et des lots communaux n° 3 et 31 dépendant de l'immeuble en copropriété sis 23-25, rue des Chaufourniers (19e).

2008, DLH 173 - Réalisation par les Restaurants du Coeur d'un programme de réhabilitation "Palulos" d'une résidence sociale de 31 logements, située 37 rue Hermel (18e).

2008, DLH 174 - Réalisation par l'association "FREHA" d'un programme d'acquisition réhabilitation comportant 2 logements PLA-I dans une maison-relais située 69, rue de Cléry (2e). - Participation de la Ville de Paris au financement du programme.

2008, DLH 191 - Réalisation par "La Sablière" d'un programme d'acquisition conventionnement comportant 22 logements PLS situé 154, rue des Poissonniers (18e).

2008, DLH 196 - Réalisation par la SGIM d'un programme d'aménagement de chambres en 9 logements PLUS et 5 logements PLA-I dans les 5e, 11e, 12e, 13e, 15e et 20e arrondissements.

2008, DLH 197 - Réalisation par "AXENTIA" d'un programme, dans le cadre d'une vente en l'état futur d'achèvement, comportant un EHPAD de 104 logements PLUS situé boulevard Macdonald dans la ZAC Claude Bernard (19e).

2008, DLH 209 - Réalisation par "Batigère" d'un programme d'acquisition-réhabilitation comportant une résidence sociale de 15 logements PLA-I et un commerce situé 116, avenue de Clichy (17e).

2008, DLH 213 - Location par bail emphytéotique au profit de la SGIM de l'immeuble communal situé 124, rue Blomet (15e).

2008, DLH 214 - Location par bail emphytéotique, au profit de "Paris - Habitat OPH", de l'immeuble communal situé 17, rue Mademoiselle (15e).

2008, DLH 216 - Réalisation par "ADOMA" d'un programme de construction comportant une résidence sociale de 33 logements PLA-I et une maison relais de 22 logements PLA-I situé 125, rue du Faubourg du Temple (10e).

2008, DLH 220 - Réalisation par "Le Richemont" d'un programme de construction d'une résidence sociale comportant 32 logements PLA-I situé 8-12, passage Kracher (18e).

2008, DLH 222 - Réalisation par la RIVP d'un programme d'acquisition conventionnement de 89 logements PLUS et d'un local commercial situés 40, rue Lacordaire et 73, rue des Cévennes (15e).

2008, DLH 223 - Réalisation par la RIVP d'un programme comportant 10 logements PLUS, 3 logements PLA-I et un local commercial situé 36, rue de Maubeuge (9e).

2008, DLH 224 - Réalisation par la RIVP d'un programme de transformation de bureaux en logements comportant 36 logements PLUS, 36 logements PLA-I et des locaux d'activités situé 209-213, rue Lafayette (10e).

2008, DLH 226 - Réalisation par Prologues d'un programme d'acquisition-réhabilitation comportant 1 logement PLA-I dans un immeuble en copropriété situé 116, rue Patay (13e).

2008, DLH 228 - Réalisation par la RIVP d'un programme d'acquisition-réhabilitation comportant 9 logements PLA-I, 17 logements PLUS, 9 logements PLS et des locaux d'activités, situé 224-226, rue de Charenton (12e).

2008, DLH 234 - Réalisation par la RIVP d'un programme d'acquisition réhabilitation comportant une résidence sociale de 27 logements PLA-I situé 6 impasse des Anglais (19e). - Participation de la Ville de Paris au financement du programme.

2008, DLH 236 - Réalisation par la RIVP d'un programme d'acquisition-conventionnement comportant 5 logements PLA-I, 10 logements PLUS, 6 logements PLS et un local commercial situé 30, rue Pixerécourt (20e).

2008, DLH 239 - Réalisation par la SEMIDEP d'un programme de construction comportant 3 logements PLUS et 6 logements PLS situé 5-9, rue du Capitaine Marchal (20e).

2008, DLH 240 - Réalisation par la SGIM d'un programme d'acquisition-réhabilitation comportant 3 logements PLA-I et 8 logements PLUS situé 13 square Sainte Croix de la Bretonnerie (4e).

2008, DLH 241 - Réalisation par la SGIM d'un programme d'acquisition-réhabilitation comportant 3 logements PLA-I, 4 logements PLUS et un local d'activités situé 19, rue de la Collégiale (5e).

2008, DLH 251 - Location par bail emphytéotique, au profit de "Paris-Habitat OPH", de l'immeuble communal situé 22, rue des Trois Frères (18e).

2008, DLH 252 - Réalisation par la SIEMP d'un programme de construction comportant 4 logements PLUS, 4 logements PLA-I et un local d'activités situé 216, rue Saint-Maur (10e).

2008, DLH 253 - Réalisation par la SIEMP d'un programme comportant l'acquisition-réhabilitation de 3 logements PLS, 5 logements PLA-I et de 2 locaux d'activités et la construction de 12 logements PLUS situé 7, rue d'Aubervilliers et 12, rue Caillié (18e).

2008, DLH 255 - Réalisation par la SIEMP d'un programme d'acquisition réhabilitation comportant 4 logements PLUS, 3 logements PLA-I et un local d'activités, situé 37, rue Chabrol (10e). - Participation de la Ville de Paris au financement du programme.

2008, DLH 256 - Réalisation par la SIEMP d'un programme d'acquisition-réhabilitation comportant 6 logements PLUS et deux locaux d'activités situé 59 passage Brady (10e). - Participation de la Ville de Paris au financement du programme.

2008, DLH 257 - Réalisation par la SIEMP d'un programme d'acquisition réhabilitation comportant 6 logements PLA-I, 9 logements PLUS, 5 logements PLS et 3 locaux commerciaux situé 3-5, rue Godefroy-Cavaignac (11e).

2008, DLH 262 - Réalisation par la SIEMP d'un programme comportant l'acquisition-réhabilitation de 12 logements PLUS et la construction de 17 logements PLUS, 6 logements PLA-I, 7 logements PLS ainsi que des locaux d'activités situé 103-105, rue Raymond Losserand et 49, rue de Gergovie (14e).

2008, DLH 264 - Réalisation par la SIEMP d'un programme d'acquisition réhabilitation comportant 9 logements PLA-I, 16 logements PLUS et 9 logements PLS situé 11, rue de Suez (18e).

2008, DLH 265 - Réalisation par la SIEMP d'un programme d'acquisition réhabilitation comportant 4 logements PLUS et un local d'activités situé 126, avenue de Saint-Ouen - passage Daunay (18e).

2008, DLH 267 - Réalisation par la SIEMP d'un programme d'acquisition-réhabilitation comportant 6 logements PLA-I, 6 logements PLUS et un local d'activités situé 28, rue Doudeauville et 60, rue Stéphenson (18e).

2008, DLH 269 - Réalisation par la SIEMP d'un programme d'acquisition réhabilitation comportant 6 logements PLUS, 1 logement PLA-I et un local d'activités situé 6 rue Lambert (18e).

2008, DLH 273 - Réalisation par la SIEMP d'un programme de construction comportant 13 logements PLUS et un local d'activités situé 8 rue Caplat (18e).

2008, DLH 276 - Réalisation par la SIEMP d'un programme de construction comportant 4 logements PLUS et 5 logements PLS situé 168 boulevard de la Villette (19e).

2008, DLH 280 - Réalisation par la SIEMP d'un programme d'acquisition réhabilitation comportant 18 logements PLS et 2 locaux d'activités situé 30, rue de l'Ourcq (19e).

2008, DLH 282 - Réalisation par la SIEMP d'un programme d'acquisition réhabilitation comportant 3 logements PLUS et 3 logements PLS situé 5, passage de Flandre (19e).

2008, DLH 283 - Réalisation par la SIEMP d'un programme d'acquisition-réhabilitation comportant 3 logements PLS et un local d'activités situé 26 bis, rue de l'Ourcq (19e).

2008, DLH 285 - Réalisation par la SIEMP d'un programme comportant la construction de 23 logements PLUS, 3 logements PLA-I et un local d'activités et la réhabilitation de 25 logements PLUS, 5 logements PLA-I et un local d'activité situé 17-19, 25-27, 37-39, rue des Orteaux et 13, passage Fréquel (20e).

2008, DLH 290 - Réalisation par la SIEMP d'un programme comportant l'acquisition-réhabilitation de 7 logements PLUS et d'un local d'activités et la construction de 3 logements PLUS, 7 logements PLS et d'un local d'activités situé 28, rue de l'Ermitage (20e).

2008, DLH 292 - Réalisation par "Sageco" d'un programme de réhabilitation Palulos et de résidentialisation AQS de 53 logements sociaux situés 4-6-8, rue des Roses (18e).

2008, DLH 295 - Location par bail emphytéotique, au profit de "Paris-Habitat OPH", de l'immeuble communal situé 5, rue du Square Carpeaux (18e).

2008, DLH 297 - Location par bail emphytéotique au profit de la SGIM des lots n° 1 à 39 dépendants de l'immeuble situé 3 bis, cité d'Hauteville (10e).

2008, DLH 298 - Location par bail emphytéotique au profit de la SGIM de l'immeuble communal situé 21, boulevard Saint Martin (3e).

2008, DLH 300 - Location par bail emphytéotique au profit de la Régie Immobilière de la Ville de Paris (RIVP) de l'immeuble situé 22, rue Nollet (17e).

2008, DLH 302 - Location par bail emphytéotique au profit de la RIVP de l'immeuble communal situé 3, rue des Apennins (17e).

2008, DLH 305 - Réalisation par "Paris-Habitat OPH" d'un programme d'acquisition réhabilitation comportant 15 logements PLUS et 7 logements PLA-I, situé 50, rue Sainte Croix de la Bretonnerie (4e).

2008, DLH 306 - Réalisation par "Paris-Habitat OPH" d'un programme comportant 50 logements PLUS, 17 logements PLA-I et 17 logements PLS, situé 8-12, rue de la Tour des Dames (9e).

2008, DLH 307 - Réalisation par "Paris-Habitat OPH" d'un programme d'acquisition-réhabilitation comportant 14 logements PLUS, 5 logements PLA-I et 6 logements PLS situé 14, rue de Paradis (10e).

2008, DLH 311 - Réalisation par "Paris-Habitat OPH" d'un programme d'acquisition conventionnement comportant 11 logements PLUS, 7 logements PLA-I et 4 logements PLS, situé 35, rue du Chemin Vert (11e).

2008, DLH 315 - Réalisation par "Paris-Habitat OPH" d'un programme d'acquisition-conventionnement comportant 8 logements PLUS, 2 logements PLA-I et 5 logements PLS, situé 74, rue des Plantes et 1, villa Brune (14e).

2008, DLH 318 - Réalisation par "Paris-Habitat OPH" d'un programme d'acquisition réhabilitation comportant 15 logements PLUS et 5 logements PLAI, situé 33, boulevard Garibaldi (15e).

2008, DLH 322 - Réalisation par "Paris-Habitat OPH" d'un programme d'acquisition-conventionnement de 4 logements PLUS situés 99, boulevard Magenta - 136, rue Lafayette (10e) 12, avenue Boudon - 55, rue Lafontaine (16e) 75-79, rue Laugier - 12, rue Galvani (17e) et 26, rue Poulet (18e).

2008, DLH 323 - Réalisation par "Paris-Habitat OPH" d'un programme d'acquisition-conventionnement comportant 16 logements PLUS, 3 logements PLA-I et 16 logements PLS, situé 16 rue Ernestine (18e).

2008, DLH 324 - Réalisation par "Paris-Habitat OPH" d'un programme d'acquisition conventionnement comportant 15 logements PLUS, 5 logements PLA-I et 5 logements PLS, situé 29, rue Vauvenargues (18e).

2008, DLH 325 - Réalisation par "Paris-Habitat OPH" d'un programme de construction comportant 24 logements PLUS, 4

logements PLA-I, et 18 logements PLS, situé 14-16 rue du Maroc (19e). - Participation de la Ville de Paris au financement du programme.

2008, DLH 326 - Réalisation par "Paris-Habitat OPH" d'un programme d'acquisition réhabilitation comportant 7 logements PLS situé 49 rue de l'Ourcq et 3 rue de l'Oise (19e). - Participation de la Ville de Paris au financement du programme.

2008, DLH 330 - Réalisation par "Paris-Habitat OPH" d'un programme de construction comportant 19 logements PLUS-CD situé 8-10, rue Ernestine et 11-13, rue Emile Duployé (18e).

2008, DLH 331 - Réalisation par "Paris-Habitat OPH" d'un programme de construction comportant 68 logements PLUS-CD et 16 logements PLS, situé 16-30 avenue de la Porte de Montmartre (18e).

2008, DLH 333 - Réalisation par "Antin Résidences" d'un programme d'acquisition-conventionnement comportant une résidence sociale de type maison-relais de 18 logements PLA-I situé 24 boulevard de Rochechouart (18e).

2008, DLH 335 - Réalisation d'un programme d'acquisition-réhabilitation comportant 7 logements PLUS, 3 logements PLA-I et des locaux d'activité situé 9, rue Gonnet (11e).

2008, DLH 336 - Réalisation par "Batigère" d'un programme d'acquisition-conventionnement comportant 4 logements PLUS, 2 logements PLA-I et un local d'activités situé 53 rue des Acacias (17e). - Participation de la Ville de Paris au financement du programme.

2008, DLH 337 - Réalisation par "Batigère Ile-de-France" d'un programme d'acquisition-conventionnement comportant 9 logements PLUS et 8 logements PLS situé 32 rue de la Charbonnière (18e).

2008, DLH 338 - Réalisation par "Batigère" d'un programme d'acquisition-conventionnement comportant 10 logements PLUS et 10 logements PLS, situé 29 rue des Gardes (18e).

2008, DLH 339 - Réalisation par "Batigère" d'un programme d'acquisition-conventionnement comportant 7 logements PLUS, 6 logements PLS et des locaux d'activité situé 9, rue de Crimée (19e). - Participation de la Ville de Paris au financement du programme.

2008, DLH 346 - Réalisation par "Logikia" d'un programme d'acquisition-conventionnement comportant 11 logements PLUS, 7 logements PLA-I, 4 logements PLS et un local d'activités situé 123 boulevard de l'Hôpital (13e).

2008, DLH 350 - Réalisation par "La Sablière" d'un programme de construction comportant 35 logements PLUS, 17 logements PLA-I et 17 logements PLS situé 4-14, passage Delessert (10e).

2008, DLH 352 Réalisation par "La Sablière" d'une résidence sociale comportant 127 logements PLA-I et 84 logements PLUS, située 31 rue Alphonse Bertillon (15e).

2008, DLH 353 - Réalisation par "La Sablière" d'un programme d'acquisition réhabilitation comportant une résidence sociale de 60 logements PLA-I et 40 logements PLUS situé 35, rue de la Chapelle (18e).

2008, DLH 354 - Réalisation par "La Sablière" d'une résidence sociale, comportant 103 logements PLA-I et 68 logements PLUS, situé 41 rue Château Landon (10e).

2008, DLH 358 Réalisation par la "SAGECO" d'un programme d'acquisition-conventionnement comportant 5 logements PLA-I, 12 logements PLUS, 8 logements PLS et 2 commerces situé 9 rue du Docteur Goujon (12e).

2008, DLH 359 - Réalisation par la "SAGECO" d'un programme d'acquisition-conventionnement comportant 36 logements PLUS, 24 logements PLA-I, 14 logements PLS et 5 commerces situé 6-8, place de la Porte de Champerret (17e).

2008, DLH 368 - Réalisation par Emmaüs d'un programme d'acquisition-conventionnement comportant une résidence sociale de 24 logements PLA-I situé 3 rue Ledion (14e). - Participation de la Ville de Paris au financement du programme.

2008, DLH 369 - Réalisation par la RIVP d'un programme comportant 270 logements PLUS situé 5-11 place de la Porte de Champerret (17e).

2008, DLH 373 - Location par bail emphytéotique, au profit de "Paris-Habitat OPH", de l'immeuble communal situé 2, rue Championnet - 135, rue des Poissonniers (18e).

2008, DLH 374 - Location par bail emphytéotique, au profit de la SIEMP, de l'immeuble communal situé 18 rue Beauregard (2e).

2008, DLH 376 - Location par bail emphytéotique, au profit de la SGIM, de l'immeuble communal situé 43 rue de l'Arbre Sec (1er).

2008, DLH 378 - Réalisation par "Paris-Habitat OPH" d'un programme d'acquisiton-conventionnement comportant 24 logements PLUS, 4 logements PLA-I et 12 logements PLS situé 8 bis - 10, rue Lacharrière (11e).

2008, DLH 379 - Réalisation par "Paris-Habitat OPH" d'un programme d'acquisition-conventionnement comportant 39 logements PLUS, 7 logements PLA-I et 19 logements PLS situé 149-153 rue Raymond Losserand (14e).

2008, DLH 381 - Réalisation par "Paris-Habitat OPH" d'un programme d'acquisition conventionnement comportant 22 logements PLUS et 45 logements PLS situé 29-33 rue des Ardennes (19e).

2008, DLH 383 - Réalisation par "Aximo" d'un programme d'acquisition-réhabilitation d'un EHPAD de 71 logements PLS, situé 49 rue Blanche (9e).

2008, DLH 384 - Lancement d'un marché à bons de commande de services de débarras, nettoyage, désinfection, désinsectisation, dératisation en exécution d'office conformément au Code de la Santé Publique.

2008, DLH 385 - Lancement d'un marché à bons de commande de travaux de plomberie-couverture en exécution d'office conformément au Code de la Santé Publique.

2008, DLH 386 - Lancement d'un marché à bons de commande de travaux de remise en état dans des immeubles privés et sur des voies privées situés sur le territoire parisien en application du Code de la Santé Publique.

2008, DLH 389 - Réalisation par la RIVP d'un programme d'acquisition-réhabilitation comportant 9 logements PLA-I, 14 logements PLUS et 3 logements PLS situé 72a, rue du Château d'Eau (10e).

2008, DLH 390 - Subvention avec l'Association SNL Paris pour la réalisation de travaux dans des logements sociaux situés dans les 5e, 10e, 11e, 12e, 15e, 16e, 17e, 19e et 20e arrondissements et signature d'une convention avec l'association fixant les conditions de versement de la subvention. - Montant : 59.000 euros.

2008, DLH 394 - Réalisation par la SIEMP d'un programme de réhabilitation de 29 logements sociaux situés dans diverses copropriétés du 18e arrondissement.

2008, DLH 395 - Lancement d'un marché à bons de commande de missions d'accompagnement sanitaire et social dans les logements ou immeubles privés situés sur le territoire parisien faisant l'objet de procédures au titre du Code de la Santé Publique.

2008, DLH 396 - Réalisation par "Paris-Habitat OPH" d'un programme d'acquisition réhabilitation de 6 logements PLUS, répartis sur deux arrondissements (15e et 17e), par la transformation de chambres en logements.

2008, DLH 397 - Réalisation par la SIEMP d'un programme de réhabilitation de 15 logements sociaux situés dans diverses copropriétés du 19e arrondissement.

2008, DLH 398 - Réalisation par la SIEMP d'un programme d'acquisition-réhabilitation de 69 logements sociaux situés dans des copropriétés du 20e.

2008, DLH 399 - Conclusion d'un avenant transactionnel entre la Ville de Paris et les époux LEVY exploitant un hôtel meublé dans l'immeuble communal situé 24-26, rue Dénoyez (20e).

2008, DLH 400 - Réalisation par "Paris-Habitat OPH" d'un programme de réhabilitation "Palulos" du groupe "Erard-Rozanoff" situé 30 rue Erard - 235 rue du Colonel Rozanoff (12e).

2008, DLH 401 - Autorisation à la SA d'HLM "France Habitation" de céder son droit au bail portant sur l'immeuble situé 15, rue Saint-Just (17e) au profit de la SA d'HLM "Résidences Sociales d'Ile-de-France" (RSIL).

M. Jean-Yves MANO, rapporteur.

2008, DLH 238 - Réalisation par la SEMIDEP d'un programme de construction comportant un foyer médicalisé pour personnes handicapées mentales et psychiques vieillissantes de 23 logements PLUS situé 232, rue de Charenton et 3-5, ruelle de la Planchette (12e).

2008, DLH 392 - DASES 148 - Participation financière de la Ville de Paris pour la mise en place par "Paris-Habitat OPH" d'Unités de Logements et de Services (ULS) comprises dans les programmes suivants : ZAC "Rive Gauche" lot M3 E1 (13e) 5 ULS - ZAC "Rive Gauche" lot M3 E2 (13e) 4 ULS - 75-77 rue de la Chapelle-Impasse du Gué (18e) 8 ULS, 15-17 et 19-23 rue Emile Duployé (18e) 2 ULS.

M. Jean-Yves MANO, Mme Véronique DUBARRY, rapporteurs.

2008, DLH 129 - Réalisation par la RIVP, dans le cadre d'une vente en l'état futur d'achèvement, d'un programme comportant 77 logements étudiants PLUS situé dans la ZAC "Paris Rive Gauche", lot M9D3 (13e).

2008, DLH 270 - Réalisation par la SIEMP d'un programme de construction comportant 13 logements étudiants PLUS situé 3-5 rue Neuve - 72 bis, rue Philippe de Girard (18e).

2008, DLH 328 - Réalisation par "Paris-Habitat OPH" d'une résidence étudiante comportant 31 logements PLS située 52, rue des Cascades (20e).

2008, DLH 340 - Réalisation par "Espacil" d'un programme de construction, comportant 82 logements étudiants PLS et 100 logements pour jeunes chercheurs PLS situé rue Brillat Savarin, ZAC de la Gare de Rungis (13e).

2008, DLH 382 - Réalisation par "Paris-Habitat OPH" d'une résidence étudiante comportant 267 logements PLUS située 29 rue Daviel (13e).

M. Jean-Yves MANO, M. Didier GUILLOT, rapporteurs.

2008, DLH 341 - Réalisation par France Habitation d'un programme de résidence sociale de type foyer de jeunes travailleurs de 126 logements PLA-I situé 11 square Monsoreau (20e).

M. Jean-Yves MANO, M. Bruno JULLIARD, rapporteurs.

2008, DLH 156 - Réalisation par la RIVP d'un programme de réalisation d'une résidence sociale de type maison relais de 20 logements PLA-I située 52, rue Servan (11e).

2008, DLH 268 - Réalisation par la SIEMP d'un programme d'acquisition réhabilitation comportant une maison-relais de 35 logements PLA-I, une résidence sociale de 24 logements PLA-I et 2 locaux d'activités situé 5 rue d'Aubervilliers (18e).

2008, DLH 357 - Réalisation par "SAGECO" d'un programme de construction d'une maison-relais de 27 logements PLA-I et d'une résidence sociale de 22 logements PLA-I, situé 51-59 rue Baron Leroy (12e).

M. Jean-Yves MANO, Mme Olga TROSTIANSKY, rapporteurs.

2008, DU 40 - Cession de gré à gré de terrains nus boulevard Victor Hugo et rue Rouget de l'Isle à Clichy-la-Garenne (92).

2008, DU 219 - Autorisation donnée à ERDF de solliciter toute autorisation administrative sur les parcelles cadastrées H n° 10, 11, 12, 13 et 14 à Saint-Ouen (Seine-Saint-Denis). Autorisation à M. Maire de Paris de déposer une demande de permis de démolir sur les parcelles cadastrées H n° 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9 et 10 à Saint-Ouen (Seine-Saint-Denis).

M. Pierre MANSAT, rapporteur.

2008, DASCO 195 - Subvention à l'Ecole Normale Supérieure pour l'organisation de la conférence "Quelle éthique face au changement climatique ?" - Montant : 8.800 euros.

2008, DDEE 249 - SGRI 88 - Signature d'une convention avec l'association "Shanghai 2010" (8e) pour l'attribution d'une subvention. - Montant total : 1.000.000 euros.

M. Jean-Louis MISSIKA, rapporteur.

2008, DDEE - DVD 233 - Signature d'une convention entre la Ville de Paris et la fondation "Voir et Entendre" précisant l'engagement des parties quant aux conditions du déroulement d'une série d'expérimentations dans le cadre du projet "PANAMMES".

M. Jean-Louis MISSIKA, Mme Annick LEPETIT, Mme Véronique DUBARRY, rapporteurs.

2008, DPA 157 - Approbation du principe de réalisation des travaux de modernisation de l'ascenseur du bâtiment administratif 4 rue de Lobau (4e) et des modalités de passation du marché de travaux correspondant.

2008, DPA 206 - Approbation du principe de réalisation des travaux de mise en conformité du tableau basse tension et des armoires électriques du bâtiment administratif, 9 rue Agrippa d'Aubigné (4e) et des modalités de passation du marché de travaux correspondant.

2008, DPA 208 - Approbation du principe de réalisation des travaux de modernisation de l'appareil élévateur du bâtiment administratif, 28 quai des Célestins (4e) et des modalités de passation du marché de travaux correspondant.

2008, DPA 215 - Approbation du principe de réalisation des travaux de ravalement des façades sur cour intérieure du bâtiment administratif, 4 rue Lobau (4e) et des modalités de passation du marché de travaux correspondant.

2008, DPA 300 - Approbation du principe, des modalités de passation et de la signature de marchés à bons de commande d'assistance au maître d'ouvrage en matière d'expertise de projets dans le cadre du groupement de commandes pour la maintenance et l'aménagement des locaux et équipements publics de la Ville et du Département de Paris.

2008, DPA 305 - Approbation du principe, des modalités de passation et signature de marchés à bons de commande pour des prestations de maintenance et réparation des transformateurs haute tension dans des équipements publics municipaux.

2008, DPA 306 - Approbation du principe et des modalités de passation de marchés à bons de commande pour des prestations de vérification des installations électriques par des bureaux de contrôle technique dans des équipements publics municipaux dans le cadre du groupement de commandes pour la maintenance et l'aménagement des locaux et équipements publics.

2008, DPA 307 - Approbation du principe d'indemnisation de la Société GTMH IDF SNC, en raison des préjudices subis lors des travaux d'installation d'un nouveau TGBT et d'un groupe électrogène à l'Hôtel de Ville.

2008, DPA 310 - Signature d'avenants aux marchés de maintenance, de réparation et de vérification de diverses installations techniques dans les équipements publics relevant du budget municipal.

Mme Camille MONTACIÉ, rapporteure.

2008, DFPE 58 - Signature d'une convention avec l'association "CRESCENDO" pour l'attribution d'une subvention pour le fonctionnement de la crèche collective dénommée "Enfance et Découvertes" (3e). - Montant : 150.970 euros.

2008, DFPE 171 - Signature d'une convention avec l'association "Les Zèbres de l'Atlas" pour l'attribution d'une subvention d'équipement pour la réalisation de travaux de rénovation et de mise en conformité de la structure multi-accueil de petite enfance située 213, rue Saint-Maur (10e). - Montant : 16.395 euros.

2008, DFPE 299 - Approbation et signature d'un avenant n° 1 au marché de mandat avec Paris Habitat pour la réalisation de deux crèches collectives, 29-31, rue du Javelot (13e). - Approbation et signature d'un avenant n° 1 au marché de travaux conclu par le mandataire pour la construction de ces équipements.

2008, DFPE 337 - Signature d'une convention de fonctionnement avec l'association gestionnaire d'un établissement de la Petite enfance (2e).

2008, DFPE 338 - Signature de conventions de fonctionnement avec une association gestionnaire d'établissements d'accueil de la Petite enfance (3e).

2008, DFPE 339 - Signature de conventions de fonctionnement avec des associations gestionnaires d'établissements de la Petite enfance (4e).

2008, DFPE 340 - Signature d'une convention de fonctionnement avec les associations gestionnaires d'établissements de la Petite enfance (5e).

2008, DFPE 342 - Signature d'une convention de fonctionnement avec l'association gestionnaire d'un établissement de la Petite enfance (7e).

2008, DFPE 344 - Signature d'une convention de fonctionnement avec les associations gestionnaires d'établissements de la Petite enfance (10e).

2008, DFPE 345 - Signature de conventions de fonctionnement avec des associations gestionnaires d'établissements de la Petite enfance (11e).

2008, DFPE 346 - Signature de conventions de fonctionnement avec des associations gestionnaires d'établissements de la Petite enfance (12e).

2008, DFPE 347 - Signature d'une convention de fonctionnement avec les associations gestionnaires d'établissements de la Petite enfance (13e).

2008, DFPE 348 - Signature d'une convention de fonctionnement avec les associations gestionnaires d'établissements de la Petite enfance (14e).

2008, DFPE 349 - Signature de conventions de fonctionnement avec des associations gestionnaires d'établissements de la Petite enfance (15e).

2008, DFPE 350 - Signature d'une convention de fonctionnement avec l'association gestionnaire d'établissements d'accueil de la Petite enfance (16e).

2008, DFPE 351 - Signature d'une convention de fonctionnement avec les associations gestionnaires d'établissements de la Petite enfance (17e).

2008, DFPE 352 - Signature d'une convention de fonctionnement avec les associations gestionnaires d'établissements de la Petite enfance (18e).

2008, DFPE 353 - Signature d'une convention de fonctionnement avec les associations gestionnaires d'établissements de la Petite enfance (19e).

2008, DFPE 354 - Signature d'une convention de fonctionnement avec les associations gestionnaires d'établissements de la Petite enfance (20e).

2008, DFPE 365 - Signature d'une convention avec la Caisse d'Allocations Familiales de Paris relative aux modalités d'attribution d'une subvention allouée au titre du Dispositif

d'Investissement Petite Enfance (DIPE) pour la réalisation d'une halte-garderie de 30 places au 7/9, passage des Tourelles (20e).

2008, DFPE 369 - Signature d'une convention avec la Caisse d'Allocations familiales de Paris relative aux modalités d'attribution d'une subvention allouée au titre du Dispositif d'investissement Petite enfance (DIPE) pour la réalisation d'une crèche collective de 56 places et d'une halte-garderie de 8 places 3-5, rue Eugénie Cotton (19e). - Inscription de la recette correspondante.

2008, DFPE 372 - Signature d'une convention avec la Caisse d'Allocations Familiales de Paris relative aux modalités d'attribution d'une subvention allouée au titre du Dispositif d'Investissement Petite Enfance (DIPE) pour la réalisation d'une crèche collective de 55 places 9, rue de la Pépinière (8e).

2008, DFPE 374 - Signature d'une convention avec la Caisse d'Allocations Familiales de Paris relative aux modalités d'attribution d'une subvention allouée au titre du Dispositif d'Investissement Petite Enfance (DIPE) pour la réalisation d'une crèche collective de 66 places 79-81, rue de Pixerécourt (20e).

2008, DFPE 381 - Signature d'un avenant n° 1 au marché de prestations de service passé avec la Fondation Oeuvre de la Croix Saint-Simon pour l'exploitation d'une crèche collective située 14-18 rue Viala (15e).

2008, DFPE 384 - Approbation et signature d'un avenant au marché de mandat de maîtrise d'ouvrage passé avec PARIS HABITAT OPH pour la réalisation d'une halte-garderie de 25 places, 11-13, rue Emile Duployé (18e).

2008, DFPE 388 - Approbation des modalités de passation et d'attribution d'un marché de prestations de services relevant de l'article 30 du code des marchés publics relatif à l'information et au conseil concernant l'accueil des jeunes enfants, et en particulier la garde à domicile.

2008, DFPE 389 - Signature d'un marché relatif à l'exploitation d'un établissement d'accueil collectif de Petite enfance situé 16 avenue Simon Bolivar (19e).

2008, DFPE 390 - Signature d'un marché relatif à l'exploitation d'un établissement d'accueil collectif de Petite enfance situé 17 rue Lechapelais (17e).

2008, DFPE 391 - Signature d'une convention avec la CAF de Paris relative aux modalités d'attribution d'une subvention allouée au titre du Dispositif d'Aide à l'Investissement Petite Enfance (DAIPE) pour la réalisation d'une crèche collective de 44 places 118-120, avenue Simon Bolivar (19e). - Inscription de la recette correspondante.

2008, DFPE 394 - Signature avec Paris Habitat de l'avenant à la convention de recouvrement des frais de fournitures de chaleur et d'eau froide pour la crèche 16, rue Cambrai - 7, allée des Eiders (19e).

2008, DPA 264 - Approbation du principe de réalisation des travaux de remplacement des menuiseries extérieures dans la crèche collective 30 rue Christine de Pisan (17e).

2008, DPA 286 - Approbation du principe d'indemnisation de la Société BOUYGUES BATIMENT IDF, en raison des préjudices subis lors des travaux de restructuration de la mini-crèche collective, 7, allée Arthur Honegger (19e).

2008, DPA 312 - Approbation du principe de réalisation des travaux de la restructuration de la section "bébés et moyens" à la crèche collective 9, rue Jean Dolent (14e) et des modalités de passation du marché de travaux.

M. Christophe NAJDOVSKI, rapporteur.

2008, DPP 29 - Subvention à l'association "Les Transmetteurs" (14e). - Montant : 17.000 euros.

2008, DPP 30 - Signature d'une convention avec l'association "Protection civile de Paris" (15e) pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 3.000 euros.

2008, PP 115 - Fixation de la liste des emplois rémunérés sur le budget spécial de la préfecture de police pouvant être pourvus soit par des agents titulaires de la Préfecture de police, soit par des agents titulaires d'une autre administration et/ou d'établissements publics détachés, soit par des agents contractuels en l'absence de corps de fonctionnaires.

2008, PP 89 - Approbation du principe de l'opération de l'acquisition, mise en oeuvre d'un système informatique de gestion des ressources humaines d'agents de la préfecture de police et assistance à la maîtrise d'ouvrage pour la conduite du changement ("AOO SIRH" - 2 lots).

2008, PP 112 - Autorisation à M. le Préfet de police de lancer l'appel d'offres ouvert pour les travaux de rénovation et de mise en conformité des installations électriques et de sécurité de l'immeuble Cabanis situé 3, rue Cabanis (14e).

2008, PP 114 - Contrats d'assurances relatifs aux risques construction de l'opération d'amélioration des conditions de sécurité et de remise en état générale du bâtiment de la caserne Masséna (13e). - Autorisation à M. le Préfet de police de signer le(s) marché(s) correspondant(s).

2008, PP 110 - Individualisation d'une autorisation de programme de 2.650.000 euros pour l'acquisition par la Ville de Paris (Préfecture de police) d'une parcelle de terrain, propriété de la ville de Sèvres située 15, rue Fréville le Vingt à Sèvres (Hauts-de-Seine), en vue du projet de reconstruction de l'actuel centre de secours. - Autorisation à M. le Maire de Paris de signer l'acte d'acquisition.

2008, PP 111 - Individualisation d'une autorisation de programme de 356.100,00 euros TTC pour la réalisation des travaux relatifs à l'aménagement en atelier de plomberie et bureaux de locaux situés à la Préfecture de police, Cour d'isolement, 9 boulevard du Palais (4e). - Autorisation à M. le Préfet de police de signer les marchés correspondants.

2008, PP 113 - Autorisation à M. le Préfet de police de signer les marchés à conclure avec les attributaires désignés par la Commission d'appel d'offres de la Ville de Paris.

M. Georges SARRE, rapporteur.

2008, DDEE 239 - Signature d'avenants n° 1 aux conventions pluriannuelles passées avec les unions départementales syndicales de Paris et la commission administrative de la Bourse du Travail, pour l'attribution d'un acompte sur subvention pour 2009.

M. Christian SAUTTER, rapporteur.

2008, SGRI 82 - Signature d'une convention avec le Secrétariat Permanent des Prix Nobel pour la Paix fixant les conditions d'attribution d'une subvention pour l'organisation logistique du Sommet Mondial des Prix Nobel. - Montant : 24.500 euros.

2008, SGRI 86 - Approbation de la reconduction et des modalités d'attribution du "Label Paris-Europe" de la Ville de Paris pour 2009.

M. Pierre SCHAPIRA, rapporteur.

2008, SG 200 - Signature avec M. le Préfet de Paris, Préfet de la Région Ile-de-France, de la convention de cofinancement par le Fonds Social Européen "Compétitivité Régionale et Emploi".

2008, DPVI 74 - Signature d'une convention avec l'association "Capital Games" pour l'attribution d'une subvention pour son action de préfiguration d'un équipement sportif numérique. - Montant : 15.000 euros.

2008, DPVI 78 - Signature d'une convention avec la Fédération des Centres Sociaux de Paris (FCS 75) (19e) pour l'attribution d'une subvention concernant une offre culturelle. - Montant : 4.000 euros.

2008, DPVI 89 - Signature d'une convention avec l'association "Grajar" sur le quartier de la Chapelle (18e) pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 2.010 euros.

2008, DPVI 93 - Signature d'une convention avec la Régie de quartier Tela 13 - secteur Nationale (13e). - Montant : 7.520 euros.

2008, DPVI 75 - Subventions à 10 associations du quartier Politique de la Ville Porte Saint-Denis - Porte Saint-Martin au titre de la Région. - Montant total : 20.500 euros.

2008, DPVI 76 - Subventions à 7 associations du quartier Politique de la Ville Fontaine au Roi (11e) au titre de la Région. - Montant total : 47 500 euros.

2008, DPVI 77 - Subvention à 7 associations du quartier Politique de la Ville Porte Clichy-Porte Saint-Ouen (17e) au titre de la Région. - Montant total : 22.500 euros.

2008, DPVI 79 - Subventions à 7 associations du quartier Politique de la Ville La Chapelle (18e). - Montant total : 25.000 euros.

2008, DPVI 80 - Subventions à 11 associations du quartier Politique de la Ville Flandre (19e) au titre de la Région. - Montant total : 60.500 euros.

2008, DPVI 82 - Subventions à 7 associations du quartier Politique de la Ville Goutte d'Or (18e) au titre de la Région. - Montant total : 58.500 euros.

2008, DPVI 84 - Subventions à 9 associations du quartier Politique de la Ville Porte Montmartre Porte Clignancourt (18e) au titre de la Région. - Montant total : 38.500 euros.

2008, DPVI 85 - Subventions à 8 associations du quartier Politique de la Ville Belleville (20e) au titre de la Région. - Montant total : 53.000 euros.

2008, DPVI 90 - Subvention à l'association Place des Fêtes HB (18e). - Montant : 1.500 euros.

2008, DPVI 95 - Subvention d'investissement à la société Coopération et Famille pour la réfection des jardinières sur les secteurs Villa d'Este - Place de Vénétie (13e). - Montant : 53.380 euros.

Mme Gisèle STIEVENARD, rapporteure.

2008, DASES 30 - Signature d'une convention avec l'association "Fédération de Paris du Secours populaire français" (18e) pour l'action de ses permanences d'accueil de personnes et de familles démunies à Paris et l'organisation de la Journée des Oubliés des vacances pour des enfants de familles parisiennes démunies. - Montant : 34.000 euros.

2008, DASES 41 - Subvention à l'association "Nouveaux Droits de l'Homme" (2e) pour l'attribution d'une subvention pour ses actions sociales menées au profit de personnes démunies à Paris. - Montant : 7.500 euros.

2008, DASES 131 - Signature d'un avenant n° 1 à la convention triennale passée avec l'association "Collectif Les Morts de la Rue" (20e) pour l'attribution d'une subvention pour son action d'accompagnement des convois des défunts indigents. - Montant : 20.000 euros.

2008, DFPE 252 - Signature d'une convention passée avec l'association "Ecole Normale Sociale" pour l'attribution d'une subvention pour le fonctionnement de la ludothèque (18e). - Montant : 80.000 euros.

2008, DFPE 341 - Signature d'une convention de fonctionnement avec l'association "Caravansérail Développement" pour la ludothèque (13e).

2008, DFPE 355 - Subvention à l'association "Môm'artre" (18e) destinée à financer le fonctionnement de son Antenne du 18e. - Montant : 5.000 euros.

2008, DFPE 358 - Subvention à l'association "l'ACCORT" (l'Assemblée Citoyenne des originaires de Turquie)" (10e) destinée à financer des actions de médiation scolaire "Ecole Parents". - Montant : 2.700 euros.

2008, DFPE 360 - Subvention à l'association "Culture sur Cour" (18e) destinée à financer des actions en direction des familles. - Montant : 3.000 euros.

2008, DFPE 361 - Subvention à l'association "Contact Paris - Ile-de-France" (4e) destinée à financer des actions en direction des gais, des lesbiennes et de leur famille. - Montant : 5.000 euros.

2008, DFPE 362 - Signature d'une convention avec l'association "Airape" (13e) pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 3.000 euros.

Mme Olga TROSTIANSKY, rapporteure.

2008, DFPE 392 - DASCO 197 - Signature d'un avenant n°1 au Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) passée avec la Caisse d'Allocations Familiales de Paris, portant sur les Espaces Premiers Livres en maternelle (EPL) mis en place par la Direction des Affaires Scolaires.

Mme Olga TROSTIANSKY, M. Pascal CHERKI, rapporteurs.

2008, DASES 145 - Subvention à l'Association des Officiers et Réservistes de Paris et de la Région Parisienne (A.O.R.P) (12e) afin de leur permettre de poursuivre leurs activités. - Montant : 500 euros.

2008, DAC 110 - Subvention à l'Association "Les Amis de la Commune de Paris 1871" (13e). - Montant : 3.000 euros.

2008, DAC 285 - Subvention au "Comité Léon Goldbergz" (19e). - Montant : 3.000 euros.

2008, DAC 610 - Subvention à l'Association Harkis et Droits de l'Homme (6e). - Montant : 10.000 euros.

2008, DAC 612 - Signature d'une convention avec la Fondation Charles de Gaulle (7e) pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 150.000 euros.

2008, DAC 628 - Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Charles Lederman 4, rue Saint-Louis en l'Ile (4e). - Montant : 3.258 euros.

Mme Catherine VIEU-CHARIER, rapporteure.

2008, DJS 392 - Approbation et signature d'un contrat de transaction avec la société Spot SA pour l'indemniser des prestations supplémentaires réalisées dans le cadre du marché relatif à l'installation, l'entretien et le stockage du bassin destiné à l'opération Paris Plage sur les quais de Seine (4e), pour quatre saisons estivales.

2008, DJS 427 - Signature d'un avenant à l'accord cadre en 9 lots afin de réaliser des travaux d'amélioration, d'entretien et de maintenance dans les établissements gérés par la Direction de la Jeunesse et des Sports.

2008, DJS 434 - Signature d'un marché relatif à l'achat de prestations de communication, à l'occasion du semi-marathon (8 mars) et du marathon (5 avril) de Paris 2009.

2008, DJS 455 - Modification des tarifs et des conditions d'accès aux établissements sportifs municipaux gérés en régie directe pour les usagers individuels.

2008, DJS 459 - Lancement de deux marchés négociés pour la restructuration des vestiaires/sanitaires et la réfection du TEP du CS Jules Noël (14e).

2008, DJS 461 - Signature de l'avenant n° 1 à la convention d'occupation temporaire par le PUC de dépendances du domaine public, situées sur le stade Sébastien Charléty (13e).

2008, DJS 464 - Signature de l'avenant n° 3 au marché passé pour la création d'un espace spécifique de glisse urbaine au stade des Fillettes (18e).

2008, DJS 468 - Signature de l'avenant n° 2 à la convention de délégation de service public pour la gestion du stade du Parc des Princes, situé 24, rue du Commandant-Guilbaud et du terrain communal, dit parking Guilbaud (16e).

M. Jean VUILLERMOZ, rapporteur.

2008, DPA 290 - Approbation du principe de réalisation des travaux de reconstruction des équipements sportifs du stade Jules Ladoumègue (19e) en imbrication avec le site de maintenance et de remise du tramway T3 et des modalités de passation du marché de maîtrise d'oeuvre et de quatre marchés de prestations intellectuelles correspondants.

M. Jean VUILLERMOZ, Mme Annick LEPETIT, rapporteurs.

En outre, l'Assemblée a pris connaissance de la communication suivante :

2008, CAS 3 - Communication relative au budget primitif 2009 du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris.

Mme Olga TROSTIANSKY, rapporteure.

Liste des membres présents.

MM. Gérard d'ABOVILLE, Pierre AIDENBAUM, Gilles ALAYRAC, David ALPHAND, Mmes Aline ARROUZE,, Lynda ASMANI, MM. Daniel ASSOULINE, David ASSOULINE, Pierre AURIACOMBE, Mmes Marie-Chantal BACH, Marinette BACHE, M. Julien BARGETON, Mme Marie-Annick BARTHE, M. Denis BAUPIN, Mme Emmanuelle BECKER, M. Hervé BENESSIANO, Mme Yamina BENGUIGUI, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mmes Florence BERTHOUT, Dominique BERTINOTTI, Geneviève BERTRAND, Hélène BIDARD, M. Patrick BLOCHE, Mmes Michèle BLUMENTHAL, Pascale BOISTARD, M. Hamou BOUAKKAZ, Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER, MM. Pierre-Yves BOURNAZEL, Jacques BOUTAULT, Mme Claudine BOUYGUES, MM. Jacques BRAVO, Jean-Bernard BROS, Ian BROSSAT, Mmes Colombe BROSSEL, Catherine BRUNO, Delphine BURKLI, M. Jean-Pierre CAFFET, Mmes Frédérique CALANDRA, Liliane CAPELLE, M. Gauthier CARON-THIBAULT, Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, MM. Pierre CASTAGNOU, Jean-Marie CAVADA, Mme Sandrine CHARNOZ, MM. Pierre CHARON, Michel CHARZAT, Mme Joëlle CHÉRIOUX, M. Pascal CHERKI, Mmes Odette CHRISTIENNE, Claire de CLERMONT-TONNERRE, Lyne COHEN-SOLAL, MM. Yves CONTASSOT, Alexis CORBIÈRE, Thierry COUDERT, Jérôme COUMET, M. Daniel-Georges COURTOIS, Mme Edith CUIGNACHE-GALLOIS, M. François DAGNAUD, Mme Seybah DAGOMA, M. Claude DARGENT, Mmes Virginie DASPET, Rachida DATI, Melle Emmanuelle DAUVERGNE, M. Bernard DEBRÉ, Melle Roxane DECORTE, MM. Bertrand DELANOË, Alain DESTREM, Mmes Laurence DOUVIN, Véronique DUBARRY, MM. Jérôme DUBUS, Philippe DUCLOUX, Mme Catherine DUMAS, MM. Michel DUMONT, René DUTREY, Mmes Myriam EL KHOMRI, Maïté ERRECART, M. Rémi FÉRAUD, Mmes Mireille FLAM, Danielle FOURNIER, M. Pierre GABORIAU, Mme Isabelle GACHET, M. Sylvain GAREL, Mme Fabienne GASNIER, MM. Bernard GAUDILLÈRE, Jean-Jacques GIANNESINI, Mmes Danièle GIAZZI, Fabienne GIBOUDEAUX, MM. Christophe GIRARD, Claude GOASGUEN, Mme Laurence GOLDGRAB, MM. Philippe GOUJON, Didier GUILLOT, Mme Marie-Laure HAREL, M. Eric HÉLARD, Mmes Anne HIDALGO, Halima JEMNI, MM. Bruno JULLIARD, Patrick KLUGMAN, Mmes Brigitte KUSTER, Christine LAGARDE, Marie-Pierre de LA GONTRIE, Fatima LALEM, M. Jean-François LAMOUR, Mme Anne-Christine LANG, M. Jean-Marie LE GUEN, Mme Anne LE STRAT, MM. François LEBEL, Jean-Pierre LECOQ, Jean-François LEGARET, Pierre LELLOUCHE, Mme Annick LEPETIT, MM. Romain LÉVY, Alain LHOSTIS, Mmes Katia LOPEZ, Hélène MACÉ de LÉPINAY, MM. Roger MADEC, Jean-Yves MANO, Pierre MANSAT, Daniel MARCOVITCH, Jean-Baptiste MENGUY, Mme Martine MERIGOT de TREIGNY, MM. Jean-Louis MISSIKA, Philippe MOINE, Mme Camille MONTACIÉ, M. Christophe NAJDOVSKI, Mmes Martine NAMY-CAULIER, Annick OLIVIER, Anne-Constance ONGHENA, Françoise de PANAFIEU, M. Mao PENINOU, Mme Frédérique PIGEON, Melle Géraldine POIRAULT-GAUVIN, Mmes Olivia POLSKI, Danièle POURTAUD, M. Yves POZZO di BORGO, Mme Firmine RICHARD, M. Vincent ROGER, Mme Valérie SACHS, MM. Christian SAINT-ETIENNE, Hermano SANCHES RUIVO, Mme Marielle de SARNEZ, MM. Georges SARRE, Christian SAUTTER, Pierre SCHAPIRA, Mme Danielle SIMONNET, M. Richard STEIN, Mmes Gisèle STIEVENARD, Anne TACHENE, Karen TAÏEB, MM. Pierre-Christian TAITTINGER, Jean TIBÉRI, Mme Claude-Annick TISSOT, MM. Philippe TORRETON, Patrick TRÉMÈGE, Mme Olga TROSTIANSKY, MM. Daniel VAILLANT, François VAUGLIN, Mmes Pauline VERON,

Catherine VIEU-CHARIER, M. Jean VUILLERMOZ, Mme Sylvie WIEVIORKA.

Excusées : Mmes Léa FILOCHE, Valérie HOFFENBERG.

Annexe n° 3 - Liste des questions posées à M. le Maire de Paris et à M. le Préfet de police.

I - Questions du groupe U.M.P.PA.

QOC 2008-187 Question de Mme Hélène MACÉ de LÉPINAY, M. Thierry COUDERT et des membres du groupe U.M.P.P.A. à M. le Maire de Paris concernant les ateliers d'artistes de la Ville de Paris.

Libellé de la question :

"Depuis 2001, pendant la mandature précédente, environ 300 ateliers d'artistes ont été attribués soit par la commission ad hoc soit par les Maires d'arrondissement. Dans la séance du Conseil de Paris des 17, 18 et 19 décembre 2007, le groupe U.M.P.P.A. avait interrogé le Maire de Paris sur les constructions d'ateliers. Il n'a jamais reçu de réponse.

C'est pourquoi Mme Hélène MACÉ de LÉPINAY, M. Thierry COUDERT et les élus du groupe U.M.P.P.A. souhaiteraient maintenant connaître précisément :

- le nombre de demandes d'ateliers logement actuellement enregistrées à la Direction des Affaires culturelles ;

- le nombre de demandes d'ateliers sans logement enregistrées à la Direction des Affaires culturelles ;

- le nombre d'ateliers logement et d'ateliers sans logement livrés pendant la mandature précédente et leur date de mise en chantier ;

- le nombre d'ateliers logement et d'ateliers sans logement mis en chantier depuis 2001 et leur date de livraison effective ou prévisible ;

- le programme de construction d'ateliers logement établi par l'actuelle mandature."

Réponse non parvenue.

QOC 2008-188 Question de Mme Brigitte KUSTER à M. le Préfet de police relative au développement de la prostitution avenue de Clichy.

Libellé de la question :

"Depuis le début de l'été, les habitants du sud de l'avenue de Clichy et alentours ont pu remarquer un fort développement d'activités liées à la prostitution au sein de leur quartier. La nuit, des dizaines de travestis racolent leur clientèle dans les rues adjacentes à l'avenue de Clichy, dans le 18e, mais également dans le 17e arrondissement (rue des Dames, rue Biot...) et s'installent dans les halls et autres parties communes d'immeubles, les laissant au petit matin dans un état fortement dégradé.

De nombreuses plaintes ont déjà été déposées, sans résultat pour le moment. Une pétition des riverains concernés a été remise récemment en mairie du 17e.

Brigitte KUSTER souhaiterait savoir de quelle manière la Préfecture de police peut intervenir dans les meilleurs délais afin de faire cesser ces activités, et quelles consignes peuvent être données aux commissariats des 17e et 18e arrondissements pour que les riverains de l'avenue de Clichy retrouvent un cadre de vie sûr et tranquille."

Réponse (M. LE PRÉFET DE POLICE) :

"La présence d'environ quatre ou cinq prostituées a effectivement été observée, en journée, dans le secteur des rues des Dames et Biot dans le 17e arrondissement. Il a également été établi que des passants se rendent occasionnellement avec l'une d'entre elles dans un hôtel de la rue Lécluse. En revanche, il n'a pas été constaté que ces personnes occupent des halls d'immeubles.

Des instructions ont néanmoins été données aux fonctionnaires de la Brigade anti-criminalité de l'arrondissement afin de procéder à des rondes régulières dans ce quartier et de sanctionner les activités de racolage et d'exhibition sexuelle.

A cet égard, il est à noter que plusieurs procédures ont été diligentées pour ces infractions par les forces de police locales au cours de l'année 2008 mais qu'aucune ne concernait ce site de l'arrondissement et qu'aucun fait de dégradation de hall d'immeuble imputable à la présence de prostituées n'a été porté à la connaissance des services de police. Le commissariat central a cependant reçu les consignes nécessaires pour prévenir toute dégradation de la situation.

S'agissant, dans le 18e arrondissement, du périmètre de la place de Clichy, plusieurs artères sont régulièrement fréquentées par des noctambules souvent en état d'ébriété.

La principale raison de la présence de nombreuses personnes travesties dans ce quartier tient à l'implantation d'un hôtel dont la majorité de la clientèle est constituée de personnes connues pour s'adonner à la prostitution dans le bois de Boulogne. Certains comportements ostentatoires ou tapageurs peuvent constituer des comportements contraires à la tranquillité publique des riverains, que les services de police s'efforcent de prévenir par leur surveillance régulière des lieux.

Il convient de préciser que sont statistiquement recensés beaucoup moins de faits de violence dans cette zone que sur la seule place Blanche, distante d'une centaine de mètres, mais où les agressions commises la nuit, surtout le week-end, sont fréquentes aux sorties des discothèques et des cabarets.

Ainsi, les multiples passages effectués la nuit par les policiers dans le secteur "Clichy", notamment depuis le 1er septembre 2008, n'ont pas permis de conclure que le public travesti était à l'origine de nuisances particulièrement répréhensibles. Deux personnes ont été interpellées le 18 novembre, l'une pour racolage, l'autre pour infraction à la législation sur le séjour des étrangers.

Outre l'hôtel évoqué ci-dessus, un débit de boissons situé rue Capron fait également l'objet d'une surveillance renforcée en raison de ses conditions d'exploitation. Ce commerce a fait l'objet d'un arrêté de fermeture administrative d'un mois en avril et mai dernier.

Je puis enfin vous assurer que les effectifs de voie publique et de la Brigade anti-criminalité ont été invités, à la faveur de votre signalement, à intensifier leur action dans cette partie du 18e arrondissement."

QOC 2008-189 Question de Mme Brigitte KUSTER à M. le Maire de Paris relative à l'insertion de la collecte pneumatique dans la ZAC "Clichy-Batignolles".

Libellé de la question :

"Sur proposition de la majorité municipale du 17e lors du précédent mandat, il a été acté avec la Mairie de Paris qu'un éco

quartier verrait le jour sur les terrains "Clichy Batignolles".

Cet objectif ambitieux nécessite un engagement sans faille de l'ensemble des pouvoirs publics.

Outre des exigences environnementales en matière de construction (normes HQE), ou de gestion de l'eau (dans le parc, par exemple), se sont toutes les normes de développement durable qui doivent être mises en oeuvre dans le cadre de ce programme d'aménagement.

La gestion des déchets doit être, à ce titre, exemplaire.

Le projet d'origine prévoit la mise en place d'une collecte pneumatique des déchets sur l'ensemble de la Z.A.C.

Brigitte KUSTER souhaiterait savoir où en est ce projet, quel est le calendrier envisagé et à quel moment sa mise en place s'insère dans le projet global d'aménagement. Dans l'hypothèse où ce projet serait confirmé, elle souhaiterait connaître la procédure mise en place pour lancer ce marché."

Réponse non parvenue.

QOC 2008-190 Question de Mme Brigitte KUSTER à M. le Maire de Paris relative au droit de préemption exercé par la Ville de Paris dans le 17e arrondissement.

Libellé de la question :

"Le droit de préemption permet à une commune d'acquérir prioritairement un bien foncier ou immobilier lorsque celui-ci est sur le point d'être vendu. Lorsqu'un propriétaire vend un terrain ou une maison à un acheteur, avant que la vente ne soit conclue, la commune doit s'exprimer sur sa volonté d'user de son droit de préemption.

Grâce au droit de préemption urbain, la Ville de Paris peut ainsi acquérir des immeubles dont elle a besoin pour mener à bien ses projets d'aménagement, notamment de logements sociaux.

Brigitte KUSTER souhaiterait connaître le nombre d'immeubles sur lesquels la Ville de Paris a exercé son droit de préemption dans le 17e arrondissement depuis le début de la mandature, quel est le coût pour la collectivité parisienne, et enfin, quel est le nombre correspondant de logements remis effectivement sur le marché."

Réponse non parvenue.

QOC 2008-191 Question de M. Jérôme DUBUS et des membres du groupe U.M.P.P.A. à M. le Maire de Paris sur les mesures envisagées pour éviter au maximum les nuisances consécutives au vaste chantier qui va débuter sur la ZAC "Batignolles-Clichy-Cardinet".

Libellé de la question :

"Jérôme DUBUS et les membres du groupe U.M.P.P.A. demandent au Maire de Paris les mesures qu'il compte mettre en place pour éviter, au maximum, les nuisances consécutives au vaste chantier qui va débuter sur la Z.A.C. "Batignolles/Clichy/Cardinet".

En effet, le projet qui prévoit la construction de 3.500 logements, 100.000 mètres carrés de surfaces de bureaux et d'activités et de plusieurs milliers de mètres carrés d'équipements publics, va entrer dans sa phase active.

Compte tenu des nuisances occasionnées pour les riverains, il est essentiel qu'un plan très précis d'organisation des chantiers soit rendu public.

Aussi, Jérôme DUBUS et les membres du groupe U.M.P.P.A. demandent au Maire de Paris de bien vouloir leur préciser rapidement ces mesures."

Réponse non parvenue.

QOC 2008-192 Question de M. Jérôme DUBUS et des membres du groupe U.M.P.P.A. à M. le Maire de Paris sur l'utilisation des canaux pour le trafic du fret.

Libellé de la question :

"Jérôme DUBUS et les membres du groupe U.M.P.P.A. demandent au Maire de Paris de bien vouloir leur indiquer l'état d'avancement des réflexions menées par la Ville de Paris sur l'utilisation des canaux parisiens pour le trafic de fret.

En effet, la Ville de Paris a élaboré, récemment, avec différents partenaires locaux une charte pour le canal Saint-Denis, qui prévoit le développement de multiples usages de la voie d'eau, tant au niveau du trafic passager, qu'au niveau du trafic fret, encore significatif, avec de nouvelles implantations modernisées. Le Port Autonome de Paris est parti prenante de cette étude.

Aussi, Jérôme DUBUS et les membres du groupe U.M.P.P.A. souhaiteraient connaître la suite réservée à cette étude par la Ville de Paris et ses différents partenaires locaux."

Réponse non parvenue.

QOC 2008- 193 Question de Mme Laurence DOUVIN et des membres du groupe U.M.P.P.A. à M. le Maire de Paris sur la communication des plans relatifs à certaines délibérations.

Libellé de la question :

"En tant que membre de la 3e Commission, j'ai plusieurs fois demandé que des plans nous soient fournis afin de mieux interpréter certaines délibérations qui sont souvent très techniques.

La Direction de la Voirie a fait l'effort de nous les communiquer lors de la réunion de la commission, ce qui est fort appréciable. Mais, il est impossible, alors, d'en prendre connaissance dans l'instant afin de pouvoir poser les questions nécessaires. Aussi, nous emmenons alors les dossiers, qui ne comprennent généralement pas le nom des rues, ce qui demande d'avoir du temps pour les revoir et les assimiler.

Laurence DOUVIN, Conseiller de Paris et les élus du groupe U.M.P.P.A., demandent au Maire de Paris, que les membres de la 3e Commission reçoivent ces plans, avant la tenue de la commission, soit sur ODS, soit par envoi sur support papier, selon les possibilités des services."

Réponse non parvenue.

QOC 2008-194 Question de Mme Laurence DOUVIN et des membres du groupe U.M.P.P.A. à M. le Maire de Paris sur les mesures à prendre pour faciliter la fluidité de la circulation lors du montage et du démontage des expositions au Palais des Congrès de la porte Maillot (17e).

Libellé de la question :

"Lors du montage et du démontage des expositions au Palais des Congrès de la porte Maillot, les poids lourds accèdent au sous-sol du Palais via une rampe située boulevard Gouvion-Saint-Cyr, à gauche de la façade de l'hôtel Concorde.

L'accès de cette rampe ne se fait qu'après contrôle des véhicules et à un rythme très lent, ce qui occasionne des encombrements importants sur le carrefour Ternes / Gouvion-Saint-Cyr, place du Général-Koenig, et boulevard Pershing.

La semaine dernière encore nous avons pu constater à l'occasion de l'installation du Congrès de l'Association Dentaire Française une gêne considérable à la circulation. En effet la largeur des camions en attente d'accès, conjuguée avec l'étroitesse du passage en raison du muret de la piste cyclable, ont bloqué très longuement la circulation automobile et en particulier celle des bus PC (à un moment 4 bus étaient en attente dans le secteur du carrefour...).

Face à cette situation qui importune gravement les habitants du quartier, qui entrave la circulation des transports en commun et en cas de situation grave interdirait l'accès des services de secours au Palais des Congrès, à l'hôtel Méridien et à l'hôtel Concorde, il nous semble indispensable de rechercher une solution.

Au moins deux solutions peuvent à notre sens être étudiées :

1/ La suppression des murets de la piste cyclable, ce qui permettrait aux bus de déboîter.

2/ La réduction du terre plein de la place du Général Koenig à l'angle du boulevard Gouvion-Saint-Cyr de manière à permettre de créer sur une vingtaine de mètres une voie supplémentaire réservée aux camions accédant aux sous-sol du Palais des Congrès et leur permettant d'arriver face à la barrière et de laisser dégagée la chaussée principale du boulevard Gouvion-Saint-Cyr. Cette solution ne réduirait pas la zone d'accès à l'hôtel Concorde et fluidifierait grandement la circulation à ce carrefour.

Nous voudrions savoir quelles sont les mesures que vous entendez prendre à ce sujet."

Réponse non parvenue.

QOC 2008-195 Question de M. Pierre Christian TAITTINGER à M. le Maire de Paris sur le résultat des essais effectués par les services municipaux concernant les nouvelles techniques d'entourage et de protection des arbres sur la voie publique.

Libellé de la question :

"M. Pierre-Christian TAITTINGER demande à M. le Maire de Paris, quel a été le résultat des essais effectués par les services municipaux concernant les nouvelles techniques d'entourage et de protection des arbres sur la voie publique."

Réponse non parvenue.

QOC 2008-196 Question de M. Pierre Christian TAITTINGER à M. le Maire de Paris sur l'évolution des modes d'information et de signalisation à l'attention des usagers du métro.

Libellé de la question :

"M. Pierre-Christian TAITTINGER demande à M. le Maire de Paris, d'attirer l'attention des responsables du réseau souterrain du métro, sur la nécessité de faire évoluer les modes d'information et de signalisation à l'attention des usagers. Les techniques appropriées se transformant, il convient de trouver des procédés mieux adaptés."

Réponse non parvenue.

QOC 2008-197 Question de M. Pierre Christian TAITTINGER à M. le Maire de Paris concernant les montants des crédits affectés au petit entretien des chaussées et des trottoirs du 16e arrondissement.

Libellé de la question :

"M. Pierre-Christian TAITTINGER demande à M. le Maire de Paris quels sont les montants des crédits affectés au petit entretien des chaussées et des trottoirs du 16e ?"

Réponse non parvenue.

QOC 2008-198 Question de M. Claude GOASGUEN, Mme Danièle GIAZZI, M. Bernard DEBRÉ, Mmes Céline BOULAY-ESPERONNIER, Marie-Laure HAREL, M. Pierre GABORIAU, Mme Valérie HOFFENBERG, MM. Pierre AURIACOMBE, Eric HÉLARD et des membres du groupe U.M.P.P.A. à M. le Préfet de police concernant les dispositifs de sécurité mis en place autour du parc des Princes, lors des matchs de football.

Libellé de la question :

"A chaque manifestation au Parc des Princes, en particulier lors des matchs de football, un dispositif spécial de sécurité est mis en place.

Les riverains se sont plaints qu'à l'occasion du dernier match de football du 22 novembre 2008, les effectifs de police, de gendarmerie et de CRS n'étaient pas aussi nombreux qu'à l'habitude.

Des bandes de supporters excités et bruyants se sont ainsi répandues dans les quartiers avoisinants, présentant une atteinte à la tranquillité, à la salubrité et à la sécurité publique. A cette occasion, des dégradations d'automobiles, voire même un vol de véhicule ont été commis.

Les riverains, fortement pénalisés ces soirs de match, s'inquiètent pour leur sécurité lors des prochaines manifestations.

Les Conseillers du 16e arrondissement et les membres du groupe U.M.P.P.A. demandent au Préfet de police :

- Quels sont, en terme qualitatif et quantitatif les dispositifs de sécurité mis en place autour du Parc des Princes lors des matchs de football ?"

Réponse (M. LE PRÉFET DE POLICE) :

"Le 22 novembre dernier, à 21 heures, le P.S.G. a rencontré l'Olympique Lyonnais au Parc des Princes devant 44.780 spectateurs, dont 900 supporters lyonnais. Ce match présentait peu de risques prévisibles pour l'ordre public du fait de l'absence de contentieux actuel entre les supporteurs des deux clubs. Il s'est déroulé dans le calme, un seul incident significatif ayant été constaté. La victoire de l'équipe parisienne a certes été saluée par les supporters par des chants et l'usage d'avertisseurs sonores, mais seul un jet de bouteille sur le car des joueurs lyonnais a été relevé, et l'interpellation de l'auteur a été immédiate.

Chaque rencontre au Parc des Princes fait l'objet en amont d'une analyse très fine des services de police qui proportionnent

ainsi leur action en fonction des risques connus. La sécurité est alors prise dans tous ses aspects tant à l'intérieur de l'enceinte que dans ses abords. Pour cela deux réunions "sécurité" sont systématiquement organisées :

- une première réunion entre le directeur de la sécurité du P.S.G. et le directeur de la sécurité du club visiteur ;

- une deuxième, quelques jours avant la rencontre, qui rassemble la DOPC, la DPUP, la DR, la DDSP 92, des compagnies républicaines de sécurité et la gendarmerie nationale.

L'élaboration du service d'ordre, qualitatif et quantitatif, tient compte des informations échangées lors de ces réunions et des prévisions des services spécialisés. Bien avant la rencontre sportive, un service d'ordre de voie publique ainsi qu'un service de surveillance et de sécurité des personnes et des biens sont mis en place sur le réseau métropolitain. Par ailleurs, la forte implication des services de la DOPC contribue à assurer une sécurité maximale à ce type de rencontres.

Parallèlement, l'organisation du traitement judiciaire qui repose sur 5 officiers et agents de police judiciaire, chargés de donner une suite procédurale immédiate aux interpellations réalisées, sous la directive du Procureur de la République, permet d'endiguer tout phénomène de violence. La présence du Service de surveillance et d'anti-criminalité, comprenant une cinquantaine de fonctionnaires en civil et en tenue, améliore de son côté ce dispositif qui peut-être renforcé ponctuellement en fonction des risques signalés par la Direction du Renseignement.

La possibilité de recourir aux interdictions administratives de stade a permis d'éloigner les individus les plus violents. Assortie d'une obligation de pointage, cette mesure a fait la preuve de son efficacité. L'amende de 3.750 euros encourue en cas de non-respect de cette obligation joue un rôle très dissuasif.

Pour le match du 22 novembre, le service d'ordre préliminaire a été mis en place à 7 heures 30 afin d'établir un périmètre de sécurité. Dès 18 heures le service d'ordre comprenait : 1 section de compagnie d'intervention de la DOPC, 5 escadrons de gendarmerie mobile et 2 compagnies républicaines de sécurité.

Aller au-delà de ces effectifs déjà importants aurait été disproportionné et aurait inutilement pesé sur les autres dispositifs de sécurisation de la voie publique parisienne.

Pour la saison 2008/2009, jusqu'à présent, douze matchs se sont déroulés au Parc des Princes.

Nombre de personnes interpellées (pendant la rencontre ou à l'issue) : 41

Nombre de condamnations à une interdiction de stade : 8 dont 3 avec obligation de pointage.

Nombre d'arrêtés d'interdiction de stade pris depuis le début de la saison 2008/2009 : 29

Nombre total d'arrêtés d'interdiction de stade en cours de validité au 13 décembre : 32

Nombre total d'interdictions judiciaires en cours d'exécution au 13 décembre : 47."

QOC 2008-199 Question de M. Claude GOASGUEN, Mme Danièle GIAZZI, M. Bernard DEBRÉ, Mmes Céline BOULAY-ESPERONNIER, Marie-Laure HAREL, M. Pierre GABORIAU, Mme Valérie HOFFENBERG, MM. Pierre AURIACOMBE, Eric HÉLARD et des membres du groupe U.M.P.P.A. à M. le Maire de Paris relative au redéploiement sur le 16e arrondissement des agents municipaux libérés de leur activité de collecte sur les arrondissements pour lesquels cette mission va être privatisée.

Libellé de la question :

"Le Maire de Paris vient de décider de laisser en régie la gestion de la propreté dans le 16e arrondissement, alors qu'il confie à des prestataires privés le soin de la collecte dans les 3e et 19e arrondissements.

Dans le cadre de la privatisation du service dans les deux arrondissements précités, des personnels municipaux vont être libérés de cette activité pour se consacrer au nettoiement des rues et trottoirs.

Compte tenu du besoin d'effectifs supplémentaires pour garantir une meilleure propreté du 16e arrondissement, un redéploiement d'une partie de ces personnels sur le 16e arrondissement est souhaitable.

Les Conseillers du 16e arrondissement et les membres du groupe U.M.P.P.A. demandent au Maire de Paris :

- Combien d'agents municipaux, libérés de leur activité de collecte sur les arrondissements pour lesquels cette mission va être privatisée, peuvent être redéployés sur le 16e arrondissement afin d'améliorer la qualité du service public de propreté ?"

Réponse non parvenue.

QOC 2008-200 Question de M. Claude GOASGUEN, Mme Danièle GIAZZI, M. Bernard DEBRÉ, Mmes Céline BOULAY-ESPERONNIER, Marie-Laure HAREL, M. Pierre GABORIAU, Mme Valérie HOFFENBERG, MM. Pierre AURIACOMBE, Eric HÉLARD et des membres du groupe U.M.P.P.A. à M. le Maire de Paris concernant la recherche d'un local associatif pour l'association "AMSAD-ADMR".

Libellé de la question :

"L'AMSAD-ADMR est une association qui oeuvre dans le domaine social au bénéfice de 250 personnes en difficulté dans le 16e arrondissement.

Elle occupe actuellement un bureau de la Mairie du 16e arrondissement à titre gracieux.

Dans un souci d'égalité de traitement de toutes les associations similaires, et dans l'impossibilité d'offrir le même avantage à chacune d'elles, le Maire du 16e arrondissement a saisi l'adjoint au Maire de Paris compétent pour lui demander de proposer à cette association un local associatif, en particulier au moyen de la commission d'aide à la recherche de locaux associatifs.

Les Conseillers du 16e arrondissement et les membres du groupe U.M.P.P.A. demandent au Maire de Paris :

- Quelles propositions ont été faites à l'association AMSAD-ADMR pour l'aider dans sa recherche, et lui permettre d'envisager de développer ses activités dans de meilleures conditions dès 2009 ?"

Réponse non parvenue.

QOC 2008-201 Question de Melle Emmanuelle DAUVERGNE et des membres du groupe U.M.P.P.A. à M. le Maire de Paris relative aux loyers pratiqués par la SGIM dans son parc de 56 immeubles à loyer libre, voué à faire l'objet d'un conventionnement en logements sociaux.

Libellé de la question :

"La SGIM est une société d'économie mixte immobilière dans le capital de laquelle la Ville de Paris est majoritaire, et qui est présidée par l'Adjoint au Maire de Paris chargé du logement.

La Ville envisage de céder la nue propriété de 56 immeubles à loyer libre dont la SGIM est emphytéote, en vue de les conventionner en logements sociaux.

Aussi Emmanuelle DAUVERGNE et les élus du groupe U.M.P.P.A. souhaitent savoir quels sont pour les 623 logements de ce parc de 56 immeubles à loyer libre, au jour où est posée la question :

- le montant médian des loyers au mètre carré, hors charges et hors annexes ;

- le montant maximal des loyers au mètre carré, hors charges et hors annexes ;

- le montant minimal des loyers au mètre carré, hors charges et hors annexes."

Réponse non parvenue.

QOC 2008-202 Question de Mme Claude Annick TISSOT et des membres du groupe U.M.P.P.A. à M. le Préfet de police concernant l'insécurité croissante sur les trottoirs des immeubles 2, 4 et 6, place Léon-Blum (11e).

Libellé de la question :

"Mme Claude-Annick TISSOT attire l'attention du Préfet de police sur l'insécurité croissante sur les trottoirs des immeubles 2, 4 et 6, place Léon-Blum dans le 11e.

Cette insécurité est due en grande partie à la présence de nombreux SDF qui stationnent sur les bancs, possédant de gros chiens jamais muselés et rarement tenus en laisse. Depuis quelques jours viennent s'ajouter des individus venus en voiture de banlieue qui approvisionnent en alcool les SDF et dont la présence insolite inquiète la population de la place.

Mme Claude-Annick TISSOT demande au Préfet de police s'il est possible d'intensifier les rondes de police la nuit sur cette partie de la place Léon Blum."

Réponse (M. LE PRÉFET DE POLICE) :

"Il est de fait qu'à partir du mois de juillet 2008 plusieurs personnes accompagnées de chiens ont quitté la place du Père-Chaillet pour s'installer en journée dans le square Denis-Poulot qui jouxte la place Léon-Blum. Cet espace public doté de bancs et l'implantation d'un commerce d'alimentation de proximité ont attiré ces personnes dont le comportement parfois agressif de certaines a suscité la protestation des riverains et des commerçants de la place et provoqué l'intervention des forces de police.

Les policiers de quartier ont reçu pour instructions de multiplier les passages dans ce secteur et d'évincer les fauteurs de troubles après un contrôle systématique des animaux. Il a ainsi pu être observé qu'une partie de ces personnes résidaient dans l'arrondissement, dans des hôtels et des immeubles à caractère social, et qu'elles se livrent à la mendicité auprès de la clientèle du magasin alimentaire pour s'y approvisionner ensuite en boissons alcoolisées.

Il a également été constaté que certains habitants sensibles à leur situation leur offrent de la nourriture.

Deux incidents sont survenus les 15 juillet et 30 août derniers dans l'enseigne commerciale susmentionnée, qui ont donné lieu à deux morsures occasionnées par des chiens. Lors du second incident, l'auteur de violences physiques commises à l'encontre du personnel de sécurité du magasin précité a été interpelé. Le mis en cause, dont le chien a mordu le responsable de ce commerce, a été déféré au terme de sa garde à vue et son animal, maîtrisé par les policiers, a ensuite été placé en fourrière.

Depuis la fin du mois d'août jusqu'au début du mois de décembre, les interventions de police se sont multipliées sur ce site et ont permis de procéder à de nombreuses interpellations pour des motifs divers, notamment celle d'un individu qui se livrait à un trafic de stupéfiants depuis quelques jours auprès des personnes en situation de précarité. Il est à noter que lors des différents contrôles effectués en ces circonstances, les propriétaires des chiens étaient tous en possession des documents inhérents à la détention d'un animal, aucun d'entre eux ne s'étant révélé appartenir à l'une des catégories de chiens dangereux.

J'ajoute qu'une délégation de riverains a été reçue au commissariat de l'arrondissement le 1er décembre afin d'être informée de l'action menée par les fonctionnaires de police dans ce quartier et de leur implication pour remédier aux regroupements de perturbateurs. Les policiers de quartier ont également noué des contacts réguliers avec les commerçants de la place pour les aviser des mesures prises à l'égard de ces personnes.

Il convient toutefois de souligner qu'aucun délit de vagabondage n'existe pus dans notre droit et que seule l'occupation agressive ou contraire à l'hygiène publique peut autoriser les forces de l'ordre à intervenir sur la voie publique. Sur un domaine privé ou appartenant à une collectivité publique, un titre judiciaire est en outre nécessaire.

Il n'en demeure pas moins que depuis la mi-novembre, en complément des passages quotidiens de policiers dans cette partie de l'arrondissement, des consignes ont été données en vue du renforcement du dispositif de sécurisation, grâce à une présence visible des policiers de quartier qui effectuent chaque jour des points de visibilité, de rencontre et de dissuasion dans le square évoqué ci-dessus et aux abords de la place Léon-Blum.

Cette mobilisation policière, qui ne manquera pas de se poursuivre dans les semaines à venir, a d'ores et déjà contribué au cours des dix derniers jours à l'éloignement d'une grande partie des personnes occupant les bancs de cet espace vert et à une sensible amélioration de la situation confirmée par les commerçants de la place ainsi que plusieurs riverains."

II - Questions du groupe Centre et Indépendants.

QOC 2008-203 Question de M. Yves POZZO di BORGO et des membres du groupe Centre et Indépendants à M. le Maire de Paris et à M. le Préfet de police concernant des renforts de police sur le Champ-de-Mars et dans les quartiers avoisinants.

Libellé de la question :

"Messieurs,

L'été dernier, le groupe Centre et Indépendants avait porté votre attention sur le manque de force de police sur le Champ de Mars dans le 7e arrondissement.

Certaines garanties nous avaient été données à ce sujet et notamment l'assurance d'un renforcement des rondes de police la nuit.

Or, ces derniers mois, des habitants de ce quartier nous ont fait remonter des témoignages évoquant à nouveau les problèmes d'insécurité sur le Champ de Mars. Violences verbales, dégradations, trafics, personnes en état d'ébriété...

S'il en va de la qualité de vie des habitants bordant le Champ de Mars, cette question touche également à la sécurité des touristes et à l'image de Paris. La Tour Eiffel et le Champ de Mars sont des lieux hautement symboliques de notre Capitale qui méritent toute notre attention et un service de sécurité irréprochable.

C'est pourquoi nous vous renouvelons notre demande de renforts des forces de police sur le Champ de Mars et dans les quartiers avoisinants afin de remédier de manière efficace à ces nuisances qui ne reflètent pas l'image de notre Ville."

Réponse non parvenue.

QOC 2008-204 Question de M. Yves POZZO di BORGO et des membres du groupe Centre et Indépendants à M. le Maire de Paris concernant la prolifération des rats dans les parcs et jardins de la Capitale et des conséquences au niveau de la santé et de l'environnement.

Libellé de la question :

"Monsieur,

Des témoignages d'habitants du 7e arrondissement font savoir que, depuis quelques mois, les parcs et jardins de ces quartiers résidentiels de Paris, voient une prolifération inhabituelle de rats.

Ces nuisibles semblent errer en toute quiétude dans les parcs fréquentés par des enfants et ne semblent pas effrayés par la fréquentation des lieux.

Sans que des incidents notoires aient été relatés, il paraît important de faire face à cette situation en s'assurant de la dératisation de ces parcs et jardins pour y assurer l'essentielle salubrité publique."

Réponse non parvenue.

III - Questions du groupe "Les Verts".

QOC 2008-185 Question de M. Yves CONTASSOT et des membres du groupe "Les Verts" à M. le Maire de Paris relative aux seuils du Plan Climat parisien.

Libellé de la question :

"Le Plan Climat pour Paris, voté à l'unanimité le 1er octobre 2007, a fixé les seuils maxima de consommation en énergie primaire par mètre carré de SHON à respecter soit 50 kWh pour les constructions neuves et 80 kWh pour la rénovation.

Lors du débat sur les hauteurs en juillet 2008, le Maire de Paris a affirmé que les éventuels bâtiments de grande hauteur construits dans Paris respecteraient le Plan Climat.

Dans l'édition du 30 novembre 2008, Dominique ALBA, en tant que directrice déléguée de l'A.P.U.R., affirme que "l'objectif c'est de fixer un projet politique sans édicter de normes. Le Plan Climat donne des seuils. Ils seront certainement revus : c'est lié à l'attitude durable".

Yves CONTASSOT et les éluEs du groupe "Les Verts" demandent à M. le Maire de Paris :

- Si les objectifs du Plan Climat ont vocation à être respectés pour tous les bâtiments construits à Paris, y compris les éventuels bâtiments dont la hauteur pourrait dépasser les plafonds actuels du P.L.U. ?

- Si ces objectifs devaient être modifiés quelles nouvelles normes il envisage de retenir ?

- Si les constructions dans les nouvelles zones d'aménagement respecteront bien les seuils actuels ?"

Réponse non parvenue.

QOC 2008-186 Question de M. Yves CONTASSOT et des membres du groupe "Les Verts" à M. le Maire de Paris relative à la sécurité de la rue de Croulebarbe (13e).

Libellé de la question :

"Lors de sa réunion du 5 juin 2008 le Conseil du 13e arrondissement a adopté à l'unanimité le voeu suivant :

Considérant que l'entrée du lycée Lurçat s'effectue par la rue de Croulebarbe pendant la durée des travaux du lycée,

Considérant qu'il y a une école maternelle rue de Croulebarbe,

Considérant que de nombreux véhicules automobiles circulent à une vitesse manifestement excessive,

Le Conseil du 13e arrondissement émet le voeu que des ralentisseurs ou tout autre aménagement adaptés soient mis en oeuvre avant la rentrée scolaire 2008/2009, rue de Croulebarbe pour que la vitesse des véhicules soit compatibles avec la fréquentation de la rue par des lycéens et de très jeunes enfants.

Ce voeu a ensuite été adopté dans les mêmes termes et de nouveau à l'unanimité par le Conseil de Paris lors de sa séance de juillet 2008.

M. CONTASSOT et les éluEs du groupe "Les Verts" demandent au Maire de Paris :

- Pourquoi ce voeu n'a pas été mis en oeuvre ?

- Si le Maire de Paris entend donner une suite favorable à ce voeu et si oui à quelle échéance ?

- S'il faut attendre qu'il y ait un accident grave pour que des mesures de sécurité soient prises dans cette rue ?"

Réponse non parvenue.

Annexe n° 4 - Listes des membres présents en Commission et tableaux des voeux et amendements déposés.

1ère Commission

MM. Jean-François LEGARET, David ALPHAND, Julien BARGETON, Mmes Geneviève BERTRAND, Hélène BIDARD, MM. Jacques BRAVO, Ian BROSSAT, Jean-Pierre CAFFET, Pierre GABORIAU, Sylvain GAREL, Bernard GAUDILLÈRE,

Mmes Camille MONTACIÉ, Danièle POURTAUD, M. Yves POZZO di BORGO et Mme Valérie SACHS.

Excusée : Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE.

2e Commission

Mmes Claudine BOUYGUES, Geneviève BERTRAND, M. Jacques BOUTAULT, Mmes Lyne COHEN-SOLAL, Seybah DAGOMA, Maïté ERRECART, MM. Didier GUILLOT, Jean-Louis MISSIKA, Mmes Martine NAMY-CAULIER et Valérie SACHS.

Excusés : MM. Jean-Bernard BROS et Christian SAUTTER.

3e Commission

MM. Claude DARGENT, Denis BAUPIN, Mmes Marie-Chantal BACH, Edith CUIGNACHE-GALLOIS, Laurence DOUVIN, Annick LEPETIT et M. Christophe NAJDOVSKI.

Excusée : Mme Marinette BACHE.

4e Commission

M. Daniel MARKOVITCH, Mmes Aline ARROUZE, Claire de CLERMONT-TONNERRE, MM. Yves CONTASSOT, François DAGNAUD, Mmes Fabienne GASNIER, Fabienne GIBOUDEAUX, Anne-Constance ONGHENA et Claude-Annick TISSOT.

Excusée : Mme Anne LE STRAT.

5e Commission

Mme Sylvie WIEVIORKA, M. Gilles ALAYRAC, Mme Geneviève BERTRAND, M. Hamou BOUAKKAZ, Mme Véronique DUBARRY, M. Philippe GOUJON, Mme Marie-Laure HAREL, MM. Mao PENINOU, Georges SARRE et Mme Gisèle STIEVENARD.

6e Commission

Mmes Karen TAÏEB , Catherine BRUNO, Liliane CAPELLE, Véronique DUBARRY, Myriam EL KHOMRI, Martine MERIGOT de TREIGNY, Firmine RICHARD et Olga TROSTIANSKY.

Excusés : Mmes Yamina BENGUIGUI, Pascale BOISTARD, Fatima LALEM, M. Jean-Marie LE GUEN, Mme Catherine VIEU-CHARIER et M. Vincent ROGER.

7e Commission

Mme Marie-Annick BARTHE, MM. Hervé BENESSIANO, Jean-Baptiste MENGUY, Jean VUILLERMOZ et Christophe NAJDOVSKI.

Excusés : MM. Richard STEIN, Pascal CHERKI, Bruno JULLIARD et Mme Emmanuelle BECKER.

8e Commission

M. René DUTREY, Mmes Sandrine CHARNOZ, Roxane DECORTE, M. Jérôme DUBUS, Mme Anne HIDALGO, MM. Jean-Yves MANO, Pierre MANSAT, Mmes Géraldine POIRAULT-GAUVIN, Valérie SACHS et M. François VAUGLIN.

9e Commission

Mmes Geneviève BERTRAND, Colombe BROSSEL, Delphine BURKLI, M. Thierry COUDERT, Mmes Catherine DUMAS, Danielle FOURNIER, M. Christophe GIRARD, Mmes Laurence GOLDGRAB, Hélène MACÉ de LÉPINAY et M. Pierre SCHAPIRA

Excusée : Mme Catherine VIEU-CHARIER.

Tableaux des voeux et amendements déposés en Commission.

déposé en	N° Provisoire	N° Définitif	Auteur	A V VNR	N° Délibérat	OBJET	Affectation adjoint
1	1	1	J. Boutault, Y Contassot et les élus Verts	A	PP 109	Soustraction des salaires de 300 ASP du budget de la Police	G Sarre
1	2	2	J. Boutault, Y Contassot et les élus Verts	A	PP 109	Affection des salaires des 300 ASP au buget général de la Ville	G Sarre
5	3	3	G. Sarre	VR	PP 109	Sursoir à la fermeture des antennes administratives le samedi matin	G Sarre
5	4	4	Y Brossat, H Bidard et le groupe communiste	VR	PP 109	Ouverture des antennes de police le samedi matin	G Sarre
2e	5	5	Exécutif	A	DF-DRH-87	Lettre rectificative	M Errecart
	6	6	Y. Contassot et les élus Verts	A		Renforcer les effectifs du service d'exploitation des jardins	M Errecart
	7	7	Y. Contassot et les élus Verts	A		Renforcer l'encadrement de la DEVE	M Errecart
	8	8	D. Fournier et les élus Verts	A		Maintien de la bibliothèque Vaugirard (15e)	M Errecart
	9	9	D. Fournier et les élus Verts	A		Personnels de la médiathèque Marguerite Yourcenar	M Errecart
	10	10	Y. Contassot et les élus Verts	A		Créations de postes supplémentaires pour les agents de la propreté	M Errecart
	11	11	J Boutault, Y Contassot et les élus Verts	VNR	-	Postes d'Agents de Surveillance de Paris	M Errecart
	12	12	P Goujon et groupe UMPPA	A	DF 57 et 59	Recrutement de 100 inspecteurs de sécurité	M Errecart
4	16M	13	C Goasguen et groupe UMPPA	VNR	-	Redéploiement sur le 16e de 30 agents de propreté supplémentaires	M Errecart
1	13	14	Exécutif	A	DF-57 et 59	Lettre rectificative	M Errecart
1	14	15	I. Brossat, E. Becker et élus du groupe communiste	A		Majoration du compte foncier en faveur du logement social	B. Gaudillere
1	15	16	J-l Lamour et les élus du groupe UMPPA	A	DF-57 -DF-59	Eradication de l'insalubrité à Paris	B. Gaudillere

déposé en	N° Provisoire	N° Définitif	Auteur	A V VNR	N° Délibérati	OBJET	Affectation adjoint
	16	17	Y. Contassot et les élus Verts	A		Création de jardins partagés	B Gaudillère
	17	18	S.Garel et les élus Verts	A		Quartiers verts et zones de rencontre	B. Gaudillere
	18	19	Y. Contassot et les élus Verts	A		Remplacement et entretien des chaufferies de la Ville	B. Gaudillere
	19	20	R, Dutrey et les élus verts	VNR	-	Rénovation thermique du parc de logement social	B. Gaudillere
	20	22	J-l Lamour et les élus du groupe UMPPA	A	DF-57DF 59	Création de logements en accession sociale à la propriété	B. Gaudillere
3	13	23	JP Caffet et PSRGA	VNR	-	financement des transports collectifs à Paris et en IDF	A Lepetit
	21	24	JP Caffet et les élus PSRGA		DF 57	rénovation thermique des logements parisiens	B Gaudillère
1	22	25	JP Caffet et les élus PSRGA		DF 57	Réhabilitation et économie d'énergie dans le logement social	B Gaudillère
	23	21	R, Dutrey et les élus verts	VNR	-	Rénovation thermique du parc de logement social	B. Gaudillere
	24	26	R Dutrey et les élus Verts	VNR	-	Réhabilitation des foyers de travailleurs migrants parisiens	B Gaudillère
1e	25	27	J-F Lamour et groupe UMPPA	VNR	-	Mise en œuvre du Plan Climat	
1e	26	28	J-F Lamour et groupe UMPPA	VR	DF-57 et 59	Politique en faveur de l' Enseignement Supérieur et de la Recherche à Paris	
1e	27	29	Ph. Goujon, J-F Lamour, G. Poirault-Gauvin, C. de Clermont-Tonnerre, A. Destrem et les élus du groupe UMPPA	VR	?	Réaménagement de la place du marché Cervantés et de ses abords (15e),	A Lepetit

déposé en	N° Provisoire	N° Définitif	Auteur	A V VNR	N° Délibérati	OBJET	Affectation adjoint
1e	28	30	B, Kuster, J-F Legaret et les élus du groupe UMPPA	V		Plan d'investissement Prévisionnel Plurianuel de la Vile de Paris,	B Gaudillère
1	29	31	I, Brossat, E,Becker et les élus du groupe communiste	A	DF- 57	Renforcement de la prévention contre toutes les formes de toxicomanie	B. Gaudillere
1e	30	32	I Brossat et les élus PC	A	DF-57	Soutien aux activités des centres de santé	B Gaudillère
1	31	33	I, Brossat, E,Becker et les élus du groupe communiste	A	DF-57	Lutte contre l'utilisation de produits dangereux de blanchiment de la peau	B. Gaudillere
1	32	34	J-F Caffet et les élus du groupe PSRGA	A	DF-57	Dispositif "actions collégiens"	B. Gaudillere
1	33	35	J-F Caffet et les élus du groupe PSRGA	A	DF-57	Subvention vie scolaire	B. Gaudillere
1	34	36	V. Dubarry et les les Verts			Lutte contre la toxicomanie	B. Gaudillere
1	35	37	J. Boutault et les élus verts	A		Développement du bio dans le budget des caisses des écoles,	B. Gaudillere
1	36	38	S.Garel et les élus Verts	A		Subventions aux associations de lutte contre sida en Afrique	B. Gaudillere
1	37	39	J. Boutault et les élus Verts	A		Développement de ressourceries à Paris	B. Gaudillere
1	38	40	Y. Contassot et les élus Verts	A		Etudes sur la biodiversité	B. Gaudillere
1	39	41	Y. Contassot et les élus Verts	A		Etude sur l'impact environnemental du projet Autolib'	B. Gaudillere
1	40	42	Y. Contassot et les élus Verts	A		Etude de mise en application de la directive de la REACH	B. Gaudillere
1	41	43	Y. Contassot et les élus Verts	A		Financement d'une étude sur les particules fines PM 10 ET PM 2,5	B. Gaudillere

déposé en	N° Provisoire	N° Définitif	Auteur	A V VNR	N° Délibérati	OBJET	Affectation adjoint
1	42	44	P. Gaboriau les élus du groupe UMPPA	A		Financement des associations et installations sportives de proximité	B. Gaudillere
	43	45	Ph, Goujon et le groupe UMPPA	A	DF 57 et 59	périmètre d'intervention du GPIS	G Sarre
1	44	46	Y. Pozzo-di-Borrgo, V. Sachs et les élus du groupe CI	A	DF-57	Réduction des subventions aux clubs sportifs de haut niveau pour le développement économique et l'emploi	B. Gaudillere
1	45	47	Y. Pozzo-di-Borgo, V. Sachs et les élus du groupe CI	A	DF-57	Création d 'une ligne "attractivité économique de Paris"de 111 millions d'euros consacrés au stade Jean Bouin	B. Gaudillere
1	46	48	Y. Pozzo-di-Borgo, V. Sachs et les élus du groupe CI	A	DF-57	Création d 'une ligne "attractivité économique de Paris" de 21millions € consacrés au stade Jean Bouin	B. Gaudillere
1	47	49	JP Caffet et les élus PSRGA		DF 57	Modulation de la TGAP	B Gaudillère
1	48	50	JP Caffet et les élus PSRGA		DF 57	Renforcement des dispositifs de financement des PME-TPE	B Gaudillère
1e	49	51	J-F Lamour et groupe UMPPA	VR	DF-57 et 59	Politique de "petite enfance" à Paris	B Gaudillère
1e	50	52	L, Douvin et le groupe UMPPA	VNR		Demande d'audit de la DVD depuis 2001	B Gaudillère
1e	51	53	J-F Lamour, J-F Legaret et le groupe UMPPA	VNR	-	Suppression de l'abattement forfaitaire de la taxe de séjour appliquée des hôtels	B Gaudillère
	52	54	JF Lamour et le groupe UMPPA	VNR		Création de 6.000 logements étudiants	B Gaudillère
	53	55	J-F Legaret et le groupe UMPPA	VNR	-	Audit général des finances de la collectivité parisienne	B Gaudillère

déposé en	N° Provisoire	N° Définitif	Auteur	A V VNR	N° Délibérati	OBJET	Affectation adjoint
	54	56	J-F Legaret et le groupe UMPPA	VNR	-	Audit sur les raisons des défaillances du système Alizé	B Gaudillère
	55	57	J-F Legaret et le groupe UMPPA	VNR	-	Audit sur les marchés de la collectivé parisienne	B Gaudillère
	56	58	C-A, TISSOT et le groupe UMPPA	VNR	-	Audit des moyens de propreté et de nettoiement	B Gaudillère
	57	59	V. Sachs et le groupe CI	VR	DF-57	création d'un bleu budgétaire "Développement Economique et Emploi"	B Gaudillère
	58	60	I Brossat et les élus PC		DF 59	Construction de 5 bibliothèques en quartiers politique de la ville	B Gaudillère
	59	61	I Brossat et groupe PC		DF 59	Création d'une piscine à l'Est de Paris	B Gaudillère
1	60	62	R, Dutrey et les élus Verts	A	DF-59	Plan de préservation du logement social de fait	B. Gaudillere
1	61	63	S. Garel, J. Boutault et les élus Verts	A	DF-59	Programme de construction de pistes cyclables,	B. Gaudillere
1	62	64	Y. Contassot et les élus Verts	A	DF-59	Crédits dédiés "au rattrapage plan climat" des équipements publics de la Ville	B. Gaudillere
1e	63	65	J-F Legaret et le groupe UMPPA	A	DF-99	Abaissement à 4,5% l'augmentation moyenne des taxes de fiscalité locale - Suppression de la taxe foncière départementale	B Gaudillère
3	1	66	F Calandra M Bache	VR	DU 216 DVD257/258	9 points dont études d' aménagements ,information ,nouvelle station, prolongement	A Hidalgo et A Lepetit
3	5	67	L Douvin B Kuster et UMPPA	VR	DVD 258	Extension T3 jusqu'à la porte Maillot	A Lepetit
3	6	68	D Baupin F Giboudeaux C Najdovski et les Verts	VR	DVD 257 OU 258	Coupure du tramway à la porte de Vincennes	A Lepetit

déposé en	N° Provisoire	N° Définitif	Auteur	A V VNR	N° Délibérati	OBJET	Affectation adjoint
3	4	**69**	E Cuignache Gallois et groupe CI	VR	DVD 258	Création de poles d'échanges modaux sur le parcours du tramway	A Lepetit
3	7	**70**	E Cuignache Gallois et groupe CI	VR	DVD 258	Création de voies pénétrantes aux entrées de Paris	A Lepetit
3	2	**71**	B Kuster L Douvin et UMPPA	VNR	-	Communication résultats enquètes STIF ligne 13 et 14	A Lepetit
3	3	**72**	L Douvin et UMPPA	VNR	-	Audit par le STIF des infrastructures de chaque ligne de métro et de RER	A Lepetit
3	8	**75**	L Douvin E Cuignache Gallois et UMPPA	VNR	-	Accessibilité dans le métro parisien	A Lepetit
3	9	**76**	B Kuster F de Panafieu L Douvin J Dubus JD Berthault et UMPPA	VNR	-	Couverture du périphérique	A Lepetit
3	10	**78**	C Goasguen et UMPPA	VNR	-	Stationnement livraisons 16e	A Lepetit
3	11	**77**	D Vaillant S Garel	VNR	-	Quartier vert Montmartre	A Lepetit
3	12	**73**	J Boutault et Les verts	VNR	-	prévention et sécurité des circulations douces	A Lepetit
1	14	**74**	C Najdovski et les élus Verts	VNR	-	Mise en conformité des tunnels routiers	A Lepetit
4	15	**79**	I Gachet et groupe socialiste, radical de gauche et apparentés	VNR	-	Evaluation indépendante des politiques environnementales	D Baupin
4	17	**80**	Y Contassot et les Verts	VNR		diffusion systématique des communiqués de presse du Maire à tous les élus	F Dagnaud
4	18	**83**	C Goasguen et groupe UMPPA	VNR	-	Réalisation mur végétal monument cimetierre de Passy	FGiboudeaux
4	19	**84**	P Goujon,JF Lamour, Claire de Clermont Tonnerre,A Destrem et groupe UMPPA	VNR	-	Création d'un jardin partagé et d'une aire de jeux pour enfant 37 rue Falguiere 15e	FGiboudeaux

déposé en	N° Provisoire	N° Définitif	Auteur	A V VNR	N° Délibérati	OBJET	Affectation adjoint
8e	20	**81**	M. René DUTREY et les élus du groupe "Les Verts"	VNR	-	Aménagement en coulée verte de la petite ceinture ferroviaire entre la gare Ouest-Ceinture et la gare de Montrouge	FGiboudeaux
3	21	**82**	P Castagnou et PSRGA	VNR	-	aménagement en coulée verte de la petite ceinture entre Gare Ouest-ceinture et la gare de Montrouge	F Giboudeaux
4	22	**85+**	C Najdovski,D Fournier et les Verts	VNR	-	Stationnement permanent pour la péniche Alternat	A Le Strat
5	23	**86**	G Sarre , M Bache et groupe MRC	VNR	-	Traitement de la délinquance des mineurs à Paris	G Sarre
5	24	**87**	Anne Hidalgo, Claude Dargent, Gilles Alayrac, le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés	VNR	-	Dégradations répétées commises dans les parkings de Beaugrenelle 15e	G Sarre
5	25	**88**	J Boutault et le groupe Les Verts	VNR	-	Détention du couple présenté comme chef de file du mouvement émergeant dit de "l'ultragauche"	G Sarre ?
5	26	**89**	M El-Khomri et les élus du groupe socialiste	VNR	-	Conditions de détention des personnes gardée à vue	BENGUIGUI
5	27	**90**	Y Brossat et les élus du groupe communiste	VNR	-	Situation de 88 travailleurs sans papiers grévistes salariés de l'agence Man BTP	Boistard
6	27b	**91**	K Taieb M Bache et groupe MRC		-	Présence des rats dans Paris	JM Le Guen
6+7	29	**92**	Jean Tibéri Chantal Bach Christian Saint-Etienne et groupes UMPPA et Centre et Indépendants	VNR	-	Mise à disposition de tous les gymnases du 5e pour les personnes sans domicile fixe en période hivernale	O Trostiansky

déposé en	N° Provisoire	N° Définitif	Auteur	A V VNR	N° Délibérati	OBJET	Affectation adjoint
7	31	93	I.Gachet, A. Lepetit, P. Klugman et le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés	VNR	-	Recrutement de vacataires pour le temps méridien et l'insertion professionnelle des jeunes de 16 à 25 ans dans le 17ème	P. Cherki
7	32	94	C.Goasguen et le groupe UMPPA	VNR	-	Livraison des manuels pédagogiques	P. Cherki
7	33	95	Exécutif	A	DFPE 393	Amendement technique	C. Najdovski
7	34	96	Exécutif	A	DFPE 395	Amendement technique	C .Najdovski
2e	35	98	M. Jean TIBERI, Mme Marie-chantal BACH, M. . M-C Bach. C.St-Etienne et les groupes UMPPA et "Centre et Indépendants"	VNR	-	Sauvegarde des activités de la Mutualité dans le 5e arrondissement.	Mme Anne HIDALGO
6e	36	99	M.Ian BROSSAT et groupe communiste	VNR	-	Devenir de la maison de la Mutualité	Mme Anne HIDALGO
6e	37	97	Mme Lyne COHEN SOLAL et le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés	VNR	-	Devenir de la maison de la Mutualité	Mme Anne HIDALGO
1ère	38	100	M. Yves CONTASSOT et les groupes "Les Verts" et MRC	VNR	-	Sauvegarde de la Mutualité	Mme Anne HIDALGO
8e	39	101	M. Claude GOASGUEN et les élus du groupe UMPPA	A	DLH 142	Modification de la typologie des logements 10, rue des Eaux (16e)	M.Jean-Yves MANO
8e	40	102	Mme Brigitte KUSTER, M. Jérôme DUBUS et les élus du groupe UMPPA	V	DLH 186	Réalisation d'une majorité de logements PLS 164, avenue de Clichy (17e)	M.Jean-Yves MANO

déposé en	N° Provisoire	N° Définitif	Auteur	A V VNR	N° Délibérati	OBJET	Affectation adjoint
8e	41	**103**	Mme Brigitte KUSTER, M. Hervé BENESSIANO et les élus du groupe UMPPA	V	DLH 231	Réalisation de logements PLS 111-113, rue Legendre (17e)	M. Jean-Yves MANO
8+7	42	**104**	Mme Brigitte KUSTER, M. Hervé BENESSIANO et les élus du groupe UMPPA	V	DLH 231	Etudier la possibilité d'implanter une halte garderie 111-113, rue Legendre (17e)	Ch. Nadjovski (Mano rapportera la délib)
8e	43	**105**	Mme Brigitte KUSTER, MM. Hervé BENESSIANO, Jérôme DUBUS et les élus du groupe UMPPA	V	DLH 263	Réalisation de 9 logements PLS	M. Jean-Yves MANO
8+7	44	**106**	Mmes Brigitte KUSTER, Françoise de PANAFIEU, M. Jean-Didier BERTHAULT et les élus du groupe UMPPA	V	DLH 364	Etudier la possibilité de réaliser une halte garderie 62, rue Bayen (17e)	Ch. Nadjovski (Mano rapportera la délib)
8e	45	**107**	MM. Yves CONTASSOT, Jacques BOUTAULT, René DUTREY et les élus du groupe "Les Verts"	VNR	-	Attribution de subventions aux associations "Droit au logement " et "Les Enfants de Don Quichotte" qui oeuvrent dans le domaine du "mal logement" à Paris	M. Jean-Yves MANO
8e	46	**110**	M. Claude GOASGUEN et les élus du groupe UMPPA	VNR	-	Attribution par les bailleurs sociaux dans des délais raisonnables des logements ayant bénéficié d'un examen en commission pluraliste du 16e arrondissement	M. Jean-Yves MANO
8e	47	**108**	M. Philippe GOUJON et les élus du groupe UMPPA	VNR	-	Réservation d'un quota de logements sociaux par les Commissions d'attribution en faveur des policiers exerçant dans la Capitale	M. Jean-Yves MANO

déposé en	N° Provisoire	N° Définitif	Auteur	A V VNR	N° Délibérati	OBJET	Affectation adjoint
8e	48	111	Mme Brigitte KUSTER, M. Jérôme DUBUS et les élus du groupe UMPPA	VNR	-	Réalisation sur l'emprise 14-16, rue Emile Level (17e) du programme prévu de construction de logements	M. Jean-Yves MANO
8e	49	109	Mme Brigitte KUSTER, MM. Hervé BENESSIANO, Jérôme DUBUS et les élus du groupe UMPPA	VNR	-	Consultation des élus d'arrondissement sur la répartition des types de logements des programmes immobiliers	M. Jean-Yves MANO
8e	50	112	Mme Valérie SACHS et les élus du groupe "Centre et Indépendants"	V	DU 198	Création d'une Commission représentative de tous les groupes au sein du Conseil de Paris	M. Pierre MANSAT
8e	51	113	M. René DUTREY et les élus du groupe "Les Verts"	A	DLH 328	Adapter l'offre de logements sociaux 52, rue des Cascades (20e) à la réalité de la demande	M.Jean-Yves MANO
8e	52	114	M. René DUTREY et les élus du groupe "Les Verts"	A	DLH 340	Adapter l'offre de logements sociaux rue Brillat Savarin (13e) à la réalité de la demande	M.Jean-Yves MANO
8e	53	115	Mme Anne HIDALGO, M. Claude DARGENT, Mme Fatima LALEM, M. Gilles ALAYRAC et les élus du groupe socialiste, radical de gauche et apparentés	VNR	-	Devenir du Bassin des Carènes (15e)	Mme C. BROSSEL
9	54	117	Danielle Fournier Les Verts	A	DAC 661	Augmentation de la subvention pour l'association Le Cent. Atelier en commun (12e)	C. Girard
1	55	116	H Bidard et les élus PC	V	DAC 464	Subvention à l'association le Génie de la Bastillle	C Girard

déposé en	N° Provisoire	N° Définitif	Auteur	A V VNR	N° Délibérati	OBJET	Affectation adjoint
9	56	118	B; Kuster F. de Panafieu C. Dumas JD. Berthault R. Stein groupe UMPPA	VNR	-	Vœu relatif à l'actuel conservatoire du 17e arrdt	C Girard
9	57	119	B Kuster F de Panafieu groupe UMPPA	VNR	-	Vœu relatif à la statue du Général Alexandre Dumas	C Girard
1	58	120	I Brossat et les élus PC	VNR		Situation du Batofar	C Girard
9	59	121	F Gasnier et le groupe Centre et Indépendants	A	SGRI 59 DEVE 170	Modification de l'article 8 de l'avenant à la convention entre la Ville de Paris et l'AIMF	P. Schapira
9	60	122	C.Goasguen	VNR	-	Nomination de Gilad Shalit comme citoyen d'honneur de la Ville de Paris	P. Schapira
1	61	123	S Garel et les élus du groupe les Verts	VNR	-	Nomination de Salah Hamouri comme citoyen d'honneur de la Ville de Paris	P. Schapira
1	62	124	J Dubus et les élus du groupe UMPPA	VNR	-	Nomination de Roberto Saviano comme citoyen d'honneur de la Ville de Paris	P. Schapira
1	63	125	Exécutif	AT	DAJ-25	Amendement technique	C. Montacié
8e	64	126	MM. Philippe GOUJON, Jean-François LAMOUR, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, M. Alain DESTREM et les élus du groupe UMPPA	V	DLH 361 -DF 94	Implantation d'une antenne de gestion locale dans le 15e arrondissement	M. GAUDILLERE, rapporteur de la délibération M. MANO répondra sur le vœu
2e	65	128	J, Tibéri. M-C Bach. C.St-Etienne groupes UMPPA et C.I	VNR	-	Mesures de soutien aux commerçants du quartier Jussieu 5e	L Cohen-Solal
2e	66	129	B. Kuster, J.Dubus et les élus du groupe UMPPA	VNR	-	Vœu relatif à la réorganisation du marché aux Puces de St-Ouen (17e),	**JB Bros en séance**

déposé en	N° Provisoire	N° Définitif	Auteur	A V VNR	N° Délibérati	OBJET	Affectation adjoint
1	67	130	I Brossat et les élus PC	VNR	-	Etude de faisabilité pour la création d'un réseau de halles alimentaires bio	**rapporté par JB Bros en séance**
1	68	131	R, Decorte et les élus du groupe UMPPA	VNR	-	Réinstallation d'un marché alimentaire découvert hebdomadaire situé entre le 4 et le 40, bd Ney 18e,	L Cohen-Solal
1	69	132	I Brossat, H Bidard et les élus PC	VNR	-	extension des horaires du BHV	L Cohen-Solal
1	70	127	H Bidard et les élus PC	VNR	-	Contre la généralisation de l'ouverturedes commerces le dimanche	L Cohen-Solal
1ère	71	133	I Brossat et les élus PC	VNR		associations gérant des épiceries sociales à paris	S Dagoma
2e	72	134	C, Najdovski, D, Fournier et les Verts	A	DALIAT-36	Voeu relatif aux achats de produits d'entretien écologique	M Errecart
1	73	135	D Baupin, F Giboudeaux, et les élus Verts	V	DPA -210	Application du plan climat et rénovation pilote de la Mairie du 20e	M Errecart
1	74		S Garel, D Fournier et les élus Verts	VNR	-	Revalorisation de la rémunération des collaborateurs d'éluEs d'arrondissements	Maité Errecart
29	75	136	Ian Brossat C.Vieu Charier et élus du groupe communiste	VNR	-	Voeu relatif au devenir de la Fondation Maison des Sciences de l'Homme	JL Missika
2e	76	137	V. Sachs et le groupe CI	VNR	-	Vœu relatif à la cellule de veille mise en place par la Préfecture d'Ile-de-France.	C Sautter
9	77	138	Sylvain Garel et éluEs du groupe Les Verts	VNR	-	Vœu relatif à l'Union syndicale des travailleurs Kanak et des Exploits	Ch. Sautter

Annexe n° 1 - Budget d'investissement de la Ville de Paris pour 2009.

RECAPITULATION GENERALE DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME

	Missions	DEPENSES	RECETTES
01000	CABINET DU MAIRE	67 406,49	0,00
02000	SECRETARIAT GENERAL DE LA VILLE DE PARIS	37 233 851,50	6 365 728,00
03000	INSPECTION GENERALE	45 328,50	0,00
04000	SECRETARIAT GENERAL DU CONSEIL DE PARIS	395 466,57	0,00
05000	SYSTEMES ET TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION	20 284 316,02	0,00
06000	INFORMATION ET COMMUNICATION	519 058,91	0,00
08000	PREVENTION ET PROTECTION	6 125 432,04	0,00
09000	AFFAIRES JURIDIQUES	793 070,30	428 410,00
10000	RESSOURCES HUMAINES	2 467 938,01	0,00
11000	DELEGATION A L'EVENEMENTIEL ET AU PROTOCOLE	353 900,00	0,00
13000	ACHATS, LOGISTIQUE, IMPLANTATIONS ADM. ET TRANSPORTS	62 624 729,23	677 987,00
14000	DECENTRALISATION ET RELATIONS AVEC LES ASSOCIATIONS, LES TERRITOIRES ET LES CITOYENS	17 729 566,95	224 640,00
15000	POLITIQUE DE LA VILLE ET DE L'INTEGRATION	127 481,18	0,00
21000	PATRIMOINE ET ARCHITECTURE	277 137 457,32	18 267 084,21
23000	ESPACES VERTS ET ENVIRONNEMENT	174 156 520,63	1 548 523,00
30000	FAMILLES ET PETITE ENFANCE	324 423 582,53	59 840 249,81
34000	ACTION SOCIALE, ENFANCE ET SANTE	6 168 596,81	183 036,00
40000	AFFAIRES CULTURELLES	461 879 872,70	110 181 067,71
50000	FINANCES (SERVICES COMMUNS)	112 607 294,22	236 373 640,22
51000	FINANCES	9 264 156,34	0,00
55000	DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET EMPLOI	16 029 599,65	331 502,00
60000	URBANISME	210 908 252,06	40 372 404,00
61000	VOIRIE ET DEPLACEMENTS	1 277 819 176,94	257 047 843,79
64000	PROPRETE ET EAU	104 598 941,26	35 737 356,31
65000	LOGEMENT ET HABITAT	16 060 899,08	200 000,00
80000	AFFAIRES SCOLAIRES	489 038 825,37	29 801 940,35
88000	JEUNESSE ET SPORTS	467 150 210,09	70 377 334,56
	MISSIONS ORGANIQUES	**4 096 010 930,70**	**867 958 746,96**
90000	DONS ET LEGS	21 840 042,17	159 049 678,68
90001	ETUDES	79 856 303,56	164 590 195,00
90002	GRANDS PROJETS DE RENOVATION URBAINE	179 247 987,69	13 720 206,41
90003	ACTION EN FAVEUR DES PERSONNES HANDICAPEES	34 394 890,41	3 323 200,00
90004	OPERATIONS SOUS MANDAT	53 080 882,35	97 662 994,28
90005	SCHEMA DIRECTEUR INFORMATIQUE	212 214 350,33	14 094 305,45
90006	COMPTE FONCIER	1 114 898 228,67	1 490 068 340,06
90007	AVANCES DE TRESORERIE	75 530 653,68	96 890 479,86
90010	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT	1 600 912 418,32	288 100,00
90011	AVANCES SUR MARCHES	18 787 152,00	18 787 152,00
	MISSIONS TRANSVERSALES	**3 390 762 909,18**	**2 058 474 651,74**
	TOTAL	**7 486 773 839,88**	**2 926 433 398,70**

VILLE DE PARIS	BUDGET PRINCIPAL	BUDGET PRIMITIF
II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		**II**
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES		**A3**

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budget précédent	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (RAR + VOTE)
010	Stocks (regroupement des comptes 31, 33, 35)					
20	Immobilisations incorporelles	30 658 086,00		33 017 607,00	33 017 607,00	33 017 607,00
204	Subventions d'équipement versées	294 684 335,00		342 056 939,00	342 056 939,00	342 056 939,00
21	Immobilisations corporelles	397 116 445,00		313 229 671,00	313 229 671,00	313 229 671,00
22	Immobilisations reçues en affectation					
23	Immobilisations en cours	502 604 205,00		575 320 650,00	575 320 650,00	575 320 650,00
	Total des dépenses d'équipement	1 225 063 071,00		1 263 624 867,00	1 263 624 867,00	1 263 624 867,00
10	Dotations, fonds divers et reserves	155 000,00		410 000,00	410 000,00	410 000,00
13	Subventions d'investissement	1 080 200,00		708 200,00	708 200,00	708 200,00
16	Emprunts et dettes assimilees	1 043 417 032,00		996 566 502,00	996 566 502,00	996 566 502,00
18	Compte de liaison affectation (budgets annexes regies non personnalisees)					
26	Participations et creances rattachees a des participations	17 000 000,00		8 500 000,00	8 500 000,00	8 500 000,00
27	Autres immobilisations financieres	33 750 000,00		53 550 000,00	53 550 000,00	53 550 000,00
020	Dépenses imprévues	5 124 143,00		5 000 000,00	5 000 000,00	5 000 000,00
	Total des dépenses financières	1 100 526 375,00		1 064 734 702,00	1 064 734 702,00	1 064 734 702,00
45...1	Total des opérations pour compte de tiers (9)	2 685 000,00		2 876 615,00	2 876 615,00	2 876 615,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	2 328 274 446,00		2 331 236 184,00	2 331 236 184,00	2 331 236 184,00
040	*Opérations d'ordre de transfert entre sections*	*3 900 000,00*		*6 500 000,00*	*6 500 000,00*	*6 500 000,00*
041	*Opérations patrimoniales*	*70 123 554,00*		*67 932 000,00*	*67 932 000,00*	*67 932 000,00*
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	*74 023 554,00*		*74 432 000,00*	*74 432 000,00*	*74 432 000,00*
	TOTAL	2 402 298 000,00		2 405 668 184,00	2 405 668 184,00	2 405 668 184,00
						+
					D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF OU ANTICIPE (1)	
						=
					TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	2 405 668 184,00

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budget précédent	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (RAR + VOTE)
010	Stocks (regroupement des comptes 31, 33, 35)					
13	Subventions d'investissement	49 593 995,00		59 500 000,00	59 500 000,00	59 500 000,00
16	Emprunts et dettes assimilees	1 679 238 007,00		1 577 398 399,00	1 577 398 399,00	1 577 398 399,00
20	Immobilisations incorporelles					
204	Subventions d'équipement versées					
21	Immobilisations corporelles					
22	Immobilisations reçues en affectation					
23	Immobilisations en cours			11 000 000,00	11 000 000,00	11 000 000,00
	Total des recettes d'équipement	1 728 832 002,00		1 647 898 399,00	1 647 898 399,00	1 647 898 399,00
10	Dotations, fonds divers et reserves (hors 1068)	110 010 000,00		103 505 500,00	103 505 500,00	103 505 500,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (10)					
138	Autres subventions d'investissement non transférables					
18	Compte de liaison affectation (budgets annexes regies non personnalisees)					
26	Participations et creances rattachees a des participations					
27	Autres immobilisations financieres	91 370 018,00		78 867 400,00	78 867 400,00	78 867 400,00
024	Produit des cessions d'immobilisations	71 000 000,00		100 000 000,00	100 000 000,00	100 000 000,00
	Total des recettes financières	272 380 018,00		282 372 900,00	282 372 900,00	282 372 900,00
45...2	Total des opérations pour compte de tiers (9)	2 966 286,00		2 136 615,00	2 136 615,00	2 136 615,00
	Total des recettes réelles d'investissement	2 004 178 306,00		1 932 407 914,00	1 932 407 914,00	1 932 407 914,00
021	*Virement de la section de fonctionnement (5)*	*76 450 000,00*		*127 765 000,00*	*127 765 000,00*	127 765 000,00
040	*Opérations d'ordre de transfert entre sections (5)*	*251 546 140,00*		*277 563 270,00*	*277 563 270,00*	277 563 270,00
041	*Opérations patrimoniales (5)*	*70 123 554,00*		*67 932 000,00*	*67 932 000,00*	*67 932 000,00*
	Total des recettes d'ordre d'investissement	*398 119 694,00*		*473 260 270,00*	*473 260 270,00*	473 260 270,00
	TOTAL	2 402 298 000,00		2 405 668 184,00	2 405 668 184,00	2 405 668 184,00
						+
					R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (1)	
						=
					TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	2 405 668 184,00

Pour information :

Il s'agit pour un budget voté en équilibre de ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements.	AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (11)	398 828 270,00

Annexe n° 2 - Budget de fonctionnement de la Ville de Paris pour 2009.

VILLE DE PARIS	BUDGET PRINCIPAL	BUDGET PRIMITIF
II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II
SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES		A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budget précédent	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (RAR + VOTE)
011	Charges a caractère general	691 406 197,00		709 734 576,00	709 854 576,00	709 854 576,00
012	Charges de personnel et frais assimiles	1 761 746 432,00		1 796 526 588,00	1 796 526 588,00	1 796 526 588,00
014	Attenuations de produits	208 734 922,00		217 182 432,00	217 182 432,00	217 182 432,00
65	Autres charges de gestion courante	1 559 603 503,00		1 552 154 426,00	1 553 477 686,00	1 553 477 686,00
656	Frais de fonctionnement des groupes d'élus	3 345 000,00		3 666 000,00	3 666 000,00	3 666 000,00
	Total des dépenses de gestion courante	**4 224 836 054,00**		**4 279 264 022,00**	**4 280 707 282,00**	**4 280 707 282,00**
66	Charges financières	102 007 027,00		108 407 655,00	107 764 395,00	107 764 395,00
67	Charges exceptionnelles	67 496 204,00		41 330 800,00	41 330 800,00	41 330 800,00
68	Dotations aux amortissements et provisions (4)					
022	Dépenses imprévues	5 706 316,00		5 007 872,00	4 207 872,00	4 207 872,00
	Total des dépenses réelles de fonctionnement	**4 400 045 601,00**		**4 434 010 349,00**	**4 434 010 349,00**	**4 434 010 349,00**
023	*Virement à la section d'investissement (5)*	*76 450 000,00*		*127 765 000,00*	*127 765 000,00*	*127 765 000,00*
042	*Opérations d'ordre de transfert entre sections (5)*	*251 546 140,00*		*277 563 270,00*	*277 563 270,00*	*277 563 270,00*
043	*Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement (5)*					
	Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	***327 996 140,00***		***405 328 270,00***	***405 328 270,00***	***405 328 270,00***
	TOTAL	**4 728 041 741,00**		**4 839 338 619,00**	**4 839 338 619,00**	**4 839 338 619,00**
						+
					D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	
						=
					TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	4 839 338 619,00

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budget précédent	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (RAR + VOTE)
013	Atténuations de charges	11 446 000,00		11 696 000,00	11 696 000,00	11 696 000,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	273 678 637,00		279 742 105,00	279 742 105,00	279 742 105,00
73	Impôts et taxes	2 442 560 804,00		2 537 217 444,00	2 537 217 444,00	2 537 217 444,00
74	Dotations et participations	1 438 882 132,00		1 445 647 997,00	1 445 647 997,00	1 445 647 997,00
75	Autres produits de gestion courante	527 170 843,00		540 172 441,00	540 172 441,00	540 172 441,00
	Total des recettes de gestion courante	**4 693 738 416,00**		**4 814 475 987,00**	**4 814 475 987,00**	**4 814 475 987,00**
76	Produits financiers	23 621 225,00		15 107 067,00	15 107 067,00	15 107 067,00
77	Produits exceptionnels	6 782 100,00		3 255 565,00	3 255 565,00	3 255 565,00
78	Reprises sur amortissements et provisions					
	Total des recettes réelles de fonctionnement	**4 724 141 741,00**		**4 832 838 619,00**	**4 832 838 619,00**	**4 832 838 619,00**
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 900 000,00		6 500 000,00	*6 500 000,00*	6 500 000,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement					
	Total des recettes d'ordre de fonctionnement	***3 900 000,00***		***6 500 000,00***	***6 500 000,00***	***6 500 000,00***
	TOTAL	**4 728 041 741,00**		**4 839 338 619,00**	**4 839 338 619,00**	**4 839 338 619,00**
						+
					R002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	
						=
					TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	4 839 338 619,00

Pour information :

Il s'agit pour un budget voté en équilibre de ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissement	AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE PAR LA SECTION D'INVESTISSEMENT (11)	398 828 270,00

VILLE DE PARIS	BUDGET PRINCIPAL	BUDGET PRIMITIF
IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION		A1

A1 - PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1)

Art. Chap (2)	Libellé	Non ventilable 01	0 Services généraux des administrations (sauf 01)	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement et formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse
			FONCTIONNEMENT				
	DEPENSES (2)	654 985 652,00	1 016 655 414,00	50 127 900,00	410 820 860,00	264 742 900,00	232 469 592,00
	Dépenses de l'exercice	**654 985 652,00**	**1 016 655 414,00**	**50 127 900,00**	**410 820 860,00**	**264 742 900,00**	**232 469 592,00**
011	Charges a caractère general	11 810 000,00	191 388 481,00	4 801 200,00	38 332 486,00	32 038 300,00	75 195 500,00
012	Charges de personnel et frais assimiles		365 488 001,00	39 386 700,00	274 930 508,00	134 364 800,00	141 925 092,00
014	Attenuations de produits	106 400 000,00	110 782 432,00				
022	Dépenses imprévues	4 207 872,00					
023	*Virement à la section d'investissement*	*127 765 000,00*					
042	*Opérations d'ordre de transfert entre sections*	*277 563 270,00*					
65	Autres charges de gestion courante	5 011 115,00	336 399 700,00	5 940 000,00	97 324 366,00	98 063 800,00	14 650 000,00
656	Frais de fonctionnement des groupes d'élus	3 666 000,00					
66	Charges financières	107 562 395,00	200 000,00			2 000,00	
67	Charges exceptionnelles	11 000 000,00	12 396 800,00		233 500,00	274 000,00	699 000,00
	Restes à réaliser - reports dépenses						
	RECETTES (2)	3 342 899 450,00	148 517 595,00	929 000,00	15 510 024,00	15 000 000,00	59 873 639,00
	Recettes de l'exercice	**3 342 899 450,00**	**148 517 595,00**	**929 000,00**	**15 510 024,00**	**15 000 000,00**	**59 873 639,00**
013	Atténuations de charges		11 696 000,00				
042	*Opérations d'ordre de transfert entre sections*	*6 500 000,00*					
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses		17 333 288,00	649 000,00	12 648 847,00	10 469 707,00	31 395 303,00
73	Impôts et taxes	2 029 713 755,00	260 000,00				
74	Dotations et participations	1 305 664 545,00	2 269 626,00	280 000,00	1 737 826,00	325 000,00	11 796 000,00
75	Autres produits de gestion courante		115 603 516,00		1 123 351,00	3 860 976,00	16 600 336,00
76	Produits financiers	1 150,00	41 600,00			14 317,00	
77	Produits exceptionnels	1 020 000,00	1 313 565,00			330 000,00	82 000,00
	Restes à réaliser - reports recettes						
	SOLDE	2 687 913 798,00	-868 137 819,00	-49 198 900,00	-395 310 836,00	-249 742 900,00	-172 595 953,00

VILLE DE PARIS	BUDGET PRINCIPAL	BUDGET PRIMITIF
IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION		A1

A1 - PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1)

5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagement et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL	Art. Chap (2)
FONCTIONNEMENT						
827 824 226,00	314 404 121,00	39 509 662,00	996 591 092,00	31 207 200,00	4 839 338 619,00	
827 824 226,00	**314 404 121,00**	**39 509 662,00**	**996 591 092,00**	**31 207 200,00**	**4 839 338 619,00**	
1 106 521,00	20 387 800,00	10 427 762,00	318 522 826,00	5 843 700,00	709 854 576,00	011
43 897 500,00	257 316 321,00	17 261 900,00	508 531 766,00	13 424 000,00	1 796 526 588,00	012
					217 182 432,00	014
					4 207 872,00	022
					127 765 000,00	*023*
					277 563 270,00	*042*
782 760 205,00	36 500 000,00	10 730 000,00	154 407 500,00	11 691 000,00	1 553 477 686,00	65
					3 666 000,00	656
					107 764 395,00	66
60 000,00	200 000,00	1 090 000,00	15 129 000,00	248 500,00	41 330 800,00	67
0,00	168 900 000,00	260 698 392,00	820 080 459,00	6 930 060,00	4 839 338 619,00	
0,00	**168 900 000,00**	**260 698 392,00**	**820 080 459,00**	**6 930 060,00**	**4 839 338 619,00**	
					11 696 000,00	013
					6 500 000,00	*042*
	48 900 000,00	2 450 000,00	153 724 060,00	2 171 900,00	279 742 105,00	70
			507 018 889,00	224 800,00	2 537 217 444,00	73
	120 000 000,00	900 000,00	2 425 000,00	250 000,00	1 445 647 997,00	74
		244 263 392,00	154 457 510,00	4 263 360,00	540 172 441,00	75
		13 000 000,00	2 050 000,00		15 107 067,00	76
		85 000,00	405 000,00	20 000,00	3 255 565,00	77
-827 824 226,00	**-145 504 121,00**	**221 188 730,00**	**-176 510 633,00**	**-24 277 140,00**	**0,00**	

INVESTISSEMENT

Libellé	Non ventilable 01	0 Services généraux des administrations (sauf 01)	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement et formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse
DEPENSES (3)	1 070 575 864,00	126 427 053,00	3 876 113,00	89 368 026,00	105 302 742,00	76 148 490,00
Dépenses de l'exercice	1 070 575 864,00	126 427 053,00	3 876 113,00	89 368 026,00	105 302 742,00	76 148 490,00
Dépenses imprévues	5 000 000,00					
Opérations d'ordre de transfert entre sections	*6 500 000,00*					
Opérations patrimoniales	*7 000 000,00*	*13 810 000,00*	*17 000,00*	*7 122 000,00*	*4 300 000,00*	*4 783 000,00*
Dotations, fonds divers et reserves						
Subventions d'investissement	500 000,00					
Emprunts et dettes assimilees	996 510 002,00	42 000,00				
Immobilisations incorporelles	2 960 412,00	16 918 893,00	30 000,00	170 000,00	250 000,00	2 791 966,00
Subventions d'équipement versées		16 697 013,00		3 340 000,00	4 170 000,00	787 952,00
Immobilisations corporelles	13 010 560,00	9 761 239,00	542 604,00	9 956 661,00	9 800 000,00	9 862 625,00
Immobilisations en cours	35 094 890,00	69 197 908,00	1 286 509,00	68 287 750,00	86 482 742,00	57 922 947,00
Participations et creances rattachees a des participations	2 000 000,00					
Autres immobilisations financieres	2 000 000,00				300 000,00	
Comptabilité distincte rattachee			2 000 000,00	491 615,00		
Restes à réaliser - reports dépenses						
RECETTES (2)	2 093 149 069,00	15 355 000,00	2 015 000,00	8 443 615,00	12 017 500,00	15 785 000,00
Recettes de l'exercice	2 093 149 069,00	15 355 000,00	2 015 000,00	8 443 615,00	12 017 500,00	15 785 000,00
Virement de la section de fonctionnement	*127 765 000,00*					
Produit des cessions d'immobilisations						
Opérations d'ordre de transfert entre sections	*277 563 270,00*					
Opérations patrimoniales	*7 000 000,00*	*13 810 000,00*	*15 000,00*	*7 122 000,00*	*4 300 000,00*	*4 785 000,00*
Dotations, fonds divers et reserves	103 500 000,00				*5 500,00*	
Subventions d'investissement				*1 200 000,00*	*7 712 000,00*	
Emprunts et dettes assimilees	1 577 288 399,00					
Immobilisations en cours						*11 000 000,00*
Autres immobilisations financieres	32 400,00	1 545 000,00				
Comptabilité distincte rattachee			*2 000 000,00*	*121 615,00*		
Restes à réaliser - reports recettes						
SOLDE	1 022 573 205,00	-111 072 053,00	-1 861 113,00	-80 924 411,00	-93 285 242,00	-60 363 490,00

INVESTISSEMENT

5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagement et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL	Art. Chap (2)
4 465 000,00	72 663 143,00	270 779 376,00	582 418 877,00	3 643 500,00	2 405 668 184,00	
4 465 000,00	72 663 143,00	270 779 376,00	582 418 877,00	3 643 500,00	2 405 668 184,00	
					5 000 000,00	020
					6 500 000,00	*040*
4 300 000,00	*14 200 000,00*		*12 400 000,00*		*67 932 000,00*	*041*
			410 000,00		410 000,00	10
	28 000,00		180 200,00		708 200,00	13
	1 000,00			13 500,00	996 566 502,00	16
			9 896 336,00		33 017 607,00	20
	8 000 000,00	265 526 953,00	43 335 021,00	200 000,00	342 056 939,00	204
100 000,00	4 795 000,00	87 847,00	255 213 135,00	100 000,00	313 229 671,00	21
65 000,00	45 269 143,00	5 164 576,00	203 219 185,00	3 330 000,00	575 320 650,00	23
			6 500 000,00		8 500 000,00	26
			51 250 000,00		53 550 000,00	27
	370 000,00		15 000,00		2 876 615,00	45
4 300 000,00	18 400 000,00	16 760 000,00	219 333 000,00	110 000,00	2 405 668 184,00	
4 300 000,00	18 400 000,00	16 760 000,00	219 333 000,00	110 000,00	2 405 668 184,00	
					127 765 000,00	*021*
			100 000 000,00		100 000 000,00	024
					277 563 270,00	*040*
4 300 000,00	*14 200 000,00*		*12 400 000,00*		*67 932 000,00*	*041*
					103 505 500,00	10
	4 200 000,00		*46 388 000,00*		59 500 000,00	13
				110 000,00	1 577 398 399,00	16
					11 000 000,00	23
		16 760 000,00	*60 530 000,00*		78 867 400,00	27
			15 000,00		2 136 615,00	45
-165 000,00	-54 263 143,00	-254 019 376,00	-363 085 877,00	-3 533 500,00	0,00	

Sommaire

Ouverture de la séance. 1332

Adoption de comptes rendus. 1332

Discussion budgétaire commune Ville et Département. Exposé de M. le Maire de Paris. 1332

Discussion budgétaire commune Ville et Département. Audition des orateurs. 1334

Suspension et reprise de la séance. 1367

Discussion budgétaire commune Ville et Département. Audition des orateurs. (Suite). 1367

2008, PP 108 - Modification des effectifs budgétaires de la Préfecture de police au titre des années 2008, et 2009. 2008, PP 109 - Budget spécial de la Préfecture de police pour 2009. 1397

Suspension et reprise de la séance. 1421

2008, DF 57 - Budget primitif d'investissement et de fonctionnement de la Ville de Paris pour 2009. - Rapport de présentation de M. Bertrand DELANOE, Maire de Paris, du budget primitif de la Ville de Paris pour 2009. - Communication sur l'effort de la collectivité parisienne en matière de logement - bilan 2001 à 2007 - perspectives 2008, et 2009. - Communication sur l'effort de la collectivité parisienne en faveur de l'intégration des parisiens immigrés ou issus de l'immigration 2008,-2009. - Communication sur l'effort de la collectivité parisienne en matière de la politique de la ville en 2008, et les perspectives 2009. - Communication sur la politique de la collectivité parisienne en faveur des personnes en situation de handicap. - Communication sur l'effort de la collectivité parisienne en matière de lutte contre les émissions de gaz à effet de serre et d'efficacité énergétique - Plan climat 2009. - Rapport et document budgétaire - sections d'investissement et de fonctionnement. Annexe 1 : Etat de la dette, des instruments de couverture du risque financier et des garanties d'emprunts. Annexe 2 : Investissement localisé. 1421

2008, DALIAT 55 - DF 28 - Budget primitif du service technique des transports automobiles municipaux de l'exercice 2009. 1426

2008, DPE 95 - DF 90 - Budget annexe de l'Assainissement. - Fixation du mode de calcul des tarifs des recettes à compter du 1er janvier 2009. 1426

2008, DPE 94 - DF 89 - Budget annexe de l'Assainissement. - Fixation du taux et des modalités de calcul de la redevance d'assainissement (part collecte) à compter du 1er janvier 2009. 1426

2008, DPE 87 - DF 26 - Budget annexe de l'Assainissement. - Budget primitif 2009. 1426

2008, DPE 93 - DF 88 - Budget annexe de l'Eau. - Fixation du taux de la part communale à compter du 1er janvier 2009. 1426

2008, DPE 88 - DF 27 - Budget annexe de l'Eau. - Budget primitif 2009. 1426

2008, DEVE 97 - DF 29 - Budget primitif du fossoyage pour l'exercice 2009. 1427

2008, PP 108 - Modification des effectifs budgétaires de la Préfecture de police au titre des années 2008 et 2009. . .1427

2008, PP 109 - Budget spécial de la Préfecture de police pour 2009. Vœu déposé par l'Exécutif. Vœu déposé par M. SARRE relatif aux bonnes conditions d'exercice du service public de police administrative proposé aux Parisiennes et aux Parisiens. Vœu déposé par le groupe communiste relatif aux ouvertures des antennes de police. 1427

2008, DF 60 - Approbation du budget primitif des états spéciaux d'arrondissement pour 2009. 1427

2008, DF - DRH 87 - Créations, suppressions et transformations d'emplois dans les services municipaux au titre de 2009. Vœu déposé par le groupe "Les Verts" relatif aux postes d'agents de surveillance de Paris. Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif aux effectifs de la propreté dans le 16e arrondissement. 1427

2008, DF 57 - Budget primitif d'investissement et de fonctionnement de la Ville de Paris pour 2009. 1428

2008, DF 57-1° - Budget d'investissement de la Ville de Paris pour 2009. 1433

2008, DF 57-2° - Budget de fonctionnement de la Ville de Paris pour 2009. 1436

2008, DF 57-3° - Autorisation de relèvement des tarifs municipaux. 1437

2008, DF 59 - Individualisation des autorisations de programme nouvelles votées au budget primitif pour 2009. . .1438

2008, DF 99 - Fixation du taux des quatre taxes directes locales pour 2009. 1438

2008, DF 100 - Fixation du taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour 2009. 1438

2008, DF 92 - Contrats de couverture de taux d'intérêt et (ou) de change. 1438

2008, DVD 165 - Lancement d'une consultation par voie d'appel d'offres ouvert pour des travaux de mise en oeuvre de la signalisation horizontale à Paris. 1439

2008, DVD 154 - Signature de 4 avenants de prolongation aux conventions de mise à disposition d'emplacements de stationnement pour autocars conclues avec les sociétés "Européenne de stationnement", "Les Fils de Madame Géraud", "Vinci Park CGST" et SAEMES. 1440

2008, DVD 217 - Approbation du principe et des modalités de lancement d'un appel d'offres ouvert européen pour l'attribution d'un marché à bons de commande relatif à la réalisation d'enquêtes sur les conditions d'utilisation du stationnement à Paris et sur le respect de sa réglementation. - Signature du marché correspondant. 1441

Vœu déposé par Mmes Brigitte KUSTER, Laurence DOUVIN et les élus du groupe U.M.P.P.A. relatif aux lignes 13 et 14 du métro parisien. 1441

Vœu déposé par Mme Laurence DOUVIN et les élus du groupe U.M.P.P.A. relatif aux lignes de transports publics parisiens. 1442

Suspension et reprise de la séance. 1443

Vœu déposé par Mme Laurence DOUVIN et les élus du groupe U.M.P.P.A. relatif aux lignes de transports publics parisiens.(Suite). 1443

Vœu déposé par M. Jacques BOUTAULT et les éluEs du groupe "Les Verts" relatif à la prévention routière et à la sécurité des circulations douces. 1443

Vœu déposé par le groupe "Les Verts" relatif au programme de mise en conformité des tunnels routiers. 1445

Vœu déposé par le groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants relatif à l'accessibilité dans le métro parisien. 1445

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la couverture du périphérique. 1446

Vœu déposé par les groupes "Les Verts" et socialiste, radical de gauche et apparentés relatif au quartier vert Montmartre et aux circulations douces. 1447

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à certaines places de stationnement situées dans le 16e arrondissement. 1447

2008, DEVE 153 - Avis du Conseil de Paris sur la demande d'autorisation formulée par la Société Auchan en vue d'exploiter, au titre de la réglementation relative aux Installations Classées pour la Protection de l'Environnement, des installations situées 55 à 77, avenue de Fontainebleau, au Kremlin Bicêtre (Val-de-Marne). 1448

Vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif à une évaluation indépendante des politiques environnementales. 1449

2008, DPE 83 - Approbation des modalités d'attribution d'un marché de maintien de la propreté sur l'avenue des Champs Elysées (8e). 1449

Vœu déposé par M. Yves CONTASSOT et les éluEs du groupe "Les Verts" relatif aux communiqués de presse du Maire de Paris. 1450

Vœu déposé par M. Pierre CASTAGNOU et les élu(e)s du groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif à l'aménagement en coulée verte de la Petite ceinture entre la gare Ouest-Ceinture et la gare de Montrouge. Vœu déposé par M. René DUTREY et les éluEs du groupe "Les Verts" relatif à l'aménagement en coulée verte de la petite ceinture entre la gare Ouest-Ceinture et la gare de Montrouge. 1450

Vœu déposé par M. Claude GOASGUEN et les élus du groupe U.M.P.P.A. relatif à la réalisation d'un mur végétal sur le mur d'enceinte du cimetière de Passy. 1451

Vœu déposé par MM. Philippe GOUJON, Jean-François LAMOUR, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, M. Alain DESTREM et les élus des groupes U.M.P.P.A. relatif à l'aménagement paysager de la parcelle du 37, rue Falguière (15e) et à la création d'un jardin partagé et d'une aire de jeux pour enfants. 1452

Vœu déposé par M. Christophe NAJDOVSKI, Mme Danielle FOURNIER et les élus du groupe "Les Verts" relatif à la péniche associative Alternat. 1453

2008, DEVE 172 - SGRI 87 - Signature de la Convention des Maires (Covenant of Mayors) sur le changement climatique. 1453

2008, DLH 370 - Lancement d'une procédure de marché public en vue de désigner un opérateur chargé de promouvoir et d'animer une Opération d'amélioration thermique du bâtiment (OPATB) concernant 330 immeubles collectifs d'habitation privés construits entre 1940 et 1981 dans le 13e arrondissement. 1454

2008, DDATC 170 - Subvention de fonctionnement à l'association "L'Interloque" (18e). 1455

2008, PP 116 - Opérations d'enlèvement de la Ville de Paris des engins à moteur, remorques et caravanes en stationnement illicite à Paris désignés par la Préfecture de police et opérations de transfert de pré-fourrières en fourrières - marchés similaires en application de l'article 35-II-6° du Code des marchés publics. - Autorisation à M. le Préfet de police de signer les marchés correspondants. 1455

Vœu déposé par le groupe M.R.C. relatif à la délinquance des mineurs et son traitement à Paris. 1457

Vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif aux dégradations répétées commises dans les parkings de Beaugrenelle. 1458

Vœu déposé par le groupe "Les Verts" relatif à la détention du couple présenté comme chef de file du mouvement émergeant dit de "l'Ultragauche". 1459

Vœu déposé par Mme Myriam EL KHOMRI, M. Sylvain GAREL et les élus du groupe socialiste, radical de gauche et apparentés et du groupe "Les Verts" adressé au Préfet de police relatif aux conditions de détention des personnes gardées à vue, adopté à la majorité du Conseil du 18e arrondissement. 1461

Vœu déposé par M. Ian BROSSAT et les élu-e-s du groupe communiste relatif à la situation de 88 travailleurs sans papiers grévistes salariés de l'agence "Man BTP" de Paris dans le 10e arrondissement. 1463

Vœu déposé par Mmes Karen TAÏEB, Marinette BACHE et les élus du groupe du Mouvement républicain et citoyen relatif à la présence des rats dans Paris. 1463

Vœu déposé par M. Jean TIBERI, Mme Marie-Chantal BACH, M. Christian SAINT-ETIENNE et les élus des groupes U.M.P.P.A. et du Centre et Indépendants, relatif à l'utilisation immédiate de tous les gymnases du 5e arrondissement pour les S.D.F., en période hivernale. Vœu déposé par l'Exécutif. 1465

2008, DEVE 166 - Dépôt auprès de l'Etat et de la Région Ile-de-France d'une demande de subvention pour la réalisation de trois aires d'accueil pour les gens du voyage à Paris. 1466

Rappel au règlement. 1469

Suspension et reprise de la séance. 1469

2008, DU 216 - Approbation de la mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de Paris avec le projet d'extension Est du tramway des Maréchaux (T3) de la Porte d'Ivry à la Porte de la Chapelle (12e, 13e, 18e, 19e et 20e). 2008, DVD 258 - Réalisation de la ligne de l'extension du tramway T3 de la Porte d'Ivry à la Porte de La Chapelle (12e, 13e, 18e, 19e et 20e). - Avis sur le projet de travaux du système de transport relevant de la maîtrise d'ouvrage STIF concourant à l'opération. 2008, DVD 257 - Réalisation de la ligne de l'extension du tramway T3 de la Porte d'Ivry à la Porte de La Chapelle (12e, 13e, 18e, 19e et 20e). - Déclaration de projet relative aux travaux relevant de la maîtrise d'ouvrage de la Ville de Paris concourant à l'opération. Vœu déposé par Mmes CALANDRA et BACHE relatif à l'extension su tramway T3. Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à l'extension du tramway T3 jusqu'à la porte Maillot. Vœu déposé par le groupe "Les Verts" relatif à la coupure du tramway à la porte de Vincennes. Vœu déposé par le groupe Centre et Indépendants relatif à la création des pôles d'échanges modaux sur le parcours du tramway. Vœu déposé par le groupe Centre et Indépendants relatif à la création de voies pénétrantes aux entrées de Paris. Vœu déposé par l'Exécutif. 1469

Vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif au recrutement de vacataires pour le temps méridien et l'insertion professionnelle des jeunes de 16 à 25 ans du 17e. 1486

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif aux manuels scolaires. 1487

2008, DFPE 393 - Indemnisation amiable d'AXA, assureur de l'immeuble 16-18, avenue Lowendal(15e) représenté par le Cabinet ICADE suite à des infiltrations en provenance de la crèche sise 18 bis, avenue Lowendal (15e). 2008, DFPE 395 - Indemnisation amiable de la MAAF assureur "DES CIGALES" dont les locaux ont été sinistrés suite à un dégât des eaux en provenance de la crèche municipale sise 21, rue des Blancs Manteaux (4e). 1488

2008, DU 39 - Secteur "Chapelle International" (18e). - Protocole d'accord entre la Ville de Paris, la SNCF et Réseau Ferré de France relatif à la cession de terrains et volumes immobiliers pour la réalisation d'équipements publics et à la livraison d'ouvrages publics. 1489

2008, DU 102 - Approbation des éléments financiers des traités de concession d'aménagement arrêtés au 31 décembre 2007. 1489

2008, SG 199 - DU 220 - Réaménagement du site des Halles. - Modalités de passation de trois marchés. 1491

Vœu déposé par Mme Lyne COHEN-SOLAL et les élus du groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif au devenir du secteur des soins sociaux dans le 5e et du bâtiment du Palais de la Mutualité. Vœu déposé par M. Jean TIBERI, Mme Marie-Chantal BACH, M. Christian SAINT-ETIENNE et les élus des groupes U.M.P.P.A. et du Centre et Indépendants relatif à la sauvegarde des activités de la Mutualité dans le 5e arrondissement. Vœu déposé par M. Ian BROSSAT et les élus du groupe communiste concernant l'avenir de la Maison de la Mutualité. Vœu déposé par M. Yves CONTASSOT et le groupe "Les Verts", Mme Marinette BACHE et le groupe du Mouvement républicain et citoyen. Vœu déposé par l'Exécutif. 1492

2008, DLH 142 - Réalisation par le "Logement Français" d'un programme d'acquisition conventionnement comportant 29 logements PLUS et 8 logements PLA-I, situé 10 rue des Eaux (16e). 1493

2008, DLH 182 - Modification de la participation de la Ville de Paris au financement de divers programmes de logements sociaux. 1494

2008, DLH 186 - Réalisation par "La Sablière" d'un programme d'acquisition conventionnement comportant 8 logements PLA-I, 18 logements PLUS, 9 logements PLS et 4 locaux d'activités situé 164, avenue de Clichy (17e). Vœu déposé par Mme Brigitte KUSTER, M. Jérôme DUBUS et les élus du groupe U.M.P.P.A. relatif à la réalisation d'un programme d'acquisition-conventionnement situé 164, avenue de Clichy. 1495

2008, DLH 201 - Adoption d'un règlement municipal fixant les conditions de délivrance des autorisations de changement d'usage de locaux d'habitation ainsi que les principes déterminant les compensations (article L. 631-7 du C.C.H.). 1496

2008, DLH 231 - Réalisation par la RIVP d'un programme de construction comportant 8 logements PLUS, 2 logements PLA-I et 1 local d'activités situé 111-113 rue Legendre (17e). Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la réalisation d'un programme de construction, situé 111-113, rue legendre. Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à l'immeuble sis 111-113, rue Legendre. 1497

2008, DLH 263 - Réalisation par la SIEMP d'un programme de construction comportant 8 logements PLUS, 1 logement PLA-I et un local d'activités situé 21, avenue de Clichy (17e). Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la réalisation d'un programme de construction située 21, avenue de Clichy. 1499

2008, DLH 364 - Réalisation par "Paris-Habitat OPH" d'un programme d'acquisition-réhabilitation comportant 11 logements PLUS et un local d'activité, situé 62 rue Bayen (17e). - Participation de la Ville de Paris au financement du programme. Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à l'immeuble sis 62, rue Bayen. 1499

2008, DLH 377 - Réalisation par "Paris-Habitat OPH" d'un programme d'acquisition-conventionnement comportant 115 logements PLUS, 20 logements PLA-I et 57 logements PLS situé 7-11 rue Houel (5e). 1500

Vœu déposé par le groupe "Les Verts" relatif au mal logement à Paris et aux associations qui oeuvrent dans ce domaine. 1501

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la réservation d'un quota de logements sociaux par les Commissions d'attribution aux policiers exerçant dans la Capitale. 1501

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la répartition des types de logements dans les programmes immobiliers de la Ville de Paris. 1502

Vœu déposé par M. Claude GOASGUEN et les élus du groupe U.M.P.P.A. relatif aux logements attribués par la commission du 16e arrondissement. 1502

Vœu déposé par Mme Brigitte KUSTER, M. Jérôme DUBUS et les élus du groupe U.M.P.P.A. relatif à l'emprise foncière située 14-16, rue Emile-Level. Vœu déposé par l'Exécutif. 1503

2008, DU 198 - Signature d'un avenant n° 1 à la convention d'assistance à la conduite de la Consultation internationale pour l'avenir du Paris métropolitain "Le grand pari de l'agglomération parisienne" passée avec l'Établissement public de maîtrise d'ouvrage des travaux culturels (l'EMOC), pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 400.000 euros. Vœu déposé par Mme Valérie SACHS et les élus du groupe Centre et Indépendants. 1503

2008, DU 38 - Lancement d'un marché de prestations intellectuelles d'études urbaines et techniques pour le secteur GPRU "Porte de Vincennes" (12e et 20e). 1505

2008, DAC 565 - Signature d'une convention avec l'association "Le Vieux Montmartre, Société d'Histoire et d'Archéologie des IXe et XVIIIe arrondissements" (18e) pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 124.000 euros. 1506

2008, DAC 666 - Signature d'un avenant à la convention d'occupation du domaine public passée avec la SAS Art Zones concernant l'établissement dénommé "La Librairie de la Bibliothèque Historique de la Ville de Paris" situé 24, rue Pavée (4e). 1507

Vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif au devenir du bassin des Carènes. Vœu déposé par l'Exécutif. 1508

2008, DAC 614 - Subvention à l'association "Comité pour une maison des savoirs et des cultures de l'Est parisien", dit "Comité Métallos" (11e). - Montant : 15.000 euros. 1509

2008, DAC 511 - Signature d'un contrat de transaction avec la société Orange Business Services online mutimedia-CVF SA, permettant l'indemnisation du préjudice subi du fait du non paiement d'une facture de 8291,66 euros correspondant au coût d'exploitation de la cabine téléphonique de Sophie CALLE, installée sur le parcours artistique du tramway des maréchaux Sud. 1510

2008, DAC 661 - Signature d'une convention relative à l'attribution d'une subvention à l'association "Le cent atelier en commun" (12e). - Montant : 32.000 euros. 1511

2008, DAC 600 - Classement dans le domaine public communal de l'immeuble des Frigos sis 19 rue des Frigos (13e). - Signature, avec M. François HAÏOUN, d'une convention d'occupation du domaine public pour un atelier sis dans cet immeuble. 1512

2008, DAC 667 - Signatures d'avenants et de conventions avec divers organismes relatives à l'attribution d'acomptes de subventions au titre de 2009. - Montant total : 11.101.745 euros. 1512

2008, SG 107 - Signature d'une convention avec le cinéma Accatone (SARL Accatone) (5e) pour l'attribution d'une subvention afin de soutenir sa politique de programmation tout au long de l'année. - Montant : 20.000 euros. 1513

Vœu déposé par Mmes Brigitte KUSTER, Françoise de PANAFIEU, Catherine DUMAS, MM. Jean-Didier BERTHAULT, Richard STEIN et les élus du groupe U.M.P.P.A. relatif au futur aménagement du conservatoire du 17e sis 29, avenue de Villiers. 1514

Vœu déposé par Mmes Brigitte KUSTER, Françoise de PANAFIEU et les élus du groupe U.M.P.P.A. relatif à la statue du Général Alexandre Dumas. 1514

Vœu déposé par M. Ian BROSSAT et les élus du groupe communiste relatif à la situation du "Batofar". 1515

2008, SGRI 59 - DEVE 170 - Subvention à l'AIMF (1er) pour la mise en oeuvre de la première année de l'opération "Un Parisien, Un Arbre". - Montant : 250.000 euros. 1515

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la nomination de Gilad SHALIT comme citoyen d'honneur. 1517

Vœu déposé par le groupe "Les Verts" relatif à la nomination de Salah HAMOURI comme citoyen d'honneur. Vœu déposé par l'Exécutif. 1521

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. visant à faire de Roberto SAVIANO un citoyen d'honneur de la Ville de Paris. 1523

Suspension et reprise de la séance. 1523

2008, DAJ 25 - Signature des marchés à conclure avec les attributaires désignés par la commission d'appel d'offres les 18 novembre et 2 décembre 2008. Signature et attribution de marchés de maîtrise d'oeuvre. 1523

2008, DLH 361 - DF 94 - Transfert à la SGIM des conventions immobilières conclues entre la Ville de Paris et la SEM "PariSeine". - Résiliation anticipée des conventions immobilières dont la SGIM est titulaire. - Transformation en logements sociaux PLUS d'une partie des immeubles concernés (623 logements). Vœu déposé par MM. Philippe GOUJON, Jean-François LAMOUR, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, M. Alain DESTREM et les élus des groupes U.M.P.P.A. relatif à la délibération DLH 361 - DF 94 portant sur le transfert de la S.E.M. "PariSeine" à la S.G.I.M. de son activité de réalisation et de gestion d'immeubles à usage principal d'habitation, et Centre et Indépendants. Vœu déposé par l'Exécutif. 1523

Vœu déposé par Mme Hélène BIDARD et les élu-e-s du groupe communiste contre la généralisation de l'ouverture des commerces le dimanche. Vœu déposé par l'Exécutif. . . .1525

Vœu déposé par M. Jean TIBERI, Mme Marie-Chantal BACH, M. Christian SAINT-ETIENNE et les élus des groupes U.M.P.P.A. et du Centre et Indépendants, relatif aux mesures de soutien aux commerçants du quartier Jussieu. Vœu déposé par l'Exécutif. 1526

Vœu déposé par Mme Brigitte KUSTER, M. Jérôme DUBUS et les élus du groupe U.M.P.P.A. relatif à la réorganisation du marché aux puces de Saint-Ouen. Vœu déposé par l'Exécutif. 1526

Vœu déposé par M. Ian BROSSAT et les élus du groupe communiste relatif à la création d'un réseau de halles alimentaires du producteur au consommateur pour favoriser l'accès de tous à des fruits et légumes issus de l'agriculture biologique. 1527

Vœu déposé par Mme Roxane DECORTE et les élus du groupe U.M.P.P.A. relatif à la réinstallation d'un marché alimentaire découvert hebdomadaire situé entre le 4 et le 40, boulevard Ney dans le 18e arrondissement. 1528

Vœu déposé par M. Ian BROSSAT, Mme Hélène BIDARD et les élus du groupe communiste relatif aux extensions des horaires d'ouverture du B.H.V. 1528

Vœu déposé par M. Ian BROSSAT et les élus du groupe communiste relatif aux subventions accordées aux associations gérant les épiceries sociales à Paris. 1529

2008, DALIAT 36 - Approbation et signature d'une convention constitutive d'un groupement de commandes pour la fourniture et la livraison de produits d'entretien, d'articles de ménage non durables et de petits équipements à usage domestique au profit de différents services relevant du Département de Paris et de la Ville de Paris, en 3 lots séparés. 1530

2008, DPA 210 - Signature d'un avenant n° 1 au marché de maîtrise d'oeuvre passé avec la S.A.R.L. d'Architecture Denis BERNARD et Laurent HUDON 8, rue des Canettes (6e), relatif à l'opération de réhabilitation-restructuration de la mairie du 20e arrondissement. Vœu déposé par M. Denis BAUPIN, Mme Fabienne GIBOUDEAUX et le groupe des éluEs Verts relatif à l'application du Plan Climat de Paris et à la rénovation pilote de la mairie du 20e. Vœu déposé par l'Exécutif. . . .1531

Vœu déposé par M. Ian BROSSAT, Mme Catherine VIEUCHARIER et les élus du groupe communiste, relatif au devenir de la Fondation Maison des Sciences de l'Homme. Vœu déposé par l'Exécutif. 1532

Vœu déposé par M. Sylvain GAREL et les éluEs du groupe "Les Verts" relatif à l'Union syndicale des travailleurs Kanak et des Exploits (USTKE). 1532

Vœu déposé par Mme Valérie SACHS et les élus du groupe Centre et Indépendants relatif à la cellule de veille mise en place par la Préfecture d'Ile de France. 1533

Désignation de représentants du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil municipal, dans divers organismes. 1533

Adoption par un vote global d'approbation de l'Assemblée des projets de délibération n'ayant pas donné lieu à inscription. 1534

Votes spécifiques. 1534

Vote spécifié. 1538

Affaires diverses adoptées par un vote d'ensemble de l'Assemblée. 1538

Liste des membres présents. 1553

Annexe n° 3 - Liste des questions posées à M. le Maire de Paris et à M. le Préfet de police. 1554

I - Questions du groupe U.M.P.PA. QOC 2008-187 Question de Mme Hélène MACÉ de LÉPINAY, M. Thierry COUDERT et des membres du groupe U.M.P.P.A. à M. le Maire de Paris concernant les ateliers d'artistes de la Ville de Paris. 1554

QOC 2008-188 Question de Mme Brigitte KUSTER à M. le Préfet de police relative au développement de la prostitution avenue de Clichy. 1554

QOC 2008-189 Question de Mme Brigitte KUSTER à M. le Maire de Paris relative à l'insertion de la collecte pneumatique dans la ZAC "Clichy-Batignolles". 1554

QOC 2008-190 Question de Mme Brigitte KUSTER à M. le Maire de Paris relative au droit de préemption exercé par la Ville de Paris dans le 17e arrondissement. 1555

QOC 2008-191 Question de M. Jérôme DUBUS et des membres du groupe U.M.P.P.A. à M. le Maire de Paris sur les mesures envisagées pour éviter au maximum les nuisances consécutives au vaste chantier qui va débuter sur la ZAC "Batignolles-Clichy-Cardinet". 1555

QOC 2008-192 Question de M. Jérôme DUBUS et des membres du groupe U.M.P.P.A. à M. le Maire de Paris sur l'utilisation des canaux pour le trafic du fret. 1555

QOC 2008- 193 Question de Mme Laurence DOUVIN et des membres du groupe U.M.P.P.A. à M. le Maire de Paris sur la communication des plans relatifs à certaines délibérations. 1555

QOC 2008-194 Question de Mme Laurence DOUVIN et des membres du groupe U.M.P.P.A. à M. le Maire de Paris sur les mesures à prendre pour faciliter la fluidité de la circulation lors du montage et du démontage des expositions au Palais des Congrès de la porte Maillot (17e). 1555

QOC 2008-195 Question de M. Pierre Christian TAITTINGER à M. le Maire de Paris sur le résultat des essais effectués par les services municipaux concernant les nouvelles techniques d'entourage et de protection des arbres sur la voie publique. 1556

QOC 2008-196 Question de M. Pierre Christian TAITTINGER à M. le Maire de Paris sur l'évolution des modes d'information et de signalisation à l'attention des usagers du métro. 1556

QOC 2008-197 Question de M. Pierre Christian TAITTINGER à M. le Maire de Paris concernant les montants des crédits affectés au petit entretien des chaussées et des trottoirs du 16e arrondissement. 1556

QOC 2008-198 Question de M. Claude GOASGUEN, Mme Danièle GIAZZI, M. Bernard DEBRÉ, Mmes Céline BOULAY-ESPERONNIER, Marie-Laure HAREL, M. Pierre GABORIAU, Mme Valérie HOFFENBERG, MM. Pierre AURIACOMBE, Eric HÉLARD et des membres du groupe U.M.P.P.A. à M. le Préfet de police concernant les dispositifs de sécurité mis en place autour du parc des Princes, lors des matchs de football. 1556

QOC 2008-199 Question de M. Claude GOASGUEN, Mme Danièle GIAZZI, M. Bernard DEBRÉ, Mmes Céline BOULAY-ESPERONNIER, Marie-Laure HAREL, M. Pierre GABORIAU, Mme Valérie HOFFENBERG, MM. Pierre AURIACOMBE, Eric HÉLARD et des membres du groupe U.M.P.P.A. à M. le Maire de Paris relative au redéploiement sur le 16e arrondissement des agents municipaux libérés de leur activité de collecte sur les arrondissements pour lesquels cette mission va être privatisée. 1557

QOC 2008-200 Question de M. Claude GOASGUEN, Mme Danièle GIAZZI, M. Bernard DEBRÉ, Mmes Céline BOULAY-ESPERONNIER, Marie-Laure HAREL, M. Pierre GABORIAU, Mme Valérie HOFFENBERG, MM. Pierre AURIACOMBE, Eric HÉLARD et des membres du groupe U.M.P.P.A. à M. le Maire de Paris concernant la recherche d'un local associatif pour l'association "AMSAD-ADMR". 1557

QOC 2008-201 Question de Melle Emmanuelle DAUVERGNE et des membres du groupe U.M.P.P.A. à M. le Maire de Paris relative aux loyers pratiqués par la SGIM dans son parc de 56 immeubles à loyer libre, voué à faire l'objet d'un conventionnement en logements sociaux. 1558

QOC 2008-202 Question de Mme Claude Annick TISSOT et des membres du groupe U.M.P.P.A. à M. le Préfet de police concernant l'insécurité croissante sur les trottoirs des immeubles 2, 4 et 6, place Léon-Blum (11e). 1558

II - Questions du groupe Centre et Indépendants. QOC 2008-203 Question de M. Yves POZZO di BORGO et des membres du groupe Centre et Indépendants à M. le Maire de Paris et à M. le Préfet de police concernant des renforts de police sur le Champ-de-Mars et dans les quartiers avoisinants. 1558

QOC 2008-204 Question de M. Yves POZZO di BORGO et des membres du groupe Centre et Indépendants à M. le Maire de Paris concernant la prolifération des rats dans les parcs et jardins de la Capitale et des conséquences au niveau de la santé et de l'environnement. 1559

III - Questions du groupe "Les Verts". QOC 2008-185 Question de M. Yves CONTASSOT et des membres du groupe "Les Verts" à M. le Maire de Paris relative aux seuils du Plan Climat parisien. 1559

QOC 2008-186 Question de M. Yves CONTASSOT et des membres du groupe "Les Verts" à M. le Maire de Paris relative à la sécurité de la rue de Croulebarbe (13e). 1559

Annexe n° 4 - Listes des membres présents en Commission et tableaux des vœux et amendements déposés. 1559

Annexe n° 1 - Budget d'investissement de la Ville de Paris pour 2009. 1573

Annexe n° 2 - Budget de fonctionnement de la Ville de Paris pour 2009. 1575

La Secrétaire générale du Conseil de Paris
Directrice de la publication
Catherine SCHMITT